
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 17 décembre 2005, à 8 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Mathias Buschbeck, Olivier Norer et Jean-Pierre Oetiker.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 décembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 17 décembre 2005, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que les chefs et cheffes de groupe, les membres du bureau du Conseil municipal et le directeur du département des finances, M. Charles Lassauce, sont convoqués immédiatement à la salle Nicolas-Bogueret.

J'ouvre donc cette séance pour... annoncer sa suspension, afin que les personnes que je viens de mentionner puissent se réunir et discuter de la procédure de vote du budget 2006. En effet, le département des finances a une communication à faire à ce sujet au bureau du Conseil municipal et aux chefs et cheffes de groupe. Par conséquent, les autres membres de cette enceinte disposent encore de vingt minutes pour boire un café. A tout à l'heure!

(La séance est suspendue de 8 h 5 à 8 h 32.)

La présidente. Nous reprenons notre séance. Je vous informerai tout à l'heure des décisions qui viennent d'être prises concernant la procédure de vote du budget.

Auparavant, en notre nom à tous, je présente nos sincères condoléances à M. André Hediger, qui a eu le chagrin de perdre sa maman. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

M. Manuel Tornare, maire. Au nom du Conseil administratif et en votre nom, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'instar de la présidente, j'adresse nos condoléances à André Hediger. Je sais son attachement extrêmement émouvant pour sa mère. Depuis plusieurs mois, nous le voyions disparaître entre midi et 14 h, car il se rendait au Centre de soins continus pour l'y rejoindre. Une mère, c'est indispensable! J'offre ici à André Hediger l'un des plus beaux livres que je connaisse sur l'amour maternel: *Le livre de ma mère*, d'Albert Cohen.

La présidente. Nous allons maintenant donner lecture de la lettre de démission de M. Nguyen-Phuoc de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Elle est adressée au comité du Parti socialiste de la Ville de Genève.

Lecture de la lettre:

Genève, le 2 décembre 2005

Par la présente, je vous prie de bien vouloir noter ma nouvelle adresse. Par conséquent, et conformément aux statuts, je démissionne du Parti socialiste de la Ville de Genève.

Je remets également mon mandat au conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

J'aimerais remercier chaleureusement Claudia et Françoise. Avec mes meilleures salutations.

Bao Tri Nguyen-Phuoc

La présidente. Nous saluons la présence, dans le bureau situé à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires qui feront tous les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M. Charles Lassauce, directeur du département des finances, M. Philippe Krebs et M^{me} Biljana Kostadinov, adjoints de direction du département, M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, M. Francesco Zagato, chef de la section comptabilité, M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget, M. François Pasteur et M^{me} Carmen Moor, collaborateurs de la section budget.

Les conseillères et conseillers municipaux qui auraient encore des amendements à déposer sont priés de le faire rapidement auprès de M^{me} Cabussat.

Enfin, j'ai une dernière information à vous transmettre: M^{me} Kraft-Babel prie tous les membres de ce Conseil municipal qui souhaitent chanter dans la chorale de la rejoindre, ici même, durant la pause de ce matin.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2006 (PR-425 A/B)¹.**A. Rapporteur de majorité et rapporteur général: M. Alpha Dramé.****Table de matières**

1. Remarques générales et remerciements (p. 2)
2. Présentation de la commission des finances (p. 3)
3. Présentation des président-e-s et rapporteurs-euses des commissions spécialisées (p. 3)
4. Calendrier des travaux (p. 4)
5. Auditions des magistrats des différents départements, des président-e-s et des rapporteurs-euses des commissions spécialisées par la commission des finances (p. 5)
6. Vote des arrêtés (p. 29)
7. Arrêtés (p. 29)
8. Présentation générale du budget (p. 33)
9. Tableau récapitulatif des amendements acceptés en commissions spécialisées et votés en commission des finances (p. 34)
10. Rapports préliminaires sur l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 et rapports finaux des commissions spécialisées avec leurs annexes respectives:
 - Rapports de la commission des finances sur le département Autorités (p. 46)
 - Rapports de la commission des finances sur le département des finances et de l'administration générale (p.)
 - Rapports de la commission de l'informatique et de la communication sur la Direction des systèmes d'information (p.)
 - Rapports de la commission des travaux sur le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (p.)
 - Rapports de la commission des arts et de la culture sur le département des affaires culturelles (p.)
 - Rapports de la commission des sports et de la sécurité sur le département des sports et de la sécurité (p.)
 - Rapports de la commission sociale et de la jeunesse sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement (p.)

¹ Rapport à l'appui, 1079. Commission, 1240.

1. Remarques générales et remerciements

La commission des finances s'est réunie les 21 septembre 2005, 4, 5 et 25 octobre 2005, ainsi que les 1, 2, et 16 novembre 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Gisèle Spescha, Julie de Dardel, Laurence Schmidlin et M. Julien Deffaugt, que le rapporteur remercie pour leur disponibilité et leur excellent travail.

Le travail de rédaction et d'impression a été facilité par M^{mes} Marie-Christine Cabussat et Loredana de Ciochis, ainsi que par M^{me} Marguerite Conus et M. Jean-Daniel Hercod, à qui j'adresse également mes remerciements pour leur soutien et leur disponibilité pour la réalisation de ce rapport.

Les magistrats ont été auditionnés, accompagnés de leurs chefs de service et collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour apporter la clarté dans les discussions, grâce aux réponses écrites ou orales qu'ils ont fournies conformément aux demandes de la commission.

Je tiens ici à leur adresser mes vifs remerciements et plus particulièrement à MM. Charles Lassaue, Philippe Krebs, à M^{me} Biljana Kostadinov, du département des finances; à M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale, ainsi qu'à M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget, sans laquelle ce document n'aurait jamais été prêt dans les délais.

Nonobstant la volonté d'innovation du conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale qui a décidé, pour la première fois, de présenter le budget à l'ensemble du Conseil municipal en lieu et place de la commission des finances, le processus budgétaire s'est déroulé conformément à la règle.

Cependant, la surcharge de travail occasionnée par le traitement simultané du dossier du 25, rue du Stand et du budget a été gérée par l'ensemble des commissaires de la commission des finances dans une parfaite ambiance de bonne collaboration et de sérénité.

Par ailleurs, je tiens à préciser que ce budget requiert quelques spécificités qui sont celles d'avoir démontré:

- que les réductions de charges pouvaient se faire au sein du Conseil administratif sur l'initiative du Conseil municipal, tout en épargnant aux deux organes des discussions stériles dans les commissions;
- que la promotion de la transversalité entre les différents départements pouvait être utilisée comme un instrument efficace de réduction des charges de fonctionnement, sans avoir recours à l'utilisation des excédents de recettes

annuelles. Les prévisions budgétaires du Conseil administratif entre la présentation des objectifs budgétaires et l'étude du budget proprement dit ont été sérieusement revues à la baisse;

- que le Conseil municipal, par le biais de ses différentes commissions, avait la maturité nécessaire pour traiter des dossiers complexes comme celui du 25, rue du Stand parallèlement au processus budgétaire.

L'évolution remarquable de l'excédent de revenus, qui est passé de 237 706 francs au projet de budget présenté le 12 septembre 2005 à 1 040 418 francs lors du vote du 16 novembre 2005, est l'expression éloquente du bon travail accompli dans les commissions.

2. Présentation de la commission des finances

Président (Parti radical)

M. Pierre Maudet

Les Verts (Ve)

M. Alpha Dramé

M. Pierre Losio

Parti socialiste (S)

M^{me} Sandrine Salerno

M. Gérard Deshusses

M. David Carillo

Parti du travail (T)

M^{me} Hélène Ecuyer

Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants (AdG/SI)

M^{me} Gisèle Thiévent

M. Christian Zaugg

Parti libéral (L)

M. Alexis Barbey

M. André Kaplun

M. Patrice Reynaud

Parti démocrate-chrétien (DC)

M. Didier Bonny

Union démocratique du centre (UDC)

M^{me} Nelly Hartlieb

M. Eric Ischi

3. Présentation des président-e-s et rapporteurs-euses des commissions spécialisées

CFI: Autorités

Président M. Pierre Maudet

Manuel Tornare

Rapporteur M. Alpha Dramé

CFI: Département des finances
et de l'administration générale
Pierre Muller

Président M. Pierre Maudet

Rapporteur M. André Kaplun

CICO: Direction des systèmes d'information Pierre Muller	Président Rapporteuse	M. David Carrillo M ^{me} Hélène Ecuyer
CT: Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie Christian Ferrazino	Président Rapporteur	M. Michel Ducret M. Roberto Broggin
CARTS: Département des affaires culturelles Patrice Mugny	Présidente Rapporteur	M ^{me} Florence Kraft-Babel M. Jean-Marc Froidevaux
CSS: Département des sports et de la sécurité André Hediger	Président Rapporteuse	M. Pierre Rumo M ^{me} Sarah Klopman
CSJ: Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement Manuel Tornare, maire	Président Rapporteur	M. Didier Bonny M. Mino Jacques

(Signification des abréviations. CFI: commission des finances; CICO: commission de l'informatique et de la communication; CT: commission des travaux; CARTS: commission des arts et de la culture; CSS: commission des sports et de la sécurité; CSJ: commission sociale et de la jeunesse.)

4. Calendrier des travaux de la commission des finances

Séance du lundi 12 septembre 2005 Le Conseil administratif et les responsables des finances et de la comptabilité générale	Présentation générale du projet de budget au Conseil municipal
Séances des 21 septembre et 5 octobre 2005 M. Manuel Tornare et ses collaborateurs, en présence de M. Alpha Dramé, rapporteur	Audition du département Autorités
Séance du 4 octobre 2005 M. Pierre Muller et ses collaborateurs, en présence de M. André Kaplun, rapporteur	Audition du département des finances et de l'administration générale
Séance du 25 octobre 2005 M. Patrice Mugny et ses collaborateurs, en présence de M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur	Audition du département des affaires culturelles

Séance du 1 ^{er} novembre 2005 M. André Hediger et ses collaborateurs, en présence de M. Roberto Broginni, rapporteur	Audition du département des sports et de la sécurité
Séance du 2 novembre 2005 M. Manuel Tornare et ses collaborateurs, en présence de M. Jacques Mino, rapporteur	Audition du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
Séance du jeudi 3 novembre 2005 M. Christian Ferrazino et ses collaborateurs, en présence de M ^{me} Sarah Klopmann, rapporteuse	Audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Séance du 16 novembre 2005 M. Patrice Mugny et M. Pierre Muller, délégués du Conseil administratif, en présence de M. David Carrillo, président de la CICO, de M. Alpha Dramé, rapporteur général, et de M ^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse pour la CICO	Audition du Conseil administratif pour les modifications budgétaires, du département des finances pour la CICO, discussion et vote des amendements

5. Auditions des magistrats des différents départements, des présidents-e-s et des rapporteurs-euses des commissions spécialisées par la commission des finances

Séance du 12 septembre 2005

Présentation générale du budget au Conseil municipal

Le projet de budget 2006 est présenté par le Conseil administratif au complet, et dans sa nouvelle composition, à l'ensemble des conseillers municipaux:

- M. Manuel Tornare, maire, chargé du département Autorités et de celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement;
- M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale;
- M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles;
- M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité.

Les magistrats étaient accompagnés de leurs collaborateurs MM. Jacques Moret, directeur général, Charles Lassauce, directeur du département des finances, Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale, Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances, M^{me} Biljana Kostadinov, adjointe de direction du département des finances, M. Robert Rapin, directeur de la Division de l'administration générale.

Lors de cette présentation, le maire, M. Manuel Tornare, a fait les salutations d'usage et a annoncé solennellement que le budget 2006 était le fruit d'un travail basé sur la transversalité entre les différents chefs de département. Il précise que cette nouvelle approche de préparation du budget a permis une bonne concertation entre les différents services pour arriver à un budget équilibré avec un boni de 237 706 francs.

Il a également rappelé les trois priorités du Conseil administratif pour l'année 2006, à savoir: l'intégration, la mobilité et la qualité de vie, et il a précisé que ceux-ci s'inscrivaient en droite ligne des priorités du programme de législation du Conseil administratif.

Il a ensuite passé la parole à M. Pierre Muller, chargé du département des finances et de l'administration générale, pour la présentation du budget 2006.

<i>Récapitulatif: projet de budget 2006 avec chiffres nets</i>	Fr.
Revenus nets	958 404 235
Charges nettes	958 166 529
Excédents de revenus	237 706
Investissements	110 000 000
Auto financement	64 047 636
Insuffisance de financement	45 952 364

M. Pierre Muller commence par annoncer que ce projet de budget a été élaboré selon les mêmes critères que celui de l'année précédente. Ainsi, et dans le souci d'identifier et de maîtriser les charges de fonctionnement, les différents chefs de département ont été sollicités pour élaborer un budget dont le montant ne dépasse pas celui de l'année précédente (budget de référence). Les demandes supplémentaires qui devaient s'ajouter aux prestations déjà assumées ont été listées pour faire l'objet d'études approfondies. Cette procédure a permis au Conseil administratif de procéder, en connaissance de cause, aux arbitrages rendus nécessaires par la baisse des revenus. Il précise que l'évolution des charges en 2006 est relativement contenue, afin de permettre de respecter l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, et de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Il précise que 76% des revenus de la Ville de Genève proviennent des impôts.

Les charges, globalement, s'élèvent à 958,2 millions de francs contre 951 millions au budget 2005 ou 958 millions dans les comptes 2004.

Quant aux revenus, ils atteignent 958,4 millions contre 951 millions pour 2005 et 988 millions en 2004.

Les investissements sont évalués à 110 millions, soit 85 millions budgétés pour le patrimoine administratif et 25 millions pour le patrimoine financier. L'autofinancement est de 64 047 636 francs si l'on rajoute le boni de 237 706 francs, ce qui implique une insuffisance de financement de 45 952 364 francs. Le magistrat chargé du département des finances a déploré le fait que la Ville ne finance ses investissements qu'à hauteur de 64%. Autrement dit, elle devra emprunter encore, cette année, 46 millions de francs, qui contribueront à alourdir la dette qui est aujourd'hui estimée à 1,8 milliard de francs.

Les impôts sont en stagnation. Les estimations permettent de dire qu'ils devraient rapporter 727,2 millions à la Ville, soit une croissance de 2,4% par rapport au budget 2005, mais en légère diminution en regard des comptes 2004. Si l'on se réfère à 2004, l'impôt sur les personnes morales rapporterait 4 millions de moins en 2006, et la taxe professionnelle 9 millions de moins. En revanche, l'impôt sur les personnes physiques progresserait de 11 millions.

Les produits des amendes d'ordre sont en baisse de 2,2 millions.

La fonction publique municipale a été mise à contribution à hauteur de 8 millions pour équilibrer le budget. Si les mécanismes salariaux ordinaires sont maintenus, les annuités extraordinaires sont supprimées, de même que la participation aux primes d'assurance maladie pour une certaine catégorie du personnel. Des négociations sont toutefois toujours en cours.

Malgré les relatives difficultés financières, 16,5 nouveaux postes seront créés. Le Service d'incendie et de secours en recevra, par exemple, deux et devrait pouvoir compter sur le transfert de quatre postes inoccupés d'agents municipaux.

La petite enfance recevra 4,6 millions de francs de plus, soit 57,8 millions de francs.

En ce qui concerne le transfert de charges du Canton aux communes, un montant de 30 millions de francs devrait être demandé aux communes, ce qui correspondrait à environ 17 millions de francs pour la Ville.

Le conseiller administratif chargé des affaires culturelles estime qu'un débat de fond sur le transfert de charges et de compétences entre le Canton et la commune devrait être fait pour permettre de gérer cette nouvelle situation.

La décision prise par le chef du département des finances de présenter le budget au Conseil municipal dans sa totalité, contrairement aux années précédentes, n'a pas permis les prises de positions préliminaires des partis par les chefs de groupe et les commissaires de la commission des finances qui seront reportées à la séance plénière.

Séances des 21 septembre et 5 octobre 2005

Audition du département Autorités

Cette année, l'audition du département Autorités par la commission des finances s'est faite en deux séances. A cet effet, la commission a auditionné M. Manuel Tornare, maire, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et de celui des Autorités, accompagné des principaux directeurs et chefs de service de l'Administration centrale: M. Jacques Moret, directeur général, M^{me} Brigitte Chapuis, cheffe de service, M^{me} Laurence Wiedmer, chef du Service des relations extérieures, M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, M. Daniel Fellay, administrateur du Service des ressources humaines, M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale, et de MM. Philippe Krebs et Charles Lassauce, directeur du département des finances.

Ces auditions ont fait l'objet d'un rapport qui se trouve annexé avec les rapports des commissions spécialisées. Il inclut les réponses écrites du magistrat. Le rapporteur de cet objet est M. Alpha Dramé.

Séance du 4 octobre 2005

Audition du département des finances et de l'administration générale

M. Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, était accompagné des cadres suivants: MM. Charles Lassauce, directeur du département des finances, Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale, Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances, M^{me} Biljana Kostadinov, adjointe de direction du département des finances, M. Robert Rapin, directeur de la Division de l'administration générale, M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), M. Jérôme Vallat, chef du Contrôle de gestion, M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, M^{me} Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle communale, M. Giovanni Sottocasa, chef du Service des assurances, et M. Serge Pellaton, chef du Service des achats.

Cette séance est l'objet de deux rapports: un de la commission des finances et un de la commission de l'informatique et de la communication, qui se trouvent annexés avec les rapports des commissions spécialisées. Les rapporteur et rapporteuse sont M. André Kaplun pour le département des finances et de l'administration générale, et M^{me} Hélène Ecuyer pour la Direction des systèmes d'information.

En ce qui concerne le département des finances et de l'administration générale, les réponses écrites aux questions concernant les points suivants sont annexées au rapport spécialisé:

- frais d'impression par département;
- frais de nettoyage hors «compétent achats» par département;
- investissements soumis, votés et réalisés;
- propositions de crédits pour lesquels la direction du département des finances a donné un avis défavorable;
- encouragement à l'économie et au tourisme;
- Société générale d'affichage (SGA);
- immeubles du patrimoine;
- GIM: réception et accueil, rue de l'Hôtel-de-Ville;
- GIM: régularisation et création de postes;
- taxe professionnelle: demande de nouveaux postes.

Séance du 25 octobre 2005

Audition du département des affaires culturelles

M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, était accompagné de: M. Boris Drahusak, codirecteur du département, M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département, M^{me} Isabelle Naef Galuba, responsable du Fonds municipal d'art contemporain, M Gianni Dose, collaborateur scientifique chargé des supports logistique et financier, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, M. Alain Schweri, chef du Service administratif et technique du Domaine art et culture, M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances, et M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget au Service de la comptabilité générale et du budget.

Cette audition a fait l'objet d'un rapport qui se trouve dans les rapports des commissions spécialisées. Il inclut les réponses aux questions posées.

Le rapporteur pour ce département est M. Jean-Marc Froidevaux.

Séance du 1^{er} novembre 2005

Audition du département des sports et de la sécurité

M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, était accompagné de M^{me} Valentina Pamingle, comptable au Service d'incendie et de secours, et de MM. Yves Nopper, directeur général du département, Philippe Voirol, nouveau chef du Service des sports, Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, André Schmidlin, du Service des agents de ville et du domaine public, Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours, Charles Lassauce et Aimé Mariaux, du département des finances.

Le rapport issu de cette audition est annexé dans la rubrique «rapports des commissions spécialisées». Il inclut les réponses aux questions sur les points suivants:

- subvention au Chênois Volleyball
- patinoires des Vernets;
- Service d'incendie et de secours;
- Service des agents de ville.

La rapporteuse de cet objet est M^{me} Sarah Klopmann.

Séance du 2 novembre 2005

Audition du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Manuel Tornare, maire, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, était accompagné des personnes suivantes: M. Philippe Aegerter, directeur du département, M. Sami Kanaan, directeur adjoint, M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, M^{me} Laure Da Broi, cheffe de l'Office de l'état civil, M. Pascal Braun, adjoint de direction à l'Office de l'état civil, M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, cheffe de la Délégation à la petite enfance, M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social, et M. Pierre Hausheer, administrateur du Service social.

Le rapport issu de cette audition est annexé à la partie «rapports des commissions spécialisées». Il inclut les réponses aux questions.

Le rapporteur de cet objet est M. Jacques Mino.

Séance du jeudi 3 novembre 2005*Audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie*

Cette séance a été fixée en remplacement de celle du mercredi 26 octobre que la commission des finances a consacrée à une discussion avec le Conseil administratif in corpore sur le dossier de l'immeuble situé au 25, rue du Stand, récemment acheté par la Ville.

La commission des finances tient à exprimer ses vifs remerciements à l'ensemble des fonctionnaires du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour leur compréhension.

Pour cette audition, M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, était accompagné d'une délégation composée de M^{me} Isabelle Charollais et de MM. Nils de Dardel, directeur du département, Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, Charles Lassaue et M. Aimé Mariaux, du département des finances.

Lors de l'audition, les questions des commissaires se sont particulièrement focalisées sur: le recrutement du personnel, l'augmentation du coût du carburant en raison de l'introduction de la taxe sur le CO₂, les coûts de l'assainissement du site d'Artamis, les coûts et la stratégie d'entretien des bâtiments, la nécessité de préciser les objectifs et les réalisations de l'Agenda 21 dans le document du budget et les comptes. Les réponses apportées à ces différentes questions figurent dans le rapport spécialisé consacré à ce département dont M. Roberto Brogginì est le rapporteur.

Séance du 16 novembre 2005*Audition du Conseil administratif pour les modifications budgétaires du département des finances et pour la Direction des systèmes d'information (DSI), discussion et vote des amendements*

Cette séance a été consacrée, en première partie, à l'audition d'une délégation du Conseil administratif composée de MM. Mugny et Muller, conseillers administratifs, accompagnés de MM. Krebs, Mariaux et M^{me} Kostadinov, pour les modifications du Conseil administratif au projet de budget 2006.

En deuxième partie, M. Pierre Muller et ses collaborateurs ont été auditionnés pour le volet «informatique et communication», sur la base du rapport de la commission de l'informatique et de la communication. Il était accompagné de M. Eric Favre, directeur de la DSI, et de M. Robert Rapin, directeur de l'Administration générale.

Dans la troisième partie de cette séance, la commission s'est concentrée sur la discussion et le vote des amendements acceptés par les commissions spécialisées, ceux de la commission des finances au projet de budget 2006, ainsi qu'aux modifications apportées au projet de budget 2006 par le Conseil administratif.

La commission s'est réservée la prise de position des partis pour la séance plénière du 17 décembre 2005.

Discussion et vote sur les modifications du Conseil administratif au projet de budget 2006

Les modifications budgétaires ont été présentées par M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale. Selon lui, le Conseil administratif a tenu compte des points suivants:

- la diminution des recettes fiscales pour les personnes physiques, mais pas pour les personnes morales. Pour les personnes physiques, il s'agit de prévoir une entrée diminuée de 3 012 000 francs;
- la suppression de tous les nouveaux postes, soit 16,5 postes;
- la diminution de la participation à la prime d'assurance maladie, réduite à 50 francs pour les classes 4 à 8. A ce sujet, le Conseil administratif déposera, en novembre, une proposition qui vise à modifier le règlement;
- la suppression des annuités extraordinaires;
- la diminution de 10% sur les chapitres 31 pour tous les départements (cela touche les groupes de comptes 310 et les contrats de nettoyage).

Suite à cette présentation, les discussions ont tourné autour des questions et réponses suivantes.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la diminution des recettes fiscales décidée par le Conseil administratif et pourquoi avoir diminué de 3 millions seulement sur les personnes physiques.

M. Pierre Muller répond que, effectivement, le Conseil administratif n'a pas jugé opportun de tenir compte des prévisions sur les personnes morales.

M. Krebs ajoute que l'on peut décemment estimer que les secteurs financiers et bancaires ont été sous-évalués par le Département cantonal des finances. Le département est devenu, progressivement, très précis quant aux personnes physiques, mais ce n'est pas le cas pour les personnes morales. Les chiffres sont donc à prendre avec une certaine réserve. Le Département cantonal des finances est trop pessimiste dans ses estimations concernant les personnes morales.

M. Pierre Muller rappelle que le Département cantonal des finances ne donne que des indications, que l'on suit ou pas.

M. Patrice Mugny acquiesce aux propos de M. Pierre Muller. Effectivement, on n'est pas tenu de prendre en compte les prévisions du Département cantonal des finances. De plus, le Conseil administratif a tenu compte de l'augmentation des charges liées au Grand Théâtre et à l'indexation de la masse salariale. Cela se monte à 1,7 million.

Un commissaire demande si l'on peut espérer que les prévisions sont trop pessimistes et pourquoi on ne réévalue pas la taxe professionnelle.

M. Pierre Muller rappelle que cet impôt ne tient pas compte de la rentabilité des entreprises.

Un commissaire aimerait savoir si tous les départements ont fait des efforts concernant les groupes de comptes 310.

M. Krebs répond que l'économie totale est de 600 000 francs. Un document explicite sera fourni.

Concernant la diminution de la participation à la prime d'assurance maladie, réduite à 50 francs pour les classes 4 à 8, il est clair que le personnel en prend plein la figure. La proposition du Conseil administratif n'est-elle pas proche de la provocation?

M. Muller répond que le Conseil administratif est conscient que ces mesures ne sont pas agréables. Toutefois, il s'agit de relativiser; la fonction publique municipale genevoise est parmi les mieux loties de Suisse. Les avantages sont très nombreux, parmi lesquels: retraite à 62 ans, pas de salaires inférieurs à 5000 francs pour les plus basses classes lorsqu'elles travaillent à 100%, 31 jours de vacances, etc. En somme, la fonction publique municipale n'est pas à plaindre.

Le président demande ce qu'il en est du report de charges.

M. Pierre Muller dit que l'Association des communes genevoises a décidé de ne pas entrer en matière sur le report de charges. Toutes les communes suivent désormais la ligne de la Ville de Genève. L'avis est quasiment unanime. Dans le projet de budget 2006, le Conseil administratif n'a pas tenu compte du report de charges.

M. Patrice Mugny ajoute que les discussions avec l'Etat sur le report de charges et les compétences ont commencé. Cela prendra encore du temps, mais le processus a débuté.

Tableau N° 2: Récapitulatif des modifications du projet du budget 2006 rectifié

Un commissaire demande ce que signifie la correction qui se trouve dans «Ajustement interface ressources humaines» relative à la correction de l'affectation handicapés + affectation de primes apprentis.

M. Mariaux ne peut répondre en détail. Pour information, l'interface touche 400 millions de francs. Il est difficile, en l'état, de répondre.

M. Krebs ajoute que cela ne procède pas d'une intention politique, c'est un état des lieux.

M. Patrice Mugny rappelle que, lors de la dernière session du Conseil municipal, on a parlé du besoin d'augmenter les postes d'apprentis. Il suggère que la commission des finances modifie dans ce sens le budget, de peu, de 100 000 francs.

Un commissaire se renseigne au sujet des extraits du Conseil administratif.

M. Mariaux dit qu'il faut comprendre la modification ou l'augmentation de classes, acceptée en cours d'année par le Conseil administratif. En l'occurrence, cela touche des rocares de postes.

Un commissaire demande quel est le sens des propos du magistrat au sujet des apprentis.

M. Patrice Mugny répond que les 100 000 francs pourraient servir à former les personnes qui devront encadrer les apprentis.

Tableau N° 3: Détails des modifications du projet du budget 2006 par département

Page 1/7: Département Autorités

Cellule A700010, groupe de comptes 303: + 101 000 francs

Un commissaire demande ce qu'il en est de la modification législative des jetons de présence du Conseil municipal.

M. Krebs explique qu'il s'agit là de l'application du principe de prudence. La question se pose de savoir si l'on ne devrait pas prélever l'AVS sur les jetons de présence. La question n'est pas tranchée. Ce montant de 101 000 francs éviterait aux conseillers municipaux de voir le prix du jeton baisser.

Un commissaire ne croit pas qu'il y ait eu un abaissement légal du seuil, ni de modification législative. C'est plutôt l'AVS qui essaye de renflouer ses caisses.

Tableau N° 4: Structure des revenus de fonctionnement par nature (Comparaison projet de budget 2006 rectifié-budget 2005)

Page 4/7: Département des affaires culturelles

Cellule 3110000, groupe de comptes 365: + 1 070 000 francs

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'augmentation de la subvention de 1 million de francs au Grand Théâtre.

M. Patrice Mugny rappelle que cette modification apparaît maintenant, car le Conseil municipal a voté le million pour le ballet après que le budget a été confectionné.

Cellule 3106000, groupe de comptes 365: + 42 000 francs

Un commissaire: Quid du réajustement «activités musicales diverses» et de quoi s'agit-il?

M. Mugny répond qu'il s'agissait de corriger une erreur. Une réponse écrite détaillée suivra.

Un commissaire demande si l'AMV touche de l'argent pour le travail qu'elle fait pour «Voix de fêtes». Cette question avait été posée et n'a pas obtenu la réponse écrite attendue.

M. Patrice Mugny assure qu'une réponse écrite détaillée suivra.

Discussion et vote par la commission des finances des amendements proposés par les commissions spécialisées

Le président rappelle tout d'abord que, suite à la demande de la commission lors de la discussion sur le budget précédent, trois représentants du département des finances, MM. Krebs, Mariaux et M^{me} Fontaine, ont été mis à la disposition de la commission des finances par M. Pierre Muller afin de répondre aux questions de la commission pendant ses délibérations. Il propose, ensuite, de traiter chaque département l'un après l'autre afin de se prononcer sur les amendements des commissions spécialisées et d'en proposer d'autres, le cas échéant.

M. Krebs relève que plusieurs lignes ont été modifiées par le Conseil administratif par rapport à la version de départ.

Un commissaire souligne que les membres de la commission des finances doivent proposer leurs amendements au fur et à mesure que les sujets apparaissent.

Département Autorités

Page 1, cellule A00200, groupe de comptes 301: amendement portant sur la suppression de 40 postes vacants

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle que les membres de la commission ont reçu un document du département des finances et de l'administration générale mentionnant les postes vacants en date du 5 octobre et distin-

quant les postes réellement vacants de ceux en cours de recrutement. Supprimer ces postes «vacants de chez vacants», répartis dans les différents départements, permettrait d'obtenir une meilleure transparence et, surtout, de les centraliser afin de pouvoir effectuer des transferts entre départements. Il précise que le département Autorités compte cinq de ces postes sur un total de 40 postes à supprimer.

Une commissaire socialiste se demande si le budget modifié n'a pas déjà tenu compte de ces éléments.

Le commissaire démocrate-chrétien persiste et répond en disant que les 40 postes n'ont pas été supprimés et qu'ils figurent, au contraire, toujours dans le budget. L'administration estime que l'économie est de 10 millions de francs, mais elle ne précise pas les postes. Cet amendement propose de réduire la diminution de 10 à 6 millions de francs.

Un commissaire des Verts signale que cette somme a été gelée et non pas soustraite. Elle figure au Service des ressources humaines (SRH), il s'agit d'un montant de 10 millions de francs, moins le solde de salaires. Il remarque que, si cet amendement est accepté, le Conseil administratif n'aura plus aucune marge de manœuvre pour travailler: il devra venir devant le Conseil municipal pour chaque nouveau poste.

Le commissaire démocrate-chrétien affirme qu'il s'agit d'une bonne raison pour accepter cet amendement. Le Conseil administratif devra justifier, une fois par année, l'ensemble des postes, ce qui garantira un meilleur contrôle.

Un troisième commissaire demande où se situe le poste «charge négative» dans le budget.

M. Krebs répond que le moins 10 millions figure à la ligne A010500.

Le commissaire démocrate-chrétien insiste et ajoute que l'amendement propose formellement d'enlever 200 000 francs, correspondant à quatre postes, à la cellule A002000, groupe de comptes 301.

M. Krebs suggère de soumettre d'abord aux voix la proposition générale pour les 40 postes et de n'entrer dans le détail, département par département, que si le principe est accepté.

Le président soumet la proposition de rayer les 40 postes «vacants de chez vacants» aux voix.

Cette proposition est refusée par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Amendement portant sur la restauration de la contribution LAMal de 100 francs en faveur des classes 4 à 8

Un commissaire propose un amendement relatif à la LAMal, consistant à passer d'une contribution de 50 à 100 francs pour les classes 4 à 8, financée par les amendes d'ordre.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre refuse cet amendement, car il est convaincu qu'il constituerait une inégalité de traitement: soit on rétablit la contribution pour tous, soit on ne fait rien.

Le commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque que les positions du Conseil administratif n'ont pas été claires dès le départ. Dans ce conflit, il faut aller dans le sens de l'intérêt du personnel si l'on veut que le dialogue reprenne réellement.

Un commissaire des Verts indique que son groupe ne changera pas de position: c'est au Conseil administratif, en tant qu'employeur, et non au Conseil municipal, qu'il revient de négocier avec le personnel, même si ces négociations auraient pu être mieux menées.

Un commissaire libéral refuse également cet amendement. Il soutient que les conditions d'emploi de la fonction publique municipale sont déjà privilégiées et qu'il n'y a pas de raison de lui octroyer un avantage supplémentaire. D'autre part, ces économies représentent un effort nécessaire. Il ajoute, enfin, que la diminution des recettes des amendes est bien réelle et qu'on ne peut pas dire qu'elle est sous-estimée.

Le président met aux voix l'amendement préconisant de rétablir la contribution LAMal de 100 francs.

Cet amendement est refusé par 12 non (2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T).

Page 5, cellule 010500, groupe de comptes 301: Amendement pour une augmentation de charges de 1 million de francs en faveur de la petite enfance

Le commissaire démocrate-chrétien se réfère à la charge négative de 10 millions correspondant à la vacance des postes. Le Parti démocrate-chrétien propose d'augmenter les recettes de 1 million et de faire passer les charges à 11 millions de francs. Il s'agit du différentiel prévu entre le budget et les comptes. Il explique que son parti souhaite attribuer ce montant à la petite enfance. L'opération se justifie, en outre, par les résultats du budget 2004.

Une commissaire socialiste indique que son parti n'approuvera pas cet amendement, dont il sera probablement question en séance plénière. Elle rappelle que

l'ouverture des deux nouvelles crèches est retardée en raison de la prolongation des travaux pour l'une, et par manque de personnel pour l'autre. Elle remarque qu'il vaut mieux attendre les propos du magistrat à ce sujet.

Le président s'exprime au nom du groupe radical et souligne que cette proposition relève du micmac comptable, ce qui discrédite la démarche.

Un commissaire libéral mentionne que, malgré leur hésitation, les libéraux ne suivront pas cette proposition: les besoins exprimés pour les deux crèches sont déjà inscrits dans le budget et ce complément est inutile.

Le président soumet aux voix l'amendement proposant de soustraire 1 million sur cette cellule.

Cet amendement est refusé par 14 non (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 1 oui (DC).

Page 5, cellule A010500, groupe de comptes 301: Amendement pour une augmentation de charges de 100 000 francs en faveur des apprentis

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) affirme qu'il faut donner un signal en faveur des apprentis. Il propose un amendement pour ajouter 100 000 francs de charges à cette fin.

Un commissaire des Verts rappelle qu'une partie de cette somme devra être dévolue à la formation des personnes encadrant les apprentis.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord qu'il faut faire un effort au niveau de l'apprentissage. Il souligne, toutefois, que la Ville forme des apprentis depuis trente ans et que cela fonctionne correctement. Il y a donc déjà des personnes compétentes pour former des apprentis.

Le commissaire démocrate-chrétien indique que son parti soutient cette proposition et qui va même plus loin, puisqu'il souhaiterait que ce montant soit affecté à des apprentis dans le domaine de la petite enfance, qui constitue une priorité.

Le président relève qu'il faudra prendre note de cette remarque dans le rapport, mais qu'il est impossible d'imposer une telle affectation.

Le commissaire libéral accepte cet amendement, mais demande quel sera le corollaire positif pour compenser cette dépense.

Un commissaire socialiste signale qu'il s'agit d'une détérioration du boni.

M. Krebs souligne qu'il n'est pas possible d'aggraver le résultat final.

Une autre commissaire socialiste remarque qu'il n'est pas nécessaire de décider, à ce stade, de la compensation.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

La commissaire socialiste demande si toutes les modifications figurent bien dans le budget modifié. Elle souhaite savoir en quoi consistent les changements évoqués par M. Krebs en début de discussion.

M. Krebs confirme que les modifications ont été ajoutées intégralement dans le projet de budget 2006 rectifié.

Département des finances et de l'administration générale

Le président demande au président de la commission de l'informatique et de la communication s'il est exact que l'amendement voté par cette dernière a bien été rendu caduc par le *personal stop*.

Ce dernier le confirme.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Page 23, cellule 200100, groupe de comptes 317: Amendement pour une diminution de charges de 2000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

Page 24, cellule 2002000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 10 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 24, cellule 2002000, groupe de comptes 318: Amendement pour une diminution de charges de 5000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 24, cellule 2003000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 10 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 26, cellule 2201000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 7000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 27, cellule 2202000, groupe de comptes 318: Amendement pour une diminution de charges de 300 000 francs

Un commissaire démocrate-chrétien annonce que son parti propose cet amendement pour une diminution de 300 000 francs du budget des aménagements éphémères, afin de compenser le million pour la petite enfance.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 27, cellule 2202000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 20 000 francs

Cet amendement est refusé par 10 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 2 UDC) et 5 abstentions (1 DC, 1 R, 3 L).

Page 27, cellule 2202000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 10 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 28, cellule 2203: Transfert des collaborateurs du Service de la mobilité vers le Service d'aménagement urbain

Le commissaire démocrate-chrétien propose de transférer les collaborateurs du Service de la mobilité au Service d'aménagement urbain.

Le président demande s'il s'agit d'une opération neutre financièrement.

Le commissaire démocrate-chrétien répond par l'affirmative et propose de les transférer à la cellule 2001.

Une commissaire du Parti du travail souligne que, en touchant uniquement aux postes relatifs au personnel, on ne règle pas le problème des autres dépenses liées à ce service.

Le commissaire démocrate-chrétien insiste sur le fait que le Service de la mobilité n'a pas à exister en tant que tel.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) affirme que cette proposition est absurde. Le transfert d'un service ne doit pas être discuté lors du débat sur le budget.

Le président s'exprime au nom des radicaux. Il rappelle qu'il était lui-même opposé à la création de ce service et qu'il s'associerait à une proposition pour le supprimer. Néanmoins, le simple déplacement du service n'est pas de la compétence du Conseil municipal. Il ne soutient donc pas cet amendement.

Un commissaire libéral souscrit à cette analyse. Le Service de la mobilité fait doublon avec l'Etat, il faudrait le supprimer.

Le commissaire démocrate-chrétien affirme que la commission des finances a la compétence de proposer ce type de transfert.

Une commissaire du Parti du travail s'inscrit en faux contre la position de l'Entente. La mobilité est aussi une affaire de proximité. Il s'agit d'un service très utile.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a toujours dénoncé la création de ce service, mais ne pense pas que le transfert soit utile.

Le président met aux voix le principe du transfert de ces postes.

Cet amendement est refusé par 9 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R) contre 1 oui (DC) et 5 abstentions (3 L, 2 UDC).

Page 29, cellule 2401000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 10 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 29, cellule 2402000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 6000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 35, cellule 2601010, groupe de comptes 314: Amendement pour une diminution de charges de 250 000 francs

Le commissaire démocrate-chrétien propose un amendement pour une diminution de 250 000 francs du budget des éclairages publics, correspondant au coût des «Yeux de la nuit». Ce montant pourrait être dévolu aux crèches. Il déclare que cette manifestation ne relève pas de la mission d'une collectivité

publique et qu'il peine à comprendre sa finalité écologique et pédagogique en matière d'économies d'énergie.

Une commissaire socialiste s'oppose à cette proposition. Elle rappelle que la commission a demandé au magistrat de présenter un budget ad hoc pour cette manifestation l'année prochaine.

Le commissaire démocrate-chrétien souligne que, si la commission des finances souhaite qu'il revienne avec ce budget ad hoc, il approuve cet amendement.

Le président va dans le même sens: d'une part, ce magistrat a visiblement besoin d'être aiguillé et, d'autre part, cet amendement offrirait un signal clair pour indiquer que ce type de manifestation n'est pas prioritaire.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Département des affaires culturelles

Le président rappelle que deux amendements sur les subventions ont été acceptés par la commission des arts et de la culture.

Un commissaire des Verts ajoute qu'il y en a un troisième: le Théâtre de l'Orangerie, sous l'appellation «Fonds pour spectacles d'été». Dans ce dernier cas, la proposition consiste à supprimer la ligne. Cet amendement a été accepté par 14 oui et une abstention socialiste.

Page 46, cellule 310600, groupe de comptes 365: Amendement pour une diminution de 100 000 francs de la subvention en faveur du Théâtre en Cavale (Fonds pour la création théâtrale indépendante)

Le commissaire démocrate-chrétien se prononce en défaveur de cet amendement. Il rappelle que des réponses ont été reçues de la part du magistrat sur les créations de cette compagnie, qui sont au nombre de quatre. Le nombre d'abonnements a en outre augmenté.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre approuve.

La commissaire socialiste refuse également cet amendement. Elle remarque que la commission des arts et de la culture a voulu sanctionner la ligne artistique de la compagnie, ce qui n'est pas son rôle.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) fait une autre lecture du rapport de la commission des arts et de la culture et adhère au contenu de ce dernier. Elle s'abstient donc sur cette question.

Cet amendement est refusé par 14 non (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (AdG/SI).

Page 46, cellule 310600, groupe de comptes 365: Amendement pour une diminution de 275 000 francs de la subvention en faveur du Théâtre de l'Orangerie (Fonds pour spectacles d'été)

Une commissaire déclare que les socialistes s'abstiennent en attendant d'obtenir le projet du théâtre.

Un commissaire des Verts remarque que le montant de la subvention a été renouvelé alors que la programmation ne prévoit plus de pièces de théâtre, mais des présentations sans décor.

Cet amendement est accepté par 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 8 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S).

Page 46, cellule 3160600, groupe de comptes 365: Amendement pour une diminution de 350 000 francs de la subvention en faveur de la Fondation pour l'art contemporain

Cet amendement est accepté par 10 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 3 S) et 5 abstentions (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T).

Département des sports et de la sécurité

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rappelle que les amendements ont été faits en commission avant les modifications budgétaires.

Page 66, cellule 4002020, groupe de comptes 311: Amendement pour une diminution de charges de 60 000 francs

M. Mariaux informe la commission que cette baisse du groupe de comptes 311 est liée au Fonds spécial Sport-Toto.

Cet amendement est refusé par 9 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R) contre 6 oui (1 DC, 3 L, 2 UDC).

Page 66, cellule 4002020, groupe de comptes 315: Amendement pour une diminution de charges de 25 000 francs

Cet amendement est refusé par 7 non (2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Page 68, cellule 4002040, groupe de comptes 311: Amendement pour une diminution de charges de 4500 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (L).

Page 68, cellule 4002040, groupe de comptes 313: Amendement pour une diminution de charges de 8000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (L).

Page 69, cellule 4002060: Augmentation de revenus de 50 000 francs

M. Mariaux indique que l'amendement ne peut concerner que les remboursements pour perte sur salaire, déjà budgétés dans la cellule Ressources humaines.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la raison d'un si grand différentiel avec les comptes 2004.

M. Mariaux précise que la ventilation se fait aux comptes et non au budget.

Cet amendement est refusé par 9 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R) et 6 abstentions (1 DC, 3 L, 2 UDC).

Page 70, cellule 4002080, groupe de comptes 311: Amendement pour une diminution de charges de 15 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 5 oui (1 DC, 1 R, 3 L) et 2 abstentions (UDC).

Page 71, cellule 4003000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 20 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 5 oui (1 DC, 1 R, 3 L) et 2 abstentions (UDC).

Page 71, cellule 4003000, groupe de comptes 311: Amendement pour une diminution de charges de 20 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 5 oui (1 DC, 1 R, 3 L) et 2 abstentions (UDC).

Page 72, cellule 4003000, groupe de comptes 315: Amendement pour une diminution de charges de 60 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 5 oui (1 DC, 1 R, 3 L) et 2 abstentions (UDC).

Un commissaire libéral rappelle que l'amendement sur le poste 311 avait été proposé par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et qu'il vient d'être refusé par celle-ci.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rétorque que des rectifications ont eu lieu depuis.

Page 75, cellule 4007000, groupe de comptes 310: Amendement pour une diminution de charges de 100 000 francs

M. Krebs précise que 54 000 francs ont déjà été retirés.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 4 oui (1 DC, 3 L) et 3 abstentions (2 UDC, 1 R).

Amendement portant sur la suppression de la subvention de 25 000 francs en faveur du Chênois Volleyball

Un commissaire libéral explique que cet amendement est motivé par le refus d'un report de charges systématiques vers d'autres communes. La Ville n'a pas à subventionner les communes limitrophes. C'est au Canton de prendre en charge ce type de dépense. Il ajoute qu'il propose, dans le même temps, de donner une subvention équivalente à l'Association genevoise de volleyball.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise que la commission a longuement débattu de cette question et qu'elle a voté en toute connaissance de cause.

Un commissaire socialiste informe la commission qu'il est lui-même membre du Chênois Hockey Club.

Cet amendement est accepté par 13 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 S, 1 DC).

Amendement portant sur l'attribution d'une subvention de 25 000 francs en faveur de l'Association genevoise de volleyball

Cet amendement est accepté par 14 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

Page 66, cellule 4002010, groupe de comptes 365: Amendement pour la suppression de la subvention de 20 000 francs en faveur du Service de santé de la jeunesse

Une commissaire socialiste propose de supprimer la subvention d'un montant de 20 000 francs en faveur du Service de santé de la jeunesse. C'est une question de cohérence, puisqu'il s'agit d'un service cantonal. Si le magistrat souhaitait soutenir un projet en particulier, il faut qu'il l'explique.

L'amendement est accepté par 11 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 3 L, 1 R) et 4 abstentions (1 T, 1 DC, 2 UDC).

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) indique qu'il ne déposera pas d'amendement concernant les amendes d'ordre, mais qu'il est certain que le montant a été sous-estimé.

M. Krebs affirme qu'on constate un ralentissement.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Page 78, cellule 5002000, groupe de comptes 365: Amendement pour une augmentation de 30 000 francs de la subvention en faveur des crèches et garderies

Une commissaire socialiste demande des explications au président au sujet de cet amendement qui a été présenté par le groupe radical en commission.

Le président ne s'en rappelle pas. Il met l'amendement aux voix.

L'amendement est refusé par 5 non (3 S, 2 UDC) et 10 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L).

Page 78, cellule 5002000, groupe de comptes 365: Amendement pour une augmentation de 30 000 francs de la subvention en faveur de travaux dans des garderies, crèches et jardins d'enfants

Cet amendement est refusé par 5 non (2 UDC, 3 L) et 10 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R).

Page 78, cellule 5002000, groupe de comptes 365: Amendement pour une augmentation de 1 million de francs de la subvention en faveur des garderies, crèches et jardins d'enfants

Un commissaire démocrate-chrétien propose un amendement pour une augmentation de 1 million de francs en faveur de la petite enfance, afin que la crèche des Ouches soit opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2006 et celle de Châteaubriand

dès le mois de mars 2006. Ces sites doivent pouvoir être exploités au plus vite. Il est d'avis que, si le magistrat avait vraiment voulu communiquer des informations sur un éventuel retard des travaux, il aurait transmis une note à la commission.

Cet amendement est refusé par 10 non (3 L, 2 UDC, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) et 4 abstentions (3 S, 1 R).

Page 78, cellule 5003000, groupe de comptes 365: Amendement pour une diminution de 30 000 francs de la subvention en faveur des colonies diverses

Cet amendement est accepté par 7 oui (1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 T) et 5 abstentions (3 S, 2 Ve).

Page 84, cellule 5007000, groupe de comptes 365: Amendement pour une diminution de 15 000 francs de la subvention en faveur de l'Association de défense des chômeurs

Une commissaire socialiste propose la suppression de la subvention de 15 000 francs octroyée à l'Association de défense des chômeurs. Cette association ne fait rien. Elle rappelle en outre que 25 000 francs avaient déjà été supprimés pour cause de «bisbilles permanentes». Elle considère que cette association n'a plus droit à une autre chance.

Cet amendement est accepté par 12 oui (2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 2 non (AdG/SI) et 1 abstention (T).

Page 84, cellule 5007000, groupe 365: Amendement pour une diminution de la subvention en faveur du Groupe sida Genève

La commissaire socialiste indique que le groupe socialiste avait accepté cette diminution, mais qu'il revient aujourd'hui sur cette décision. On avait considéré que le Groupe sida Genève avait moins de travail, mais toute une série de nouvelles activités se mettent actuellement en place, notamment sur d'autres maladies sexuellement transmissibles, comme les hépatites, etc.

Cet amendement est refusé par 9 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 oui (3 L, 1 R, 2 UDC).

Page 84, cellule 5007000, groupe de comptes 365: Amendement pour une augmentation de 10 000 francs de la subvention en faveur de Stop suicide

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Page 84, cellule 5007000, groupe de comptes 365: Amendement pour une augmentation de 30 000 francs de la subvention en faveur de l'association Première Ligne

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 non (3 L, 1 R, 2 UDC).

Page 84, cellule 5007000, groupe de comptes 365: Amendement pour une diminution de 10 000 francs de la subvention en faveur de Face à face

Cet amendement est accepté par 4 oui (3 L, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 10 abstentions (1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 S, 1 Ve, 2 AdG/SI, 1 T).

Un commissaire des Verts explique qu'il a personnellement vérifié le travail du permanent de Face à face et qu'il s'est avéré qu'un nouveau travail a été entamé sur les personnes violentes. C'est pourquoi il s'oppose à cette diminution.

Page 84, cellule 5007000, groupe de comptes 366: Amendement pour une diminution de charges de 100 000 francs dans les allocations sociales ponctuelles

Cet amendement est accepté par 6 oui (3 L, 1 R, 2 UDC) et 9 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC).

Page 84, cellule 5008000, groupe de comptes 365: Amendement pour une augmentation de 20 000 francs en faveur de l'Association du scoutisme genevois

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que le Conseil administratif a diminué de 20 000 francs la subvention octroyée à l'Association du scoutisme genevois, sans explication. Il propose de restaurer ce montant en faveur de l'association.

Cet amendement est accepté par 5 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 DC) contre 3 non (S) et 7 abstentions (1 AdG/SI, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Page 10, cellule 1001510, groupe de comptes 401: Amendement pour une réduction de 500 000 francs des recettes sur les personnes morales

Un commissaire libéral propose encore un amendement sur l'imposition des personnes morales, visant à réduire d'un montant de 500 000 francs les recettes, au nom du principe de prudence.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 6 oui (3 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

M. Mariaux informe la commission que le chiffre définitif est de 1 040 418 francs de boni, soit une amélioration de 640 000 francs par rapport au projet modifié.

6. Vote des projets d'arrêtés

Le président soumet au vote les arrêtés suivants:

Projet d'arrêté I

Le projet d'arrêté I est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 3 non (L) et 4 abstentions (1 DC, 1 R, 2 UDC).

Projet d'arrêté II

Le projet d'arrêté II est accepté par 12 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 UDC) contre 3 non (L).

Projet d'arrêté III

Le projet d'arrêté III est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 3 non (L) et 4 abstentions (1 DC, 1 R, 2 UDC).

Après le vote des arrêtés, les partis ont réservé leurs prises de position pour la séance plénière du 17 décembre 2005.

7. Arrêtés

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3773

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), article 74, alinéa 5, et article 77 de la loi sur l'administration des communes,
du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'028'535'371 francs
sous déduction des imputations internes de.....	73'406'216 francs
soit un total des charges nettes de	955'129'155 francs
 et les revenus à	 1'029'575'789 francs
sous déduction des imputations internes de	73'406'216 francs
soit un total des revenus nets de	956'169'573 francs

L' excédent de revenus présumé s'élève à 1'040'418 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	85'000'000
recettes	0
investissements nets	85'000'000
 b) patrimoine financier	
dépenses	25'000'000
recettes	0
investissements nets	25'000'000
 c) total	
dépenses	110'000'000
recettes	0
investissements nets	110'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a) patrimoine administratif	
investissements nets	85'000'000
amortissements ordinaires	62'644'564
amortissements complémentaires	0
excédent de revenus de fonctionnement	+ 1'040'418
autofinancement	63'684'982
Insuffisance de financement	21'315'018

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)

Budget 2006

b)	patrimoine financier		
	investissements nets	25'000'000	
	amortissements (autofinancement)	1'126'633	
	Insuffisance de financement	<u>23'873'367</u>	
c)	total		
	investissements nets	110'000'000	
	amortissements ordinaires	63'771'197	
	amortissements complémentaires	0	
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 1'040'418	
	autofinancement	<u>64'811'615</u>	
	Insuffisance de financement	<u>45'188'385</u>	

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 1'040'418 francs correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2006, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2006 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2006.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3775

Arrêté 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2006 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 45'000'000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2006, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

8. Présentation générale du budget

PRESENTATION GENERALE

Comptes 2004				Budget 2005				Compte administratif				Projet de budget 2006 rectifié par la commission des finances			
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Fonctionnement	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
898264909.61	988055814.19	883462280	951002185	883462280	951002185	Revenus	951002185	891357958	956169573	891357958	956169573	891357958	956169573	891357958	956169573
59591477.55		67204560		67204560		Amortissements		63771197		63771197		63771197		63771197	
957856387.16	988055814.19	950666940	951002185	950666940	951002185	Total net des charges et revenus		955129155	956169573	955129155	956169573	955129155	956169573	955129155	956169573
73831037.90	73831037.90	71604282	71604282	71604282	71604282	Imputations internes		73406216	73406216	73406216	73406216	73406216	73406216	73406216	73406216
1031687425.06	1061886852.09	1022271222	1022606467	1022271222	1022606467	Total brut des charges et revenus		1028535371	1029575789	1028535371	1029575789	1028535371	1029575789	1028535371	1029575789
30199427.03		335245		335245		Excédent de revenus		1040418		1040418		1040418		1040418	
1061886852.09	1061886852.09	1022606467	1022606467	1022606467	1022606467			1029575789	1029575789	1029575789	1029575789	1029575789	1029575789	1029575789	1029575789
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
110870463.76	4724798.49	85000000	85000000	85000000	85000000	Investissements du patrimoine administratif		85000000	0	85000000	0	85000000	0	85000000	0
26462160.82		25000000		25000000		Investissements du patrimoine financier		25000000	0	25000000	0	25000000	0	25000000	0
137332624.58	132607826.09	110000000	110000000	110000000	110000000	Investissements nets		110000000	110000000	110000000	110000000	110000000	110000000	110000000	110000000

Financement des investissements			
Investissements nets du patrimoine administratif	85000000	Investissements nets du patrimoine administratif	85000000
Amortissements du patrimoine administratif	25000000	Amortissements du patrimoine administratif	25000000
Amortissements du patrimoine financier	66120118	Amortissements du patrimoine financier	66120118
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	1084542	Excédent de revenus du compte de fonctionnement	1084542
Autofinancement	335245	Autofinancement	335245
Amortissements du patrimoine administratif	67539905	Amortissements du patrimoine administratif	67539905
Amortissements du patrimoine financier		Amortissements du patrimoine financier	
Total financement des investissements	67539905	Total financement des investissements	67539905
Insuffisance de financement	42460095	Insuffisance de financement	42460095
	110000000		110000000

Variation de fortune			
Augmentation du patrimoine administratif	18879882	Augmentation du patrimoine administratif	18879882
Augmentation du patrimoine financier	23915458	Augmentation du patrimoine financier	23915458
Insuffisance de financement	42460095	Insuffisance de financement	42460095
Augmentation de la fortune	335245	Augmentation de la fortune	335245
	42795340		42795340

106145665.27	59134409.23	85000000	66120118	85000000	66120118	Investissements nets du patrimoine administratif	85000000	62644564	85000000	62644564	Investissements nets du patrimoine administratif	85000000	62644564
26462160.82	457068.32	25000000	1084542	25000000	1084542	Amortissements du patrimoine administratif	25000000	1126633	25000000	1126633	Amortissements du patrimoine administratif	25000000	1126633
	30199427.03		335245		335245	Excédent de revenus du compte de fonctionnement		1040418		1040418	Excédent de revenus du compte de fonctionnement		1040418
	89790904.58		67539905		67539905	Autofinancement		64811615		64811615	Autofinancement		64811615
	3162040.67					Amortissements du patrimoine administratif					Amortissements du patrimoine administratif		
	468021.91					Amortissements du patrimoine financier					Amortissements du patrimoine financier		
	93420967.16		67539905		67539905	Total financement des investissements		64811615		64811615	Total financement des investissements		64811615
	39186858.93		42460095		42460095	Insuffisance de financement		45188385		45188385	Insuffisance de financement		45188385
	132607826.09		110000000		110000000			110000000		110000000			110000000

43849215.37	25337070.59	42460095	335245	42795340	43849215.37	Augmentation du patrimoine administratif	22355436	43849215.37	22355436	43849215.37	Augmentation du patrimoine administratif	22355436	43849215.37
39186858.93	30199427.03	42460095	335245	42795340	39186858.93	Augmentation du patrimoine financier	23973367	39186858.93	23973367	39186858.93	Augmentation du patrimoine financier	23973367	39186858.93
69386285.96	69386285.96	42795340	42795340	42795340	69386285.96	Insuffisance de financement	46228803	69386285.96	46228803	69386285.96	Insuffisance de financement	46228803	69386285.96

En tenant compte des résultats des années 2005 et 2006, la fortune au 31 décembre 2006 est estimée à Frs. 369'324'045

9. Tableau récapitulatif des amendements acceptés dans les commissions spécialisées et votés en commission des finances

RECAPITULATIF
DES AMENDEMENTS ACCEPTÉS

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2006 y/c modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CF	5	A010500	30X	Augmentation en faveur des apprentis	3189816	100'000		3'289'816	UNANIMITE			▲
CARTS	169	3106000 subvention	365	Frais pour spectacle d'été (Théâtre de l'Orangerie)	275'000	-275'000			1PDC, 1R, 3L, 0 2UDC		2ADGSI 1ADGPrT, 2V, 3S	▲
CARTS	169	3106600 subvention	365	Fondation pour l'art contemporain	830'000	-350'000		480'000	1PDC, 1R, 3L, 2UDC, 3S		2V, 2ADGSI, 1ADGPrT	▲
CF	173	4002010 subvention	365	Service de santé de la jeunesse	20'000	-20'000			2ADGSI, 0 2V, 3S, 3L, 1R		1ADGPrT, 1PDC, 2UDC	▲
Sports et sécurité	174	4002010 subvention	365	Chinois Volleyball club section Juniors	25'000	-25'000			2ADGSI, 2S, 0 1ADGPrT, 2V, 1R, 3L, 2UDC		1S, 1PDC	▲
Sports et sécurité	174	4002010 subvention	365	Association genevoise de volleyball	91'350	25'000		116'350	2ADGSI, 3S, 1ADGPrT, 2V, 1R, 3L, 2UDC		1PDC	▲
CSJ	177	5003000 subvention	365	Colonies diverses	280'000	-30'000		250'000	1R, 3L, 2UDC 1PDC	2ADGSI, 1ADGPrT	3S, 2V	▲
CF	178	5007000 subvention	365	Association de défense des chômeurs	15'000	-15'000			2V, 3S, 1PDC, 0 1R, 3L, 2UDC	2ADGSI,	1ADGPrT	▲
CSJ	180	5007000 subvention	365	Stop suicide	5'000	10'000		15'000	UNANIMITE			▲
CSJ	180	5007000 subvention	365	Association Première Ligne	30'000	30'000		60'000	2ADGSI, 1ADGPrT 2V, 3S, 1PDC	3L, 1R, 2UDC		▲

**RECAPITULATIF
DES AMENDEMENTS ACCEPTES**

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2006 v.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CSJ	180	5007000 subvention	365	Face à Face	10'000	-100'000			0 3L, 1UDC	1V 2ADG/SI, 3S, 1ADG/PRT, 1V, 1UDC, 1R, 1PDC		
CSJ	180	5007000 subvention	366	Allocations sociales ponctuelles	400'000	-100'000		300'000	0 3L, 1R, 2UDC			
CF	181	5008000 subvention	365	Association du scoutisme genevois	61'000	20'000		81'000	1 ADG/SI, 1ADG/PRT 2V, 1PDC	3S 1ADG/SI 1R, 3L, 2UDC		
TOTAL						-440'000						

[illegible]

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3781

AMENDEMENTS
Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2006 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CT	23	2001000	317	Dédommagements	16'700	-2'000		14'700	1PDC, 1R, 2L, 1ADG/PdT, 2V, 3S	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R
CT	24	2002000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	21'010	-10'000		11'010	1PDC, 1R, 3L 2 UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R
CT	24	2002000	318	Honoraires et prestations de service	118'700	-5'000		113'700	1PDC, 1R, 3L 2 UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R
CT	24	2003000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	150'558	-10'000		140'558	1PDC, 1R, 3L 2 UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R
CT	26	2201000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	22'222	-7'000		15'222	1PDC, 1R, 3L 2 UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R
CT	27	2202000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	93'750	-20'000		73'750		2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S 2 UDC	1PDC, 1R, 3L	R
CT	27	2202000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	93'750	-10'000		83'750	1PDC, 1R, 3L 2 UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R
CF	27	2202000	318	Diminution aménagements éphémères en faveur de la petite enfance	588'910	-3'000'000		288'910	1PDC, 1R, 3L 2 UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R
CF	28	2203000	30X	Transfert des collaborateurs du service de la mobilité vers le service de l'aménagement (Vote de principe)	12'08'809	-1'208'809		0	1 PDC	2ADG/SI, 1R 1ADG/PdT, 2V, 3S, 3L, 2UDC		R
CT	29	2401000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	25'180	-10'000		15'180	1PDC, 1R, 3L 2UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT, 2V, 3S		R

AMENDEMENTS
Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

[illegible]

AMENDEMENTS
Département des affaires culturelles

[illegible]

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

AMENDEMENTS
Département des sports et de la sécurité

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2006 y.c. modifications CA		AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
							Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Sports et sécurité	66	4002020	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	300'000	-60'000			24'000	1PDC, 3L, 2UDC	2ADG(S), 1ADG(PdT, 2V, 3S, 1R			R
Sports et sécurité	66	4002020	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	90'200	-25'000			65'200	1PDC, 1R, 3L, 2UDC	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 1V	1V		R
Sports et sécurité	68	4002040	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	54'500	-4'500			50'000	1PDC, 1R, 2L, 2UDC	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 2V	1L		R
Sports et sécurité	68	4002040	313	Achat de fournitures et autres marchandises	118'000	-8'000			110'000	1PDC, 1R, 3L, 2UDC	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 2V			R
Sports et sécurité	69	4002060	436	Dédommagements de tiers	31'200			50'000	81'200		2ADG(S), 3S, 1R 1ADG(PdT, 2V	1PDC, 3L, 2UDC		R
Sports et sécurité	70	4002080	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	50'700	-15'000			35'700	1PDC, 1R, 3L, 2UDC	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 2V	2UDC		R
Sports et sécurité	71	4003000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	105'950	-20'000			85'950	1PDC, 1R, 3L, 2UDC	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 2V	2UDC		R
Sports et sécurité	71	4003000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	728'500	-20'000			708'500	1PDC, 1R, 3L, 2UDC	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 2V	2UDC		R
Sports et sécurité	72	4003000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	334'900	-60'000			274'900	1PDC, 1R, 3L, 2UDC	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 2V	2UDC		R
Sports et sécurité	75	4007000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	400'200	-100'000			300'200	1PDC, 3L, 2UDC, 1R	2ADG(S), 3S, 1ADG(PdT, 2V	2UDC, 1R		R

AMENDEMENTS

Département des sports et de la sécurité

[illegible]

AMENDEMENTS
Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2006 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CSJ	78	5002000	30X	Suppression nouveau poste (déjà supprimé par le CA)	3088727	-89513		2998214				
CSJ	80	5003010	30X	Suppression nouveau poste (déjà supprimé par le CA)	10782245	-73855		10708390				
CSJ	80	5004000	30X	Suppression nouveaux postes (déjà supprimé par le CA)	22254012	-223020		22030952				
CSJ	176	5002000 subvention	365	Acquisition de matériel pour crèches-gardiéries	300000	30000		330000		3S, 2UDC,	2ADG/SI, 2V, 1ADG/PdT, 1PDC, 1R, 3L	R
CSJ	176	5002000 subvention	365	Travaux crèches, gardiéries, jardins d'enfants	400000	30000		430000		2UDC, 3L	2ADG/SI, 2V, 3S, 1ADG/PdT, 1PDC, 1R	R
CF	176	5002000 subvention	365	Crèches, gardiéries et jardin d'enfants	5643400	1000000		5743400	1PDC	3L, 2UDC, 2V, 2ADG/SI, 1ADG/PdT	3S, 1R	R
CSJ	177	5003000 subvention	365	Colonies diverses	280000	-30000		250000	1R, 3L, 2UDC 1PDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT	3S, 2V	A
CF	178	5007000 subvention	365	Association de défense des chômeurs	15000	-15000			2V, 3S, 1PDC, 0 1R, 3L, 2UDC	2ADG/SI,	1ADG/PdT	A
CSJ	179	5007000 subvention	365	Groupe Sida Genève	250000	-20000		230000	3L, 1R, 2UDC	2ADG/SI, 1ADG/PdT 2V, 3S, 1PDC		R
CSJ	180	5007000 subvention	365	Stop suicide	5000	10000		15000	UNANIMITE			A

AMENDMENTS

[illegible]

AMENDEMENTS
de la commission des finances sur les modifications apportées au projet de budget 2006 par le Conseil administratif

[illegible]

10. Rapports préliminaires sur l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 et rapports finaux des commissions spécialisées avec leurs annexes respectives

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 – Autorités.

Rapporteur: M. Alpha Dramé.

Table des matières

1. Préambule
2. Audition de M. Manuel Tornare, maire, et de M. Pierre Muller, chef du département des finances et de l'administration générale
3. Discussion de la commission et prise de position des partis

1. Préambule

L'étude des orientations générales, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet du budget 2006 par la commission des finances s'inscrit dans le processus d'élaboration budgétaire. Elle a pour but de permettre aux différents membres de la commission d'annoncer la position respective de leurs partis sur cet objet. Ces prises de positions sont ensuite transmises au Conseil administratif, le 30 juin, qui devrait en tenir compte dans l'élaboration du budget 2006. Le projet de budget sera formellement présenté fin août/début septembre et il sera débattu en séances plénières du Conseil municipal des 13 et 14 septembre 2005.

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 17 mai 2005 et a été débattu lors des séances de la commission des finances des 15 et 22 juin 2005.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin et M. Xavier Vollenweider, que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs travaux.

2. Audition de M. Manuel Tornare, maire, et de M. Pierre Muller, chef du département des finances et de l'administration générale

Le maire explique que le discours d'aujourd'hui n'est pas différent de celui que le Conseil administratif tient depuis quelques années. Néanmoins, il fait remarquer que l'une des priorités est la qualité de vie. Tous les membres du

Conseil administratif sont unanimes autour de cette priorité. M. Tornare explique que lui et ses collègues constatent depuis quelque temps que l'on parle, de préférence, dans les conférences internationales avec les villes, de qualité de vie plutôt que de développement durable, notion qui était plus difficile à comprendre pour les gens. Le Conseil administratif a donc orienté son budget 2006 autour de ce thème rassembleur. M. Tornare présente les projets de chaque département.

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie va continuer ses actions liées à «Genève, ville propre», dans le respect de l'Agenda 21, en prenant en compte la notion de mobilité.

Le département des affaires culturelles se projette autour de l'art contemporain et de BAC+3 (Bâtiment d'art contemporain).

Le département des sports et de la sécurité se propose de revoir les missions des agents de ville et des agents municipaux dont la mission n'est pas seulement de coller des procès-verbaux, mais aussi de faire la chasse aux incivilités de toutes sortes.

Enfin, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a pour priorité le domaine de la petite enfance.

M. Tornare annonce que les conseillers municipaux vont recevoir prochainement la brochure présentant l'extension du service public de la petite enfance, dont l'objectif est que l'accès aux crèches devienne, d'ici à 2010, un droit. Il ajoute que, si les finances le permettent, le Conseil administratif aimerait donner quelques postes supplémentaires à M^{me} Cottu pour remplacer ceux qui ont été perdus au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

A propos de l'Administration centrale, il explique qu'il est important de créer une cellule juridique au sein du Palais Eynard, car il y a de plus en plus de problèmes avec, par exemple, les syndicats. Cela permettrait de donner moins de mandats extérieurs à des avocats qui coûtent beaucoup à la Ville. M. Tornare pense, par ailleurs, qu'il est important de mieux utiliser les forces présentes au sein du Palais Eynard.

De plus, il explique que le Conseil administratif souhaiterait mieux raisonner de façon transversale: le Conseil administratif est déterminé à avoir plus de coordination entre les départements et les services. Il s'agit d'améliorer l'information, car il y a trop souvent eu de la confusion par rapport aux communications extérieures; cela génère des malaises et c'est négatif pour l'image du Conseil administratif.

Concernant les relations extérieures, la Ville a décidé de créer, avec d'autres villes (Lausanne, Martigny et Neuchâtel), une section romande des villes suisses. Elle tient également à réaffirmer ses liens avec la France voisine.

Par rapport à la Caisse d'assurance du personnel, le Conseil administratif propose de lui attribuer une personnalité juridique, ce qu'elle n'avait pas jusque-là.

Enfin, au sujet des ressources humaines, une étude a été faite sur l'absentéisme et il a été proposé des mesures incitatives. Certaines d'entre elles ont été expérimentées dans plusieurs services dont le SEVE, où le taux d'absentéisme a baissé de 25%. M. Tornare pense qu'il faut enthousiasmer les gens et surtout les écouter. On note également la finalisation d'un avant-projet des nouveaux statuts du personnel qui avance bien, malgré ce que l'on peut entendre, et la question de l'amélioration du système des indemnités, qui est un dossier lourd que le Conseil administratif a repris (certaines d'entre elles, obsolètes, seront supprimées et, d'une manière générale, la procédure sera simplifiée). Quant à l'évaluation de la méthode d'analyse des fonctions, M. Tornare ne peut en dire plus pour l'instant.

Concernant la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), M. Muller tient à dire qu'il en est cette année le président. Il explique que, jusqu'à maintenant, la CAP n'a pas de personnalité juridique, ce qui pose problème, surtout lorsqu'il s'agit d'être actif dans le domaine immobilier. Le Conseil administratif souhaite avoir plus de liberté en la matière. La législation fédérale évoque que la retraite anticipée ne se fera plus avant 58 ans, sauf peut-être pour les pompiers.

Page 4 – Préambule

Un commissaire demande ce que signifie les termes «aménagements urgents».

M. Tornare répond que ce sont des aménagements dictés par des nécessités de sécurité. Il cite l'exemple de la présence d'un platane au milieu de la route, près du Muséum d'histoire naturelle.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la révision des statuts du personnel.

M. Tornare répond qu'un calendrier a été fixé et que, si tout va bien, les travaux seront finis à l'automne 2006. Le Conseil administratif a eu toute une discussion avec les syndicats sur la notion de commission consultative, ce à quoi le Conseil administratif a répondu de manière défavorable, car, en dernier lieu, ce serait le Conseil municipal qui amenderait les statuts.

Le commissaire remarque que, en examinant le budget, on se rend compte que tous les services veulent avoir un service juridique propre. Il demande si la création de cette nouvelle cellule juridique ne sera pas de trop, et si le Conseil administratif préfère avoir un service juridique centralisé ou décentralisé, ou encore cumuler les deux.

M. Moret explique que, en mettant en place une nouvelle structure, celle-ci risque de cohabiter avec celle qui existe déjà. Toutefois, il ajoute que le but est de rationaliser et de créer une structure centrale où l'ensemble des juristes et des ressources se trouverait dans un seul et même endroit. Il donne un exemple: le Service des ressources humaines peut avoir un problème de contrat et avoir simplement besoin d'un juriste; mais, si une enquête dérape, le service juridique central peut prendre en charge le dossier. Il s'agit ainsi de permettre une meilleure organisation et d'éviter de perdre des communications entre les départements. De cette manière, M. Moret espère également voir les frais des avocats extérieurs diminuer, optimiser ce qui existe déjà et mieux gérer les dossiers. Il cite un autre exemple: le département de M. Ferrazino a besoin de juristes spécialisés qu'il doit conserver; mais l'affaire Jean Tua, à un moment donné, n'était plus du ressort des départements et de leurs juristes et a dû être reprise par M. Burri.

Page 5

Un commissaire relève que le Conseil administratif souhaite «développer ses relations avec le Conseil municipal». Il demande si des idées allant dans ce sens ont été évoquées.

M. Tornare répond que les conseillers municipaux verront les résultats. Il ajoute que le Conseil administratif est assez présent aux séances du Conseil municipal et qu'il pourrait renforcer sa présence dans les commissions.

M. Muller ajoute qu'ils aimeraient favoriser encore un peu plus les échanges entre le Conseil municipal et les magistrats.

Le commissaire observe que l'on parle de «l'extension du service public à de nouveaux secteurs». Celui de la petite enfance ayant déjà été évoqué, il demande quels sont les autres secteurs envisagés.

M. Tornare répond qu'il n'y en a pas d'autres.

Page 4

Un commissaire peut lire des orientations et des objectifs dont certains lui plaisent, mais il remarque qu'il n'y a qu'une seule allusion aux entreprises. Il demande si le tissu économique de la ville fait partie des priorités du Conseil administratif.

M. Tornare répond que la qualité de vie ne se conçoit pas sans un commerce florissant; elle lui est liée. Il assure que le Conseil administratif est attentif aux entreprises mais reconnaît qu'il aurait pu l'écrire.

Le commissaire suggère, en effet, de le faire pour la prochaine fois.

Un commissaire fait remarquer que les gens qui ont mis l'autocollant «Pas de publicité» sur leur boîte aux lettres ne reçoivent pas le *Vivre à Genève* alors que ce n'est précisément pas de la publicité.

Un commissaire note que le Conseil administratif veut «renforcer la collégialité entre ses membres». Il demande s'il y a beaucoup à faire.

M. Tornare répond que cela va beaucoup mieux depuis quelques semaines.

Page 5

Un commissaire relève que l'on parle de «responsabiliser davantage les collaboratrices et les collaborateurs».

M. Tornare explique que cela se concrétise. Ils ont généralisé les entretiens personnels, qui sont une manière de valoriser les collaborateurs. Il faut offrir une meilleure écoute, avoir pour certains des plans de carrière et, pour d'autres, avoir le courage de leur dire qu'ils ne pourront pas aller au-delà d'un certain point.

Un commissaire demande quel est le premier bilan que l'on peut faire du travail du directeur du cabinet du maire.

M. Muller répond que, sur six mois, l'appui de M. Erhardt a été total. Cette collaboration a été une très bonne idée. Elle permet d'alléger certaines tâches du maire, mais aussi de prendre en charge des dossiers transversaux. Cette nouvelle organisation est excellente.

M. Tornare ajoute que cette formule existe dans toutes les mairies. Il pense qu'il faut peut-être que le cahier des charges du chef de cabinet change, se fortifie selon les besoins du maire et que l'on accroisse sa collaboration sur certains dossiers. Par ailleurs, il fait remarquer que M. Erhardt est aussi la mémoire du Conseil administratif et qu'il est juriste; ils ont besoin de lui. Il ajoute, cependant, qu'il faut qu'ils fassent attention à ce qu'il n'y ait pas de confusion de tâches entre celles du Service des relations extérieures et ce que doit faire M. Erhardt. Il fera une proposition à ce sujet.

Un commissaire remarque que les objectifs de 2006, contrairement à ceux de 2005 où l'on retrouvait une vraie tendance, sont d'ordre très général. De ce fait, les conseillers ne peuvent se déterminer clairement sur des objectifs qui sont imprécis. Alors que l'on a un budget financier quadriennal et un plan financier d'investissement (PFI) sur douze ans, le commissaire pense que l'on devrait pouvoir voir des corrélations entre tous ces documents et les objectifs 2006.

M. Tornare répond que, comme il y a moins d'argent dans les caisses, les objectifs sont nécessairement plus généraux. Il explique qu'il faudra encore qu'avec ses collègues ils fassent des arbitrages budgétaires, et ce jusqu'à mi-

juillet. S'ils font des promesses et ne les tiennent pas, il observe que les conseillers municipaux seront les premiers à le leur faire remarquer.

Le président fait néanmoins remarquer que le travail en commission sert à donner, au 30 juin prochain, de premières indications au Conseil administratif par rapport aux arbitrages du Conseil municipal.

Page 6

Un commissaire demande si les 4-5 postes du SEVE qui ont été supprimés ont été transférés ailleurs.

M. Tornare répond qu'ils ont été perdus de différentes manières (un départ à la retraite anticipé, transferts dans d'autres services, etc.).

Le commissaire demande s'ils vont être remplacés.

M. Tornare répond que, si le budget le permet, ils essaieront de faire un effort en tout cas dans son département.

Page 7 – Direction générale

Un commissaire aimerait avoir des précisions quant à la communication externe qui serait insuffisante, comme il vient de l'entendre.

M. Tornare répond que ce n'est pas le cas. Ils ont amélioré le *Vivre à Genève*, qui est distribué avec *VG Mag* dans toutes les boîtes aux lettres à Genève. Leur communication est plus lisible qu'auparavant. Avant, tout était dispersé et confus. Il faut que, d'un département à l'autre, il y ait une vraie ligne Ville de Genève. De plus, parfois, ils communiquaient trop, ce qui noyait l'information et personne n'y comprenait rien. Par rapport à la communication extérieure, les magistrats essaient de tirer tous à la même corde, ce qui est politiquement souhaitable.

M. Moret ajoute qu'il a repris le dossier du site internet de la Ville. Ils ont travaillé pour améliorer la communication des internautes et pour avoir une meilleure collaboration avec l'Etat dans ce domaine-là, de manière que les visiteurs étrangers puissent accéder plus facilement au site de la Ville par l'intermédiaire de celui du Canton. M. Tornare ajoute également que beaucoup de départements ont amélioré leur propre site internet.

Page 7 – Service des relations extérieures

Un commissaire ne comprend pas ce que veut dire «le développement de la mission études et recherches du service».

M. Tornare répond que le Conseil administratif, à tout moment, renvoie au Service des relations extérieures toutes sortes d'objets pour demander des études ou des recherches.

3. Discussion de la commission et prise de position des partis

Le président ouvre le tour des prises de position des partis et rappelle que cet objet ne nécessite pas de vote.

Un commissaire du Parti libéral, rapporteur de cet objet pour la commission des finances, rappelle que l'idée était que le document Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif constitue pour les différentes commissions un outil de travail permettant de se prononcer assez tôt sur l'élaboration du budget. Il regrette le fait que le Conseil administratif n'ait pas respecté le délai, car ce document aurait dû parvenir aux conseillers municipaux à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril. Selon lui, ce document n'est pas censé être un tissu de généralités, mais un engagement concret du Conseil administratif vis-à-vis des orientations qu'il veut donner à son travail et des problématiques qu'il juge prioritaires. Le commissaire fait part de sa grande frustration suscitée par la lecture de ce document qui ne permet pas de comprendre la direction du Conseil administratif pour l'année 2006. Dans bien des cas, très peu de précisions sont données sur les intentions des conseillers administratifs. Indépendamment du département des finances et du département Autorités, le commissaire a l'impression que le Conseil administratif n'a pas du tout compris ou voulu comprendre le but de l'adoption de la nouvelle procédure budgétaire. Pour lui, ce document est un coup d'épée dans le dos et ne répond, par conséquent, pas aux attentes des initiateurs de la procédure budgétaire, dont il faisait partie. Ces derniers préconisaient d'adopter tôt dans l'année le document sur les objectifs budgétaires de l'année suivante afin de permettre les différentes prises de positions préliminaires des partis sur les orientations des différents départements. Le commissaire tenait donc à souligner la déception et la frustration du Parti libéral à l'égard de ce document.

Le représentant de l'Union démocratique du centre renchérit en disant que ce document contient énormément de déclarations gratuites, voire indémontrables. Par exemple: «améliorer la collaboration et la collégialité au sein du Conseil administratif». Ce ne sont que de belles phrases qui peuvent être répétées chaque année. Mais il y a de nombreux points qui doivent retenir notre attention, par exemple le projet de mettre en place un service juridique pour l'administration municipale. Le commissaire avait relevé ce sujet il y a une année ou deux. Il avait même demandé une liste exhaustive de tous les fonctionnaires titulaires d'une licence en droit (avec ou sans brevet d'avocat) ou qui sont juristes de formation. On constatera vraisemblablement que de nombreux adjoints de direction ont une licence en droit.

En ce qui concerne l'avant-projet des nouveaux statuts «Etude de l'évaluation de la méthode d'analyse des fonctions», il se réjouit d'en connaître le résultat, car ce dossier traîne depuis une dizaine d'années. M. Ferrazino a dit, lors de l'annonce de la création du Service de la mobilité, que cela n'engendrerait la création d'aucun nouveau poste. Le commissaire lui avait fait remarquer que la création d'un nouveau service nécessitait toute une infrastructure et qu'il faudrait engager du personnel. M. Ferrazino lui avait répondu qu'il se contenterait de transférer dans le nouveau Service de la mobilité différents collaborateurs d'autres services. On peut lire maintenant dans le document qu'il est indispensable d'avoir un ingénieur des transports pour renforcer ce service qui en a besoin. C'est de nouveau un doublon avec l'Etat. Certains dénoncent ces doublons, mais on n'arrive pas à les freiner. Il en va de même avec le directeur du cabinet du maire. Il y aura une réflexion plus importante à faire pour l'étude du budget 2006.

Le Parti socialiste annonce qu'il souscrit à la remarque générale du représentant du Parti libéral qui critiquait le fait que le document soit arrivé trop tard. Ce document est trop généraliste pour comprendre les orientations du Conseil administratif concernant le budget 2006. Concernant le département Autorités, le Parti socialiste est attentif à la remarque de M. Moret qui mentionnait le problème de la centralisation des ressources et compétences juridiques. Dans un système de plus en plus complexe, avec des voies de recours utilisables par les partenaires de la municipalité comme par les contribuables, il est important d'avoir des juristes au sein de l'administration, car mandater des gens de l'extérieur est coûteux. Mais, en même temps, bien qu'il faille envisager d'augmenter les ressources en personnel dans un moyen ou long terme, ce n'est pas une priorité à court terme. Il y a un équilibre à respecter entre les compétences internes et les compétences que l'on doit parfois payer à l'extérieur. Il y a un consensus au Conseil administratif pour créer cette étude publique générale, mais le Parti socialiste ne partage pas ce point de vue.

En ce qui concerne le texte de M. Muller parlant d'un autofinancement total des investissements, le Parti socialiste rappelle qu'il y a eu des discussions à ce sujet à la suite des questions d'un commissaire des Verts avec M. Tornare et M. Muller. Le parti estime qu'il faudrait faire une réflexion sur les investissements municipaux et sur la capacité d'influencer sur le choix des investissements que les conseillers municipaux auraient et qui est aujourd'hui minime, puisqu'ils doivent se contenter de dire oui ou non aux crédits. Ces derniers arrivent les uns après les autres et sont votés de manière séquentielle. Les conseillers municipaux n'ont donc pas de vision générale sur les investissements durant l'année. Le Parti socialiste est attaché à ce que les conseillers municipaux soient un contre-pouvoir au Conseil administratif. Il espère avoir une majorité, voire l'unanimité au Conseil municipal afin de le forcer à mettre en place des procédures permettant

de voter de façon annuelle ou bisannuelle les crédits. Voter de façon séquentielle n'est pas satisfaisant et cela ne donne pas l'impression de pouvoir maîtriser les sommes qui sont votées. A gauche comme à droite, on pourrait avoir une majorité au Conseil municipal pour dire au Conseil administratif et à l'administration de tendre à un fonctionnement permettant de faire plus de choix.

Concernant l'autofinancement, le Parti socialiste est d'avis que c'est un objectif politique à atteindre qui ne devrait pas être de l'ordre du vœu pieux. Sur dix ans, comme on peut le voir sur les tableaux de M. Hermann, cela s'équilibre. Le Conseil municipal devrait s'opposer au Conseil administratif pour défendre l'autofinancement des investissements. Sur cette déclaration de principes, les socialistes soulignent ce qui a été rappelé par le département des finances. Le dernier budget avait 30 millions de déficit. Tendre à l'autofinancement est donc très important. Les priorités du Parti socialiste sont la petite enfance et les efforts qui sont liés au nettoyage de la ville (la Voirie et le recyclage). Toutes les créations de postes devraient y être consacrées. Le Parti socialiste est très réticent à la création de postes de cadre, car ce ne sont pas des postes directement au service du public. Il préfère accroître la présence de personnel sur le terrain, car c'est là que les créations de postes sont le plus ressenties par les citoyennes et les citoyens.

Le Parti démocrate-chrétien a deux remarques à faire concernant le document. Premièrement, il regrette que l'édition du document soit intervenue si tard. Cela n'a pas laissé le temps de l'étudier de manière approfondie. Deuxièmement, le niveau de généralité du document rend illisible les priorités du Conseil administratif, ce document n'y met en tout cas pas suffisamment l'accent. Néanmoins, quelques problèmes soulevés par le Conseil administratif y ont été pris en compte: le taux d'absentéisme et l'entretien des immeubles. Le Parti démocrate-chrétien regrette la non-introduction d'un budget de base zéro.

Par ailleurs, le Parti démocrate-chrétien estime que le Conseil administratif a mis le doigt sur des problèmes sans proposer de solutions pour les résoudre, ce qui est aussi une faiblesse de ce document. Un autre exemple de la mauvaise lisibilité du document est l'impossibilité de connaître les montants qui ont été réellement alloués (et pas seulement votés) pour les différents investissements avant que l'année soit terminée. Le Parti démocrate-chrétien appuiera donc la démarche du Parti socialiste.

Le parti des Verts se joint aux critiques des socialistes, des libéraux et du Parti démocrate-chrétien.

La remise tardive du document a empêché son examen en profondeur et il faut signaler que le document de l'année 2005 était beaucoup plus précis en matière d'objectifs et de priorités budgétaires. Le présent document devrait simplement s'appeler «Orientation générale» en lieu et place de «priorités et objectifs» qui y manquent de manière remarquable.

Le vœu de «renforcement de la collégialité», tel qu'annoncé dans ce document par le Conseil administratif, indique que le développement de la transversalité entre les différents départements est possible. Le respect de cet objectif amènerait certainement à la rationalisation des activités de l'administration ayant comme conséquence directe les réductions des dépenses et des charges de fonctionnement de la Ville.

En ce qui concerne le statut du personnel, les Verts restent sensibles au maintien des qualités de l'emploi pour une amélioration de la qualité des prestations. Ils portent également une attention particulière à l'autofinancement des investissements. Car, si le Conseil administratif annonce un objectif ambitieux de ce genre, il ne faudrait pas perdre de vue que cet objectif ne peut être atteint dans le moyen terme que si un choix judicieux de priorités se fait à travers l'application stricte des instruments de gestion à disposition (BFQ et PFI). Il faut, par ailleurs, que le Conseil administratif mette à la disposition du Conseil municipal des leviers lui permettant d'avoir une vision sur les priorités lors des divers votes des crédits d'investissement en séance plénière. Cela devrait faciliter la gestion des investissements conformément aux priorités et objectifs budgétaires.

Les Verts estiment que nous avons un plan financier d'investissement qui fait des projections sur douze ans auquel on pourrait, sans difficultés majeures, lier un budget quadriennal, qui reprend les éléments de ce dernier. Dans ces conditions, le budget devrait aller dans le même sens et permettre ainsi une application judicieuse de ces outils de gestion au profit d'une gestion saine des finances de la collectivité publique. Les Verts seront très attentifs à ce qu'il y ait une corrélation entre ces trois instruments de gestion qui représentent les éléments du gouvernail de la municipalité. Une bonne utilisation de ce gouvernail nous permettrait d'aborder l'avenir de manière raisonnable, malgré le fait qu'un lendemain financier meilleur n'est pas du tout garanti eu égard aux transferts de charges en perspective du Canton vers la Ville.

Par ailleurs, les Verts soutiendront la résolution des problèmes du Service d'incendie et de secours. Ils porteront une attention particulière au développement durable et à la gestion des déchets. Les déclarations d'intentions du Conseil administratif qui figurent dans ce document sont accueillies avec réserve et le budget est attendu pour voir s'il va dans ce sens. Ils sont également en accord avec les objectifs concernant la petite enfance et espèrent que le magistrat prendra les mesures nécessaires pour affiner les priorités.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime que ce document n'amène que peu de nouveautés, hormis le développement du service juridique. Le parti est en accord avec l'objectif «Genève, ville propre» et avec l'accent mis sur la petite enfance. Il remarque que la priorité en matière de culture est l'art

contemporain. Il ne souhaite pas prendre position au sujet des investissements. Il salue l'insistance pour l'achat de nouveaux véhicules propres.

Le représentant du Parti radical compare ce document avec celui de l'année passée et dit qu'il est très déçu de la qualité du présent document. Pour ce qui est de la forme, le respect des délais est nul. On peut lire que le Conseil administratif veut améliorer les relations avec le Conseil municipal, ce qui est compréhensible puisqu'elles ne sont pas nécessairement très bonnes quand on nous tient dans cette estime. L'année passée, ce document avait été délivré le 10 mars, alors que cette année il ne l'a été que le 17 mai. Le Parti radical était le seul au sein de la commission des finances à dire qu'on n'aurait même pas dû traiter ces objectifs. Sur le fond, la qualité de ce document est très inférieure à celle de l'année précédente: il est illisible, puisqu'on n'arrive pas y trouver les priorités du Conseil administratif; il n'est pas crédible, puisque aucun moyen pour résoudre les problèmes et atteindre les objectifs n'y est proposé. L'année dernière, 50 nouveaux postes de travail étaient demandés, cette année le Conseil administratif est dans le flou.

Les mêmes critiques sont à formuler au sujet des subventions. Les déclarations gratuites finiront pas retomber sur quelqu'un, les coûts repartiront vraisemblablement à la hausse dans le document complet du projet de budget 2006. Pour les radicaux, ce document est un bouillon pour les morts. Il est à déplorer que le seul objectif clairement énoncé soit d'améliorer la collaboration avec le Conseil municipal, parce qu'il y aura besoin d'amélioration. Les radicaux ont trois objectifs: la sécurité, les moyens du SIS doivent être augmentés – le Parti radical se déclare déçu des réponses du magistrat données à la commission des sports; la petite enfance; la qualité de vie allant de paire avec l'aménagement urbain, cette question est directement liée à celle des investissements.

Le Parti radical salue le projet d'autofinancement complet des investissements. Il y a trois façons d'y parvenir: réduire le budget de fonctionnement, réduire les investissements ou augmenter les recettes (ce qui reste très hypothétique). En matière d'investissement, le Parti radical soutiendra les investissements visant l'amélioration de la qualité de vie.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2006 du département Autorités.**Rapporteur: M. Alpha Dramé.**

1. Préambule
2. Séance du 21 septembre 2005
Première audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville, accompagné de ses collaborateurs
3. Séance du 5 octobre 2005
Deuxième audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville, accompagné de ses collaborateurs
4. Séance du 16 novembre 2005
Vote des amendements au projet de budget 2006 à la commission des finances pour le département Autorités
5. Annexes: réponses aux questions

1. Préambule

La commission des finances s'est réunie les 21 septembre et 5 octobre 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séances ont été prises par M. Julien Deffaugt que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

2. Séance du 21 septembre 2005

Première audition de M. Manuel Tornare, accompagné de M. Jacques Moret, de M^{me} Laurence Wiedmer, de M^{me} Brigitte Chapuis, de M. Olivier Veyrat, de M. Daniel Fellay, de M. Aimé Mariaux, de M. Philippe Krebs et de M. Charles Lassauce

Le maire de la Ville, M. Tornare, commence en se réjouissant des efforts faits au niveau de l'arbitrage du budget pour le département Autorités et de la stabilité de celui-ci. Il demande à passer en revue les points qui ne semblent pas clairs aux membres de la commission.

Le président propose donc de passer au page par page des différents documents.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006

Page I.13

Une commissaire ne comprend pas la tournure de phrase de la quatrième ligne.

M. Moret lui répond qu'il s'agit, en effet, d'une erreur et qu'il s'agit de lire directement: «et des pensionné-e-s», sans tenir compte des tirets.

Un commissaire demande une explication du troisième paragraphe.

M. Moret explique qu'il s'agit des 15% que le Canton a décidé de refacturer à la Ville concernant le salaire versé à la Ville pour les chômeurs.

Une commissaire ne trouve pas normale l'utilisation du Fonds chômage alors que celui-ci possède un nouveau règlement stipulant qu'il doit utiliser les occupations temporaires cantonales (OTC) et doit encourager le travail avec les associations, ce qui n'est pas respecté en Ville de Genève, selon elle.

M. Veyrat insiste sur le fait que l'administration travaille de plus en plus avec des associations et cite l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO). Selon lui, le problème ne se situe pas au niveau des personnes que l'on pourrait recruter mais au niveau de places qui ne sont pas disponibles.

La commissaire pense qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension de la fonction du fonds, car il n'est pas uniquement destiné à créer des postes d'occupation temporaire cantonale. Les modifications du règlement insistent sur le fait qu'une partie de l'argent doit être utilisée afin de travailler en réseau avec des partenaires sociaux pour proposer autre chose que des OTC. Elle dit se souvenir que cela a été voté à l'unanimité par la commission sociale et de la jeunesse et que cela n'a jamais été fait.

M. Veyrat pense que le rapport prouve le contraire, car tout se met petit à petit en place dans le sens exposé par la commissaire, car des locaux existent à la rue des Rois et la cellule devant se charger de créer des réseaux existe bel et bien à cette adresse.

M. Tornare précise que le bilan semestriel social est disponible et qu'il sera présenté à la commission des finances.

Page II-7

Un commissaire, après avoir examiné les objectifs marquants de la page II-7, n'a pas trouvé d'indicateur de l'engagement de nouveaux apprentis dans l'administration, alors qu'il y a eu trois motions en ce sens.

M. Tornare trouve cela regrettable et propose de le corriger, il souligne néanmoins que cet objectif a été atteint dans certains départements.

M. Veyrat complète la préoccupation du commissaire en confirmant que le nombre n'a pas été multiplié par deux comme le voulait la motion, mais que ce nombre a grandement augmenté en Ville de Genève. Il lui semble qu'il convient d'avoir une vision plus globale en ne tenant pas seulement compte des certificats fédéraux de capacité (CFC) mais aussi des maturités professionnelles et des autres débouchés possibles. Il note aussi que, parmi les récipiendaires d'un CFC, la meilleure note a été obtenue par un apprenti de l'administration.

M. Tornare précise que, dans le document qu'ils ont préparé pour cette séance, il peut voir un ajout de 130 000 francs au budget pour les apprentis.

Le président est étonné que cette information ne figure pas dans la brochure.

Le commissaire demande de quel document il s'agit.

M. Tornare lui répond qu'il s'agit d'un document interne.

M. Moret précise que ce chiffre est indiqué à la page 28, 301-210, où l'on peut voir que le budget concernant les apprentis passe de 650 000 à 780 000 francs.

Une commissaire aimerait connaître le nombre de places d'apprentissage que représente cette augmentation.

M. Tornare répond que l'augmentation permet de passer de 15 à 26 nouveaux apprentis chaque année.

La commissaire demande où elle peut trouver des informations concernant l'Agenda 21.

M. Moret signale que cela se trouve dans la partie Administration centrale.

Une commissaire demande quelles sont les mesures pour lutter contre l'absentéisme, à la page II-7.

M. Tornare dit que la lutte contre l'absentéisme va passer par un effort financier demandé au Conseil municipal. Il explique que le Conseil administratif s'est posé la question de savoir si ce sujet devait passer dans la colonne investissements ou fonctionnement, sachant que, à terme, ces mesures permettront d'économiser de l'argent. Il promet de faire passer un rapport dès le début de 2006.

M. Veyrat pense qu'il y a un certain nombre de règles à appliquer afin de faire baisser l'absentéisme. Pour ce faire, ils vont se baser sur un document qui établit la situation actuelle par service. Il pense qu'une attitude formatrice dès le début demande des moyens. Il annonce, par ailleurs, que le projet sera séquencé sur trois ans (2006 à 2008).

Une commissaire demande quand est-ce que le document sera disponible.

M. Veyrat répond qu'il est disponible.

M. Tornare précise que c'est le Conseil administratif qui fixe les délais et que le Conseil administratif a décidé de s'en occuper après le budget, donc au début de 2006.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi l'on demande un effort pécuniaire.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'un investissement qui rapportera 600 000 francs au bout de trois ans.

M. Veyrat souligne que cet argent qui est demandé au Conseil municipal servira à faire un état des lieux, à l'encadrement et aux mandats.

Un commissaire demande pourquoi cette mesure n'apparaît pas dans le budget.

M. Tornare pense qu'il serait intéressant d'attendre de pouvoir renvoyer le rapport dans une commission; de plus, le budget étant déjà ficelé, il n'y avait plus de moyens à disposition. Il précise qu'une expérience menée dans un service donné a permis de faire baisser l'absentéisme de 25% en une année.

Le commissaire est d'accord, sur le fond mais pas sur la forme, de ne pas inscrire cette dépense au budget.

M. Tornare est d'accord avec la remarque mais estime que le travail sur l'absentéisme permettra, à terme, d'économiser les 40 postes que cela coûte.

Un commissaire trouve étrange qu'une priorité ne soit pas inscrite au budget. Il s'indigne du fait que, en 2005, le Conseil administratif avait fait la même manœuvre concernant les ludothèques. Il ne trouve pas cela correct.

M. Tornare répond que les ludothèques n'avaient rien à voir, car une discussion était nécessaire. Il est cependant d'accord d'avancer la date de remise du rapport.

M. Moret ajoute qu'ils pensaient pouvoir faire passer cette mesure dans la colonne investissements, sachant que cela permettrait d'économiser de l'argent, mais que cela n'est pas possible. Il conçoit que l'absence de cette mesure au budget soit gênante, mais le Conseil administratif a d'autres priorités.

M. Tornare conclut en disant que le Conseil municipal aura ce qu'il voudra.

Un commissaire demande des informations concernant la révision du système d'indemnisation.

M. Tornare répond qu'il fera aussi un rapport à ce sujet avant la fin de l'année.

M. Veyrat précise qu'un autre rapport, où les indemnités sont recensées par service et département, est établi. Il a encore demandé leurs réactions aux services concernés, mais il annonce qu'il est désormais en mesure d'apporter une réponse à la motion M-254 et la motion M-443.

M. Tornare attend le retour des services afin de savoir quelles indemnisations ne sont ni obsolètes ni injustifiées, mais, comme toujours, cela n'est pas toujours accueilli de la meilleure manière.

Un commissaire désire savoir ce qu'il en est du Service des relations extérieures.

M^{me} Wiedmer lui répond qu'il s'agit de faire un rapport de l'état des lieux afin d'avoir une vue d'ensemble.

Le commissaire demande quelle est l'étape suivante.

M. Tornare profite que l'on parle de ce sujet pour revenir sur le fait que cette cellule a été créée en 2002 et que, grâce au travail de M^{me} Wiedmer et de ses collaborateurs, celle-ci fonctionne très bien. Selon lui, il est important de connaître tous les réseaux de villes desquels Genève fait partie. Il annonce aux membres de la commission qu'ils vont recevoir une plaquette approuvée le matin même à ce sujet.

M. Moret explique que, ce service étant récent, il est utile de prendre du recul afin de faire un premier bilan global des relations établies.

M. Tornare précise qu'il s'agit d'un rapport sur l'appartenance de Genève aux réseaux de villes, afin de pouvoir se retirer de ceux dont l'intérêt est pauvre.

M^{me} Wiedmer annonce le rapport pour 2006.

Un commissaire aimerait savoir où en sont les consultations concernant le statut du personnel.

M. Tornare annonce que les rapports avec les partenaires sociaux sont excellents, malgré quelques petits problèmes. Il trouve dommage que certains d'entre eux ne profitent pas de la volonté du Conseil administratif de négocier.

Le président fait noter à M. Tornare que M. Crettenand, reçu le jour précédent, n'avait pas du tout la même version.

M. Tornare répond qu'il est au courant de la pétition qui circule. Il rajoute qu'il trouve scandaleux que, lors de l'évaluation des agents de sécurité municipaux, la commission du personnel se soit permis de venir à cinq en prenant congé pour cela.

A ce sujet, un commissaire souligne que, étant donné que la dernière grande réunion a eu lieu au mois de février, il trouve normal que les relations se dégra-

dent. Il fait noter que les Verts ne souhaitent pas jouer un rôle d'arbitre, mais qu'ils sont inquiets de la présente situation. Il ajoute que, lors de l'assemblée du personnel du 15 septembre 2005, des gens ayant pris la parole se sont fait tancer par les chefs le lendemain. Il ne souhaite pas faire de la délation, mais il est choqué qu'ils aient été intimidés.

M. Tornare contredit le commissaire, sachant que la dernière séance du personnel avec M. Muller remonte au mois de mai. Concernant la dernière commission du personnel, M. Tornare ne trouve pas normal que certains membres aient tenu des propos xénophobes à l'encontre des Français et il pense que les chefs de service sont allés contre cela.

Un commissaire estime que ces réunions ont le droit d'émettre des opinions et qu'il a déjà été témoin que des employés auditionnés ici même par la commission se sont fait reprendre ensuite.

M. Tornare annonce qu'il fera son enquête à ce sujet.

Page II-9

Un commissaire, concernant la cellule 2000, Direction de l'administration municipale, aimerait savoir ce qu'ils entendent faire.

M. Moret répond qu'ils ont proposé de créer un comité directeur composé des cinq directeurs plus lui-même, et il a déjà pu noter une amélioration dans la coordination, sachant que les dossiers de la rue de la Servette et des Schtroumpfs ont été résolus.

M. Tornare apporte une réponse au niveau politique. Il dit que le système précédent n'était pas bon, car un seul département pilotait tous les autres. Désormais, grâce au travail de M. Moret, il se réjouit qu'il y ait égalité de traitement.

Le commissaire se demande quels sont les effets positifs auxquels on peut s'attendre.

M. Moret lui répond que des locaux vont être libérés et qu'ainsi les charges vont diminuer.

M. Tornare ajoute que l'utilisation de la villa Moynier permettrait d'économiser 300 000 francs par année.

Le commissaire demande un document à ce sujet.

Un commissaire aimerait savoir si ce comité directeur remplace la conférence des directeurs qu'il y avait auparavant.

M. Moret répond par l'affirmative.

Le commissaire se demande pourquoi il est écrit «collaboratrice» dans la variation de personnel. Il note, par ailleurs, qu'il en est fait mention dans les correctifs et qu'il est dit qu'il s'agit de réparer une erreur.

M. Moret annonce qu'il s'agit de M^{me} E. Chatelain, qui a perdu son poste suite à la restructuration, c'est pour cela qu'il s'est personnellement battu pour qu'elle reste.

Une commissaire comprend bien l'erreur, mais se demande pourquoi cela nécessite la création d'un nouveau poste.

M. Moret répond que quelqu'un a été engagé sur le poste qu'elle occupait.

M. Tornare ajoute qu'il s'agit d'une correction.

La commissaire ne comprend pas la création de ce nouveau poste alors que l'on pourrait prendre un poste vacant.

Le président précise qu'elle est actuellement sans poste fixe et donc temporaire.

M. Moret dit qu'elle est payée actuellement sur des postes disponibles.

Le président souhaite un éclaircissement par écrit (voir annexe I).

Un commissaire trouve étonnant, alors que plus de 140 postes étaient vacants en 2004 et 2005, qu'il n'y en ait plus désormais. Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) qui demande deux postes qui ont été transférés chez M. Mugny et M. Ferrazino ne peut pas les avoir, il pense que cela est inacceptable. Il souhaite que l'on rappelle les postes vacants plutôt que de créer de nouveaux postes.

M. Tornare pense que bien des gens auraient pu être mis à la porte, mais ils ont préféré agir humainement. Il dit clairement qu'il n'y a pas de poste vacant dans son département.

M. Veyrat répond au commissaire qu'un autre commissaire s'était également étonné, mais qu'il ne faut pas oublier que ces chiffres sont des instantanés pris à un moment donné qui ne prennent pas en compte le roulement des postes libres et que, fatalement, il y a des décalages.

Un commissaire demande à avoir les chiffres du mois d'août par écrit et désire savoir si tous les mois, dans le budget, les 100 postes vacants sont comptabilisés.

M. Lassauce répond que ces postes sont d'ores et déjà bloqués dans le budget et qu'on peut le voir dans la cellule 105, à la page 23 du budget détaillé.

M. Tornare demande si certains postes sont perdus, notamment au niveau de la petite enfance.

M. Lassauce répond que, au niveau comptable, ce n'est pas le cas.

M. Veyrat accède à la demande du commissaire et transmettra par écrit les chiffres concernant le mois d'août (voir annexe I: Postes vacants).

Un commissaire demande pourquoi l'on ne fait pas glisser les différents postes vacants entre les départements selon les besoins.

M. Tornare dit qu'il ne faut pas oublier la dimension politique d'un tel acte.

Une commissaire, reprenant les propos du commissaire précédent, se demande comment cela se passerait si le Conseil municipal voulait faire ce que le Conseil administratif ne fait pas.

M. Tornare l'invite à se rendre aux pages 256-257 et lui dit qu'il faudrait modifier les tableaux qui y figurent.

M. Fellay note qu'il ne faut pas oublier que chaque poste a désormais une valeur propre et que, par exemple, un sapeur-pompier vaut 1,5 secrétaire.

Un commissaire passe à l'objectif 3100 (page II-9) et demande quels sont les objectifs visés et leur envergure.

M. Tornare répond que la Ville dépense beaucoup trop en frais d'avocats et de mandats externes, connaissant les forces à disposition dans l'administration.

Une commissaire a déjà discuté à ce propos avec le Parti socialiste et reste sceptique, car des litiges spécialisés demandent des avocats spécialisés et, par conséquent, l'obligation de faire appel à quelqu'un d'externe. Elle craint que la création de ce service ne s'accompagne, au bout de deux ans, de la création de plusieurs postes. Elle s'interroge sur l'impact budgétaire d'une telle action et désire savoir si c'est un service «clé en main» ou une demi-douzaine d'employés d'ici à deux ans.

M. Tornare prend l'exemple du SEVE où quatre personnes étaient sur la sellette et où la défense de la Ville a nécessité de faire appel à une avocate externe, mais les dossiers ont été préparés à l'interne. Il pense qu'il faut fortifier ce service qui n'est pas efficace à l'heure actuelle.

M. Moret pense que l'avantage majeur est de regrouper des forces déjà existantes à l'intérieur d'un service qui ne deviendrait pas énorme par la suite. Il s'agit d'une chose très spécifique selon lui, mais une centralisation reste positive. Dernièrement, les procédures ont été gagnées sans augmentation de personnel. Il pense que, à terme, un poste complémentaire sera à repourvoir. Ils ont l'intention de transférer des postes en cas de besoin et non de créer un grand service juridique, il est d'accord sur le fait qu'il y aura toujours besoin de gens extérieurs.

Page II-10

Une commissaire aimerait connaître les différentes facettes qu'implique la cellule 1750.02 concernant le service de presse.

M. Moret répond qu'il s'agit de plusieurs aspects de l'unité infocom, dont les sites internet et intranet, en plus de publications. Par ailleurs, ils sont à la recherche d'un chargé de communication pour la reprise d'un poste vacant.

M. Tornare insiste sur la différence entre l'information et la communication. Au niveau de l'information, *Vivre à Genève* est d'excellente qualité. En revanche, les décisions du Conseil administratif ne sont pas bien communiquées. Il cite M. Muller qui parle d'un petit emprunt de 50 millions, et en déduit qu'il s'agit d'une bonne information mais d'une très mauvaise communication.

Page II-11

La commissaire aimerait savoir pourquoi et comment il faut redéfinir la Fête du développement durable, comme dit à la cellule 1750.05 de la page Assistance et conseil aux autorités.

M. Tornare répond que M^{me} Dayer Fournet répondra par écrit à cette question (voir annexe I).

La commissaire déplore que l'unité Agenda 21 n'apparaisse pas, car elle possède du personnel et du matériel.

M. Krebs précise que, à la page 11, sous A002006, l'on peut trouver toutes les informations budgétaires concernant Agenda 21.

M^{me} Chapuis ajoute que, dans le budget détaillé, tous les coûts d'Agenda 21 apparaissent.

La commissaire se plaint du fait que les membres de la commission n'aient eu accès à ce classeur que lors de leur entrée dans la salle.

M. Tornare pense qu'il faut clarifier la philosophie d'Agenda 21 à l'avenir.

Un commissaire demande, concernant la cellule 1500, si cela aura des conséquences pour les conseillers municipaux présents dans cette salle.

M^{me} Chapuis explique qu'il ne s'agit que d'un outil technique, qui ne va pas avoir de répercussions pour les procédures du Conseil municipal.

Un commissaire désire qu'on lui fournisse, par écrit, le lien entre les cellules 2100.01, 2100.02, 2100.03 de la page II-10 (voir annexe I, p. 4.).

Page II-12

Un commissaire revient sur le service juridique en souhaitant un service spécialisé, tout en faisant noter qu'il avait déjà demandé la liste des juristes dans l'administration auparavant.

Le président dit que cette liste a déjà été faite pour les comptes.

Le commissaire explique que l'on trouve cela dans les charges, à la ligne A003 pour les services juridiques.

Selon M^{me} Chapuis, le service juridique sera constitué par des ressources déjà existantes, mais qui seront simplement regroupées. Les rubriques budgétaires n'ont pas encore été isolées et regroupées à l'heure actuelle.

Page II-13

Un commissaire, concernant la cellule 1000 de la page II-13, aimerait savoir où il peut trouver les informations budgétaires la concernant.

M^{me} Wiedmer répond que la cellule 1100 se trouve sous «salaire», la rubrique 1200 en interne avec la DSI, la 1300 par le biais de rencontres et de réunions avec les villes suisses et la 1400 le Service des relations extérieures va entretenir les relations par différents contacts.

Le commissaire se demande quelle est la participation de la Ville dans les relations extérieures.

M^{me} Wiedmer répond qu'il s'agit de subventions, de cotisations et de présence aux différentes réunions.

M. Tornare annonce aux membres de la commission qu'il souhaite créer une association des villes romandes, le 26 novembre, à Neuchâtel.

Un commissaire demande, par écrit, quelles sont les améliorations, dans les relations Ville-Canton et où se trouvent les frais relatifs au fonds numérique de M. Ferrazino.

M^{me} Wiedmer répond que la collaboration cantonale a pu se voir lors de la cérémonie en hommage au D^r Junod et en souvenir des victimes d'Hiroshima et qu'il existe un projet de collaboration et de valorisation. Elle transmettra, à ce sujet, une réponse écrite à la commission des finances. Concernant le fonds, elle annonce qu'il ne se trouve pas dans le budget 2006 étant donné qu'il a nécessité une contribution unique, vu qu'il fonctionne sur le pourcentage versé par les nouveaux membres.

Une commissaire demande quels sont les frais du fonds.

M^{me} Wiedmer dit qu'il nécessite simplement des prestations en nature, mais que le fonds vit de lui-même, sachant qu'il verse même un loyer à la Ville.

M. Tornare ajoute que la Ville de Lyon est entrée dans ce fonds à hauteur de 300 000 euros et la Ville de Lille à hauteur de 100 000 euros pendant trois ans.

Un commissaire veut comprendre les relations extérieures de la Ville. Il voudrait une explication écrite des relations extérieures de la Ville par le Conseil administratif.

Le président demande ce document pour la commission (réponse en annexe I, p. 5).

Page II-14

Ledit commissaire, à la page II-14, demande quand est-ce que l'on en saura plus au sujet du nouveau statut du personnel.

M. Tornare lui répond que l'objectif est fixé pour juin 2006 et qu'il y a eu une séance à ce sujet le mardi même.

Un commissaire, concernant la cellule 1300, se demande pourquoi réévaluer les agents de sécurité municipaux (ASM).

M. Veyrat précise qu'il s'agit de fonctions spécifiques ou types. L'ASM s'améliore cependant, vu que certains pensent qu'un audit est nécessaire, le Service des ressources humaines prend simplement de l'avance.

Un commissaire se demande, concernant la cellule 1100 c), de quel type de coaching l'on parle, de quelqu'un d'externe ou d'interne?

M. Veyrat prend la parole pour dire que l'on parle d'un dispositif entre l'accompagnement et la formation, par exemple pour aider un nouveau directeur à assumer au plus vite ses fonctions. C'est une marche à suivre stricte, avec des objectifs liés au coaching pour les personnes ayant des difficultés relationnelles ou débutantes.

M. Tornare ajoute qu'un bon exemple est le SEVE, où les gens devaient pouvoir reparler ensemble après l'arrivée de M^{me} Cottu, qui a passé de 4 à 250 personnes à gérer.

Le commissaire ne sait toujours pas s'il s'agit de faire appel à quelqu'un d'interne ou d'externe.

M. Veyrat répond que, dans ce domaine, il est plus rentable de faire appel à quelqu'un d'externe, car cela permet aussi d'avoir un autre point de vue.

Un commissaire se plaint de l'utilisation abusive de l'anglais selon lui et note qu'il y a une motion au Grand Conseil à ce sujet.

M. Tornare lui fait noter que plus de 30% de la langue anglaise provient du français.

Un commissaire désire connaître les différentes facettes de la cellule 1500.02 concernant la médecine du travail.

M. Veyrat lui répond qu'il s'agit d'avoir deux prestataires supplémentaires, afin d'avoir accès à un plus grand éventail de spécialités médicales.

Un commissaire demande s'il s'agit d'augmenter les forces actuellement à disposition.

M. Veyrat dit qu'il faut faire en sorte de pouvoir remettre les gens au plus vite au travail et ainsi éviter la somatisation, tout en sachant que les différentes données sont disponibles dans le bilan social.

Page II-15

Un commissaire ne comprend pas la syntaxe de la cellule 3000, à la page II-15.

M. Veyrat admet que la forme n'est pas claire, mais dit, pour la forme, qu'il s'agit d'améliorer les systèmes informatiques pour que les chefs de service aient accès à plus d'informations.

Un commissaire aimerait savoir de quoi l'on parle dans la cellule 2200.

M. Veyrat lui répond que le chômage est traité ici et que cette mesure est prise dans le but d'aider des chômeurs à reprendre une activité.

Un commissaire demande si cela a un lien avec le bateau-lavoir.

M. Veyrat n'est pas au courant.

Un commissaire se plaint de l'absence de clarté de la cellule 3000.

M. Mariaux lui explique que le rapport sera disponible à la mi-octobre.

Un commissaire se demande quelle est la raison de la création d'un service de direction générale.

M. Moret explique que c'est afin d'avoir une meilleure vision globale des coûts.

Un commissaire souhaite qu'on lui fournisse les chiffres du nombre de postes vacants par département.

Le président liste tous les documents qui ont été demandés aux magistrats.

M. Tornare précise, concernant les relations Ville-Etat, qu'il faut demander des exemples à chaque magistrat.

Une commissaire pense que, concernant les relations Ville-Etat, il faudra y répondre dans la motion sur la répartition des compétences.

3. Séance du 5 octobre 2005

Deuxième audition de M. Tornare, accompagné de M. Jacques Moret, de M^{me} Laurence Wiedmer, de M^{me} Brigitte Chapuis, de M. Olivier Veyrat, de M. Daniel Fellay, de M. Aimé Mariaux, de M. Philippe Krebs et de M. Charles Lassaue

Examen du projet du budget 2006

Page 28, tableau récapitulatif des compétents SRH

Rubrique 300921

Une commissaire demande de quoi il s'agit.

M. Veyrat lui répond qu'il s'agit du coût prévisionnel des jetons pour une personne.

Rubrique 301240

La commissaire ne comprend pas le terme «civilistes».

M. Veyrat explique que ce sont là des personnes engagées qui ne font pas leur service militaire, mais qui, en revanche, accomplissent des travaux pour la société.

Un commissaire demande quel type de travail.

M. Veyrat s'excuse de ne pas être un expert, mais sait que cela n'a pas de lien direct avec un cours de répétition classique, pour s'apparenter plutôt à des activités de gestion qui, pour certains, sont faites en Ville de Genève.

M. Tornare donne l'exemple de civilistes qui travaillent au SEVE ou au Club social de la rive gauche.

Un commissaire est étonné de la hausse, au budget 2006, de 50 000 francs pour cette ligne, sachant qu'il y a une baisse du nombre de civilistes au niveau national.

M. Veyrat explique cela par une hausse de la demande à Genève et M. Tornare ajoute qu'une réponse écrite sera fournie à ce sujet.

Un commissaire pose la question de savoir si l'on ne pourrait pas plutôt utiliser des chômeurs afin d'occuper ces postes.

M. Veyrat répond par la négative, car ces gens effectuent un service.

Rubrique 301340

Un commissaire est surpris d'une augmentation de 400 000 francs pour des indemnités.

Réponse collégiale lui est faite qu'il s'agit, en fait, d'une augmentation très légère, mais d'un changement de la méthode de comptabilisation.

Rubrique 301400

La commissaire demande de quoi il s'agit.

M. Fellay répond que c'est la fondation supplétive à Lausanne pour le deuxième pilier des chômeurs.

Rubrique 303350

Un commissaire se demande pourquoi les dépenses concernant l'assurance maternité augmentent, alors qu'une partie devrait être prise en compte au niveau fédéral.

M. Fellay répond que, effectivement, 250 000 francs de réduction sont déjà pris en compte pour le prochain budget.

Le commissaire a noté plusieurs changements d'imputations dans le budget présenté ici, alors que la commission des finances avait explicitement demandé que cela ne soit pas le cas. Il désire donc que, à l'avenir, tous ces changements soient expliqués dans des annexes.

Page 29 du projet de budget 2006 (Ressources humaines)

Rubrique 306650

Un commissaire pose la question de savoir à quels services ces vêtements sont destinés, sachant que les pompiers et les agents de ville ont leurs propres lignes de vêtements.

M. Krebs répond qu'il fournira une réponse plus tard lors de l'audition.

Rubrique 317080

Un commissaire constate que l'on double presque la subvention aux TPG et elle en demande la raison.

M. Tornare répond que cela a été compensé par la diminution des subventions destinées aux automobiles.

Rubrique 307670

Un commissaire ne comprend pas l'augmentation de 185 000 francs.

M. Fellay explique qu'il s'agit d'un changement d'imputation dû au fait que la rente et l'index des conseillers ont été regroupés. En dehors de cela, l'augmentation n'est due qu'au coût de la vie.

Un commissaire demande la parole pour revenir sur les informations données par M. Muller, la veille, sur la diminution des recettes et le report des charges. Il souhaite savoir quelles sont les pistes suivies afin de présenter un budget équilibré.

M. Tornare répond que, effectivement, les recettes sont à la baisse, sachant que le lendemain le Grand Conseil étudiera un projet de loi pour diminuer la taxe professionnelle de la somme d'un million de francs et que le projet de loi du Conseil d'Etat d'amputer le Fonds d'équipement communal ferait perdre 17 millions à la Ville. Cependant, M^{me} Brunschwig Graf lui a annoncé une bonne nouvelle, soit que la baisse de 9 millions qu'elle annonçait a été revue à 6,5 millions.

Le commissaire n'est pas satisfait et désire savoir quelles sont les pistes pour arriver à un budget équilibré.

M. Tornare y réfléchit et pense que, en plus de devoir trouver des économies à faire dans le budget, chacun va devoir réfléchir au fait que nous vivons une période difficile.

Un commissaire ajoute que prévoir un budget d'un milliard de francs c'est manquer de prévoyance.

M. Tornare se défend qu'il est facile de donner des leçons comptables.

Le président transmet à M. Tornare que, la veille, la commission des finances a souhaité plus de prévoyance concernant des éléments tels que la taxe professionnelle ou l'amortissement.

M. Tornare note que, dans le passé, il y a eu de mauvaises comme de bonnes surprises.

*Page 33 du projet de budget 2006 (Administration centrale)**Rubrique A002000, ligne 300*

Un commissaire aimerait savoir quelle est la cause du doublement du nombre.

M. Sturm répond qu'il s'agit des 41 600 francs dont il était question plus en amont.

M. Tornare fait savoir que, pour tenir le calendrier concernant la révision du statut du personnel, ils ont travaillé par thèmes et effectué un grand nombre de

séances. Le Conseil municipal décidera en fin de compte, car il ne s'agit pas d'une commission consultative ayant les pleins pouvoirs. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de licencier le personnel et qu'il existe des lois contre cela.

Une commissaire, concernant l'Administration centrale, se réfère au classeur à six positions. A la page 3, cellule A0020001 Secrétariat du Conseil municipal, ligne 310560, elle désire savoir ce que représentent les 350 000 francs de charges.

M^{me} Chapuis répond qu'il s'agit de la publication des ordres du jour dans la *Feuille d'avis officielle* et du *Mémorial*. Elle transmettra une réponse écrite à ce sujet.

Toujours dans le classeur à six positions, à la page 4, dans la cellule A0020002 Administration centrale, il est question d'une somme de 80 200 francs de jetons de présence pour le Secrétariat du Conseil administratif. La commissaire aimerait savoir de quel type de jetons il est question.

M^{me} Chapuis répond qu'il est question des commissions.

Administration centrale, ligne 310560

La commissaire désire connaître le type de dépense que les 50 000 francs mentionnés représentent.

M^{me} Chapuis répond qu'il s'agit d'une somme à la disposition du Conseil administratif pour des publications dans la presse.

La commissaire aimerait savoir ce que sont ces frais de votations.

M^{me} Chapuis répond que l'Etat refacture à la Ville des frais comme l'indemnisation des présidents des locaux de vote.

La commissaire aimerait savoir ce que sont ces frais d'achat d'autres fournitures.

M^{me} Chapuis répond qu'il est question de cartes CFF qui sont ensuite revendues et qui génèrent donc une recette.

A propos des cartes CFF, un commissaire se réfère à un amendement du Conseil administratif où il était fait mention de l'achat de 20 cartes de ce type, alors que, sur le site internet de la Ville, seules 15 sont mentionnées.

M^{me} Chapuis note que le site n'est pas à jour car, à l'heure actuelle, 30 carnets sont disponibles chaque jour.

Dans la même cellule, à la ligne 318380, il est fait mention d'expertises effectuées par des tiers à l'intention du Secrétariat du Conseil administratif, une commissaire aimerait savoir de quoi il s'agit.

M^{me} Chapuis répond que c'est utile au service juridique, pour des cas spécifiques, mais que ce n'est pas affecté à celui-ci.

La commissaire est étonnée que le montant passe de 14 000 francs pour 2004 à 951 000 francs pour 2005.

M^{me} Chapuis explique que la demande peut être plus importante selon les années.

Page 7, toujours dans le classeur à 6 positions, à la ligne 318400

Une commissaire remarque que les honoraires d'avocats et notaires passent de 0 à 100 000 francs.

M^{me} Chapuis répond qu'elle n'a pas connaissance d'une augmentation, mais qu'elle fera une réponse écrite à ce sujet (voir annexe II).

Ligne 318500

La commissaire demande pour quel type d'établissement de projet les 50 000 francs sont destinés.

M^{me} Chapuis explique que cette somme est à disposition pour des prédossiers à rendre avant un quelconque projet.

Page 34 du projet de budget (Administration centrale)

Cellule A002000, ligne 392

Un commissaire se doute que les 440% d'augmentation doivent être dus au chevauchement de plusieurs services, mais il fait noter que ce n'est pas évident pour les membres de la commission de s'y retrouver.

M. Mariaux explique que les 185 000 francs d'imputation se divisent ainsi:

- 150 000 francs pour les agents de ville, lors de la Fête du développement durable, pour l'utilisation du domaine public;
- 24 000 francs de voirie pour la Fête du développement durable;
- 11 000 francs de fleurs.

Classeur à 6 positions, Administration centrale, cellule A0020004, ligne 318550

Une commissaire aimerait savoir de quoi il est question lorsqu'on parle de prestations de services divers.

M^{me} Chapuis fera une réponse écrite à ce sujet.

Page 12 du classeur, cellule A002006, ligne 310530

La commissaire désire savoir de quoi il en retourne des 40 000 francs de dépenses publicitaires mentionnées.

M^{me} Chapuis répond que cette somme est utilisée pour la Fête du développement durable, par exemple.

Ligne 318500,

La commissaire aimerait savoir ce que recouvrent les honoraires pour l'établissement de projets.

M^{me} Chapuis répond que c'est en rapport avec Agenda 21, mais qu'elle fera une réponse écrite à ce sujet (voir annexe II).

Ligne 318610: organisation d'événements

Une commissaire demande si cela est rapport avec la fête sur la plaine de Plainpalais.

M^{me} Chapuis répond par l'affirmative et précise que l'implantation comptable a été énormément affinée et qu'une fois tous les chiffres additionnés l'augmentation est quasiment nulle. Elle donnera une imputation ligne par ligne par écrit.

Ligne 318550: prestations pour des services divers

Un commissaire voudrait savoir le coût général de la Fête du développement durable.

M^{me} Chapuis donnera ce chiffre et les explications par écrit (voir annexe II).

Page 35 du projet de budget 2006 (Relations extérieures)

Cellule A004000, ligne 319

Une commissaire ne trouve pas d'informations concernant ces frais divers dans le classeur à six positions (voir annexe II).

M^{me} Wiedmer répond qu'il s'agit d'un transfert de budget entre l'Administration centrale et les Relations extérieures et que, de ce fait, les 10 000 francs ajoutés ici se retrouvent soustraits sous Administration centrale.

Ligne 367

Un commissaire demande pourquoi cette diminution des subventions accordées à l'étranger.

M^{me} Wiedmer explique que, en 2004, le Conseil administratif a voulu soutenir des projets avec cette ligne budgétaire, mais qu'il y a eu un changement au niveau des rubriques comptables. M. Mariaux confirme qu'il n'y a pas eu de diminution des subventions mais l'offre de locaux gratuits, ce qui correspond en 2006 à 34 000 francs pour le Fonds numérique et à 30 000 francs pour les Villes unies contre la pauvreté.

Classeur à 6 positions, page 16, cellule A004, ligne 318500

Une commissaire est intriguée que la confection de maquettes passe de 6000 francs en 2004 à 120 000 francs en 2006.

M^{me} Wiedmer répond que, suite au projet d'avoir un stand à la Foire de Paris, il existe toujours la possibilité d'aller dans une autre manifestation, mais qu'il faut l'anticiper afin d'avoir la ligne budgétaire.

La commissaire se souvient bien que pour la Foire de Paris un crédit extraordinaire avait été demandé au Conseil municipal et que la commission des finances chargée d'examiner cette demande avait demandé d'avoir un concept sous les yeux avant. Elle s'inquiète du fait que, à l'avenir, la commission ne soit plus consultée.

M. Tornare répond que, pour la Foire de Paris, il s'agissait de 350 000 francs qui ont été refusés. Concernant l'année 2005, la Ville participe à S-DEV (Sustainable Development), à la Fête du climat et au Forum sur la qualité de vie.

Le président repose la question du concept, sachant que la ligne a été comprise par tous.

M. Tornare fournira donc une réponse écrite concernant le concept suivi pour ces manifestations.

Dans la même cellule, ligne 318500 sur l'établissement de projets et ligne 318510 pour les réceptions par des tiers

Une commissaire désire en savoir plus.

M^{me} Wiedmer répond qu'il s'agit de financer des études confiées à l'extérieur pour l'établissement d'un projet, comme ce fut le cas pour le Fonds de solidarité numérique. Concernant les réceptions, il s'agit de la fusion de deux lignes concernant les réceptions: l'une se trouvant dans Administration centrale et l'autre dans Relations extérieures.

Ligne 318610

La commissaire désire savoir ce qu'il en est de l'organisation d'événements.

M^{me} Wiedmer donne l'exemple d'événements organisés récemment, tels que la commémoration de la fin de la guerre froide, l'exposition de photos au quai Wilson pour les 60 ans de l'ONU, ou encore l'événement à la mémoire du D^r Junod organisé avec le CICR, le Canton et la RSR.

Se souvenant d'Agenda 21, la commissaire demande si le fait que le Service des relations extérieures est nouveau ne leur donne pas du mal à évaluer leurs ressources et leurs besoins.

M. Tornare explique que, en 2001, ce service n'existait pas et que, maintenant, sans augmentation de budget, son efficacité n'est plus à démontrer. Il trouvait jusque-là incroyable qu'une ville internationale comme Genève ne dispose pas d'un tel service.

M^{me} Wiedmer ajoute qu'il n'y a pas eu d'augmentation de budget en 2005 et 2006.

La commissaire en déduit donc qu'aucun crédit extraordinaire ne sera demandé. Elle demande, par ailleurs, pourquoi le Service des relations extérieures n'a pas participé à l'événement organisé à l'Université concernant le changement climatique.

M^{me} Wiedmer répond que le Service des relations extérieures a une mission, mais que l'environnement n'est pas sa spécialité mais celle du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et d'Agenda 21. Il s'agit, dans ces cas-là, de travailler en partenariat.

La commissaire souhaite savoir les incidences sur le budget des différentes manifestations.

M^{me} Wiedmer lui répond qu'il faudrait, pour posséder cette information, faire une étude complète au niveau financier et M. Tornare d'ajouter que cela est extrêmement difficile, sachant que cela touche aussi les sports, la culture comme l'environnement.

Le président ajoute qu'il serait très intéressant d'avoir cette information avec les comptes 2005.

Page 36 du projet de budget 2006 (Ressources humaines)

Cellule A010000, ligne 315

Une commissaire se demande pourquoi l'on retrouve plus de 50% d'augmentation concernant l'entretien d'objets mobiliers par des tiers.

M. Fellay répond que ces dépenses dépendent de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Un commissaire demande alors ce que représentent ces 170 000 francs.

M. Fellay répond que c'est la mise en place du SAP qui a justifié la dépense.

Un commissaire demande pourquoi la réponse ne figure pas dans le projet de budget, puisqu'elle est connue.

M. Fellay répond que la dépense n'est connue qu'une fois le budget entamé. M. Veyrat ajoute que c'est la DSI et non le Service des ressources humaines (SRH) qui déclenche la dépense.

Le président pense que la réponse se trouve à la page 22.

Dans la même cellule, une commissaire demande si les lignes 316, 317 et 318 ont été transférées de la cellule A010500, ce qui lui est confirmé. Concernant la ligne 392 sur les prestations internes, elle demande à quoi est due l'augmentation de 2000 francs pour le SRH.

M. Fellay répond qu'il s'agit des fleurs mises à disposition par le SEVE pour le SRH.

Même cellule, ligne 319

Un commissaire ne comprend pas cette augmentation de 87 500 francs.

Un commissaire pense avoir trouvé l'explication à la page 42.

M. Fellay étaye en disant qu'il s'agit de ce que la Ville doit reverser au Fonds professionnel, sachant que cela est lié au nombre d'employés.

Classeur à 6 positions, page 21, cellule A001, ligne 487480

Un commissaire demande ce qu'est le macaron du Service du personnel.

M. Fellay répond que, suite à la mise en place du bouquet de transports, les fonctionnaires payent désormais leur place de parking.

Le commissaire demande si, en termes de développement durable, cette situation peut durer longtemps.

M. Tornare trouve que le nombre de places de parc a déjà très fortement diminué.

Page 37 du projet de budget 2006 (Ressources humaines)

Cellule A010500, ligne 301

Un commissaire désire savoir à quoi cela se réfère.

M. Fellay lui répond qu'il s'agit des stagiaires, civilistes et des jobs d'été. A cette ligne se trouve le montant total, 4 millions, ce qui représente 5,7 millions de salaire. C'est une charge négative transversale.

Un commissaire aimerait savoir où il peut retrouver le Fonds social.

M. Fellay lui répond que l'information se trouve dans le classeur à six positions, à la page 22, cellule 1050, ligne 301180.

Page 38 du projet de budget 2006 (Conseil municipal et Conseil administratif)
Classeur à 6 positions, page 30, rubrique A800 bis, ligne 318550

Une commissaire désire savoir ce que représentent ces dépenses de services divers.

M^{me} Chapuis répond qu'il s'agit de subventions à TV Léman bleu en échange de la diffusion des séances.

Une commissaire dit que, selon M. Mugny, la Ville pourrait s'aligner sur l'Etat qui refuse de payer plus à la chaîne. Les 275 000 francs de solde sont-ils donc à bien plaider?

M. Moret répond que le solde a été payé, mais que, bien que l'idée ait été avancée, l'Etat refuse de payer plus.

Un commissaire ajoute que la Ville, payant plus, va se voir octroyer une prestation supplémentaire, sachant que les retransmissions seront désormais disponibles sur internet.

Cellule A800010, ligne 317

Le président aimerait savoir pourquoi il est budgétisé 166 000 francs de déplacements pour le Conseil administratif, alors que celui-ci a dépensé plus de 225 000 francs précédemment.

M. Tornare lui répond que, normalement, 20 000 francs par an sont octroyés aux membres du Conseil administratif, mais que M. Ferrazino a été autorisé à dépasser ce montant afin de promouvoir le Fonds numérique. Il précise que ce montant contient aussi les frais de restauration.

Ligne 316, une commissaire s'inquiète d'un leasing de 2000 francs pour une voiture.

M. Tornare répond qu'il s'agit de deux voitures.

Un commissaire demande si un leasing est favorable à la Ville.

M. Tornare répond qu'ils ont négocié directement avec Toyota afin d'obtenir le meilleur prix, et que cette manœuvre permet d'éviter des frais d'investissement pour des frais fonctionnels; M. Moret ajoute que les conditions étaient très intéressantes.

Un commissaire désire savoir si cela reviendra moins cher.

M. Tornare répond qu'un leasing coûtera à peine plus cher.

Un commissaire félicite le Conseil administratif d'avoir fait le choix d'une voiture économique.

Page 39 du projet de budget 2006 (Conseil administratif)

Cellule A800010, ligne 451

Un commissaire aimerait savoir si les 900 000 francs représentent le solde que l'on espère avoir.

M. Lasauce lui répond que c'est effectivement le cas, sachant que les frais de police ne sont plus payés par la Ville.

Page 40 du projet de budget 2006 (Contrôle financier)

Cellule A900010, ligne 391

Un commissaire ne comprend pas l'augmentation concernant la mise à disposition des locaux.

M. Mariaux répond qu'il s'agit d'une erreur qui a été corrigée.

Pages 164 et 165 du projet de budget 2006 (Conseil administratif)

Cellule A800, ligne 365

Un commissaire aimerait des détails concernant les subventions et allocations diverses et imprévues.

M^{me} Chapuis répond qu'il s'agit de montants décidés au coup par coup et qu'elle peut donner ceux concernant l'année 2004.

Un commissaire désire connaître les objectifs d'OSEO.

M. Veyrat répond qu'il s'agit de collaborer pour l'aide aux chômeurs.

Le président demande s'il est opportun de subventionner un syndicat.

M. Tornare répond que cette décision a été votée par la majorité.

Ligne 367 – Fonds des villes unies contre la pauvreté

Un commissaire aimerait avoir la ventilation des 500 000 francs de subvention par écrit.

Toujours sous la même rubrique, le commissaire souhaiterait savoir si le budget prévu pour l'aide humanitaire a servi à une intervention pour les inondations en Suisse centrale.

M. Tornare explique que cette ligne budgétaire est réservée pour les catastrophes extérieures, mais que 50 000 francs ont été donnés par la Ville de Genève pour les inondations.

Page 182, cellule A004000, ligne 365

Le commissaire s'étonne que l'on parle d'une nouvelle subvention de 0 franc, alors qu'il ne semble pas y en avoir avant.

M. Lasauce explique qu'il s'agit d'un libellé erroné.

Pages 244 et 253

Une commissaire s'étonne que, entre ces deux pages, l'écart de nouveaux postes demandés pour le département Autorités passe de 2,5 à 1,5. Elle demande une explication.

La commissaire ajoute qu'il s'agit de la personne chargée d'Agenda 21 au département des affaires culturelles, mais que ce poste n'a jamais été pourvue dans le département des sports et de la sécurité.

M. Veyrat répond que, lors de la création de ces postes, il s'agissait d'avoir un représentant d'Agenda 21 dans tous les départements, quitte à réduire le niveau des postes, ce qui explique la différence.

M. Tornare ajoute qu'au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement aucun nouveau poste n'a été créé, mais qu'un correspondant y a été nommé.

M. Fellay, pour répondre à la commissaire, précise que le demi-poste en question est toujours vacant.

Un commissaire revient sur les 10 millions bloqués pour des postes vacants et désire savoir à combien de postes cette somme correspond.

M. Veyrat insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de le savoir, puisque c'est l'image à un moment donné.

Une commissaire répond que, pourtant, les postes pour Agenda 21 ne sont pas pourvus dans le département des finances et de l'administration générale et dans

le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, par exemple l'ancien poste de M^{me} Colon qui existait.

M. Veyrat explique que les actions entreprises sont différentes selon les départements et quelles dépendent du terrain. Selon lui, ces postes sont constamment en mutation, au fur et à mesure que la situation évolue.

Un commissaire pense que, si l'on lie les offres d'emplois émises par la Ville au nombre de postes vacants en 2004, on peut obtenir un chiffre.

M. Fellay répond que c'est ce qu'ils viennent de faire, à la demande de la commission des finances, pour le mois d'août.

Le président précise qu'il a reçu ce document en début de séance.

M. Lasauce ajoute que les 10 millions gelés ne sont qu'un système budgétaire et que les postes vacants dépendent du Service des ressources humaines.

Pour M. Fellay, il s'agit de la prise en charge des postes vacants.

Une commissaire se souvient que, sous «Autorités», le Conseil municipal a créé des demi-postes qui avaient une affectation particulière et que M. Mugny a proposé de les utiliser pour «La rue est à vous», pour une période de deux ans. Elle pense donc qu'on devrait retrouver ces postes dans ceux qui sont vacants et demande une réponse écrite.

M. Tornare pense, quant à lui, que l'échéance va au-delà.

L'examen du projet du budget 2006 s'arrête là pour le département Autorités; la discussion sera remise à la séance du 16 novembre et les amendements mis au vote en même temps que ceux des départements spécialisés.

Pour faciliter la lecture du rapport, je me permets de les rappeler brièvement.

4. Séance du 16 novembre 2005

Vote des amendements au projet du budget 2006 à la commission des finances pour le département Autorités

Page 1, cellule A00200, groupe de comptes 301: Amendement portant sur la suppression de 40 postes vacants

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle que les membres de la commission ont reçu un document du département des finances et de l'administration générale mentionnant les postes vacants, en date du 5 octobre, et distinguant les postes réellement vacants de ceux en cours de recrutement. Supprimer ces postes «vacants de chez vacants» répartis dans les différents départements permettrait d'obtenir une meilleure transparence, et surtout de les centraliser afin de pouvoir

effectuer des transferts entre départements. Il précise que le département Autorités compte cinq de ces postes, sur un total de 40 postes à supprimer.

Une commissaire socialiste se demande si le budget modifié n'a pas déjà tenu compte de ces éléments.

Le commissaire persiste et répond en disant que les 40 postes n'ont pas été supprimés et qu'ils figurent, au contraire, toujours dans le budget. L'administration estime que l'économie est de 10 millions de francs, mais elle ne précise pas les postes. Cet amendement propose de réduire la diminution de 10 millions à 6 millions de francs.

Un commissaire des Verts signale que cette somme a été gelée et non pas soustraite, et qu'elle figure au Service des ressources humaines. Il s'agit d'un montant de 10 millions, moins le solde de salaires. Il remarque que, si cet amendement est accepté, le Conseil administratif n'aura plus aucune marge de manœuvre pour travailler, il devra venir devant le Conseil municipal pour chaque nouveau poste.

Le commissaire démocrate-chrétien affirme qu'il s'agit d'une bonne raison pour accepter cet amendement. Le Conseil administratif devra justifier une fois par année l'ensemble des postes, ce qui garantira un meilleur contrôle.

Un troisième commissaire demande où se situe le poste «charge négative» dans le budget.

M. Krebs répond que le moins 10 millions figure à la ligne A010500.

Le commissaire démocrate-chrétien insiste et ajoute que l'amendement propose formellement d'enlever 200 000 francs, correspondant à quatre postes, à la cellule A002000, groupe 301.

M. Krebs suggère de soumettre d'abord aux voix la proposition générale pour les 40 postes, et de n'entrer dans le détail, département par département, que si le principe est accepté.

Le président soumet la proposition de rayer les 40 postes «vacants de chez vacants» aux voix. Cette proposition est refusée par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

Amendement portant sur la restauration de la contribution LAMal de 100 francs en faveur des classes 4 à 8

Un commissaire propose un amendement relatif à la LAMal, consistant à passer d'une contribution de 50 à 100 francs pour les classes 4 à 8, financée par les amendes d'ordre.

Le président met aux voix l'amendement préconisant de rétablir la contribution de 100 francs. Cet amendement est refusé par 12 non (2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T).

Page 5, cellule 010500, groupe de comptes 301: Amendement pour une augmentation de charges de 1 million de francs en faveur de la petite enfance

Le commissaire démocrate-chrétien se réfère à la charge négative de 10 millions correspondant à la vacance des postes. Le Parti démocrate-chrétien propose d'augmenter les recettes de 1 million de francs et de faire passer les charges à 11 millions. Il s'agit du différentiel prévu entre le budget et les comptes. Il explique que son parti souhaite attribuer ce montant à la petite enfance. L'opération se justifie en outre par les résultats du budget 2004.

Le président soumet à la commission l'amendement proposant de soustraire un million sur cette cellule. Cet amendement est refusé par 14 non (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 1 oui (DC).

Page 5, cellule A010500, groupe de comptes 301: Amendement pour une augmentation de charges de 100 000 francs en faveur des apprentis

Un commissaire du Parti du travail affirme qu'il faut donner un signal en faveur des apprentis. Il propose un amendement pour ajouter 100 000 francs de charges à cette fin.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

5. Annexes

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3827

Ville de Genève

Genève, le 5 octobre 2005

Conseil administratif

Le Directeur général
de l'Administration municipale

Note à l'attention de
Monsieur Pierre Maudet
Président de la Commission
des finances

Concerne : réponses du Département Autorités

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, en annexe, les réponses écrites demandées par la commission des finances suite à l'audition du Département Autorités qui a eu lieu le 21 septembre 2005.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Jacques Moret

Réponses à la Commission des finances

1. Poste de collaboratrice administrative de l'Administration centrale attribué au Service des relations extérieures

La cellule "Réceptions du Conseil administratif" était à l'origine une entité de l'Administration centrale.

En terme de personnel, la cellule disposait de 3 postes (plein temps) occupés de la manière suivante :

- Blaise Coriet, préposé aux réceptions, 100%
- Alexandra Meylan, collaboratrice administrative, 80%
- Evelyne Chatelain, collaboratrice administrative, 100%, répartis ainsi : 50% consacrés à la conciergerie de la villa la Grange, 30% d'activité d'aide-comptable pour le Secrétariat du Conseil administratif, 20% (en compensation du 20% non effectué par Alexandra Meylan) en qualité de collaboratrice administrative pour les Réceptions.

Il a été décidé en 2003 de transférer cette cellule vers le Service des relations extérieures, à l'exception de Evelyne Chatelain, car la plus grosse part de son activité n'était pas au bénéfice des Réceptions.

Le transfert a été effectif au 1^{er} janvier 2004 et l'unité a été fusionnée avec le SRE dans le cadre du PB 2005.

L'ancien poste de Mme Chatelain a été repourvu par le Service des relations extérieures, empêchant ainsi de le récupérer pour cette dernière.

2. Quels sont les objectifs 2006 de l'Unité Agenda 21 ?

- A. Définir un nouveau concept pour la Fête du développement durable
- B. Proposer un concept de mise en cohérence des missions, rôles et composition des différents acteurs/organismes impliqués dans la gestion et le suivi du développement durable (Délégation à l'Agenda 21, Unité Agenda 21, Commission Agenda 21 du Conseil municipal, Groupe Actions 21), en particulier pour la mise en place du Plan directeur communal
- C. Elaborer un programme environnemental et rédiger une directive environnementale "ateliers et garages" dans le cadre du Système de gestion environnementale
- D. Mettre en place l'outil d'évaluation "Coûts et bénéfices du développement durable" au sein de l'administration municipale.

3. Quelle sera l'évolution de la fête du développement durable, qui décide ?

Depuis 2002, la Ville de Genève organise la fête du développement durable en collaboration avec le Canton de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Un comité de pilotage composé de représentants de l'Unité Agenda 21, du Service cantonal du développement durable et du Réseau Environnement Genève (GEN : Geneva environmental network qui dépend du PNUE) se réunit chaque année pour définir le concept de la fête.

L'objectif de la fête est de présenter des actions concrètes favorisant un développement durable, menées aux niveaux local, régional et international, afin de sensibiliser la population et encourager les initiatives individuelles ou collectives en la matière. La fête du développement durable n'est pas orientée vers les acteurs mais les actions.

La fête connaît un succès toujours plus important (près de 20 000 visiteurs en 2005). Dans un souci d'amélioration continue, nous menons chaque année une enquête de satisfaction auprès des visiteurs et des exposants. Cette évaluation concerne notamment l'impact du message, l'organisation, les infrastructures, les stands et les animations.

De façon générale, on constate depuis quatre ans que la fête touche un public de plus en plus large. Toutefois, les visiteurs sont encore trop souvent des individus de plus de 30 ans de niveau de formation supérieur. En conséquence, nous étudions plusieurs scénarios pour attirer notamment les jeunes, les personnes âgées et les familles. Le concept de la fête pour l'édition 2006 sera élaboré et validé par le comité de pilotage d'ici au mois de novembre.

4. Comment se déclinent les objectifs 2100.01, 2100.02, 2100.03 sur l'ensemble de l'administration municipale?

A. Objectif 2100.01 : Proposer un concept de mise en cohérence des missions, rôles et composition des différents acteurs/organismes impliqués dans la gestion et le suivi du développement durable (Délégation à l'Agenda 21, Unité Agenda 21, Commission Agenda 21 du Conseil municipal, Groupe Actions 21), en particulier pour la mise en place du Plan directeur communal.

Afin de mieux exploiter les compétences et de mieux répartir les responsabilités au sein de l'administration, le Conseil administratif a revu, fin 2004, la composition, le rôle et le fonctionnement de la Délégation à l'Agenda 21 et a nommé des « correspondants Agenda 21 » dans chaque département. La nouvelle Délégation à l'Agenda 21 est composée du Conseil administratif in corpore, des directeurs/trices de chaque département ainsi que de l'Unité Agenda 21. La Délégation s'appuie sur un groupe de travail interdépartemental opérationnel intitulé « Groupe Actions 21 » composé des correspondants Agenda 21 de chaque département ainsi que d'un collaborateur désigné par chaque département et apportant une expertise supplémentaire.

Le rapport du Conseil administratif en réponse à la motion M-463 précise les missions générales de chaque entité. Pour mieux tenir compte de la diversité des acteurs en présence et de la transversalité des actions à mener au sein de l'administration, le rôle des correspondants A21 et du groupe Actions 21 notamment devra être précisé. Une enquête menée par les correspondants A21 auprès des services est actuellement en cours pour identifier les attentes et besoins des services. Le résultat de cette enquête servira de base à l'élaboration d'un cahier des charges pour les correspondants A21 et permettra de mieux positionner le groupe Actions 21 comme réseau de compétences dans le domaine du développement durable au sein de l'administration.

Pour la mise en place du plan directeur communal en particulier, les correspondants Agenda 21 permettent de relayer l'information auprès de tous les départements et de mobiliser les services concernés. En outre, le groupe Actions 21 a été désigné par la Délégation à l'Agenda 21 en tant que "réseau opérationnel de collaboration".

Ce groupe pourrait participer aux différentes études prévues, il devrait permettre de garantir l'échange d'informations entre les acteurs concernés et d'orienter le plan directeur vers un développement durable.

B. Objectif 2100.02 : Elaborer un programme environnemental et rédiger une directive environnementale « ateliers et garages » dans le cadre du Système de gestion environnementale.

Dans le cadre du projet « administration exemplaire », le groupe de travail responsable du Système de gestion environnementale (SGE) a élaboré la déclaration environnementale signée par le Conseil administratif en 2002 ainsi que le programme environnemental 2003-2007. Ce dernier s'articule autour de 23 actions axées sur l'écologie à la place de travail. Il vise à réduire les impacts significatifs de l'administration sur l'environnement, la santé et la sécurité des employés.

Récemment, le groupe SGE a décidé de développer un volet relatif aux ateliers et garages de notre administration. En effet, ces activités peuvent parfois avoir un impact très important sur l'environnement et la santé/sécurité des collaborateurs. Une récente enquête a permis de recenser une trentaine d'ateliers et garages qui se répartissent dans les cinq départements. Ils regroupent 162 collaborateurs et une surface occupée de plus de 12 000 m².

En 2006, des audits environnementaux et « santé & sécurité » seront proposés aux principaux ateliers et garages. Par ailleurs, des séances de travail regroupant les responsables des ateliers et garages d'une même activité seront également organisés afin de développer un réseau de compétences et trouver des solutions communes. A cette occasion, des fiches d'information par activité seront élaborées puis distribuées aux ateliers et garages concernés. Elles résumeront la législation applicable, proposeront des recommandations et présenteront des exemples de « bonnes pratiques » ainsi que les possibilités de formation.

C. Objectif 2100.03 : Mettre en place l'outil d'évaluation « coûts et bénéfices du développement durable » au sein de l'administration municipale.

L'outil winwin22 développé par l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) le SANU (Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité) avec le soutien de l'ODT (Office du développement territorial) est un outil de gestion de projet qui permet de planifier une action, de l'optimiser, de contrôler sa mise en œuvre et de communiquer ses résultats. Il est basé sur une analyse coûts-bénéfices selon quatre capitaux (capital manufacturé, capital naturel, capital social et capital humain).

L'outil a été testé par plusieurs chefs de projet qui l'ont bien accueilli. Il permet, en effet, d'avoir une approche globale, pluridisciplinaire, tenant compte des aspects locaux comme globaux, aussi bien à court qu'à long terme. Cet outil permet donc une meilleure prise en compte du développement durable dans toute la phase d'élaboration d'un projet. En outre, il peut s'avérer très utile dans les actions de communication et comme outil pédagogique pour les non initiés. Son utilisation reste toutefois difficile et implique un soutien aux services, très occupés dans l'exercice de leur mission quotidienne.

Les utilisateurs pensent que winwin22 pourrait être diffusé dans l'administration selon des modalités à étudier en fonction des demandes et des projets. Si l'on envisage de généraliser la démarche, il faudra clairement identifier les moments clés dans les processus de décision où son utilisation serait la plus pertinente. Les problèmes pratiques et organisationnels mais aussi d'éventuelles résistances devront être diagnostiqués.

En attendant de résoudre ces questions, l'outil winwin22 sera vraisemblablement utilisé dans le cadre de nos formations comme un outil pédagogique et comme support de communication des projets.

5. Relation entre la Ville de Genève et le Canton

En ce qui concerne la « Genève internationale », les relations entre la Ville de Genève et le Canton sont bonnes. En automne 2002, la Chancellerie d'Etat avait accepté qu'un membre du service des relations extérieures de la Ville de Genève participe aux réunions de la Commission interdépartementale sur la Genève internationale (CIGI). Outre les départements de l'Etat concernés (Chancellerie, DAEL, DJPS, DFI, DIP, DASS, DEEE), siégeaient également des représentants de la Mission suisse et du Centre d'accueil – Genève internationale. La CIGI se réunissait environ tous les deux mois et permettait d'échanger des informations concernant la « Genève internationale », mais aussi d'instruire les dossiers présentés par les ONG qui souhaitent s'installer à Genève et demandent des locaux et/ou de pouvoir bénéficier d'une exonération fiscale.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les relations et le développement de la Genève internationale, une nouvelle structure, avec un mandat analogue à la CIGI, a été établie le 4 mai dernier, à savoir le Groupe interdépartemental aux affaires internationales. Une demande pour que la Ville puisse participer à ce groupe de travail est pendante.

De manière plus informelle, et environ une fois par mois, une rencontre a lieu entre des représentants de la Mission suisse, du Centre d'accueil – Genève internationale, de la Fondation pour Genève, du Protocole de l'Etat et du service des relations extérieures de la Ville.

Enfin, récemment, plusieurs projets concernant la « Genève internationale » ont été conduits conjointement par la Ville et l'Etat. Nous n'en citerons que deux : la cérémonie en mémoire du Dr Marcel Junod et des victimes des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki qui rassemblaient le DIP, le DEE, le CICR, la RSR et la Ville par le truchement du service des relations extérieures. La journée « Diplomate d'un jour » dans le cadre des 60 ans de l'ONU est également un bel exemple de collaboration réussie entre la Ville, le Canton et l'Office des Nations Unies à Genève.

Enfin, un collaborateur du service des relations extérieures participe aux réunions du Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève présidé par le Délégué à la Promotion économique.

6. Rotation des locaux - COATTRIM

100, rue de la Servette

Attribution des locaux :

- au service des écoles, actuellement dispersé entre le 4, rue de l'Athénée et les 2 loges de la Villa Moynier
- à la délégation à la jeunesse, actuellement au 15, rue des Vieux Grenadiers

15, rue des Vieux Grenadiers

Départ de la délégation à la jeunesse et installation du bureau d'études du service des sports, actuellement logé à l'arrière de la patinoire des Vernets.

L'espace ainsi libéré aux Vernets permettra d'agrandir les vestiaires et sera mis à la disposition des associations sportives.

4, rue de l'Hôtel de Ville

Départ de la présidence et direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que de plusieurs services du même département, pour le 25, rue du Stand.

L'espace ainsi libéré accueillera :

- la présidence et direction du département des affaires sociales, des écoles et des espaces verts, ce qui permettra de réunir des collaborateurs actuellement dispersés entre le 4, rue de l'Athénée, la Villa Moynier et la Villa St. Exupéry
- le service des ressources humaines

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4, Rue de l'Athénée

Départ de la présidence et direction du département des affaires sociales, des écoles et des espaces verts, ainsi que du service des écoles. Résiliation du bail et remise des locaux au propriétaire.

Villa Moynier

Départ des collaborateurs de la présidence et direction du département des affaires sociales, des écoles et des espaces verts. La nouvelle affectation de la Villa Moynier est actuellement à l'étude.

2, cour St. Pierre

Départ du service des ressources humaines pour le 4, rue de l'Hôtel de Ville. L'espace ainsi libéré accueillera le secrétariat du Conseil municipal, et permettra l'aménagement de nouvelles salles de commission.

17, Rue Pierre-Fatio

Suite à la résiliation des locaux appartenant à la Ville, situés au 7^{ème} étage, décision d'en attribuer une partie à la section des scènes culturelles, qui loue actuellement un appartement au 22, Bd du Pont d'Arve.

**7. Documents relatifs aux nombres de postes vacants par Département
(tableaux ci-joint)**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3833

Postes vacants en Ville de Genève
au 1er septembre 2005

22.09.2005

X = en cours de recrutement



Centre de coût	Service	Libellé du poste	Classe min	Classe max	Tx budétaire du poste	Equivalent 100 %
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
10010099	Dir. et secr. dép. des finances	Secrétaire (DSF)	07	09	1'150.00	5.50
10040099	Comptabilité générale et titres	Employée administrative (CGE)	06	08	50.00	x
10050199	GIM - Comptes de régie	Employée administrative (GIM)	06	08	100.00	x
10050199	GIM - Comptes de régie	Collaboratrice administrative (GIM)	07	09	100.00	
10050199	GIM - Comptes de régie	Collaboratrice administrative (GIM)	07	09	100.00	
10050199	GIM - Comptes de régie	Comptable (GIM)	07	09	100.00	x
10050199	GIM - Comptes de régie	Collaboratrice administrative (GIM)	08	10	100.00	x
10050199	GIM - Comptes de régie	Gérant d'immeubles (GIM)	12	14	100.00	
10050199	GIM - Comptes de régie	Adjoint de direction (GIM)	16	18	100.00	x
10050299	GIM - Immeubles localisés du P.F.	Conciergerie professionnelle (GIM)	04	06	50.00	x
10050699	GIM - Salles communales	Surveillant de salles (GIM)	05	07	100.00	
11000099	Administration générale	Contrôleur de gestion (DAG)	16	18	100.00	x
11090099	Administration	Secrétaire (DSI)	10	18	100.00	

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

Postes vacants en Ville de Genève
au 1^{er} septembre 2005

X = en cours de recrutement

22.09.2005

Centre de coût	Service	Libellé du poste	Classe min	Classe max	Tx budgétaire au poste	Équivalent 100 %
DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE					3150.00	15.00
20030099	Information - communication	Déléguée aux expositions [INF]	10	12	50.00	x
21010099	Direct. div. aménagement et construction	Economiste de la construction [DOC]	15	17	100.00	x
21010099	Direct. div. aménagement et construction	Directeur-adjoint [DOC]	19	21	100.00	
21030099	Urbanisme	Adjoint de direction [URS]	16	18	100.00	x
21040099	Aménagement urbain	Comptable [AMU]	07	09	50.00	x
21040099	Aménagement urbain	Architecte [AMU]	13	15	50.00	x
21052199	Dir. et secr. de l'architecture	Secrétaire [ARC]	07	09	50.00	
21052299	Opérations - architecture	Architecte [ARC]	13	15	100.00	x
21052399	Atelier d'étude - architecture	Architecte [ARC]	13	15	100.00	x
21070099	Energie	Surveillant d'installation [ENE]	07	09	50.00	
21070099	Energie	Collaboratrice administrative [ENE]	07	09	100.00	x
21070099	Energie	Collaborateur technique [ENE]	10	12	100.00	
21070099	Energie	Responsable d'exploitation [ENE]	11	13	100.00	x
21070099	Energie	Ingénieur thermicien [ENE]	13	15	100.00	x
21070099	Energie	Adjoint de direction [ENE]	15	17	100.00	
23010099	Direction espaces publics et voirie	Directeur-adjoint [DEV]	19	21	100.00	
23020099	Logistique et technique - Voirie	Peintre en bâtiments [LOT]	06	08	100.00	
23020199	Manifestations et matériel de fête	Ouvrier [LOT]	05	05	100.00	
23020199	Manifestations et matériel de fête	Ouvrier [LOT]	04	05	50.00	
23020299	Gestion des véhicules	Ouvrier [LOT]	04	05	100.00	
23050299	Levée des résidus	Chaufleur Poids Lourds [VOL]	05	07	100.00	
23050299	Levée des résidus	Chaufleur Poids Lourds [VOL]	05	07	100.00	
23050299	Levée des résidus	Adjoint au responsable de l'unité [VOL]	08	10	100.00	x
23050399	Nettoyement du domaine public	Ouvrier [VOL]	04	04	100.00	x
26020099	Direction et administration	Chef d'équipe [GCI]	06	08	100.00	
26020099	Direction et administration	Secrétaire [GCI]	06	08	50.00	
26020099	Direction et administration	Sous-Chef de Service [GCI]	16	18	100.00	
26020099	Direction et administration	Chef de Service [GCI]	18	20	100.00	
26020199	Assainissement des eaux	Ouvrier [GCI]	04	04	100.00	x
26020299	Routes et ouvrages d'art	Ouvrier [GCI]	04	04	100.00	x
26020299	Routes et ouvrages d'art	Ouvrier [GCI]	04	06	100.00	x
26020299	Routes et ouvrages d'art	Peintre [GCI]	04	06	100.00	x
26020299	Routes et ouvrages d'art	Machineur [GCI]	05	07	100.00	x
26020299	Routes et ouvrages d'art	Ouvrier spécialisé [GCI]	05	07	100.00	

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3835

Postes vacants en Ville de Genève
au 1er septembre 2005

X = en cours de recrutement

22.09.2005

Centre de coût	Service	Libellé du poste	Classe min	Classe max	Tx budéaire du poste	Equivalent 100 %
	DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES				2'550.00	5.00
30010099	Secr. dép. des affaires culturelles	Assistante de direction (BAC)	11	13	50.00	x
30010099	Secr. dép. des affaires culturelles	Adjointe de direction	17	19	100.00	x
31010099	Administration du SAT	Régisseur principal adjoint (DAC)	08	10	100.00	x
31010099	Scènes culturelles	Adjoint administratif (DAC)	08	10	100.00	x
31011099	Scènes culturelles	Personnel de salle (DAC)	04	04	50.00	x
31011099	Scènes culturelles	Huissier (DAC)	04	06	100.00	x
31011099	Scènes culturelles	Régisseur (DAC)	07	09	100.00	x
31011099	Scènes culturelles	Régisseur (DAC)	07	09	100.00	x
31012099	Ateliers de décors de théâtres	Menuisier/Sculpteur (DAC)	07	09	50.00	x
31100099	Grand-théâtre	Habilleuse (GTH)	05	07	50.00	x
31100099	Grand-théâtre	Electricien (GTH)	07	09	100.00	x
31100099	Grand-théâtre	Chef tapissier/Accessoiriste (GTH)	10	12	100.00	x
31100099	Grand-théâtre	Adjointe administrative (GTH)	10	12	100.00	x
32010099	Jardins - CJB	Sous-Chef de culture (CJB)	09	11	100.00	x
32010099	Jardins - CJB	Chef de culture (CJB)	11	13	100.00	x
32010099	Direction - CJB	Adjointe scientifique (CJB)	13	15	50.00	x
32010099	Direction - CJB	Assitant Conservateur (CJB)	14	16	100.00	x
32020099	Direction MAH	Collaborateur technique (MAH)	09	11	100.00	x
32020099	Direction MAH	Restaurateur (MAH)	10	12	100.00	x
32020099	Direction MAH	Chargée de promotion (MAH)	11	13	100.00	x
32020099	Direction MAH	Assistante conservatrice (MAH)	14	16	50.00	x
32020299	Cabinet des estampes	Collaboratrice Scientifique (MAH)	11	13	50.00	x
32020299	Musée d'ethnographie	Assitant Conservateur (MAH)	14	16	100.00	x
32020799	Musée d'ethnographie	Huissier (MAH)	05	07	100.00	x
32030099	Musée d'ethnographie	Chargé de Communication (EIH)	11	13	50.00	x
32030099	Musée d'ethnographie	Conservateur (EIH)	17	19	100.00	x
33015099	CEDEPS	Bibliothèque Principale (RMU)	10	12	50.00	x
33020099	Bibliothèque publique et universitaire	Nettoyeur (BPU)	04	04	100.00	x
33020099	Bibliothèque publique et universitaire	Comptable (BPU)	08	10	100.00	x
33020099	Bibliothèque publique et universitaire	Bibliothécaire (BPU)	08	10	100.00	x



Postes vacants en Ville de Genève
au 1er septembre 2005

22.09.2005

X = en cours de recrutement

Centre de coût	Service	Libellé du poste	Classe min	Classe max	Tx budétaire du poste	Equivalent 100 %
DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ						
40070099	Dir. et sect. dép. sports et sécurité	Administrateur agenda 21 (SPS)	17	19	2'050.00	4.50
40020697	Atelier - Sports	Mécanicien (SPO)	07	09	100.00	
40020699	Piscines - Sports	Gardienn de bains polyvalent (SPO)	05	07	100.00	
40020699	Piscines - Sports	Gardienn de bains polyvalent (SPO)	05	07	100.00	X
40020799	Palmiers - Sports	Nettoyeur (SPO)	04	04	100.00	X
40020899	Stades et salles - Sports	Sous-chef de centre sportif (SPO)	07	09	100.00	
40030099	Service d'incendie et secours	Dessinateur (SS)	07	09	50.00	X
40030099	Service d'incendie et secours	Carrossier (SS)	08	10	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Agent municipal (ADP)	04	05	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Agent municipale (ADP)	04	05	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Agent municipal (ADP)	04	05	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Agent municipale (ADP)	04	05	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Agent municipal (ADP)	04	05	50.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Receptionniste (ADP)	04	06	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Agent de sécurité municipale (ADP)	06	08	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Appointé (ADP)	06	08	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Agent de sécurité municipale (ADP)	06	08	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Caporal (ADP)	07	09	50.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Employée administrative (ADP)	07	09	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Caporal (ADP)	07	09	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Employé technique (ADP)	08	10	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Comptable (ADP)	08	10	100.00	X
40070099	Agents de ville et domaine public	Enquêteur	09	11	50.00	

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3837

Postes vacants en Ville de Genève
au 1er septembre 2005

X = en cours de recrutement

22.09.2005

Centre de coût	Service	Libellé du poste	Classe min	Classe max	Tx budgétaire du poste	Équivalent 100 %
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT						
50020099	Délégation à la petite enfance	Architecte-technicienne (DPE)	11	13	2'300.00	8.00
50020099	Délégation à la petite enfance	Adjointe de direction (DPE)	14	16	50.00	
50030199	Logistique et conciergerie - Ecoles	Auxiliaire d'entretien (ECO)	04	04	100.00	x
50030199	Logistique et conciergerie - Ecoles	Responsable de bâtiment scolaire (ECO)	07	09	100.00	x
50030199	Logistique et conciergerie - Ecoles	Contremaître (ECO)	09	11	100.00	x
50040099	Espaces verts et environnement	Chaudfleur/bide-horticulleur (SEV)	05	07	100.00	x
50040099	Espaces verts et environnement	Contremaître (SEV)	05	08	50.00	
50040099	Espaces verts et environnement	Horticulleur (SEV)	06	08	100.00	x
50040099	Espaces verts et environnement	Horticulleur (SEV)	07	09	100.00	x
50040099	Espaces verts et environnement	Secrétaire (SEV)	07	09	100.00	
50040099	Espaces verts et environnement	Contremaître (SEV)	08	10	100.00	
50040099	Espaces verts et environnement	Collaborateur administratif (SEV)	10	12	100.00	
50040099	Espaces verts et environnement	Chef de culture (SEV)	11	13	100.00	x
50060099	Cimetières - FUN	Chaudfleur poids lourds (FUN)	05	07	100.00	x
50060099	Direction du serv. des Pompes funèbres	Secrétaire (FUN)	07	09	100.00	x
50060099	Crématoires - FUN	Chef de convois principal (FUN)	08	10	100.00	x
50060099	Crématoires - FUN	Chef de culture (FUN)	09	11	100.00	
50075099	Centres sociaux - Social	Assistante sociale (SOC)	10	12	50.00	x
50075099	Centres sociaux - Social	Conseillère en action commun. (SOC)	10	12	100.00	x
50075299	Immeubles médico-sociaux - Social	Infirmière (SOC)	10	12	100.00	x
50075299	Immeubles médico-sociaux - Social	Infirmière responsable (SOC)	10	12	100.00	
50075299	Immeubles médico-sociaux - Social	Infirmière responsable (SOC)	10	12	100.00	
50075299	Immeubles médico-sociaux - Social	Infirmière (SOC)	10	12	50.00	
50075599	Animation et clubs d'adults - Social	Conseillère en Action Communautaire (SOC)	10	12	50.00	x
50075699	Imm. pour hébergement social - Social	Éducateur (SOC)	09	11	100.00	x
50075699	Imm. pour hébergement social - Social	Assistante sociale (SOC)	10	12	100.00	x



Postes vacants en Ville de Genève
au 1er septembre 2005

X = en cours de recrutement

22.09.2005

Centre de coût	Service	Libellé du poste	Classe min	Classe max	Tx budgétaire au poste	Equivalent 100 %
DEPARTEMENT AUTORITES						
A0020299	Secr. du conseil administratif - ACE	Concierge (ACE)	04	05	50.00	x
A0020299	Secr. du conseil administratif - ACE	Secrétaire (ACE)	08	10	100.00	x
A0020299	Secr. du conseil administratif - ACE	Collaboratrice administrative (ACE)	09	11	100.00	x
A0020299	Secr. du conseil administratif - ACE	Adjoint scientifique (ACE)	13	15	50.00	x
A0020299	Secr. du conseil administratif - ACE	Ingénieur système (ACE)	13	15	100.00	x
A0020299	Secr. du conseil administratif - ACE	Chargé de communication	13	15	100.00	x
A0020699	Agenda 21 - ACE	Coordinateur (ACE)	12	14	50.00	
A0020699	Agenda 21 - ACE	Coordinateur (ACE)	12	14	50.00	
A0020699	Agenda 21 - ACE	Coordinateur (ACE)	12	14	50.00	
A0020699	Agenda 21 - ACE	Adjointe à la déléguée Agenda 21 (ACE)	13	15	100.00	x
A0050099	C.A.P.	Comptable (CAP)	07	09	100.00	
A0050099	C.A.P.	Architecte technicien (CAP)	11	13	100.00	x
A0100099	Ressources humaines	Analyste de fonction (SRH)	13	15	100.00	x
A0100099	Ressources humaines	Adjointe de direction (SRH)	17	19	100.00	x
A9001099	Comptable financier	Réviseur (Cfi)	15	17	100.00	x
TOTAL DES POSTES VACANTS EN VILLE DE GENEVE					12'500.00	41.00

Cette liste reflète la situation des postes vacants au 1er septembre 2005.

Elle tient compte :

- des demandes parvenues à la date du 22 septembre (mise au concours, nomination, ...) pour 84 postes (cf. x)

Elle ne tient pas compte :

- des demandes envisagées dans les services, mais pas encore parvenues au Service des ressources humaines

Le projet de budget 2006 prend en compte les postes vacants à hauteur de Fr. 10'000'000.- (charges négatives compte A01050.301510).

Données SAP - ZHR ORGANISATION_ALV

Date 01.09.2005

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3839

Annexe II



Ville de Genève

Conseil administratif
Le Directeur général
de l'Administration municipale

Date	9.11.05
Révisé par	
Approuvé par	
Copies	

Genève, le 8 novembre 2005

Note à l'attention de

Monsieur Pierre Maudet
Président de la Commission
des finances

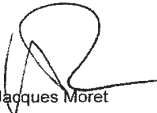
Concerne : réponses du Département Autorités

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, en annexe, les réponses écrites demandées par la commission des finances suite à l'audition du Département Autorités qui a eu lieu le 5 octobre 2005.

Les réponses aux questions adressées au Maire vous parviendront ultérieurement.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Jacques Moret

Réponses à la Commission des finances

A0020199 - Secrétariat du Conseil municipal

310560 Frais de publications et informations officielles CHF 350'000.-

Cette ligne budgétaire de CHF 350'000.- correspond à l'impression des ordres du jour du Conseil municipal et du Mémorial.

A0020299 - Secrétariat du Conseil administratif

318400 Honoraires d'avocats et de notaires CHF 100'000.-

Cette ligne budgétaire de CHF 100'000.- fait partie des charges de fonctionnement de la commission de révision des statuts.

A0020499 - Information et communication

318550 Prestations pour services divers CHF 175'000.-

Cette ligne budgétaire de CHF 175'000.- correspond aux prestations de graphisme pour les publications Ville de Genève et diverses autres informations écrites.

A0020699 - Agenda 21

Ces lignes budgétaires correspondent aux charges suivantes :

Explication sur les 4 comptes ci-dessous	PB2006	Précision concernant les dépenses
Répartition des charges	259'500.00	
310530 Frais d'annonces publicitaires	40'000.00	Le poste est presque entièrement consacré à la Fête du développement durable
318500 Honoraires pour établissement de projets	69'500.00	Mandats de suivi pour la Fête du développement durable, le Système de gestion environnementale et l'outil WinWin22
318550 Prestations pour services divers	75'000.00	Organisation de formations, forums et projet "Indicateurs"
318610 Organisation d'événements	75'000.00	Fête du développement durable et suivi du processus participatif de St-Jean

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3841

Budget de la fête du développement durable 2006 :

Fête du développement durable 2006	Budget 2006
Répartition des charges	276'200.00
310510 Impressions diverses	17'000.00
310530 Frais d'annonces publicitaires	38'000.00
318200 Clichés photographiques effectués par des tiers	1'000.00
318290 Prestations des graphistes	10'000.00
318330 Emoluments pour l'établissement de documents	100.00
318500 Honoraires pour établissement de projets	35'000.00
318510 Frais de réception par des tiers	6'000.00
318550 Prestations pour services divers	7'000.00
318610 Organisation d'événements	40'000.00
319060 Autres frais	100.00
392110 C-CGE Imputations internes : Voirie	19'000.00
392570 C-CGE Imputations internes : DOP	103'000.00

Récapitulation de la répartition des charges :

Fête du développement durable 2006	
Budget 2006	276'200.00
Charges externes	154'200.00
Imputations internes	122'000.00

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 – Département des finances et de l'administration générale.

Rapporteur: M. André Kaplun.

La commission des finances a traité cet objet lors de ses séances des 15 et 22 juin 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif

M. Muller explique qu'en préparant le budget 2006 le Conseil administratif a tablé sur une croissance de 1,5% et une inflation de 1,2%.

Suite à l'audit réalisé il y a trois semaines, Standard & Poor's a maintenu sa notation de AA-. Toutefois, S&P a précisé que cette notation est conditionnée à une non-augmentation de l'endettement (*note du rapporteur: voir communiqué de presse en annexe*). Or, vu que la Ville de Genève peine à avoir un autofinancement positif, il est à craindre que le ratio dette/revenu, qui est actuellement de 1,7%, passera à 1,85% d'ici à la fin 2006, ce qui aura un impact négatif sur le «rating» de la Ville de Genève et, partant, sur le taux de la dette (*note du rapporteur: pour de plus amples explications, se référer au récent rapport du rapporteur sur la gestion de la dette de la Ville de Genève*). Compte tenu de cette situation, M. Muller estime qu'il faudra bien tendre un jour à un budget base zéro.

Au sujet des recettes, la commission fiscale du Grand Conseil a voté le projet de loi sur la modification de la taxe professionnelle communale, ce qui entraînera une diminution de recettes pour la Ville de Genève de 1 à 1,5 million.

Pour ce qui est du patrimoine administratif et financier, M. Muller souhaite qu'on puisse mieux entretenir certains immeubles. Il ajoute qu'il va prochainement présenter un nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale au Conseil administratif, puis au Conseil municipal.

En ce qui concerne l'administration générale, M. Muller rappelle les trois objectifs: sécurité de l'information, achat de véhicules propres et meilleure connaissance des coûts. Actuellement, 60% du personnel de l'administration municipale dispose d'un outil informatique; il faut poursuivre dans cette voie. La mairie a acheté un véhicule hybride; d'autre part, certains véhicules circuleront dès l'année prochaine au gaz naturel. Quant au troisième axe, l'implémentation du

progiciel SAP est maintenant terminée; il fonctionne de façon satisfaisante. SAP va permettre d'analyser le coût des prestations et des grandes manifestations transversales.

M. Muller conclut en disant que l'amélioration de la gestion et du contrôle de gestion est une préoccupation constante de l'ensemble de l'administration.

Question: avez-vous pensé à remplacer la taxe professionnelle communale et, si oui, par quoi?

Réponse: on n'a pas trouvé d'ersatz; il faudrait augmenter le centime additionnel.

Question: comment est perçue la taxe professionnelle communale par les contribuables?

Réponse: il y a 22 000 assujettis; ils ne sont pas enchantés de la payer, mais ils ne se plaignent pas.

Question: n'y a-t-il pas un dilemme entre la volonté d'autofinancer les investissements et celle de maîtriser la dette?

Réponse: il y a des impondérables tels que les lignes de tram, le maintien à niveau des musées et l'entretien des immeubles. Tout cela coûte cher. Mais il n'y a pas trente-six solutions: il faut améliorer notre compte de fonctionnement ou diminuer nos investissements.

Question: qu'en est-il de la légalité de la taxe professionnelle communale? N'y a-t-il pas eu un recours au Tribunal fédéral?

Réponse: il est vrai qu'une coopérative l'a contestée, mais elle a perdu son recours.

Discussion

Le président demande aux différents partis de prendre position, tout en rappelant qu'il n'y a pas de vote sur cet objet.

Le groupe libéral fait part de son désappointement. Tout d'abord quant au retard avec lequel le document du Conseil administratif a été remis, mais également en ce qui concerne son contenu. Lorsque la nouvelle procédure budgétaire a été adoptée, il y a quelques années, l'étude du budget avait été scindée en deux, soit une première phase consacrée à l'examen des priorités et principaux objectifs du Conseil administratif, suivie de l'étude des chiffres résultant de l'orientation choisie. La présentation de l'orientation générale devait constituer un véritable

outil de travail pour les commissions spécialisées, permettant à chaque parti d'exprimer son accord ou le désaccord sur les objectifs proposés par le Conseil administratif, permettant ainsi au Conseil administratif de prendre la température du Conseil municipal avant de préparer le budget chiffré et le rapport à l'appui. Or le document remis tardivement par le Conseil administratif est très décevant. On peine à trouver une orientation claire et concrète de ce qu'entend réaliser l'exécutif de la Ville et, partant, il est assez difficile d'exprimer un avis. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral ressent une certaine frustration.

L'Union démocratique du centre regrette qu'il y ait beaucoup de déclarations gratuites et de belles phrases. Elle est également frappée par le nombre de juristes qui envahissent petit à petit l'administration. Comme l'Union démocratique du centre le craignait, la création d'un Service de la mobilité va entraîner l'engagement de personnel, soit notamment un ingénieur des transports, ce qui constitue un doublon avec l'Etat.

Le Parti socialiste déplore le caractère trop général du document présenté par le Conseil administratif et s'interroge sur l'influence que peut avoir le Conseil municipal en matière d'autofinancement des investissements. Il souligne que le Conseil municipal vote des crédits de façon séquentielle sans avoir une vue d'ensemble. Le Conseil municipal devrait fonctionner de façon différente et être en mesure de faire des choix pour que l'autofinancement ne soit pas un vœu pieux mais un véritable objectif politique à atteindre. Le Parti socialiste propose de mettre en place des procédures permettant de voter les crédits de façon annuelle ou bisannuelle.

Dans les objectifs du Conseil administratif, le Parti socialiste retrouve avec satisfaction deux de ses priorités: la petite enfance et le nettoyage de la ville. Toutefois, l'accent devrait être mis sur le personnel sur le terrain, plutôt que de créer des postes de cadres.

Pour le Parti démocrate-chrétien, le document du 12 mai 2005 est surtout un programme d'intentions et de généralités qui contient cependant une réflexion intéressante sur l'absentéisme et l'entretien des immeubles. Il regrette la référence à un budget à base zéro et le fait que le Conseil administratif ne propose pas de solutions pour résoudre les problèmes évoqués. Il regrette également qu'on soit obligé d'attendre la fin de l'année pour connaître les montants réellement engagés dans les investissements votés.

Les Verts partagent les remarques qui ont été faites et soulignent que le document qui avait été présenté pour le budget 2005 était plus clair. En ce qui concerne l'autofinancement des investissements, ils ne comprennent pas qu'on puisse se fixer cet objectif alors qu'on sait qu'on ne pourra pas l'atteindre. Ils déplorent que le Conseil administratif ait présenté des intentions plutôt que des

priorités. Les Verts restent attachés au maintien de l'emploi, à la qualité de la vie et à la gestion des déchets et ils seront attentifs à la corrélation entre le plan financier d'investissement, le budget et les comptes.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), les objectifs sont flous. Il n'y a pas grand-chose de nouveau. Elle souscrit néanmoins à deux priorités, la petite enfance et le nettoyage.

Le représentant radical se déclare très déçu par la qualité du document présenté qui est très inférieure à celle de l'orientation générale du budget 2005. Il n'y a aucune information concernant les nouveaux postes créés, rien sur l'évolution des subventions et beaucoup de déclarations gratuites. Le représentant radical rappelle que son parti a trois objectifs: la sécurité (en préconisant notamment des moyens accrus pour le Service d'incendie et de secours), la petite enfance et la qualité de vie, soit notamment l'aménagement urbain.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt le débat sur cet objet.

Annexe mentionnée

Communiqué de presse

S&P confirme la note "AA- / stable" de la Ville de Genève

PARIS, le 13 juin 2005. Standard & Poor's confirme la note de référence à long terme "AA-" attribuée à la Ville de Genève et à ses émissions obligataires. La perspective est stable.

La note reflète la richesse et la diversification croissante de l'économie genevoise, les bonnes performances financières de la Ville en 2004 ainsi que la volonté politique accrue de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de stabiliser l'endettement.

Toutefois, la note tient également compte de l'endettement très élevé au regard des comparaisons nationales et internationales comme la flexibilité limitée dont elle dispose en matière de recettes, qui restent fortement corrélées à la conjoncture économique.

Les performances financières de la Ville de Genève se sont sensiblement améliorées en 2004 après la détérioration de 2003 grâce notamment à un rebond de la fiscalité et une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. La fiscalité des entreprises continue de connaître des bonnes progressions et devrait donc permettre à Genève de connaître une bonne croissance de ses revenus en 2005.

L'enjeu pour la ville sera de maîtriser la croissance de ses dépenses. Le soutien politique semble plus important que par le passé mais devra être confirmé, notamment sur les investissements et les dépenses de personnel. Le budget 2005 marque cette inflexion et devrait également bénéficier de la reprise économique. De plus, la Ville pourrait à l'avenir subir davantage de pressions de la part de l'Etat pour accroître le niveau des co-financements et revoir les règles de la péréquation. Un premier projet de transfert de charge a été refusé par référendum en 2005. Des négociations entre le canton et les communes devraient s'engager mais ne devraient pas impacter le budget de la Ville à court terme.

Grâce aux bons résultats de 2004, la dette représentait 170 % des recettes de fonctionnement au 31 décembre 2004. Selon des prévisions prudentes, elle devrait continuer à croître en valeur absolue et se stabiliser à un niveau proche de 185 % des recettes de fonctionnement, ce qui demeure très élevé dans un contexte international.

Avec 185 526 habitants en 2004, la Ville de Genève est la capitale de la République et Canton de Genève ("AStable") et la deuxième plus grande ville de Suisse, après Zurich. Elle est également parmi les plus riches, et bénéficie d'une économie dynamique, fortement ouverte sur l'extérieur. La Ville devrait bénéficier de la diversification croissante de son économie grâce aux organisations internationales, multinationales et sa position dominante dans le secteur du private banking.

Perspective stable

La perspective stable se fonde sur l'engagement de la Ville de limiter la croissance de ses dépenses de fonctionnement et son endettement dans les années à venir. Si la dette devait dépasser 185 % des recettes de fonctionnement ou si le Canton était amené à transférer des charges importantes au cours des deux prochaines années, la note pourrait être revue à la baisse.

Contact presse :

Claude Chaubet, Paris + 33 (0)1 44 20 66 57
claude_chaubet@standardandpoors.com

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2006 du département des finances et de l'administration générale.

Rapporteur: M. André Kaplun.

La commission des finances a traité cet objet les 4 octobre et 16 novembre 2005 sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif

M. Muller est accompagné de M. Lassaue, directeur du département des finances, M. Mariaux, chef de la comptabilité et du budget, M. Krebs et M^{me} Kostadinov, adjoints de direction du département des finances, M. Rapin, directeur de l'administration générale, M. Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), M. Vallat, chef du Contrôle de gestion, M. Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, M^{me} Schubert, cheffe de la taxe professionnelle communale, M. Sottocasa, chef du Service des assurances, et M. Pellaton, chef du Service des achats.

Note du rapporteur: Comme le veut désormais la tradition, cette audition a été l'occasion d'être informé d'une mauvaise nouvelle, à savoir la diminution des prévisions de recettes fiscales. A cet égard, le rapporteur ne peut que déplorer qu'année après année le Conseil administratif ne tienne pas compte des leçons du passé. Le groupe libéral recommande depuis longtemps que, au lieu de baser son budget sur 100% des premières prévisions du Département cantonal des finances, le Conseil administratif applique une marge de sécurité et de prudence, ce qui éviterait au Conseil administratif de devoir recourir, ensuite, à des méthodes critiquables telles qu'une manipulation des amortissements, des recettes de la taxe professionnelle communale ou des amendes. La seule autre option de notre exécutif consiste évidemment à trouver, a posteriori, des économies nécessitant des choix difficiles, voire douloureux. Il serait plus judicieux de faire autrement.

M. Muller n'ayant pas de déclaration générale à faire, la commission procède à l'examen des différents documents.

Choix de questions/réponses

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006

Page I - 3

Question: Que signifie la référence au budget précédent?

Réponse: Dorénavant, le Conseil administratif établit un budget de référence correspondant au budget de l'année précédente complété d'une annexe traitant des demandes supplémentaires. Ce dernier permet de mettre en évidence les changements apportés et les nouvelles demandes des différents départements. Lors des années précédentes, toutes les informations étaient contenues dans un seul document, ce qui n'était pas clair pour effectuer des arbitrages.

Page I - 4

Question: Qu'envisage de faire le Conseil administratif pour faire face au décalage persistant entre les recettes et les charges?

Réponse: Le Conseil administratif est conscient de la problématique structurelle de la Ville, à savoir que les charges sont en constante augmentation alors que les revenus ne sont pas en adéquation avec cette augmentation. Tôt ou tard va donc se poser le problème du choix des prestations que la Ville pourra encore assumer dans le cadre d'un budget qui doit obligatoirement être équilibré.

Page I - 5

Question: Qu'en est-il des prévisions de l'Etat en matière de recettes fiscales?

Réponse: Dans un premier temps, il nous a été annoncé une diminution de 9 millions de francs de recettes fiscales, mais celle-ci a ensuite été ramenée à 6,5 millions de francs.

Question: Qu'en est-il d'un transfert de charges de l'Etat à la Ville?

Réponse: Il n'est pas question pour la Ville d'accepter le moindre transfert de charges. Il n'en a donc pas été tenu compte dans l'élaboration du projet de budget 2006, pas plus que dans le cadre des modifications budgétaires du Conseil administratif. Ce report de charges se monterait, pour la Ville, à 16,5 millions.

Page I - 7

Question: Pourquoi les investissements sont-ils fixés chaque année à 110 millions?

Réponse: Dans un premier temps, tous les départements font part de leurs projets d'investissements. Comme le montant global dépasse largement la capacité financière de la Ville, il faut définir des priorités, ce qui requiert des arbitrages difficiles.

Question: Le départ de la Banque Pictet & Cie représente une perte de recettes fiscales d'environ 15 millions. En a-t-il été tenu compte?

Réponse: Oui, mais d'autres entreprises vont occuper leurs locaux, ce qui va compenser, en partie, du moins on l'espère, le départ de la Banque Pictet & Cie.

Question: Le Conseil administratif a-t-il déjà des pistes pour compenser la diminution des recettes fiscales de 6,5 millions?

Réponse: Plusieurs directeurs de départements sont en train d'y réfléchir, mais aucune décision n'a été prise pour l'instant. D'autre part, les discussions avec la commission du personnel vont se poursuivre.

Question: Le Conseil administratif va-t-il «jouer» sur les amortissements?

Réponse: Non.

Page I - 14

Question: Qui va gérer les stands des Halles de Rive?

Réponse: Les locations seront transférées du département des sports et de la sécurité à la Gérance immobilière municipale.

Page I - 21

Question: Peut-on avoir la liste par département des dépenses d'impression?

Réponse: Ce document vous sera remis (annexé).

Page I - 27

Question: Le parcage sur la plaine de Plainpalais est-il autorisé les jours de marché?

Réponse: Non, c'est interdit, mais la discussion est difficile au sein du Conseil administratif.

Page I - 28

Question: N'y aura-t-il pas de revenus provenant du Restaurant du Parc des Eaux-Vives?

Réponse: Il faut d'abord boucler les comptes 2005 et voir s'ils ont rattrapé le retard accumulé lors de l'année d'ouverture. Sur le budget 2006, aucun revenu n'a été comptabilisé.

Question: En quoi consistent les «impôts spéciaux»?

Réponse: Ce sont les impôts sur le bénéfice des ventes immobilières et sur les ventes aux enchères.

Page II - 23

Question: L'analyse du coût des grandes manifestations sera-t-elle étendue à d'autres événements que la Fête de la musique?

Réponse: Oui, il est notamment prévu de l'étendre aux Fêtes de Genève et à la Fureur de lire, puis à l'ensemble des manifestations.

Question: Egalement sportives?

Réponse: Pour l'instant, il n'y a pas de dialogue avec ce département.

Page II - 27

Question: Le Service de la comptabilité est-il satisfait du système SAP?

Réponse: Il y a eu un problème lors de la clôture des comptes 2004, mais il est actuellement réglé. Le SAP est un système complexe qui demande plus d'opérations et de manipulations dans la saisie, mais il permet d'aller plus loin qu'avant dans la recherche d'informations et dans le calcul du coût des manifestations. Globalement, on peut attribuer au SAP un indice de satisfaction de 7 sur 10.

Page II - 28

Question: Où en est le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale?

Réponse: Il est quasiment terminé. Il sera présenté au Conseil administratif d'ici à la fin de l'année, puis à la commission du logement et, enfin, au Conseil municipal.

Question: Quel service est compétent en matière de réfection d'appartements?

Réponse: Actuellement, la Gérance immobilière municipale loue, mais c'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui prend en charge le reste, y compris les travaux de rénovation. La Gérance immobilière municipale aimerait englober le tout, mais pour l'instant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'est pas entré en matière.

Page II - 29

Question: Qu'en est-il du nouveau poste de taxateur/trice à la taxe professionnelle communale?

Réponse: Il ne s'agit pas d'une création de poste mais d'une régularisation. Avec l'introduction du SAP, il est apparu que le salaire d'une taxatrice, qui avait

intégré le service en 1983, avait été pris en charge par le Fonds social à la suite d'une longue période de maladie et qu'il était resté dans ce budget (à hauteur de 100 000 francs) en dépit de son retour dans le service.

Page II - 30

Question: Était-il vraiment utile de nommer un directeur de l'administration générale, alors qu'il y a déjà un directeur de l'administration municipale?

Réponse: Cela répond à une manière d'organiser différemment le département. En outre, le magistrat a souhaité promouvoir M. Rapin.

Page II - 32

Question: Pourquoi le Service des achats ne gère-t-il pas les contrats de nettoyage des salles du département des affaires culturelles?

Réponse: Les contrats de nettoyage ne sont pas centralisés, mais ce serait possible.

Question: Est-il possible d'avoir la liste des contrats de nettoyage hors ceux du département des finances et de l'administration générale?

Réponse: Oui (annexée).

Projet de budget 2006

Page 48

1001510-334 (pertes sur débiteurs)

Question: Aux comptes 2004, le montant s'élève à 19 millions, alors que, dans le budget 2006, il n'est prévu que 10 millions. Pourquoi?

Réponse: Le montant est calculé sur la base d'un reliquat auquel il est appliqué un taux de 30%. Or, l'année dernière, ce montant avait sensiblement augmenté.

Page 49

1001520-390 (intérêts répartis)

Question: A quoi est due la hausse très importante par rapport aux comptes 2004?

Réponse: Au fait que, pour la première fois, on a attribué des intérêts à l'Hôtel Métropole.

Page 165

Question: Quels sont les projets couverts par la ligne «Encouragement à l'économie et au tourisme genevois»?

Réponse: Voir réponse écrite annexée.

Modifications budgétaires

Lors de sa réaudition, en date du 16 novembre 2005, M. le conseiller administratif Pierre Muller a annoncé que le Conseil administratif avait tenu compte d'une diminution de recettes fiscales des personnes physiques de 3 millions de francs et d'aucune diminution sur les personnes morales.

Amendements

Un seul amendement a été présenté (par le groupe libéral) le 16 novembre 2005. Il concerne la page 10 du projet de budget 2006 rectifié, cellule 1001510, groupe de comptes 401: – 500 000 francs sur les recettes fiscales des personnes morales.

L'amendement a été refusé par 8 non (Alternative) contre 6 oui (3 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

Annexes mentionnées

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances

Page:

~~50~~ 165

Rubrique : Encouragement à l'économie et au tourisme GE

Question :

1. Un commissaire demande une liste des projets relatifs au compte 318.

Réponse :

A ce jour, aucune attribution n'a été octroyée pour 2006. Cependant, les soutiens financiers ci-après sont en général reconduits chaque année, soit :

- Fête du Nautisme
- Fédération Suisse du Tourisme (cotisation annuelle)
- Suisse Tourisme (cotisation annuelle)
- Genilem (Parrainage sur 3 ans)

Il faut comprendre qu'il s'agit d'un budget prévu pour apporter le soutien de la Ville de Genève à l'économie locale et au tourisme. Dès lors, ce sont en général des attributions ponctuelles.

L'objectif de cette ligne budgétaire est de permettre une action ponctuelle et rapide dans le cadre de la promotion de l'économie locale et du tourisme.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006



Ville de Genève

Département des finances
et de l'administration générale

Genève, le 17 octobre 2005

Le Conseiller administratif

Monsieur Pierre Maudet
Président de la Commission des finances
Rue de la Croix-Rouge 4
Case Postale
1211 GENEVE 3

Concerne : Projet de budget 2006
Audition du 4 octobre 2005

Monsieur le Président,

Suite à l'audition citée en référence, j'ai l'avantage de vous remettre, en annexe, les réponses aux questions posées sur les rubriques ci-après :

- frais d'impression par département ;
- frais de nettoyage hors compétent Achat par département ;
- investissements soumis, votés et réalisés ;
- propositions de crédit pour lesquelles la Direction des finances a donné un avis défavorable ;
- encouragement à l'économie et au tourisme GE ;
- société générale d'affichage (SGA) ;
- immeubles du patrimoine administratif ;
- GIM : réception accueil Hôtel-de-Ville ;
- GIM : régularisations – créations de poste ;
- TAX : demandes de nouveaux postes.

La liste exhaustive des montants à recevoir de l'Etat, ainsi que le planning des rocares des services de l'administration sont en cours de traitement et feront l'objet d'un courrier séparé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Muller

Annexes mentionnées

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances

Page:

Rubrique : Frais d'impression par département

Question :

Un commissaire demande une récapitulation des frais d'impression par département.

Réponse : voir annexe.



VILLE DE GENEVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DIRECTION ET SECRÉTARIAT
DU DÉPARTEMENT DES FINANCES

Frais d'impression PB2006 par département

	Département						Total
	1	2	3	4	5	A	
Impressions diverses	25	80	1173	138	127	276	1'820
C-ACH Impressions diverses	178	10	32	174	33	43	471
Frais d'annonces publicitaires	9	369	1413	281	72	61	2'205
Annuaire, catalogues, brochures, revues, périod.	11	24	448	7	20	18	527
Hélios, plans, cartes de géographie		177	1	116	11		304
Frais de publications et informations officielles		73	63	54	340	545	1'075
C-ACH Frais publications et Infor. officielles	5						5
Total	228	734	3'130	769	604	943	6'407



Evolution depuis 1997

	Données										
	en millions de francs										
	C1997	C1998	C1999	C2000	C2001	C2002	C2003	C2004	B2005	PB2006	
Impressions diverses	791	724	823	1'185	1'499	1'635	1'822	1'941	2'170	2'291	
Frais d'annonces publicitaires	1'537	1'492	1'602	1'710	1'568	1'971	1'983	2'179	2'258	2'205	
Annuaire, catalogues, brochures, revues, périod.	398	418	362	387	447	470	490	483	529	527	
Hôtels, plans, cartes de géographie	158	141	125	199	217	229	232	193	784	304	
Frais de publications et informations officielles	823	675	662	675	718	947	1'205	1'284	1'196	1'080	
Total	3'707	3'451	3'574	4'156	4'449	5'251	5'732	6'079	7'136	6'407	



**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances

Page:

Rubrique : Frais de nettoyage

Question :

Un commissaire demande un récapitulatif détaillé des frais de nettoyage hors compétent Achat par département.

Réponse : voir annexe.

Frais de nettoyage

Contrats de nettoyage par département et service yc les contrats hors compétent Achats

Cpte	Lib compte	Lib service	PB 2006	Bu 2005	Ecart	C 2004
Total Autorités						
314270	C-ACH Contrats conciergerie nettoy. bât.admin.	Administration centrale	77'228	88'650	-11'422	94'328
		Contrôle financier	8'704	7'850	-1'146	8'930
		Ressources humaines	10'248	12'000	-1'752	11'227
314871	C-ACH Contrat concierg et nettoyage locaux d'iers		51'238	60'000	-8'762	65'661
		Administration centrale	9'036	8'800	236	8'509
Total 1107 Compétent achats			77'228	88'650	-11'422	94'328
Total Finances et administration générale						
314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	Gérance immobilière municipale	85'000	85'000		120'364
314570	Contrats conciergerie et nettoyage bât. locaux	Gérance immobilière municipale	435'000	410'000	25'000	541'900
Total Hors achats			520'000	495'000	25'000	662'264
		Achats et impressions	57'377	40'100	17'277	21'848
		Administration générale	2'888	2'888		
		Comptabilité générale et budget	17'079	20'000	-2'921	22'033
		Direction des finances	12'899	15'000	-2'191	18'617
		Direction des systèmes d'information	63'614	71'700	-8'086	71'930
		Gérance immobilière municipale	25'619	30'000	-4'381	65'895
		Taxe professionnelle	29'973	35'100	-5'127	32'901
Total 1107 Compétent achats			206'471	214'768	-8'297	233'024

Cpte	Lib. compte	Lib. service	PB 2006	Bu 2005	Ecart	C 2004
Total Aménagement, construction et voirie						
314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	Logistique et technique	682'581	736'894	-54'313	737'114
Total Hors achats						
	Aménagement urbain		365'000	365'000		336'480
	Architectures		365'000	365'000	-2'727	336'480
	Bâtiments		15'947	18'674	-2'727	21'902
	Conservation du patrimoine architectural		14'517	17'000	-2'483	19'188
	Dir. des espaces publics et de la voirie		17'079	20'000	-2'921	24'045
	Dir. organisation urbaine et constructions		9'410	11'020	-1'610	9'327
	Direction aménagement, const. et voirie		105'188		105'188	
	Energie		34'188	40'000	-5'812	43'167
	Information - communication		2'662	3'000	-438	26'402
	Logistique et technique		15'115	17'700	-2'585	17'165
	Opérations foncières		6'026	7'056	-1'031	
	Urbanisme		68'690	203'600	-134'920	186'757
			47'35	5'544	-809	13'200
			24'167	26'300	-4'133	29'473
Total 1107 Compétent achats			317'581	371'894	-54'313	450'834

Cpte	Lib. compte	Lib. service	PB 2006	Bu 2005	Ecart	C 2004
Total Affaires culturelles						
314070	Contrats conciergerie, nettoyage, parcelles ext.	Musée d'art et d'histoire Pôle Patrimoine Image	923'986	1'105'368	-181'382	1'003'955
314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	Conservatoire et jardin botaniques Musée d'art et d'histoire				7271 2652 26730 6043 42'886
Total Hors achats						
314270	C-ACH Contrats conciergerie nettoiy bât admin.	Art et culture SAT	70'148	80'000	-9'854	81'264
		Bibliothèques et discothèques mun.	7'985	9'382	-1'398	
		Musée d'art et d'histoire	48'839	82'200	-35'361	59'706
		Muséum d'histoire naturelle	1'198	1'400	-204	
		Art et culture SAT	91'725	107'412	-15'687	95'025
		Anticulture admin. SAAC				6'576
		Bibliothèque publique et universitaire	13'970	16'360	-2'390	13'682
314371	C-ACH Contrats concier.-nettoyage bât. publics	Bibliothèques et discothèques mun. Conservatoire et jardin botaniques Direction des affaires culturelles	407'925 1'48'845	477'688 174'300	-69'763 -25'455	296'214 125'862 145'290
314570	C-Ach Contrat conciergerie et nettoyage bât. indust.	Musée d'art et d'histoire Pôle Patrimoine Image	108'566 17'442	127'132 20'424	-18'566 -2'982	109'415 19'843
Total 1107 Compétent achats						
		Art et culture SAT	9'348	9'100	248	8'273
			923'986	1'105'368	-181'382	961'259

Total Sports et sécurité						
314270	C-ACH Contrats conciergerie nettoiy bât admin.	Direction sports et sécurité	411'826	482'256	-70'430	455'962
314371	C-ACH Contrats concier.-nettoyage bât. publics	Agente de Ville et domaine public Assist. et protection de la population Incendie et secours Sports	7'344 168'940 48'611 151'663 35'268	8'600 197'632 56'924 177'600 41'300	-1'256 -28'692 -8'313 -25'937 -6'032	9'002 189'243 50'585 166'615 40'517
Total 1107 Compétent achats						
			411'826	482'256	-70'430	455'962

Cpte	Lib. compte	Lib. service	PB 2006	Bu 2005	Ecart	C 2004
Total Affaires sociales, écoles et environ.						
314070	Contrats conciergerie, nettoyage, parcelles ext.	Ecoles et institution pour l'enfance	2'083'914	2'204'040	-115'126	2'410'460
314370	Contrats conciergerie et nettoyage bdt. publics	Délegation à la jeunesse	4'000	5'000	-1'000	281'458
314870	Contrat conciergerie et nettoyage local de tiers	Ecoles et institution pour l'enfance	975'000	925'000	50'000	1'261'204
Total Hors achats						
		Ecoles et institution pour l'enfance	75'000	76'000		83'956
		Délegation à la petite enfance	1'384'000	1'385'000	-1'000	1'626'518
		Dir. affaires sociales, écoles, environ.	37'125	44'176	-6'451	50'429
314270	C-ACH Contrats conciergerie netoy. bdt. admin.	Ecoles et institution pour l'enfance	7'589	1'000	6'589	54'019
		Espaces verts et environnement	24'679	28'900	-4'221	48'159
		Social	28'590	32'700	-4'110	30'726
		Etat civil	21'120	33'500	-12'380	23'844
314371	C-ACH Contrats concier. nettoyage bdt. publics	Social	8'817	10'324	-1'507	10'786
314871	C-ACH Contrat concierg et nettoyage locaux tiers	Pompes funèbres et cimetières	534'677	627'820	-93'143	526'546
Total 1107 Compétent achats						
			41'717	40'820	1'097	39'481
			704'914	819'040	-114'126	783'941
Total des contrats de nettoyage			4'911'006	5'326'876	-415'870	5'597'127

Autres frais de nettoyage (fournitures, entretien du matériel de nettoyage, ...)

Charges générées via le service compétent	92'625	81'000	11'625	53'257
Charges générées hors compétent	1'735'130	1'763'475	-28'345	1'581'713
Total des autres frais de nettoyage				
	1'827'755	1'844'475	-16'720	1'634'970
TOTAL FRAIS DE NETTOYAGE				
	6'738'761	7'171'451	-432'690	7'232'097

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances

Page:

Rubrique : Investissements

Question :

Un commissaire demande que les Conseillers municipaux puissent prendre connaissance régulièrement du détail des investissements votés et engagés.

Réponse : *Un récapitulatif détaillé est adressé avant chaque séance plénière au Secrétariat du Conseil municipal.*

Le document est consultable en tout temps, soit auprès du Secrétariat du Conseil municipal, soit lors des séances plénières (déposé sur une table à côté de Monsieur le Maire), soit sur le site IntraCM sous divers.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances

Page:

Rubrique : Propositions de crédit

Question :

Un commissaire demande la liste des PR ayant fait l'objet d'un préavis négatif par la direction des finances, en relation avec le 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 et le 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015.

Réponse : voir annexe.

Propositions de crédits avec préavis négatif de la Direction des finances 2004/2005
en relation avec le 20^e PFQ 2002-2005 et le 1^{er} PFI 2004-2015

Réf. CM	Réf. PFI	Séance CA	Séance CM	Montant	Libellé
PR-		15 déc. 04		258 000	Droits d'enregistrement et rénovation Rue de Lausanne 79
PR-		28 sept. 05		424 950	Aménagement buvette été Loge Gardien Parc La Grange
PR-323		07 janv. 04	10 févr. 04	1 150 000	Acquisition Parcelle ch. Mestrezat 7A
PR-330		04 févr. 04	09 mars. 04	7 573 900	Aménagement restaurant scolaire, crèche, mobilier, 99 rue de Lyon
PR-331	101.091.01/03*	04 févr. 04	09 mars. 04	2 760 000	Assainissement bruit routier
PR-334		11 févr. 04	09 mars. 04	500 000	Numérisation catalogue PBU
PR-337		03 mars. 04	06 avr. 04	1 506 000	Aménagement urbain Acacias
PR-339	110.21.02/04*	17 mars. 04	11 mai. 04	3 986 800	Restauration villa Moyrier
PR-340		31 mars. 04	11 mai. 04	414 500	Préau couvert école de Beaulieu
PR-343			21 juin. 04	13 160 000	Installations toilettes publiques
PR-344		19 mai. 04	21 juin. 04	806 000	Renouvellement et acquisitions matériel de fêtes
PR-349	102.36.02*	21 avr. 04	21 juin. 04	11 434 600	Pont Machine / CGN
PR-350	12.52.03*	09 juin. 04	21 juin. 04	1 878 000	Rénovation Rue des Gares 17
PR-354	81.03*	23 juin. 04	07 sept. 04	3 314 000	Plan évacuation des eaux
PR-357		14 juil. 04	07 sept. 04	1 470 000	Transformation 6-7 ^{ème} étage/ 100 rue de la Servette
PR-360	044.027.07*	18 août. 04	05 oct. 04	516 110	Travaux Cathédrale St-Pierre / Chapelle Pélisserie
PR-362		22 sept. 04	05 oct. 04	785 000	Affichages et plans arrêts TPG
PR-365		20 oct. 04	02 nov. 04	250 000	Etude des cheminements et espaces piétonniers publics Pointe de la Jonction
PR-370		17 nov. 04	30 nov. 04	698 300	Etanchéité et isolation 5 toitures école des Crêts-de-Champel
PR-374		01 déc. 04	18 janv. 05	2 540 000	Rénovation Auberge de jeunesse Rotschild
PR-378		08 déc. 04	18 janv. 05	718 000	Aménagement restaurant scolaire Barthélemy-Menn
PR-388		19 janv. 05	15 févr. 05	215 000	Rénovation et réaménagement des préaux Cité-Jonction / Eaux-Vives
PR-392	50.12.09*	26 janv. 05	15 mai. 05	1 150 000	Remplacement installation frigorifique patinoire des Vernelles
PR-410		13 avr. 05	17 mai. 05	45 000	Subvention complémentaire frais agrandissement Théâtre du Loup
PR-417		08 juin. 05	27 juin. 05	2 934 000	Transformation restaurant Le Lacustre

*Montant des propositions supérieur au PFQ ou PFI, préavis négatif pour la différence

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances
Page: 50
Rubrique : Encouragement à l'économie et au tourisme GE

Question :

1. Un commissaire demande une liste des projets relatifs au compte 318.

Réponse :

A ce jour, aucune attribution n'a été octroyée pour 2006. Cependant, les soutiens financiers ci-après sont en général reconduits chaque année, soit :

- Fête du Nautisme
- Fédération Suisse du Tourisme (cotisation annuelle)
- Suisse Tourisme (cotisation annuelle)
- Genilem (Parrainage sur 3 ans)

Il faut comprendre qu'il s'agit d'un budget prévu pour apporter le soutien de la Ville de Genève à l'économie locale et au tourisme. Dès lors, ce sont en général des attributions ponctuelles.

L'objectif de cette ligne budgétaire est de permettre une action ponctuelle et rapide dans le cadre de la promotion de l'économie locale et du tourisme.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances

Page:

Rubrique : Société Générale d’Affichage (SGA)

Question :

Un commissaire demande :

1. la liste des lieux d’affichage SGA ;
2. un exemplaire de la convention fixant les montants ;
3. qu’en sera-t-il avec les loyers à la fin de la convention ?

Réponse :

1. rue de Lausanne 79 ;
avenue Blanc 31 (parcelle Foyer de Sécheron).
- 2-3. En attente de la réponse du service du domaine public,
service compétent.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département :	Finances
Page:	54
Rubrique :	Immeuble du patrimoine administratif

Question :

Un commissaire demande une explication sur l'écart de la rubrique précitée.

Réponse : Les redevances présentent un écart négatif dû à :

- Une prévision d'encaissement nul pour le fermage Ile Rousseau suite à la décision de la Ville de supprimer ce fermage au terme de la durée du bail.
- une prévision de diminution des nuitées pour l'Auberge de Jeunesse, principalement en raison des travaux de rénovation.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances

Page: 56

Rubrique : GIM – Réception accueil Hôtel-de-Ville

Question :

1. Un commissaire demande une explication sur la diminution importante du compte traitements du personnel.

Réponse :

En accord avec le service des ressources humaines, seul le poste de téléphoniste a été préservé dans cette cellule. Les deux autres collaborateurs (huissier et surveillant) ont été transférés dans la cellule comptes de régie de la Gérance Immobilière Municipale.

**QUESTION POSEÉ PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département : Finances
Page: 255
Rubrique : Régularisations –
Créations de postes au budget 2006

Question :

1. Un commissaire demande une explication sur le 1,5 poste attribué aux concierges.

Réponse :

Il s'agit de la titularisation de trois concierges à temps partiel – soit une équivalence théorique de 1,5 postes – qui ont atteint durant l'année 2005 le seuil fatidique conduisant à leur affiliation à la CAP.

Il s'agit d'une mesure automatique, diligentée par le service des ressources humaines, sans intervention des services « bénéficiaires ».

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2006**

Département :	Finances
Page:	253
Rubrique :	Taxe professionnelle communale Demandes de nouveaux postes au budget 2006

Question :

1. Un commissaire demande sur quelle cellule apparaît le salaire du poste à régulariser.

Réponse :

Le traitement du poste à régulariser est actuellement imputé à la rubrique A01050 – Divers RH – 301180. Il s'agit d'un compte affecté au paiement des salaires sociaux. Il n'existe pas de « Fonds spécial » selon les termes utilisés lors de l'audition du département 1 devant la Commission.



NOTE DE DOSSIER

Concerne : Régularisation d'un poste de taxateur

Le 1^{er} décembre 1983, le Service de la Taxe professionnelle communale a engagé une nouvelle collaboratrice en tant que taxatrice (poste à 100%).

A la suite d'une grave maladie de l'intéressée, le Conseil administratif a décidé, dans sa séance du 28 novembre 1990, de faire émarger le salaire de cette dernière sur la rubrique budgétaire « Réintégration d'invalides ».

Depuis cette période, le poste a donc cessé d'apparaître au budget de la Taxe professionnelle communale, pour se trouver dans celui de l'Office du personnel, actuellement Service des ressources humaines (ci-après SRH).

Nonobstant ce transfert budgétaire, les mécanismes salariaux ont continué à déployer normalement leurs effets, l'intéressée ayant bénéficié régulièrement (soit aux 1^{er} janvier 1993, 1996, 2001 et 2002) d'augmentations extraordinaires, tout en émargeant au budget spécifique du SRH, mais en étant intégrée à l'effectif du Service de la Taxe professionnelle communale.

Seule l'introduction de SAP a permis de détecter cette anomalie budgétaire.

A la lecture de ce succinct résumé, force est de constater **qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau poste de taxateur, mais de régulariser une situation, normalement transitoire, qui perdure depuis près de 15 ans.**

Cette nécessité est d'autant plus évidente que l'intéressée sera retraitée à la fin de l'année 2006, et qu'à son départ, en l'état actuel des choses, le Service ne disposerait plus de poste pour engager son successeur.

Afin de bien cerner l'enjeu de ce poste, il convient de rappeler qu'un taxateur traite plus de 2'400 déclarations par année (pour un montant d'environ CHF 15'000'000.-).

Au vu de la complexification croissante des dossiers, il va sans dire que reporter ce travail sur les autres taxateurs péjorerait inmanquablement la précision des taxations émises, ainsi que le montant de la production annuelle. Il découlerait notamment de cette situation que les objectifs financiers assignés au Service ne pourraient plus être atteints.

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 concernant l'informatique et la communication.

Rapporteuse: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie le 20 juin 2005 et lors de la séance plénière du 27 juin 2005, sous la présidence de M. David Carrillo. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Julie de Dardel, que la rapporteuse remercie de la qualité de son travail.

Préambule

En préambule, rappel des principales orientations et objectifs pour la Direction des systèmes d'information (DSI) en matière d'informatique et de communication:

- renforcer la sécurité des systèmes d'information et de communication, notamment par des actions en matière de formation du personnel et d'amélioration des processus;
- adapter les infrastructures informatiques afin de répondre aux demandes croissantes relatives au stockage et au traitement des données;
- mettre en place le système d'information relatif à l'achat des véhicules propres.

Séance du 20 juin 2005

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, de M. Robert Rapin, directeur de l'Administration générale, et de M. Eric Favre, directeur de la DSI

M. Pierre Muller distribue et commente le document «Objectifs de la Ville de Genève en matière d'information et de communication», qui présente et développe ces objectifs budgétaires. (Cf. annexe I.) Il signale que les différentes demandes des employés de la Ville de Genève en matière d'informatique sont en constante augmentation. Pour 2006, l'accent est mis sur le renforcement de l'efficacité de la sécurité en informatique.

M. Robert Rapin fait remarquer que le nombre d'utilisateurs est passé d'environ 1000 en 1993 à près de 2500 en 2005, ce qui représente 60% des employés; le volume d'informations a également explosé. Ce document rappelle aussi les différentes missions de la DSI.

Pour l'Agenda 21, il signale que la Ville de Genève respecte son engagement au «Principe de Genève», pourcent dévolu au Fonds de solidarité numérique sur toute soumission publique en matière de système d'information et de communication. Les fournisseurs s'engagent, par contrat, à verser cette contribution s'ils obtiennent le marché. Cette opération, après enquête auprès des intéressés, n'est pas répercutée sur les prix, mais sur une enveloppe de leur budget prévue pour les dons.

En ce qui concerne la variation du personnel, un informaticien de la Voirie rejoindra la DSI et, pour faire face à l'augmentation des tâches de ce service, deux nouveaux postes sont prévus en 2006.

Suite à une question d'un commissaire socialiste concernant les informaticiens présents dans les différents services de l'administration, M. Eric Favre explique qu'il existe des correspondants informatiques et des informaticiens. Les seconds sont progressivement intégrés, principalement comme développeurs, au sein de la DSI; seuls les Conservatoire et Jardin botaniques et le Service d'incendie et de secours gardent des informaticiens dans des domaines spécifiques. Il en resterait quatre.

M. Pierre Muller rappelle qu'un informaticien du Service des espaces verts et de l'environnement a également été transféré à la DSI. Il répond également à un membre du groupe libéral, qui s'interroge sur la justification de deux postes supplémentaires, qu'il est favorable au *personal stop* total pour 2006, et cela même pour le domaine de la petite enfance. Si des postes devaient toutefois être attribués dans d'autres services, il ouvrirait ces postes à la DSI.

M. Eric Favre précise qu'il s'agirait d'un concepteur de systèmes d'information chargé des aspects stratégiques et des tests de vulnérabilité, et d'un ingénieur système pour les aspects relatifs à l'utilisateur et au poste de travail.

A un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) qui demande des précisions concernant la sécurité de l'information, celui-ci explique qu'il est possible de mesurer le nombre d'attaques quotidiennes du système et d'y remédier grâce à une protection antivirus efficace. M. Pierre Muller ajoute qu'une information des utilisateurs est importante pour lutter contre le piratage pour obtenir les mots de passe par téléphone.

Un membre du groupe des Verts s'informe sur l'avancement de l'installation de logiciels libres dans l'administration municipale. M. Eric Favre indique que la

Ville de Genève avance dans ce domaine, mais qu'équiper tous les postes de logiciels libres et former les employés à cette philosophie est un travail important et à long terme. Il précise, en réponse à un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qu'il est vrai que ces logiciels seraient plus avantageux en matière de sécurité, Microsoft étant fréquemment victime de piratage, alors que Linux est plus sûr. Il rappelle que les employés ont dû s'adapter au progiciel SAP et qu'il faut attendre un peu avant de leur imposer un autre changement aussi important.

Ce commissaire aimerait également savoir si le réseau intranet de l'administration pourra être accessible aux membres du Conseil municipal. M. Pierre Muller réplique qu'il n'en est pas question; les conseillères et conseillers municipaux ont accès par l'intraCM à tous les renseignements dont ils ont besoin; certaines données de l'intranet sont confidentielles. Pour M. Eric Favre, il serait possible d'ajouter certaines informations importantes qui pourraient manquer sur l'intraCM.

Un autre commissaire des Verts rappelle que, lors de l'étude du plan informatique quadriennal 2004, la commission avait voté un amendement pour diminuer le nombre d'imprimantes afin de réduire les coûts. Il est étonné que ce document ne reprenne pas clairement cette volonté.

M. Eric Favre répond que la DSI attend le vote de cette proposition et signale que le point «optimiser l'utilisation des imprimantes» y fait référence.

Un membre du groupe libéral demande quelle est la proportion des achats de la DSI concernée par le Fonds mondial de solidarité numérique.

Pour répondre à cette question, M. Eric Favre rappelle que ce fonds n'existe pas depuis longtemps et que seule la moitié des 2 millions de francs dépensés a été concernée. A l'avenir, tout achat devrait participer à son financement. M. Pierre Muller précise que la Ville de Genève en est l'initiatrice avec le Sénégal et la Ville de Lyon; l'Etat n'a pas souhaité se joindre à cette initiative. Ce fonds est présidé par M. Guy-Olivier Segond et soutenu par M. Kofi Annan et l'ONU.

Discussion et prises de position

En préambule, le président rappelle qu'il n'y a pas de vote sur les objectifs budgétaires et il ouvre la discussion.

Cette audition entraîne quelques réflexions diverses.

Une majorité des membres de la commission de l'informatique et de la communication regrettent d'avoir reçu le document développant les objectifs budgé-

taires si tardivement et ils se plaignent de n'avoir pu en prendre connaissance plus tôt, tout en remarquant son excellente qualité. Certains, après une lecture rapide, souhaiteraient poser encore quelques questions. Après délibération, la discussion est suspendue et renvoyée à une séance ultérieure, soit pendant la pause de la séance plénière du 27 juin 2005. Des précisions pourront être obtenues d'ici là et chacun pourra prendre position en connaissance de cause. Les réponses aux différentes questions posées sont annexées au présent rapport. (*Annexe 2.*)

Un commissaire libéral annonce, au nom de son groupe, qu'il prend acte des objectifs informatiques du Conseil administratif et qu'il les approuve globalement. Il indique toutefois que le groupe libéral veillera à empêcher l'ouverture de nouveaux postes à la DSI et il rappelle la position de M. Muller à ce sujet. Il insiste sur le fait que les libéraux refuseront, quant à eux, clairement tout poste supplémentaire; satisfait du transfert d'informaticiens à la DSI, il souhaite que les quatre derniers postes encore extérieurs à ce service soient également transférés. Il déclare que les libéraux sont globalement satisfaits des objectifs.

Un représentant du groupe des Verts prend également acte de ces objectifs, tout en émettant une réserve sur l'éventuelle ouverture de postes supplémentaires. Il regrette que, malgré le vote quasi unanime de la commission, la volonté de diminution du nombre d'imprimantes n'apparaisse pas clairement dans les objectifs.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) dit que la position de son groupe est encore réservée, il faut attendre d'évaluer les besoins en personnel des autres services afin d'établir des priorités. Il souhaiterait, en outre, que la mise en place de Linux aille beaucoup plus vite. Il regrette que ce point ne figure pas dans les objectifs.

Un membre du groupe radical relève que l'informatisation croissante de l'administration devrait conduire à des diminutions de postes pour faire des économies et il déplore que rien ne soit annoncé dans ce sens.

Pour sa part, un représentant de l'Union démocratique du centre remarque que la commission est obligée de faire confiance à la DSI, puisqu'il est difficile de savoir ce qui se passe réellement dans les services.

La commissaire du Parti du travail annonce que son groupe soutiendra les objectifs de la DSI, notamment en matière de sécurité, et, si la majorité est d'accord avec ces objectifs, il faudra se donner les moyens pour y parvenir, même si cela entraîne l'ouverture de deux postes supplémentaires.

Le président, qui s'exprime au nom du groupe socialiste, relève que le contenu du document «Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006» est trop succinct sur les objectifs

informatiques. Cela a été compensé par la transmission des documents de la DSI. Il souligne que les objectifs sont bons: amélioration de la gestion, respect de l'Agenda 21 et renforcement de la sécurité. Il déplore que les questions du ratio imprimantes/ordinateurs et des logiciels libres n'occupent pas une place plus importante dans les objectifs. Il semble que la DSI soit acquise à la cause, mais qu'elle reste encore trop timorée. A son avis, il est prématuré de se prononcer sur une éventuelle augmentation de personnel.

La commission de l'informatique et de la communication a donc pris acte des objectifs budgétaires du Conseil administratif pour le projet de budget 2006.

Annexes:

- «Objectifs de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information et de communication»
- Questions de la commission de l'informatique et de la communication et réponses de la DSI

Projet de budget 2006

OBJECTIFS DE LA VILLE DE GENÈVE
MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION

Objectifs 2006 du Conseil administratif

Au fil des années, la part des prestations de l'Administration municipale qui repose sur des systèmes d'information et de communication ne cesse de croître. Ceux-ci concourent à l'amélioration de la transparence, de la qualité et de l'efficacité de notre administration et sont désormais utilisés dans tous les domaines d'activités.

Aujourd'hui, plus de 60% du personnel de la Ville de Genève utilise des outils informatiques dans son travail quotidien. Le volume d'information produit par l'Administration municipale double chaque année, et le récent lancement d'importants projets de numérisation des collections scientifiques et culturelles renforcera encore

significativement l'explosion du nombre de données traitées et stockées par nos systèmes d'information et de communication.

Ce nouveau patrimoine numérique et, de manière plus générale, les systèmes d'information et de communication doivent être protégés contre les pirates informatiques, dont les moyens et les méthodes progressent rapidement. Dans ce domaine, les objectifs du Département des finances et de l'Administration générale sont, tout d'abord, d'élaborer et de proposer au Conseil administratif une véritable politique en matière de sécurité de l'information, puis de la concrétiser notamment par des actions de formation du personnel, ainsi que par le renforcement de nos processus en matière de sécurité de l'information et de nos dispositifs de sécurité.

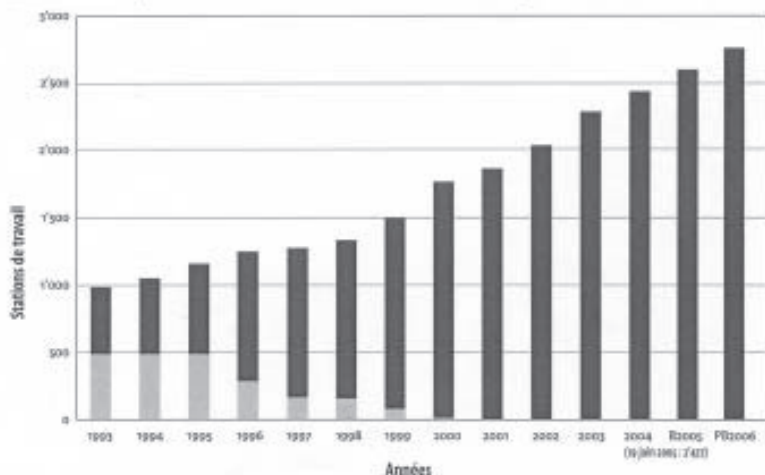


Figure 1 : Evolution du nombre de stations de travail informatiques en Ville de Genève. En jaune : les terminaux publics, en rouge : les ordinateurs « personnels ». L'augmentation linéaire du nombre de stations de travail est un indicateur significatif du rôle croissant des systèmes d'information et de communication dans l'Administration municipale. Cette tendance est confirmée par l'évolution des pratiques dans les métiers du secteur tertiaire.

Objectifs stratégiques de la DSI pour 2006

Pour l'année 2006, les principaux objectifs de la DSI portent sur l'élaboration d'une politique de sécurité de l'information à l'échelle de l'Administration municipale et sur la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité de l'information.

D'une manière générale, la DSI doit faire face à la demande sans cesse croissante des autorités politiques et de l'Administration municipale en matière de systèmes d'information et de communication.

Direction et administration

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève:

- Proposer aux autorités une politique en matière de sécurité de l'information;
- Mettre en œuvre le système de gestion de la sécurité de l'information.

Mission de la DSI

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, l'applique et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère:

- Les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève;
- L'ensemble des budgets de fonctionnement et des crédits d'investissement votés par le Conseil municipal pour les systèmes d'information et de communication de l'Administration municipale.

La DSI conseille les services de l'Administration municipale dans les domaines de la logistique et des soumissions publiques en matière de fournitures et de services.

Par une veille organisationnelle et technologique permanente, elle anticipe l'avenir.

Organisation du service

La DSI fait partie du Département des finances et de l'administration générale, dont la présidence est assurée par M. Pierre Müller. La DSI est rattachée à l'Administration générale, dirigée par M. Robert Rapin.

L'organisation du service est peu hiérarchisée, structurée tout d'abord par famille de prestations — développement, exploitation, microinformatique et administration — (Cf. figures 2

page 2), puis par projet. La DSI dispose de 51 postes au budget 2005.

Le 1^{er} juillet 2005, un poste sera transféré du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie à la DSI, portant l'effectif de cette dernière à 52 postes.

Prestations assurées par la DSI

La nature des tâches assurées par la DSI n'a cessé de se diversifier depuis la création du service. Tout d'abord, la DSI remplace les infrastructures obsolètes héritées de l'ancienne organisation informatique par des systèmes d'information «proches» des utilisateurs. Cette opération se concrétise notamment par la mise en place d'un réseau fédérateur métropolitain en fibres optiques. Reflet de la croissance des besoins en systèmes d'information, ce réseau relie désormais directement les 200 principaux sites de l'Administration municipale, interconnectant ainsi un parc informatique constitué d'environ 75 serveurs et de 2500 stations de travail (Cf. figure 1, page 1). Le volume de données stockées par les utilisateurs sur les serveurs double chaque année, pour atteindre aujourd'hui près de 10 Téra-octets (Cf. figure 2, page 4).

Plus de 700 applications en production sont recensées actuellement en Ville de Genève et de nouveaux développements sont planifiés chaque

mois. Depuis 1996, la DSI a également à charge, sans augmentation de personnel, l'ensemble de la téléphonie de la Ville de Genève, tâche qu'elle assume notamment dans la perspective d'une intégration «voix-données» — téléphonie-informatique. Enfin, chaque année, le service traite plus de 10'000 appels à sa «hotline» et mène 5'000 interventions auprès des utilisateurs. En terme de gestion, la DSI traite dorénavant plus de 1'000 demandes de biens et de prestations par mois.

Nouvelles prestations

Depuis le 25 août 1999, date de l'entrée en vigueur du Règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services (dans le cadre de l'Accord international sur les marchés publics, ou AIMP), la DSI a acquis une forte expérience dans le domaine des soumissions publiques. En corollaire, les services sont désormais nombreux à s'appuyer sur les compétences de la DSI lors de leurs appels d'offres de fournitures ou de services, quel que soit le type d'achat. De surcroît, la DSI apporte des conseils aux services en matière d'achats et, de façon plus générale, de logistique. Dès 2006, cette nouvelle prestation s'étendra et la DSI prendra en charge le support de ces domaines sur SAP. Une «hotline» sera ouverte pour tous les utilisateurs de l'Administration municipale.

Pour améliorer la qualité des prestations de service fournies par la DSI :

- Contribuer à l'optimisation des processus de gestion des services délivrés par la DSI ;
- Finaliser l'étude relative au déploiement de logiciels libres sur le poste de travail des collaborateurs et des collaboratrices de l'Administration municipale.

Pour soutenir les services :

- Assurer des prestations de conseil dans le domaine des marchés publics en matière de fournitures et de services ;
- Apporter du support dans le domaine de la logistique et, en particulier, des achats, notamment par la mise en place d'une « hotline ».

Exploitation

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève :

- Participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information.

Pour améliorer la qualité des prestations de service fournies par la DSI :

- Contribuer à l'optimisation des processus de gestion des services délivrés par la DSI ;
- Étendre les infrastructures à haute disponibilité ;
- Poursuivre l'intégration de la téléphonie à l'informatique.

Afin d'apporter des éléments aux autorités en matière de télécommunications sans fil :

- Tirer un premier bilan de l'expérience Wi-Fi menée dans le parc des Bastions.

Microinformatique

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève :

- Participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information.

Pour améliorer la qualité des prestations de service fournies par la DSI :

- Contribuer à l'optimisation des processus de gestion des services délivrés par la DSI ;
- Remplacer le système de gestion des actifs et des configurations (inventaire), désormais obsolète ;
- Prendre part à la finalisation de l'étude relative au déploiement de logiciels libres sur le poste de travail du personnel de l'Administration municipale.

Développement

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève :

- Participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information.

Pour améliorer la qualité des prestations de service fournies par la DSI :

- Contribuer à l'optimisation des processus de gestion des services délivrés par la DSI ;
- Prendre part à la finalisation de l'étude relative au déploiement de logiciels libres sur le poste de travail du personnel de l'Administration municipale.

Pour répondre aux demandes des autorités politiques en matière de tableaux de bord (pilotage) et doter l'Administration municipale d'outils de gestion conformes à l'état de l'art :

- Étendre, si nécessaire, le système d'information intégré (basé sur SAP) et les outils d'analyse y relatifs ;



Figure 2 : Organisation de la DSI. Au 19 juin 2005, la DSI dispose de 51 postes (5 à la direction du service et 46 dans les unités).

- Compléter les outils de gestion des domaines des constructions et de la voirie.

Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations :

- Déployer au sein de l'Administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux.

Variation de personnel

La mise en œuvre des objectifs relatifs à la politique de sécurité de l'information et à son système de gestion, nécessite la création de 2 postes supplémentaires. Il s'agit des fonctions suivantes :

- 1 concepteur de systèmes d'information, qui sera plus particulièrement chargé des aspects stratégiques et de tests de vulnérabilité ;
- 1 ingénieur système, qui sera notamment chargé des aspects relatifs à l'utilisateur et au poste de travail.

Variation de locaux

Aucune variation des locaux n'est prévue pour 2006.

Agenda 21

Pour contribuer à la réduction de la fracture numérique :

- Appliquer le « Principe de Genève » (Fonds mondial de solidarité numérique) sur l'ensemble des soumissions publiques en matière de systèmes d'information et de communication.

Pour limiter les effets négatifs sur l'écosystème :

- Appliquer la politique d'achats intégrant des critères écologiques, ergonomiques et de durabilité ;
- Poursuivre la récupération des équipements informatiques obsolètes et rechercher des solutions de réutilisation, notamment par la dotation de matériel à des institutions humanitaires ou œuvrant dans le domaine de l'aide sociale ;
- Étendre le déploiement de la gestion électronique de documents (GED), du courrier électronique et des outils de pilotage informatiques ;
- Optimiser l'utilisation des imprimantes.

Pour améliorer la qualité des postes de travail des collaborateurs et des collaboratrices :

- Continuer le renouvellement progressif des écrans à tube par des écrans de type TFT (écrans « plats »).

Eric Favre, DSL, 29 juin 2005

Approuvé par M. Pierre Muller, le 20 juin 2005

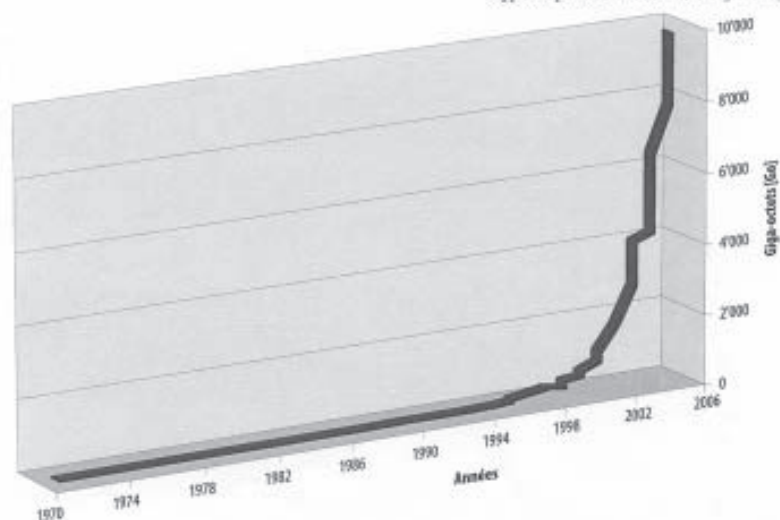


Figure 3 : Évolution du volume de données stockées sur les serveurs de la Ville de Genève. Ce volume augmente exponentiellement — Il double chaque année —, signe d'une utilisation sans cesse croissante des outils informatiques par l'Administration municipale.

Projet de budget 2006

OBJECTIFS DE LA VILLE DE GENÈVE EN
MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION

Questions de la CICO et réponses de la DSI



Questions de M. Alexis Barbey

Question n°1

Je serais intéressé de connaître l'évolution du nombre de postes de travail en regard du nombre de poste de l'Administration V&G en général et de la DSI en particulier. Cette question n'est pas urgente et peut attendre la discussion du budget de cet automne.

⊕ Réponse

Le tableau de synthèse est présenté ci-dessous et illustré par la figure 1 (cf. page 3 du présent document). Leur examen permet notamment de déduire les constats suivants :

- La proportion de postes (équivalents plein-temps) occupés par la DSI par rapport au nombre total de postes

de l'Administration municipale n'a que très peu varié depuis 1994 (entre 1,6 et 1,8%).

- En revanche, durant le même laps de temps, le nombre de stations de travail — et donc d'utilisateurs — gérés par les collaboratrices et les collaborateurs de la DSI a été multiplié par 2,5 et le volume de données par 500.
- En 1994, 1 poste à l'IGVG (l'Informatique Générale de la Ville de Genève, service qui a précédé la DSI, créée au 1^{er} janvier 1995) permettait de gérer 26 stations de travail, dont la moitié était constituées de terminaux passifs, ne nécessitant presque aucune maintenance. En 2005, 1 poste de la DSI permet de gérer 51 stations de travail, dont la complexité est sans comparaison avec les outils informatiques du milieu des années 90. En d'autres termes, la charge d'une collaboratrice ou d'un collaborateur de la DSI a doublé en 10 ans.

Année	Nombre de stations de travail dans l'Administration municipale	Volume de données stockées sur les serveurs (Mo)	Postes DSI (équivalents plein-temps)	Postes de l'Administration municipale (équivalents plein-temps)	Ratio « Postes DSI » sur « Postes de l'Administration municipale »
1994	1'147	33'180	40,8	2'568,8	1,7%
1995	1'116	77'212	39,8	2'518,8	1,7%
1996	1'152	94'686	39,8	2'512,8	1,7%
1997	1'250	299'421	39,8	2'581,8	1,7%
1998	1'333	149'813	39,8	2'581,8	1,6%
1999	1'411	411'090	39,8	2'586,8	1,6%
2000	1'502	604'376	40,8	2'675,8	1,7%
2001	1'609	1'018'318	41,8	2'666,8	1,7%
2002	1'636	1'000'000	42,8	2'683,8	1,8%
2003	1'789	4'202'184	42,8	2'842,8	1,7%
2004	2'419	7'948'321	50,8	2'903,8	1,7%
2005	2'608	16'000'000	51,8	2'954,8	1,7%
Prévisions 2006	2'788	32'000'000	54,8	2'970,8	1,8%

Tableau 1 : Tableau de synthèse de quelques indicateurs-clés relatifs à l'utilisation des systèmes d'information et de communication au sein de l'Administration municipale. Le nombre de stations de travail (parties normées ordinaires + personnelles) et le volume de données pour les années 2005 et 2006 sont prévisionnels (les indicateurs sont mesurés au 31.12 de chaque année). Les nombres de postes pour l'année 2006 ne sont qu'indicatifs, dans l'attente des décisions du Conseil administratif, puis du vote du Conseil municipal.

La mise en place de SAP nous permet désormais d'évaluer en temps réel le nombre de collaboratrices et de collaborateurs de l'Administration municipale. Au 29 juin 2005, celui-ci est de 4'043¹⁴ (tout type de personnel confondu). À la même date, le nombre de stations de travail dans l'Administration municipale est de 2'477. Ainsi,

« La charge d'une collaboratrice ou d'un collaborateur de la DSI a doublé en 10 ans. »

comme mentionné dans le rapport remis à la CICO le 20 juin 2005, il peut en être déduit que plus de 60% du personnel de l'Administration municipale utilise des

outils informatiques.

À titre de comparaison, au 31 décembre 1994, seulement 33% du personnel de l'Administration municipale utilisait des outils informatiques¹⁵. Ce ratio a donc presque doublé en 10 ans.

Question n°2

D'autres départements ont dans leurs projets des thèmes qui touchent la DSI et dont il n'est pas fait mention ici. Je pense en particulier à:

- La mutation de l'informatisation des bibliothèques municipales;
- La digitalisation des bibliothèques de la Ville (BFU par exemple) qui revient régulièrement à l'ordre du jour mais dont on n'a jamais vu une planification d'ensemble chiffrée.

Doit-on comprendre que ces éléments ne figurent pas dans les priorités de la DSI et, si c'est le cas, comment se passera l'arbitrage entre les services et la DSI?

⊕ Réponse

Les projets prioritaires sont déterminés, sur proposition du Conseil administratif, par le Conseil municipal — via les crédits d'investissements en matière de systèmes d'information et de communication et, en particulier, les Plans informatiques quadriennaux (PIQ) —, ainsi que par décision du Conseil administratif (par exemple, pour le déploiement d'un réseau sans fil au Parc des Bastions).

Les projets de plus petite envergure sont planifiés par la DSI, en coordination avec les services concernés, notamment en fonction des ressources disponibles.

¹⁴ À cette date, la Fête de la musique battait son plein. Ce chiffre inclut donc le personnel relatif à cette manifestation, ainsi des jobs d'été.

¹⁵ Au 31.12.1994, le nombre de postes dans l'Administration municipale était d'environ 3'500 (chiffre estimé, incluant le personnel temporaire) et le nombre de stations de travail était de 2'049 (y compris les terminaux passifs).

De manière générale, les objectifs de la DSI présentés dans le cadre du projet de budget sont de nature transversale, à l'exemple de la mise en place du système de gestion de la sécurité de l'information, de l'évolution des infrastructures ou encore de SAP.

Il faut encore relever que les prestations de digitalisation ne relèvent pas de la DSI, mais sont planifiées et gérées par les services concernés.

Question n°3

Au sujet du programme de gestion des véhicules « propres » de la Ville: qu'est-ce que cela risque de représenter en termes de charge de travail et en termes financiers.

Prévoit-on l'achat d'un système ad hoc ou ferons-nous œuvre de pionniers?

⊕ Réponse

Le Conseil municipal a accepté, sur proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2003, l'ouverture d'un crédit d'un montant de 250'000 francs, destiné à une étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules « propres » au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève (PR-317).

Ce crédit d'étude couvre notamment la réalisation d'une application informatique qui permettra de simuler des mouvements dans le parc de véhicules et servira d'aide à la décision pour le remplacement de véhicules. Conformément à la PR-317, le mandat a été confié à l'Université de Genève (Observatoire universitaire de la mobilité) et, subsidiairement, à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Laboratoire de gestion des écosystèmes). Ces 2 institutions s'appuient sur leur expérience dans des études et des développements similaires.

Question et remarque de Mme Martine Sumi

Question n°4

J'ai une question et une remarque après avoir lu attentivement le document reçu en début de la séance du 20 juin 2005.

La question: en page 2, dans les prestations assurées par la DSI figurent 700 applications en production recensées à ce jour et des nouveaux développements planifiés chaque mois. De quoi s'agit-il par exemple? D'applications-métier? Si oui j'apprécierais deux-trois exemples concrets pour mieux me représenter la réalité de travail. Par ailleurs 700 applications pour 2'477 PCs me semblent une proportion assez énorme, presque 1 application pour 3

postes... ou bien je n'ai rien compris. Pouvez-vous m'éclairer? Merci d'avance.

La remarque, tout à fait personnelle et qui m'a réjoui le cœur, occupée que je suis, depuis 1987, entre autres activités liées à l'égalité des droits entre homme et femme, à essayer de faire progresser un langage respectueux des hommes et des femmes composant notre société. J'ai eu une grande satisfaction en découvrant un document parfait sous cet angle sans que rien ne soit lourd ni compliqué. J'en félicite très sincèrement son auteur Monsieur Favre et le remercie car en nous démontrant par l'acte un résultat probant il a démontré que les jeunes générations auront bientôt toutes acquis ce nouveau réflexe et qu'il en sera devenu... naturel.

④ Réponse

Le terme « application » désigne ici un développement informatique, « métier » ou technique, dont l'ampleur peut varier considérablement, du simple agenda de réservation de salles à SAP, en passant par le système d'information des Bibliothèques municipales.

Afin d'améliorer les flux d'information, la DSI a entrepris d'importantes opérations pour fidéliser les applications d'ores et déjà en place. Le meilleur exemple en est la solution SAP déployée dans l'Administration municipale, qui intègre aujourd'hui 15 des principaux domaines de gestion :

- Élaboration du budget annuel de fonctionnement;

- Exécution du budget de fonctionnement;
- Gestion des subventions;
- Gestion des Investissements;
- Gestion des Immobilisations;
- Comptabilité financière;
- Comptabilité des tiers;
- Comptabilité de gestion et analytique;
- Achats et gestion des stocks;
- Ventes et distribution;
- Gestion de l'organisation;
- Administration du personnel;
- Gestion de la paie;
- Gestion du Budget « Ressources humaines »;
- Aide à la décision.

La DSI remercie Mme Sumi pour sa remarque et poursuivra son action pour faire progresser — humblement, à son échelle — l'égalité des droits entre homme et femme.

« La solution SAP déployée dans l'Administration municipale intègre aujourd'hui 15 des principaux domaines de gestion. »

Questions de M. David Carrillo

Question n°5

Le problème du SPAM est-il intégré dans le concept de sécurité de l'information? Quel est l'impact du SPAM?

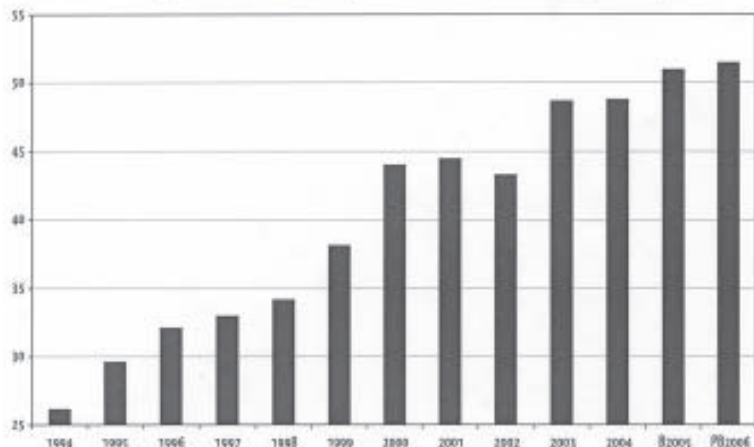


Figure 1: Évolution du ratio du nombre de stations de travail par poste (équivalent plein-temps) à la DSI. En 2005, ce ratio a presque doublé par rapport à 1994. En d'autres termes, chaque collaborateur ou collaboratrice de la DSI gère désormais 2 fois plus de stations de travail qu'il y a 10 ans.

Ⓔ Réponse

Le spam — c'est-à-dire les courriers électroniques non sollicités, parfois également appelés « pourriels » — envahissent les systèmes de messagerie électronique de l'ensemble de la planète. Le Gartner Group³¹ relève que 80% des messages qui entrent dans les entreprises sont dorénavant du spam.

La DSI prend toutes les mesures techniques afin d'éviter que ces messages n'arrivent jusqu'aux boîtes au lettres électroniques des collaboratrices et des collaborateurs de

⁶⁶ Le spam représente environ 70% du trafic de messagerie qui entre dans l'Administration municipale. ⁶⁷

la Ville de Genève. Si tel n'était pas le cas, nos utilisateurs de messagerie électronique passeraient une bonne partie de leur temps à trier le

bon grain de l'ivraie (Cf. figure 1).

À ce jour, la DSI a activé l'anti-spam sur 350 adresses électroniques, celles des personnes qui en ont fait la demande (sur un total de plus de 2500 boîtes aux lettres). À l'ère de l'illustration, sur la seule journée du 22 juin 2005, notre dispositif anti-spam a détecté 4318 pourriels parmi les 6700 messages qu'il a traités³¹. Ce jour-là, le spam a donc représenté plus de 70% des messages envoyés à l'Administration municipale. Dès le début du mois d'août 2005, la DSI filtrera l'ensemble des messages électroniques envoyés à l'Administration municipale. L'outil employé est un logiciel libre (« open source »), baptisé du doux nom de « SpamAssassin » (CE <http://spamassassin.apache.org/>).

De manière générale, ces outils de filtre s'inactivent dans les dispositifs de sécurité de l'information mis en place par la DSI.

Question n°6

Dans le document D-37 (Projet de budget 2006, orientation générale...), p. 12, on lit « Renforcer le dialogue de gestion au sein de l'administration municipale ». Je ne comprends pas cette phrase. Vous pouvez me l'expliquer en d'autres termes ?

➤ Réponse

La direction de l'Administration générale et, en particulier, le Contrôle de gestion ont notamment pour mission de contribuer à l'amélioration des processus transversaux de l'Administration municipale. Pour aboutir, cette ac-

tion doit s'appuyer sur un dialogue — de gestion — entre les services, sur la base d'outils de pilotage communs (par exemple, la comptabilité analytique et par prestation). À titre d'exemple concret, le bilan de la Fête de la musique 2004 élaboré par le Contrôle de gestion, a nécessité la coordination et l'intégration d'informations globes par les différents services qui ont contribué à l'événement, sous la houlette de la direction du Département des affaires culturelles.

Question n°7

Au passage, je saisis l'occasion pour rappeler que l'on ne m'a toujours pas répondu à ma question écrite QF-132 « Que fait de www.geneve.ch » du 10 mars 2004 ! Merci de penser à y répondre...

⊕ Réponse

Le nom de domaine www.geneve.ch est actif depuis le mois de mars 2004 et pointe sur le site officiel de la Ville de Genève (<http://www.ville-ge.ch>).

Une coordination Ville-Etat est en cours. Menée conjointement par la Direction générale, l'Administration centrale et la DSI, elle a notamment pour objectif de permettre au Conseil administratif de répondre à cette question d'ici la fin de l'année.

Approuvé par M. Pierre Muller, le 24 juin 2005

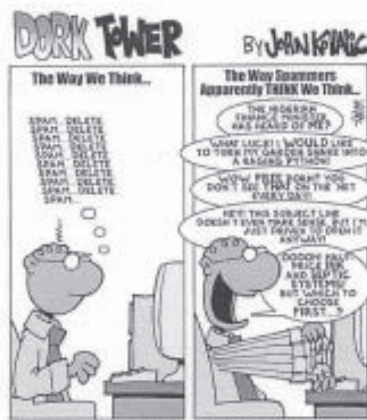


Figure 2: Illustration de John Rowlatt. La case de gauche montre un utilisateur relictueux qui efface, l'un après l'autre, les nombreux spams de sa messagerie. La case de droite montre le même utilisateur tel qu'il est apparemment perçu par les membres des industries ou les sociétés qui envoient les messages non sollicités.

¹ Ant Allan, *Enterprise Spain Filtering: Overview*, 8 april 2006.

⁴ À titre d'illustration, la proportion de messages électroniques contenant un virus — éradiqué par nos filtres — est de 1,4 % (chiffres du 22 juin 2002).

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2006 de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Rapporteuse: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 26 septembre 2005 sous la présidence de M. David Carrillo. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Julie de Dardel, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

Comme il est de coutume à la commission de l'informatique et de la communication (CICO), les représentants de la DSI sont arrivés avec un document très détaillé concernant leur service et c'est sur la base de ce document que la commission a étudié le projet de budget 2006. (Annexe 1: Projet de budget 2006 – Systèmes d'information et de communication.)

Séance du 26 septembre 2005

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, de M. Robert Rapin, directeur de l'Administration générale, et de M. Eric Favre, directeur de la DSI

La commission écoute d'abord M. Pierre Muller qui lui parle de l'introduction du système SAP, en service depuis maintenant une année, et qui fonctionnerait bien. Soixante pour cent du personnel de la Ville de Genève est maintenant équipé en informatique.

La commission se penche sur le document de la DSI et le commente page par page.

Dans l'introduction, un représentant du groupe libéral constate une augmentation de 10% des stations de travail par année et s'en interroge. D'autre part, M. André Hediger affirme que, dans son département, il y a 85% de personnel sur le terrain. Ce chiffre semble en contradiction avec celui des 60% de personnel équipé en informatique.

M. Eric Favre, se référant à la page 6 de ce document, souligne que le département de M. André Hediger est l'un des moins équipés en informatique, à

l'inverse du département des affaires culturelles. Il explique que les 60% en question correspondent au nombre d'employés utilisateurs d'informatique et non au nombre de postes: il peut en effet y avoir plusieurs utilisateurs par poste. Il ajoute que l'augmentation de 10% est un chiffre constaté ces dernières années. Il pensait qu'un plateau serait atteint, mais cela n'est pas encore le cas pour l'instant; les besoins continuent d'augmenter, notamment dans le Service des agents de ville. Il rappelle que, chaque année, la commission de l'informatique et de la communication examine ces demandes lors de l'étude de la tranche annuelle du plan informatique quadriennal (PIQ).

Ce même commissaire signale que, dans l'administration fédérale, il aurait été possible de supprimer des postes de travail grâce à l'informatique.

M. Pierre Muller répond que l'informatique facilite la tâche des utilisateurs et l'accès aux informations utiles à leur travail. M. Robert Rapin ajoute que les tâches se sont complexifiées à cause de nombreuses réglementations à respecter. L'informatique a permis de maintenir des effectifs quasiment identiques pour un travail plus important. M. Eric Favre complète en signalant que de plus en plus de services ont recours à la DSI, devenue indispensable pour de nombreux services de la Ville de Genève et augmentant ses charges.

Sur la même page, un commissaire socialiste demande ce qu'est le «coût total de possession», le TCO, d'une station de travail informatique, qui, ayant diminué de 12%, atteint 7670 francs.

M. Eric Favre explique que le TCO, en jargon technique, est un indicateur de coûts de l'informatique, calculé en ramenant l'ensemble des coûts informatiques directs de l'administration à un seul poste. Si cet indicateur peut paraître bas, c'est parce qu'il ne mesure pas la qualité du service; il peut être utilisé pour comparer des administrations publiques. La place de Genève est difficile à situer, la plupart des administrations publiques ne dévoilant pas ces chiffres. Les différences entre les administrations s'expliquent notamment par la configuration de leurs bâtiments.

Une autre commissaire socialiste se demande s'il ne serait pas plus simple de parler de coût de revient, peut-être plus compréhensible pour la majorité des gens.

Le représentant démocrate-chrétien demande comment sont effectués les arbitrages des demandes des différents services. Il aimerait également savoir si les chefs de service transmettent eux-mêmes les demandes et si ces demandes sont justifiées.

Le magistrat signale qu'il existe une commission interdépartementale, le groupe Systèmes d'information et de communication (SIC), qui collecte et analyse les besoins et effectue des coupes selon certains critères, notamment de ratio-

nalité. Il est humain de demander plus pour obtenir moins, comme cela se fait dans les demandes de crédit.

M. Rapin, se référant à la page 24, explique le fonctionnement de ce groupe SIC. Un document regroupant l'ensemble des critères sert à évaluer les demandes. Celles-ci s'élèvent entre 8 et 10 millions de francs par année, alors que l'enveloppe budgétaire allouée est de 4 millions de francs. Il souligne que c'est un très bon système.

M. Eric Favre précise que le montant de 4 millions de francs semble adéquat; l'augmenter serait rendre un mauvais service à la DSI, qui ne pourrait faire face à un accroissement de travail. C'est donc un bon garde-fou.

Une représentante du groupe socialiste s'interroge sur la baisse des coûts de la téléphonie.

M. Eric Favre répond que c'est une conséquence du mode de calcul.

En page 3, des précisions sont demandées concernant les correspondants informatiques au sein des départements.

M. Eric Favre explique qu'il s'agit de collaborateurs des services qui consacrent 5 à 10% de leur temps de travail à faire remonter les demandes en informatique vers la DSI. Ces personnes sont des informaticiens dans deux services, les Conservatoire et Jardin botaniques, pour des raisons académiques, et le SIS, en raison de l'horaire particulier, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, en support à la centrale d'alarme.

Un membre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque, en page 4, qu'un seul apprenti est mentionné.

M. Robert Rapin confirme que la DSI ne forme qu'un apprenti, mais deux autres apprenties sont en formation à l'Administration générale. Il est difficile d'en engager plus en raison de la charge que représente leur encadrement. De plus, des apprentis de l'Etat sont accueillis pour des stages. M. Eric Favre ajoute que la DSI préfère garantir de bonnes conditions d'encadrement qui amène de très bons résultats. M. Pierre Muller affirme qu'il faudrait tout de même faire un effort.

Une autre membre de ce groupe s'interroge sur le rapport des 2503 postes de travail pour 2543 utilisateurs et s'il n'y aurait pas une possibilité de mieux les répartir.

M. Eric Favre signale que certains employés sont à temps partiel, et que, s'ils travaillent en même temps, ils doivent avoir chacun leur poste. De plus, plusieurs centaines de postes sont publics, comme ceux des bibliothèques municipales, pour lesquels ne correspond aucun collaborateur.

Un représentant des Verts remarque que le ratio imprimantes/postes de travail est encore élevé malgré le vote du PIQ 2004.

M. Eric Favre explique que ce vote est récent; il faut donc attendre pour qu'il soit suivi d'effets et que la DSI s'adapte à cette demande. Il ajoute que l'augmentation est également due aux imprimantes des conseillers municipaux qui sont prises en compte pour la première fois.

Le commissaire radical demande pourquoi la direction des affaires culturelles a dix fois plus d'équipements que les directions des autres départements.

M. Eric Favre répond que cela est probablement dû à la particularité de ses missions et M. Robert Rapin complète en signalant que sont regroupés sous cette appellation plusieurs services proches de la direction. M. Eric Favre fait remarquer que, en page 6, ce département a un bon ratio imprimantes/postes.

Différentes remarques sont faites sur la qualité pédagogique (dixit le président de la CICO) des pages 8 et suivantes, intitulées «Organisation budgétaire et comptable de la DSI en 2005 et 2006». Ces pages sont en effet une clé pour décrypter les documents concernant le budget ou les comptes.

Pour répondre à une question concernant les marchés publics posée par un membre du groupe socialiste, M. Pierre Muller explique que la loi a changé récemment et qu'il est bon de le rappeler. M. Eric Favre ajoute que certains achats, comme ceux des téléphones mobiles, étaient gérés par les services eux-mêmes et que ces achats sont maintenant regroupés.

Un commissaire libéral aimerait connaître la cause de la forte baisse des amortissements.

MM. Eric Favre et Robert Rapin répondent, en se référant à la page 25, que le paiement d'une grande partie du matériel est arrivé à échéance, ainsi que des amortissements datant d'avant l'attribution d'une enveloppe limitée à 4 millions de francs par année et qui ont été répartis sur une plus longue période.

La représentante du Parti du travail remarque un certain nombre de crédits à boucler et s'interroge sur le délai de leur bouclement.

M. Robert Rapin rappelle qu'il y avait d'autres priorités plus délicates à régler et le magistrat s'engage à essayer de les boucler d'ici à la fin du premier semestre 2006.

Après une remarque sur la diminution des charges sociales et la baisse du taux de cotisation de l'assurance maternité relevée par un commissaire socialiste et dont il faudra tenir compte, nous arrivons, en page 13 du document de la DSI, à la rubrique concernant les nouveaux postes. Sur les deux postes demandés lors de l'étude des objectifs budgétaires, un a été obtenu suite à un transfert d'un infor-

maticien de la Voirie vers la DSI; il reste un nouveau poste de conceptrice ou concepteur de système d'information, responsable de la sécurité, à pourvoir.

De nombreuses questions sont posées sur l'importance de ce poste. Pour M. Pierre Muller, il est maintenu dans le budget, si les 16,5 nouveaux postes de l'ensemble des départements sont maintenus. Si la croissance zéro pour le personnel est appliquée, il passera à la trappe comme les autres.

Le président s'inquiète des conséquences si ce poste était refusé.

MM. Pierre Muller, Robert Rapin et Eric Favre exposent les différents problèmes de sécurité: ils se réfèrent notamment à la page 4, où sont recensées les différentes attaques du système:

- virus et logiciels espions détectés et éradiqués (moyenne mensuelle): 13 390;
- messages non sollicités détectés et éradiqués (moyenne mensuelle): 147 995.

Si de nouvelles protections ne sont pas installées, les risques vont augmenter. La sécurité est un objectif prioritaire de la DSI pour 2006.

La personne affectée à ce poste sera rattachée à la direction de la DSI; elle sera la garante des méthodes employées pour l'ensemble des prestations, y compris le réseau wi-fi et les postes publics. Le travail de sécurisation demande beaucoup d'énergie et M. Eric Favre complète en affirmant qu'on ne pourra pas être serein tant qu'il n'y aura pas un concept de sécurité et qu'on ne fera que du patchwork pour l'assurer.

M. Pierre Muller a fait une étude indépendante pour évaluer la sécurité du système informatique de la Ville de Genève. Les résultats sont bons. Il insiste sur l'importance de ce poste, notamment pour la protection des données confidentielles, comme les registres d'état civil et la taxe professionnelle.

Des explications sont demandées par une représentante du Parti socialiste sur la baisse du montant de la caisse de pension et de prévoyance.

M. Eric Favre pense que cela vient peut-être d'un départ à la retraite et M. Robert Rapin ajoute qu'elle peut aussi être due à la suppression des augmentations extraordinaires.

Un commissaire libéral demande si la cause de l'augmentation des charges de personnel s'explique par les mécanismes salariaux.

M. Eric Favre répond par l'affirmative et constate qu'il y a une diminution des heures supplémentaires.

Un membre du groupe libéral voudrait des précisions sur les dépenses faites pour l'aménagement de la rue du Stand 25; y en a-t-il en 2006 et sur quelle ligne peut-on les retrouver?

M. Eric Favre dit qu'il n'y en aura aucune et M. Pierre Muller informe la commission que les coûts de câblage se sont élevés à environ 400 000 francs et que la DSI n'a jamais été consultée pour ces travaux. M. Robert Rapin précise que ce service n'a pas été associé à l'estimation des crédits pour le remplacement du câblage. M. Eric Favre souligne que le câblage informatique pour des services bancaires de 170 employés n'est pas le même que celui d'une collectivité publique comptant plus de 2500 personnes. Vu la disposition des locaux, il fallait revoir l'installation des prises et faire de faux planchers.

D'autres questions sont posées sur certaines lignes budgétaires dont la différence entre le budget 2005 et le projet de budget 2006 est importante. La réponse est qu'il s'agit souvent d'un transfert de cellule et que ces sommes sont, selon les cas, réparties dans les services ou, au contraire, regroupées sur une même ligne.

Des renseignements sont demandés sur la téléphonie fixe et mobile de la page 23 par le commissaire radical et le président qui aimerait également savoir si les communications privées sont surveillées par la DSI.

M. Eric Favre leur signale que le document donne l'ensemble des coûts de la téléphonie fixe et mobile, à l'exception de l'acquisition des appareils eux-mêmes, mentionnée à la page 17, ligne 311041. La règle en la matière est explicitée à la page 10. La DSI ne surveille pas les communications privées; sur le plan légal, dans le cas d'une affaire pénale, il peut être demandé au fournisseur de transmettre des informations au juge, mais cela ne s'est encore jamais produit.

M. Pierre Muller précise qu'il y a un montant limite mensuel pour les téléphones mobiles qui est de 100 francs, abonnement et communications compris. Au-delà, c'est à la charge de l'employé.

Un commissaire socialiste demande des précisions sur les revenus de la page 18.

M. Eric Favre précise que ce sont des revenus pour des prestations de tiers maîtrisées par la DSI. Le reste est du ressort du Service de la comptabilité.

Un membre du groupe des Verts aimerait des informations sur la maintenance et la mise à jour du site IntraCM qu'il ne trouve pas très pratique et un peu «vieux», ainsi que sur une nouvelle version du DVD du *Mémorial* du Conseil municipal qui n'est pas utilisable par tous.

M. Eric Favre est surpris de cette demande concernant l'IntraCM et lui propose d'en faire part à M^{me} Marie-Christine Cabussat qui relayera les remarques. Quant au DVD, il pourrait y en avoir deux variantes: une pour les conseillers municipaux dont le matériel est connu, et une pour le public. Il ajoute que les conseillers municipaux pourront bientôt se connecter à Internet via le wi-fi dans la salle du Grand Conseil.

Un autre membre du groupe des Verts aimerait savoir si les salles de commission seront aussi équipées, comme cela avait été demandé dans une motion, approuvée par le Conseil municipal.

M. Eric Favre indique que d'autres systèmes moins coûteux, comme l'installation de prises, pourraient d'abord être étudiés. Il informe que l'installation des postes a bien été effectuée dans les salles, conformément à la motion.

Se référant à la page 32 du document de la DSI, le président se renseigne sur l'avancement de l'installation de logiciels libres.

M. Eric Favre répond que l'étude a commencé en juin. La phase du recensement va maintenant commencer par la distribution de questionnaires dans les services. Le rapport au Conseil administratif est prévu pour le début de l'année prochaine.

Un commissaire socialiste s'inquiète des problèmes d'installation de câblage dans certaines écoles.

M. Eric Favre précise que la DSI n'a pas encore été mandatée pour ce genre d'installation.

La commission remercie la DSI pour sa présentation et la qualité de son document, très clair et très complet.

Discussion et vote

Après le départ du magistrat et de la DSI, la discussion s'engage et chaque groupe prend position. Si tous les groupes relèvent la qualité du document fourni, le débat s'engage sur la création d'un nouveau poste de conceptrice ou concepteur de système d'information, responsable de la sécurité.

Le commissaire démocrate-chrétien s'abstiendra; il reconnaît que la DSI fait du bon travail, mais son groupe n'admettra aucun nouveau poste. Il y a 150 postes vacants; le Conseil administratif a eu l'honnêteté de soustraire 10 millions de francs affectés à ces postes, mais il pense qu'une partie de cet argent dort encore. Il y a toujours des postes non repourvus qui représentent quelques centaines de milliers de francs qui pourraient être dévolus à ces nouveaux postes.

La position du groupe libéral va dans le même sens et il s'abstiendra. Son représentant rappelle que le budget n'est pas équilibré, si l'on tient compte du million pour le ballet du Grand Théâtre.

Un commissaire des Verts indique que son groupe est dans la même vision que la droite et qu'il s'abstiendra, mais ce n'est pas contre la DSI. La question des nouveaux postes est délicate. Il constate toutefois que le nombre de postes n'augmente pratiquement pas dans ce service.

Un membre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) souligne que son groupe reconnaît que la DSI remplit bien sa mission. Il va voter ce budget avec deux remarques: d'une part, il faut voir si, en commission des finances, il n'est pas possible d'obtenir ce poste grâce à un transfert et, d'autre part, la Ville de Genève doit faire un effort pour engager plus d'apprentis.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre s'oppose à toute augmentation de personnel. Il relève que, concernant ce poste lié à la sécurité, il semble difficile de faire un transfert pour un poste aussi spécialisé et il faudrait en discuter avec son groupe.

Une membre du groupe socialiste souligne, au nom de son groupe, qu'en raison de la réalité de l'informatique aujourd'hui ce poste est indispensable. Elle est d'accord qu'il faudrait plus de postes d'apprentissage, mais elle estime que, pour cela, il faudrait donner au personnel les moyens d'assurer un bon encadrement. Enfin, elle relève que, si les autres partis ne veulent pas créer un nouveau poste, il faut qu'ils fassent des propositions concrètes de transferts.

La représentante du Parti du travail soutient ce nouveau poste, car la problématique de la sécurité informatique de la Ville de Genève est très importante. Comme d'autres, il lui semble difficile de trouver quelqu'un à l'interne, mais il faut examiner les possibilités d'utiliser des postes vacants. Dans tous les cas, il est important que la DSI obtienne ce poste. En ce qui concerne l'engagement d'apprentis en plus grand nombre, elle rappelle qu'un bon encadrement est indispensable et que la DSI forme déjà des apprentis de l'Etat qui viennent effectuer des stages à la Ville de Genève.

Un commissaire socialiste ajoute que, si certains départements se sont déchargés de certaines tâches confiées à la DSI, ils devraient contribuer à son budget. Il est peut-être également possible de faire appel à la formation continue pour ce poste.

Le représentant radical indique que son parti partage les préoccupations du reste de la droite et des Verts. Il n'est pas admissible de créer de nouveaux postes lorsqu'on sait qu'il y a des pistes pour les avoir à l'interne. Sur les 2500 employés de la Ville de Genève, il doit être possible de trouver quelqu'un.

Pour résumer la situation, le président constate que tout le monde reconnaît l'utilité de ce poste, mais qu'il faudrait trouver une autre solution.

Un représentant des Verts propose de voter le budget de la DSI avec un amendement supprimant la somme destinée à ce poste et le président formule l'amendement:

- diminution de 125 053 francs correspondant à la création du nouveau poste, à la ligne Traitement du personnel, en page 12 du projet de budget 2006 de la DSI (page 253 du projet de budget 2006, ligne 1109000).

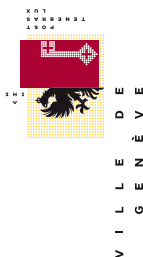
Mis aux voix, cet amendement est accepté par 5 oui (2 Ve, 1 L, 1 R, 1 DC) contre 4 non (3 S, 1 T) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 2 UDC).

La commission passe au vote du budget ainsi amendé.

Le budget ainsi amendé de la DSI est accepté par 7 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 L, 1 R, 1 DC) et 6 abstentions (3 S, 1 T, 2 UDC).

Lors de sa séance du 16 novembre 2005, la commission des finances a signalé que l'amendement voté par la commission de l'informatique et de la communication était caduc, le Conseil administratif ayant supprimé tous les nouveaux postes.

Annexe: Projet de budget 2006 – Systèmes d'information et de communication



PROJET DE BUDGET 2006

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

DSI / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Introduction

internationale, place la Suisse en 3^e position, derrière les Pays-Bas et le Danemark.

Pour répondre à l'engouement de la population pour les technologies de l'information et de la communication, la Ville de Genève a étendu en 2005 les prestations numériques offertes au public, en particulier à travers la mise en place d'accès à Internet dans les locaux de la Bibliothèque publique et universitaire et de la Bibliothèque municipale de la Tour de Boël¹, ainsi qu'en plein air, notamment dans le parc des Bastions et lors de manifestations, comme la Fête de la musique. Cette tendance devrait se renforcer en 2006, avec le redéploiement du système de gestion des prêt des Bibliothèques municipales et l'extension de l'information disponible, en temps réel, sur Internet, par exemple dans les domaines des données géographiques et de la muséographie.

En Ville de Genève, les systèmes d'information et de communication sont pilotés et gérés par la DSI (Direction des systèmes d'information). À ce titre, la DSI a un double rôle à jouer : d'une part, elle assure la mise à disposition des services d'information et de communication ; d'autre part, elle assure la gestion des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de ces services.

En 2004, 83% de la population helvétique possédait un ordinateur², ce qui place la Suisse parmi les pays les mieux équipés du monde. Le taux de pénétration de l'Internet à large bande³ dans les foyers était de 15,7% à la fin 2004⁴, ce qui, en comparaison

avec les autres pays européens, se situe à un niveau élevé. La Suisse dispose d'une infrastructure de télécommunications très performante, ce qui explique son succès en matière de services à valeur ajoutée.

La Ville de Genève, à travers la DSI, contribue à l'offre de services numériques et à la mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de ces services.

Le rôle de « service au service des autres services » et de direction, responsable transversalement du bon fonctionnement des systèmes d'information et de communication. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil administratif a renforcé ce second rôle et confié à la DSI le 97% des budgets relatifs aux technologies de l'information et de la communication⁵. Le projet de budget 2006 est donc le premier exercice permettant à la DSI de présenter les coûts complets de l'information et de la téléphonie au sein de l'Administration municipale.

Le présent rapport expose et motive de façon détaillée le projet de budget 2006 élaboré par la DSI. Par comparaison au budget 2005, le projet de budget 2006 peut être résumé comme suit :

■ Considérant la difficulté croissante pour maîtriser la sécurité de l'information, l'information considérable des systèmes d'information et de communication sur le bon fonctionnement de l'Administration municipale et la nécessaire pré-

vision des coûts des services et des fournitures gérés par les services eux-mêmes, voire par le Service des achats.

Le rôle de « service au service des autres services » et de direction, responsable transversalement du bon fonctionnement des systèmes d'information et de communication. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil administratif a renforcé ce second rôle et confié à la DSI le 97% des budgets relatifs aux technologies de l'information et de la communication⁵. Le projet de budget 2006 est donc le premier exercice permettant à la DSI de présenter les coûts complets de l'information et de la téléphonie au sein de l'Administration municipale.

■ Les coûts totaux de possession et de communication n'ont jamais été aussi bas en Ville de Genève, malgré un transfert de tâches des services vers la DSI en constante augmentation.

■ Les coûts totaux de possession et de communication n'ont jamais été aussi bas en Ville de Genève, malgré un transfert de tâches des services vers la DSI en constante augmentation.

■ Le présent rapport expose et motive de façon détaillée le projet de budget 2006 élaboré par la DSI. Par comparaison au budget 2005, le projet de budget 2006 peut être résumé comme suit :

■ Considérant la difficulté croissante pour maîtriser la sécurité de l'information, l'information considérable des systèmes d'information et de communication sur le bon fonctionnement de l'Administration municipale et la nécessaire pré-

vision des coûts des services et des fournitures gérés par les services eux-mêmes, voire par le Service des achats.

Les coûts totaux de possession et de communication n'ont jamais été aussi bas en Ville de Genève, malgré un transfert de tâches des services vers la DSI en constante augmentation.

¹ Cf. Rapport d'activités 2004, de la Commission fédérale de la communication (ConCom).
² Par exemple, via ADSL.
³ Alors qu'il était que de 2,2% de la population à la fin de l'année 2001.

⁵ En anglais, *total cost of ownership* (abrégié TCO).

Mission et organisation de la DSI

La mission de la Direction des systèmes d'information (DSI) s'organise principalement autour de deux axes :

- La DSI a un rôle normatif à l'échelle de l'Administration municipale — confié à la DSI le libellé de direction. En effet, pour concrétiser les objectifs des autorités politiques et assurer le bon fonctionnement (dans le respect du développement durable et selon l'état de l'art) des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, le Conseil administratif a délégué à la DSI une responsabilité transversale sur l'ensemble des services de l'Administration municipale. Dans ce domaine, la DSI élabore les propositions de crédit d'investissement (en particulier, le Plan informatique quadriennal, ou PIQ), gère les budgets et les crédits de l'ensemble de l'Administration municipale, centralise les soumissions publiques et les achats, conduit les projets, en étroite collaboration avec les services concernés, et détermine les normes et standards.
- La DSI est un service au service des autres services. En d'autres termes, elle agit comme un prestataire à l'intérieur de l'Administration municipale, avec le constant souci d'assurer avec efficacité des prestations de qualité à ses usagers, à

savoir les utilisatrices et utilisateurs des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

Depuis le 23 août 1999, date de l'entrée en vigueur du *Règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services* (dans le cadre de l'*Accord intercantonal sur les marchés publics*, ou AIMF), la DSI a acquis une forte expérience dans le domaine des soumissions publiques. En corollaire, les services sont désormais nombreux à s'appuyer sur les compétences de la DSI lors de leurs appels d'offres de fournitures ou de services, quel que soit le type d'achat.

D'un point de vue formel, la mission de la DSI se traduit comme suit.

MISSION DE LA DSI

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, l'applique et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère :

- Les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève ;
- L'ensemble des budgets de fonctionnement et des crédits d'investissements votés par le Conseil municipal pour les systèmes d'information et de communication de l'Administration municipale.

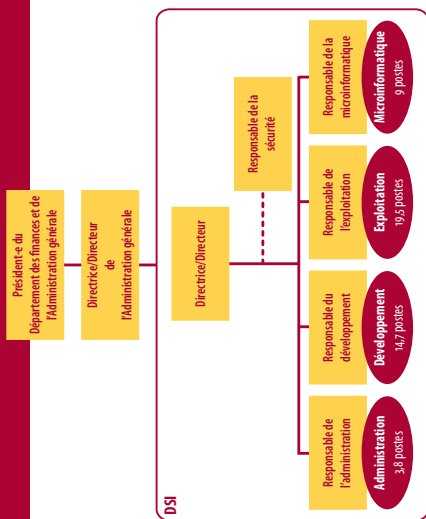


Figure 1: Organisation de la DSI. Au projet de budget 2006, la DSI dispose de 53 postes (48 répartis dans les unités et 5 à la direction du service), dont 1 nouveau poste pour une collaboratrice ou un collaborateur chargé de la sécurité.

La DSI conseille les services de l'Administration municipale dans les domaines de la logistique et des soumissions publiques en matière de fournitures et de services.

Par une veille organisationnelle et technologique permanente, elle anticipe l'avenir.

ORGANISATION DU SERVICE

Le 1^{er} juillet 2005, un informaticien a été

transféré du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie à la présidence est assurée par M. Pier-

Le 1^{er} juillet 2005, un informaticien a été

transféré du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie à la

PRESTATIONS DE LA DSI

DSI, portant son effectif à 52 postes, mais laissant inchangé le nombre total d'informaticien-ne-s au sein de l'Administration municipale. Faisant suite au transfert de l'informaticien du SEVE en 2004, cette opération concrétise le regroupement des informaticien-ne-s de l'Administration municipale à la DSI. Désormais, seuls le Conservatoire et jardin botaniques — principalement pour des motifs académiques — et le Service d'incendie de secours — en raison de l'horaire 7 jours sur 7, 24h sur 24, en support à la Centrale d'alarmes — disposent de postes d'informaticien-ne-s.

D'une manière générale, la DSI s'appuie sur la présence de correspondant-e-s informatiques dans les services. Tout comme les correspondant-e-s sécurité ou Agenda 21, les correspondant-e-s informatiques établissent le lien entre leur service et le service compétent, en l'occurrence la DSI. Il s'agit le plus souvent d'une tâche à temps partiel, en sus des activités de la personne concernée, et ne nécessite pas de compétences techniques pointues. Les correspondant-e-s informatiques sont toutefois indispensables pour communiquer les besoins des services à la DSI, en particulier lors de l'élaboration des crédits d'investissement.

Dans le cadre de ses objectifs politiques pour l'année 2006, le Conseil administratif a prévu un poste supplémentaire pour la DSI, qui portera l'effectif du service à 53 postes. Ce point sera détaillé plus loin dans le présent document.

La nature des tâches assurées par la DSI n'a cessé de se diversifier depuis la création du service en 1995. Tout d'abord, la DSI remplaçait les infrastructures obsolètes héritées de l'ancienne organisation informatique par des systèmes d'information conformes à l'état de l'art et plus « proches » des utilisateurs. Cette opération se concrétisa notamment par la mise en place d'un réseau fédérateur métropolitain en fibres optiques. Reflet de la croissance des besoins en systèmes d'information, ce réseau relie désormais directement les 200 principaux sites de l'Administration municipale, interconnectant ainsi un parc informatique constitué d'environ 80 serveurs et de 2 500 stations de travail.

Depuis 1996, la DSI a également à charge, sans augmentation de personnel, l'entretien de la téléphonie de la Ville de Genève, tâche qu'elle assume notamment dans la perspective d'une intégration « voix-données » — téléphonie-informatique.

Administration

L'unité « Administration » est certes la plus petite de la DSI, mais son importance est primordiale dans la communication avec les autres services, ainsi qu'avec l'extérieur de l'Administration municipale (usagers et usagères, partenaires, fournisseurs, etc.). L'unité « Administration » assure de la coordination entre les unités techniques, principalement en réponse aux besoins formulés par les services. En l'état, environ

1 000 courriers sont ainsi échangés chaque mois entre la DSI et les services.

Cette unité s'occupe également de l'administration de la DSI et de la gestion financière des systèmes d'information et de la communication de l'Administration municipale. Une large partie de ses activités est dévolue aux soumissions publiques, dont le processus est complexe.

Développement

L'unité « Développement » conduit les projets de réalisation des systèmes d'information, en associant les services de l'Administration municipale et les éventuels prestataires externes. Une part importante de cette unité est désormais dévolue à la maintenance et à l'évolution de la solution SAP déployée en Ville de Genève. En effet, ce progiciel intègre aujourd'hui 15 des principaux domaines de gestion de l'Administration municipale :

- Elaboration du budget;
- Exécution du budget;
- Gestion des subventions;
- Gestion des investissements;
- Gestion des immobilisations;
- Comptabilité financière;
- Comptabilité des tiers;
- Comptabilité de gestion et analytique;
- Achats et gestion des stocks;
- Ventes et distribution;
- Gestion de l'organisation;
- Administration du personnel;
- Gestion du budget relatif aux ressources humaines;
- Gestion de la paie;

- Aide à la décision.

Exploitation

L'unité « Exploitation » regroupe près de 40% de l'effectif de la DSI. Les collaboratrices et les collaborateurs de cette unité conçoivent, d'abord, mettent en place et gèrent :

- Les infrastructures informatiques et télécoms (dont le réseau Vilnet et les réseaux locaux);
- Les serveurs et le stockage;
- Les systèmes de communication (y compris la téléphonie).

Cette unité a notamment pour mission de garantir le bon fonctionnement, ainsi que la sécurité des systèmes de production et des locaux techniques.

Microinformatique

L'unité « Microinformatique » est chargée de la conception, de l'organisation, de l'installation et de la gestion des postes informatiques en Ville de Genève, y compris ceux des Conseillers municipaux.

Cette unité fournit le support de « r » niveau sur les produits « standard » (c'est-à-dire, les systèmes d'exploitation, les logiciels de bureautique, la messagerie électronique, les logiciels de sécurité, l'accès aux serveurs de fichiers, etc.), en particulier via une ligne d'assistance téléphonique. En cas de problème ou de dysfonctionnement, cette unité intervient sur le poste des utilisatrices et des utilisateurs pour le dépanner.

En collaboration avec le Service des ressources humaines, l'unité « Microinformatique » organise des formations.

La DSI en chiffres, le 31 août 2005

RESSOURCES HUMAINES

- Postes (équivalents pleins-temps) 52
- Collaborateurs et collaborateurs 58
- Dont : Temporaire¹ 1
- Apprenti 1
- En délégation externe 4
- Postes d'informaticien-ne-s dans d'autres services (CIB et SIS) 2,5
- Utilisatrices et utilisateurs des systèmes d'information et de communication² 2 543

¹ Contrats à durée déterminée.

² Hors téléphonie et personnes externes, telles que les internautes, les usagers et usagers des bibliothèques, etc.

INVENTAIRES

- Serveurs 81
- Stations de travail 2 593
- Imprimantes 1 146
- Réseaux locaux (sites) 446
- Boîtes aux lettres électroniques 2 584
- Messages électroniques échangés chaque mois (en moyenne) : 2 584
- À l'intérieur de l'Administration municipale³ 5 532 644
- Avec l'extérieur 415 500
- Équipements télécoms (routeurs et commutateurs) 302

³ Inclut les messages générés automatiquement par les agendas électroniques et les applications de réservation de ressources.

VOLUMES

- Centraux téléphoniques 178
- Téléphones fixes 8 020
- Dont : Voix sur IP⁴ 300
- Téléphones mobiles⁵ 431
- Applications informatiques⁶ 728
- Dont : Applications Lotus Notes 390
- Virus et logiciels espions détectés et éradiqués chaque mois (moyenne) 13 390
- Nombre de messages non sollicités détectés et éradiqués chaque mois (moyenne) 147 995
- Connexions au réseau public sans fil du Parc des Bastions depuis le 29 juin 2005 2 688

⁴ Téléphonie basée sur les mêmes protocoles de communication que ceux d'Internet.

⁵ Tout nouvel abonnement de téléphonie mobile doit être préalablement validé par un conseiller administratif.

⁶ Tout type de duplications confondu, dont l'impression peut varier considérablement. À titre d'illustration, SAP n'est compté que comme 1 application.

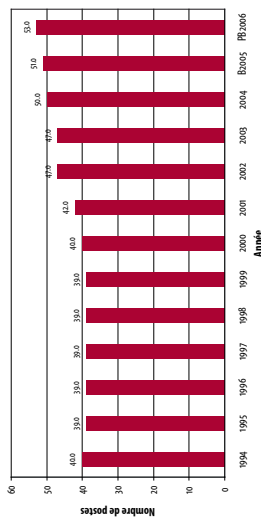


Figure 2 : Évolution du nombre de postes (équivalents pleins-temps) à la DSI. Le budget 2006 et le projet de budget 2006 incluent transferts d'informaticiens d'autres services de l'Administration municipale ; ils sont donc sans incidence sur le nombre total de postes de l'Administration municipale. Un nouveau poste est prévu sur le projet de budget 2006.

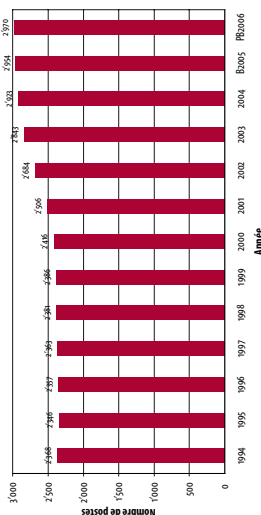


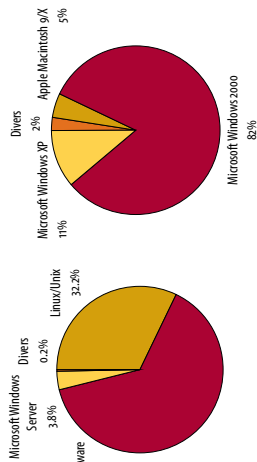
Figure 3 : Évolution du nombre de postes (équivalents pleins-temps) dans l'Administration municipale. La proportion du nombre de postes au budget de la DSI (cf. figure 2) par rapport au nombre total de postes de l'Administration municipale est restée stable ; elle fluctue entre 1,6 et 1,8 % depuis 1994.

SAP

- Utilisatrices et utilisateurs de la solution SAP 682 9'254 de crédits) saisies depuis le 1^{er} janvier 2005
- Nouvelles utilisatrices et nouveaux utilisateurs depuis le 1^{er} janvier 2005 68 Mouvements sur les comptes de la Ville de Genève depuis le 1^{er} janvier 2005 928'143 390 francs
- Salaires produits chaque mois pour l'Administration municipale 3'750
- Salaires produits chaque mois pour le secteur de la petite enfance 1'150
- Tiers (fournisseurs, débiteurs, etc.) gérés 22 957
- Pièces « fournisseurs » (commandes, factures, notes de crédits) saisies depuis le 1^{er} janvier 2005 65'499
- Pièces « débiteurs » (commandes, factures, notes de crédits) saisies depuis le 1^{er} janvier 2005 1'380
- Marchés publics lancés depuis le 1^{er} janvier 2005 10
- Dont: Pour d'autres services 6

QUELQUES PRESTATIONS

- Appels à la ligne d'assistance téléphonique (en anglais, hotline) depuis le 1^{er} janvier 2005 5'798
- Demandes de moyens téléphoniques depuis le 1^{er} janvier 2005 1'380
- Marchés publics lancés depuis le 1^{er} janvier 2005 10
- Dont: Pour d'autres services 6



Figures 4 : Répartition du volume de données stocké sur les serveurs par famille de systèmes d'exploitation (chiffres au 31 août 2005). En l'état, la Ville de Genève a débuté le système d'exploitation Microsoft Windows 2000 pour ses stations de travail. Les Apple Macintosh subsistent dans quelques institutions à caractère universitaire (Muséum et CB) ou pour certains travaux de pré-press.

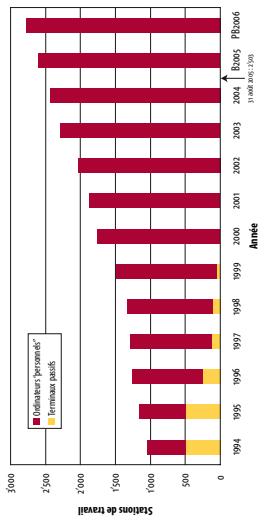


Figure 6 : Évolution du nombre de stations de travail au sein de l'Administration municipale. Le nombre de stations de travail gérés par la DS a plus que doublé depuis la création du service, il y a 10 ans, le 1^{er} janvier 1995. Les terminaux « passifs » — un héritage du passé — ont été progressivement remplacés par des ordinateurs « personnels ».

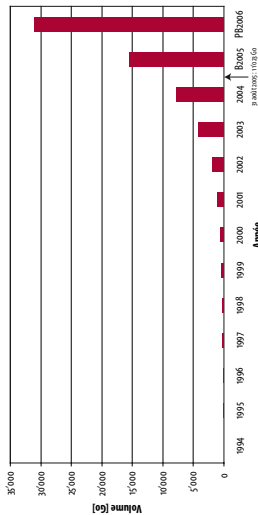


Figure 7 : Évolution du volume de données stocké sur les serveurs de l'Administration municipale. Le volume de données stocké sur les serveurs double approximativement chaque année. Cette tendance souligne l'utilisation sans cesse croissante des systèmes d'information et de communication par le personnel de la Ville de Genève.

LE PARC MICROINFORMATIQUE

Environ un tiers des ressources matérielles microinformatiques de l'Administration municipale sont consacrées au Département des affaires culturelles. Les 5 autres départements (c'est-à-dire y compris le «département» des autorités) ont un parc microinformatique de dimension voisine, de l'ordre de 13% du parc total.

Un indicateur de l'importance des systèmes d'information et de communication au sein d'une organisation est le rapport entre le nombre de stations de travail et le nombre de postes de collaboratrices et de collaborateurs. Par département, ce ratio est le suivant:

① Autorités
(soit 2,2 stations de travail par poste)

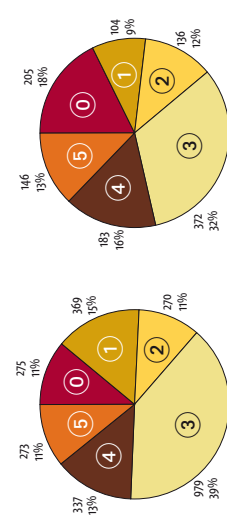


Figure 8: Répartition du nombre de stations de travail par département.

Figure 9: Répartition du nombre d'imprimantes par département.

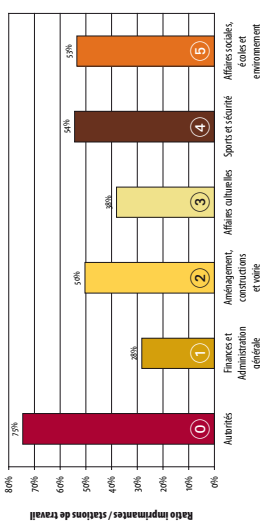


Figure 10: Répartition par département du ratio du nombre d'imprimantes par station de travail.

- ① Finances et administration générale 1.6
- ② Aménagement, constructions et voirie 0.4
- ③ Affaires culturelles 1.3
- ④ Sports et sécurité 0.5
- ⑤ Affaires sociales, écoles et environnement 0.5

L'Administration municipale a, en moyenne, un ratio de 0.5 imprimante par station

D	Service	Stat. de travail	Impri- mantes	Ratio
0	Administration centrale	65	36	55%
0	CP	26	29	125%
0	Conseil municipal	97	83	86%
0	Comité financier	16	15	94%
0	Direction générale	7	2	29%
0	Filiales et parcellaires	5	4	80%
0	Relations extérieures	6	3	50%
0	Ressources humaines	53	33	62%
1	Schémas	23	16	70%
1	Structures	3	1	33%
1	Compta générale et budget	17	8	47%
1	Direction de l'école générale	14	5	36%
1	Direction des finances	15	8	53%
1	DSI	258	25	13%
1	Eau	60	28	47%
1	Eau potabilisée	21	13	62%
2	Aménagement urbain	25	11	44%
2	Agriculture	17	7	41%
2	Bâtiments	26	10	38%
2	Gens du par. architectural	8	4	50%
2	Dir. art., construct. et voirie	10	6	60%
2	Dir. des exp. pub. et de la voirie	10	10	100%
2	Dir. org. urbaine et construct.	27	15	56%
2	Direction du génie civil	36	17	47%
2	Énergie	22	5	23%
2	Logistique et tech. - voirie	21	13	62%
2	Mobilité	12	5	42%

DSI figurent également les imprimantes et les stations de travail liées aux infrastructures communes, telles que les salles de formation et certains auditoirs.



Organisation budgétaire et comptable de la DSI en 2005 et 2006

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Budget et comptes de fonctionnement

En matière de finances publiques, le budget de fonctionnement regroupe les prévisions annuelles de charges et de produits de l'administration.

Un compte de fonctionnement est un centre d'information (un « réceptacle » de données), dans lequel sont consignés tous les mouvements financiers se rapportant à un même type de charge ou de produit, c'est-à-dire à une même nature comptable¹.

En d'autres termes :

- Le budget recense les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes (processus comptable d'anticipation, ex ante) ;
- Les comptes enregistrent les recettes et les dépenses effectives (processus comptable durant l'exercice, correspondant à l'exécution — à la mise en pratique — budgétaire).

Le plan comptable

Depuis le milieu des années 1980, les administrations publiques suisses ont progressivement adopté le Plan comptable harmonisé défini par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

- ¹ Ou « budget d'exploitation », voire, plus simplement « budget ».
- ² Ainsi, le compte 311030 consigne tous les mouvements financiers se rapportant à l'achat de matériel et de logiciels informatiques.

L'objectif principal du plan comptable est d'intégrer toutes les opérations comptables et financières, en les classant de manière systématique et ordonnée. Une utilisation précise du plan comptable permet — au moins en théorie — d'établir des comparaisons intercommunales ou d'alimenter des statistiques à des fins de politiques économiques.

Les principes généraux du plan comptable des 45 communes genevoises sont déterminés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de l'Etat de Genève (Service de surveillance des communes, section financière). La version actuelle du plan comptable des communes genevoises date de 2004. La nomenclature des comptes est définie en Ville de Genève par le Service de la comptabilité générale et du budget.

Définition de la classification comptable

La classification comptable — également appelée classification par nature — comprend 7 classes de comptes : 2 pour le bilan, 2 pour les comptes de fonctionnement, 2 pour les comptes d'investissement et 1 pour la clôture. La numérotation des comptes de fonctionnement commence par un :

- 3 pour les charges ;

- 4 pour les produits.

Chaque classe de compte est subdivisée une première fois en une série de groupes

de comptes³ (combinant 2 chiffres), puis une seconde fois en comptes récapitulatifs⁴ (combinant 3 chiffres), et enfin en comptes (combinant 6 chiffres).

Par exemple, le numéro de compte 311030 (consacré aux achats de matériel et de logiciels informatiques) se lit comme suit :

3 Classe : « Charges » (comptes de fonctionnement) ;

31 Groupe de comptes : « Biens, services et marchandises » ;

311 Compte récapitulatif :

« Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel » ;

311030 Compte : « Achat de matériel et de logiciels informatiques ».

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

311030

La classification organique est définie en Ville de Genève conjointement par le Service de la comptabilité générale et du budget et par le Contrôle de gestion. Cette classification concerne la gestion financière et peut donc différer de l'organisation réelle de la Ville de Genève.

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, la classification organique correspond, dans les grandes lignes, aux services de l'Administration municipale : il s'agit des *centres financiers*, dont la numérotation est à 7 chiffres.

En matière d'exécution budgétaire, cette classification est encore subdivisée et se base sur la notion de *centres de coûts*, dont la numérotation est à 8 chiffres. Le centre de coûts représente donc la structure comptable la plus fine, à l'intérieur même des services.

Budget de fonctionnement

Chaque année, le Conseil administratif élabore un projet de budget de fonctionnement au niveau le plus détaillé, c'est-à-dire au niveau des comptes (6 chiffres). Le Conseil municipal vote ensuite le budget à un niveau agrégé : celui des comptes récapitulatifs (3 chiffres).

En matière de dépenses, c'est-à-dire lors de l'exécution budgétaire, les services doivent être classés par centre financier, puis par centre de coûts, puis par centre de coûts. Cette classification permet notamment d'établir des statistiques et des comparaisons financières.

pétent — dans les autres services (Cf. tableau 2, page 10).
Il faut souligner que la DSI n'a aucun contrôle sur les comptes figurant à son budget, mais gérés par un autre service compétent.

vent impérativement rester dans les limites des budgets alloués au niveau des comptes récapitulatifs. En particulier, seul le Conseil administratif — et dans un cadre réglementaire précis, fixé par la législation cantonale sur l'administration des communes — peut autoriser des dépassements de budget.

Service compétent

En Ville de Genève, certains services sont habilités à gérer des natures comptables — comptes généraux — pour l'ensemble de l'Administration municipale. On parle alors de « services compétents ». À titre d'exemple, le Service des ressources humaines est le service compétent sur la majeure partie des comptes relatifs à la gestion du personnel (et notamment les salaires).

La DSI est le service compétent en matière de systèmes d'information et de communication. En d'autres termes, elle gère les comptes relatifs à ce domaine pour tous les services de l'Administration municipale.

BUDGETS ET COMPTES RELATIFS À LA DSI

Les budgets et comptes relatifs à la DSI peuvent être regroupés en 2 catégories (Cf. figure 12, ci-contre) :

- **Le budget et les comptes internes** : qui figurent sur le centre financier de la DSI, et gérés soit par cette dernière, soit par un autre service compétent;

- **Les budgets et comptes transversaux** : gérés par la DSI — en tant que service com-

petent. À titre d'illustration, au projet de budget 2006, 89% des charges qui figurent au budget interne de la DSI sont gérés par d'autres services (contre 85% aux comptes 2004 et 81% au budget 2005).

	DSI	Service S ₁	...	Service S _n
Centre financier ▶ Nature comptable ▶				
31000 Fournitures de bureau Comptent : —	Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs	Gestionnaire : S ₁ Budget : 2000 francs		Gestionnaire : S _n Budget : 1000 francs
31001 Matériel de bureau Comptent : —	Gestionnaire : DSI Budget : 2 000 francs	Gestionnaire : S ₁ Budget : 5 000 francs		Gestionnaire : S _n Budget : 1000 francs
31002 Location de véhicules Comptent : —	Gestionnaire : DSI Budget : 1 000 francs	Gestionnaire : S ₁ Budget : 1 000 francs		Gestionnaire : S _n Budget : 1 000 francs
31003 Affranchissements Comptent : —				
...				
31040 Entretien informatique et télécoms et bâtiments Comptent : DSI	Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs	Gestionnaire : DSI Budget : 4 francs		Gestionnaire : DSI Budget : 4 francs
31041 Entretien du matériel et communication par des tiers Comptent : DSI	Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs	Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs		Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs
31042 Téléphone Comptent : DSI	Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs	Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs		Gestionnaire : DSI Budget : 10 000 francs
...				
31043 Salaires des employés Comptent : Service des RH	Gestionnaire : Service des RH Budget : 6 000 000 francs	Gestionnaire : Service des RH Budget : 5 000 000 francs		Gestionnaire : Service des RH Budget : 9 000 000 francs
31044 Électricité Comptent : Service de l'énergie	Gestionnaire : Service de l'énergie Budget : 10 000 francs	Gestionnaire : Service de l'énergie Budget : 20 000 francs		Gestionnaire : Service de l'énergie Budget : 10 000 francs
31420 Contrats de conception et d'entretien Comptent : Service des achats	Gestionnaire : Service des achats Budget : 50 000 francs	Gestionnaire : Service des achats Budget : 50 000 francs		Gestionnaire : Service des achats Budget : 80 000 francs
...				
Comptes internes de la DSI				
Comptes transversaux de la DSI				

Figure 12: Structure des budgets et des comptes relatifs à la DSI. La DSI gère une partie des natures comptables qui figurent sur son centre financier (environ 19% du budget interne de la DSI), ainsi qu'un ensemble de natures comptables pour tous les services de l'Administration municipale (les budgets et comptes « transversaux »). Il existe une zone de recoupement (en orange sur la figure), qui convient de ne compter qu'une fois lors du calcul des charges totales de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information et de communication.

1. Voir sur les centres de coût de la DSI.

Nature comptable	Types de charges	Commentaires	Centre financier lors de la budgétisation	Centre de coût lors de l'exécution budgétaire	DSI compétente depuis le...
31030	Achat de matériel et de logiciels informatiques	Remplacement du matériel informatique en panne. Achats de périphériques (disques durs, mémoires, lecteurs de CD-ROM, etc.). Achats de licences de logiciels (à l'exception des logiciels), Divers et imprévus.	DSI*	Service bénéficiaire	1.1.1995
31041	Achat de matériel télécoms	Remplacement du matériel télécoms en panne. Achats de petit matériel télécoms. Achats de téléphones mobiles (matériel uniquement). Divers et imprévus.	DSI*	Service bénéficiaire	1.1.2005
31400	Entretien informatique et télécoms dans les bâtiments	Entretien du câblage informatique et télécoms dans les bâtiments. Entretien des centres de calculs (à l'exception de l'entretien « standard » géré par le Service des bâtiments).	DSI*	Service bénéficiaire	1.1.2005
31503	Entretien du matériel informatique et des logiciels par des tiers	Contrats d'entretien du matériel et des logiciels informatiques (maintenance).	Service bénéficiaire	Service bénéficiaire	1.1.1995
31504	Entretien du matériel télécoms par des tiers	Contrats d'entretien du matériel télécoms (maintenance), hors téléphonie.	Service bénéficiaire	Service bénéficiaire	1.1.2005
31827	Travaux informatiques par des tiers	Collaboration au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (REBIO). Prévisions assurées par des tiers (conseils, audits, pré-études, etc.), divers et imprévus.	Service bénéficiaire	Service bénéficiaire	1.1.2005
31843	Liaisons informatiques, radio, TV et Internet	Entretien du réseau fédérateur (fibres optiques). Liaisons Internet et ADSL (pour les Conseils municipaux). Factures Billag (concessions radio et TV).	Service bénéficiaire	Service bénéficiaire	1.1.2005
31846	Téléphones	Ensemble des charges relatives à la téléphonie (entretien du réseau, abonnements, communications, etc.), à l'exception de l'acquisition des téléphones mobiles (Cf. 31041).	Service bénéficiaire	Service bénéficiaire	1.1.1996**

Tableau 2: Liste des comptes gérés transvasalement par la DSI. À l'exception des natures comptables concernant les fournitures informatiques et télécoms (31030 et 31040), ainsi que la location de matériel télécoms (31604), la DSI gère désormais l'ensemble des budgets relatifs aux systèmes d'information et de communication.

* Les services bénéficiaires de ce type d'achats ne pouvant être déterminés par avance, l'ensemble des charges de cette nature sont budgétées sur le centre financier de la DSI.

** La DSI est chargée de la gestion technique et de l'élaboration des budgets de la téléphonie depuis 1996 (missions effectuées auparavant par la Division des constructions), sans augmentation de personnel. La DSI ne gère toutefois pas l'exécution budgétaire de la téléphonie que depuis le 1^{er} janvier 2005, tâche qu'elle a reprise du Service de la comptabilité générale et du budget, à nouveau sans augmentation de personnel.

Projet de budget 2006

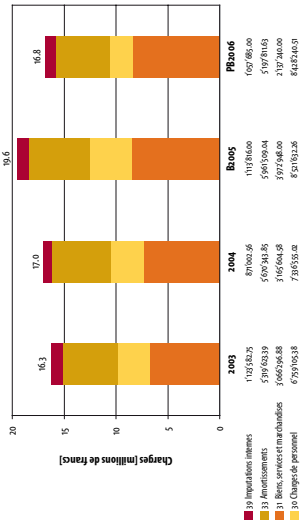


Figure 13 : Évolution des charges de la DSI. Le projet de budget 2006 prévoit une diminution de charge d'environ 275 millions de francs par rapport au budget 2005. En incluant les transferts de charges sans incidences sur le budget global, la diminution réelle du budget de la DSI est d'environ 1 million de francs.

- 333040 : Fournitures télécoms¹;
 - 31604x : Location de matériel télécoms².
- Les budgets en matière de systèmes d'information et de communication peuvent être regroupés en 3 catégories :
- ① Le budget interne de la DSI — c'est-à-dire le budget figurant sur le centre financier de la DSI;
 - ② Les budgets transversaux — c'est-à-dire les budgets répartis sur l'ensemble des centres financiers de l'Administration municipale — relatif aux systèmes d'information et de communication;
 - ③ La part des budgets transversaux figurant sur le centre financier de la DSI.
- Dès lors, le budget global des systèmes d'information et de communication s'écrivent ainsi : ① + ② - ③.

BUDGET INTERNE DE LA DSI

Le tableau des pages 17 et 18 présente le projet de budget 2006 de la DSI, détaillé selon la nomenclature comptable à 6 positions.

— par exemple pour les cartouches d'encre — (310031, au total 108'500 francs au projet de budget 2006).

¹ Budgets gérés par les services eux-mêmes (au total 2 500 francs au projet de budget 2006).

² Budget géré par le Service des achats pour la location des télécopieurs (316041, au total 116'000 francs au projet de budget 2006), voire par les services eux-mêmes (316040, au total 14'480 francs au projet de budget 2006).

Ce chapitre présente le projet de budget 2006 en matière de systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. Il décrit, d'une part, le budget de la DSI (budget interne) et, d'autre part, l'ensemble des budgets relatifs aux systèmes d'information et de communication (budgets transversaux). Ce chapitre offre également une synthèse des charges globales et des coûts totaux de possession.

MÉTHODE ADOPTÉE POUR L'ÉVALUATION DU BUDGET GLOBAL EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Par décision du Conseil administratif, la DSI gère depuis le 1^{er} janvier 2005 la quasi-totalité des budgets en matière de systèmes d'information et de communication. Afin de permettre l'évaluation des coûts complets, le calcul des charges globales présentées dans ce chapitre inclut également les quelques natures comptables relatives aux systèmes d'information et de communication qui ne sont ni gérées par la DSI, ni ne figurent exclusivement au budget de cette dernière. En l'occurrence, il s'agit des comptes généraux suivants :

- 33003x : Fournitures informatiques¹;
- 31003x : Location de matériel télécoms².
- Budgets gérés par les services eux-mêmes (310030, au total 196'330 francs sur le projet de budget 2006), voire par le Service des achats pour les fournitures « standard ».

Le projet de budget interne de la DSI pour l'année 2006 est principalement caractérisé par :

- Un nouveau poste de collaboratrice de ou collaborateur responsable de la sécurité;
- La diminution des charges de formation;
- La diminution de la participation à la caisse maladie;
- Une forte baisse des amortissements;
- Une diminution des intérêts répartis à charge de la DSI;

¹ Pour un centre de coût, la charge nette correspond aux charges diminuées des revenus (charge nette = charges - revenus).

² Pour plus de détails voir le tableau 3, page 12.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin) Budget 2006

Compte récapitulatif et nature comptable			Augmentations de charge		Diminutions de charge		Transferts sans incidences sur le budget global		Écart	
	Francs	Commentaires	Francs	Commentaires	Francs	Commentaires	Francs	Commentaires	2005-2005	Projet de budget 2006
Corps instructif	19'463'905.30		346'880.30		-1'330'593.35		-1'967'314.00		-2'748'508.36	87'715'072.64
301 Traitements du personnel	6'245'548.00	niveau pris à poste transféré depuis un autre service et mécanismes salariaux	284'290.48	Diminution des heures supplémentaires et des indemnités	-39'000.00				465'509.48	6'711'549.48
303 Assurances sociales	522'598.81	ajustement effectué par le Service des RH	638.61		-				6'197.61	529'296.44
304 Caisses de pensions et de prévoyance	949'824.11	ajustement effectué par le Service des RH	6328.08	Diminution de la participation à la caisse maladie (décision globale du CA)	-46'000.00				-15'618.04	964'978.10
305 Assurances maladie et accidents	22'159'949.93	ajustement effectué par le Service des RH	48.00	Diminution des charges relatives à la formation (décision globale du CA)	-390'000.00				-53'770.01	16'976'658.58
309 Autres charges du personnel	205'544.00	ajustement effectué par le Service des RH	200.00		-				-389'382.00	2'004.00
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	85'910.00	ajustement effectué par le Service des achats	-		-				200.00	85'510.00
311 Mobilier machines, véhicules et matériel	348'000.00		-		-				909'200.00	4'52'800.00
312 Eau, énergie, combustible	190'000.00	ajustement effectué par le Service de l'énergie	200.00		-58'958.00				-58'958.00	131'042.00
313 Achats de fournitures et autres marchandises	5'500.00	ajustement effectué par le Service des achats	-		-				200.00	5'500.00
314 Entretien des immeubles par des tiers	79'400.00	Diminution des contrats de nettoyage (décision globale du CA)	-		-18'316.00				910'564.00	989'614.00
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	2'231'000.00	ajustement effectué par le Service de l'énergie	-		-				-1'307'800.00	303'200.00
316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	4'000.00		-		-				-	4'000.00
317 Dédommagements	26'800.00		-		-				-	26'800.00
318 Honoraires et prestations de service	1'009'598.00		-		-868'714.00				-868'714.00	131'794.00
319 Frais divers	2'800.00		-		-				-	2'800.00
321 Amortissements ordinaires du PA	5'947'599.00	Diminution des amortissements à charge de la DSI	-		-765'597.41				-765'597.41	5'181'991.59
330 Intérêts égarés	442'600.00	Diminution des intérêts égarés à charge de la DSI due à la base de données de 2005 à 2006 en 2006 et aux mouvements des dépenses et des amortissements effectués entre les deux périodes (le calcul se fait sur le solde)	-		-104'555.00				-104'555.00	338'045.00
381 Mise à disposition de locaux	697'916.00	ajustement du loyer suite à une augmentation de surface des locaux techniques (on du déménagement au 25 Stand)	48'000.00		-				48'000.00	745'916.00
434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service	-108'000.00		-		-				-	-108'000.00

Tableau 3 : Explications au niveau des comptes récapitulatifs des écarts entre le projet de budget 2006 et le budget 2005 de la DSI.

Nouveau poste

Au projet de budget 2006, la DSI dispose de 2 postes supplémentaires par rapport au budget 2005, portant ainsi son effectif à 53 postes.

Le premier poste se réfère au transfert d'un informaticien de la Voirie au 1^{er} juillet 2005. Cette opération, sans incidence sur le budget global de la Ville de Genève, correspond à un déplacement de tâches vers la DSI.

En revanche, le second poste est nouveau. Il s'agit d'un poste de conceptrice ou de concepneur de systèmes d'information responsable de la sécurité. Cette création de poste se justifie par :

- L'importance stratégique croissante des systèmes d'information de l'Administration municipale, comme l'atteste notamment le chapitre intitulé «La DSI

en chiffres, le 31 août 2005» (Cf. pages 448) ;

- Le volume croissant d'information nécessitant un degré élevé de confidentialité et d'intégrité ;
- La protection de la sphère privée et de l'information, régie par la législation sur la protection des données ;
- L'évolution exponentielle du nombre et de la complexité des actes délicieux en matière de technologies de l'information et de la communication ;
- La nécessité d'effectuer des tests de vulnérabilité et des audits en matière de sécurité de l'information ;
- Le besoin d'assurer au personnel de la Ville de Genève une formation continue dans le domaine de la sécurité de l'information ;

- La nécessité d'éviter toute utilisation abusive des outils informatiques par le personnel de la Ville de Genève, conformément à la Directive relative à l'utilisation des systèmes d'information et de communication, du 8 octobre 2004.

La ou le titulaire du poste sera principalement chargé des aspects stratégiques de la sécurité de l'information, en particulier dans la perspective de l'adoption des normes ISO/BS 17799:2005, d'ores et déjà en cours de formalisation à la DSI. En regard de l'importance des missions confiées, il est prévu de rattacher ce poste directement à la directrice ou au directeur de la DSI (Cf. figure 1, page 2). Les éléments suivants sont également à considérer :

- Malgré ces 2 postes supplémentaires et les mécanismes salariaux, les charges de personnel (groupe 30) prévues au projet

de budget 2006 de la DSI sont en diminution par rapport au budget 2005 (Cf. figure 13).

- Les figures 2 et 3 (page 4) montrent que l'évolution du nombre de postes à la DSI suit celle du nombre de postes total de l'Administration municipale. Depuis 1994, leur ratio est resté stable (entre 1,6 et 1,8%), alors que le transfert de tâches des services vers la DSI est en constante augmentation ;
- Les figures 14 et 15 ci-dessous illustrent l'augmentation de l'efficacité des collaboratrices et des collaborateurs de la DSI depuis 1994. Ainsi, par exemple, alors qu'un poste de la DSI (toutes fonctions confondues) permettait en 1995 de gérer 36 stations de travail, ce même poste permet dorénavant de gérer plus de 50 stations de travail.

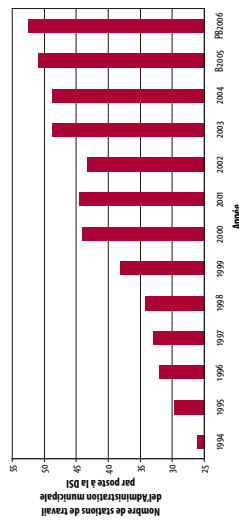


Figure 14 : Évolution du nombre de stations de travail gérées par poste de collaboratrice ou de collaborateur à la DSI. En regard de cet indicateur, l'efficacité d'un poste de collaboratrice ou de collaborateur à la DSI, toutes fonctions confondues (y compris administratives), a presque doublé en 10 ans.

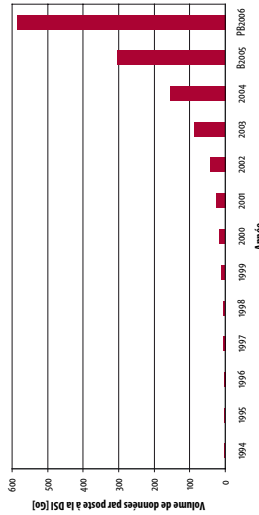


Figure 15 : Évolution du volume de données géré par poste de collaboratrice ou de collaborateur à la DSI. Cet indicateur a été multiplié par un facteur d'environ 50 en 10 ans. Cette croissance a été possible principalement grâce à l'augmentation de l'efficacité du personnel de la DSI (Cf. figure 14), ainsi qu'à l'amélioration des outils de gestion informatique.

Compte, récapitulatif et nature comptable	Budget 2005		Augmentations de charge		Diminutions de charge		Écart 2005-2006	
	Charges	Frans	Commentaires	Frans	Commentaires	Frans	Frans	Frans
Charges		115 643 869.00		387 027.00		-417 027.00		-301 384.00
33039 Familiales informatiques*		246 705.00	Augmentation budgétaire directement par les services	6 355.00				240 350.00
33039 Achats de matériel informatique et de logiciels		246 705.00						240 350.00
33041 Achats de matériel télécoms		213 700.00			Ajustement effectué par la DSI	-10 300.00		203 400.00
33040 Familiales télécoms*		2 500.00						2 500.00
33000 Entretien informatique et télécoms des bâtiments		905 000.00						905 000.00
33001 Entretien du matériel informatique et des logiciels par des tiers		438 500.00			Diminution des charges relatives à la maintenance du système gestion informatisée des registres de l'état civil, InfoSiar (INFORMATISIERES) et de l'agenda, mis en place par la Confédération	-180 000.00		258 500.00
33041 Entretien du matériel télécoms par des tiers		366 500.00						366 500.00
33040 Location de matériel télécoms*		1 300 000.00			Ajustement effectué par les services	-400.00		1 299 600.00
33071 Travaux informatiques par des tiers		902 300.00						902 300.00
33043 Liaisons informatiques, radio, TV, internet		703 604.00						703 604.00
33050 Téléphones		2 895 772.00			Nouveaux contrats négociés, avec, à la date du 15/12/2005, des fournisseurs	-417 772.00		2 478 000.00
40000 Renseignements par le Service de l'Etat		467 700.00	Ajustement effectué par le Service de l'Etat	31 972.00				499 672.00
40000 Renseignements par le Service de l'Etat		467 700.00	Ajustement effectué par le Service de l'Etat	31 972.00				499 672.00
40000 Renseignements par le Service de l'Etat		467 700.00	Ajustement effectué par le Service de l'Etat	31 972.00				499 672.00

Tableau 4 : Explication des écarts sur les natures comptables relatives aux systèmes d'information et de communication entre le projet de budget 2006 et le budget 2005 de la DSI.

DSI. Les natures marquées par le symbole * ne figurent pas dans le domaine de compétence de la DSI.

notamment dans le cadre de la législation sur les marchés publics. Les autorités bénéficiaires d'une vision exhaustive des coûts dans ce domaine et d'indicateurs de contrôle de gestion, qu'il conviendrait encore de compléter, notamment par le biais de la comptabilité analytique et par prestations. Ces nouveaux outils de pilotage et de contrôle seront mieux mis en valeur dès le projet de budget 2007, dont l'organisation comptable en matière de systèmes d'information et de communication sera largement revue dès cet automne. Il s'agira, par exemple, de :

- Séparer les différentes composantes des charges de téléphonie (achats de matériel, entretien, abonnements et frais de communication), afin de permettre une meilleure analyse.
- Supprimer la division entre les domaines informatiques et télécoms, qui n'a plus lieu d'être ;

Cette révision sera réalisée sous la houlette du Contrôle financier et en étroite collaboration avec le Service de la comptabilité générale et du budget.

BUDGETS TRANSVERSAUX

Les tableaux des pages 19 à 23 présentent les budgets transversaux placés sous la compétence de la DSI, détaillés selon la nomenclature comptable à 6 positions.

Le projet de budget 2006 relatifs aux charges transversales est principalement caractérisé par une diminution des charges :

- Entretien des systèmes d'information et de communication ;
- De téléphonie, consécutives à de nouvelles négociations avec l'opérateur télécoms de la Ville de Genève.

Le tableau 4, ci-contre, complète les explications relatives aux écarts entre le projet de budget 2006 et le budget 2005. Globalement, la diminution des charges nettes du projet de budget 2006 sur les natures transversales relatives aux systèmes d'information et de communication est de 160 000 francs (Cf. figure 17).

La répartition par département des charges ventilées dans les services par la DSI est illustrée à la figure 16. Cette répartition correspond, dans les grandes lignes, à la répartition des stations de travail dans les départements.

BUDGET GLOBAL EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'augmentation du périmètre de compétence de la DSI au 1^{er} janvier 2005, offre à celle-ci de meilleurs outils de pilotage et de contrôle des budgets relatifs aux systèmes d'information et de communication,

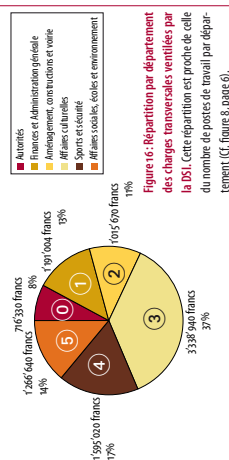


Figure 16: Répartition par département des charges transversales ventilées par la DSI. Cette répartition est proche de celle du nombre de postes de travail par département (Cf. figure 8, pages 6).

Dans l'immédiat, le projet de budget 2006 en matière de systèmes d'information et de communication se concrétise par une baisse des charges nettes d'environ 1,6 millions de francs par rapport au budget 2005 (Cf. figures 18 et 19, page suivante). La diminution de charges est principalement réalisée sur les groupes :

- 33 : Amortissements — pour plus de 750 000 francs (Cf. tableau sur les crédits d'investissement, page 25) ;
- 31 : Biens, services et marchandises — pour près de 700 000 francs). L'analyse de ce budget global, rapportée à la croissance de l'utilisation des systèmes d'information et de communication (Cf. pages 48) permet de tirer les enseignements suivants (Cf. figures 20 et 21, page suivante) :
- Le coût total de possession d'une station de travail informatique diminue de 8 701 francs par an à 7 670 francs (-12%) ;
- Le coût total de possession d'un téléphone diminue de 548 francs par an à 492 francs (-10%) ;

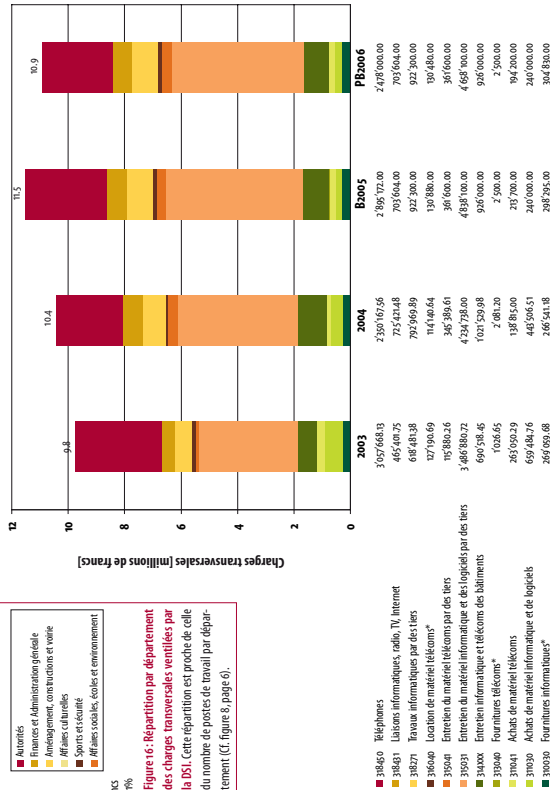


Figure 17: Évolution des charges transversales en matière de systèmes d'information et de communication. Le projet de budget 2006 prévoit une diminution de charge d'environ 600 000 francs par rapport au budget 2005. Les naturels comptables indiqués par le symbole * ne figurent pas dans le domaine de compétence de la DSI.

- Le coût total de la gestion électronique d'un équivalent de 1 000 pages imprimées diminue de 4 500 francs par an à 2 300 francs (-53%)

Plus fondamentalement, il faut souligner que les coûts totaux de possession en matière de système d'information et de com-

Une comparaison avec d'autres entreprises ou administrations publiques demeure malheureusement difficile, car ces chiffres ne sont que rarement publiés. À notre connaissance, il s'agit d'une démarche unique en Suisse romande en matière de transparence des coûts.

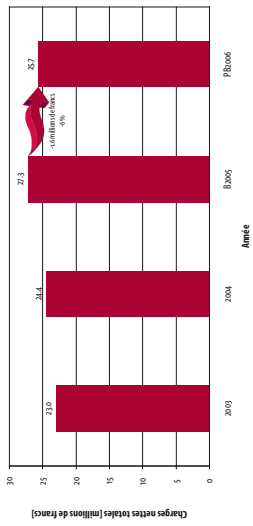


Figure 38 : Evolution des charges nettes totales des systèmes d'information et de communication en Ville de Genève. Le projet de budget 2006 prévoit une diminution des charges nettes de 1,6 millions de francs par rapport au budget 2005.

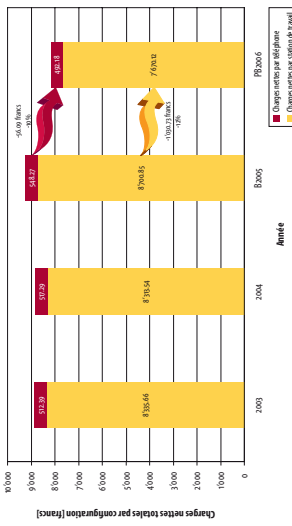


Figure 39 : Evolution des charges nettes totales par configuration. Le projet de budget 2006 présente des coûts totaux de possession « plancher », encore jamais atteints dans l'Administration municipale. Ces coûts s'obtiennent en divisant les charges nettes totales en matière d'informatique par le nombre de stations de travail et, réciproquement, les charges nettes totales en matière de téléphone par le nombre de téléphones.

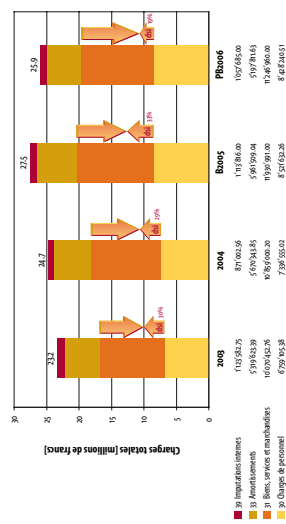


Figure 40 : Evolution des charges totales des systèmes d'information et de communication en Ville de Genève. La diminution de charges entre le projet de budget 2006 et le budget 2005 porte principalement sur les natures comptables des groupes 33 (amortissements) et 31 (biens, services et marchandises). Cette figure met également en évidence la répartition des charges du groupe 31 entre la DSI et les autres services (la part de la DSI est indiquée par la flèche ascendante).

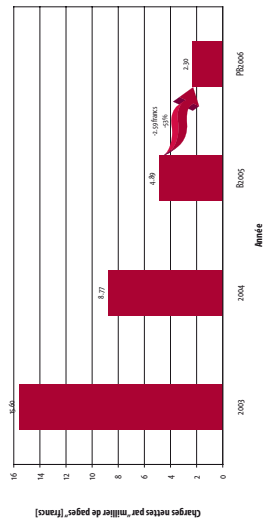


Figure 41 : Evolution des charges nettes totales par « mille pages ». Le coût total de la gestion électronique d'un équivalent de 1 000 pages s'obtient en divisant les charges nettes totales des systèmes d'information et de communication par le volume de données stockés sur les serveurs. Dans ce calcul, 1 page est estimée à 3 600 octets (60 lignes de 60 caractères).

BUDGET DE LA DSI, DÉTAILLÉ À 6 POSITIONS

Nature comptable		Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2005	Ecart 2004-2005
309900	C-SBH Fonds de d'écis	2 663,00	2 544,00	2 544,00	48,00
31	Bens, services et marchandises	1 965 964,38	1 072 946,00	1 117 244,00	-113 918,00
310	Fournitures de bureau, imprimés, publications	723 56,20	81 559,00	85 540,00	200,00
31000	Adhésifs de fournitures de bureau	7 701,55	8 491,45	9 000,00	2 800,00
31001	C-AOI Adhésifs de fournitures de bureau	1 564,45	2 800,00	2 800,00	
31002	Adhésifs de fournitures informatiques	49 468,24	47 000,00	46 000,00	-1 000,00
31003	C-AOI Adhésifs de fournitures informatiques	1 560,00	500,00	1 200,00	200,00
31050	Impressions diverses	2 207,70	4 152,45	6 000,00	
31051	C-AOI Impressions diverses		500,00	500,00	
310540	Annuaire, catalogues, brochures, revues	2 046,85	940,50	1 200,00	353,00
310590	Adhésifs de livres	5 765,00	6 326,95	9 000,00	9 000,00
310600	Adhésifs divers, dispositifs, CD-ROM		56,66	1 000,00	
310610	C-AOI Fais de photographes	5 207,30	7 000,00	7 000,00	
311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	34 932,40	138 322,82	143 000,00	107 200,00
31101	C-AOI Adhésifs de mobilier et mach. de bureau	49 967,25		240 000,00	
311050	C-SBH Adhésifs de matériel et mach. informatiques	253 820,98	228 021,55	240 000,00	45 000,00
311060	Adhésifs de matériel de communication	773 344,14	87 000,00	94 200,00	194 200,00
311041	C-SBH Adhésifs de matériel de communication		10 653	1 000,00	-1 000,00
311050	Adhésifs de matériel audio-vidéo		18 550,40	17 000,00	-1 550,40
31160	Adhésifs d'autre matériel	13 777,00	19 500,40	18 000,00	200,00
312	Eau, énergie, combustible	12 008 33,40	13 938,40	19 000,00	-5 958,00
312030	C-ENE Électricité	15 280,25	17 732,25	15 000,00	14 980,00
312060	C-ENE Chauffage	9 721,10	4 600,66	20 000,00	-5 938,00
312080	C-ENE Huile de chauffage		20 000,00		-20 000,00
313	Adhésifs de fournitures de manutention	4 420,20	6 684,42	5 500,00	200,00
313050	Adhésifs de fournitures radio-télévisées	77,10	230,00	1 000,00	
313110	C-AOI Adhésifs de fourn. pour le nettoyage		969,63	1 000,00	200,00
313160	Adhésifs d'autres fournitures	2 068,50	4 518,60	2 000,00	
313201	C-AOI Adhésifs de fournitures pour ateliers		321,36		
313250	Adhésifs de carburant, lubrifiant	815,00	576,93	1 500,00	

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin) Budget 2006

Nature comptable	Comptes 2005	Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2006	Écart 2005-2006
314 Entretien des immeubles par des tiers	61 717,10	77 029,85	79 650,00	98 614,00	911 414,00
314231 C-CEE Contrats bâtiments administratifs			77 029,85		-770,00
314261 C-D8 Ent. informatique et télécoms bti. pub.	61 717,10	77 029,85	77 029,85	92 610,00	505 000,00
314270 C-CEI Contrats unicong. et net. bti. admin.			77 029,85	65 614,00	8 000,00
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1 651 335,35	1 632 802,49	2 231 000,00	309 210,00	-19 278 000,00
31500 Entretien du mobilier et machines de bureau	198,90	752,22			
31501 C-CEI Entretien du mob. et mach. de bureau		121,36			
315021 C-CEI Ent. matériel inform. et log. par tiers	1 543 226,59	1 235 461,00	1 885 000,00	270 510,00	-16 450 000,00
315040 Entretien matériel de communic. par tiers	107 468,86	330 492,21	346 000,00		-346 000,00
315041 C-D8 Entretien matériel de communic. par tiers				327 000,00	327 000,00
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	1 940,75	3 706,44	4 000,00	4 000,00	
31600 Location matériel de télécom. et transmission	776,00		1200,00	600,00	-600,00
316041 C-CEI Location matériel de télécom. et trans.			800,00	800,00	
31600 Location de véhicules	794,75	1 884,45	2 000,00	2 000,00	
31620 Location bti. locaux (locatifs/dépts/parcs)	500,00	506,00		600,00	600,00
317 Déplacements	15 072,25	13 714,86	25 840,00	24 740,00	
317021 C-SH1 Indemnités de téléphone du personnel	264,00	264,00			
317090 Frais de par. téléphone à un ongrès	1 798,65	276,40	6 000,00	6 000,00	
317090 C-SH1 Indemnité de fonction	8 520,00	9 140,00	9 140,00	9 140,00	
317070 Frais déplacement du personnel et repés.	4 539,60	2 249,96	11 000,00	11 000,00	
317071 C-SH1 Frais déplacement du pers. et repés.		1 094,50			
318 Honoraires et prestations de service	735 506,48	918 669,00	1 000 500,00	13 734,00	-818 744,00
318500 Affranchissements	4 338,15	3 164,00	4 000,00	4 000,00	
318900 Impôts taxes sur véhicules à motor	738,75	606,00	900,00	900,00	
31840 C-CEI Primes d'assurance x véhicules	1 240,55	1 272,35	2 000,00	2 000,00	
31850 Transports effectués par des tiers	4 232,95	82 083,94	10 000,00	10 000,00	
31870 Travaux informatiques par des tiers	171 486,87	217 461,17	260 000,00		-260 000,00
318721 C-D8 Travaux informatiques par des tiers			232 000,00		
318400 Liaisons inform. radio TV internet	444 594,35	604 173,79	610 000,00		-610 000,00
318401 C-D8 Liaisons inform. radio TV internet				68 394,00	68 394,00
318600 C-D81 Téléphones	102 132,5	13 040,06	95 608,00	13 300,00	-8 278,00

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)

Budget 2006

3915

315031 — ENTRETIEN DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DES LOGICIELS PAR DES TIERS (MAINTENANCE)

Genre financier	Service	Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2006	Écart 2006-2005
260000	Aménagement des espaces publics	3 122,00	20 665,00	25 400,00	44 400,00	19 000,00
260000	Direction d'hygiène civi				43 400,00	43 400,00
270000	Lévé et entretien				109 200,00	109 200,00
300000	Direction des affaires culturelles	13 561,20	143 816,44	77 900,00	204 900,00	120 000,00
301000	Scènes culturelles	7 251,13	444,20	16 500,00		-16 500,00
306000	Fonds municipal d'art contemporain	10 645,40	20 500,00	33 500,00	33 500,00	3 000,00
310000	Grand Théâtre de Genève	1 100,00	8 900,00	16 900,00	13 500,00	-3 400,00
320000	Conservatoire et jardin botaniques	6 692,35	97 804,93	127 400,00	187 600,00	15 200,00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	72 664,06	237 440,18	123 700,00	307 000,00	133 300,00
320300	Bibliothèque d'art et d'archéologie		4 300,00	2 000,00	38 800,00	36 800,00
330000	Musée d'ethnographie	35 404,22	63 925,95	72 500,00	102 100,00	29 600,00
330400	Muséum d'histoire naturelle	29 968,82	66 733,32	88 500,00	114 800,00	26 300,00
330500	Dir. bibliothèques et discothèque mun.	28 608,44	224 509,24	297 900,00	343 000,00	45 100,00
330700	Bibliothèque publique et universitaire	25 424,59	94 190,17	77 900,00	10 400,00	8 500,00
330720	Bibliothèque musicale		7 500,00	12 300,00	13 000,00	700,00
400000	Directions sports et écarité		1 000,00	18 100,00	16 900,00	-1 200,00
400200	Administration du service des sports		46 353,00	43 200,00	77 600,00	28 400,00
400300	Inondité et secours	3 105,34	108 330,95	46 300,00	182 000,00	135 000,00
400400	Assist. et protection de la population		72 640,55	64 100,00	139 200,00	66 100,00
4007000	Agent de ville et domaine public	77 790,26	191 030,97	165 200,00	327 600,00	161 400,00
500000	Dir. affaires sociales, écoles, environ.		13 600,00	22 700,00	6 000,00	-18 700,00
500200	Délégation à la petite enfance	3 746,25	4 898,62	30 200,00	77 100,00	46 900,00
500300	Ecoles et institutions pour l'enfance	1 881,50	80 091,67	43 600,00	112 500,00	68 900,00
500400	SEVE	15 523,98	48 779,28	50 000,00	105 500,00	55 500,00
500500	Etat civil	52 000,72	60 773,00	212 300,00	49 400,00	-162 900,00
500510	Places d'identité	2 963,30		18 100,00		-18 100,00
500600	Pompes funèbres et cimetières		35 070,60	44 800,00	64 600,00	19 800,00
500700	Dir. social		102 795,00	115 900,00	87 700,00	-28 200,00
500800	Délégation à la jeunesse		11 350,00	11 400,00	8 500,00	-3 000,00

Genre financier	Service	Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2006	Écart 2006-2005
4002000	Administration centrale	115 360,78	70 942,25	77 300,00	117 200,00	40 900,00
4004000	Relations extérieures	808,00		19 600,00	21 700,00	1 500,00
4005000	Caisse d'assurance du personnel (CAP)		19 771,00			
4006000	Ressources humaines	77 444,70	125 235,59	107 500,00	146 000,00	52 500,00
4007000	Conseil municipal	33 552,20	40 100,00	44 600,00	84 600,00	44 000,00
4009000	Compté financier	30 888,00	38 700,00	48 800,00	8 700,00	-8 700,00
1000000	Direction des finances	992 252,25	39 354,45	55 400,00	28 700,00	-26 700,00
1002000	Assurances	323,00	7 700,00	5 900,00	9 400,00	3 500,00
1004000	Comptabilité générale et budget	2 584,00	58 500,00	50 400,00	66 400,00	12 000,00
1005000	Comptes de régie	108 286,51	134 826,85	135 000,00	234 500,00	81 500,00
1005020	Immeubles locaux PF		3 668,65			
1005070	Comptes Ville de Genève - Propriétaire		58 700,20			
1006000	Taxe professionnelle	22 923,13	59 702,09	37 100,00	75 000,00	43 900,00
1007000	Administration générale	27 869,00	20 600,00	37 200,00	63 800,00	26 600,00
1007100	Achats et impressions Service des achats	15 370,40	46 621,61			
1007200	Achats et impressions autres services					
1009000	Direction des systèmes d'information	1 540 726,59	1 281 461,10	1 085 500,00	229 500,00	-160 500,00
2000000	Direction aménagement contr. et voirie	2 200,00	9 343,00	20 000,00	18 800,00	-4 200,00
2002000	Conservation du patrimoine architectural		6 463,00	10 900,00	15 200,00	4 300,00
2003000	Information - communication		24 500,00		-24 500,00	
2006000	Dir. organ. arb. et constructions	1 777,00	17 603,00	19 000,00	48 500,00	29 500,00
2007000	Opérations fondées	2 584,00	19 405,00	35 200,00	35 200,00	
2003000	Urbanisme	3 068,83	13 000,25	24 000,00	29 700,00	5 700,00
2003000	Mobilité				16 600,00	16 600,00
2001000	Architecture	2 584,00	38 000,00	47 400,00	47 500,00	6 100,00
2002000	Bâtiments	15 722,00	69 759,60	79 100,00	87 200,00	8 100,00
2003000	Energie	14 505,87	38 102,71	58 300,00	58 900,00	2 600,00
2001000	Dir. des espaces publics et de la voirie	37 798,30	169 305,59	168 700,00	41 700,00	-45 700,00
2002000	Logique éthique - voirie				58 700,00	58 700,00

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

315041 — ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE COMMUNICATION PAR DES TIERS (MAINTENANCE)

Centre financier	Service	Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2006	Écart 2005-2006
A00000	Administration centrale	115'580.06	2'095.00	6'000.00	10'400.00	4'400.00
A00001	Relations extérieures				900.00	900.00
A00002	Ressources humaines				7'700.00	7'700.00
A00003	Conseil municipal				14'400.00	14'400.00
A00004	Contrôle financier				2'200.00	2'200.00
A00005	Direction des finances				2'300.00	2'300.00
100000	Assurances				400.00	400.00
100001	Comptabilité générale et budget				2'500.00	2'500.00
100002	Comptes de régie				8'900.00	8'900.00
100003	Taux professionnels				3'100.00	3'100.00
100004	Administration générale				2'200.00	2'200.00
100700	Achats et impressions				3'600.00	3'600.00
100900	Direction des systèmes d'information				32'700.00	-38'300.00
200000	Direction aménagement, centre et voirie	107'468.86	339'460.00	340'000.00	1'600.00	1'600.00
200200	Conservation du patrimoine architectural				1'200.00	1'200.00
201000	Dir. organisation urbaine et constructions				4'000.00	4'000.00
220000	Opérations foncières				3'000.00	3'000.00
220200	Urbanisme				3'300.00	3'300.00
220300	Mobilité				1'300.00	1'300.00
2407000	Architecture				2'400.00	2'400.00
2407001	Bâtiments				4'000.00	4'000.00
2407002	Énergie				4'300.00	4'300.00
250000	Dir. des espaces publics et de la voirie				1'300.00	1'300.00
2500001	Logistique et technique - voirie				2'800.00	2'800.00
260000	Aménagement des espaces publics				3'700.00	3'700.00
2602000	Direction du génie civil				5'400.00	5'400.00
300000	Loisirs et divertissement				1'900.00	1'900.00
300100	Direction des affaires culturelles				14'400.00	14'400.00
310000	Art et culture admin. SIF			1'000.00		-1'000.00
310010	Fonds municipal d'art contemporain				900.00	900.00
310020	Grand Théâtre de Genève				1'300.00	1'300.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	1'254.40	839.25	1'000.00	23'800.00	22'800.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire				24'900.00	24'900.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie				5'500.00	5'500.00
320202	Musée d'éthnographie				8'600.00	8'600.00
320203	Musée d'histoire naturelle	92.00			13'400.00	13'400.00
330100	Dir. bibliothèques et de nombreux mun.				29'900.00	29'900.00
330200	Bibliothèque publique et universitaire				16'700.00	16'700.00
330201	Bibliothèque musicale				1'500.00	1'500.00
400000	Direction sport et sécurité				1'800.00	1'800.00
400020	Administration du service des sports				6'600.00	6'600.00
400100	Incendie et secours				16'900.00	16'900.00
400400	Assist. et protection de la population			1'000.00	7'600.00	6'600.00
4007000	Agents de Ville et domaine public				23'500.00	23'500.00
500000	Dir. affaires sociales, écoles, environ.				2'800.00	2'800.00
5002000	Délégation à la petite enfance				6'800.00	6'800.00
5003000	Ecoles et institutions pour l'enfance				5'800.00	5'800.00
5003001	Logistique et conciergerie - Ecoles	5'020.00	3'411.64	3'000.00	-5'000.00	-5'000.00
5004000	SITE				5'500.00	5'500.00
5005000	État civil				4'200.00	4'200.00
5006000	Pompes funèbres et cimetières				6'900.00	6'900.00
5007000	Dix. social				7'900.00	7'900.00
5008000	Délégation à la jeunesse				1'500.00	1'500.00

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin) Budget 2006

3917

318271 — TRAVAUX INFORMATIQUES PAR DES TIERS

Centre financier	Servie	Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2006	Écart 2002-2005	Écart 2005-2006
2170000	Loisirs et divertissement				14100.00		14100.00
300000	Direction des affaires culturelles				10 500.00		10 500.00
306000	Fonds municipal d'art contemporain				600.00		600.00
310000	Grand Théâtre de Genève				900.00		900.00
320000	Conservatoire et jardins botaniques	44 300.00	47 000.35	77 300.00	88 600.00		17 300.00
330200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	11 577.85	3 808.85		17 500.00		17 500.00
330300	Bibliothèque d'art et d'archéologie	24 753.00	24 906.65	40 000.00	14 000.00		4 000.00
330300	Musée d'ethnographie	11 000.00	12 500.40	16 000.00	22 500.00		6 500.00
330400	Musée d'histoire naturelle	11 000.00	37 400.45	30 000.00	39 700.00		9 700.00
330500	Dir. bibliothèques et discothèques mun.				21 700.00		21 700.00
330600	Bibliothèque publique et universitaire	205 013.56	35 554.37	338 000.00	3 704 000.00		12 100.00
330700	Musée Voltaire	4 300.00	11 600.13	20 000.00	20 000.00		-
330800	Bibliothèque musicale	10 750.00	14 800.66	25 000.00	26 000.00		1 000.00
400000	Direction sport et sécurité				1 500.00		1 500.00
400200	Administration de service des sports				4 700.00		4 700.00
400300	Incendie et secours				7 900.00		7 900.00
400400	Assist. et protection de la population				5 500.00		5 500.00
4007000	Agents de ville et domaine public				16 500.00		16 500.00
500000	Dir. affaires sociales, écoles, environ.	400.00	400.00		2 000.00		2 000.00
500200	Délégation à la petite enfance	2 500.00			5 000.00		5 000.00
500300	Ecoles et institutions pour l'enfance	10 000.00	63 800.06		4 200.00		4 200.00
500400	SEIE				4 000.00		4 000.00
500500	État civil	400.00			3 000.00		3 000.00
500600	Pompes funèbres et cimetières				4 900.00		4 900.00
500700	Dir. social				5 700.00		5 700.00
500800	Délégation à la jeunesse	400.00			1 100.00		1 100.00

Centre financier	Servie	Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2006	Écart 2002-2005	Écart 2005-2006
A002000	Administration centrale	6 087 083.38	7 392 960.89	9 027 000.00	9 027 000.00		-
A003000	Relations extérieures				7 600.00		7 600.00
A004000	Ressources humaines				600.00		600.00
A005000	Conseil municipal				5 600.00		5 600.00
A006000	Comptabilité financière				10 500.00		10 500.00
A007000	Direction des finances				16 000.00		16 000.00
A008000	Assurances				1 600.00		1 600.00
A009000	Comptabilité générale et budget				300.00		300.00
A010000	Comptes de régie				6 100.00		6 100.00
A011000	Taux professionnelle				2 300.00		2 300.00
A012000	Administration générale				1 600.00		1 600.00
A013000	Achat et impressions Service des achats				2 600.00		2 600.00
A014000	Direction des systèmes d'information	17 486.97	211 480.07	260 000.00	23 200.00		-23 800.00
A015000	Direction aménagement, cent. et ville				1 200.00		1 200.00
A016000	Conservation du patrimoine architectural				900.00		900.00
A017000	Dir. organisat. urbanisme et constructions				2 900.00		2 900.00
A018000	Opérations foncières				2 200.00		2 200.00
A019000	Urbanisme				2 400.00		2 400.00
A020000	Mobilité				1 000.00		1 000.00
A021000	Bâtiments				1 700.00		1 700.00
A022000	Énergie				3 100.00		3 100.00
A023000	Dir. des espaces publics et de la voirie				1 000.00		1 000.00
A024000	Logistique et technique - voirie				2 000.00		2 000.00
A025000	Aménagement des espaces publics				2 700.00		2 700.00
A026000	Direction du génie civil				3 900.00		3 900.00

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin) Budget 2006

318431 — LIAISONS INFORMATIQUES, RADIOS, TV, INTERNET

Centre financier	Service	Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Projet de budget 2006	Ecart 2005-2006
400000	Administration centrale	446 497,35	705 621,48	703 664,00	703 664,00	-
400000	Relations extérieures				20 300,00	20 300,00
400000	Ressources humaines				1 700,00	1 700,00
400000	Conseil municipal				15 100,00	15 100,00
400000	Contrôle financier				28 700,00	28 700,00
400000	Direction des finances				4 300,00	4 300,00
400000	Assurances				4 300,00	4 300,00
400000	Comptabilité générale et budget	96,66			900,00	900,00
400000	Comptes de régime				4 900,00	4 900,00
400000	Salles communales	381,60	407,04	382,00	16 500,00	16 500,00
400000	Taxe professionnelle				6 100,00	6 100,00
400000	Administration générale				4 300,00	4 300,00
400000	Achats et impressions				7 000,00	7 000,00
400000	Direction des systèmes d'information	644 934,35	644 934,35	644 934,35	63 904,00	-54 966,00
400000	Direction aménagement, construction et voirie				3 200,00	3 200,00
400000	Conservation du patrimoine architectural				2 300,00	2 300,00
400000	Dir. organ. urbaine et constructions				7 800,00	7 800,00
400000	Opérations foncières				5 800,00	5 800,00
400000	Urbanisme				6 400,00	6 400,00
400000	Mobilité				2 600,00	2 600,00
400000	Architecture				4 600,00	4 600,00
400000	Bâtiments				7 800,00	7 800,00
400000	Énergie				8 400,00	8 400,00
400000	Dir. des espaces publics et de la voirie				2 600,00	2 600,00
400000	Logistique et technique - voirie				5 300,00	5 300,00
400000	Gestion des véhicules				381,60	381,60
400000	Aménagement des espaces publics				7 200,00	7 200,00

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin) Budget 2006

3919

318,450 — TÉLÉPHONES

Genre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Projet de budget 2006	Écart 2006-2005
4002000	Administration centrale	3 027 588,33	2 350 166,26	2 350 172,00	-417 712,00
4002000	Administration centrale	64 260,79	46 778,42	47 200,00	-12 777,00
4002000	Relations extérieures	11 498,33	16 900,00	13 004,00	-759,00
4002000	Ressources humaines	20 585,42	24 462,79	25 765,00	86,00
4002000	Général municipal		4 451,00	47 940,00	43 940,00
4002000	Général municipal		15 630,00	14 600,00	-10 600,00
4002000	Général municipal	74 88,33	544,27	7 018,00	-1 759,00
4002000	Général municipal	11 372,31	6 753,33	10 565,00	4 140,00
4002000	Direction des finances	109 742	118 245	139 000	220,00
4002000	Classe	15 222,30	119,70	1 200,00	-232,00
4002000	Assurances	10 533,40	8 748,11	7 200,00	-3 200,00
4002000	Compabilité générale et budget	48 621,41	9 996,00	48 330,00	-486,00
4002000	Compabilité générale et budget	64 559,52	78 083,58	60 433,00	-5 146,00
4002000	Immeubles publics PF	306,11	425,68	89 700,00	89 700,00
4002000	Immeubles publics PA			430,00	70,00
4002000	Salles communales	267 36,45	26 906,52	24 500,00	-2 400,00
4002000	Réception accueil Hôtel de Ville	2 527,70	164,34	2 745,00	217,00
4002000	Taxe professionnelle	18 278,45	13 965,52	13 800,00	-1 800,00
4002000	Levée et étaiement	4 992,31	4 778,34	4 397,00	-500,00
4002000	Achat et impression Service des achats	14 797,08	19 254,38	18 200,00	-1 050,00
4002000	Direction des systèmes d'information	102 732,51	13 040,08	95 608,00	-7 120,00
4002000	Direction aménagement contris et voirie	11 636,69	6 544,94	13 300,00	-8 278,00
4002000	Conservation de patrimoine architectural	2 603,50	465,96	6 800,00	-4 662,00
4002000	Information - communication			500,00	-2 000,00
4002000	Information - communication			5 339,00	-5 339,00
4002000	Dir. organisat. urbaine et constructions	14 020,08	5 881,68	13 700,00	-4 581,00
4002000	Opérations foncières	9 998,83	7 998,82	4 716,00	-4 716,00
4002000	Urbanisme	12 203,56	9 532,72	8 400,00	-4 300,00
4002000	Mobilité			10 710,00	-7 900,00
4002000	Architecte	9 419,70	7 338,83	7 700,00	-2 800,00
4002000	Bâtiments	4 179,39	39 729,22	38 860,00	-860,00
4002000	Énergie	30 322,72	29 328,64	28 439,00	-889,00
4002000	Dir. des espaces publics et de la voirie		534,66	500,00	-300,00
4002000	Logique et technique - voirie	104 877,08	84 141,86	88 700,00	-28 172,00
4002000	Gestion des véhicules	2 336,01	884,73	800,00	-1 536,00
4002000	Aménagement des espaces publics	16 668,48	12 868,53	15 538,00	-1 130,00
4002000	Direction du genre civil		101,31	100,00	-100,00
4002000	Levée et étaiement	3 962,20	3 962,20	4 700,00	737,00
4002000	Direction des affaires culturelles	16 433,03	15 456,00	9 800,00	-5 656,00
4002000	Art et culture admin. SIF	30 976,36	27 734,37	29 000,00	-2 734,00
4002000	Salles culturelles	89 970,73	83 689,93	82 900,00	-790,00
4002000	Ateliers de débris de théâtre	4 608,37	3 270,71	3 400,00	-900,00
4002000	Promotion culturelle		1 405,65	1 400,00	-500,00
3002000	Centre multimédia	4 486,50	740,20	4 398,00	-3 600,00
3002000	Artiste et acteurs culturels		470,11		900,00
3002000	Fête de la musique	3 252,74	3 307,00	3 307,00	-110,00
3002000	Fonds municipal d'art contemporain	2 004,40	352,48	3 750,00	3 720,00
3002000	Grand Théâtre de la Cité	109 907,90	48 539,00	17 000,00	-31 920,00
3002000	Conservatoire et jardin botaniques	69 984,44	59 932,28	65 480,00	-333,00
3002000	Dir. du Musée d'art et d'histoire	108 800,00	103 739,93	123 070,00	18 270,00
3002000	Bibliothèque d'art et d'architecture	20 004,14	15 425,96	18 800,00	-18 000,00
3002000	Bibliothèque d'art et d'architecture	7 070,40	432,88	6 600,00	-2 400,00
3002000	Cabaret des estampes			6 600,00	6 600,00
3002000	Musée de l'histoire	14 977,55	18 893,00	13 800,00	-3 090,00
3002000	Musée d'histoire des sciences	12 785,24	10 521,74	11 507,00	-1 800,00
3002000	Musée d'ethnologie	6 462,07	4 796,32	6 080,00	-600,00
3002000	Musée d'ethnologie	31 593,39	23 962,74	29 388,00	-3 190,00
3002000	Muséum d'histoire naturelle	48 939,84	44 679,03	59 930,00	11 000,00
3002000	Centre de cartographie	11 431,68	8 364,33	7 250,00	-4 180,00
3002000	Musée de l'histoire	7 735,49	5 708,11	6 820,00	-800,00
3002000	Dr. bibliothèques et discothèques mun.	61 628,17	48 332,48	57 721,00	9 390,00
3002000	Bibliothèque publique et universitaire	38 938,51	29 425,58	35 640,00	-3 280,00
3002000	Musée Voltaire	2 709,05	2 428,77	2 620,00	-50,00
3002000	Bibliothèque musicale	3 864,39	2 639,29	3 600,00	-250,00
4002000	Directeurs sports et éducation	9 751,45	5 714,1	9 680,00	-870,00
4002000	Administration du service des sports			11 500,00	1 500,00
4002000	Administration du service des sports	142 481,56	10 790,45	133 240,00	-20 240,00
4002000	Études et entre des contr. - sports		89,47		89,00
4002000	Piscines	13 541,34	9 158,68	12 724,00	-600,00
4002000	Salles et salles	43 105,11	35 998,85	40 407,00	-2 680,00
4002000	Industrie et secours	4 400 348,89	337 943,33	417 950,00	-3 980 398,00
4002000	Assit. et protection de la population	75 966,11	57 523,59	77 000,00	-600,00
4002000	Agents de ville et domaine public	199 433,59	199 433,59	199 433,59	-15 570,00
4002000	Dir. affaires sociales, écoles, environ.	26 752,44	18 500,39	25 072,00	-1 680,00
4002000	Délegation à la petite enfance	43 915,56	35 660,33	41 600,00	-2 300,00
4002000	Écoles et institutions pour l'enfance	205 408,25	17 558,15	239 001,00	181 900,00
4002000	Logistique et onderlogie - écoles		23 548,15		28 800,00
4002000	SEIE	67 662,54	47 964,49	62 866,00	-12 860,00
4002000	État civil	18 418,12	15 331,91	17 307,00	-1 100,00
4002000	Pères d'identité	5 522,92	4 722,00	4 939,00	-480,00
4002000	Pompes funéraires et cimetières	62 800,44	44 846,2	58 645,00	-11 530,00
4002000	Dir. social	146 654,42	127 027,45	161 846,00	-27 790,00
4002000	Délegation à la jeunesse	70 326,58	39 916,68	66 947,00	-33 447,00

Présentation du projet de budget 2006

23

Crédits d'investissements

Depuis 1995, la majorité des projets de systèmes d'information et de communication sont financés par les Plans informatiques quadriennaux.

Plan informatique quadriennal

Le plan informatique quadriennal (PIQ) est intégré au Plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève. Il permet de financer les projets de systèmes d'information et de communication de l'Administration municipale, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 4 millions de francs.

Depuis 1998, le PIQ est complété par une proposition de crédit concernant le système d'information du Conseil municipal, pour un montant total de 700'000 francs sur 4 ans. Cette enveloppe permet notamment d'acquiescer en début de législature, le matériel informatique pour chaque Conseiller et Conseiller municipal (ordinateur portable, imprimante et matériel télécoms).

Histoire

En l'état, les tranches de PIQ ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante :

- Première tranche du PIQ 1995, votée le 14 mars 1995. Proposition N° 366 du 3 novembre 1994. Ouverture d'un crédit de 283'000 francs et réaffectation partielle d'un crédit de 850'000 francs.

- Seconde tranche du PIQ 1995, votée le 10 octobre 1995. Proposition N° 3 du 12 mai 1995. Ouverture d'un crédit de 378'000 francs.

- Première tranche du PIQ 1996, votée le 17 septembre 1996. Proposition N° 88 du 12 février 1996. Ouverture d'un crédit de 993'000 francs.

- Seconde tranche du PIQ 1996, votée les 13 janvier et 10 mars 1998. Proposition N° 282 du 23 juillet 1997. Ouverture d'un crédit de 2'250'430 francs.

- PIQ 1997 voté le 10 novembre 1998. Proposition N° 366 du 19 avril 1998. Ouverture d'un crédit de 2'806'600 francs.

- PIQ 1998, voté le 16 juin 1999. Proposition N° 446 du 10 février 1999. Ouverture d'un crédit de 3'215'440 francs, dont 400'000 francs pour l'équipement des conseillers municipaux.

- PIQ 1999, voté le 23 mai 2000. Proposition PR-28 du 8 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 2'988'595 francs.

- PIQ 2000, voté le 15 mai 2001. Proposition PR-96 du 29 septembre 2000. Ouverture d'un crédit de 3'099'440 francs, dont 100'000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

- PIQ 2001, voté le 20 novembre 2002. Proposition PR-465 du 28 septembre 2001. Ouverture d'un crédit de 3'099'330 francs, dont 100'000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

- PIQ 2002, voté le 6 mai 2003. Proposition PR-270 du 5 février 2003. Ouverture d'un crédit de 4'392'200 francs, dont 400'000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

- PIQ 2003, voté le 8 septembre 2004. Proposition PR-244 du 14 janvier 2004. Ouverture d'un crédit de 4'963'370 francs, dont 100'000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

- PIQ 2004, voté le 27 juin 2005. Proposition PR-359 du 14 juillet 2004. Ouverture d'un crédit de 4'938'270 francs, dont 100'000 francs pour couvrir les besoins du Conseil municipal.

Le processus d'élaboration du PIQ 2005 débute cet automne.

Processus d'élaboration du PIQ

Conformément à la procédure mise en œuvre par le Conseil administratif dès 1995, le processus d'élaboration du PIQ est le suivant :

- ① La Direction des systèmes d'information (DSI) envoie aux services les formulaires pour l'expression des besoins informatiques;
- ② Les demandes sont chiffrées par la DSI;
- ③ Elles sont présentées au Groupe SIC (Systèmes d'information et de communication) — constitué par décision du Conseil administratif et composé de représentants de l'administration municipale — qui élabore un projet de proposition de crédit relative à la mise à jour et à l'intégration des réseaux informatiques (données) et téléphonique (voix), pour un montant estimé à 2 millions de francs.

sition de crédit conforme à la stratégie des systèmes d'information du Conseil administratif et au montant prévu sur le PFI;

- ④ Le projet de proposition de crédit est présenté à la Conférence des directeurs;

- ⑤ Le Conseil administratif retouche et approuve la proposition de crédit, qu'il dépose au Conseil municipal;

- ⑥ Le Conseil municipal renvoie la proposition à la commission de l'informatique et de la communication (CICO) pour examen;

- ⑦ Le Conseil municipal vote le crédit, éventuellement amendé.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS PLANIFIÉS

Le 13 avril 2005, le Conseil administratif a déposé au Conseil municipal une proposition en vue de l'ouverture de plusieurs crédits, pour un montant total de 3'269'000 francs, destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales. Cette proposition est en cours d'examen par le Conseil municipal.

Au 1^{er} Plan financier d'investissement 2004-2005, outre les PIQ, prévus à un rythme annuel, figure un projet de proposition de crédit relative à la mise à jour et à l'intégration des réseaux informatiques (données) et téléphonique (voix), pour un montant estimé à 2 millions de francs.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3921

CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS CONCERNANT LA DSI, SITUATION AU 7 AOÛT 2005

Crédit d'investissement		Année du vote	PR	Crédit voté	Indication	Dépenses engagées	Disponible	Taux de réalisation	Amortissements au budget 2005	Amortissements au projet de budget 2006	Écart des amortissements 2005-2006	Commentaire
Amortissements au budget de la DSI												
Crédits gérés par la DSI												
Aquisition de logiciels pour divers services	1987	360		59 337 150,00	8 397 700,00	475 657 615,16	11 660 669,84	80%	5 967 599,64	4 846 446,08	-796 395,57	- Indexé au 31.12.1994 / À boucler
Centrale de données du S5 (KAS5)	1987	360		12 800 000,00	4 097 800,00	17 391 890,08	20 390,02	99%	-	-	-	- Indexé au 31.12.1994 / À boucler
Centralisation de l'inventaire des collections du MAH	1987	360		10 000 000,00	254 475,00	12 487 309,03	6 984,97	100%	-	-	-	- Indexé au 31.12.1994 / À boucler
Base de données du patrimoine	1991	3		1 621 000,00	105 465,00	1 065 399,55	3 985 55,05	96%	-	-	-	- Indexé au 31.12.1994 / À boucler
Mise en place d'un réseau fédérateur informatique (Winet)	1991	2		3 500 000,00	-	14 687 906,32	1 433 69,68	93%	-	-	-	-
Bibliothèque de St-Jean — informatique	1991	3		3 500 000,00	-	3 449 999,56	80,44	100%	-	-	-	- À boucler
Bibliothèque de St-Jean — informatique	1994	360		605 000,00	-	609 942,95	46 854,24	98%	-	-	-	-
Centre de données du S5 (KAS5) — complément	1995	402		3 400 000,00	-	3 400 000,00	-	100%	-	-	-	- À boucler
PIQ 1995, tranche n°1	1995	360		3 400 000,00	-	3 438 333,24	246 764,76	95%	-	-	-	- À boucler
PIQ 1995, tranche n°2	1995	3		3 955 000,00	-	3 777 813,84	7 686,36	100%	-	-	-	- À boucler
Reseau de télécommunications du S5	1995	402		150 000,00	-	139 268,12	10 731,48	93%	-	-	-	- À boucler
PIQ 1995, tranche n°1	1996	388		993 000,00	-	985 096,20	7 903,80	99%	-	-	-	- À boucler
Bibliothèque de St-Jean — informatique	1996	388		1 472 000,00	-	88 406,38	58 793,62	60%	-	-	-	- À boucler
PIQ 1996, tranche n°2	1998	382		2 250 000,00	-	2 209 927,05	40 072,95	98%	-	-	-	- À boucler
PIQ 1997	1998	366		2 800 000,00	-	2 769 027,00	4 103,00	99%	-	-	-	- À boucler
PIQ 1998	1999	446		2 815 100,00	-	2 759 913,89	86 596,11	97%	-	-	-	-
PIQ 1998 du Conseil municipal	1999	446		4 000 000,00	-	3 987 381,00	17 719,00	100%	-	-	-	- À boucler
PIQ 1999	2000	38		2 588 555,00	-	2 686 008,79	308 295,21	98%	597 946,06	-	-397 661,06	-
PIQ 2000	2001	96		2 999 400,00	-	2 899 912,16	8 527,84	100%	740 819,90	-	-740 819,90	- À boucler
Centre de calcul de l'impact fiscal	2001	106		800 000,00	-	89 300,09	10 079,81	96%	-	-	-	- À boucler
PIQ 2001	2002	105		765 000,00	-	756 716,00	9522,00	99%	-	-	-	- À boucler
PIQ 2001 du Conseil municipal	2002	105		2 993 300,00	-	2 200 344,64	679 055,46	77%	79 500,00	-	-79 500,00	-
Re-déploiement du système d'information financier	2002	105		100 000,00	-	99 044,48	555,52	99%	740 813,34	333 906,63	-415 606,71	- À boucler
PIQ 2002	2003	270		8 712 000,00	-	7 589 913,59	1 124 086,41	87%	142 000,00	-	-142 000,00	-
PIQ 2002 du Conseil municipal	2003	270		3 592 200,00	-	1 937 311,59	2 154 888,41	46%	99 850,00	99 850,00	-	-
Zones bleues, appartels de saies des agents de ville	2003	161		400 000,00	-	330 642,92	70 357,08	82%	-	-	-	-
PIQ 2003	2004	324		715 000,00	-	714 344,90	665,10	100%	-	-	-	- À boucler
PIQ 2003 du Conseil municipal	2004	324		3 563 200,00	-	1 964 400,48	2 338 601,52	44%	9 90 842,90	9 90 842,90	-	-
PIQ 2004	2005	339		3 987 200,00	-	-	3 987 200,00	0%	-	-	-	-
PIQ 2004 du Conseil municipal	2005	339		400 000,00	-	-	100 000,00	0%	-	-	-	-
Crédits gérés par d'autres services												
Reseau téléphonique de la ville de Genève (TVG)	1991	1		7 500 000,00	*	*	*	*	346 793,24	349 371,00	-2 677,76	-
Véhicules de la DSI — tranche 2004	2002	144		25 000,00	*	*	*	*	338 793,24	338 793,25	-0,01	-
Véhicules de la DSI	2004	318		24 000,00	*	*	*	*	5 000,00	5 000,00	-	-
Véhicules de la DSI	2005	386		19 000,00	*	*	*	*	3 000,75	3 000,75	-	-
* Ces données ne sont pas accessibles par la DSI, car elle n'est pas le service gestionnaire des crédits y relatifs.									-	-	-	-

Principaux projets de la DSI en 2006

Les principaux projets conduits par la DSI sont déterminés lors du processus d'élaboration du Plan informatique quadriennal, par décision des autorités, après consultation des services. La priorité des projets est également définie lors de ce processus. La planification finale de la réalisation des projets intègre les décisions du Conseil administratif, l'urgence du besoin, ainsi que la disponibilité des ressources humaines, dans les services concernés et à la DSI.

La présente liste des projets pour 2006 n'inclut ni les petits projets, qui ne manqueront pas de survenir en cours d'année, ni la majeure partie des tâches courantes, par exemple administratives ou les interventions techniques.

Système d'information des autorités

Intr@CM
L'Intr@CM peut être considéré comme le cœur du système d'information du Conseil municipal. Il offre deux visages. Le premier consiste en un puissant outil de gestion documentaire collaboratif, à l'intention exclusive des conseillers municipaux. Le second est la face visible du public, sur Internet, par exemple pour la consultation du Mémorial (<http://www.wille-ge.ch/cm>).

En 2006, la DSI axera ses efforts sur les points suivants :

- Évolution et maintenance du site Intr@CM;
- Amélioration de la sécurité du site Intr@CM, en particulier par la mise en œuvre d'un protocole de transfert sécurisé (HTTPS, acronyme anglais de *Hypertext Transfer Protocol Secured*);
- Mise en place des environnements de test et de production nécessaires à l'automatisation de l'élaboration du DVD du Mémorial;
- Production d'une nouvelle édition du DVD du Mémorial, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil municipal.

Candidate

Candidate est le système d'information du Conseil administratif et de la Direction générale de l'Administration municipale. Il s'agit d'un outil de gestion documentaire collaboratif, inter-départemental, qui simplifie notamment la préparation des séances du Conseil administratif par l'Administration centrale.

L'année 2006 sera consacrée à l'évolution des applications formant le système d'information Candidate pour y intégrer en particulier :

- De nouvelles fonctionnalités améliorant le traitement de la correspondance;

- Le suivi des décisions des affaires du personnel.

Refonte de l'intranet

Le site Intranet de l'Administration municipale, aujourd'hui largement incomplet et désuet, sera complètement refondu en 2006.

Système d'information des ressources

Humaines

SAP
Depuis sa mise en production le 1^{er} janvier 2004, SAP est le principal système informatique de gestion de la Ville de Genève, intégrant environ 15 domaines, dans un périmètre fonctionnel qui s'étend des ressources humaines aux finances. Il est aujourd'hui utilisé par près de 700 collaboratrices et collaborateurs de l'Administration municipale.

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2006 permettra notamment :

- D'étendre encore les outils d'analyse et de pilotage disponibles dans SAP, en particulier pour permettre l'étude des causes de l'absentéisme au sein de l'Administration municipale;
- D'intégrer la gestion des cartes de fonctionnaire dans SAP.

Annuaire d'entreprise

Les annuaires électroniques permettent de hiérarchiser des données relatives aux

ressources humaines (adresse, téléphone, adresse électronique, etc.), matérielles (équipements, locaux, etc.) et logiques (structures applicatives, mots de passe, etc.). Les méthodes d'accès aux annuaires sont normalisées.

La multiplication des annuaires électroniques au sein d'une organisation rend malheureusement difficile la fédération de l'information relative à une ressource. Ainsi, par exemple, une même personne est susceptible d'apparaître dans plusieurs annuaires, avec à chaque fois des données relatives à son numéro de téléphone. Lorsque cette personne change de numéro de téléphone, il faut alors répercuter cette modification sur tous les annuaires concernés. Ce type d'intervention n'est malheureusement pas rare en Ville de Genève, où coexistent une dizaine d'annuaires électroniques.

D'un point de vue technique, le contenu des annuaires peut être fédéré et consolidé à l'aide d'un « méta-annuaire », permettant la constitution d'un annuaire d'entreprise. Ce dernier ne peut être mis en œuvre sans une première étape consacrée à la normalisation de l'information stockée dans les annuaires¹. Cette étape devrait démarrer

¹ En effet, sinon un système informatique ne pourra pas rapprocher les données de « Claire Dupuis-Dupont », stockées dans l'annuaire A, de celles de « Dupuis C. », stockées dans l'annuaire B.

Application de gestion du personnel de la protection civile

L'Association des communes genevoises, l'Etat de Genève et la Ville de Genève collaborent à l'élaboration d'un système de gestion du personnel de la protection civile, permettant notamment la convocation aux cours et la mise sur pied en cas de situation de crise (5 000 conscrits-e-s). Ce projet voit son origine dans la réforme fédérale de l'armée et de la protection civile (Armée XXI et Protection de la population), ainsi que dans la réforme cantonale de la protection civile.

Pour la Ville de Genève, ce projet est conduit conjointement par le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) et la DSL. L'application sera mise en production en 2006.

Gestion des patrouilleuses et des patrouilleurs scolaires

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance gère la complexe planification des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires, représentant environ 95 personnes.

Après analyse des solutions offertes sur le marché pour répondre à ce besoin, le service a opté pour un développement par la DSL, pouvant également répondre à des besoins d'autres services. Celui-ci sera réalisé en 2006.

Inscriptions aux jobs d'été

L'année 2006 verra la réalisation d'un site Internet qui permettra l'inscription en ligne aux jobs d'été offerts par la Ville de

Genève, améliorant ainsi la gestion des demandes et leur suivi.

SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER SAP

Les objectifs 2006 en matière de gestion financière dans SAP concernent principalement les points suivants :

- Consolidation de la solution existante ;
- Extension des outils d'analyse et de pilotage, notamment en matière de gestion des investissements et des subventions ;
- Optimisation de l'utilisation de la solution par les services, en particulier par des actions de formation ;
- Mise en place des réservations de crédit et d'un prototype de gestion des contrats ;
- Lancement d'une ligne d'assistance téléphonique.

Taxe professionnelle

La nouvelle version du logiciel de gestion de la taxe professionnelle sera testée, puis mise en place en 2006. Elle nécessitera également le rédéveloppement des serveurs qui l'hébergient.

Gestion des aides financières du service social
Aujourd'hui en phase d'analyse, le remplacement de l'application de gestion des aides financières du Service social débutera en 2006.

Gestion des Plans informatiques quadriennaux
Après une première étape menée en 2005, l'année 2006 sera consacrée à la finalisation de l'application de suivi et d'élaboration des Plans informatiques quadriennaux (PIQ).

voire, plus généralement, des demandes relatives aux systèmes d'information et de communication.

SYSTÈME D'INFORMATION DU PATRIMOINE SAP

Un large effort sera apporté dès 2006 pour compléter la solution SAP en place pour fédérer les besoins spécifiques des services concernés par la gestion du patrimoine immobilier, en particulier pour le suivi des travaux.

Gestion des dossiers de préavis du Service de l'urbanisme

En exploitation depuis plusieurs années, l'application de gestion des dossiers de préavis du Service de l'urbanisme — baptisée « URBA 2 » — nécessite une mise à jour. En effet, celle-ci doit dorénavant intégrer les nouvelles applications des services du Cadastre et de la Géomatique, ainsi que les outils SIG (Système d'information géographique), en particulier dans le cadre du SITV (Système d'information du territoire de la Ville de Genève).

Actuellement en cours de développement, la nouvelle version de l'application de gestion des dossiers de préavis du Service de l'urbanisme sera mise en production en 2006.

Remplacemement de l'application de gestion du prêt du matériel de fête

Suite à une étude détaillée des besoins, une nouvelle version de la désormais obsolète application de gestion du prêt du matériel de fête de la voirie sera initiée en 2006.

Gestion du patrimoine arboré

Les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) le SEVE et la DSI pilotent conjointement la conception et le développement du Système d'information du Patrimoine vert de la Ville de Genève (SIPV), consacré à la biodiversité végétale genevoise.

Dans le cadre du projet « Patrimoine vert », sous la conduite des CJB, la DSI contribuera en 2006 à la mise en œuvre d'une première étape de l'application de gestion et de représentation géographique du patrimoine arboré.

Gestion des véhicules propres

Le 5 septembre 2003, le Conseil administratif a signé la Déclaration de Florence, confirmant ainsi sa volonté de concrétiser sa politique active en matière de mobilité et d'acquisition de véhicules propres. À cet effet, en décembre 2003, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal d'entreprendre une étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève (PR-317). Cette proposition de crédit a été votée par le Conseil municipal en octobre 2004.

L'étude réalisée par l'Observatoire universitaire de la mobilité de l'Université de Genève et le Laboratoire de gestion des écosystèmes de l'EPFL — sous la conduite du Service des achats et avec l'appui de la DSI — permettra la mise en place d'un système d'information dès 2006.

Mise à disposition de l'armoire à plans sur Internet

L'année 2003 a vu naître le système informatique de gestion des plans architecturaux du patrimoine immobilier de la Ville. Basé sur des logiciels libres, ce système permet d'ores et déjà d'accéder — mais uniquement depuis l'intérieur de l'Administration municipale — à des plans vectorisés ou scannés, alimentés par l'Atelier CAD du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Dès 2006, ce système servira à Internet, en particulier pour la gestion des dossiers des prestataires lors des soumissions publiques.

**Système d'information du territoire
Evolution du système
d'information du territoire**

Le 27 mars 1991 voit naître le Système d'information du territoire à Genève (SITG), par arrêté du Conseil d'Etat. Dès son origine, ce système se construit et s'étend sur la base d'une étroite collaboration entre les principaux acteurs du secteur public genevois: L'engagemement de la Ville de Genève concrétise tout d'abord par l'approbation, en 1993, de la Charte du SITG, en qualité de partenaire fondateur, puis, le 14 mars

.....
L'Etat, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises, les Services industriels de Genève, l'Université de Genève, l'Aéroport international de Genève, les Transports publics genevois et la Fondation pour les terrains industriels.

1995, par une contribution financière de Fr. 700'000.—, dans l'objectif d'accélérer l'information des données cadastrales et foncières. Dès lors, de nombreuses applications de la Ville de Genève s'appuient sur ces informations géographiques et participent à son extension: L'effort des partenaires du SITG se voit couronner en juillet 2003, par un prix décerné à l'occasion de la Conférence mondiale des systèmes d'information géographiques.

Les sujets présentés par la Ville de Genève lors du Sommet mondial sur la société de l'information 2003 à Genève, ainsi que lors du Sister-Cities forum 2004 à Dubai, ont démontré l'importance et l'efficacité d'une vision géographique des données.

En 2006, dans le cadre du Système d'information du territoire de la Ville de Genève (SITV), divers travaux seront entrepris pour:

- Simplifier l'exploitation des informations géographiques au sein de l'Administration municipale;
 - Intégrer les outils géographiques aux applications de gestion;
 - Favoriser l'échange d'information entre partenaires, notamment par la publication de cartes sur Internet.
- Ces cartes, dynamiques et interactives, peuvent s'intégrer dans tout contexte de site

.....
Par exemple, outils de gestion des emplois du domaine public de la Ville de Genève, outils d'analyse des « plans lumineux », etc.

Internet et offrent une vision géographique de caractère informatif ou stratégique.

Serveurs de cartographie

Du point de vue des infrastructures, la publication des cartes sur Internet nécessite la mise en place de serveurs Linux.

De surcroît, la DSI mettra à profit l'année 2006 pour consolider et intégrer la base de données des outils du SITV (ArcSDE) dans l'environnement de production des données géométriques.

**Système d'information des musées
(Musinfo)****Evolution de Musinfo**

Né en 1995, Musinfo est un projet fédérateur et participatif, dont l'objectif principal est l'élaboration d'outils à l'intention des musées pour la gestion des collections, ainsi que la conservation, l'étude et la diffusion de l'information sur le patrimoine culturel et scientifique de la Ville de Genève. Musinfo associe les Musées d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie, le Musée d'histoire naturelle, la Bibliothèque publique et universitaire, le Fonds municipal d'art contemporain, ainsi que les Conservatoire et jardin botaniques.

Musinfo évolue en permanence, en fonction des objectifs de la direction du Département des affaires culturelles et des besoins formulés par les institutions concernées. 2006 verra notamment:

- La poursuite de la numérisation des collections;

concerneront la mise en œuvre des bornes multimédias à proprement parler.

Réservation de ressources

Le logiciel Planitec, développé par la société Cybertron, est un système de gestion de ressources humaines et matérielles. Il a été mis en place par la DSI pour le Service des École et le Service des sports. Dans ce contexte, Planitec permet notamment la réservation de salles, de classes, de mobilier, de ressources humaines, etc.

L'environnement de production, qui fonctionne aujourd'hui sur un serveur Microsoft Windows, sera migré en 2006 vers un serveur Linux. Le système de gestion de bases de données utilisé est un logiciel libre (MySQL).

Système d'information de la téléphonie (Simphonie)

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la DSI a pris en charge la gestion comptable de la téléphonie, assurée jusqu'alors par le Service de la comptabilité générale et du budget. La mise en place d'un système d'information de la téléphonie — notamment pour en assurer le pilotage financier — a démarré en 2005. Ce système, baptisé Simphonie, sera pleinement exploitable dès 2006. Outre un inventaire précis des moyens téléphoniques de la Ville de Genève, Simphonie permettra de tirer des bilans sur la typologie des coûts des téléphones fixe et mobile en Ville de Genève en vue d'un meilleur contrôle, voire d'une diminution accrue des charges.

techniques, ainsi que la soumission publique pour l'acquisition du matériel de prêt. Ce projet est de première importance, afin d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des bibliothèques municipales.

Mise à disposition du catalogue sur Internet

Suite à un développement effectué par la DSI, le catalogue des Bibliothèques municipales sera accessible sur Internet dès le début de l'année 2006.

AUTRES SYSTÈMES D'INFORMATION

Abri 2000

Le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) gère les places d'abri à l'aide du logiciel « Abri 2000 ».

L'année 2006 sera consacrée à l'étude et à la réalisation d'un complément à ce logiciel, qui permettra notamment de publier sur Internet le plan d'attribution des places d'abri par famille.

Plan d'occupation des cimetières municipaux

Le Service des pompes funèbres a pour objectif de mettre en place des bornes multimédias dans les cimetières de la Ville de Genève. Ces bornes interactives permettront au public d'accéder aux plans d'occupation des cimetières et columbariums municipaux, y compris en dehors des heures d'ouverture des loges des cimetières.

La première étape, qui sera réalisée en 2006, vise à mettre en place une station de travail, équipée des logiciels géographiques qui permettront d'élaborer les plans d'occupation des cimetières et des columbariums municipaux. Les étapes suivantes

À la fin de l'année 2002, la base de données de Concerto comprenait :

- 286 532 des notices de catalogage ;
- 534 695 exemplaires recensés ;
- 124 167 emprunteurs inscrits ;
- 1 447 031 de documents prêtés.

Installé en Ville de Genève à la fin des années 1980, le logiciel n'a malheureusement pas été adapté aux normes internationales et cumule un nombre important de désavantages. En particulier, les capacités de recherche du logiciel sont dépassées par rapport aux standards du marché. Par ailleurs, l'extraction de données pour établir des statistiques est très lourde et offre peu d'options pour améliorer la gestion du travail du personnel et des collections proposées au public.

Si elle est votée par le Conseil municipal, la proposition du Conseil administratif PR-408¹ permettra de faire évoluer le logiciel Concerto et de redéployer le système de gestion des prêts, du catalogue et de la consultation publique en ligne. Cette proposition prévoit également le remplacement du matériel de prêt — platines de prêt et équipements antiques —, qui ne sera plus maintenu par le fournisseur.

Sous réserve de l'acceptation de ce crédit par le conseil municipal, la DSI pilotera dès 2006 la mise en place des infrastructures

¹ Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 269 000 francs destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales.

- L'extension des infrastructures pour stocker les données numérisées ;
- La poursuite du déploiement des collections sur Internet ;
- La mise à disposition d'une infrastructure permettant la diffusion de flux vidéos en ligne (en anglais, *video streaming*).

Gestion des collections vivantes

Après la rédaction d'un cahier des charges, par le Conservatoire et jardin botaniques, et une procédure d'appel d'offres conduite par la DSI, le projet de gestion des collections vivantes (« catalogue du jardin ») est aujourd'hui en cours de réalisation, pour une mise en production en 2006.

Migration des bases de données des CJB

L'année 2006 verra s'achever l'opération de migration des bases de données des CJB de serveurs Microsoft Windows vers Linux, conformément à la stratégie de la DSI.

SYSTÈME D'INFORMATION DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Évolution du système d'information des bibliothèques municipales

Au cœur du système d'information des Bibliothèques municipales, le logiciel « Concerto » gère notamment le catalogue et la circulation des documents.

¹ A titre d'illustration, le Centre multimédia du Service de la promotion culturelle et la DSI sont actuellement en contact avec Lëman Bleu pour analyser la faisabilité d'une diffusion sur Intranet, voire Internet, des délibérations du Conseil municipal.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION**Politique et normes en matière de sécurité de l'information**

Au fil des années, la part des prestations de l'Administration municipale qui repose sur des systèmes d'information et de communication ne cesse de croître. Ceux-ci concourent à l'amélioration de la transparence, de la qualité et de l'efficacité de notre administration et sont désormais utilisés dans tous les domaines d'activité.

Aujourd'hui, plus de 60% du personnel de la Ville de Genève utilise des outils informatiques dans son travail quotidien. Le volume d'information produit par l'Administration municipale double chaque année, et le récent lancement d'importants projets de numérisation des collections scientifiques et culturelles renforcera le phénomène d'explosion du nombre de données traitées et stockées par nos systèmes d'information et de communication.

Ce nouveau patrimoine numérique et, de manière plus générale, les systèmes d'information et de communication doivent être protégés contre les pirates informatiques, dont les moyens et les méthodes progressent rapidement. Dans ce domaine, les objectifs de la DSI sont, tout d'abord, d'élaborer et de proposer au Conseil administratif un véritable politique en matière de sécurité de l'information, puis de la concrétiser notamment par des actions de formation du personnel, ainsi que par le renforcement des processus en matière de sécurité de l'information et des dispositifs

de sécurité, en s'appuyant sur les normes ISO 17799/2005.

Dispositifs techniques de sécurité

■ Le 8 octobre 2003, le Conseil administratif a adopté une *Directive relative à l'utilisation des systèmes d'information et de communication dans l'Administration municipale*. A son article 10, celle-ci énonce que « le personnel bénéficiant d'un accès au réseau de l'Administration municipale peut également accéder à Internet ». La concrétisation de cette décision sera accompagnée, en 2006, par la mise en œuvre d'outils de filtrage permettant de limiter l'utilisation abusive des ressources informatiques lors de la navigation sur le Web, ou encore le téléchargement de virus et de logiciels espions (en anglais, *spyware*). Ces outils permettront de prévenir — au moins en partie — la consultation de sites caractérisés par l'incitation à la haine, à l'incitation à l'acte illicite (pédophilie, racisme, etc.), le téléchargement de musique ou de films sans en disposer des droits d'auteurs, ou encore l'écoute d'émissions radiophoniques diffusées sur Internet sans s'être préalablement acquitté de la redevance (Billag).

■ L'année 2006 verra également la mise en place d'un second dispositif « pare-feu » (en anglais, *firewall*), en amont de celui dont et déjà en place. La double frontière ainsi constituée fermera une ligne de protection supplémentaire, qui permettra plus aisément de trouver des parades appropriées aux attaques les

plus lourdes. Ce dispositif améliorera également la qualité des mesures de flux d'échange de données, indispensables à la ventilation des coûts d'Internet dans les services de l'Administration municipale.

Protection des sites Internet de l'Administration
Placés en périphérie du périmètre de sécurité de l'Administration municipale, les sites Internet sont particulièrement exposés aux attaques informatiques. A l'exemple de l'État de Genève, dont une partie du site Internet a été déournée au mois d'octobre 2004, aucune entreprise ou administration publique n'est à l'abri d'une semblable mésaventure. Afin de limiter de tels risques, la DSI renforcera en 2006 ses dispositifs de protection des sites Internet de la Ville de Genève.

Protection des stations de travail
Les utilisatrices et les utilisateurs des systèmes d'information et de communication ne sont pas nécessairement au fait de l'évolution des pratiques des pirates informatiques. Aussi, la station de travail est souvent considérée comme le maillon faible de la sécurité de l'information.

En 2005, la DSI a conduit une étude sur la sécurisation des stations de travail. Le problème est ardu, car trop de sécurité peut nuire à l'efficacité des outils informatiques et, *à contrario*, le manque de sécurité peut conduire à des situations désastreuses (pertes ou modifications de données, accès à des données confidentielles ou personnelles, dysfonctionnement de l'informa-

que, etc.). De surcroît, les mesures prises doivent impérativement respecter la sphère privée des utilisatrices et des utilisateurs des systèmes d'information et de communication.

L'année 2006 permettra de mettre en œuvre les résultats de cette étude, en collaboration avec l'ensemble des services de l'Administration municipale qui seront individuellement consultés.

Dans la limite des ressources financières et humaines disponibles, des formations seront également organisées afin de que les utilisatrices et les utilisateurs sachent quel comportement adopter face aux différents types de menaces informatiques.

Protection contre les courriers non sollicités

Le dispositif de protection contre les courriers électroniques non sollicités (en anglais, *spams*) — aujourd'hui réservé aux utilisatrices et utilisateurs les plus touchés — sera étendu en 2006 à l'ensemble des adresses électroniques de l'Administration municipale.

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES**Prestations offertes au public**

Les prestations informatiques offertes par la Ville de Genève à l'extérieur de l'Administration municipale connaissent une forte croissance depuis quelques années, ce qui ne va pas sans poser quelques difficultés en matière de sécurité de l'information. Parmi ces prestations figurent notamment la billetterie électronique, les réseaux sans

filis ouverts au public, les postes OPAC des bibliothèques, les accès Internet proposés au public et aux prestataires lors des manifestations, les caisses enregistrées du Musée d'art et d'histoire, etc.

Pour ne pas bloquer l'extension des prestations offertes au public, tout en assurant un niveau de sécurité satisfaisant et une gestion efficace des connexions, l'infrastructure technique actuelle sera complétée en 2006.

Renforcement des serveurs

■ **SAP** La solution SAP a été mise en production en janvier 2004. Cet environnement évolue rapidement pour répondre aux besoins des différents domaines de gestion couverts. Pour permettre cette adaptation, tout en garantissant une bonne stabilité, l'année 2006 sera consacrée à la consolidation de l'architecture matérielle et logicielle actuelle.

■ **Internet.** Les sites Internet de l'administration municipale sont devenus d'indispensables plates-formes d'échanges entre le public et les services de l'administration. Afin de garantir un haut degré de disponibilité, l'année 2006 sera consacrée, d'une part, à la mise en œuvre d'un dispositif de redondance du serveur Internet et, d'autre part, au renforcement de la sécurité du processus de mise en ligne de l'information.

Par exemple, dans le Parc des Bastions, ainsi que dans les locaux de la BPU et bientôt de la Bibliothèque municipale de la Tour de Boël.

■ **Serveurs de fichiers.** L'année 2006 verra l'achèvement de l'infrastructure à haute disponibilité des serveurs de fichiers de l'Administration municipale, avant leur migration, prévue dès 2007, vers Linux.

Réseau informatique

Le réseau informatique de la Ville de Genève (Vilnet) sera révisé en 2006. En particulier:

■ L'architecture du réseau informatique sera hiérarchisée pour, d'une part, améliorer la qualité et la sécurité du trafic, et, d'autre part, pour en faciliter la gestion (modification du plan d'adressage; extension du nombre d'adresses IP disponibles; mise en œuvre de l'adressage dynamique (DHCP));

■ Pour éviter les coûts élevés des lignes louées, la connexion des petits sites distants au réseau Vilnet s'effectuera dorénavant via des accès ADSL, sauf contraintes techniques, notamment en matière de téléphonie ou lorsque la bande de passante est insuffisante.

En 2006, le réseau de fibres optiques sera étendu, afin:

■ D'interconnecter les principaux sites de l'Administration municipale qui ne le sont pas encore;

■ D'améliorer la redondance des liens stratégiques (par exemple, entre les centres de calculs de la DSI ou entre les serveurs du SIS).

Ce déploiement s'effectuera en fonction des besoins des services et des opportunités offertes lors des projets menés par les par-

tenaires de la Commission de coordination des travaux en sous-sols (CCTSS) et du Système d'information des infrastructures de télécommunication (SIDIT).

Câblage à l'intérieur des bâtiments

Chaque année, la DSI conduit de nombreux chantiers de câblage dans les bâtiments. La coordination de ces travaux est pilotée par la DSI, avec la participation du Service des bâtiments.

Outil de vérification du réseau Vilnet

Le volume d'information véhiculé en permanence sur Vilnet ayant considérablement augmenté ces dernières années, les outils de gestion du réseau actuels seront complétés en 2006 par un dispositif de pilotage et de vérification (en anglais, *monitoring*). Celui-ci produira des tableaux de bord en temps réel, ainsi que des statistiques d'utilisation. Ces informations permettront, d'une part, de poser plus rapidement et précisément un diagnostic lors de lenteurs ou d'incidents réseau, et, d'autre part, de mieux anticiper la montée en charge liée à un changement ou à la croissance des besoins.

Passerelle pour le trafic des appels d'un téléphone fixe à mobile

Malgré la considérable diminution des charges de téléphonie, le coût du trafic sortant de l'Administration municipale depuis un téléphone fixe vers un téléphone mobile est encore trop élevé. Il existe aujourd'hui des dispositifs permettant de transformer ces trafics en trafic mobile à mobile qui ont un coût nettement inférieur. Les tests et la

mise en œuvre de la solution seront effectués dès le début 2006.

Infrastructures de gestion électronique des documents (GED)

Un des objectifs de la mise en œuvre de SAP est l'amélioration des flux des documents comptables et, en particulier, des factures fournisseurs. À cet effet, une infrastructure de gestion électronique des documents (GED) sera testée en 2006, couplée avec la solution SAP en place. En fonction des résultats du test, ce dispositif sera progressivement généralisé dès 2007.

Afin de ne pas multiplier les infrastructures techniques, cette GED sera également utilisée dans d'autres contextes, notamment pour étendre la gestion des documents stockés dans Lotus Notes, voire pour de l'archivage électronique.

Archivage électronique

La mise en place d'infrastructures de gestion électronique des documents est une étape incontournable avant d'envisager l'archivage électronique. En 2006, la DSI étendra sa collaboration avec l'Administration centrale et, en particulier, les archivistes, afin de définir quelle sera la stratégie de la Ville de Genève relativement aux archives numériques.

Infrastructures techniques du SIS

Le redéploiement des infrastructures informatiques et téléphoniques du SIS se poursuivra en 2006, en coordination avec les collaboratrices et les collaborateurs de ce service.

STATIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Optimisation de l'utilisation des imprimantes

Dans une perspective de développement durable, le Conseil municipal entend privilégier l'utilisation d'imprimantes de groupe par rapport aux imprimantes individuelles.

En appui à cette décision, la DSI est en cours d'élaboration d'une liste de critères d'attribution en vue de déterminer la pertinence des demandes d'imprimantes supplémentaires, ainsi que le bien-fondé du remplacement d'une imprimante. Sur un autre plan, la DSI procédera en 2006 à une analyse détaillée du parc des imprimantes, afin notamment de mesurer l'impact de la diminution des imprimantes «individuelles» sur l'organisation des services.

Parc microinformatique

Afin de maintenir le parc microinformatique dans un état permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration municipale, et selon le rythme validé par les autorités, la DSI procédera en 2006 au remplacement de 20% des stations de tra-

.....
Les infrastructures et le parc microinformatique sont renouvelés tous les 4 ans. Cette durée a été estimée et maximisée dans la perspective d'un développement durable, sans compromettre l'intercommunicabilité de l'Administration municipale avec le reste du monde. À titre d'illustration, cette période de renouvellement est environ 2 fois plus longue que le rythme dicté par le marché et excède de 20% l'amortissement légal (4 ans).

vail, ainsi que du matériel désormais obsoletés (imprimantes, écrans, scanners, etc.).

Redéfinition de la ligne d'assistance téléphonique

La ligne d'assistance téléphonique (en anglais, *hotline*) de la DSI est assurée par du personnel disposant d'excellentes compétences techniques, en mesure de résoudre de manière interactive un grand nombre des difficultés rencontrées par les utilisatrices et les utilisateurs.

Cet objectif a pu être atteint par la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Un centre d'appels performant, basé sur la technologie «voix sur IP» ;
- Un système de prise de contrôle à distance ;
- Un système de télédistribution des logiciels.

De plus, et afin de permettre au personnel astreint au support téléphonique d'acquiescer et de maintenir de nouvelles compétences, les actions suivantes ont été entreprises :

- Un « tournus » du personnel a été organisé, pour lui permettre d'accomplir des tâches variées, directement sur le terrain, auprès des utilisatrices et des utilisateurs des systèmes d'information et de communication ;
- Afin de suivre l'évolution rapide des technologies, des formations du personnel ont été systématiquement organisées.

L'étude des statistiques du centre d'appels permet de mettre en évidence un accroissement des appels, ainsi qu'une diversification

de leurs natures. Depuis la mise en place du système de prise de contrôle à distance, un grand nombre de problèmes peuvent être résolus en ligne, sans déplacer la personne de support, mais, en corollaire, la durée des appels s'est allongée.

Une première analyse du nombre d'appels raccrochés en file d'attente semble démontrer qu'il sera nécessaire d'augmenter le nombre de collaboratrices ou de collaborateurs astreints à la ligne d'assistance téléphonique, afin de préserver un niveau suffisant de soutien aux services.

Avant d'envisager la création de nouveaux postes, la DSI examinera en 2006 quelles sont les mesures organisationnelles qui peuvent être envisagées pour diminuer le temps d'attente à la ligne d'assistance téléphonique.

Des logiciels libres sur le poste des utilisatrices et des utilisateurs ?

Grâce à son poids considérable sur le marché des logiciels, Microsoft dicte ses prix et sa stratégie de renouvellement, tant pour le système d'exploitation (Microsoft Windows) que pour la bureautique (Microsoft Office). Cette stratégie influence l'ensemble de l'industrie informatique, dont le rythme de développement est des plus synchronisés avec celui, très rapide, de Microsoft.

Pour gagner en indépendance et augmenter la durabilité de leurs investissements, les grandes administrations publiques se montrent toujours plus nombreuses à considérer sérieusement la transition vers le monde des logiciels libres (« open

sources »), dont Linux est un des éléments les plus connus. Si, depuis près de 10 ans, la Ville de Genève a d'ores et déjà fait le choix de Linux et d'Unix pour ses infrastructures, les progrès réalisés depuis peu dans le domaine de la bureautique permettent d'envisager très sérieusement l'utilisation de logiciels libres sur les stations de travail.

Une étude détaillée est en cours de réalisation. Elle permettra de déterminer, en s'appuyant sur des éléments factuels :

- L'état de l'art en matière de logiciels libres ;
- La comparaison de l'offre « Microsoft » avec celle des logiciels libres, en particulier du point de vue fonctionnel, des coûts totaux de possession (TCO) et du retour sur investissement (ROI) ;
- L'impact sur l'Administration municipale et sur son personnel (gestion du changement, formation, adaptations nécessaires, etc.) ;
- La conformité du choix de logiciels « gratuits » vis-à-vis de la législation relative aux marchés publics (Accord GATT/OMC, AIMP) ;
- Une stratégie de l'évolution du poste informatiques des utilisatrices et des utilisateurs de l'Administration municipale, à court terme (4 ans) et à moyen terme (8 ans).

Les résultats de cette étude seront communiqués aux autorités en 2006. Elles pourront ainsi prendre leur décision et adopter une stratégie sur la base d'éléments concrets.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 – Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

C'est sous la présidence de M. Michel Ducret que la commission des travaux a reçu M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de ses collaborateurs, MM. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, et Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie, en date du 22 juin 2005.

Les remerciements du rapporteur sont adressés à M^{me} Ursi Frey, qui a pris les notes de séance.

Présentation

M. Christian Ferrazino explique que le Conseil administratif a voulu mettre en avant dans ce document, en plus des objectifs et des orientations des années précédentes, les objectifs qui seront renforcés.

Dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, les divisions ont été supprimées et il y a eu l'instauration effective, depuis le début de cette année, de domaines d'interventions.

Au sujet de la propreté, qui reste un souci du département, et plus généralement du Conseil administratif, de grands efforts ont été entrepris. Des synergies se mettent en place entre la Voirie, le Service des espaces verts et de l'environnement et le Service du domaine public et ses agents de sécurité municipaux (ASM). Les nouveaux postes votés lors du budget 2005 déploient leurs effets et la collaboration tant attendue avec les ASM se met en place. Le Canton participe à la sensibilisation de la population par une campagne d'information et la répression en cas d'incivilité. Dans ce cadre-là, le Conseil administratif a demandé au Conseil d'Etat d'étendre les prérogatives des agents municipaux (AM), afin qu'ils puissent intervenir et verbaliser, le cas échéant, à l'encontre des personnes qui se débarrassent d'objets sur les trottoirs ou qui laissent les déjections canines sur le domaine public.

Dans la problématique du logement, il est expliqué que le département est davantage impliqué depuis la modification des statuts de la Fondation HLM de la Ville de Genève en Fondation pour le logement social. Sous la présidence de M. Jacques Mino, la fondation ne compte plus que huit – contre neuf auparavant – représentants du Conseil municipal (un par parti) et trois représentants du Conseil administratif, qui sont tous des fonctionnaires de la Ville de Genève, ce dont le président se félicite.

Quant à la mobilité, M. Ferrazino estime nécessaire de doter ce nouveau service d'un adjoint de direction, afin de répondre aux exigences croissantes qu'impose la complexité de la problématique de la circulation.

Un autre poste supplémentaire est demandé pour garantir la sécurité des biens et des personnes. Un ingénieur en sécurité rejoindrait le Service des bâtiments pour répondre aux exigences nouvelles imposées notamment par les assurances pour les musées, afin de répondre à des normes toujours plus pointues. L'Etat a des requêtes en matière de sécurité qui nécessitent toujours plus d'équipements.

Dans le cadre de la réalisation de la liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), de lourds investissements devront être consentis par la Ville de Genève relativement aux aménagements urbains. A ce propos, la nouvelle directrice de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions pilotait à l'Etat le dossier CEVA. Il s'agit de M^{me} Isabelle Charollais.

Le plan directeur communal se fera avec l'Agenda 21 comme demandé. Le dossier de Sécheron poursuivra son développement. Les mauvaises conditions du sous-sol d'Artamis retardent la mise en œuvre du projet. A ce propos, aucune indication n'a été fournie à la commission quant à la transmission au Conseil municipal de l'état du degré de pollution des sous-sols, ainsi que demandé par le Conseil municipal via une motion.

La Ville poursuivra sa réflexion sur le plan lumière et la manière d'éclairer ou pas la ville. Plusieurs motions sont actuellement à l'étude de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

A propos de la récupération des déchets compostables, M. Macherel relève que la Ville s'est fixé un objectif de récupération de 5000 t par année. A ce jour, la progression est constante et l'on approche de 3000 t récupérées. Il convient de maintenir la sensibilisation des citoyens, et surtout celle des concierges et des régies, qui doivent, au sens de la loi et de son règlement d'application, mettre à disposition les locaux nécessaires. (*Voir annexe.*)

A propos des zones 30 km/h, de nouvelles zones seront mises en place progressivement, mais elles nécessitent des travaux plus importants que prévu. Il est en outre constaté que les ASM n'ont pas la compétence de verbaliser les vitesses

excessives dans les zones 30 km/h. Il faudrait que le Canton élargisse les attributions des ASM, et encore leur nombre serait certainement insuffisant pour répondre à ce nouveau cahier des charges.

La commission des travaux prend acte de ces orientations du Conseil administratif et elle déplore vivement le peu de temps imparti au Conseil municipal pour étudier les objectifs que se fixe le Conseil administratif.

Chapitre II Déchets ménagers (L 1 20.01: Règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets)**Art. 16 Principe**

¹ Les communes sont tenues de collecter, de transporter et d'éliminer les déchets ménagers conformément au plan cantonal de gestion des déchets.

² Elles organisent des infrastructures et la logistique des collectes sélectives des déchets ménagers de manière à couvrir l'ensemble du territoire communal et à desservir toute la population. Elles veillent à la propreté des voies publiques et mettent en place à cet effet des récipients en nombre suffisant. Elles peuvent également procéder à des collectes spéciales au porte-à-porte pour les déchets encombrants ou compostables ou d'autres déchets collectés séparément.

³ Les communes sont chargées de l'information nécessaire auprès de la population.

Art. 17 Règlements communaux

¹ Les communes peuvent édicter des règlements communaux sur le bon fonctionnement de leurs infrastructures de collecte et sur leur gestion des déchets ménagers.

² Les règlements communaux peuvent prévoir les sanctions et les mesures prévues dans la loi.

Art. 18 Matériel et récipients de collecte

¹ Tout immeuble destiné à l'habitation ou au travail doit être pourvu de locaux ou emplacements réservés à la remise de conteneurs. Ces locaux ou emplacements doivent être facilement et gratuitement accessibles et, en principe, être dimensionnés de manière à permettre un tri et une collecte sélective des déchets ménagers.

² Les propriétaires des immeubles sont tenus de fournir en nombre suffisant les conteneurs et de maintenir les emplacements, les locaux et le mobilier dans un parfait état de propreté et d'hygiène. Ils affichent les informations relatives aux levées organisées par les communes.

³ Les conteneurs doivent porter le numéro de l'immeuble et la rue dont ils proviennent et identifier clairement leur contenu.

⁴ Lors de la levée des déchets ménagers, les récipients doivent se trouver en un lieu accessible sans difficulté, sur le bord du trottoir devant l'immeuble ou à l'endroit fixé par la voirie communale.



République
et Canton
de Genève



Département de l'Économie,
de l'Emploi
et des affaires Extérieures

"Coup d'œil"

22
Juin 2005

Les déchets ménagers à Genève

Entre 1991 et 2003, les déchets ménagers ont augmenté dans le canton de Genève, aussi bien en termes de volume total que de production par habitant. Ces dernières années, on remarque cependant un tassement et le taux de recyclage continue de progresser.

Plus de déchets, d'avantage de tri

Entre 1991 et 2003, la production de déchets ménagers dans le canton de Genève est passée de 155 957 à 191 609 tonnes, soit presque un quart de plus (+ 22,9 %) en une douzaine d'années. Mais, depuis 2000, l'augmentation est moins forte et l'on observe même une légère diminution entre 2002 et 2003 (- 1 000 tonnes).

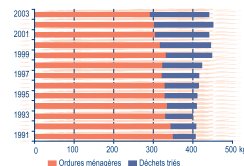
Autre constat : parmi les déchets ménagers, la part des déchets triés (ou recyclables), à savoir les déchets organiques (déchets de cuisine et de jardin),

le papier, le verre, la ferraille, le bois etc., augmente continuellement (20 994 tonnes en 1991, 64 734 en 2003). A l'inverse, les ordures ménagères traitées à l'usine d'incinération des Cheneviers sont en diminution : de 134 963 tonnes en 1991, on passe à 126 875 tonnes en 2003 (- 6,0 %).

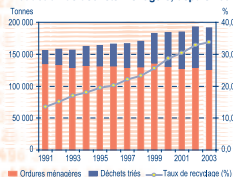
Le **taux de recyclage** (proportion de déchets triés par rapport à l'ensemble des déchets ménagers) progresse notablement : 13,5 % en 1991 ; 33,8 % en 2003. L'information, la sensibilisation de la population et les mesures destinées à favoriser le tri (points de collecte plus nombreux et plus diversifiés) ont manifestement contribué à cette évolution.

En 2003, huit communes (Anières, Cartigny, Collonge-Bellerive, Cologny, Gy, Hermance, Jussy et Vandœuvres) enregistrent des valeurs supérieures à 600 kg par habitant, alors que, pour

Déchets ménagers par habitant, depuis 1991



Production de déchets ménagers, depuis 1991



Production par habitant et par commune

La quantité produite par habitant et par an s'accroît sensiblement : de 405 kg en 1991 (dont 55 kg de déchets triés) à 441 kg en 2003 (dont 149 kg triés).

Les écarts entre les communes (déchets encombrants collectés à l'Espace cantonal de récupération du Site de Châtillon non compris) sont assez importants.

les villes de Genève, Lancy, Onex et Vernier, on a des quantités proches de 400 kg. En revanche, les communes du premier groupe (avec, en plus, Pregny-Chambésy) sont aussi celles qui présentent les taux de recyclage les plus élevés (entre 46% et 70%). Parmi celles dont le taux est le plus faible (inférieur à 30%), on trouve Aire-la-Ville,

Céligny, Dardagny, la ville de Genève, Presinge et Thônex.

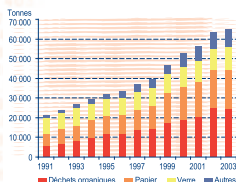
Les déchets de jardin et d'espaces verts, privés et publics, produits et recyclés en plus grande quantité dans les communes du premier groupe, sont largement à l'origine de ces écarts.

Que trie-t-on ?

Essentiellement des déchets organiques (composés de déchets de cuisine et de jardin) et du papier, qui, ensemble, forment environ 70 % du total des déchets recyclables. En 12 ans, la hausse de leur quantité collectée est spectaculaire : de 5 485 à 24 288 tonnes pour les déchets organiques et de 6 561 à 20 411 tonnes pour le papier.

Au fil des années, outre le développement des points de collecte, on a également assisté à la diversification des possibilités de recyclage offertes à la population : bois, piles, aluminium, PET, ferraille, textiles, etc. Ces déchets passent ainsi de 1 317 tonnes en 1991 à 8 760 tonnes en 2003.

Déchets triés, selon le type, depuis 1991



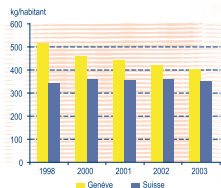
Production à Genève et en Suisse

Possible seulement depuis 1998, la comparaison entre la production de déchets urbains non recyclés (c'est-à-dire incinérés ou mis en décharge) par habitant met en évidence des évolutions différentes : une relative stabilité au niveau national (344 kg en 1998, 351 en 2003) et une nette baisse à l'échelon genevois, où la quantité diminue de 113 kg en cinq ans (de 516 à 403 kg). Dans le canton, tous les déchets urbains sont soit incinérés soit recyclés, alors que, dans le reste de la Suisse, de petites quantités sont encore mises en décharge.

Les données de cette publication ont été produites par le Service cantonal de gestion des déchets (GEDECO)

A Genève, dans les faits, une quantité non négligeable de déchets potentiellement recyclables (papier, verre, emballages, déchets alimentaires, etc.) est introduite dans le circuit normalement réservé aux ordures ménagères, donc incinérée au lieu d'être triée. Un taux de recyclage plus haut passe par une plus grande participation de la population et des entreprises, et par une disponibilité encore plus importante d'infrastructures de collecte, aussi bien dans les zones urbaines qu'à l'intérieur même des immeubles d'habitation.

Déchets urbains non valorisés, à Genève et en Suisse, depuis 1998¹



¹ Données non disponibles pour 1999.

Les déchets du canton de Genève

On distingue deux grandes catégories de déchets : les **déchets ordinaires** et les **déchets spéciaux**. Les déchets ordinaires se composent de **déchets urbains**, de **déchets industriels** (balayures, métaux, véhicules hors d'usage, déchets imputrescibles, etc.), de **déchets de chantier** (bois, métaux, matériaux inertes, etc.) et d'autres types de déchets, notamment mâchefers et boues des stations d'épuration des eaux usées.

Les déchets urbains (couramment appelés **déchets ménagers**) sont constitués d'**ordures ménagères** (le contenu de nos sacs à ordures, destiné à l'incinération), de **déchets triés** (ou recyclables), destinés à la valorisation (déchets organiques, verre, papier, etc.) et de **déchets encombrants** (quantité très faible à Genève). Ils sont produits par les ménages et par un certain nombre de petites et moyennes entreprises, et leur filière est gérée par les collectivités publiques (on parle de **déchets urbains communaux**). En revanche, les déchets urbains produits par les grandes entreprises (appelés **déchets urbains des entreprises**) sont pris en charge par des entreprises privées spécialisées.

Les déchets spéciaux contiennent des substances nuisibles pour l'homme ou pour l'environnement, qui exigent des précautions et des procédés particuliers lors de la collecte, du stockage et du traitement.

En 2003, environ la moitié (51,8 %) des déchets ordinaires du canton de Genève est constituée de déchets de chantier, dont une part importante est recyclée (69,3 %), et un tiers (32,8 %) de déchets urbains.

Par ailleurs, 42 157 tonnes de déchets spéciaux ont été produites, dont 16 462 tonnes de déchets à valeur calorifique élevée (essentiellement des solvants utilisés dans l'industrie chimique) et 11 534 tonnes de solides et poussières inorganiques (poussières des filtres des usines d'incinérations des déchets et boues issues du curage des dépositaires des routes).

Déchets ordinaires, selon le mode de traitement et le type, en 2003 (en tonne)

	Incinération	Recyclage	Mise en décharge	Total
Déchets ménagers (1)	126 875	59 037	-	185 913
Déchets urbains des entreprises	48 439	42 470	-	90 909
Déchets industriels	10 809	33 698	10 500	55 007
Déchets de chantier	22 518	304 970	109 679	437 167
Autres déchets	7 759	-	67 289	75 048
Total	216 400	440 175	187 468	844 044

(1) Déchets encombrants non compris.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2006 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapporteur: M. Roberto Brogginì.

La commission des travaux s'est réunie les 28 septembre et 5 octobre 2005, sous la présidence de M. Michel Ducret. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Séance du 28 septembre 2005

En l'absence de M. Christian Ferrazino, excusé, audition de MM. Nils de Dardel, directeur du département, Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie, et Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions

M. de Dardel explique, en préambule, la restructuration du département qui est réorganisé en domaines d'intervention et non plus en divisions. Cette réorganisation est effective. Au niveau de la logistique, il convient de mieux centraliser, afin de mieux gérer les questions budgétaires, ainsi que les marchés publics. Ces améliorations se font déjà sentir. Elles se sont déroulées de manière harmonieuse. Le déménagement à la rue du Stand a permis de motiver les collaborateurs.

M. de Dardel présente les axes généraux. Le logement est une priorité, mais les opportunités de trouver des terrains constructibles sont rares et la Ville ne souhaite plus construire elle-même, mais permettre à la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève (ex-fondation HLM) et à des coopératives de pouvoir être les maîtres d'œuvre. La parcelle du Foyer de Sécheron va voir le chantier bientôt démarrer ainsi que la Coulouvrenière, derrière le 25, rue du Stand.

Le nouveau chef du Service des bâtiments, M. Meylan, s'est attaqué à la politique d'entretien des bâtiments du parc immobilier de la Ville, de manière plus cohérente et efficiente.

En matière d'énergie, la Ville recourt à des opérations de construction selon le label Minergie® et des énergies propres sont développées telles que l'électricité photovoltaïque.

A propos des espaces publics, la politique actuelle entend favoriser des espaces à destination de la population résidente, afin que celle-ci puisse se réapproprier les espaces publics et adopter des déplacements doux (piétons, cyclistes, rollers, etc.), ainsi qu'à destination des personnes handicapées auprès desquels une véritable réflexion s'est mise en place. En effet, des progrès sont à réaliser pour les personnes vivant avec un handicap. Les abaissements de trottoirs retiennent l'attention du département et de nouvelles normes seront prochainement édictées.

A propos de «Genève, ville propre», le tri des déchets fonctionne bien et la collecte séparée tend à s'accroître. Les déchets incinérés diminuent et, par là, les coûts d'élimination se trouvent allégés. La ligne budgétaire sur les déchets pourrait à terme être diminuée si le tri sélectif continuait à progresser (voir tableaux en annexe).

La propreté des rues voit des progrès. Il conviendra encore de résoudre le problème de la taille des poubelles, qui sont trop petites. Deux nouveaux modèles de poubelles vont être testés prochainement. Deux aspects doivent être pris en compte: il y a le côté pratique et l'élément esthétique. Actuellement, il y a cinq véhicules de trois personnes qui vident les 1600 poubelles de la ville.

Questions

Un commissaire libéral se demande si la réorganisation des services entraîne des coûts à la hausse ou à la baisse.

M. de Dardel ne peut pas encore donner un chiffre et estime que cela ne se mesure pas en coût, mais en efficacité. Cela permet de décroïsonner les services et amène donc une meilleure collaboration et synergie à l'intérieur de département. Par exemple, à la Voirie, la «forteresse» s'ouvre notamment par une meilleure collaboration avec le Service d'aménagement urbain qui emménagera bientôt à la rue François-Dussaud.

Le même commissaire trouve que, à propos de la politique du logement, il ne s'est rien réalisé. Mais on nous annonce des projets. Où cela se fera-t-il et quelles seront les acquisitions foncières?

M. de Dardel répète que les possibilités d'acquérir des terrains sont extrêmement faibles. Au Foyer de Sécheron, 106 logements seront construits (82 par la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève et 24 par une coopérative) et le chantier pourrait commencer en automne 2007. A la rue de la Coulouvrenière 20, 6 à 8 logements verront le jour et le Conseil municipal a voté un crédit d'étude pour l'édification d'un bâtiment de 13 à 15 logements et d'une crèche

sur la friche de la rue du Cendrier, à Saint-Gervais. A plus long terme, sur le site Artamis, 100 logements pourront être édifiés; à la gare des Eaux-Vives, 200 logements; aux Grottes, à l'îlot 5-7, 15 logements et, à l'îlot 6, 25 logements. Enfin, à la rue Chandieu, 55 logements pourront être construits.

Toujours le même commissaire pose encore une question sur l'entretien des immeubles.

M. de Dardel répond que, trop souvent encore, l'entretien intervient dans l'urgence. C'est la sécurité qui doit primer. Prochainement, des données seront fournies sur l'état du parc immobilier de la Ville, grâce au travail de mise à niveau du Service des bâtiments.

Un commissaire du Parti du travail demande des explications sur les postes supplémentaires prévus dans les objectifs 2006 du Conseil administratif. Nous reproduisons ci-dessous le justificatif du Conseil administratif.

Mobilité: Adjoint de direction (1)

Le Service de la mobilité comprend, en dehors du chef de service, M. Alexandre Prina, deux ingénieurs en transports, dans la situation actuelle.

Cette situation implique pour M. Prina, compte tenu de l'ampleur considérable du travail général du service, la nécessité de participer au travail quotidien et opérationnel de manière systématique et cela l'empêche d'avoir suffisamment de temps pour une gestion générale du service, que ce soit au plan administratif ou au plan de la réflexion ou encore au plan de la coordination entre les différents secteurs de mobilité. Or le travail de réflexion et de coordination est fondamental, puisque le Service de la mobilité a précisément été créé pour unifier notre politique en relation avec la problématique de l'ensemble des modes de transport (marche à pied, vélo, transports publics, véhicule motorisé).

Il est donc particulièrement urgent que le chef de service puisse être assisté par un adjoint.

Bâtiments: Ingénieur de sécurité (1)

Actuellement, M. Chevalley s'occupe seul, au Service des bâtiments, de toutes les questions de sécurité. La tâche est tout à fait monumentale. Il gère 450 bâtiments au quotidien, dont 175 bâtiments sont raccordés à des centrales antifeu et anti-infraction.

Il s'occupe de toutes les interventions de polices privées, pour tous les bâtiments de la Ville, et est alerté une bonne douzaine de fois par mois pour l'un ou l'autre incident et cela pendant la nuit.

Il intervient, dans tous les projets de construction, d'aménagement et de transformation, sur toutes les questions de sécurité, soit en permanence 70 chantiers environ à gérer. Pour l'exercice 2003, sur les 11 000 factures du Service des bâtiments, 2250 factures ont été gérées par M. Chevalley.

En résumé, l'ensemble des questions de sécurité concernant les bâtiments de la Ville représente aujourd'hui une charge toujours plus importante et toujours plus complexe au plan technique.

La situation est devenue excessivement fragile, ce qui n'est pas tolérable en matière de sécurité.

Logistique et technique – Manifestations – Matériel de fête: Ouvrier (1)

En 2000, le service a répondu à près de 1000 demandes de prêt de matériel de fête.

En 2004, ce chiffre s'est élevé à 1400 et, prévisiblement (*sic*), il sera proche de 1600 pour cette année.

Ce très fort accroissement de la demande, signe de l'augmentation des manifestations, grandes et petites, organisées à Genève, rend nécessaire l'engagement d'un ouvrier supplémentaire pour renforcer l'unité matériel de fête du service.

Aménagement des espaces publics: Architecte responsable de projet (1)

Les prestations de ce service sont liées au nombre de projets d'aménagement à réaliser sur le domaine public. Ces dernières années, elles ont été en forte augmentation suite à l'adoption de nombreux plans localisés de quartier (PLQ), à la réalisation des zones 30 km/h, aux nombreux aménagements de modération de trafic aux abords des crèches et des écoles, etc.

Puis sont venus s'ajouter les projets de transports collectifs: l'extension des lignes de tram et maintenant la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Pour faire face à cette évolution importante, le service s'est, dans un premier temps, renforcé en engageant du personnel temporaire. Cet effectif supplémentaire est aujourd'hui pleinement nécessaire au bon fonctionnement du service et le poste qui est demandé doit permettre de stabiliser un architecte aménagiste afin de poursuivre les projets mentionnés ci-dessus.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006 (pages 37 à 58)

Page 39. Qu'en est-il du PLQ sur le site Artamis?

Le site est lourdement pollué et un nouveau plan d'aménagement tenant compte de la situation réelle qui impose de creuser sur plus de sept mètres sera produit. Il convient de réaliser un projet exemplaire qui tienne compte du développement durable. Il est prévu que le projet «Coquelicot» soit intégré dans ce projet plus global. Le délai envisageable, en accord avec le géologue cantonal, prévoit un horizon de 2009-2010. Une logistique et des coûts extrêmement importants sont à prévoir. Le géologue cantonal a étendu le périmètre d'analyse aux rues avoisinantes, rue du Stand et boulevard Saint-Georges. Des questions de responsabilité juridique devront encore être résolues. En effet, lorsque les pollutions se sont produites, à savoir essentiellement au XIX^e siècle, avec la production du gaz, les Services industriels appartenaient à la Ville de Genève. Les SIG, en devenant autonomes, ont-ils hérité des obligations environnementales et quelle sera la clef de répartition entre les trois propriétaires actuels des parcelles, à savoir la Ville de Genève, l'Etat et les SIG, qui fut le dernier propriétaire de l'ensemble de la parcelle dite Artamis?

Page 40 (Direction du département): Concernant l'absentéisme, le Service des ressources humaines finalise une étude, et une grande importance est accordée par le département à l'absentéisme. Il faut aussi savoir qu'il y a des disparités selon les services. Par exemple, à la Voirie, le personnel est plus exposé à des accidents. La direction est également sensible à des démotivations qui peuvent créer de l'absentéisme.

Le Parti socialiste s'inquiète des publications du département et de leur aspect luxueux. M. de Dardel indique qu'il n'y a pas d'augmentation en francs de cette rubrique. La direction prend note que certains commissaires trouvent les publications souvent luxueuses. A propos de l'Agenda 21, le département entend développer ses projets en fonction de l'esprit même de l'Agenda 21 qui doit être présent dans chaque réflexion et réalisation.

Un commissaire trouve que le local d'information du pont de la Machine est mal indiqué pour les touristes. Y a-t-il une statistique sur le taux de fréquentation de la part d'autochtones?

M. Ruffieux indique que le lieu est central et il regrette que l'espace ne soit pas assez spacieux pour exposer, par exemple, la maquette de la ville.

Page 43 (Direction de l'organisation urbaine et des constructions): La nouvelle directrice de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, M^{me} Isabelle Charollais, a commencé à travailler le 3 octobre 2005 et pourra prendre la température du département en lien avec l'actuel directeur, M. Ruf-

feux, qui pourra faire la transition en douceur, étant entendu qu'il quittera ses fonctions à la fin janvier 2006, avec retraite effective pour la fin avril 2006.

Page 44 (Opérations foncières): Il est important de pouvoir compter sur le Service des opérations foncières. Il y a des acquisitions de terrain en zone de développement 3 pour les mettre à la disposition de coopératives, par exemple. Pour la municipalité, avoir du personnel chargé des opérations foncières permet notamment de négocier avec des propriétaires privés, dans des relations de propriété, de servitude, de droit d'usage ou de passage.

1100.04: Ce fonds voté par le Conseil municipal pourrait être plus sollicité, le système est très intéressant et permet de démarrer des opérations pour des coopératives.

Page 45 (Urbanisme): Variation de personnel. Il y a des changements de statuts mais pas d'augmentation de postes.

M. Ruffieux indique que le recueil des cheminements piétons est très demandé et qu'il promeut les développements doux, notamment pour les touristes.

Page 46 (Mobilité): La Ville entend relever les vitesses afin de pouvoir discuter avec l'Etat qui, lui, peut verbaliser, le cas échéant. D'autre part, en instaurant des zones 30 km/h, la Ville doit établir un bilan ainsi que cela est prévu par la législation fédérale.

Il n'existe pas, au niveau cantonal, une incitation aux entreprises souhaitant mettre en place un plan de mobilité. La Ville de Genève renforce cette possibilité, qui a déjà permis de collaborer avec les Nations Unies ou avec l'Hôpital cantonal, notamment. Et, de même, existe un plan mobilité pour les employés de la fonction municipale. Une collaboration avec l'Etat dans la mise en application des mesures OPAir est en cours.

Zone 30: Le commissaire démocrate-chrétien estime que l'on floue la population avec des chicanes trop contraignantes. M. de Dardel répond qu'elles répondent à des nécessités face à des écarts de la part de certains usagers de la route qui ne respectent pas la signalisation mise en place.

A propos du Service de la mobilité, la direction défend la création de ce service qui fait le lien avec les autorités cantonales et les associations de quartier. Ce service a un niveau de répondant suffisant pour être pris en considération par ses interlocuteurs.

Page 49 (Bâtiments): Le Comité d'attribution immobilière (Coatrim), dirigé par M. Moret, directeur de l'administration municipale, est chargé d'attribuer les locaux de l'administration municipale. Le Comité de gestion immobilière (Cogesim) s'occupe uniquement des questions de gestion financière.

Il est très important que les entreprises gèrent les déchets de chantier qui en occasionne des volumes très importants. Une législation cantonale sévère existe à ce propos¹.

Page 51 (Energie): A propos de ventilation, le service intervient sur des travaux mineurs. Pour les interventions plus importantes, les travaux sont confiés à des entreprises afin de ne pas mobiliser l'entier du service sur une opération qui l'empêcherait dès lors de faire le suivi de l'ensemble des installations.

Page 54 (Logistique et technique): Des cours de sensibilisation à la conduite douce sont proposé par la direction du domaine à l'intention de chauffeurs afin de mieux préserver les véhicules et l'environnement par une diminution de la consommation d'essence et une prolongation de la durée de vie des véhicules.

Page 55 (Aménagement urbain): En quoi consiste le plan lumière?

Premièrement, le plan a un aspect technique (diminution de la consommation, utilisation de sources lumineuses moins polluantes) et, deuxièmement, ce plan se propose de mettre en valeur certaines zones de la ville. Il y a déjà des bâtiments qui sont illuminés. Mais une réflexion peut être menée pour éclairer des ouvrages tels que ponts, lieux, bords du Rhône, etc. Un événement lumière, «Les yeux de la

¹ **Chapitre V Déchets de chantier** (L 1 20.01: Règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets)

Art. 31 Tri des déchets

1 Dans la mesure du possible, quiconque effectue des travaux de construction, de démolition ou de rénovation doit mettre en place un système de tri des déchets de chantier comme suit:

- a) déchets spéciaux;
- b) matériaux d'excavation et déblais non pollués;
- c) déchets stockables définitivement en décharge contrôlée pour matériaux inertes sans traitement préalable;
- d) déchets incinérables;
- e) déchets recyclables.

2 Il surveille le système de tri et peut déléguer cette tâche à un mandataire.

3 Une fois triés, les déchets de chantier doivent être acheminés pour élimination auprès de preneurs autorisés.

4 Lors du transport des déchets de chantier incinérables et des déchets de chantier recyclables, les véhicules doivent être équipés de filets ou de bâches, de telle sorte que les déchets ne se répartissent pas sur la voie publique.^(a)

5 Lorsqu'un tri conforme aux exigences énoncées au premier alinéa n'est pas possible, les déchets de chantier doivent être remis pour tri et élimination dans une installation dûment autorisée par le département.^(a)

Art. 32 Remplissage de fouilles et feux de chantier

1 Il est interdit de remplir des fouilles avec des déchets, à l'exception des matériaux d'excavation non pollués.

2 Il est interdit d'incinérer en plein air des déchets de chantier.

Art. 33 Déclarations

1 Le maître de l'ouvrage ou son mandataire est tenu de remettre au département deux déclarations sur la gestion des déchets de chantier: ^(a)

- a) avant l'ouverture d'un chantier, une déclaration indiquant le volume et le type de déchets produits estimés, la qualité du tri des déchets et les filières d'élimination ou de valorisation prévues;
- b) après la clôture du chantier, une déclaration indiquant le volume ou le tonnage effectif des types des déchets produits et les filières d'élimination utilisées.

2 Les formulaires de déclaration sont élaborés par le département en collaboration avec les milieux professionnels intéressés.

Art. 34 Choix des matériaux de construction

Dans la mesure du possible, le maître de l'ouvrage, son mandataire et les entrepreneurs choisissent et utilisent des produits et des matériaux de construction respectueux de l'environnement, présentant une aptitude maximale au recyclage.

nuît», à l'automne 2005, aura eu lieu entre la rédaction de ce rapport et la lecture de celui-ci. Un commissaire des Verts s'inquiète que la donnée urbaine et humaine soit peu prise en compte dans ce plan lumière qui fait peu de cas de l'éblouissement progressif et agressif de l'éclairage en ville.

Concernant CEVA, il conviendrait de desservir l'Hôpital et non pas le plateau de Champel, estime le commissaire radical. M. Ruffieux indique que c'est l'Etat qui a décidé de cette gare à cet endroit. De nombreux commissaires s'inquiètent de cette option prise et estime que la desserte de l'Hôpital doit être un engagement et une nécessité.

Page 58 (Voirie-Ville propre): Le commissaire démocrate-chrétien se demande comment informer les locataires qui «s'en foutent» du tri des déchets.

Le directeur déplore également ce manque de sensibilisation civique. La Voirie, en collaboration avec les agents de ville, informe les concierges et les rend attentif à la législation sur les déchets et les avantages du tri sélectif. Des campagnes de la Voirie s'affichent sur les véhicules de la Voirie. Un numéro vert existe depuis le mois de juin, 0800 22 42 22, pour répondre à toute question ayant trait à la propreté urbaine et à la collecte des déchets. Un site Internet «Genève-Ville propre» sera mis en place d'ici à la fin de l'année.

Projet de budget 2006

Un commissaire libéral demande pour quelle raison il y a des variations importantes sur les postes 314 et 315. L'entretien des bâtiments est désormais ventilé dans l'ensemble des rubriques.

Page 66

Des explications sont demandées concernant la conservation du patrimoine, etc. On voit un montant de 11 000 francs dans les comptes 2004 et de 20 900 francs dans les comptes 2005 et l'on augmente encore. Pourquoi? Est-ce que vous vous faites de petits coussins?

M. Ruffieux explique que la conservation du patrimoine a été transférée du département des affaires culturelles à son département. En 2004, on a constitué le premier budget de la conservation du patrimoine. Il a ensuite été adapté.

Page 67

Une commissaire constate, en ce qui concerne les groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service, qu'ils augmentent fortement et partout. Comment cela s'explique-t-il?

M. Macherel répond qu'il faut se référer aux directives des services qui disent que le budget 2006 devait être inférieur ou égal pour les rubriques pour lesquels ces services sont compétents. Si un service avait dépensé un peu plus dans un domaine, il pouvait augmenter le budget, mais il devait diminuer ailleurs, sauf pour les «c».

M. Ruffieux explique que les honoraires concernent les mandats de la Direction des systèmes d'information.

Page 70

Il est demandé des explications concernant la rubrique 2202002 – 434 – Urbanisme, autres redevances d'utilisation et prestations de service.

M. Ruffieux répond que ces prestations sont fournies tous les deux ans dans le cadre d'études.

C'est une recette.

Il est demandé si le montant de la rubrique 2203000 – 316 – Mobilité, loyers, fermages et redevance d'utilisation, correspond à la location d'un local à la gare pour y mettre les vélos.

M. Ruffieux répond affirmativement. Une centaine de vélos peuvent y être entreposés. M. de Dardel remarque que le loyer est élevé et que les CFF sont de redoutables propriétaires.

Page 71

Il est demandé à quoi correspond le montant dans la rubrique 438 – Prestations du personnel pour les investissements (revenu de 700 000 francs).

M. Ruffieux répond que ce sont des honoraires.

Page 75

Une commissaire demande, en ce qui concerne la rubrique 434 – Autres redevances d'utilisation et prestations de service (Manifestations et matériel de fête), si la quantité a augmenté.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'une recette constituée de la somme subventionnée entre les rubriques 361 et 365, comme expliqué antérieurement. Ces prestations en nature apparaissant dans le budget. Le total est supérieur à 1 million de francs que l'on trouve «dessous». C'est un jeu d'écritures permettant de connaître le chiffre d'affaires du matériel de fête.

Page 77

Un commissaire socialiste ne voit aucune ligne concernant «Les yeux de la nuit».

M. Macherel répond que le montant est pris sur le budget «Eclairage public» et financé par des tiers.

Page 166 – Pages jaunes

Un commissaire habitant la Vieille-Ville trouve les minibus de la Vieille-Ville «bien», mais regrette que les salaires des chauffeurs soient inférieurs à ceux des TPG, et un commissaire du Parti du travail demande pourquoi on subventionne ces bus. On pourrait y afficher une publicité pour la Ville de Genève.

Le président dit qu'il faut adresser une demande de publicité aux TPG.

Une commissaire demande à quoi correspondent les 10 000 francs pour la promotion de l'art sacré.

M. Ruffieux répond qu'elle est versée à l'Association pour la promotion des vitraux dans les églises. Elle les restaure également et milite pour l'ouverture des églises, de plus en plus fermées.

Séance du 5 octobre 2005

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de MM. Nils de Dardel, directeur du département, et Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie

M. Ferrazino exprime la volonté du Conseil administratif de rester dans l'enveloppe du budget 2005, tout en poursuivant les missions traditionnelles du département, le tri des déchets, «Genève, ville propre», matériel de fête, pour répondre à une ville qui bouge. A propos de la fête du 31 décembre, qui est nouvelle depuis l'an passé, elle tombe en période de vacances pour les employés de la Voirie, des contacts sont entretenus avec les organisateurs, notamment pour le tri des déchets. Le département est victime d'un certain succès et la logistique doit suivre. Il y a amplification des sorties du matériel.

D'autre part, le Service d'urbanisme doit informer les riverains lors de plans localisés de quartier (PLQ) mis en œuvre par la Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Au vu de la progression du nombre de PLQ, le Service d'urbanisme est plus sollicité. Cela nécessite des publications afin de tenir les riverains au courant.

Pour 2006, le Conseil administratif a mis l'accent sur Genève accessible aux personnes à mobilité réduite. Il convient de favoriser cette accessibilité dans les bâtiments publics et les locaux de l'administration. Les trottoirs abaissés sont également un souci et l'on pourra abaisser les trottoirs à zéro centimètre de dénivellée.

Le plan lumière est une réflexion qui se mène actuellement. Un événement lumière aura lieu lors du changement d'horaire d'hiver.

Les postes 31 restent stables par rapport au budget 2005.

Pages 46 et 47 – Mobilité

Le coût de la gratuité des TPG lors de la journée sans voitures est de 43 500 francs. Le coût a augmenté par rapport à 2004, car le prix du billet a augmenté. Une part égale est prise en charge par le Canton et les TPG.

Le commissaire démocrate-chrétien constate qu'il n'y a pas de panneaux dans les rues 30 km/h qui indiquent la vitesse à laquelle circulent les véhicules afin d'informer les automobilistes et il le déplore.

Le commissaire libéral demande si les aménagements éphémères vont continuer. M. Ferrazino explique qu'il faut convaincre nos concitoyens que les comportements doivent évoluer par rapport à la mobilité.

Page 49 – Bâtiment

Le nouveau responsable du Service des bâtiments a utilisé la méthode «Stratus» qui définit l'état des bâtiments. Le parc est plutôt en bon état. Il y a tout de même quelques bâtiments qui sont très dégradés. Ne serait-il pas opportun de rapatrier l'entretien du patrimoine scolaire au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie? Selon M. Macherel, ce qui importe c'est la méthode de travail et non pas de savoir sous la responsabilité de quel département le service travaille. Les outils de travail doivent être communs, c'est cela qui importe.

Page 55 – Aménagement urbain

CEVA. On ne comprend pas qu'il n'y ait pas de liaison avec l'Hôpital. M. Ferrazino indique que la Ville est intervenue auprès du Canton. Pour ce dernier, il n'y a pas de solution, car c'est un véritable guyrère sous l'Hôpital et est-ce à la Ville de prendre en charge ces coûts? Pour la gare des Eaux-Vives, il convient que la Ville suive de très près que les connexions soient le plus rapide possible.

A propos des nouvelles et grandes poubelles, deux prototypes seront exposés d'ici à la fin de l'année.

Page 58 – Voirie-Ville propre

M. Macherel explique les graphiques. Le prix de la tonne est de 260 francs. Le PET est relevé lors de grandes manifestations. Le taux de recyclage du PET est de 70 à 90%, selon PET-Recycling, et s'effectue dans les magasins qui distribuent ces emballages.

Pour répondre au commissaire libéral, il est rappelé que 46 000 poubelles vertes ont été distribuées dans les ménages de la ville; il y en a 5000 en stock. Et il y a une option pour en acheter encore 10 000.

*Amendements**Page 65*

2001000

310 Amendement libéral: – 5000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 6 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI), 1 abstention (T). Refusé.

317 Amendement libéral: – 12 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

317 Amendement libéral: – 2000 francs: 11 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 1 Ve, 3 S, 1 T), 2 non (1 Ve, 1 AdG/SI). Accepté.

Page 66

2002000

310 Amendement libéral: – 10 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 3 non (2 Ve, 1 AdG/SI), 4 abstentions (3 S, 1 T). Accepté.

315 Amendement libéral: – 9000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

318 Amendement libéral: – 5000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 5 non (1 Ve, 2 S, 1 AdG/SI, 1 T), 2 abstentions (1 Ve, 1 S). Accepté.

Page 67

2003000

310 Amendement libéral: – 10 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 4 non (1 Ve, 1 S, 1 AdG/SI, 1 T), 3 abstentions (1 Ve, 2 S). Accepté.

318 Amendement libéral: – 40 000 francs: 5 oui (3 L, 1 DC, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T), 1 abstention (R). Refusé.

Page 68

2101000

318 Amendement libéral: – 200 000 francs: 4 oui (3 L, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T), 2 abstentions (1 DC, 1 R). Refusé.

319 Amendement libéral: – 10 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

Page 69

220100

310 Amendement libéral: – 7000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 4 non (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T), 3 abstentions (S). Accepté.

315 Amendement libéral: – 10 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

2202000

310 Amendement libéral: – 20 000 francs: 5 oui (3 L, 1 R, 1 UDC), 4 non (2 Ve, 1 S, 1 AdG/SI), 4 abstentions (1 DC, 2 S, 1 T). Accepté.

315 Amendement libéral: – 15 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

318 Amendement libéral: – 100 000 francs: 5 oui (3 L, 1 DC, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T), 1 abstention (R). Refusé.

Page 70

2203000

318 Amendement libéral: – 150 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

Page 71

2401000

310 Amendement libéral: – 10 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 5 non (2 Ve, 1 S, 1 AdG/SI, 1 T), 2 abstentions (S). Accepté.

318 Amendement libéral: – 55 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

Page 72

240200

310 Amendement libéral: – 6000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 5 non (1 Ve, 2 S, 1 AdG/SI, 1 T), 3 abstentions (1 Ve, 2 S). Accepté.

317 Amendement libéral: – 13 000 francs: 5 oui (3 L, 1 DC, 1 R), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T), 1 abstention (UDC). Refusé.

318 Amendement libéral: – 6000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

2403000

313 Amendement libéral: – 20 000 francs: 6 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T). Refusé.

318 Amendement libéral: – 24 000 francs: 5 oui (3 L, 1 DC, 1 UDC), 7 non (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T), 1 abstention (R). Refusé.

Subventions – page 166

Néant.

Nouveaux postes – page 253

Quatre nouveaux postes sont demandés.

La suppression des postes:

- 22030000 est acceptée par 12 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 1 T) et 1 non (AdG/SI);
- 22020000 est acceptée par 12 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 1 T) et 1 non (AdG/SI);
- 25020100 est acceptée par 9 oui (3 L, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 1 T), 1 non (AdG/SI) et 2 abstentions (1 R, 1 UDC);
- 26010000 est acceptée par 9 oui (3 L, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 2 Ve, 3 S), 2 non (T, AdG/SI) et 1 abstention (R).

Au terme de ses travaux, la commission du même nom, à l'unanimité, transmet à la commission des finances le projet du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapport de l'audition, par la commission des finances, des représentants de la commission des travaux et de M. Ferrazino.

Le jeudi 3 novembre 2005, la commission des finances auditionne M. Ferrazino, ainsi que sa direction composée de M. Nils de Dardel, de M. Claude-Alain

Macherel et de M^{me} Isabelle Charollais, ainsi que le chef du Service des bâtiments, M. Philippe Meylan, en présence de M. Charles Lassaue, directeur du département des finances, ainsi que de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget.

M. Ferrazino précise qu'il n'a pas de déclaration préliminaire à faire, car les commissaires ont déjà reçu les modifications au projet de budget 2006 et qu'il n'y aura pas de demande d'augmentation de personnel.

De manière générale, M. Ferrazino et ses collaborateurs ont fait une photo de tout le personnel et ont mis en exergue le personnel qui partira à la retraite dans les dix-huit mois qui viennent. Cela afin de voir s'il y a lieu de le remplacer. Ainsi, ils verront si, à l'interne, il leur sera possible de répondre aux demandes. Il est trop tôt pour dire s'ils arriveront à le faire. M. Ferrazino explique que les postes demandés par les services seraient nécessaires. Par conséquent, il s'agit de trouver une réponse à l'interne. S'il devait s'apparaître que, dans le département, un poste se libère et que, pendant une année, il ne puisse pas être repourvu, un autre service pourrait en bénéficier.

A propos de la parcelle de Sécheron, M. Ferrazino explique que le groupement faîtiier des coopératives sans but lucratif a été sollicité. Le nom des coopératives plus à même de répondre aux questions du département sera communiqué prochainement.

Pour la parcelle de la rue de la Coulouvrenière, sur le mur pignon du 25, rue du Stand, c'est la coopérative La Ciguë (coopérative de personnes en formation) qui sera vraisemblablement le maître d'œuvre. Cela correspond d'autant mieux au département que cet immeuble va donner sur une place animée. Il faut donc des locataires qui ne vont pas se coucher tôt.

A propos du site Artamis, M. Macherel explique que, aujourd'hui, le département est dans l'attente d'un plan d'assainissement définitif. Le rapport donné aux trois mandants (les Services industriels de Genève (SIG), la Ville de Genève et l'Etat) a été jugé incomplet par le géologue cantonal d'un point de vue qualitatif et à cause de l'extension du périmètre qui s'étend sur les rues avoisinantes. Il faudra donc des mesures supplémentaires. Lorsque le département aura ce plan définitif, il y aura des mesures à prendre sur la base de variantes.

En parallèle à cela, il s'agit de réfléchir sur le fait d'intégrer ce processus d'assainissement à un processus d'aménagement. Il est nécessaire de faire coller ce projet d'assainissement à un projet de réaménagement futur sur lequel le département travaille. Quand le département aura les montants globaux, il faudra négocier avec ses deux partenaires les clés de répartition. M. de Dardel précise que, sur la répartition, il s'agit d'une décision qui sera prise après que le coût de

l'assainissement sera estimé. On peut estimer que l'assainissement se montera à approximativement 25 millions de francs, dont certainement 60% à la charge de la Ville. Des estimations complémentaires de la pollution doivent être menées et M. Macherel indique qu'il faudra faire preuve de rigueur, car le géologue cantonal a informé le département que le travail du mandataire n'était, à ce jour, pas satisfaisant.

Une commissaire précise que le Conseil municipal a demandé que l'on rende publiques la première étude ainsi que la deuxième. M. Macherel lui répond que le département a demandé aux deux partenaires de rendre public le rapport. Les SIG ont accepté, mais l'Etat a refusé. Cependant, le rapport devrait être rendu public lorsque le rapport sera accepté par le géologue cantonal. Concernant le plan localisé de quartier, M. Macherel précise que l'aménagement du site doit tenir compte de la dépollution. M. de Dardel précise que le département en est au stade de l'étude. Il s'agit de définir un programme et de savoir ce qu'il est possible de faire avec le lieu. Le département doit attendre de savoir comment va se creuser le site, et ce trou peut être plus ou moins grand. Cela implique des discussions afin de savoir comment valoriser ce chantier. Cette dépollution coûte très cher et il faut donc en profiter pour construire dans le volume creusé, par exemple un dépôt pour les musées, et, surtout, construire des logements en surface. M. de Dardel appuie le fait que la nouvelle construction va impliquer des possibilités de construction de logements.

La même commissaire rappelle qu'aujourd'hui, en l'état, ce serait un endroit idéal pour faire un travail ouvert et participatif. Elle précise que c'est l'occasion à ne pas manquer. M. de Dardel est d'accord mais précise que la question est la profondeur à laquelle le trou va être creusé. Ce n'est pas un choix. Le programme, en revanche, doit être discuté avec d'autres partenaires qui sont également intéressés. Il y a aussi des problèmes avec les TPG, car le tram va certainement passer par les abords d'Artamis, soit par la rue du Stand, soit par le boulevard Saint-Georges.

Concernant le problème du CEVA, un commissaire a trouvé assez remarquable que le département ait distribué au Conseil municipal un document de huit pages intitulé «CEVA... quoi de neuf en ville?» Ce qui l'étonne, puisqu'on parle de collaboration, c'est le fait qu'il ait lu que la Ville a émis des réserves par rapport à la station du plateau de Champel où tout est à raser. Puisqu'il y a collaboration avec l'Etat, il aimerait savoir comment on en arrive à des projets pareils qui vont éliminer toute la végétation.

Pour M. Ferrazino, il est clair que le CEVA est un projet qui concerne l'Etat au premier chef, mais aussi très directement la Ville à cause des deux émergences qui existent (plateau de Champel et gare des Eaux-vives). Le département a mis le doigt surtout sur le fait qu'on mettait quinze minutes d'Annemasse au plateau de

Champel et dix minutes pour sortir de Champel et se rendre à l'Hôpital. Cela n'est pas satisfaisant. Il a demandé s'il était possible de faire une connexion souterraine de la gare à l'Hôpital. On lui a répondu par la négative, car le sous-sol de ce quartier est très dense. Il y a donc une réserve générale d'ordre politique sur les deux sites et le département a considéré que l'on pouvait essayer de réduire leur volume, leur impact.

Le département a fait un bulletin d'information qui sera régulièrement mis à jour. Il essaye de conclure un contrat de société simple pour la gare des Eaux-Vives, étant donné qu'il y a trois acteurs: les CFF, l'Etat et la Ville. La Ville possède 28 000 m² et les CFF 15 000 m². M^{me} Charollais souligne que, concernant le plateau de Champel, il faut prendre deux indications en compte: premièrement, la station de Champel se trouve à 30 m en profondeur. Il existe donc des conséquences sur l'aménagement futur et l'emprise du chantier. Elle précise qu'il n'a pas encore été trouvé d'autres solutions pour travailler de manière plus verticale. Deuxièmement, lors du moment du concours, la sortie de Champel se trouvait avoir deux émergences. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une. Cette emprise a donc été réduite. En ce qui concerne la gare des Eaux-Vives, le département en est au stade de la coordination entre l'Etat, la Ville et les CFF.

Un commissaire souhaite en savoir plus sur la stratégie d'affinement de l'entretien des bâtiments. M. Ferrazino explique que le département a procédé à un affinement de la stratégie afin d'avoir une image réelle du patrimoine immobilier. M. Meylan continue en expliquant que la Ville et le Service des bâtiments ont un outil analytique, nommé Stratus, qui sert à représenter l'état de dégradation global du patrimoine immobilier. Cet outil permet d'analyser bâtiment par bâtiment, toiture, chaufferie, etc. Ainsi, chaque bâtiment a une fiche de données. Le département a décidé de mettre à jour ces fiches de données afin d'utiliser cette base de données en ligne. Il fait remarquer que le département n'est pas encore passé à la phase d'exploitation. Il travaille avec la Direction des systèmes d'information et aimerait que chaque architecte puisse utiliser son portefeuille au jour le jour. A terme, le but est d'ouvrir cette base de données afin que le public puisse accéder à elle. M. Meylan précise que 5 à 7 % des bâtiments sont dans la zone rouge. Cependant, il n'y a pas de risque pour les personnes. Ces bâtiments en zone rouge méritent des interventions plus importantes. Ensuite, il y a un travail de synthèse à faire. Le commissaire demande si ces éléments ont été pris en considération dans le projet de budget 2007. M. Meylan répond négativement. Il explique que le système sera prochainement opérationnel. Il permettra de mieux gérer le plan financier d'investissement, avec un programme de travaux.

Le président de la commission demande ce qu'il en est du budget pour la formation des cadres. Dans le département de M. Ferrazino, ce budget n'a pas été utilisé. Le président souhaite savoir s'il existe un tel budget pour 2007.

M. Ferrazino lui répond qu'il existe un budget pour l'ensemble. M. Mariaux continue en précisant que les comptes sont répartis. Un million six cent mille francs sont prévus pour la formation. M. de Dardel ajoute que, dans ce budget, il y a aussi des services de prestation de conseil. Le département a des réunions avec une entreprise qui est une aide à la discussion, un consultant assez performant. C'est aussi en fonction de cela qu'il a été limité par le Service des ressources humaines (SRH) en ce qui concerne la formation. M. Lassauce précise encore que, au niveau de la formation, ils iront voir le SRH afin de demander le budget disponible.

Concernant le plan lumière, M. Ferrazino annonce qu'il sera présenté au début décembre, afin de répondre aux différentes motions du Conseil municipal. La présentation qui sera faite sera sur les grandes lignes sur lesquelles le département veut travailler. Ce qui sera discuté avec la commission des finances consistera dans des ajouts que la commission souhaiterait faire.

Un commissaire demande s'il existe une ligne budgétaire pour ce projet. M. Ferrazino répond que ce n'est pas très onéreux, car le plan lumière est le fait d'intégrer la lumière comme une composante du domaine public. Cela signifie considérer la lumière non plus comme de la sécurité mais comme une composante de l'espace public. Cela signifie qu'on peut éclairer mieux en n'éclairant pas forcément davantage. Il s'agit de rythmer la lumière en fonction des usages, du rythme de la ville. En fonction des réseaux des TPG également. On peut donc avoir des réglages par périodes nocturnes et selon les usages de ces lieux. Il y a aussi le fait qu'il n'y a pas lieu d'éclairer quand il y a du monde, mais plutôt quand il n'y a personne. L'autre élément est l'écologie de la lumière. Tous ces éléments sont pris en compte dans les grandes lignes.

Un commissaire souhaite savoir, concernant l'Agenda 21, quel est le degré de réalisation des objectifs budgétaires. M. Ferrazino estime cela très délicat. Dans tous les projets existe cette préoccupation de l'Agenda 21. Toutefois, lorsqu'il est mis dans une rubrique par service, c'est insatisfaisant. Pour les constructions, l'Agenda 21 consiste dans l'utilisation de matériaux conformes à l'Agenda 21.

A propos du Service de l'énergie, un commissaire veut savoir s'il existe une cellule de suivi de la conformité avec la législation. M. Ferrazino explique que la loi ne change pas tous les six mois de manière importante. Il prend l'exemple du kiosque des Bastions. Dès le moment où il y a une volonté de transformer ce kiosque aéré en une construction annuelle, il est transformé en bâtiment et le Service de l'énergie exige un concept énergétique. Le département est donc limité par ces exigences et elles sont prises en compte. M. de Dardel ajoute que c'est aussi une des conséquences de l'évolution des départements. Dans tous les projets importants, l'intervention du Service de l'énergie est impliquée. Il n'y a plus d'exception à une telle démarche.

Concernant les aménagements éphémères «Les yeux de la ville» ou l'événement lumière «Les yeux de la nuit», une commissaire souhaite connaître l'évaluation budgétaire de cette intensification. M. Ferrazino explique que ce n'est pas au niveau de l'argent mais plutôt au niveau de la démarche. Le département souhaite montrer que l'aménagement éphémère n'oblige pas à arriver à un aménagement définitif après l'éphémère. L'aménagement éphémère consiste dans le fait de tester un lieu différemment. Il précise que celui de la rue de l'Ecole-de-Médecine est celui qui a le moins marché. Ensuite, le département peut se déterminer sur la base de l'expérience qui a été vécue.

La commissaire estime tout de même que cette intensification a un coût. M. Ferrazino lui répond qu'il n'y a aucune augmentation budgétaire. Elle demande ce qu'est l'«événement lumière». M. Ferrazino précise que ce sont les «Yeux de la nuit». Pourquoi cela dure-t-il si peu de temps? M. Ferrazino explique que c'est un événement qui coûte cher. Il précise que c'est le matériel qui a un coût élevé. Selon lui, il faudrait augmenter le budget. On souhaite connaître le budget pour les dix jours. M. Ferrazino pense que cela doit être 250 000 francs, dont la moitié en partenariat extérieur (les SIG, plus une dizaine d'autres partenaires privés).

La commissaire souhaite savoir ce qui a décidé le département de prendre cette somme sur le budget de fonctionnement et non pas un crédit ad hoc. M. Ferrazino répond que, ce que le département souhaite, c'est que ce soit un événement annuel, qui s'intègre donc au budget de la Ville. Il espère que l'exercice de cette année permettra à d'autres sponsors de le rejoindre. Un commissaire demande où l'on trouve la ligne dans le budget. M. Ferrazino répond que c'est pris dans le compte de l'éclairage public et de l'aménagement urbain. Une commissaire estime qu'il serait plus logique, en termes budgétaires, que ces événements fassent l'objet de lignes budgétaires et que cela apparaisse comme un crédit extraordinaire.

Un commissaire demande si le département possède une estimation des gains lorsqu'on passe d'un aménagement éphémère à un aménagement fixe. M. Ferrazino prend l'exemple de la rue Jean-Violette qui a été fermée grâce à l'expérience positive qui y a été faite. M. Ferrazino estime que l'aménagement éphémère a une grande donnée interculturelle. Le but est d'animer ces lieux, notamment par la venue de communautés étrangères. Il faut permettre une meilleure animation de la ville en faisant appel aux différentes communautés.

Un commissaire souhaite savoir où se trouvent les aménagements éphémères dans le budget. M. Macherel répond que c'est dans l'aménagement urbain, dans les rubriques 318.

Un commissaire, à propos du tri sélectif des déchets lors de manifestations, estime qu'il faut reconnaître que les citoyens n'en font qu'à leur tête. Il demande

si le département envisage une action forte pour informer la population. M. Macherel explique que, en termes de résultats, la valorisation des déchets, ce n'est pas ce qui se passe lors des manifestations qui change beaucoup la statistique. Si l'on regarde la statistique globale des déchets, les courbes sont en constante évolution dans le bon sens. Pour le tri, cela fonctionne. L'intervention dans les manifestations réside dans une autre symbolique. D'abord, il faut faire preuve d'anticipation et le département a remarqué que les équipes, après les manifestations, ont eu beaucoup moins à faire. La deuxième raison est d'être visible. Il s'agit de montrer que la Ville se soucie de cette problématique. M. Macherel précise que, cette année, cela a bien fonctionné. Il y a eu une très nette amélioration du tonnage valorisé et donc une nette diminution du tonnage incinéré. L'information à la population va se faire via un site internet que le département va mettre en ligne au début de l'année prochaine. Le département va également modifier la structure des cadres sur les camions de la Voirie: on va installer un panneau trois fois plus grand avec un système de double face. De plus, le département veut se montrer plus présent au milieu de la population, et durant la journée également. Jusqu'à présent, la Voirie nettoyait très tôt le matin. Aujourd'hui, le département a demandé de modifier cela car, lorsque les gens voient des ouvriers de la Voirie travailler, la population a aussi l'impression que c'est plus propre.

Il est demandé si tous les stands, lors des Fêtes de Genève, étaient informés de la démarche concernant le tri sélectif. M. Macherel répond affirmativement, même si cela n'a pas été tout seul. Le département est en train de reprendre tout le règlement de la gestion des manifestations. Il souhaite faire un volet de gestion de manifestations dans le règlement de gestion des déchets. Les organisateurs devront s'engager, par rapport à ce règlement, en contrepartie de la mise à disposition de certaines prestations.

A propos du PET, M. Macherel lui explique que c'est l'association PET-Recycling qui gère ce domaine, avec une taxe anticipée sur chaque bouteille. Pour les bouteilles de 3 dl, actuellement un tiers passe à la poubelle. Pour les plus grandes contenances, une meilleure incinération est constatée. Cependant, le département ne s'occupe pas de cette problématique. Il travaille avec PET-Recycling. Dans les manifestations, le but est de ne pas utiliser de verre. Le département oblige les organisateurs à utiliser prioritairement le PET, puis l'aluminium.

Concernant la ligne 314, un commissaire demande quel est le cloisonnement de ces lignes lorsqu'elles sont budgétées. Est-ce qu'elles sont étanches ou non. M. Mariaux répond que le Service des bâtiments est compétent pour le total de son enveloppe. Il précise que c'est pour tous les départements. Il lui explique que cela se retrouve à la page 24 du projet de budget, sous le titre «compétent bâtiments». On peut voir tout ce qui est géré par le Service des bâtiments. (Voir annexe.)

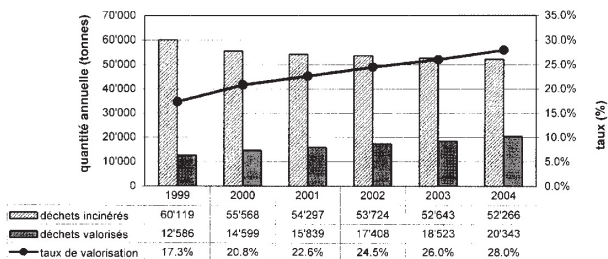
La commission des finances passe au document «Modifications apportées au projet de budget 2006 par le Conseil administratif». Page 3/7 de ce document, un commissaire souhaite des explications sur le montant d'économie sur le chapitre 31. M. Ferrazino explique que le département a décidé une diminution de 10% sur tous les postes information et communication et dans tous les départements. Il ajoute qu'il y a des modifications, comme sur le nettoyage de bureau, afin d'arriver à ce montant. M. Macherel précise qu'il fallait enlever une part sur les services de nettoyage hors services compétents achat. Or, pour la Voirie, il s'agit du nettoyage des W.-C. publics et il était exclu d'enlever un montant sur ce poste, il a donc fallu retrancher sur le groupe de comptes 318.

Un commissaire veut savoir si l'augmentation du coût du fuel a été prise en compte. M. Macherel explique que, en ce qui concerne les combustibles, le Service de l'énergie a tenu compte d'un prix moyen du fuel de 53 francs les 100 l, à raison de 5300 m³ pour une consommation moyenne. Le prix moyen consommé tient compte à la fois de la valeur du stock et de la valeur de l'achat du mazout. Aujourd'hui, on ne sait pas encore à combien sera valorisé le stock à la fin de cette année. Au début de cette année, on en était à 38 francs les 100 l. On aura une valeur au stock entre 45 et 50 francs les 100 l. Et, en début d'année prochaine, on sera à 60 francs les 100 l. Par rapport à 2005, le budget 2006 représente une augmentation du coût du mazout de 35%.

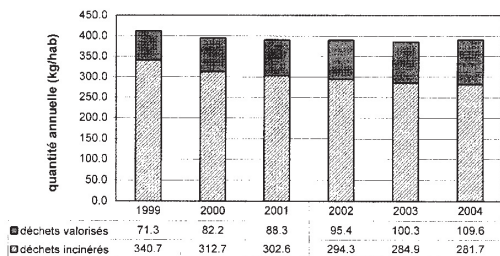
M. Macherel précise qu'il y a d'abord une prise en compte du coût global d'achat du mazout. Ensuite, ce nouveau montant de 2 000 089 francs a été augmenté de 35% et a été ventilé dans les différents départements. M. Macherel indique encore que le projet de budget a tenu compte de la taxe CO₂ qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006. En fait, depuis, son entrée en vigueur est prévue au deuxième semestre 2006. Par ailleurs, le montant de la taxe de CO₂ de 9 francs les 100 l, tel que prévu au départ, pourrait être revu à la baisse. Enfin, la Ville a fait une demande auprès des instances concernées afin d'être exonérée de tout ou partie de la taxe en raison de la politique énergétique volontaire et tendant à des économies.

Statistique des déchets ménagers en ville de Genève

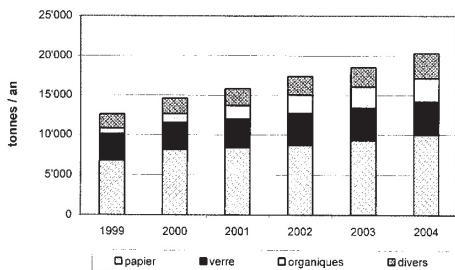
Production de déchets ménagers, depuis 1999



Déchets ménagers par habitant



Déchets ménagers valorisés

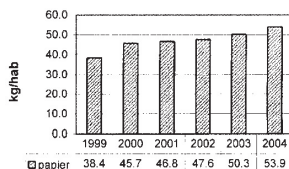
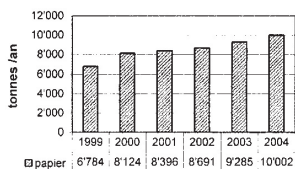


SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

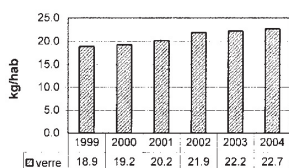
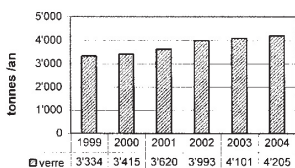
3957

Statistique des déchets valorisés

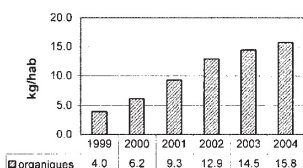
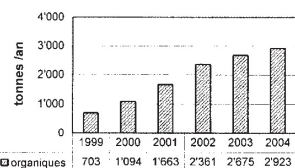
Collecte du papier



Collecte du verre

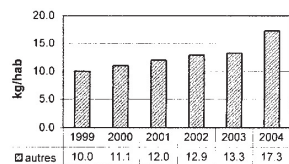
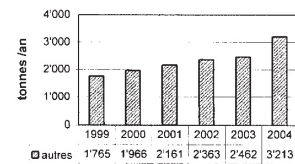


Collecte des déchets organiques



Collecte des déchets divers

(bois, ferraille, textiles, électronique, etc...)



SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)

Budget 2006

Répartition 314 sans service compétents par service PR2005

Somme CH 2006		
Lib. Dpt.	Lib. service	Somme
Charges culturelles	Art et culture SAAC	270 000
	Auditorium administr. SAAC	143 800
	Musée d'art et d'histoire	145 193
	Musée ethnographique	150
	Photo-folklorisme image	3 200
Somme Affaires culturelles		522 333
Affaires sociales, écoles et environ.	Intégration à la jeunesse	838 560
	Écoles et institutions pour l'enfance	704 100
	Parcs verts et environnement	10 280 800
	Projets, funéraires et cimetières	400 000
Somme Affaires sociales, écoles et environ.		19 819 460
Aménagement, construction et voirie	Aménagement urbain	2 402 500
	Architecture	30 000
	Érection du génie civil	2 640 000
	Ingénierie et technique	360 000
	Vieilles, Vies propres	1138 000
Somme Aménagement, construction et voirie		6 570 500
Écoles	Établissements humains	1 350
Somme Autorités		1 350
Finances et administration générale	Assurances	1 500 000
	Généralité municipale municipale	7 850 211
Somme Finances et administration générale		235 211
Agents de Vite et domaine public	Agents de Vite et domaine public	40 000
Asses et protection de la population	Asses et protection de la population	10 000
Intensité et secours	Intensité et secours	118 000
Sports	Sports	478 350
Somme Sports et sécurité		600 350
Total		21 932 291

Répartition 314 service compétents bâtiments par service PR2005

Somme CH 2006		
Lib. Dpt.	Lib. service	Somme
Affaires culturelles	Art et culture SAAC	722 000
	Auditorium administr. SAAC	312 300
	Bibliothèque publique et universitaire	116 000
	Bibliothèques et expositions mus.	160 000
	Conservatoire et jardin botaniques	194 000
	Grand Théâtre de Genève	910 000
	Musée d'art et d'histoire	640 500
	Musée ethnographique	11 000
	Muséum, l'histoire naturelle	151 000
	Photo-folklorisme image	34 000
Somme Affaires culturelles		3 979 100
Affaires sociales, écoles et environ.	Intégration à la jeunesse	3 000
	Écoles et institutions pour l'enfance	170 000
	Écoles et institutions pour l'enfance	260 000
	Parcs verts et environnement	80 000
	Parcs verts	3 000
	Projets funéraires et cimetières	330 000
	Projets	900 000
Somme Affaires sociales, écoles et environ.		1 630 000
Aménagement, construction et voirie	Aménagement	274 000
	Architecture	20 000
	Vieilles, Vies propres	20 000
Somme Aménagement, construction et voirie		350 000
Autorités	Administrations communales	350 000
	Communes municipales	350 000
	Établissements humains	350 000
Somme Autorités		350 000
Finances et administration générale	Assurances	1 500 000
	Généralité municipale municipale	7 850 211
Somme Finances et administration générale		235 211
Agents de Vite et domaine public	Agents de Vite et domaine public	40 000
Asses et protection de la population	Asses et protection de la population	10 000
Intensité et secours	Intensité et secours	118 000
Sports	Sports	478 350
Somme Sports et sécurité		600 350
Total		26 475 591

Répartition 214 par services compétents PR2006

Somme CH 2006		
Somme		
Service compétents		21 012 291
Non compétents		2 642 006
Auxiliaires (municipaux)		5 000 000
Bâtiments		20 475 591
Énergie		1 500 000
Total		50 589 888

Cher Monsieur,

Lors de l'audition de notre département par la commission des finances, le 3 novembre dernier, vous m'avez interrogé au sujet de la récupération du PET.

Je suis conscient de n'avoir pas pu, alors, vous donner avec précision les informations que vous attendiez.

Le PET fait l'objet d'une TAR (taxe anticipée de recyclage). En ville de Genève, les commerces ont ainsi l'obligation de reprendre le produit et d'assurer son réacheminement en vue d'un recyclage. La situation est parfois, mais pas toujours, un peu différente dans les communes, puisque les habitant-e-s ont également la possibilité de laisser le PET dans les déchetteries communales.

En Ville de Genève, compte tenu de ce qui précède, l'effort du service Voirie - Ville propre se concentre sur les manifestations: généralement, nous interdisons à l'organisateur d'utiliser du verre et demandons de privilégier le PET ou, à défaut, l'aluminium pour certains alcools. Ainsi, dans les manifestations, les quantités de PET récupérées ont été les suivantes:

en 2004 : 3'839 Kg

en 2005 : 4'446 Kg (du 01.01.05 au 30.09.05)

En ce qui concerne les taux de recyclage du produit, je vous confirme qu'ils sont élevés: 74% en moyenne suisse, selon l'association PET Recycling. Vous pouvez consulter ces chiffres et toutes informations utiles sur leur site Internet à l'adresse suivante:

<http://www.petrecycling.ch/all/frameset.cfm?vDom=2>

Veuillez recevoir, cher Monsieur, mes plus cordiaux messages.

C.A.Machere

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

SERVICE DES BÂTIMENTS

DIRECTION DE L'ORGANISATION URBAINE
ET DES CONSTRUCTIONS
DOMAINE DES CONSTRUCTIONS



Monsieur
Alpha DRAME
Rue Le-Corbusier 16
1208 Genève

Genève, le 11 novembre 2005

Objet

entretien du patrimoine immobilier de la Ville de Genève

Responsable de l'affaire

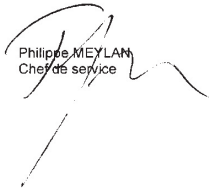
xxx

Cher Monsieur,

Suite à votre demande lors de la commission des finances du 3 novembre dernier, je vous faire parvenir ci-joint un document relatif à la politique d'entretien du parc immobilier de la Ville de Genève.

Je reste bien volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire et vous présente, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Philippe MEYLAN
Chef de service



Annexe mentionnée

Ville de Genève
Domaine des constructions
Service des bâtiments

Politique d'entretien du parc immobilier de la Ville de Genève.

Appréhension des sujets relatifs à l'entretien d'un patrimoine immobilier

1 Préambule

Le présent texte a pour objectif de mettre en place les premiers consensus de langage autour du thème de l'entretien. L'objectif est de permettre la compréhension mutuelle malgré les origines professionnelles diverses et les expériences des uns et des autres.

Le Service des bâtiments de la ville peut se voir comme un Service au service des Services, et plus largement un Service au service des usagers multiples des objets propriété de la Ville de Genève. Il est en cela plus qu'une simple structure d'enregistrement des besoins : sa mission est critique, il doit écouter, analyser, formaliser, proposer, négocier, réaliser. Ces missions doivent se faire en toute transparence selon des principes, des procédures et des contraintes reconnues.

Il est nécessaire de prendre régulièrement le temps de rencontrer nos partenaires concernés par la gestion technique et financière de ce parc immobilier, afin de pratiquer l'échange d'informations et d'expériences sur les sujets que nous avons en commun.

Prendre du recul, formuler critiques et propositions, débattre d'aspects plus théoriques de l'entretien et de la gestion sont autant de façons d'aborder un thème sous des angles moins usuels, en gardant pour objectif une planification répondant à des exigences techniques, financières et politiques. Notre démarche doit être attentive, dynamique, pro-active, dotée d'une vision à long terme et de la conscience du service public.

2. Principes

2.1 Les mots

Entretien, maintenance, rénovation, restauration sont les quelques mots que l'on retrouve couramment exposés dans les textes parlant d'immobilier. Chacun de ces termes recouvre des principes théoriques et donc des réalités différentes. Ainsi par exemple l'on entend par

- *entretien* le « ... soin, (le) maintien en bon état ... (Robert) »

- *maintenance* l'« ...entretien préventif ... (ibid.) »

- la *rénovation* a pour objectif de remettre à jour les composants des immeubles ayant échappé à la systématique de l'entretien. Le terme

s'applique donc en général à des opérations de plus grande envergure.

- la *restauration* est une rénovation qui a pour objectif la mise en valeur de critères historiques.

Les actions qui mettent en œuvre ces principes touchent à des degrés divers, et en fonction de choix de répartition des tâches, le Service d'architecture, celui des bâtiments et celui de l'énergie ainsi que la Gérance immobilière municipale.

2.2 La stratégie d'entretien

Principale mission du Service des bâtiments, le travail d'**entretien** consiste au **maintien de la valeur d'usage des bâtiments**. L'entretien se fait au jour le jour, objet par objet, sur des parties limitées des constructions. Interventions dans les logements ou les édifices publics pour des travaux de peinture, de réfections sanitaires, de réparations électriques, de menuiserie. C'est la part la plus importante du travail des architectes du Service en collaboration directe avec les gestionnaires de la GIM. Ces travaux représentent environ 4'000 commandes annuelles, le plus souvent pour des montants inférieurs à 1'000 CHF. Ces travaux n'apportent pas de plus-value en tant que telle aux bâtiments. Il s'agit de réfections qui reprennent les principes préexistants, mis en œuvre précédemment.

La stratégie de l'entretien consiste à choisir avec soin quels sont les travaux nécessaires au maintien de la valeur d'usage, à l'exclusion des améliorations ou transformations.

Les travaux sont précédés de diagnostics plus ou moins élaborés en fonction des objectifs poursuivis. Les diagnostics se font généralement sur la base de constats visuels. Des sondages techniques (étanchéité, chauffage, sanitaire...) peuvent compléter ce premier regard.

Pour le patrimoine financier de la Ville, ces analyses peuvent être conduites par les représentants de la GIM dans la plupart des cas. L'intervention d'un architecte du Service des bâtiments ne se justifie que s'il y a présomption de complications particulières.

Les opérations ponctuelles peuvent prendre un caractère répétitif dans un même immeuble si les nécessités de réfection de certains composants l'exigent.

Ainsi il peut être décidé de modifier toutes les cuisines d'une montée, au fur et à mesure des vacances ou en présence des locataires, étant déterminé que les colonnes présentent dans leur ensemble un état de dégradation explicite, à même de provoquer des dommages à répétition.

2.3 Les priorités

La politique de la Ville de Genève met un accent explicite sur le **développement durable**. Une des facettes de la mise en œuvre de l'**Agenda 21** est la prise en compte des données énergétiques du parc immobilier. Toutes les interventions sur les bâtiments doivent donc répondre à un cahier des charges **énergie**, dès lors qu'un élément s'y rapportant est touché.

Le sujet **énergie** concerne:

- Le **chauffage** (stockage, production, distribution),
- L'**électricité**,

- Les installations sanitaires,
- Les équipements de ventilation
- Les installations de contrôles climatiques,
- ...

Le sujet de la **sécurité** des personnes et des biens est placé en exergue de toutes nos actions. Le facteur sécurité touche aussi bien ce qui relève du sujet Energie, que tout ce qui se rapporte aux **conditions de conception**, de **réalisation** et d'**entretien** de la chose bâtie. Ainsi une attention particulière est portée aux choix des matériaux, des mises en œuvre, des usages. Les situations sont analysées par des spécialistes, les mesures à prendre se font d'entente avec les usagers et les responsables de la gestion technique et administrative.

Un spécialiste de la Sécurité est intégré au Service des bâtiments.

Enfin, le thème de l'**accessibilité** des bâtiments publics aux **personnes handicapées** fait l'objet d'une campagne de mise à jour au travers d'études de faisabilité et de la mise au point d'un programme d'intervention en fonction des priorités des besoins.

2.4 Les règles

Le Service des bâtiments se donne pour règle de maintenir la **diversité architecturale** tout en assurant une gestion technique moderne en regard de la variété et de l'étendue du parc immobilier municipal. Cela touche notamment les valeurs suivantes :

L'histoire

par l'attention portée à la chronologie des événements, la qualité des solutions, la durabilité des réalisations.

La typologie

soit tout ce qui relève de l'organisation des plans, les critères d'habitabilité, surfaces des pièces, orientations, distributions (principalement pour les logements modestes des années 60, largement mono-orientés, et dont les surfaces de références présentent des caractères de monocultures fonctionnelles : la pièce à dormir, la pièce à cuisiner, la pièce à séjourner).

La technique

Lorsqu'il paraît pertinent en fonction de critères de conservation de déroger à des opérations de rénovation systématiques. Cela peut aussi bien concerner des matériaux de revêtement (sols, murs) que des formes d'installations de réseaux ou des appareils sanitaires par exemple.

3. Les outils

3.1 Stratus

La méthode Stratus permet sur une base statistique d'évaluer l'état global du parc immobilier. La crédibilité du système est fonction de la taille du portefeuille. Cette méthode issue de la gestion immobilière de la Ville de Zürich est appliquée depuis ... par la Ville de Genève.

Les mises à jour se font par les retours d'information des architectes responsables de l'entretien sous la forme de fiches de dégradation. Ces fiches consolidées permettent la visualisation du parc sous des formes graphiques

adaptables aux objectifs recherchés (voir documents ci-joints).

Le service es bâtiments en collaboration avec la DSI travaille à la mise au point d'un service de consultation élargie de ces données en temps réel.

3.2 MER / EPIQR

Il s'agit de deux méthodes parmi d'autres qui servent aux diagnostics fins sur des objets qui ont été mis en évidence pour des raisons de dégradations particulières, statiques, techniques des fluides, etc.
Ces outils sont utilisés afin de cerner de plus près l'ampleur des travaux de réfection qui seront nécessaires.

4. Mises en oeuvre

4.1 Méthode de travail

La méthodologie pour tout acteur de l'entretien est la suivante :

- 1 Réfléchir avant d'agir,
ce qui implique
 - la connaissance du problème
 - la détermination des causes
 - la solution de correction
- 2 Agir en fonction de l'hypothèse retenue
ce qui implique de savoir qui est à même de réaliser correctement le travail désiré,
sachant qu'à la précision de l'objectif correspondra son équivalent technique:

ainsi à la remarque *fenêtre non étanche*, l'entrepreneur peut répondre par *remplacement de la fenêtre*, ce qui est une réponse possible mais pas forcément la bonne.

- 3 Décider en fonction du retour d'information
 - si le travail n'est pas de caractère répétitif, il peut être engagé sans autre conséquence durable,
- ou
- si ce travail implique des modifications systématiques à venir.
*le changement d'un modèle de store sur une fenêtre, même pour un montant inférieur à
frs 2'000.-, aura des conséquences sur l'ensemble du bâtiment,*
- ou encore
- si le travail engagé remet en question des aspects de détail, réparable, d'une construction cohérente.
le remplacement d'un évier en grès en bon état n'est pas forcément un progrès, ni du point de vue de l'architecture, ni du point de vue de l'usage, ni en terme d'investissement;
la réparation d'une armoire peut être plus intéressante que son remplacement pur et simple.

L'économie est un état d'esprit qui implique une réflexion continue. Economie de moyen mais pas de démarche.

4.2 Choix des entreprises

Le Domaine des constructions n'a pas de liste, ni exclusive ni générale, des entreprises habilitées à travailler pour la Ville. Toute entreprise domiciliée dans le canton de Genève et respectant les usages et réglementations en vigueur peut offrir ses services en matière de travaux. Les critères d'adjudication sont:

- le **prix**
- la **qualité**
- le **respect des conventions collectives et le paiement des charges sociales**
- la **disponibilité**.

5. Conclusion provisoire

La communication (informelle, légère, rapide) entre les partenaires est une des clefs de la réussite de cette démarche.

L'image des services doit être unique auprès de la population. Les enjeux communs des services de l'Administration sont la crédibilité par l'écoute et l'effcience des moyens mis en oeuvre.

**Bâtiments****Objectifs 2006****2006**

Ville de Genève

**Département de l'aménagement, des
constructions et de la voirie****Domaines des constructions**

Gestion, entretien et rénovation du patrimoine immobilier

Missions	N°	Objectifs
1000 Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier	1100	Entretenir et gérer le patrimoine financier Amélioration des conditions de collaboration avec la GIM (gérance immobilière municipale) dont les collaborateurs assurent les premiers contacts avec les locataires. Mise au point d'un langage commun relatif au thème de l'entretien afin que l'ensemble du parc locatif soit géré avec cohérence en fonction des objets et des objectifs définis par les Directions des départements. Maîtrise des choix des travaux, des coûts ainsi que des délais. Le dialogue avec les locataires fait également partie des prestations que le service se doit d'offrir.
	1200	Participer et appuyer les demandes des divers utilisateurs internes de la Ville de Genève dans les domaines de la conception et de la mise au point des cahiers des charges. Vérification de la faisabilité, technique et financière, en fonction de l'avant-projet approuvé par le service bénéficiaire afin d'assurer un cheminement décisionnel cohérent jusqu'à la réception des locaux par l'utilisateur.
	1300	Nous nous fixons pour objectif une mise à jour en ligne des informations relatives à l'état du patrimoine immobilier à l'aide des différents outils d'évaluation à disposition. Les connaissances de tous nos collaborateurs architectes et techniciens nous permettent déjà de savoir en tout temps dans quel état d'entretien se trouve tel ou tel autre objet. Nous souhaitons maintenant passer au stade informatisé en temps réel de ces informations afin que toutes les personnes intéressées et habilitées puissent à tout moment consulter une fiche de diagnostic sommaire d'un immeuble. Ceci se mettra en place en collaboration avec la DSI et aboutira à la création d'une base de données pertinente. Cet outil, essentiel pour une planification de l'entretien du patrimoine de la Ville de Genève, sert d'ores et déjà à dégager des priorités ou axes d'intervention et ce en étroite collaboration avec les services concernés, soit l'architecture, l'énergie et le patrimoine.
	1400	Le bureau d'études outre ses tâches de mise au point des dossiers de requêtes en autorisation et de suivi des dossiers administratifs, est occupé aux études de faisabilité concernant essentiellement le patrimoine administratif. La fin de l'activité de l'atelier COGESIM dans le courant de l'été 2005, atelier qui aura occupé deux personnes à des fins d'études touchant les mouvements de personnels administratifs au sein des bâtiments de la Ville, va amener de fait une surcharge de travail sur les trois architectes en place (2,8 postes). Il s'agira d'être d'autant plus clair et précis quand aux tâches que l'on attendra de cette équipe, tant en terme de délais, qu'en terme de contenu (voir les remarques au sujet de la mise au point des programmes d'occupation des locaux). De fait, le bureau d'études devra pouvoir répondre aux attentes du nouveau COATTRIM sans augmentation de personnel.
	1500	Gestion et application du concept de sécurité sur la base des normes cantonales et fédérales en vigueur, ainsi que celles des assurances en fonction d'une échelle de risques analysés. Contrôle l'exécution de nouvelles installations, gère et contrôle les contrats des sociétés

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

3967

privées pour la maintenance des installations techniques de sécurité
ou de surveillance humaine

L'augmentation des exigences en terme de sécurisation des
bâtiments notamment sur la base d'exigences renouvelée des
législations tant cantonales que fédérales, ainsi que la pression des
assurances privées, impliquent des mesures toujours plus
complexes, donc toujours plus onéreuses pour la collectivité. Par
ailleurs le service des bâtiments assure la permanence des premiers
appels en cas d'intervention des SIS.

La mise en place et la maintenance des systèmes, tout en s'assurant
de la justesse des choix en fonction de l'estimation rigoureuse des
risques reste l'objectif premier de la prestation sécurité.
Ce travail se fait en parfaite collaboration avec les entités
administratives cantonales et les services d'intervention.

9000 Gestion du service

9100 Synergie entre les services du domaine

Participer activement à la mise en commun des connaissances et
des compétences des services du domaine et plus particulièrement
avec les services d'architecture et de l'énergie. L'emménagement
dans des locaux communs à la rue du Stand et les choix de
conditions de travail en espaces ouverts va dans le sens d'une
volonté de communiquer en permanence avec tous les acteurs de la
gestion du patrimoine. Le rôle des chefs de services sera de motiver
les uns et les autres à cette phase d'enrichissement et de mise en
place de nouvelles habitudes de travail.

Variation de personnel

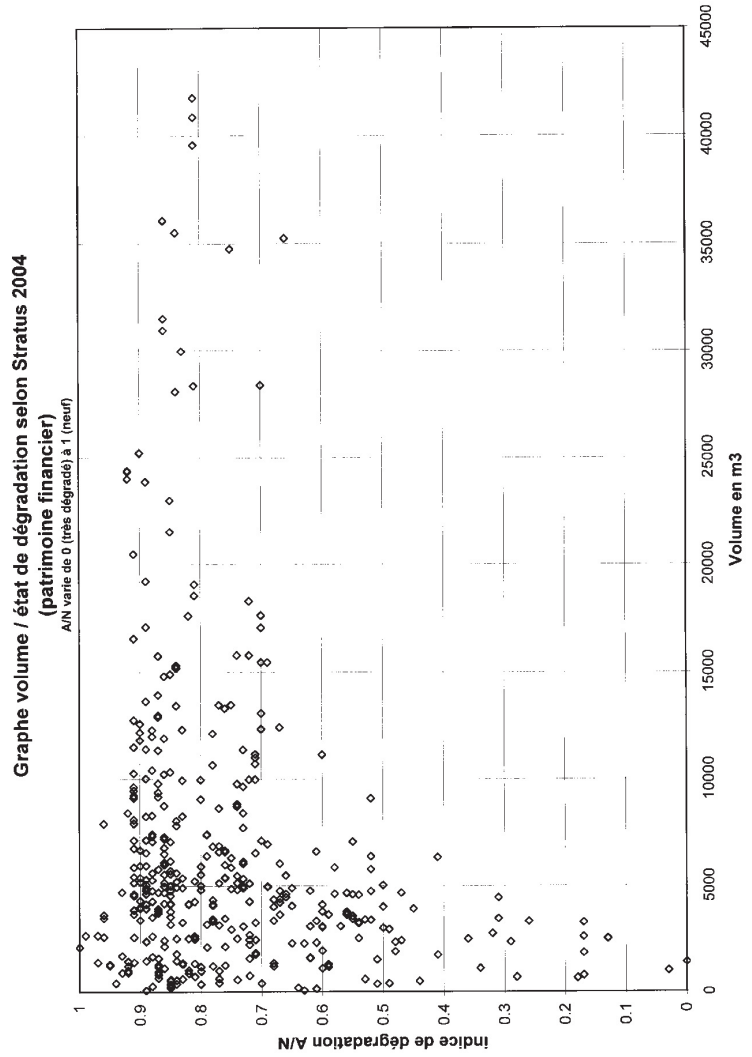
Demande d'un poste d'ingénieur en sécurité.

Variation de locaux

Emménagement dans des locaux communs au domaine des constructions à la rue du Stand dès cet été

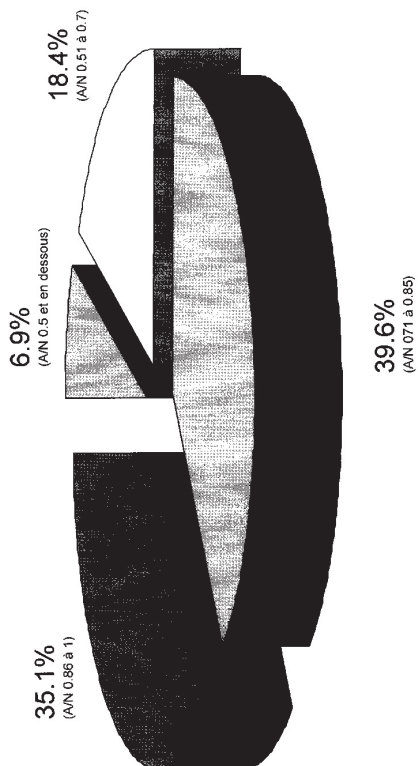
Agenda 21

Les efforts entrepris afin de sensibiliser les entreprises au tri des déchets et au développement durable seront
poursuivis. Application test de la liste des critères retenus pour les projets de construction et de rénovation.



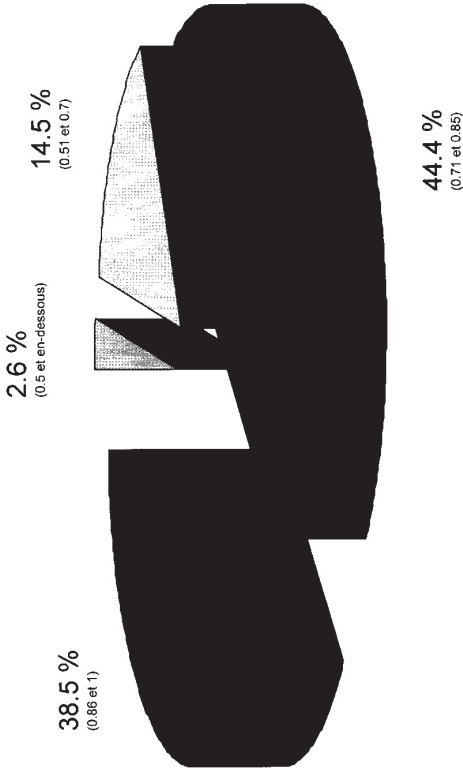
Pourcentage sur le nombre d'immeubles locatifs

L'indice de dégradation A/N varie de 0 (très dégradé) à 1 (neuf)



Pourcentage sur le volume construit des immeubles locatifs

L'indice de dégradation A/N varie de 0 (très dégradé) à 1 (neuf)



SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin) Budget 2006

3971

Répartition 314 service compléments bâtiments par service PR2006

Lib Dpt	Lib services	Somme
Affaires culturelles	Art et culture SAT	722'000
	Art et culture SAT	312'000
	Bibliothèque publique et universitaire	116'000
	Bibliothèque et documentation mun.	150'000
	Grand Théâtre de Genève	154'000
Somme Affaires culturelles	Musée d'art et d'histoire	6'000'000
	Musée d'ethnographie	689'000
	Musée d'histoire naturelle	8'000'000
	Poste Patrimoine Image	13'000
		71'000
Somme Affaires culturelles		3'076'000
Affaires sociales, écoles et environ.	Délégation à la jeunesse	3'000
	Enfance et jeunesse	115'000
	Environnement	250'000
	Espaces verts et environnement	50'000
	Etat civil	3'000
Somme Affaires sociales, écoles et environ.	Logistique et technique	30'000
	Pompes funèbres et cimetières	30'000
	Social	804'000
		804'000
		1'630'000
Somme Aménagement, construction et voirie	Bâtiments	
	Energie	274'000
	Logistique et technique	250'000
	Voies - Ville propre	30'000
		330'000
Somme Aménagement, construction et voirie		330'000
Autonités	Administration centrale	
	Conseil municipal	
	Finances et administration générale	
	Gérance immobilière municipale	
		353'000
Somme Autonités		353'000
Somme Finances et administration générale	Finances et administration générale	
	Gérance immobilière municipale	
		164'850
		164'850
		164'850
Somme Finances et administration générale		335'000
Sports et sécurité	Agents de Ville et domaine public	
	Assist. et protection de la population	
	Inondée et secours	
	Sports	
		16'000
Somme Sports et sécurité		16'000
Total		26'476'950

Répartition 314 par services compléments PR2006

Lib Dpt	Lib services	Somme
Affaires culturelles	Art et culture SAT	722'000
	Art et culture SAT	312'000
	Bibliothèque publique et universitaire	116'000
	Bibliothèque et documentation mun.	150'000
	Grand Théâtre de Genève	154'000
Somme Affaires culturelles	Musée d'art et d'histoire	6'000'000
	Musée d'ethnographie	689'000
	Musée d'histoire naturelle	8'000'000
	Poste Patrimoine Image	13'000
		71'000
Somme Affaires culturelles		3'076'000
Affaires sociales, écoles et environ.	Délégation à la jeunesse	3'000
	Enfance et jeunesse	115'000
	Environnement	250'000
	Espaces verts et environnement	50'000
	Etat civil	3'000
Somme Affaires sociales, écoles et environ.	Logistique et technique	30'000
	Pompes funèbres et cimetières	30'000
	Social	804'000
		804'000
		1'630'000
Somme Aménagement, construction et voirie		330'000
Autonités	Administration centrale	
	Conseil municipal	
	Finances et administration générale	
	Gérance immobilière municipale	
		353'000
Somme Autonités		353'000
Somme Finances et administration générale	Finances et administration générale	
	Gérance immobilière municipale	
		164'850
		164'850
		164'850
Somme Finances et administration générale		335'000
Sports et sécurité	Agents de Ville et domaine public	
	Assist. et protection de la population	
	Inondée et secours	
	Sports	
		16'000
Somme Sports et sécurité		16'000
Total		26'476'950

Répartition 314 sans service compléments par service PR2006

Lib Dpt	Lib services	Somme
Affaires culturelles	Art et culture SAT	270'000
	Art et culture SAT	143'800
	Bibliothèque et documentation mun.	105'160
	Musée d'art et d'histoire	3'200
	Musée d'ethnographie	3'200
Somme Affaires culturelles	Poste Patrimoine Image	622'300
		628'500
	Délégation à la jeunesse	70'141'100
	Enfance et jeunesse	1'028'800
	Espaces verts et environnement	420'000
Somme Affaires sociales, écoles et environ.		9'891'400
Somme Aménagement, construction et voirie	Aménagement urbain	2'450'000
	Direction du génie civil	30'000
	Logistique et technique	2'946'000
	Voies - Ville propre	385'000
		1'335'000
Somme Aménagement, construction et voirie		6'816'000
Somme Autonités	Assurances	1'550
	Finances et administration générale	1'500'000
	Gérance immobilière municipale	1'500'000
		3'395'211
		3'395'211
Somme Finances et administration générale		45'000
Sports et sécurité	Agents de Ville et domaine public	19'000
	Assist. et protection de la population	19'000
	Inondée et secours	19'000
	Sports	667'350
		667'350
Somme Sports et sécurité		21'852'291
Total		21'852'291

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 – Département des affaires culturelles.**Rapporteur: M. Jean-Marc Froidevaux.**

La commission des arts et de la culture a examiné cette proposition sous la présidence de M^{me} Florence Kraft-Babel lors de ses séances des 9 et 23 juin 2005. M^{me} Laurence Schmidlin a pris les notes de séances d'une plume rigoureuse et le rapporteur l'en remercie vivement.

Présentation des objectifs budgétaires du département des affaires culturelles par M. Patrice Mugny, conseiller administratif, accompagné de M. Boris Drahusak, codirecteur du département

M. Mugny indique que la détermination des objectifs du Conseil administratif commande de connaître au préalable les recettes, car, à recettes égales, la mise en œuvre des mécanismes salariaux entraîne déjà un déficit du budget de fonctionnement. Cette situation commande des réévaluations internes et les arbitrages nécessaires de la part du Conseil administratif. Ceux-ci ne sont toutefois pas encore intervenus. L'expérience acquise permet de considérer toutefois une constante progression des recettes dont il convient, préalablement aux arbitrages, d'en définir au plus près l'ampleur.

Quelques objets budgétaires sont déjà acquis, qu'il s'agisse soit des dépenses liées, soit des dépenses approuvées par le Conseil municipal, à tout le moins dans les principes. Ils représentent ensemble une enveloppe de l'ordre de 450 000 francs.

Il s'agit des ajustements de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), de l'augmentation des loyers des locaux de la rue Blanche, de l'indexation des salaires du personnel du Grand Théâtre, mais encore du changement des étiquettes des bibliothèques municipales (60 000 francs), de la Nuit de la science, dont le rythme biennal est partiellement compensé par l'absence de la manifestation, biennale elle aussi, de la Fureur de lire, de la réintroduction de la subvention en faveur du Théâtre Am Stram Gram, qui n'apparaissait provisoirement pas au budget 2005 pour avoir bénéficié cette année d'une avance semi-annuelle.

Pour l'année 2006, le département a deux priorités.

La première est la réalisation du projet BAC+ (Bâtiment d'art contemporain), sans que l'on sache déjà s'il s'agira de BAC+1, 2 ou 3. La Ville devrait pouvoir disposer prochainement des locaux actuellement occupés par le Musée Jean Tua de l'automobile et du cycle. M. Mugny souligne les bonnes relations qu'il entretient avec le conseil de la Fondation Jean Tua, malgré l'existence d'une procédure d'évacuation en cours. La réalisation d'un livre sur le musée, dont le coût serait pris en charge par les fonds généraux, est déjà en discussion entre les parties.

Pour mémoire: au départ, il y avait le Mamco et le Centre d'art contemporain. Il s'agit d'y attacher le Centre d'édition contemporaine, le Centre pour l'image de Saint-Gervais et le Centre de la photographie du Grütli. L'un des bâtiments dans lesquels la Ville avait prévu de déployer son projet BAC+3 a été acquis il y a peu par la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA), qui n'est pas d'accord de le revendre, mais de le louer à la Ville, ce qu'elle n'envisage pas en raison de son coût. De ce fait, le magistrat entend installer le Centre pour l'image sitôt que le Musée Jean Tua de l'automobile et du cycle aura libéré les locaux. Le coût de cet emménagement serait de l'ordre de 650 000 francs. En revanche, d'autres solutions doivent être trouvées pour l'installation du Centre d'édition contemporaine ou du Centre de la photographie, peut-être à la faveur d'autres bâtiments jouxtant immédiatement le quadrilatère.

La seconde priorité a trait au Théâtre Saint-Gervais, qui vit depuis quelques années avec le couteau sous la gorge. Le magistrat estime que ce théâtre est une institution qui fait un travail extraordinaire d'ouverture au monde et à la cité, mais qui est sous-doté par rapport aux autres théâtres. Il est donc prévu une subvention de 200 000 francs.

Questions des commissaires

Interrogé sur la tardiveté des objectifs budgétaires, le magistrat indique que, de son côté, il avait défini ses objectifs le 15 janvier déjà et que ce débat a ensuite traîné. Il dit n'en assumer aucune responsabilité.

Interrogé sur son soutien à la création indépendante, et plus particulièrement en ce sens sur le Théâtre Saint-Gervais et sur le Mouvement 804, le magistrat indique que la subvention au Théâtre Saint-Gervais est destinée au théâtre lui-même, tandis que la création indépendante elle-même relève des fonds généraux, comme par le passé. A ce jour, une demande sur cinq est satisfaite. Le Mouvement 804, lui, est bien connu, puisqu'il est né du désengagement de l'Etat du théâtre. De son côté, la Ville donne environ 1,2 million au théâtre, outre les 2 millions que reçoit le Grütli pour le théâtre indépendant. Cette salle lui est plus particulièrement dédiée.

De son côté, au Théâtre de l'Orangerie, le magistrat imagine l'expérience de le proposer aux auteurs genevois pour y faire jouer leurs œuvres ou, plus simplement, y permettre une lecture publique.

Le Théâtre Pitoëff est maintenant attribué à M. Fernandez et il n'est guère possible de lui demander de partager cette salle avec d'autres acteurs culturels.

Le magistrat indique pourtant que les salles pour monter des spectacles ne font pas défaut à Genève, mais le financement oui, ce à quoi la représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) répond qu'elle s'étonne que le théâtre soit une priorité du magistrat alors qu'il fait peu de cas de la création indépendante en général, et du Mouvement 804 en particulier.

Revenant sur l'attribution d'une subvention par le biais des fonds généraux, le magistrat rappelle que les critères sont aussi objectifs que possible, à savoir que le budget du projet doit tenir la route, avec des acteurs correctement payés – si bien que le projet soit faisable.

Interrogé sur l'évolution prévisible du nombre de postes de travail, le magistrat indique que son intention est de demander deux nouveaux postes, l'un pour le Fonds municipal d'art contemporain et un second pour le patrimoine image. Il précise que les éléments nouveaux du budget correspondent à une augmentation prévisible de celui-ci de 1,5 million.

Quant à la réorganisation plus générale du théâtre à Genève, le magistrat rappelle que l'évocation de ses premiers projets avait soulevé un tollé général et qu'il avance maintenant à petits pas. Cette réorganisation s'articule autour de la Nouvelle Comédie, pour laquelle les choses avancent, mais lentement. En l'état, le magistrat dit aimer les spectacles mis sur pied par M. Macasdar à Saint-Gervais et se féliciter de l'usage qui est fait des théâtres Pitoëff, de l'Orangerie et du Casino-Théâtre.

En ce qui concerne la Nouvelle Comédie, le magistrat indique que le chantier pourrait être entrepris à compter de 2012. Ce projet demeure lié à celui du raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et aux questions de financement de ce dernier.

Interrogé quant à l'entretien du patrimoine culturel, le magistrat répond qu'il n'y a plus que des urgences et que, en ce sens, la conservation des herbiers à la Console du Jardin botanique ne constitue pas la priorité. Ainsi, au Musée d'art et d'histoire, des œuvres inestimables sont en grand danger et il est arrivé que le plafond tombe et nécessite des travaux en urgence devisés à environ 20 millions de francs. La réalisation de la nouvelle brasserie des Halles de l'Ile, devisée à 2,5 millions de francs et la situation catastrophique de l'Alhambra sont autant de projets qui paraissent plus urgents au magistrat.

Quant aux subventions, le magistrat indique son intention d'en retirer certaines pour les attribuer à d'autres. La réponse demeurera toutefois vague, sinon pour indiquer que certains subventionnés ne produisent aujourd'hui plus grand-chose d'intéressant et qu'il convient de leur dire, à un moment donné, que c'est fini, parce que de jeunes artistes méritent d'être soutenus par la Ville.

Discussions de la commission

Le groupe socialiste observe et regrette la tardiveté qui a présidé à la remise de la proposition par le Conseil administratif, qui ne permet guère, au final, de faire l'objet d'une attention suffisamment importante. Des déterminations efficaces par son groupe seront difficiles. En outre, la forme très générale ne permet guère de se faire une idée précise des objectifs et des moyens qu'entend se donner le magistrat. En outre, la priorité du groupe socialiste pour l'année 2006 sera la petite enfance et, dans cet esprit, il trouve importante l'augmentation des charges du département à hauteur de 1,5 million de francs. Il approuve toutefois la méthode du magistrat, qui consiste à procéder largement à une réallocation des ressources internes plutôt qu'à accroître les charges de son département.

Le groupe radical reprend à son compte les remarques de forme exprimées par le représentant socialiste. Quant aux priorités du magistrat, il se réjouit de son intérêt pour l'art contemporain, mais il se demande de quelle manière le département va articuler ses choix et ses moyens. Quant au Théâtre Saint-Gervais, le représentant radical dit son scepticisme, d'autant plus que le projet de déménager le Théâtre Saint-Gervais demeure actuel. Pour le surplus, il ne partage pas l'opinion du magistrat quant à son caractère nécessaire à Genève. Quant à la priorité indiquée dans le document et relative au «Mieux vivre ensemble», le représentant radical rappelle qu'il ne s'agit là que de l'objectif de l'action politique et que tout y participe, y compris la culture, mais que cela ne peut pas faire l'objet d'une fin en soi.

Le Parti du travail indique qu'il se déterminera sur la base d'un budget chiffré plutôt que sur des intentions générales. En outre, s'agissant des augmentations de subventions annoncées, ainsi le Théâtre Saint-Gervais, la question principale est, pour ce groupe, celle de savoir comment ces augmentations seront financées.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) retient l'importance particulière du «Mieux vivre ensemble» contesté par les radicaux. Pour ce groupe, des manifestations comme «La ville est à vous» sont essentielles dans le principe qu'elles soutiennent et concluantes dans leurs réalisations. La réalisation du projet BAC+ est accueillie avec enthousiasme. Elle accorde une importance particulière au théâtre indépendant, et plus particulièrement au Mouvement 804, qui a mené une vaste réflexion à laquelle ont été associés les principaux directeurs des

troupes subventionnées. Elle rappelle que la création indépendante est le vivier du théâtre de demain. Elle insiste donc pour que le magistrat soit à l'écoute de ce mouvement et que la Ville devienne un partenaire de ce qui se fait actuellement.

Le Parti démocrate-chrétien soutient le projet BAC+, mais pour autant qu'il s'agisse bien du projet BAC+3, soit le projet qui regroupe l'ensemble des institutions concernées, quitte à ce qu'elles soient invitées à s'y serrer un petit peu. En ce qui concerne le théâtre, celui de Saint-Gervais ou la création indépendante, le Parti démocrate-chrétien souhaite surtout savoir comment le magistrat va concrétiser et crédibiliser ses ambitions. Certes, tout cela serait possible par le biais de la Conférence culturelle, mais, pour qu'elle fonctionne, il faudra que la Ville fasse l'apprentissage du partage du pouvoir.

L'Union démocratique du centre reprend à son compte l'intervention préalable du groupe radical, en particulier en ce qui concerne ses doutes quant à la priorité donnée au «Mieux vivre ensemble».

Le groupe libéral regrette également que les intentions du magistrat ne soient pas exprimées de manière plus claire, tant, usant d'une phraséologie alambiquée, le département cherche plus à justifier, sinon à noyer son action qu'à l'éclairer et à la conduire. Pour le groupe libéral, la priorité du département des affaires culturelles doit être la qualité, qui, elle seule, est rassembleuse. Il déplore que les projets du type «La ville est à vous» ne participent pas de cette priorité. Il soutiendra en revanche les objectifs liés au théâtre et à l'art contemporain, cela toutefois dans les limites de ce qui est connu aujourd'hui, et il se réserve d'apprécier à ce titre le ligne à ligne qui doit concrétiser ces objectifs et les choix du magistrat liés à la réallocation des ressources.

Le groupe des Verts, quant à lui, ne se détermine pas.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2006 du département des affaires culturelles.

Rapporteur: M. Jean-Marc Froidevaux.

La commission des arts et de la culture a examiné le projet de budget 2006 dans ses séances des 15 et 22 septembre, 6 et 13 octobre 2005, sous la présidence de M^{me} Florence Kraft-Babel. M^{me} Laurence Schmidlin a pris d'excellentes notes de séances et le travail du rapporteur en fut bien simplifié. Il l'en remercie ici vivement.

Plan du rapport

1. Art contemporain: audition du magistrat et de M^{me} Isabelle Naef Galuba
2. Théâtres: audition du magistrat
3. Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006 pour le département des affaires culturelles
4. Audition de M. Mathieu Chardet, Théâtre de l'Orangerie
5. Audition de M. Miguel Fernandez, directeur du Théâtre en Cavale, accompagné de M^{me} Byrde, administratrice du théâtre
6. Audition de M. François Rochaix, directeur du Théâtre de Carouge, et de M. Raymond Jourdan, président du conseil de la fondation du théâtre
7. Audition des représentants du Théâtre Saint-Gervais et de sa fondation
8. Audition du magistrat et des services
9. Propositions d'amendements et vote de ceux-ci
10. Prise de position des groupes
11. Préavis de la commission

Annexes du rapport

1. Réponses aux questions de la commission des arts et de la culture
2. Les mesures d'économie d'énergie dans le domaine du spectacle
3. Nouveaux postes

Séance du 15 septembre 2005

Cette première séance est organisée autour des priorités du magistrat, à savoir l'art contemporain et le théâtre.

1. *Art contemporain*

M. Patrice Mugny rappelle les principes qu'il entend mettre en œuvre à l'endroit de l'art contemporain. Le premier est la mise en valeur de l'espace de la rue des Bains autour du Bâtiment d'art contemporain (BAC) qui devient un foyer d'art contemporain reconnu et auquel doit s'adjoindre le Centre pour l'image contemporaine, aujourd'hui à Saint-Gervais, le Centre de l'édition contemporaine et le Centre de la photographie. Dans la mesure où le projet rencontre des problèmes fonciers, la question demeure de savoir si le projet initial BAC+3 est encore possible. L'occupation des locaux par les acteurs de l'art contemporain doit intervenir au fur et à mesure de leur disponibilité et cela de manière immédiate afin de prévenir toute occupation illicite de ceux-ci.

Ce printemps prochain, la Fondation Jean Tua de l'automobile et du cycle doit libérer les locaux qui ont été mis à sa disposition au rez-de-chaussée de la rue des Bains et un budget d'investissement de 7,5 millions figure au plan financier d'investissement (PFI) pour couvrir les travaux prévisibles dans ces locaux. Dès leur libération par la Fondation Jean Tua, ces locaux seront remis au Centre de l'image contemporaine. Le terrain est, à cet égard, préparé, et un délai de trois jours sera suffisant à cet effet.

Le budget de l'art contemporain s'accroît ainsi de 650 000 francs (page 169 des pages jaunes) qui correspondent à une somme annuelle dont la totalité ne sera pas utilisée, mais probablement les trois quarts seront utilisés, compte tenu du fait que le projet démarrera au deuxième trimestre de l'année 2006 (soit après le départ prévu du Musée de l'automobile et du cycle).

Cette somme de 650 000 francs est à la disposition du fonctionnement de BAC+, du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) et du Centre d'art contemporain, qui reçoivent 180 000 francs chacun, le solde allant dans le fonctionnement général; le solde est mis à disposition de manière générale.

M^{me} Isabelle Naef Galuba, responsable du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), précise que le projet BAC+3 repose sur la complémentarité des institutions, qui vont créer des prestations communes et nouvelles, soit un service culturel commun (destiné à l'accueil, à la formation), une cellule pédagogique ainsi qu'elle existe déjà au Mamco et qui servirait à l'avenir l'ensemble des institutions, une salle de projection pour environ 200 personnes, nécessaire pour permettre d'associer les nouvelles technologies qui font partie intégrante de l'art

contemporain, les expositions communes, en plus des expositions spécifiques, une cafétéria, un lounge, vestiaire, billetterie unique, boutique, autant de prestations intéressantes et nécessaires qui deviennent possibles dans le BAC.

C'est de la sorte que s'articule ce budget de 650 000 francs dont le contenu ne sera précisé que lorsque seront connues les institutions qui rejoindront le projet.

Questions des commissaires

Interrogé sur la politique d'acquisition des œuvres dans le domaine de l'art contemporain, le magistrat expose que les œuvres sont achetées par le Mamco et le FMAC, outre celles dont la Ville est propriétaire au travers de ses musées. Le magistrat indique que, bien sûr, toutes les acquisitions intervenues dans ce domaine ne sont sans doute pas de nature à marquer l'histoire de l'art et qu'avec les années un tri sera nécessaire; précisant qu'il en va ainsi de toute action en faveur de l'expression artistique contemporaine, indiquant en passant son regret de ne pas pouvoir se dessaisir d'œuvres qui paraissent constituer des faux achats. M^{me} Naef Galuba indique à son tour l'importance des achats effectués par le FMAC et souligne que le pavillon suisse de la dernière biennale de Venise présentait quatre artistes genevois, ce qui démontre l'importance de ce foyer et la qualité des œuvres qui sont ici créées.

A l'égard de la politique d'accueil du Mamco et de la volonté de cette institution de se montrer ouverte sur la ville malgré la difficulté que l'on peut rencontrer d'accepter certaines expressions artistiques, M. Mugny rappelle les regrets de M. Bernard, directeur du Mamco, quant à la disparition de la cellule pédagogique, et son propre regret que cette institution ne soit visitée que de 30 000 personnes par année, tandis que 400 000 personnes fréquentent l'ensemble des musées de Genève.

Le magistrat recommande toutefois d'accepter que certaines formes artistiques touchent peu de monde. Il trouve grave le reproche fait que l'art contemporain serait élitiste et de ne pas tout faire pour que toutes les tranches de la population se sentent accueillies.

Quant à l'évolution de la Fondation pour l'art moderne et contemporain et ses possibles partenariats, M. Mugny informe la commission de la volonté réelle de l'Etat à participer à la fondation de même que la Ville d'Annemasse. En outre, les privés sont volontiers généreux. Des collaborations sont possibles avec Lyon et Strasbourg. Quant aux communes, elles n'investissent que dans le domaine de la danse, quoiqu'il y ait une très bonne collaboration avec la villa Bernasconi, à Lancy.

Interrogé sur l'importance du service culturel commun, M. Mugny indique que ce ne seront pas des fonctionnaires, mais des collaborateurs de ces associa-

tions qui se verront confier ces tâches. Toutefois, s'agissant du FMAC, il s'agira ici de mise à disposition du temps d'un employé municipal.

Un commissaire observe que le déplacement de la gravure et de l'image dans le cadre de BAC ne paraît pas générer de synergie mais, au contraire, un supplément de 650 000 francs. Ces missions nouvelles ou non, notamment en ce qu'elles ont trait à la pédagogie, ne pourraient-elles être prises en charge par le Département de l'instruction publique, par exemple?

M. Mugny fait l'observation que le Grand Conseil a supprimé la cellule pédagogique du budget de l'Etat. Ce serait mieux avec, mais, puisqu'elle a disparu, il appartient à la municipalité de faire le choix ou non de développer cette cellule pédagogique.

En outre, le budget BAC+ reste d'un coût public dérisoire par comparaison aux musées municipaux. Pour mémoire, le Muséum coûte 14 millions et les Musées d'art et d'histoire 33 millions. Le projet BAC+ est de 6,5 millions. En outre, le but est de développer des synergies en matière de création qui ne génère pas nécessairement d'économie, l'objectif étant de mettre à profit une surface créatrice commune en vue de valoriser la complémentarité des institutions.

Un commissaire fait observer combien l'exposition Découvrir-Redécouvrir a constitué une opportunité idéale, à la faveur de concours, pour valoriser les artistes genevois. M^{me} Naef Galuba s'associe à cette remarque et la complète à la faveur de ActArt (ex-Carar) qui s'est réformé et rassemble aujourd'hui 20 associations dans le Centre d'art en l'Ile et la villa Dutoit. Cela détermine un véritable mouvement qui tend à plus de cohérence entre l'ensemble de ces associations et étend la présence naturelle de l'art contemporain en vue d'une meilleure intégration dans la cité.

Interrogé quant aux collections de la Ville, M. Mugny indique qu'elle possède 3000 œuvres à la Fondamco et 1500 œuvres à travers le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Une commissaire fait observer que, au moment de la présentation de cette priorité, ce projet est encore plein d'incertitudes, si bien qu'il n'est peut-être pas très utile de l'intégrer dans le budget 2006 déjà plutôt qu'un budget ultérieur.

Pour M. Mugny, l'incertitude porte sur le nombre des nouveaux locataires. Les locaux, quant à eux, seront à la disposition de ceux-ci et il faut un budget pour affecter et utiliser le bâtiment. Le montant de 650 000 francs ne sera certainement pas complètement utilisé, comme pour l'exercice 2005 avec la salle Ernest-Ansermet pour laquelle il va demeurer vraisemblablement un solde de 100 000 francs à la fin de cette année.

Interrogé quant au futur des Halles de l'Île, M. Mugny indique le choix du Conseil administratif d'y installer une brasserie populaire pour un budget de réaménagement de la halle sud de 1 134 000 francs, plus le mobilier, soit 1,3 million de francs. A ce jour, le Centre d'art appliqué est en train de quitter les locaux.

L'Association pour la danse contemporaine voit sa subvention augmenter de 350 000 francs, mais M. Drahusak fait observer que cette subvention reprend la ligne de «soutien à la diffusion chorégraphique», si bien que l'augmentation dont bénéficie la danse contemporaine est de 150 000 francs.

Au terme de cette audition, M. Mugny propose un document récapitulatif sur ses propositions artistiques et ses politiques, y compris, à la demande de la commission, les grands objectifs par rapport à l'art contemporain (annexe 1).

2. *Théâtres*

M. Mugny rappelle que, au début de la législature, il avait différents projets, par exemple mettre certaines salles en activité, aider le théâtre émergent plutôt qu'arroser largement. Les choses se font ainsi, par étape, et la ligne politique se clarifie.

Miguel Fernandez et le Théâtre en Cavale occupe le Théâtre Pitoëff. Le Théâtre Confiture est logée au Casino-Théâtre, M. Omar Porras est au bénéfice d'une subvention fixe assurée sur plusieurs années qui doit permettre la stabilisation de la troupe du Teatro Malandro. En 2006, trois autres compagnies se trouveront aidées par le département, soit l'Helvetic Shakespeare Company et l'Alakran, qui recevront un budget annuel tiré des fonds généraux. Cette politique est celle de la défense du théâtre de qualité. Ce subventionnement est acquis pour des périodes de trois à quatre ans qui permettent à ces compagnies de tenter leur chance et de faire l'objet d'une évaluation à l'issue de cette période, sans qu'il y ait de droits acquis et donc de polémiques.

Au-delà de ces aides, le fonds général tient à disposition 500 000 francs pour le théâtre totalement émergent. A cela s'ajoutent les interventions du département en faveur de la Parfumerie, du Théâtre de l'Usine et du Théâtre du Galpon.

Enfin, Saint-Gervais voit sa subvention augmenter de 200 000 francs pour acheter du théâtre local.

Ces compagnies font régulièrement du travail et apparaissent sur les fonds généraux. Il s'agit d'indépendants.

S'agissant du Théâtre de Carouge, M. Mugny indique que le Conseil administratif a fait ses arbitrages et qu'il a considéré que, si Carouge maintient son centime bas, accueille des banques, s'achète le Bio 72, elle peut assurer les charges

de son théâtre. Il faut toutefois voir là, précise-t-il, un problème politique qui n'a rien à voir avec la personne de son directeur, M. François Rochaix. Ce sont ces circonstances qui ont déterminé le non-renouvellement de la subvention en faveur du Théâtre de Carouge à hauteur de 500 000 francs.

La question du Théâtre de l'Orangerie et de son directeur, M. Mathieu Chardet, est délicate, quoique le département ne s'explique pas comment cette polémique a pu naître.

Il n'y a jamais eu de doute pour personne quant au fait que M. Mathieu Chardet devait quitter son théâtre avec les travaux qui ont été partiellement différés. L'idée était de fermer ce théâtre en 2006, et le département avait imaginé utiliser les parcs et les confier à des auteurs en vue des contes ou des lectures qui y prendraient place. Ces auteurs viennent de se constituer en association et présenteront au département leur projet, le 28 septembre 2005, auquel M. Mugny estime ne pas pouvoir dire non. C'est pourquoi la ligne au budget 2006 demeure inchangée, quoi qu'elle ne soit plus affectée au Théâtre de l'Orangerie, plus particulièrement à sa direction de M. Chardet.

A l'inverse, la pétition que M. Mathieu Chardet fait signer à ses spectateurs constitue une authentique prise en otage de la politique du département, selon M. Mugny, quoique les travaux à la scène de l'Orangerie soient repoussés à nouveau et quand bien même ce théâtre a incontestablement trouvé son public. M. Mugny fait observer que, si les travaux avaient été effectués selon le planning convenu, M. Mathieu Chardet aurait dû quitter cette scène en 2004 déjà et qu'il a déjà bénéficié d'une prolongation d'une année du soutien de la Ville de Genève.

En ce qui concerne le Théâtre Saint-Gervais, M. Mugny indique son intention d'approcher M. Macasdar sur ce point, puisque voilà dix ans qu'il préside à cette maison. Pour l'avenir, si le Centre pour l'image contemporaine déménage à BAC+, l'idée du département des affaires culturelles est que Saint-Gervais devienne un lieu de résidence pour la création. On y travaillera sur l'écrit et la production théâtrale. Les locaux s'y prêtent bien, dans la mesure où ils disposent d'installations sanitaires qui permettent l'usage résident.

Un commissaire indique désirer que soit établi un tableau présentant l'ensemble des directeurs de théâtre avec la date respective de leur entrée en fonction de même qu'il spécifierait les éléments essentiels de la convention de subventionnement, le cas échéant.

Une commissaire s'interroge sur les critères qui président au bénéfice des fonds généraux, critères dont M. Mugny assure de l'accessibilité pour l'ensemble des personnes qui en ferait la demande car, comme pour le cinéma ou la danse, ceux du théâtre sont disponibles sur le site web du département.

En ce qui concerne le subventionnement d'activités artistiques en dehors de la commune de Genève, M. Mugny indique ne subventionner à Carouge que le Chat Noir, cela dans le cadre de son activité de programmateur de la scène Ella-Fitzgerald. En outre, la Ville subventionne indirectement Meyrin, dans la meure où le Teatro Malandro s'y produit régulièrement. Elle ne subventionne par contre plus le Forum de Meyrin depuis qu'il est apparu que la commune de Meyrin avait un boni de 15 millions de francs. En outre, la Ville entretient de bons contacts avec la commune de Lancy et sa Maison de la danse à laquelle la Ville participera à son budget de fonctionnement ainsi qu'avec la Ville d'Annemasse, les deux municipalités venant de mettre en commun un bus d'échanges culturels.

3. *Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006 pour le département des affaires culturelles*

L'examen du rapport se fait par questionnement de la commission au magistrat, page par page.

Page 61

Qu'est-ce qu'une programmation citoyenne?

Le Théâtre Saint-Gervais, par exemple, fait plus que d'autres afin de créer des rencontres entre l'art et le public. Ainsi, par exemple, au mois de décembre prochain, il accueillera des artistes palestiniens, accueil qui résonne comme un écho avec l'actualité à Gaza. Cela, par exemple, c'est une «programmation citoyenne».

Que comporte le soutien culturel aux maisons de quartier?

Il faut entendre principalement le soutien aux Maisons de quartier des Pâquis et de la Jonction.

Que devient le Musée des sciences?

Ce musée sera dorénavant lié au Muséum. Il estime que cela n'avait guère de sens qu'il soit rattaché aux beaux-arts ou à l'histoire. Au contraire, le Musée des sciences deviendra la vitrine du Muséum sur la rive droite. On y défend également un «forum» portant sur les grands enjeux de la société actuelle.

Au Musée d'ethnographie, la direction se recompose et la procédure de sélection du nouveau conservateur touche à son terme.

Page 62

Que sont les «50 JPG»?

Il s'agit d'une biennale de la photographie dont il s'agira, en 2006, de la troisième édition. Elle est organisée par le Centre de la photographie et l'acronyme signifie «Cinquante jours pour la photographie à Genève».

Page 63

Interrogé quant à la politique de surveillance, notamment l'usage de l'électronique de sécurité, M. Mugny rappelle que les tâches des gardiens sont multiples, comportant bien sûr la surveillance des salles contre le vol, mais aussi la sécurité au sens large, ainsi l'incendie ou autres dégâts pouvant intervenir. Mais encore l'assistance au public, notamment à l'endroit des handicapés.

Un des problèmes liés aux gardiens a trait à «l'organigramme et périmètre théorique – périmètre effectif», expression par laquelle il faut comprendre qu'il n'est pas toujours aisé de déplacer un gardien d'un musée à un autre, sans que cela soit considéré comme une sanction, sans comprendre en cela qu'ils n'ont qu'un seul employeur, à savoir la Ville.

Page 64

1000.1500.01: La méthode employée en ce qui concerne l'absentéisme consiste à prendre l'habitude d'appeler les absents, de s'entretenir avec un collaborateur qui revient d'un congé maladie. L'objet est d'avoir une base stable qui permette d'évaluer le problème avant de chercher la méthode de lutte contre l'absentéisme.

1000.1200: Il existe aujourd'hui un accord complet quant à la Nouvelle Comédie à ériger sur le site de la future gare des Eaux-Vives.

3000: Le Département de l'instruction publique, soit Charles Beer, et la Ville se rencontrent 15 à 20 fois par année, et les services concernés très régulièrement.

Page 65

Agenda 21: Le Service de l'énergie établit un rapport sur les économies réalisées en matière d'huile de chauffage, aujourd'hui, on s'attache à l'électricité. Un grand bâtiment est alors passé au scanner du Service de l'énergie. Ce sera le Grand Théâtre qui, vraisemblablement, va être soumis à la question. Le cas échéant, la ligne de 20 millions figurant au PFI peut être utilisée pour effectuer les travaux de mise à niveau nécessaire.

Page 66

3300.01: Ce programme de substitution à Billetel qui avait fait faillite est établi avec la Direction des systèmes d'information, de manière autonome. L'inten-

tion est maintenant de passer à une gestion de salle interne à son ouverture vers l'extérieur afin de permettre l'achat de billets de spectacles.

3100.02: Faut-il voir ici des ressources en personnel de la Ville ou de sous-traitance?

La réflexion est posée sur les coûts qui déterminent le choix entre une action directe de la Ville ou la mise en œuvre de sous-traitants.

Il est possible aujourd'hui de faire une sonorisation maîtrisée qui a été testée cet été. Elle est de nature à prévenir les réactions négatives des habitants, qui n'ont plus à subir les ondes sonores résiduelles. Une très grande précision est maintenant possible pour un meilleur usage des scènes en plein air.

Page 67

2000.2200: Où en est-on du chéquier culturel?

Le chéquier pourrait être mis en place dès janvier 2006. Il ne nécessite aucun employé supplémentaire.

Page 68

1000.1100.04: Qu'en est-il du projet de la Maison de la littérature?

Il s'agit d'un projet que la Ville suit sans avoir encore pris de décision.

2100.02 et 03 – Salon international du livre: De quel ordre est la convention?

Ce sont les 200 000 francs déjà votés en 2004 sur la base d'une convention de subventionnement.

Pourquoi un poste supplémentaire au Fonds municipal d'art contemporain?

Les expositions, les bourses qui ont été introduites dans les tâches font que le personnel du FMAC ne peut plus suivre. La manifestation Découvrir-Redécouvrir va s'élargir et on envisage un festival de l'art contemporain à la mi-septembre, outre le travail de coordination autour de BAC+.

(Cette question n'a plus d'actualité.)

Page 70

Envisage-t-on une réflexion sur la signification de cet espace: parc, musée ou conservatoire? Ni le Jardin botanique ni son herbier ne sont valorisés?

M. Mugny diverge et trouve le lieu remarquable en cohérence et en intérêt, sinon la boutique qui est mal placée ou mal indiquée. La politique actuelle est celle de M. Spichiger et son intention est bien de faire tout à la fois un parc et un musée.

Page 74

Pourquoi un poste d'adjoint scientifique à la Maison Tavel?

La Maison Tavel doit être refondue. On s'oriente vers un centre d'interprétation à la canadienne qui fait que les visiteurs y rencontreront l'essentiel sur l'histoire de Genève et seront invités à se rendre dans les autres musées plus spécialisés, selon le principe de la toile d'araignée.

Agenda 21: Il a été décidé que le Musée de l'horlogerie reste à sa place, assorti de la création d'une salle forte en sous-sol et d'une mise aux normes en matière de sécurité.

Page 79

1100.07 – Bibliothèque hors murs ou UAC

Il s'agit d'unités d'action communautaire qui voient les livres sortir des bibliothèques dans la cour de l'école des Pâquis.

Séance du 22 septembre 2005

4. *Audition de MM. Mathieu Chardet, directeur du Théâtre de l'Orangerie, et Jean-Pierre Bosson, président de l'Association du Théâtre de l'Orangerie (l'essentiel de cette audition devra faire l'objet d'un rapport dans le cadre de l'examen de la pétition relative à ce théâtre. Référence n'est faite ici à cette audition que dans la mesure où elle éclaire le vote du budget)*

M. Chardet expose l'historique de son activité à l'Orangerie.

Ce théâtre a été, pour lui, un lieu extraordinaire proposé par M. Vaissade, alors conseiller administratif. Il y a vu là un lieu particulier qui commande une activité qui lui réponde et il estime en ce sens ne pas avoir fait trop d'erreurs, et le public lui a répondu en l'honorant d'une très bonne fréquentation.

Son idée était d'ouvrir la programmation à un grand nombre de compagnies. Il a pensé que c'était là l'occasion de programmer plus que deux ou trois spectacles de production propre, mais plutôt de faire de la coproduction. Le public a toujours bien répondu à cette programmation. Des échanges sont intervenus avec plusieurs autres lieux romands, puis avec la France voisine et le Théâtre de Vidy. En parallèle, se sont développés les spectacles pour enfants qui ont connu un suc-

cès extraordinaire et fulgurant. Aujourd'hui, la programmation présente un spectre complet des arts de la scène.

Le public de l'Orangerie est un public d'été, attaché à des programmes divertissants. A ce titre, le Théâtre de l'Orangerie présente une programmation très diverse, à savoir aussi bien de la poésie que du théâtre ou de la comédie musicale, et cet ensemble est destiné à tous les publics.

L'Orangerie est le seul théâtre d'été à Genève, cette saison avec plus de 6000 spectateurs, conséquence d'une «salle» pleine et d'un taux de fréquentation de 100%. Les années antérieures, le taux de fréquentation variait entre 87 et 90%.

Le budget général du théâtre a varié, au cours des six dernières années, de 260 000 francs à 475 000 francs. De ces sommes, les salaires ont oscillé entre 23 et 30% et les frais d'exploitation entre 16 et 30%. Quant à la part artistique, elle correspond à 40 à 50% du budget.

Le théâtre a accueilli des compagnies genevoises (40 troupes), vaudoises (9), françaises (9) et belges (1).

M. Chardet avait été nommé par M. Vaissade pour un an, puis tacitement reconduit pendant trois ans. M. Chardet a toutefois reçu une convention pour deux ans, soit 2003 et 2004, préparée et signée par M. Vaissade. Quand M. Mugny a été élu, celui-ci a indiqué que la convention ne serait pas reconduite. M. Chardet indiquait toutefois que sa saison 2005 était prête, ce qui avait déterminé le magistrat à reconduire M. Chardet à l'Orangerie pour la saison 2005.

M. Bosson expose que le théâtre fonctionne depuis vingt-cinq ans. L'association a pour vocation de seconder le directeur du théâtre sans aucun regard pour l'artistique, mais se démène pour la recherche de sponsors. Ce n'est toutefois pas une association des amis du théâtre. C'est l'association qui reçoit l'argent du département et qui est garante de son usage. Elle n'est toutefois pas l'employeur de M. Chardet. Cette association est composée de trois personnes qui sont aussi le comité.

Aujourd'hui, la saison 2006 est programmée, sans toutefois que des conventions aient été formulées. Il s'agit d'une organisation qui se finalise dans le courant de l'hiver.

Séance du 29 septembre 2005

5. Audition de M. Miguel Fernandez, directeur du Théâtre en Cavale, accompagné de M^{me} Byrde, administratrice du théâtre

M. Miguel Fernandez expose avoir hérité du Théâtre du Caveau en 1990, qui appartenait alors aux Unions chrétiennes de Genève. C'est dans une optique

de questionnement et non de conversion qu'il a été engagé. En 2002, les Unions chrétiennes ont abandonné leur soutien aux activités théâtrales, faute de moyens financiers suffisants, et une association pour le Nouveau Théâtre du Caveau a vu le jour. Cette association et M. Miguel Fernandez ont alors repris, dès 2003, le Théâtre du Caveau «à leur compte». Cette association avait fait diverses demandes à la Ville et s'était vu octroyer une aide de 100 000 francs par M. Vaissade.

En 2003, M. Mugny les invite à déménager pour occuper le Théâtre Pitoëff. Il s'agissait de donner à ce lieu une nouvelle identité, plus populaire, à la faveur du travail de M. Fernandez. En 2004, la subvention du Caveau a été supprimée, mais une aide pour un spectacle au Théâtre Pitoëff leur a été donnée. Dès août 2005, le Théâtre du Caveau devenu Théâtre en Cavale est localisé au Théâtre Pitoëff, cela 188 jours par an. Le Théâtre en Cavale n'en a ainsi pas l'exclusivité, mais il en est l'utilisateur privilégié.

En ce qui concerne l'identité, il s'est agi de trouver des pièces qui soient référentiellement chrétiennes, car il estime qu'il est difficile d'aborder un grand nombre d'auteurs français sans le bâti chrétien qui les charpente. Il précise que ces spectacles ouvrent sur un questionnement et qu'ils n'entendent pas, au contraire, offrir des réponses à l'emporte-pièce. L'objet est de rester dans une identité de poseur de questions, questions non provocantes, mais qui doivent faire avancer le débat de société. En outre, le Théâtre en Cavale organise chaque année la Nuit de la poésie pendant laquelle chacun peut venir lire ses œuvres.

M. Fernandez explique, en outre, que tous ses spectacles sont professionnels, déjà parce que les professionnels ont besoin de travailler, ensuite parce qu'il y a lieu d'assurer une certaine pertinence par rapport au sujet abordé. Le Théâtre en Cavale n'est pas un théâtre de recherche; il propose au public un questionnement et cherche à développer un dialogue.

Interrogé sur ses projets au Théâtre Pitoëff, M. Fernandez indique que son utopie est qu'il devienne un lieu de rencontre, un vivier créatif où chacun s'y sentirait questionné. Le prochain spectacle important serait d'Elie Wiesel (en 2007) et, en 2009, jubilé de Calvin, un spectacle de Denis Guénoun, *Le Printemps*, pour lequel l'événement doit prendre tout le bâtiment.

La compagnie présente six ou sept manifestations par année, soit cinq ou six pièces et la Nuit de la poésie. Le théâtre prend en charge une ou deux pièces par année, les autres consistant dans la mise à disposition des moyens à des tiers, lesquels viennent avec leur financement et leur personnel. Les frais de promotion incombent au Théâtre en Cavale et représentent environ 20 000 francs par spectacle. Selon les arrangements passés avec ces troupes, 20% des recettes de la billetterie appartiennent au Théâtre en Cavale afin de couvrir ces frais. Dans l'ensemble, c'est une cinquantaine d'artistes que produit le Théâtre en Cavale.

Le personnel technique est celui du Théâtre en Cavale, soit la billetterie, le bar auquel est adjoint un demi-poste d'employé technique municipal.

S'exprimant quant aux motifs qui ont présidé à l'augmentation de la subvention, M. Fernandez expose que le coût de fonctionnement du Théâtre Pitoëff est sensiblement plus élevé que celui du Caveau, la salle est plus grande, les frais de sécurité (pompiers, par exemple) sont plus élevés et il en va de même des droits d'auteurs. En outre, la salle étant plus grande que celle du Caveau, les frais de publicité sont plus importants aussi. Enfin, le théâtre doit assumer un loyer pour ses locaux administratifs au Centre paroissial de l'Arve.

Les 200 000 francs sont utilisés pour le fonctionnement et la création, du moins en partie, d'une œuvre. En 2006, le théâtre montera *Adam* comme un conte et aussi *Ezéchiel*.

Il n'existe aujourd'hui aucune convention entre le théâtre et le département, ni aucune garantie de la part du magistrat.

Depuis que M. Fernandez est au Théâtre Pitoëff, il a créé *L'Hôtel des deux Mondes* et *La Farce de Maître Patelin*; en 2006, deux créations aussi et, en 2007, il devrait y avoir un grand événement, M. Fernandez rappelant qu'il entend que ce théâtre demeure un lieu d'échange et qu'il n'entend pas que ce soit un lieu qu'il s'approprierait.

A l'égard du Mouvement 804, M. Fernandez explique avoir des contacts nés de leurs longues relations, mais qu'il n'a pas fait l'objet de sollicitation de sa part.

Sur les 188 jours, 108 sont des soirs de spectacles, et le taux d'occupation est de l'ordre de 60%. Il faut préciser que ce taux correspond à la quasi-totalité des bonnes places du théâtre, autres que celles supprimées pour permettre l'accès des handicapés à la salle.

6. *Audition de M. François Rochaix, directeur du Théâtre de Carouge, et de M. Raymond Jourdan, président du conseil de la fondation du théâtre*

M. Rochaix indique comprendre les principes généraux des péréquations relatifs aux subventionnements culturels. Il regrette toutefois d'être l'otage d'un débat qui balbutie. Il existe une convention biennale, à mi-course et en pleine évaluation. Il est subventionné principalement par le Canton de Genève, la Ville de Carouge et, pour une troisième part, la Ville de Genève. Aujourd'hui, la Ville de Carouge entreprend des travaux de rénovation nécessaires. La subvention de la Ville de Genève correspond à une production. Ce serait supprimable, mais, évidemment, il s'ensuivrait un déséquilibre fâcheux entre les charges d'administration et de fonctionnement.

Aujourd'hui, il n'est plus guère raisonnable de penser réduire les coûts techniques ou administratifs, de sorte que les seules économies ne peuvent plus intervenir que sur la création.

Aujourd'hui, M. Rochaix se félicite du sens des responsabilités de la Ville de Carouge qui développe une attention vraie envers le théâtre. La commune de Carouge votera prochainement son budget, soit le 13 octobre. L'Etat paye 2,5 millions au théâtre. En cela, l'Etat a pris le relais de la Ville de Genève.

Quand M. Rochaix est arrivé, la subvention était tombée à zéro, il avait alors pris contact avec la Ville de Genève qui a relancé la subvention. Les discussions sur la convention ont été entreprises en septembre 2004, l'Etat et la Ville voulaient qu'elle dure quatre ans, mais Carouge a fait qu'elle ne soit conclue que pour deux ans. A ce jour, M. Rochaix n'a eu aucun signe que sa subvention serait mise en cause.

Cette convention est précieuse, elle préside au dialogue entre le théâtre et les autorités, précise-t-il, et, en cela, quoi que déciderait éventuellement la Ville de Carouge dans le cadre de son budget 2006, il lui paraît essentiel que la Ville de Genève continue de participer au financement de ce théâtre, fût-ce même plus modestement que par le passé.

7. *Audition de M^{mes} Cornu et Olivier, de M. Gillioz, de la Fondation du Théâtre Saint-Gervais, et de M. Philippe Macasdar, directeur du Théâtre Saint-Gervais*

La fondation est constituée en fondation de droit privée, subventionnée par la Ville et l'Etat. Elle a deux grands pôles artistiques que sont le théâtre et le Centre pour l'image contemporaine. Elle est dirigée par un conseil de fondation et le bureau de celle-ci.

La tradition de ce théâtre est unique. Il est sorti de terre avec le bâtiment de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) dont le but était sans ambages hygiéniste. Il s'agissait d'occuper les jeunes à travers divers ateliers, sans vocation créatrice. Toutefois, en 1963, M. François Rochaix y créa un atelier de théâtre qui deviendra emblématique de l'évolution de la maison.

En 1971, la maison est occupée et devient un centre autonome. On y vit alors les tensions nées du conflit entre création et animation. Cette expérience durera jusqu'en 1983, date de la fermeture de la maison pour cause de rénovation.

En 1984, la MJC passe du département des affaires sociales à celui des affaires culturelles et la maison évolue vers sa structure actuelle qui s'est développée autour du théâtre et de la photographie – nouveaux médias.

En 2006, la mise en œuvre de BAC+ détermine la concentration de l'activité théâtrale à Saint-Gervais, tandis que le Centre de la photographie contemporaine doit migrer à la rue des Bains.

M. Macasdar expose avoir développé le Théâtre Saint-Gervais autour de deux axes, soit tenter la jonction entre le théâtre institutionnel et le théâtre off. Ainsi, sur 102 spectacles créés à Saint-Gervais en neuf ans, 21 ont été des créations faites par six compagnies accueillies en résidence. Ainsi, Saint-Gervais a fait le choix de montrer le travail d'artistes d'ici et d'ailleurs. Le second axe est celui des langues, notamment au regard de nombreux artistes vivant à Genève et d'expression non francophone dont les œuvres, éventuellement surtitrées, sont présentées au théâtre.

Du point de vue financier, le Théâtre Saint-Gervais fonctionne avec un budget extérieur au subventionnement pour 50% des coûts de production, budget qui est couvert par des participations de la Loterie romande, de Pro Helvetia et du Département de l'instruction publique. M. Macasdar explique que 70% du budget va dans les salaires et que, en 2004, le théâtre a employé 310 personnes, contre 275 en 2003.

M^{me} Olivier, trésorière de la fondation, explique que la subvention n'a pas été indexée au coût de la vie depuis douze ans et que, de ce fait, la part attribuée aux manifestations s'en trouve réduite proportionnellement à l'accroissement du coût de la vie. Ainsi, elle calcule que la subvention municipale indexée passerait de 3 312 000 francs à 3 493 300. Elle précise que le personnel du théâtre n'est pas fonctionnaire, mais qu'il se voit appliquer les grilles salariales établies de concert avec le département des affaires culturelles. Il y a 18,9 postes et le salaire moyen est de 4800 à 5200 francs par mois. Personne n'est à 100%, sinon le directeur.

En cela, l'intention du magistrat d'accroître la subvention de 200 000 francs réjouit beaucoup le Théâtre Saint-Gervais.

En ce qui concerne le départ du Centre pour l'image contemporaine, il s'agit là d'une entité distincte et autonome du Théâtre Saint-Gervais. Cette structure sera dotée par le département des affaires culturelles d'un budget de 650 000 francs pour la faire vivre, selon M^{me} Renate Cornu.

Séance du 5 octobre 2005

8. Audition des services

Page 93

300 1000 – Direction des affaires culturelles

301: 50 000 francs de plus dans le poste salaire temporaire.

Le budget prévoyait de donner 50 000 francs à la masse du salaire temporaire pour le département. Cette somme est mise à la disposition de la direction et disponible pour l'usage adéquat par le département.

318: Dans ce poste, de nombreux ajustements sont intervenus pour concentrer les actions du département, indique celui-ci, notamment le mandat de démarrage du projet «Re.nou.vo», les frais de graphisme et de photographie qui sont également des mandats.

Page 94

300-1000

392: Que représente la somme de 200 000 francs?

Il y a lieu de poser la question à la comptabilité générale, indique le département.

31 – Domaine art et culture

3101100 – Art et culture, admin. SAT (Service administratif et technique)

Page 95

3101000 – Scènes culturelles

316: Augmentation des loyers. Il y a un différentiel de 50 000 francs. Il concerne la prise en charge d'un dépôt de la rue Blanche qui a été découpé en quatre entités: Musée d'art et d'histoire, Muséum, Théâtre Am Stram Gram et un tiers pour le département, qui y dépose du matériel technique. Le département paye 189 000 francs de loyer et en récupère 157 000 francs, la différence correspond à l'espace utilisé par le département.

365: Cette ligne fait référence aux gratuités relatives au Victoria Hall. Auparavant, cette mise à disposition était comptabilisée comme gratuite, aujourd'hui, cela se fait sur la base de tarifs fixés par le Conseil administratif en fonction de l'usage.

Page 96

3105000 – Promotion culturelle

Page 97

313 et 318: Ces montants sont en cours d'ajustement et ces chiffres, en matière de fournitures, doivent être corrigés. Ce sont beaucoup les programmes, ainsi celui de la Fête de la musique, de la Nuit de la science, etc. Ces données

étaient par le passé imputé au SAT et apparaissent maintenant sur cette ligne. Quoique des ajustements soient nécessaires en raison des coûts de photolithographie ou de graphisme, ce montant ne sera pas dépensé, indique le département.

3105100 – Accès à la culture

316: La carte 20 ans/20 francs est en augmentation constante. Les organismes sociaux ont doublé également. Le chèque culturel a obtenu l'accord des principaux partenaires et devrait pouvoir être lancé en janvier 2006.

461: La participation de l'Etat au crédit jeune est acquise et constitue un cofinancement des billets jeunes.

3105200 – Centre multimédia

Page 98

3106 – Services aux artistes et acteurs culturels

3106000 – Administration

301: Augmentation du salaire de 25%. C'est un transfert du SAT au SAAC.

318: Il faut voir ici une rocade avec le SAT.

Page 99

3106130 – Fête de la musique

Il y a lieu de procéder régulièrement à des ajustements en ce qui concerne ce budget en fonction de l'expérience de chacune des fêtes antérieures. Il n'est par ailleurs guère possible, sur la base du plan comptable, de distinguer les fonds reçus des privés de ceux d'autres collectivités.

Page 100

3106400 – FAD (Fondation d'art dramatique)

La somme à laquelle l'Etat est tenu n'est depuis longtemps pas intégralement payée. En cela, quoique le Canton, sous la présidence de Charles Beer, ait promis de tenir parole, il est revenu sur ses engagements vis-à-vis de la FAD, mais aussi du Théâtre du Loup.

A l'égard de la FAD, l'Etat avait promis trois choses: de payer sa part pour l'année 2004, ce qu'il a fait; de rattraper le retard accumulé, ce dont il s'est défaussé; de maintenir sa participation à 30% pour les années à venir, ce qu'il a déjà oublié.

Il est vrai, toutefois, que selon la convention la Ville s'est engagée à payer 70%, tandis que l'Etat a promis, lui, en principe seulement, le 30% restant.

Page 101

3106610 – Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)

Ne serait-il pas raisonnable de faire financer le FMAC par le pour cent des investissements dans le cadre d'une saine politique d'économies, voire, si ce pourcentage était insuffisant, de l'accroître?

Il faut observer que le budget 2006 des coûts de fonctionnement du FMAC correspond quasiment au montant prévisible des recettes du FMAC.

Le magistrat estime que ce ne serait pas normal que cette somme, qui revient aux artistes, soit affectée au fonctionnement du fonds. En cela, quand le fonds a quitté le département de l'aménagement au profit du département des affaires culturelles, la totalité de ses charges a été sortie du fonds lui-même pour émarger au budget général de la Ville.

Le représentant radical souligne la nécessité de réécrire le règlement de ce fonds.

Ce fonds a également participé au financement de l'exposition Découvrir-Redécouvrir, qui sera renouvelée en 2006 dans le cadre du développement du projet BAC+ et de la priorité annuelle à l'art contemporain. Ensuite, elle deviendra annuelle.

Page 102

3110 – Grand Théâtre

L'Etat envisage de ne plus participer au Fonds d'équipement communal. Le Grand Théâtre est intervenu auprès du Conseil d'Etat en ce sens. Si l'Etat devait persister dans ce sens, il est d'ores et déjà certain que le ballet, qui est la seule source d'économie, disparaîtrait. L'attitude de l'Etat est ici particulièrement fâcheuse, compte tenu de tous les efforts qui ont été accomplis par les uns et les autres en faveur de l'institution et du corps de ballet qui en constitue l'un des éléments forts.

Page 103

3201000 – Conservatoire et Jardin botaniques

301: Deux postes de cadre ont en effet été créés dans le domaine du patrimoine vert, à la faveur de la mutation de deux fonctionnaires. Ils sont respectivement en classe 18 et 21 et accomplissent des tâches nécessaires dans les mandats

de recherche des Conservatoire et Jardin botaniques et qui sont financées partiellement par la Confédération et des privés.

Page 104

312-315: Le directeur du Jardin botanique indique que ce sont des chiffres imposés par les services généraux et qu'il n'a aucun contrôle sur ceux-ci. Il ne peut pas se déterminer quant à la validité des coûts d'huile de chauffage, aussi bien que de la part de frais informatiques que lui applique la Direction des systèmes d'information, ce qu'il regrette.

Page 105

3202000 – Musée d'art et d'histoire

311: Un commissaire s'interroge quant aux variations de la rubrique de coût d'acquisition des œuvres d'art (66 000 francs en 2005, 268 000 francs en 2004 et 178 000 francs en 2006).

Le montant est déterminé par la Direction des finances, en fonction des rendements escomptés des fonds spéciaux, ainsi le Fonds Galland destiné à l'achat d'œuvres d'art et de collections. C'est ainsi une estimation de rendements de fonds qui ne sont pas gérés par le Musée d'art et d'histoire. En cela, ces chiffres, quoique certainement riches d'un bon degré d'arbitraire, ne sont pas de la compétence du département des affaires culturelles, mais d'autres services qui en assument la responsabilité. Le département, selon le magistrat, n'a pas à refaire le travail des autres services.

313: Une augmentation du nombre de publications est prévue au vu du budget à six positions. M. Menz promet la mise à disposition de la liste des publications tout en soulignant que le Musée d'art et d'histoire travaille avec de nombreux sponsors, si bien que les montants sont plus importants et plus complexes à détailler.

315: C'est un peu la même réponse que pour la ligne 311. Il y a une ligne de 130 000 francs en plus qui provient de la Direction des systèmes d'information. En ce qui concerne les mécanismes de formation du budget 2006, le département explique que, sur les lignes à la disposition des services, le plafond correspondait au budget 2005.

Page 106

3202010 – Bibliothèque d'art et d'archéologie

315: La différence provient des données fixées par la Direction des systèmes d'information à l'égard de laquelle le département des affaires culturelles n'a pas de prise de position.

*Page 107**Page 108*

3202060 – Musée d'histoire des sciences

M. Pellegrini a été nommé directeur de ce musée qu'il a pris en charge à compter de ce mois de juin. Ce musée, ainsi qu'indiqué plus haut, sera rattaché, dès l'exercice 2007, au Muséum, de même que la Nuit de la science.

Page 109

3202070 – Musée de l'horlogerie

315: Le montant prévu pour ce poste passe, des comptes 2005 au budget 2006, de 971 francs à 11 800 francs. M. Menz explique que, pour fermé, le Musée de l'horlogerie n'en organise pas moins des expositions et qu'il dispose d'une équipe toujours en place qui a maintenu ses activités, en particulier en ce qu'elle s'occupe des collections aussi bien qu'elle prépare le réaménagement des locaux.

Après débat, chacun convient que la valeur de ce montant est reportée d'année en année et que le département estime qu'il n'y a pas lieu de s'en offusquer.

Par contre, ce musée ne gère plus le Grand Prix de l'horlogerie, ce qui détermine un transfert de la somme de 10 000 francs.

318: Une note dans le budget à six positions fait référence à des frais informatiques en matière de vestiaire et de surveillance. Une réponse écrite est demandée.

3202500 – Expositions et conférences Musée d'art et d'histoire

318: Réponse par écrit relative à l'évolution des honoraires versés pour les réceptions.

Page 110

3202540 – Nuit de la science

L'édition 2006 fait l'objet d'un probable redimensionnement.

318: Prestations pour services divers?

Ce sont des mandats pour des personnes qui apportent les explications nécessaires aux phénomènes observables.

318: Frais de surveillance et de vestiaire.

Ce sont les frais des agents Securitas pour toute la durée de la manifestation, soit trois nuits.

3203 – Musée d'ethnographie

Page 111

316: L'augmentation des loyers correspond à la prise à bail partiel des locaux de la rue Blanche.

318: Compte tenu des difficultés du musée, celui-ci soigne les accueils, accueils enfants avec goûters, accueils de groupes. L'augmentation de ce poste est compensée par d'autres réductions. Le musée considère qu'aujourd'hui on ne peut pas se contenter d'inviter des publics à passer devant les vitrines.

M. Mugny indique avoir demandé à ses services de faire des arbitrages dans le cadre des montants qui sont allouables. Ainsi, si le musée veut procéder ainsi que l'indique l'administrateur, c'est une part de l'autonomie qui lui est reconnue.

Muséum d'histoire naturelle

316: Le Muséum a repris partiellement les locaux de la rue Blanche autrefois loués par le Musée d'ethnographie. Le montant des loyers est ainsi augmenté de ce bail.

Page 113

3205010 – Maison Tavel

Le débat porte sur l'engagement de deux personnes auquel le Conseil administratif a par la suite renoncé.

3301 – Bibliothèques et discothèques

Page 114

3301000 – Direction bibliothèques et discothèques municipales

318: Le montant de l'augmentation correspond aux nouvelles étiquettes.

Page 115

3302000 – BPU (Bibliothèque publique et universitaire)

436: Quelle est la probabilité d'obtenir l'augmentation de la dîme du livre ainsi qu'elle est budgétée? demande un commissaire.

Le département des affaires culturelles indique son attention particulière à l'égard des relations entre la BPU, l'Université et l'Etat, compte tenu des obligations réciproques dans ce domaine.

437: Les amendes sont effectivement encaissées, jamais complètement remises, mais souvent arbitrées, le montant moyen est de 5 à 6 francs.

438: C'est la fin de la rétroconversion, qui arrive à son terme.

La BPU est interrogée sur l'éventuel lien entre elle et l'Espace Rousseau. M. Jacquesson indique combien la BPU est active sinon leader sur l'étude et la collection de l'œuvre de Rousseau. Moyennant la mise à disposition de 200 000 francs, la BPU serait prête à prendre la responsabilité de cet «espace» en Vieille-Ville.

Pages jaunes

Page 167

FASe («La rue est à vous»)

Le délai de deux ans que c'était fixé le Conseil administratif pour évaluer ce projet est maintenant terminé et le Conseil administratif estime qu'il convient de prolonger l'expérience pour deux nouvelles années. En 2006, il y aura neuf fêtes de quartier.

L'évaluation a été effectuée en 2005. Elle a été faite par les responsables de la FASE eux-mêmes.

Fondation des clefs de Saint-Pierre

Il existe encore des devoirs à charge de la fondation qui entretient le bâtiment.

Promotion d'activités scientifiques et culturelles

Ce sont les cassettes du magistrat.

Usine

Prise en charge par l'Association de l'Usine de ses frais de chauffage et d'électricité, cela dans le cadre d'une gestion responsable des énergies.

Page 168

Saint-Gervais Genève

Le conseil de fondation n'a plus été convoqué depuis mai 2005, ce que confirme M. Rohrbasser, mais qui témoignerait de certains problèmes de fonctionnement de l'institution.

Les 200 000 francs d'augmentation de la subvention doivent aller exclusivement à la création artistique, mais en aucun cas à son fonctionnement, assure le magistrat.

Il est pourtant vrai que les salaires à Saint-Gervais sont certainement plus élevés que dans d'autres institutions comparables. Cela est la conséquence historique de l'appartenance de la MJC au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Fonds pour spectacles d'été

Les travaux sont repoussés en 2007. Ce crédit devrait passer au Conseil municipal en novembre 2005. Sur l'année 2006, le projet demeure de faire une année d'expérimentation sur des textes d'auteurs romands et contemporains. Il réunit toute une série de prestations. Les documents nous seront communiqués postérieurement à la conférence de presse prochaine.

Chorales populaires

Si cette subvention ne concerne que quatre chorales, c'est pour des raisons historiques liées au Cartel des chorales qui chacune adresse annuellement son rapport d'activité au département.

ADC (Association pour la danse contemporaine)

L'ADC a obtenu, en 2004, un legs entièrement affecté à sa saison estivale. Si la subvention augmente, c'est pour permettre à l'ADC de monter en puissance et de faire un programme complet, préfigurant en cela de la future Maison de la danse, à Lancy.

Festival de la Bâtie

Si la subvention baisse, cela est dû à la diminution de la manifestation en 2005.

Page 169

Théâtre des Amis

Il était subventionné par le fonds SECSA. La Ville elle-même n'est jamais intervenue. La Ville subventionnait le Chat Noir, à Carouge, à travers les spectacles d'été sur la scène Ella-Fitzgerald outre le Festival des voix actuelles. Ce sont ces deux activités qui sont subventionnées.

A cela s'ajoute que la Ville de Genève finance, en outre, des activités à Meyrin (activité commune) et à Lancy (danse) et à Annemasse (bus interculturel). Il y a eu également des subventions ponctuelles (Théâtre de la Fonderie).

Festival de musique et concerts d'été

Ce sont des prestations en nature qui sont octroyées en contrepartie. Ce faisant, il est fait des économies de TVA et cette ligne poursuit uniquement cette fin.

Théâtre en Cavale

L'augmentation de la subvention est liée à l'occupation de la salle. Ce théâtre fait maintenant une saison complète, avec des abonnements, pendant 188 jours. Il se crée un pôle de théâtre populaire à la rue de Carouge. La salle du Théâtre

Pitoëff était en train de mourir, maintenant elle revit, mais, pour ce faire, il est nécessaire qu'il y ait une troupe. Il n'existe pas de convention entre le théâtre et la Ville.

Soutien au livre

La Ville soutient des bibliothèques privées qui sont d'intérêt public. Ce sont notamment la Bibliothèque juive et la Société de lecture, en main de la Société protestante.

La Fondation de l'écrit qui soutient le Salon du livre, la Ville continue d'y participer. Une convention est en cours de négociation.

Séance du 13 octobre 2005

9. *Propositions d'amendements et vote de ceux-ci*

Page 167

3001-365 – FASE («La rue est à vous»)

Le groupe libéral suggère le transfert de cette ligne au département de M. Tornare, au motif qu'il s'agit essentiellement d'une action à vocation sociale et d'intégration. Il explique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la ligne mais de la mettre à sa place, dans la mesure où la confusion du social et du culturel brouille les deux langages sans profit pour personne.

Le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre indiquent approuver cet amendement.

Mis au vote, l'amendement demandant le transfert de la ligne 3001-365 – FASE («La rue est à vous») – au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (2 UDC, 1 DC, 1 R, 2 L).

Page 168

3106000 – Chorales populaires

Proposition d'amendement du groupe libéral.

Motivations: l'examen des comptes des chorales ne détermine pas la nécessité d'une rente du type de celle apparaissant dans cette ligne. Les chorales n'ont guère d'autre besoin que de la voix. Le subventionnement automatique n'est ici pas nécessaire. Il existe, en outre, de nombreuses chorales populaires, alors que seulement quatre apparaissent au budget sans que cela soit bien compréhensible.

L'objet de cet amendement est d'attribuer ce montant à l'ensemble des chorales populaires sur la base d'un projet selon les procédures applicables aux fonds généraux.

Le débat porte, pour l'essentiel, sur la nature de cette intervention, en particulier pour savoir si le lieu du budget est adéquat ou s'il ne convient pas de faire une étude plus approfondie à la faveur d'une motion dont serait saisie la commission.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 10 non (1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (3 L, 2 UDC).

Page: 168

3106-365 – Fonds pour spectacles d'été

Proposition d'amendement du groupe libéral.

Motivations: en l'état, le département a affirmé son intention de ne pas renouveler M. Chardet à la direction de ce théâtre et n'a produit aucun projet concret pour la saison 2006. Cette ligne budgétaire n'a, en conséquence, encore aucune affectation précise, aussi peut-elle être omise, à tout le moins aussi longtemps qu'aucun projet n'est proposé à la commission.

Mis au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité de la commission, soit 14 oui et 1 abstention (S).

Page 168

3106-365 – Théâtre Saint-Gervais

Proposition d'amendement du groupe libéral: – 200 000 francs.

Le groupe libéral propose la suppression de l'augmentation de 200 000 francs de cette ligne, car il estime qu'il n'y a aucune garantie sur l'affectation de cette somme qui plus vraisemblablement servira à couvrir les charges courantes du Théâtre Saint-Gervais plutôt que la production théâtrale. Il trouve que les explications ainsi que les chiffres donnés par M^{me} Olivier ne sont pas convaincants, car ils ne correspondent pas au budget global qui est affecté aux salaires versés au personnel de cette institution.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) fait valoir qu'il s'agit précisément de permettre la création par l'accroissement de la subvention au Théâtre Saint-Gervais.

En tout état, chacun est d'avis que ces fonds doivent être spécifiquement attribués à la création théâtrale.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 8 non de l'Alternative contre 6 oui (3 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

Page 168

«La ville est à vous»

Proposition d'amendement du groupe libéral qui propose le transfert de cette ligne au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, au motif d'éviter la confusion entre les activités à dominantes d'intégration sociale et les activités culturelles.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 8 non de l'Alternative contre 7 oui, soit l'Entente et l'UDC.

Page 169

3106410 – Théâtre Les Montreurs d'images

Proposition d'amendement de l'Union démocratique du centre de réduire cette subvention de 45 000 francs.

Motivations: M^{me} Décosterd a fait des promesses, elle ne les a pas vraiment tenues. Il serait faux de considérer cette ligne comme acquise.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non, soit l'Alternative sinon un Vert, contre 6 oui, soit l'Entente et l'UDC, sinon 1 libéral. Se sont abstenus: 1 Ve, 1 L.

Page 169

3106410 – Théâtre de Carouge

Proposition d'amendement du groupe libéral: + 500 000 francs.

Motivations: la Ville agit de mauvais prétexte, soit la localisation du théâtre en dehors de la zone communale, oubliant la responsabilité propre en matière de culture de la Ville de Genève. Le groupe libéral est en outre choqué par les arguments liés aux centimes additionnels. Cette prise de position du Conseil administratif marque le glas d'une politique culturelle ambitieuse et prédit une vision sinon clochemerlesque, à tout le moins rabougrie de la culture genevoise qui sera dominée par un inévitable chacun pour soi.

Le groupe démocrate-chrétien fait, quant à lui, valoir le caractère irresponsable de la Ville de Carouge qui ne vient pas s'asseoir à la table de la Conférence culturelle.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), la Ville de Genève a intérêt à ce que les autres communes viennent s'asseoir à la Conférence culturelle. Si le Théâtre de Carouge en fait les frais cette année, il est improbable que l'analyse de la Ville s'arrête là. Cette politique affirmée aujourd'hui doit être

poursuivie de manière responsable. En outre, l'Etat verse 2,5 millions de francs au Théâtre de Carouge, subvention liée à la HES de théâtre.

L'Union démocratique du centre fait valoir que le théâtre n'est guère inquiet, envisageant de réduire le nombre de spectacles. La suppression de cette subvention n'est donc pas préoccupante.

Le Parti démocrate-chrétien fait observer que le Conseil administratif a refusé toute augmentation de poste de travail et qu'il fait des efforts pour contenir ses activités.

Les Verts font observer que c'est là l'aboutissement d'un long travail qui se termine cette année.

Mis au vote, l'amendement est refusé par l'Alternative et par 1 DC, 1 R, 2 UDC. Ont voté oui: 3 L.

Page 168

3106 – Fonds pour la création théâtrale indépendante

Proposition d'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants): – 100 000 francs.

Dans cette ligne, il y a le nouveau Théâtre du Caveau ou Théâtre en Cavale. La somme de 100 000 francs correspond à la part de subventionnement de la Ville qui n'est plus payée par les Unions chrétiennes. M. Mugny avait, dans un premier temps, supprimé cette subvention. Aujourd'hui, sans qu'on sache bien pourquoi, le Théâtre en Cavale se voit attribué le titre de théâtre populaire et sa subvention est portée à 200 000 francs. M. Miguel Fernandez, entendu en commission, a fait part d'un projet de questionnaire sur le sens de la vie dans le cadre d'un théâtre chrétien. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) indique ici son attachement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, regrette l'absence de conventionnement et souligne la nécessité de prendre un peu de recul par rapport à ce projet. En outre, la subvention servirait partiellement à payer le loyer des bureaux du Théâtre en Cavale.

Le groupe démocrate-chrétien se dit interloqué par les remarques des proposant. Ce théâtre est populaire, il se positionne par un questionnaire sur les valeurs de cette société. Il n'est pas question ici de théâtre religieux. Il trouve que l'idée de sanctionner M. Miguel Fernandez au titre du nécessaire questionnaire auquel il se livre dans une société comme la nôtre ne mérite ni soutien ni attention.

Le groupe radical indique suivre l'amendement. Il n'est pas question ici d'une troupe de théâtre, mais d'une programmation. Le Théâtre en Cavale apparaît plus comme le gérant de la salle, assorti de créations, mais rares et incertaines, plutôt que comme une compagnie de théâtre.

Le groupe socialiste indique qu'il lui manque un projet lisible.

Le groupe libéral rappelle que la séparation entre l'Eglise et l'Etat est un vieil acquis. Ici, la question est celle de la production et du nombre de projets, et l'importance de la subvention lui paraît inéquitable.

Mis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité moins un refus (DC).

Page 169

Fondation pour l'art moderne et contemporain

Proposition d'amendement: – 350 000 francs.

L'ensemble des groupes soutient cet amendement.

Pour le groupe libéral, le projet BAC+ n'est encore qu'un projet, le départ du Musée Jean Tua commandant d'importants travaux avant la mise du bâtiment à la disposition d'acteurs culturels.

Pour le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), il est important que le projet BAC+ voit le jour, et à la suppression d'un crédit global doit se substituer une demande de crédit, le moment venu, calculé en fonction des besoins avérés.

Pour le groupe socialiste, l'argument reprend celui de l'Alliance de gauche, soit la substitution de la ligne de crédit par une demande de crédit extraordinaire.

Le groupe radical exprime certains doutes sur cette priorité du magistrat.

Mis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité moins une abstention (Ve), mais avec la mention que la commission recommande au magistrat de déposer, le moment venu, soit à l'occasion de la libération des locaux par le Musée Jean Tua, une demande de crédit extraordinaire correspondant aux besoins avérés du projet BAC+.

10. Prise de position des groupes

Le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) accepte de voter ce budget. Un effort a été fait, remarque-t-il, pour diminuer les charges; aucun nouveau poste n'est demandé. Ce budget est présenté par des directeurs déterminés et convaincants. Aussi, cette fois, le groupe UDC pense que c'est un bon budget.

Au départ, le groupe radical aurait proposé le refus de ce budget. Toutefois, divers amendements adéquats l'améliorent de manière significative et le budget gagne en précision et détermination, quoique l'on puisse encore mieux faire. Ces circonstances déterminent l'abstention des radicaux.

Le groupe libéral déplore les difficultés devant lesquelles les services se sont souvent trouvés pour donner des explications relatives au budget. Ces difficultés ont mis en évidence que ces services ont très peu d'autonomie dans la fixation du budget et, partant, peu ou pas de leviers à leur action politique. C'est là une dérive de la méthode budgétaire à laquelle les libéraux ne veulent pas souscrire. Quant à l'art contemporain qui est la priorité du département, le groupe libéral y voit un accroissement considérable des moyens (heureusement corrigé par la commission) mais, par contre, guère de surplus de capacité créatrice. Le groupe, à cet égard, se souvient du projet des Halles de l'Île et en déplore l'échec qui n'a fait l'objet d'aucune analyse. Le groupe libéral craint que le même phénomène ne se reproduise dans le projet BAC+. Ces circonstances déterminent le groupe libéral à recommander l'abstention pour le vote du budget de ce département.

Les Verts sont satisfaits des décisions du Conseil administratif, en particulier le *personal stop*. L'ensemble du projet est adéquat. Si le *personal stop* n'avait été le fait du Conseil administratif, les Verts auraient proposé des amendements en ce sens.

Il y a toutefois des bémols. On parle plus du département des affaires culturelles en termes d'intendance que de culture. Les Verts déplorent que les chiffres des énergies ne diminuent pas de 10% au moins et ils souhaitent que ce département fasse de l'Agenda 21 un pôle d'excellence. Enfin, s'agissant de la politique culturelle, le groupe des Verts rappelle que la culture ne vaut que si elle est partagée par le plus grand nombre, c'est ce à quoi tend le département, en conséquence de quoi les Verts recommandent de soutenir ce budget.

Les socialistes approuveront le budget de ce département et demeurent pourtant critiques.

Concernant «La ville est à vous», cela ne doit pas devenir une panoplie de fêtes, sympathiques mais non prioritaires. Ces manifestations doivent rester éphémères.

A propos de l'art contemporain, ils se félicitent du soutien à la danse et à l'ADC afin de préparer au mieux l'avènement de la Maison de la danse. BAC+ demeure un projet positif, mais attend que le projet soit abouti. Le groupe se réjouit de ce projet dont il attend les éléments concrets et détaillés. S'agissant des musées, 2005 a, apparemment, été une année de réflexion quant au contenu et à l'avenir de la politique muséale. En cela, le groupe s'étonne du peu de suivi de cette réflexion et de l'absence de mesures claires de concrétisation. Le groupe réclame que cette rupture entre la politique et l'action soit réparée.

Demeurent des points plus techniques: la diminution des coûts liés à la promotion culturelle, dans laquelle il existe un large gaspillage; la demande de deux postes qui, certes, ont été abandonnés, et qui, à défaut, avec les Verts, auraient fait l'objet d'amendements.

Le groupe socialiste indique d'ores et déjà que, pour le budget 2007, il désire le détail de toutes les enveloppes.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutient les objectifs du département des affaires culturelles, ceux-ci s'inscrivent dans la continuité d'une action culturelle riche et dynamique. La culture représente un atout précieux contre les divers dérapages politiques, populistes, xénophobes ou sécuritaires. La culture s'ancre dans les groupes larges de la population. Aussi, les deux fractions approuveront ce budget.

Pour le groupe démocrate-chrétien, les décisions de la commission sont sages. La commission, par ces interventions, a marqué sa conscience des limites de l'action politique confrontée à une dette publique importante. Ainsi, les dépenses encore imprécises, comme le Théâtre de l'Orangerie ou le projet BAC+, ont été remises jusqu'à un budget précis et connu et à des conditions de faits réalistes (mise à disposition des locaux par le Musée Jean Tua). La politique du magistrat a été de faire des économies, cette politique est aussi celle du groupe démocrate-chrétien; aussi, celui-ci réserve son vote à une discussion plus approfondie.

11. *Préavis de la commission*

Mise au vote, la recommandation d'accepter le budget ainsi amendé du département des affaires culturelles est approuvée par 9 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 1 UDC) et 5 abstentions (3 L, 1 R, 1 DC).

Annexe 1 :

Réponses aux questions de la CARTS – projet de budget 2006
Séance du 15 septembre 2005

V I L L E D E
G E N È V E

Réponses aux questions de la CARTS - projet de budget 2006
Séance du 15 septembre 2005

1 : Priorité 2006 : art contemporain - projet BAC

L'augmentation de 650'000 francs est prévue sur la ligne : subvention en faveur de la Fondation pour l'art moderne et contemporain.

La Fondation pour l'art moderne et contemporain (dite faïtière)

Cette fondation a été créée en 1989 au moment où les bâtiments (2 bâtiments C et D contigus et sis rue des Bains 28-30/rue des VieuxGrenadiers 10) de l'ex-SIP ont été acquis.

Cette fondation au sein de laquelle siègent la Fondation privée Mamco, le Centre d'art contemporain et la Ville de Genève a pour but de coordonner les activités se déroulant dans les locaux et de gérer les aspects techniques des locaux communs. Une subvention annuelle est allouée par la Ville de Genève à cette fondation depuis sa création. Elle est actuellement de 180'000 francs par an. Le projet de budget 2006 propose une augmentation de 650'000 francs, portant ainsi la ligne à 830'000 francs. L'objectif est de pouvoir réaliser le projet BAC décrit ci-dessous.

Pour rappel, les bâtiments C et D accueillent depuis 1993 - après la réalisation des travaux de mise aux normes de bâtiments publics - le Mamco, le Centre d'art contemporain et le Musée Jean Tula de l'automobile, et bien sûr les locaux administratifs du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac).

Cette fondation est appelée à évoluer courant 2006 et à devenir la fondation du BAC en intégrant les trois nouvelles institutions concernées : le Centre pour l'image contemporaine, le Centre pour la photographie, le Centre d'édition contemporaine. Les résultats de l'étude de faisabilité menée par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sont attendus pour déterminer si le programme complet peut être aménagé entièrement ou pas dans

les deux bâtiments C et D, suite au départ du Musée Jean Tua qui occupe 2450 m². Sous réserve d'impondérables indépendants de la volonté de la Ville de Genève, ce départ est prévu pour mars 2006, en même temps que les résultats escomptés de l'étude de faisabilité.

Dès le départ du Musée Jean Tua, les institutions ont prévu d'occuper les espaces libérés provisoirement par des expositions afin d'éviter que les locaux soient squattés. A cet effet, une partie de l'augmentation de la subvention précitée sera utilisée sous le contrôle de la Fondation et de la Ville de Genève (département des affaires culturelles).

Les travaux d'aménagement seront soumis à l'approbation du Conseil municipal au moyen d'un crédit de construction déjà inscrit au PFI à raison de 7,5 millions.

La Fondation de droit privé Mamco

Cette fondation a été créée en 1991 sur une suggestion de la Ville de Genève et de l'AMAM (Association pour un musée d'art moderne fondée en 1973). Elle réunit plusieurs personnalités genevoises qui sont les fondateurs du Mamco et qui ont engagé Christian Bernard pour concevoir, créer et gérer ce musée. Jusqu'à fin 2004, elle a eu pour but de gérer le musée privé Mamco qui a ouvert ses portes le 22 septembre 1994. Depuis 2005, elle continue à réunir des fonds privés en faveur du Mamco à raison d'1 million au minimum par an, mais elle n'est plus l'entité juridique responsable du Mamco.

La Fondation de droit public Fondamco

En effet, depuis 2003, pour assurer le fonctionnement du musée et la pérennité du musée, une intervention directe des collectivités publiques est devenue nécessaire. Le Canton et la Ville ont versé chacun 1 million en 2003, puis respectivement 750'000 francs et 1 million en 2004, à la condition qu'une fondation de droit public soit créée pour fin 2004 à la demande du Grand Conseil. La Fondation privée Mamco s'est engagée de son côté à financer à hauteur de 1 million par an le musée. La convention signée le 22 septembre 2004 récapitule les engagements des trois partenaires : le Canton, la Ville et la Fondation privée Mamco.

Le Grand Conseil a voté le 18 décembre 2004 la Loi relative à la création de la fondation de droit public Fondamco, ainsi que la Loi relative à l'octroi d'une subvention de 1 million en 2005 et 2006.

La Fondamco a donc été créée au 1^{er} janvier 2005. C'est la nouvelle entité juridique qui a la responsabilité de gérer le musée Mamco. Elle est composée de trois partenaires : le Canton, la Ville et la Fondation privée Mamco. Chaque partenaire dispose de trois sièges au conseil de la fondation.

Pour la Ville de Genève, c'est Patrice Mugny, conseiller administratif, Martine Koelliker et Isabelle Naef Galuba qui la représentent.

La subvention annuelle de 1 million de francs en faveur du Mamco est versée à cette fondation.

La Fondamco a reçu gratuitement la collection d'art contemporain constituée par l'AMAM, puis par la Fondation privée Mamco durant 10 ans.

Le projet culturel du BAC :

Rappel du contexte :

Dès 1995, devant les sollicitations des acteurs du domaine de l'art contemporain, le département des affaires culturelles a encouragé ces derniers à rechercher des collaborations et des synergies entre eux, étant donné la conjoncture de déficits budgétaires des collectivités publiques. Dans cette perspective, le Mamco et le Centre d'art contemporain ont entamé des discussions avec le Centre pour l'image contemporaine, le Centre pour la photographie et le Centre d'édition contemporaine. Ces discussions ont porté sur la définition d'un projet commun afin de mieux exploiter les moyens disponibles et de donner davantage de visibilité à la scène de l'art contemporain à Genève, projet connu sous l'appellation BAC + 3.

Sur le plan politique, cette démarche a été relayée par deux motions :

- la Motion M-312 « Politique culturelle : pour des états généraux de l'art moderne et contemporain » votée le 20 septembre 1999 par le Conseil municipal ;
- la Motion M-263 « Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle » votée le 15 mai 2002 par le Conseil municipal.

A la suite de la première motion, le Conseil administratif a résilié la convention de mise à disposition des locaux du Musée Jean Tua.

A la suite de la deuxième motion par laquelle le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour que le Musée Jean Tua libère les locaux appelés à être utilisés pour la réalisation du projet BAC + 3, le Conseil administratif a négocié avec la Fondation du Musée Jean Tua et a engagé la procédure d'évacuation qui est arrivée à terme récemment dans la mesure où la Fondation Jean Tua a renoncé à faire recours auprès du Tribunal fédéral.

Initialement les 5 institutions auraient souhaité pouvoir disposer de locaux supplémentaires en sus des deux bâtiments C et D de la Ville de Genève. Elles ont finalement renoncé en 2000 au bâtiment E sis en face et devenu propriété de la CIA en raison du coût de location trop élevé que cette dernière voulait encaisser (150 francs le m²/an). La totalité des autres anciens bâtiments de la SIP a été achetée en 1999 par la CIA, cette dernière étant propriétaire également de la cour qui les sépare des deux bâtiments de la Ville.

Le projet déposé auprès du département des affaires culturelles en décembre 2004 incluait encore le bâtiment J qui se trouve au centre de l'ancien complexe industriel de la SIP et qui aurait permis de concevoir une entrée sous la verrière au centre de la cour.

En considération des prix toujours plus élevés pratiqués par la CIA (locaux en l'état 180 fr. le m²/an + charges / locaux rénovés entre 360 et 380 fr. le m²/an + charges), le département des affaires culturelles a pris la décision d'y renoncer. La CIA a par ailleurs refusé toute vente ou tout échange avec la Ville de Genève.

M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, a tenté cet hiver une ultime démarche au nom du Canton auprès de la CIA. A ce jour, il n'y a pas de dénouement positif à notre connaissance sur cet objet.

Concrètement BAC + 3 vise à offrir sous un même toit une offre d'art contemporain significativement diversifiée et complémentaire en réunissant 5 institutions genevoises confirmées dans le domaine de l'art actuel. Cette fédération est appelée à se développer en concertation et doit favoriser la multiplication des coopérations entre les institutions. Le visiteur du BAC pourra ainsi bénéficier d'expositions très variées, renouvelées régulièrement, d'un programme de projections, de conférences, de cours, de visites accompagnées, de formations spécialisées et de rencontres avec des artistes.

BAC + 3 permettra aussi, sur un plan régional, suisse ou international, des collaborations avec d'autres institutions vouées à l'art contemporain comme à d'autres formes de la création contemporaine (architecture, cinéma, danse, design, musique, etc.) l'art de notre époque se situant de plus en plus aux croisements de toutes ces disciplines.

Expositions, manifestations et collaborations projetées :

- BIM, Version et 50 JPG : trois biennales centralisées au BAC

- Vernissage commun 2 à 3 fois par an
- Expositions temporaires organisées conjointement
- Exposition thématique tous les 4 ans
- Accueil d'une exposition en coproduction avec d'autres institutions suisses et étrangères et destinée à circuler en Europe
- Ouverture 1 fois par an des institutions durant la nuit
- Nouvelles initiatives avec les écoles d'art de Genève et de Romandie
- Renforcement du réseau avec les institutions de France voisine
- Passerelles à établir avec la Bâtie-Festival et avec d'autres manifestations culturelles déjà existantes à Genève

Création d'un service culturel et d'un service pédagogique : organisation de visites guidées pour le public et les groupes, élaboration d'un programme de rencontres, de cours et de conférences, animations ou événements ponctuels avec les associations et institutions du quartier, création de supports de communication (journal, leporello, cartons d'invitation etc.), médiation auprès des écoles, du jeune public et des professeurs.

La salle de projection équipée par des installations techniques multimédia devra être accessible en dehors des heures d'ouverture du BAC pour assurer une animation nocturne régulière du site.

La salle de conférences sera équipée d'une cabine pour les traductions simultanées.

Une ligne est inscrite au 1^{er} PFI avec un montant de 7,5 millions prévu en 2005 pour assurer l'aménagement des locaux libérés par le Musée Jean Tua et pour réaliser la mise aux normes de l'enveloppe thermique du bâtiment, cette dernière n'ayant pas été menée lors du premier chantier de 1990-1992.

Budget du BAC :

Le document déposé par les 5 institutions en décembre 2004 auprès du département des affaires culturelles fait état d'un budget de fonctionnement annuel de 1'467'000 francs. Une subvention de 1'324'500 francs était attendue de la part de la Ville de Genève, alors que l'apport des institutions partenaires s'élevait à 142'500 francs.

Ce budget devait servir à financer les services communs : hall et accueil, salle projection/conférences, salle d'exposition

commune, salle de conférences, bibliothèque et médiathèque, service culturel, service pédagogique, gardiennage et maintenance :

- 1 poste d'adjoint à l'accueil à 100%
- 1 poste de régisseur technique général à 100%
- budget annuel d'exposition commune : 300'000 francs
- 1 poste de bibliothécaire-documentaliste à 50%
- budget de fonctionnement pour la bibliothèque-médiathèque 20'000 francs
- 1 poste de responsable culturel à 100%
- 1 poste d'adjoint au service culturel à 100%
- budget de fonctionnement pour le service culturel 120'000 francs
- 1 poste de responsable du service pédagogique à 100%
- 1 poste d'adjoint au service pédagogique à 100%
- budget de fonctionnement du service pédagogique 100'000 francs
- 3 postes de gardien à 100%
- 2 postes d'agents de maintenance à 100%

(12 postes de travail et 540'000 francs de budget de fonctionnement)

Les institutions précisent avoir déjà renoncé au service d'agents d'accueil de sécurité de 18 personnes et au service de maintenance de 7 personnes souhaités initialement.

Dans un second temps, en juillet 2005, les institutions ont formulé une nouvelle proposition de budget en rapport avec la possibilité financière envisagée par le département des affaires culturelles à partir du budget 2006.

Le budget de 830'000 (incluant l'augmentation de 650'000 francs projetée dès 2006) comprend désormais le financement des services communs accueil commun, salle d'exposition commune, salle de projection, service culturel :

- 1 poste de responsable de l'accueil à 100%
- 1 poste d'adjoint à 100%
- 1 poste de régisseur technique général
- 1 poste de responsable du service culturel à 100%
- 1 poste d'adjoint à 100%
- 1 poste d'administrateur à 100%
- budget de maintenance pour mandat extérieur 50'000 francs

(6 postes de travail et 50'000 francs de budget de fonctionnement)

Hors budget financé par la Ville de Genève sont prévus :

- le gardiennage assuré par 3 postes de chômeurs OCE

- le service pédagogique dont le financement ferait l'objet d'une sollicitation d'une subvention par le DIP.

2. Vérification des informations données sur le site internet du département des affaires culturelles :

Mamco : l'information est juste.

Act-Art (ex-CARAR) : une mention de cette fédération des associations d'artistes sera ajoutée sous Centre d'art en l'Île avec un lien sur le site de la fédération dans la mesure où le Centre d'art est géré directement par Act-Art.
Ge Grave : effectivement cette association a été oubliée. Elle sera mentionnée au même titre que les autres.

3. Service administratif et technique (SAT) :

page 66 du rapport à l'appui du projet de budget, mission 3100.02 : rationaliser le nettoyage des salles de spectacles gérées par le service (Casino Théâtre, Victoria Hall et Alhambra) : qu'est-ce que cela signifie ? pourquoi n'est-ce pas le service des achats qui gère l'appel d'offres (application des critères identiques pour tous les contrats Ville de Genève) ?

Réponse : Les modes de faire sont différents entre les salles (un employé (50%) VG permanent au Casino-Théâtre et différents contrats dans les autres salles, les entreprises Impec Nettoyages et Antoine Nettoyages qui travaillent selon les normes Agenda 21).

Les mandats pour les entreprises sont disparates. Il convient de reprendre tout cela et d'harmoniser une pratique commune et un suivi identique dans chaque salle, c'est-à-dire d'établir une procédure commune de commande et de contrôle.

Généralement, les contrats gérés par le service des achats ne concernent que les locaux dont le mandat de nettoyage est identique de mois en mois (ex. Grütli). Pour toutes les salles et les studios des Halles de l'Île, les prestations sont commandées à la carte en fonction des besoins. Il n'existe pas de contrat fixe (bien que parfois il existe un contrat cadre).

De ce fait, le service des achats n'intervient pas et ces mandats ponctuels sont donc gérés directement par le SAT, sur son budget. Ce fonctionnement est justifié pour répondre aux besoins de souplesse liés aux activités irrégulières du spectacle.

Comme cette règle n'est pas appliquée partout (régime mixte à l'Alhambra et au Victoria Hall avec des prestations fixes et d'autres ponctuelles) cette question doit faire l'objet d'une refonte complète pour rationaliser le nettoyage des salles de spectacle.

Page 66 du même rapport, rubrique Agenda 21 : est-ce que le document « Economie d'énergie dans le domaine du spectacle » existe ? Si oui, peut-on en avoir un exemplaire ?

Réponse : oui ce document existe, il a été émis par le chef du SAT en décembre 2004, il vous est remis en annexe (fichier word PDF ci-joint).

4. Muséum d'histoire naturelle

page 78 du rapport précité, rubrique Agenda 21 : à quoi correspondent les numéros des fiches indiquées et où peut-on avoir accès à ces fiches ?

Réponse : il s'agit de fiches élaborées en 1999 concernant des actions et des projets Agenda 21 du Muséum d'histoire naturelle. Ces fiches sont consultables depuis le site internet de l'Agenda 21 en Ville de Genève. Le Muséum peut également vous les remettre sur demande.

5. BPU

page 81 du rapport précité : mision 2200.03 : est-ce que la machine qui sert à la numérisation des grands formats a été acquise par la Ville et si non, est-ce que la BPU a vérifié auprès de l'Etat si un service en possède une et pourrait la prêter ?

Réponse : le département d'iconographie dispose déjà d'un scanner A3 qui convient parfaitement pour les travaux envisagés dans un premier temps (portraits). Il s'agit d'un appareil de bureau (coût modeste) et non d'un appareil utilisé dans un atelier de reproduction.

Pour le scannage de documents de grand format (documents cartographiques, affiches, etc.), nous avons testé avec la DSI un "JumboScan" pendant quelques semaines. Pour l'instant il n'est pas envisagé d'acquérir un tel appareil. Si cela devait être fait, nous le ferions en collaboration avec le département des constructions de la Ville qui en a aussi besoin pour le scannage de ses plans.

page 82, mission 4300: expliciter le projet Genevensi@
Réponse : le projet Genevensi@ vise à numériser le patrimoine genevois de la BPU et à le rendre accessible en ligne. Des textes naturellement, des images, des cartes, des affiches, etc. Il s'agit naturellement d'une immense entreprise. En 2006, nous espérons monter une maquette de ce que pourrait être un tel site.

6. Conservatoire et jardin botaniques

page 70 du rapport précité, mission 1100 : pourquoi Champex a disparu ?

Réponse : La Fondation Aubert à Champex figure toujours dans les missions des CJB sous la mission 4400.

Concernant l'accueil des visiteurs au jardin botanique, une nouvelle signalétique est projetée pour l'an prochain. Il est prévu d'expliciter la valeur patrimoniale des herbiers et de la bibliothèque sur des panneaux d'information aux entrées du jardin botanique.

7. Bibliothèques municipales

page 79 du rapport précité, mission 1100.07 expliciter ce qui se fait déjà

Réponse : **1100.07** - Poursuivre les contacts avec les UAC
En 2004 les deux directions du service social et des Bibliothèques municipales se sont réunies afin de voir de quelle manière elles pourraient collaborer le plus naturellement possible et sans mettre en mouvement des moyens et des énergies qui à la longue nous empêcheraient de poursuivre notre collaboration .

Notre première action a été de préparer un courrier signé par les deux directions afin d'inciter les collaborateurs des deux services à se rencontrer et partager leurs expériences. Ce qui a été fait, pratiquement tous les bibliothécaires principaux ont rencontré les collaborateurs des UAC. Les actions entreprises sont la plupart du temps ponctuelles tout en pouvant se répéter dans l'année avec des groupes d'enfants ou d'adultes différents.

Il est à noter également que nous participons ponctuellement à différents groupes qui eux-mêmes sont en relation avec les UAC. De ce fait nous nous retrouvons très souvent réunis tous ensemble autour de la même table sous des labels différents.

Quelques actions menées ces derniers mois : à la bibliothèque des Minoteries section jeunesse des contacts réguliers se sont instaurés avec l'UAC de Plainpalais. Des visites sont organisées régulièrement avec des groupes d'enfants en situation scolaire difficile. Leur intégration sociale n'est pas non plus évidente. Les responsables des UAC viennent à la bibliothèque pour des visites à cette occasion les bibliothécaires lisent des histoires et prêtent des ouvrages. Parfois ils viennent accompagnés des parents qui ainsi voient où vont régulièrement leurs enfants et se rendent compte de l'importance de la bibliothèque pour le développement de l'enfant. Très souvent ces actions sont menées en collaboration avec le club des aînés très actif aux Minoteries. Les UAC de Plainpalais viennent d'installer un coin accueil « maman-enfant » au club des aînés afin de favoriser les liens intergénérationnels. Nous allons déposer des paniers livres pour les enfants et les parents. Les aînés lisent des histoires dans le cadre d'une action intitulée « Rencontre moi des histoires »

A la bibliothèque de St-Jean nous venons de collaborer avec « La Ville est à vous » qui est en contact avec « Terrasse du Troc » et les UAC du quartier, ainsi à nouveau nous nous retrouvons tous autour de la table pour préparer des actions. Cette année les enfants ont préparé des plantes en pots qui sont maintenant déposées à la bibliothèque. Cela donnera l'occasion aux enfants et aux parents de venir à la bibliothèque pour une visite. Prochainement nous allons participer à une action autour du livre. Des enfants en grande difficulté scolaire ou d'intégration vont raconter leur vie dans un grand livre, celui-ci sera ensuite exposé à la bibliothèque de St-Jean.

Nous avons également pris contact avec le nouveau centre « Chez Bouby » mais il est plus difficile de mettre en place une action de « panier livres » et lecture. Il nous faut attendre que le centre ait trouvé une bonne vitesse de croisière. Nous maintenons les liens.

Ces actions sont entreprises dans le prolongement des actions « paniers livres » dans les crèches afin de sensibiliser le plus grand nombre d'enfants possible au livre. Plus de 30 crèches bénéficieront d'un panier livre (30 à 50 ouvrages) d'ici la fin du mois de septembre. Nous sommes partenaire de la manifestation « Lire à la page »

Il est donc indispensable que les Bibliothécaires sortent de leur bibliothèque pour aller au devant des enfants et des parents qui ne viendraient pas d'eux-mêmes à la bibliothèque. Pour cela il nous faut être en contact régulier avec celles et ceux qui les rencontrent « sur le terrain ».

page 79 du rapport précité, mission 1200.06 : est-ce que les journaux sont accessibles depuis le site internet des BMU ?

Réponse :

Les titres de périodiques électroniques actuellement sélectionnés pour le public des Bibliothèques municipales sont les suivants :

- Le Temps - Le Monde- Libération- Le Figaro- Le Courrier International- L'Agefi- Le Monde diplomatique- Le Point- L'Express- Lire

Les éditions du jour ainsi que les archives seront accessibles en accès intégral, ceci par l'intermédiaire de la société Europresse.

Ce nouveau service pourrait tout être prochainement accessible sur les postes publics multimédia déployés dans les différentes bibliothèques du réseau. Toutefois, des questions soulevées par la Direction des systèmes d'information (DSI) quant à la sécurité du réseau Ville de Genève nous contraignent à suspendre temporairement cette offre.

De tels accès ne peuvent en aucun cas être proposés sur le site Internet des Bibliothèques municipales, ceci pour des raisons de licence et de droit d'auteur. En effet, les éditeurs protègent avec une extrême rigueur l'accès à leurs produits. Les accès font l'objet d'un abonnement de la part des Bibliothèques municipales et ne peuvent être rendus publics sur d'autres ordinateurs que ceux présents dans les bibliothèques du réseau.

D'une manière générale est-il possible de passer commande d'un livre des BMU depuis internet ?

Réponse : Actuellement il n'est pas possible de réserver en ligne des documents en vue de leur emprunt sur place. Dans le cadre de l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales PR-408, actuellement en cours d'examen auprès de la Commission concernée du Conseil municipal (CICO), une telle option existe dans la version proposée du logiciel documentaire Portfolio-zones. Cependant des questions soulevées par la Direction des systèmes d'information (DSI) quant à la sécurité du réseau Ville de Genève pourraient nous contraindre à renoncer à une telle option.

page 80 du rapport précité, mission 9100.02 : est-ce que les personnes qui travaillent à 50% sont toujours au guichet du prêt 1'après-midi ?

Réponse :

Les Bibliothèques municipales sont une organisation en réseau, réparties en 8 bibliothèques, une médiathèque, deux discothèques, une bibliothèque spécialisée, un service à la Prison de Champ Dollon. Les collaborateurs réalisant un taux de 50 % sont au nombre de 56 ; ils se répartissent entre les fonctions suivantes : employés de bibliothèques, aide-bibliothécaires, bibliothécaires et adjoints scientifiques pour les fonctions bibliothéconomiques ; comptable, secrétaire, assistante de direction pour les fonctions administratives. Le travail en bibliothèques ne se réduit pas au travail à la banque de prêt. Des activités de sélection, d'acquisition, de catalogage, d'indexation, d'équipements des documents, de rangement des documents, sont nécessaires pour assurer les activités de médiation documentaire réalisées durant la période d'ouverture au public. De plus la bibliothèque de la Cité est ouverte le matin, sauf le lundi. Enfin, certains services sont ouverts le matin en fonction d'horaires définis, notamment le mercredi matin et le samedi matin. Les activités de médiation documentaire - accueil des publiques, orientation, information, prêt - sont assurés par les aides-bibliothécaires, les bibliothécaires et les bibliothécaires principaux.

En conséquence, afin d'employer le plus judicieusement possible les ressources à disposition. Les horaires sont organisés, aussi bien pour les activités à 50 % que pour les autres activités à temps partiel, de manière à équilibrer les activités du matin - logistique documentaire - et les activités de l'après-midi - médiation documentaire.

page 80 du rapport précité, mission 2200.02 : qui sont les groupes de réflexions ?

Participer à des groupes de réflexions sur la prévention de l'illettrisme : élaboration de nouveaux projets

Réponse :

Comme en 2005 nous resterons très vigilant aux rencontres et actions autour de la lutte contre l'illettrisme. Nous espérons pouvoir collaborer de manière plus active avec l'association genevoise de lutte contre l'illettrisme ce que nous n'avons pu faire durant l'année 2005 qui était une année de « restructuration » pour l'association.

En 2005 : nous avons participé au premier colloque sur l'illettrisme organisé par la Haute Ecole de pédagogie d'Argovie.

<http://www.lesenlireleggere.ch/fr/welcome.cfm>

LesenLire.Leggere.ch

est le portail d'accès à un réseau «llettrisme» en phase de création, lancé par l'Office fédéral de la culture et réalisé par le Centre Lecture de la Haute Ecole pédagogique d'Argovie. ?Le

portail réunit les institutions d'encouragement de la lecture, de l'écriture et des compétences linguistiques ainsi que les instituts de recherche actifs dans ces secteurs.

Nous participons aux réflexions menées dans le cadre de notre Association professionnelle BBS et surtout CLP. La Directrice est membre du comité romand de la CLP.

Nous sommes en lien régulier avec l'association genevoise de « Lire et écrire »

<http://lire-et-ecrire.ch/groupe/groupeGE.html>. Nous venons très simplement de participer à leur campagne d'affichage à l'occasion de la journée de lutte contre l'illettrisme du 8 septembre. Après avoir sollicité la nouvelle responsable du groupe genevois, celle-ci vient de prendre contact avec nous. Nous devons nous rencontrer prochainement pour mettre en place des visites et prévoir la rédaction d'une bibliographie. Les enseignants de l'association viennent souvent choisir les livres dans l'une ou l'autre de nos bibliothèques.

Il s'agit avant tout de mettre en place des actions légères qui profitent réellement à tous. Cela se fait souvent de manière confidentielle et sans médiatisation coûteuse. Les moyens financiers et humains sont dérisoires face à ce problème majeur. (Etude PISA).

Ce qui est prioritaire pour nous c'est la durabilité des actions. La difficulté rencontrée dans ce cas c'est le changement très fréquent de bénévoles au sein de l'association, il faut donc sans cesse maintenir les liens même si nous n'avons pas d'action en cours.

7. Service aux artistes et aux acteurs culturels

a) Donner le document habituel de détails des fonds généraux musique et théâtre : voir fichier ci-joint.

b) Récapitulatif sur les compagnies de théâtre indépendantes soutenues actuellement sur le fonds général et celles qui seront soutenues au moyen de conventions :

Actuellement le Fonds général est utilisé pour soutenir trois compagnies, comme nous l'avons indiqué dans le projet de Budget 2005 (version détaillée remise à la CARTS et à la Commission des finances) soit pour :

- Malandro : subvention servant à soutenir à la fois sa création annuelle et ses tournées (Malandro bénéficie également d'un dépôt pour entreposer ses costumes et décors jusqu'à la mise à disposition de locaux de répétition, de stockage et administratifs par la commune de Plan Les Quates) ;

- Confiture, qui assure trois spectacles au moins au Casino-Théâtre ;
- Le Caveau en Cavale, qui assure une saison complète au Théâtre Pitoëff.

En 2006, il y a le souhait de soutenir les compagnies indépendantes qui font une création au Théâtre de Saint-Gervais. Cette institution dispose bien d'une subvention de fonctionnement et de production. Celle-ci n'a pas été indexée depuis plusieurs années, à l'exception d'une contribution accordée pour lui permettre d'adhérer dans des conditions comparables à celles des autres institutions, à la FOP (Fondation de prévoyance). Du fait des progressions salariales (hausse du coût de la vie), et malgré les règles que se fixe le Conseil de fondation, les moyens disponibles pour les créateurs indépendants diminuent et, de cas en cas, ils doivent faire appel à des compléments de financement. En l'état, les 200'000.- annoncés iront directement aux compagnies programmées dans cette salle, et pas à la Fondation de Saint-Gervais.

Le magistrat envisage d'étendre le soutien régulier à trois autres compagnies : L'Alakran (Oscar Gomez Mata), l'Helvetic Shakespeare Company (Valentin Rossier) et Angledange (Andrea Novicov). Ces trois compagnies ont réalisé, ces dernières années, des productions saluées par de nombreux directeurs en Suisse et à l'étranger. Ainsi, les deux dernières productions de L'Alakran et d'Angledange ont été programmées un mois durant dans des théâtres publics de Paris, ce qui est extrêmement rare. Ces compagnies sont reconnues par notre Commission de préavis qui accueille favorablement leurs demandes. Elles émargent donc déjà, presque chaque année, au Fonds général ou à l'aide aux tournées (crédit Echanges). L'objectif visé n'est pas tant d'accroître leurs moyens financiers (leurs besoins se situent surtout au niveau de locaux de travail) - bien entendu, il passe par là aussi - que de leur donner une garantie leur permettant de travailler sur une certaine durée, et donc de renforcer leurs partenariats avec les théâtres étrangers. Aujourd'hui, la discussion est ouverte et aucune décision formelle n'est prise. Une simulation montre cependant que le montant qui resterait pour les soutiens ponctuels est d'environ 600'000.- par année.

c) quelles sont les règles de gestion du théâtre Pitoëff par rapport au théâtre En Cavale ?

La situation du Pitoëff est encore fragile, puisque la salle est à la GIM, d'une part, et que l'état de son équipement freine son utilisation (Le Caveau en Cavale a bénéficié d'une formation technique spéciale), d'autre part. Pour l'instant, il n'y a eu qu'une saison d'essai, qui a permis de tripler la

fréquentation par rapport au Caveau. La saison 2005-2006 sera encore une saison d'essai. Ensuite, il est envisagé de préparer une convention de durée limitée.

Après réflexion, l'idée émise au cours de la séance du 15 septembre de remettre une salle pour une saison à une compagnie indépendante semble une "fausse bonne idée". Nous n'avons jamais vu aucune compagnie qui a obtenu quelque chose et s'en satisfaire. Au contraire elles cherchent toujours à le pérenniser. Cela serait compris, au mieux, comme un tour d'honneur, et au pire comme une décision abusive. Mais c'est de toute manière contraire à leurs aspirations profondes. (Le théâtre se pratique au travers de "familles" qui reconnaissent leurs affinités, et s'excluent facilement).

8. Descriptif des deux postes de travail projetés créés en 2006

Voir le fichier joint.

Annexe 2 ;

**Les mesures d'économie d'énergie
dans le domaine du spectacle**

Ville de Genève
Département des affaires culturelles
Division art & culture
Service administratif et technique

Les mesures d'économie d'énergie dans le domaine du spectacle

Double perspective:

Objectifs internes

Ce document vise à donner une suite à la séance de réflexion du 6 septembre 2004 au cours de laquelle ont été évoquées les mesures applicables pour rendre les techniques de scène compatibles avec le développement durable.

Les mesures proposées dans ces lignes reflètent le point de vue des régisseurs de salle, des sonorisateurs, des éclairagistes, des électriciens, des régisseurs de plateau, des menuisiers, des charpentiers et des serruriers intervenant directement dans la réalisation des spectacles.

A ce personnel technique se sont joints les chefs du SAT, des scènes culturelles, des Nomades et des Ateliers de décors de théâtre, ainsi que l'administrateur de l'Agenda 21, le Directeur et le Magistrat du Département.

Les recommandations finales sont donc le fruit des propositions du personnel directement impliqué dans la consommation d'énergie nécessaire à la mise en œuvre des spectacles organisés par la Ville de Genève.

Un des buts de ce document est de définir et mettre en application les mesures permettant de réaliser des économies d'énergie dans le cadre des prestations techniques offertes par la Division art et culture.

Implications externes

Indépendamment de cette volonté interne, il est important de préciser que généralement la Ville de Genève n'intervient pas directement en qualité d'organisatrice des productions artistiques. Ordinairement, elle délègue ses pouvoirs à des tiers par le biais des subventions.

Or, chacun sait que les producteurs sont à la source des moyens déployés pour la réalisation de leurs œuvres ou manifestations. En ce sens, ils oeuvrent en amont de la production et gardent la haute main sur la consommation finale d'énergie.

Dans ces cas de figure, les employés de la Division interviennent comme des prestataires de services et se bornent à répondre à la demande externe. De ce fait, les équipes de techniciens de la Ville exercent une influence très limitée, voire nulle, sur les choix des producteurs en la matière.

Annexe 3

**Département des affaires culturelles
PB 2006**

Nouveaux postes

**Département des affaires culturelles
PB 2006****Nouveaux postes****FMAC : collaborateur scientifique à 100 % classe 11-13**

L'art contemporain est la priorité culturelle du DAC. Les activités du FMAC ont fortement augmenté et dans la perspective de coordination autour de BAC + 3, il est nécessaire de renforcer l'équipe.

Mission

Participer aux activités scientifiques de recherche, de conservation, de gestion et de diffusion des collections. Préparer et coordonner les travaux en lien avec les publications, les expositions et la communication du service. Participer à la coordination et à la mise en œuvre des missions de soutien à la création artistique. Assister la responsable au plan général de la gestion du FMAC.

Activités principales

- assurer la préparation et la coordination des travaux de diffusion (publication, communication, exposition) en lien avec la collection et les activités du FMAC
- constituer et actualiser l'inventaire descriptif des œuvres dans la base de données Musinfo
- participer à la mise en œuvre des soutiens aux artistes actifs à Genève : attributions de bourses, mises à disposition d'ateliers d'artistes, offres de résidence en relation avec les institutions genevoises, aides à la réalisation de projets
- participer à la gestion des prêts des œuvres FMAC dans l'administration municipale et dans les institutions externes
- assister la responsable du FMAC pour les travaux de gestion de la collection

Tavel : adjoint scientifique à 100 % classe 13-15

Depuis maintenant 6 mois, le DAC a lancé une réflexion générale sur l'offre muséale, particulièrement sur les MAH. La Maison Tavel est le pivot central de cette constellation. Après 20 ans d'existence, les contenus et le fonctionnement doivent être repensés en tenant compte des conceptions actuelles du musée, espace citoyen situé au croisement de la conservation du patrimoine et de l'outil d'encouragement et de facilitation de l'accès à la culture. Les travaux définitifs seront rendus à fin 2005. Mais, l'on s'oriente vers la création possible d'un centre d'interprétation de la vie urbaine genevoise (les figures emblématiques de Genève, la Genève internationale, les limites de Genève, éthique et capitalisme, le paradoxe genevois, Genève et l'eau, les artisans de Genève, Genève, le refuge, Genève, un laboratoire d'idées nouvelles...). Le poste supplémentaire est lié à ce projet de transformation de la Maison Tavel.



Réponses aux questions de la Commission des finances – projet de budget 2006
Séance du 25 octobre 2005

Questions :

1. Fondation Aubert: jardin alpin de Champex : indiquer les modalités du partenariat Ville de Genève, Neuchâtel, Lausanne (notamment le financement).

Réponse :

La Fondation Jean-Marcel Aubert a été constituée par la Ville de Genève, l'Etat de Neuchâtel et Jean-Marcel Aubert, à l'époque domicilié à Genève, par acte authentique du 22 mai 1967.

Depuis 1991, le Valais (canton et Commune d'Orsières) est partenaire financier à part entière de la Fondation.

La Fondation a été inscrite au Registre du commerce (FOSC du 06.06.1967 p. 1901).

La fortune de la Fondation comprend l'immeuble dit « Jardin alpin de Flore-Alpe » sis à Champex-Lac ainsi qu'un capital de 500'000.- CHF légué par Jean-Marcel Aubert, dont les intérêts sont utilisés pour des travaux scientifiques et pour financer la prospection botanique dans les différentes régions montagneuses du monde.

Extraits du plan quadriennal 2003-2006 accepté et signé par toutes les parties en septembre 2002 :

1. Rappel des buts et des composantes de la Fondation

Dans l'Acte de Fondation signé en mai 1967, la Ville de Genève et l'Etat de Neuchâtel s'engageaient à assurer solidairement, dans un cadre scientifique, la continuation des activités du jardin. En reconnaissance de l'appui financier et scientifique des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève d'une part, et de l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel d'autre part, l'Etat du Valais a accepté, dès 1991, de participer au financement de la Fondation en allouant une subvention égale à celle des deux signataires de l'Acte de Fondation. La subvention valaisanne est assumée conjointement par l'Etat du Valais et la Commune d'Orsières, siège de la Fondation.

2. La position des différents partenaires

Au cours du précédent plan quadriennal, les différents partenaires ont renouvelé leur soutien à la fondation par la signature d'une convention entre la fondation (Ville de Genève, Etat de Neuchâtel) et le Valais (Etat et Commune d'Orsières). Pour Genève, le Jardin de Champex doit conserver son intérêt pour le public, tout en

jouant un rôle sur le plan universitaire suisse, notamment suisse romand, ainsi que sur le plan scientifique. Pour Neuchâtel, l'entretien du jardin alpin ne constitue pas une priorité. En revanche, le maintien d'une collaboration universitaire et scientifique avec le Valais est un point important, vu notamment la présence d'un fort contingent d'étudiants provenant du Valais aussi bien romand que germanophone. Pour le Valais, la fondation fait, d'une part, partie du groupe d'institutions soutenues pour leur activité de nature universitaire (Valais Université) et, d'autre part, des institutions à caractère muséologique et éducatif. Pour la Commune d'Orsières, l'intérêt réside principalement dans l'atout que représente le jardin pour faire connaître Champex.

Subvention annuelle :

Depuis 2003, la subvention annuelle demandée à l'Etat de Neuchâtel, à la Ville de Genève ainsi qu'à l'Etat du Valais se monte à 56'500.- CHF.

Depuis 2003, la Ville de Genève a toutefois accordé une subvention annuelle de 60'000.- CHF.

A relever que la part valaisanne de la subvention est assurée à raison de 46'500.- CHF par l'Etat du Valais et de 10'000.- CHF par la Commune d'Orsières, qui participe également (à bien plaisir) aux frais de fiduciaire à hauteur de 3'000.- CHF.

Rémunération :

Seuls le directeur de la Fondation, actuellement Jean-Paul Theurillat, ainsi que le jardinier-chef (actuellement Jean-Luc Poligné) et le personnel engagé pour travailler pour le jardin alpin (aides-jardiniers, médiateurs/trices) sont rémunérés selon les termes de contrats établis.

2. Se renseigner auprès du DIP sur la polémique qui aurait eu lieu lors du spectacle au Pitoëff du Théâtre en Cavale: la farce de Maître Patelin, saison 2004. Ce spectacle aurait été recommandé par le DIP et des enseignants et parents auraient été mécontents.

Le DIP nous a confirmé les faits suivants :

La Commission Théâtre du Postobligatoire ne recommande pas des spectacles théâtraux particuliers. Elle attribue des billets subventionnés à des élèves qui se rendent en groupe, accompagnés d'un enseignant, à des représentations. Les membres apportent leurs commentaires sur ce qu'ils ont vu. Vous trouverez ci-dessous la réaction d'un enseignant à propos de la Farce de Maître Patelin qui a eu lieu du 5 au 24 avril 2005 :

« Pour ce qui concerne la Farce de Maître Patelin" visionné mardi à Pitoëff avec mes élèves, il s'agit à mes yeux d'un très honorable spectacle qui respecte et défend bien la nature farcesque de cette fable. Mes élèves ont globalement été contents. Et moi, j'ai été "déçu en bien" ayant eu finalement moins de réticences qu'une de mes collègues qui avait expérimenté le spectacle avant moi. À ne pas dédaigner si on a lu la pièce en classe. ».

154 élèves se sont rendus à ce spectacle: 9 du Collège pour adultes; 18 du Collège Ciparède; 56 du Collège de Saussure; 30 du Collège Voltaire; 18 du CEC Emilie-gourd; 13 du CEC Nicolas Boouvier; 10 de l'ECG Henri-Dunant.
La Commission n'a reçu aucune plainte ni courrier particulier à ce propos.

3. Donner un document écrit sur le projet artistique de M. Fernandez Théâtre en Cavale au Pitoëff.

Le Département des affaires culturelles a souhaité, dès 2003, redynamiser les deux salles de spectacles que la Ville de Genève possède à la rue de Carouge. En effet, et en dehors de la Revue, ces deux salles étaient alors sous utilisées. De plus, s'il entend défendre un théâtre indépendant qui prend des risques artistiques, le DAC souhaitait également que l'offre culturelle puisse intéresser toute la partie de la population genevoise qui attend plutôt du Théâtre qu'il lui offre une occasion de divertissement.

Dans cette perspective, il a été demandé à la Compagnie-Confiture de réaliser une demi-saison au Casino-Théâtre, et à l'équipe qui gère le Caveau (qu'elle devait quitter dans les mois qui allaient suivre) de présenter sa saison au Pitoëff.

Afin de réaliser un tel projet, l'équipe du Caveau s'est constituée en une association d'une centaine de membres, avec un comité de huit personnes. Celui-ci a engagé trois collaborateurs, soit un directeur artistique (à 70%), un responsable technique (à 30%) et une responsable administrative (à 30%). Se sont joints à ces professionnels, pour assurer notamment l'accueil du public, compléter la promotion et donner un appui aux indispensables opérations de manutention, une quarantaine de bénévoles.

Le Théâtre en Cavale peut ainsi réaliser ses objectifs qui se résument en : créer des œuvres scéniques qui proposent des pistes de réflexion et de questionnement autour de sujets traitant d'éthique, de spiritualité et de société ; proposer et valoriser un répertoire d'œuvres théâtrales en rapport (« Prophètes sans dieu », de Slimane Benaïssa, peut ainsi être repris pour des tournées) ; coproduire des créations d'œuvres scéniques proposées par d'autres compagnies indépendantes de Genève et de Suisse romande.

Par ailleurs, des reprises et des accueils peuvent être inscrites dans la programmation, pour des raisons de cohérence avec le projet artistique et du fait des moyens financiers restreints qui sont à sa disposition.

Enfin, le Théâtre en Cavale, dans son intention d'animer au mieux le Théâtre Pitoëff, organise des discussions et débats en rapport avec le sujet des pièces présentées. Bernard Crettaz, thanatologue, a ainsi animé des discussions en relation avec le spectacle « Hôtel des deux mondes ».

Grâce au travail effectué dans ce lieu, le public est passé de 4'118 spectateurs en 2003 à 9'080 en 2004.

Cette année-ci, 164 représentations publiques ont été organisées, qui ont donné 512 semaines de travail à 113 intermittents.

De 2004 à 2005, le nombre d'abonnés est passé de 205 à 497 et, alors que l'année n'est qu'entamée, le nombre de spectateurs pour les spectacles dont les représentations sont achevées dépasse déjà les 5'500 (les dernières représentations du spectacle en cours, « oscar et la dame en rose », se jouent à guichets fermés).

La saison en cours annonce deux reprises (mises en scène de Miguel Fernandez et Jean Chollet), quatre créations (mises en scène de Patrick Brunet, Sandra Amodio, Michael Wright et Mercedes Brawand) et un Festival de clowns. Deux Nuits de la poésie sont encore sous réserve.

Pour sa part, le DAC souhaite assurer une subvention de 200'000.- De plus, en accord avec la Gérance immobilière municipale, il accorde la gratuité de la salle. Enfin, un technicien du Service administratif et technique est mis disposition selon un calendrier établi conjointement ; ce technicien assure également des stages de formation pratique de jeunes comédiens et techniciens en relation avec la compagnie résidente.

Il est à relever que l'état des installations techniques du Théâtre Pitoëff est vétuste. Pour des raisons de sécurité cette salle ne peut être mise à disposition que de personnes dûment formées, ce qui est le cas de deux collaborateurs permanents du Théâtre en Cavale.

Le DAC considère que le Théâtre en Cavale à Pitoëff remplit au mieux une mission au service de la population genevois, dans des conditions modestes, et qu'une diminution de la subvention permettrait certes de terminer la saison en cours mais rendrait impossible une reconduction pour la saison 2006-2007.

4. Préciser si l'ASMV touche 2 fois des honoraires (budget 6 positions page 156, rubrique 318, il y aurait 38'000 francs une fois et 355'000 une autre fois / voir aussi pages 168 - 169 du budget chiffré, Activités musicales diverses et concerts et spectacles d'été

Les 38'000 ne sont pas versés à M. Roland Le Blévenec, ni à M. Georges Robert, mais servent à payer des prestations diverses pour les manifestations en ville. C'est ainsi que l'on a pris le cachet de M. Eric Truffaz à la FM de 2004. Ou les animations des kiosques en été 2003.

5. Donner un document écrit sur le projet artistique pour le Théâtre de l'Orangerie, saison 2006, nouveau projet

Le futur statut du Théâtre de l'Orangerie a fait l'objet d'articles de presse, d'une pétition et de courriers divers, notamment à la Commission des travaux. Il est utile de rappeler que le Conseiller administratif a précisé qu'il voulait maintenir la vocation théâtrale de ce lieu, que la ligne budgétaire « Spectacles d'été » lui est entièrement affecté, et qu'il ne voulait pas prolonger d'une année (au moins encore de trois ans, comme le demande la pétition mentionnée ci-dessus) le mandat du directeur, qui a déjà effectué six années à la tête de cette institution.

Il convient également de rappeler que, sur la base d'indications fournies par le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, le Département des affaires culturelles a pu penser, jusqu'au printemps 2005, que ce lieu serait fermé en été 2006 pour rénovation. Face à cette perspective, le DAC avait rencontré un groupe d'écrivains et leur avait suggéré, pour cette année intérimaire, de préparer un projet de manifestation estivale permettant d'organiser des rencontres entre public et écrivains.

L'hypothèse d'un chantier en 2006 ayant été renvoyée d'une année au moins, le DAC a invité ce groupe à revoir son projet dans l'éventualité d'une réalisation au Théâtre de l'Orangerie.

Il a alors été précisé à ce groupe que : la dimension théâtrale devait être mise en évidence, parallèlement à celle des rencontres avec des écrivains ; que si ce projet pouvait être réalisé en 2006, cela n'engageait nullement le DAC pour une poursuite de ce projet à l'avenir, en quelque lieu que ce soit ; qu'un accord pour la réalisation de ce projet n'engageait pas le DAC envers un groupe dont l'objectif est, à terme, la mise sur pied d'une Maison de la littérature à Genève.

Ce groupe a accepté ces divers points et a présenté un avant-projet, dont les caractéristiques sont :

- a) un versant Spectacles, en soirées, avec des projets de représentations et de mises en espaces (soit des mises en scènes avec comédiens et accessoires, mais sans décors particuliers) montées par Mmes et MM. Claude Thébert, Anne-Marie Delbart, Hervé Loichemol, Maya Bösch et Martine Paschoud. Ces représentations seront fondées sur des textes de Corinna Bille, Robert Walser, Michel Beretti, Matthias Zschokke et Elfried Jelinek (soit une majorité d'auteurs suisses).
- b) un versant lectures-présentations-rencontres, incluant des projets pour enfants, qui seront présentés principalement l'après-midi dans le parc (avec repli sur l'Orangerie en cas de pluie), mais également en soirées, présentés par Philippe Morand, Manon Pulver, Michel Vinaver et André Steiger.

La totalité de la ligne budgétaire affectée aux « Spectacles d'été » sera engagée pour ce projet. Comme ce fut le cas au cours des dernières années, des subventions ponctuelles pourront être accordées à certaines des compagnies indépendantes intégrées à ce projet pour leurs spectacles théâtraux.

La programmation est assurée par Anne Lavanchy et Yves Laplace. Ils sont accompagnés dans leur démarche par un groupe comprenant notamment Sylviane Dupuis et Daniel de Roulet qui, avec d'autres, participeront aux lectures et aux rencontres.

Le projet définitif sera remis au Département le 20 novembre. On peut d'ores et déjà relever que le nombre de représentations publiques, ainsi que celui des emplois artistiques, techniques et administratif, sera équivalent à celui des années précédentes.

De plus, et pour la première fois, des partenariats seront établis avec des institutions genevoises (Poche, Saint-Gervais) ainsi qu'avec le Festival d'Avignon.

L'administration générale du projet sera confiée à Mme Christine Hirsig, qui fut notamment administratrice de la compagnie de danse Alias.

Enfin, le dispositif d'accueil du public devrait rester inchangé par rapport aux années précédentes, avec souhait de l'étendre même à certaines manifestations diurnes.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 – Département des sports et de la sécurité.

Rapporteur: M. Jean-Louis Fazio.

La commission s'est réunie à deux reprises, sous la présidence successive de M. Pierre Maudet et de M. Pierre Rumo, à savoir les 2 et 23 juin 2005.

Le rapporteur remercie chaleureusement M^{me} Gisèle Spescha, pour l'excellence de ses notes.

En préambule, M. Hediger présente les objectifs de son département pour 2006.

Le magistrat est actuellement en négociation avec M^{me} Spoerri pour que les agents municipaux (AM) puissent avoir des missions supplémentaires, sans qu'ils aient besoin de suivre la formation des agents de sécurité municipaux (ASM). Il s'agirait notamment de faire en sorte qu'ils puissent infliger des contraventions pour des questions de saleté. Dans ce cas, il faudrait modifier le règlement cantonal.

Autre objectif: le sport, plus précisément le mouvement junior. Il y a deux disciplines supplémentaires qui vont recevoir l'aide du département des sports et de la sécurité.

Un accent sur l'entretien des bâtiments devra être porté, ainsi que sur l'amélioration de certaines installations sportives, notamment la patinoire, les courts du Drizia-Miremont et les terrains au bois de la Bâtie.

Pour les AM, il faudra aussi trouver un bâtiment, car on ne pourra pas les maintenir à la Salle du Faubourg.

Le président ouvre le tour de questions.

Un commissaire aimerait savoir ce qui est refacturé sur les missions des pompiers, car l'objectif, depuis quelques années, a changé. Y a-t-il augmentation des tarifs et des recettes?

M. Hediger donnera une réponse écrite à cette question.

Un commissaire demande au magistrat s'il retrouve ses idées dans ce qui est écrit sur la qualité de vie.

M. Hediger répond que la qualité de vie doit se ressentir dans la vie en général, dans les quartiers, notamment par l'aménagement de rues piétonnes, le développement du sport pour les jeunes, le fait de redimensionner des places, etc. Pour ce qui est des collaborateurs, il s'agit, entre autres, de faire déménager les AM de la Salle du Faubourg.

Un commissaire aimerait une précision sur le nombre de nouveaux postes au Service d'incendie et de secours (SIS).

M. Hediger explique que ce sont des intentions. Il a été demandé de ne pas mettre de chiffres, mais uniquement l'idée.

Une commissaire aimerait savoir quelles sont les deux nouvelles disciplines sportives prévues, et à quoi correspond le subventionnement pour un entraîneur cantonal, vu qu'un tel entraîneur existe déjà.

M. Hediger répond que, dans certaines disciplines du mouvement junior, le nombre de participants explose, 20 000 francs supplémentaires permettraient de dédommager des entraîneurs, mais qui ne sont pas du tout à plein temps.

Concernant les deux nouvelles disciplines, il y a le tchouckball et une autre dont il ne se souvient plus, il complétera sa réponse par écrit.

Un commissaire demande, concernant l'entretien et la rénovation des bâtiments, comment répartir cette problématique avec le Service des bâtiments.

M. Hediger répond que, en principe, il faut savoir ce qui est prioritaire et ce qui peut attendre. En plus, il y a des projets inscrits depuis des années. Par rapport aux demandes qui figurent dans le plan financier d'investissement (PFI), il arrive que d'autres priorités passent avant. Du coup, des projets prioritaires sont en attente, par exemple les terrains du bois de la Bâtie.

Un commissaire dit qu'il y a deux choses, les investissements et les travaux, qui sont inscrits dans le budget de fonctionnement. On a vu, dans les comptes 2004, 2 millions non dépensés. De quels travaux s'agit-il?

M. Hediger répond qu'on ne sait toujours pas.

Un commissaire relève qu'il y a un catalogue important. Il aimerait connaître la liste des demandes et les refus auxquels le magistrat a eu à faire face.

M. Hediger affirme que ce ne sont pas des refus, mais que des priorités ont été mises. Il rappelle une formule, utilisée il y a quelques années, où il y avait une répartition entre les différents départements. Son département avait eu 1,3 million. Le magistrat avait alors demandé aux chefs de service de faire connaître les urgences. A son avis, répartir par département est une bonne formule.

Un commissaire aimerait savoir si ce million non dépensé a été dépensé ailleurs.

Un commissaire demande si, dans l'entretien des bâtiments, on a pensé à l'accessibilité aux personnes handicapées, comme M. Mugny l'a fait dans son département.

M. Hediger répond que le Service des sports a été le premier service à le faire, notamment dans les vestiaires, les douches, etc. Pour le Bois-des-Frères, on a même reçu un prix international. Richelien est aussi équipé en ce sens.

Un commissaire pense que c'est bien d'attribuer des tâches nouvelles aux AM. Cependant, il imagine que les tâches des ASM vont devoir être redéfinies, puisque ces derniers seront quelque peu déchargés. Les horaires vont-ils changer?

M. Hediger répond que les ASM ne sont pas assez nombreux pour faire tout ce que prévoit le règlement. Il n'y a pas de grande décharge si on leur enlève la propreté. Cela ne changera pas leur mission, car ces questions ne sont pas dans les points prioritaires.

Une commissaire s'étonne qu'on donne de nouvelles missions aux AM, alors qu'on entend dire qu'ils sont surchargés.

M. Hediger précise que les ASM sont surchargés, mais pas les AM. Il y a un autre phénomène qui se fait sentir, à savoir la diminution des incivilités des conducteurs dans les zones bleues. Les mesures prises portent donc leurs fruits. On constate, en effet, que les conducteurs deviennent raisonnables, d'où une diminution des recettes des amendes.

En ville, les locataires sont contents de ce qui se passe. Les gens ont pris conscience des autres modes de transport. Les deux-roues sont en augmentation, de sorte qu'il faut augmenter les cases qui leur sont réservées. A la gare, par exemple, ce n'est pas évident, car il y a des deux-roues partout, mais c'est l'Office des transports et de la circulation qui décide.

Un commissaire demande si cela nécessite un changement.

M. Hediger répond qu'il faut effectivement modifier le règlement cantonal. Il a discuté avec M^{me} Spoerri à ce sujet, ainsi qu'avec l'Association des communes genevoises.

Un commissaire relève que, en réalité, il s'agit d'un transfert de mission. C'est une nouvelle mission pour les AM. Quel est le but recherché et quid de la sécurité des personnes?

M. Hediger explique que les AM ne peuvent pas faire ce travail. M^{me} Spoerri ne l'acceptera jamais.

Un commissaire, concernant la propreté, rappelle qu'on se plaint de l'affichage sauvage, de graffiti, etc. Quel est le nouvel accent mis?

M. Hediger répond qu'en ce qui concerne la propreté il y a le problème des chiens. Des journées sont organisées sur la plaine de Plainpalais pour sensibiliser les propriétaires de chien. Il y a aussi tous les débarras. C'est tout un travail à faire, notamment auprès des concierges. Des lettres ont été envoyées aux régies, par exemple dans le quartier de la Jonction. Pour ce qui est de l'affichage sauvage, il faut d'abord négocier avec la Société générale d'affichage qui verrait d'un mauvais œil si on donnait un contrat à quelqu'un d'autre. Sur les bennes à verre, on voit maintenant de petites affichettes pour des soirées ou des groupes politiques.

L'idée serait d'augmenter les surfaces à disposition. Ce serait possible sur les petites cabines des Services industriels de Genève (SIG). Le magistrat a écrit aux SIG et ces derniers sont d'accord de mettre des cadres, pour autant que les sociétés s'occupent ensuite d'y mettre des affiches. Ce faisant, on augmente considérablement le nombre d'emplacements.

Un commissaire demande, concernant la propreté, si l'accent est mis sur un élément plus que sur un autre; on se plaignait qu'il y avait la bagarre entre la Voirie et les agents municipaux.

M. Hediger affirme que cela va bien, maintenant.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la coordination des mesures de prises en charge des sans-abri.

M. Hediger explique qu'on a ouvert l'abri de la rue du 31-Décembre, qui comprend 35 places. Il a tout de suite été rempli. On a également ouvert l'abri de la rue des Vollandes, où il y a 80 lits. L'un dans l'autre, on a fait 8600 nuitées. Pour les repas, Emmaüs et l'Armée du Salut ont prêté main forte. Des astreints de la Protection civile sont venus donner un coup de main. Cette année, on a été rigoureux pour faire face aux besoins, ce qui est un gros travail. Le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) fait également un gros travail, notamment pour assurer l'entretien nécessaire.

Un commissaire a pris connaissance du regain de civisme des automobilistes et relève qu'au budget 2006 le montant des amendes sera réduit en conséquence.

Un commissaire aimerait plus de détails sur les concepts concernant la direction.

M. Hediger dit qu'il entend améliorer la transversalité entre les services. Pour les manifestations sportives, il y a le Service des sports, le SAPP, les agents de ville qui sont concernés et il s'agit d'améliorer la transversalité entre les uns et les autres.

Pour Agenda 21, il s'agit de continuer à mieux coordonner le travail dans les services sur cette problématique.

Un commissaire aimerait connaître les actions concrètes dans le cadre du développement durable et les mesures prises dans les services. Pour ce qui est des bâtiments sportifs, Genève est presque la dernière commune à avoir des douches avec robinets. Où en est-on avec les économies des fluides et des agents énergétiques?

M. Nopper affirme qu'Agenda 21 est tout un état d'esprit, toute une problématique sociale. Pour ce qui est des économies d'énergie, le Service des sports est déjà allé assez loin dans la démarche pour ce qui est des nouveaux bâtiments, notamment par l'installation de cellules photovoltaïques. On fait attention aux matériaux utilisés, au concept d'énergie, on prend en compte l'ensemble des paramètres qui concernent cet aspect. Pour la gestion des déchets, des groupes de travail ont été institués en Ville par rapport à la récupération. Dans le domaine des manifestations sportives, on doit étudier la question encore plus à fond. La Fête de l'espoir a posé quelques problèmes, mais il y avait 55 000 personnes. On s'implique dans le processus d'Agenda 21 et, dans les services, des délégués à Agenda 21 suivent une formation.

Une commissaire constate que, d'après l'organigramme, chaque département a un répondant. Qu'en est-il?

M. Hediger dit qu'on a mis ce poste au concours.

Un commissaire aimerait des précisions sur les nouveaux revenus.

M. Hediger répond qu'on a revu certains rabais de location.

Un commissaire demande si la police municipale doit intervenir dans les parcs par rapport à la propreté.

M. Hediger dit que les agents signalent que, dans les parcs, les corbeilles débordent de déchets. Il pense qu'il faudrait mettre des corbeilles plus grandes et arriver à empêcher l'accès aux corbeilles, qui sortent les déchets.

Un commissaire demande si le département va changer de locaux.

M. Hediger répond par la négative.

Un commissaire demande si l'on utilise encore des herbicides pour l'entretien.

M. Nopper répond par l'affirmative, car il ne voit pas comment s'en sortir sans cela. Cependant, il faut voir le niveau de pollution. On est certainement dans les normes les plus strictes.

Un commissaire demande comment encourager l'organisation de manifestations sportives.

M. Hediger dit qu'il faut faire des démarches. Il en a fait récemment pour obtenir le championnat du monde de beachvolley. Il essaie de tirer profit de toutes les possibilités et, à cette fin, il faut avoir des relations de toutes sortes.

Un commissaire demande si quelque chose est déjà agendé pour 2006.

M. Hediger mentionne la gymnastique artistique. Il y aura aussi le kenpo, qui était d'abord prévu à Marrakech, mais les Américains ont refusé que cela se passe là-bas.

Un commissaire demande qui va remplacer M. Nopper au Service des sports.

M. Hediger annonce que c'est M. Philippe Voirol, qui vient de l'extérieur de l'administration. Il a tout d'abord été engagé comme temporaire.

Une commissaire demande ce que l'on entend par «développement des activités de sport pour tous».

M. Hediger répond que cela concerne l'Insigne sportif, les semaines de sport l'été, les sports du mercredi. Il y a aussi Loisirs et sports pour les aînés, où l'on a introduit de nouvelles disciplines.

Un commissaire demande comment collaborer, à l'avenir, avec les sports de rue.

M. Hediger répond qu'il y a eu une collaboration avec M. Deuel. Il y a eu Asphaltissimo, qui a d'abord eu lieu aux Vernets, puis aux Fêtes de Genève. Cette manifestation connaît un grand succès. Cette année, elle aura lieu le 24 juin au Bout-du-Monde. L'intention est de développer le sport de rue, en collaboration avec M. Deuel, par exemple, en installant de nouvelles patinoires de quartier. On étudie des possibilités d'emplacement.

Un commissaire demande ce qu'il en est des salles de gym ouvertes pour le basket.

M. Nopper fait remarquer que ces salles sont dans les écoles.

Une commissaire demande pourquoi organiser Asphaltissimo au Bout-du-Monde.

M. Nopper dit qu'il faut poser la question à M. Deuel. Le choix du site peut paraître bizarre, mais il y a aussi une question de coût, de structure. M. Deuel pensait tirer parti des installations existantes, afin de ne pas trop augmenter les coûts. Il y a aussi du côté de Vessy une demande des longboarders. On les avait reçus à l'époque. Ils voulaient fermer tous les dimanches la boucle de Vessy, ce qui n'est pas possible. On a ainsi ajouté le longboard à la manifestation. En septembre, il y aura la Fête du sport, à la place du Rhône.

Un commissaire aimerait une explication sur les projets d'entraide dans le cadre de la coopération.

M. Hediger explique que, avec le fonds contre la pauvreté, on a demandé que des collaborateurs aillent faire des expertises dans certains pays. Un est allé à Bamako pour voir ce qu'on peut faire lorsque le fleuve déborde. La coopération a voté un crédit. Le fonds de solidarité va voter un autre crédit. Des instructeurs du SAPP (un à la fois, bien sûr) se sont rendus au Bénin, à Tunis, au Caire, pour donner une conférence dans des domaines bien précis. En ce moment, il y a, à Richelieu, des personnes en formation qui suivent un cours sur la protection de la population. On assume une formation cinq ou six fois par année.

Une commissaire demande où se trouve la nouvelle construction pour le relogement de personnes sinistrées.

M. Hediger répond qu'il n'y en a pas et que ce n'est qu'une idée pour l'instant. Il y a actuellement deux studios à Plainpalais et un au Faubourg.

Séance du 23 juin 2005

Discussion et prise de position des groupes

Le président rappelle que certains commissaires avaient demandé de reporter la prise de position des groupes, afin de pouvoir en discuter dans le cadre des caucuses respectifs.

Avant de passer au vote, le président demande qui désire s'exprimer au sujet de ces objectifs. Il rappelle que la commission a reçu deux réponses du magistrat, l'une disant que les deux nouvelles disciplines sont le unihockey et l'escrime (et non le tchouckball) et l'autre concernant la question posée par un commissaire sur les tarifs du SIS.

Un commissaire fait remarquer que la commission n'a pas à voter sur les objectifs, mais qu'elle doit se limiter à faire des déclarations.

Le groupe libéral constate que c'est du copié-collé, qu'il n'y a pas beaucoup de changement et qu'il y a un manque d'ambition.

Pour ce qui est du SIS, la problématique de la facturation, surtout aux assurances, devrait pouvoir être éclaircie. Le magistrat devrait venir faire une présentation de la situation, car on a vu à Bâle qu'il y a d'autres moyens de financer.

Pour les AM, au niveau de la formation, il y a encore beaucoup à faire. Le commissaire donne deux exemples illustrant ses propos. Le fait de se contenter de la situation et de ne pas avoir plus d'ambition ne donne pas du tout satisfaction.

Concernant les sports, il n'y a pas de véritable projet. Pourtant, on a demandé au magistrat de venir avec une proposition concrète, de demander des fonds pour étoffer une grande compétition qui ait un rayonnement pour Genève.

A une question posée sur les deux nouvelles disciplines, le magistrat a dû dire qu'il allait donner une réponse écrite. C'est effarant de voir qu'il ne se souvient pas des deux seules nouvelles subventions.

Au niveau des amendes, on n'atteint pas les objectifs. Le but recherché ne devrait pas être de remplir les caisses de la Ville, mais on constate le contraire. Revenant aux AM, on constate qu'il n'y a pas de directives particulières, avec des ordres précis et des cibles, par exemple la lutte contre l'affichage sauvage. Les AM vont sur le terrain, savent où ils doivent intervenir, mais personne n'est derrière pour donner une ligne politique, personne n'est derrière pour sanctionner les incivilités.

Concernant le suivi de l'entretien des immeubles, lorsque le commissaire a posé la question, on n'a pas pu lui répondre. Il estime que c'est un peu fort que le magistrat ne soit pas au courant des bâtiments que l'on va entretenir.

L'Union démocratique du centre se réjouit du renforcement du SIS, qui lui paraît justifié, et attend le budget 2006 pour en discuter plus en détail. Elle aimerait élargir les compétences des AM, mais il faudrait savoir comment. Par ailleurs, l'Union démocratique du centre regrette que les objectifs soient venus si tard, car il n'est plus possible d'influer sur le budget 2006, que les magistrats sont en train de préparer.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) tout ce qui a été présenté par le magistrat semble intéressant.

Cependant, cette fois, elle sera assez rigoureuse concernant l'engagement de personnel. Si cela se passe sous forme de réallocation interne, en termes de postes, elle acceptera, mais pour l'engagement de personnel, les signes qu'elle voit venir l'obligent à serrer les boulons.

Pour ce qui est des nouvelles tâches pour les AM, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) y est tout à fait favorable. Il est intéressant d'enregistrer les propos du magistrat, qui affirme que le comportement citoyen engendre moins d'amendes; c'est très bien.

Concernant les bâtiments, il y a quelque chose à faire pour leur entretien. Vivement que les AM puissent aller dans des locaux plus sympathiques.

Pour les sports, l'encouragement des mouvements juniors convient parfaitement.

Le groupe radical affirme qu'il est satisfait du renforcement de la capacité du SIS et attend de voir dans les chiffres ce que cela signifie en termes d'effectif en personnel et de budget d'équipement. Pour le reste, sports, assistance et protection de la population, domaine public, les radicaux ne voient rien de nouveau, aucune remise en question des dysfonctionnements actuels, ce qu'ils ne peuvent que déplorer. Ils sont par ailleurs étonnés de la maigreur des objectifs de ce département, qui ressortent uniquement sur deux pages. Ils ne tiennent pas à en dire davantage pour l'instant.

Les Verts relèvent qu'il y a deux grandes innovations, à savoir l'augmentation du personnel du SIS, qu'ils soutiendront dans la capacité du budget, et le renforcement des compétences des AM, qu'ils soutiendront également. Par ailleurs, ils seront très attentifs au développement de la fonction Agenda 21, car il faut qu'il y ait des objectifs, des moyens et des indicateurs qui montrent la progression.

Pour ce qui est du Service des sports, il faut le développer.

Les socialistes prennent acte de tous les objectifs figurant à la page 22, mais insistent sur la sécurité. Tous les objectifs concernant le SIS sont importants. Pour ce qui est du soutien au mouvement junior, le Parti socialiste y est sensible et encourage cette option.

Au nom du Parti du travail, le président dit que le département des sports et de la sécurité paraît un peu délaissé par rapport aux autres départements.

En effet, les priorités ne sont pas axées sur ce département. Si le magistrat n'a pas voulu indiquer de chiffres pour le SIS, il faudra, vu le nombre des interventions en augmentation, créer de nouveaux postes, afin que le SIS puisse faire face.

Concernant les manifestations sportives de renom, c'est vrai qu'il n'y en a plus depuis quelques années. Il faut s'y prendre à temps pour pouvoir en décrocher l'organisation. Il faudra donc faire un effort. Il y a certes eu un championnat du monde de pétanque, de tchouckball et autres, mais il faudrait aussi d'autres manifestations d'importance, par exemple une étape du Tour de France, un championnat de triathlon. Cette année, il y a eu le marathon, ce qui est un redémarrage.

Il faut également aménager des constructions pour reloger des personnes sinistrées, car la Ville en a très peu actuellement. On pourrait donc envisager qu'il y ait un peu plus de logements d'urgence en cas de sinistres, par exemple un incendie, car c'est plus facile, pour les personnes concernées, d'être relogées dans un appartement que dans les locaux du Service d'assistance et de protection de la population. Parallèlement, il convient d'encourager l'aide aux sans-abri durant l'hiver.

Fin de la prise de position des partis et rendez-vous au 17 décembre 2005.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2006 du département des sports et de la sécurité.

Rapporteuse: M^{me} Sarah Klopmann.

La commission s'est réunie les 29 septembre et 13 octobre 2005 afin d'étudier le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006 et le projet de budget 2006, pour le département des sports et de la sécurité.

La prise des notes de séances a été assurée par M^{me} Gisèle Spescha. La rapporteuse la remercie vivement pour son excellent travail.

Le magistrat, ses chefs de service, le président de la commission et la rapporteuse seront auditionnés par la commission des finances le 1^{er} novembre 2005.

Annexes

Les réponses écrites que la commission a reçues de la part du département, un document annonçant les conséquences de la motion M-514: «Année internationale du sport: pour que la Ville reste dans la course!», ainsi que le tableau récapitulatif des amendements se trouvent dans les annexes.

Séance du 29 septembre 2005

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, chargé du département des sports et de la sécurité, et de ses collaborateurs: M^{me} Pamingle et MM. Nopper, Voirol (le nouveau chef du Service des sports), Wicky, Schmidlin et Clerc

M. Hediger fait savoir que la préparation du budget a été difficile, car l'orientation du Conseil administratif s'est faite sur la base des chiffres du budget 2005. La question la plus difficile a été celle des postes demandés par les chefs de service, notamment par le Service d'incendie et de secours (SIS). Il a finalement trouvé des solutions en interne: il va faire coulisser trois postes vacants chez les agents municipaux (AM) pour les attribuer au SIS, et il a renoncé à certains autres postes.

Il ne demande donc plus que deux postes supplémentaires pour le SIS (dont il avait déjà été question l'an dernier), au lieu des onze voulus initialement.

Ils ont repris les chiffres prévus au plan financier d'investissement de la Ville de Genève, et sont toujours en attente des chiffres cantonaux, qui arrivent au dernier moment.

Pendant la préparation des objectifs, au printemps, ils avancent des idées. Puis, au mois de mai ou juin, avec les quelques chiffres de la future recette fiscale, tout est remis en question. Même quand tout est mis par écrit, des modifications interviennent après coup.

Certaines dépenses ne sont pas inutiles, car, à un moment donné, l'outillage devient obsolète et la réparation coûte plus cher que l'achat de neuf. Les chefs de service auraient aimé qu'on aille plus loin, notamment par rapport au personnel.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006

Page II-84

Colonne de gauche, avant-dernier paragraphe: le subventionnement en question correspond-il à des salaires?

M. Hediger fait savoir que le unihockey a pris un essor considérable, surtout pour le mouvement junior. Il répondra par écrit en ce qui concerne le subventionnement.

Pour l'escrime, on crée une subvention, car la Société d'escrime de Genève vient d'ouvrir une école.

Il y a un entraîneur cantonal pour le unihockey, et un pour l'escrime. Le subventionnement n'est pas uniquement couvert par la Ville de Genève, ce sont les cotisations qui couvrent la grosse partie des dépenses. L'entraîneur a un poste d'environ 20 à 30%.

Une réponse plus précise est demandée pour savoir le pourcentage exact, la participation de la Ville sur le salaire de l'entraîneur et le montant exact qu'elle doit payer.

Dernier paragraphe: il est demandé si, pour l'entretien des bâtiments, c'est un vœu pieux. Le magistrat met un objectif auquel tout le monde ne peut que souscrire, cependant, d'année en année, on constate de grandes variations (par exemple entre les comptes 2004 et le budget 2005). Le magistrat et ses services ont peu d'emprise sur cela, mais va-t-il y avoir une certaine coordination avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour 2006? Si ce n'est pas le cas, comment le magistrat pense-t-il atteindre les objectifs énoncés?

Il est répondu que le Service des sports a, tous les deux mois, une séance avec le responsable de l'entretien des bâtiments, car c'est nécessaire pour ce qui est des

installations sportives. C'est le Service des bâtiments qui se charge du cahier des doléances. Ainsi, ils rappellent tout au long de l'année à ce service quels sont leurs besoins courants, et également lors d'autres rencontres techniques fréquentes. Aujourd'hui, il est dit qu'il n'y a plus d'argent, qu'on ne peut donc rien faire du tout. Il y a une liste impressionnante de points en suspens ramenés à chaque fois (mais dont les sommes ne sont pas connues d'avance).

Ces dernières années, c'est le département qui décidait. En 2004 et 2005, il y a eu moins de sommes pour l'entretien dans les différents départements, car le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie avait besoin d'un certain montant pour les locaux du 25, rue du Stand.

Pour M. Hediger, la meilleure des solutions est celle qui fut pratiquée en 2003: le Conseil municipal a voté une somme au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui a été répartie proportionnellement entre les départements. Le département des sports et de la sécurité avait ainsi obtenu 1,2 million et l'avait attribué pour les travaux prioritaires.

Il est ajouté que beaucoup de choses concernant l'entretien ont été mises dans des crédits présentés au Conseil municipal (condenseurs pour la patinoire des Vernets, crédit pour le Tennis Club Drizia-Miremont qui, refusé, reviendra très vite auprès du Conseil municipal, etc.).

Parfois, il y a des urgences.

Un commissaire interroge: d'après la loi sur l'administration des communes, à partir du moment où un montant est voté, il est affecté à un département déterminé. Les 2 millions dont il était question l'an dernier sont revenus aujourd'hui à 10 000 et quelques francs. Cela concerne le problème des groupes de comptes 314 (Entretien des immeubles par des tiers). M. Nopper répond que c'est tout à fait possible, car il peut y avoir d'autres priorités ailleurs. Malgré une prévision d'enveloppe, les besoins peuvent être autres.

Colonne de droite, premier paragraphe: va-t-on renoncer à faire valoir les compétences concernant l'ilotage?

M. Hediger répond qu'une série de nouvelles compétences (dont la politique d'ilotage) ont été approuvées par le Conseil d'Etat. Celles-ci ont tout de suite été mises en œuvre. Il va présenter le lendemain une nouvelle demande de modification du règlement pour contrôler les pistes et les bandes cyclables.

Avant-dernier paragraphe: quels sont ces nouveaux revenus?

M. Hediger explique que les émoluments ont été augmentés (cela avait été annoncé l'an dernier). M. Wicky ajoute qu'un certain nombre de revenus ont été revus à la hausse, et M. Nopper précise que, pour le Domaine public, la taxe sur les enseignes publicitaires est aussi à la hausse.

Page II-85

Agenda 21

Il y a déjà une personne dans le département qui s'occupe d'Agenda 21, mais elle n'a pas assez de temps, donc un demi-poste en plus va être repourvu. Il n'existe actuellement pas de cahier des charges pour Agenda 21, mais il est en cours de rédaction.

Grandes manifestations sportives: l'organisation du championnat du monde de beachvolley, en juillet 2007, pour un montant de 7 millions, n'a pas été attribuée à la Suisse.

Par ailleurs, le département est actuellement en discussion pour une manifestation dans le cadre de la Coupe de l'America (exposition d'un des voiliers à la Nautique et présentations à Cinélaç).

Pour ce qui est du volley, il semble que le Tournoi féminin des huit meilleures nations, en juillet 2006, va nous être attribué.

Pour le badminton, ils sont en tractations pour organiser un championnat en 2010.

De plus, il leur a été demandé d'organiser une nouvelle fois le championnat du monde de twirling.

Service d'incendie et de secours (SIS)

Que veut dire «renforcer la capacité d'engagement»?

M. Hediger explique qu'il y a la centrale d'alarme, ainsi que l'engagement de pompiers/ères-sauveteurs/euses. Il est ajouté qu'il faut aussi maintenir la capacité opérationnelle de l'outil. Par exemple, avec les marchés publics, il faut compter entre deux ans et demie et trois ans pour que le véhicule acheté arrive. La demande de crédit auprès du Conseil municipal a été avancée pour ne pas avoir à attendre trop longtemps. Et on n'a toujours pas les ambulances au bout d'une année (car l'affaire est au tribunal).

Agents de sécurité municipaux-agents municipaux (ASM-AM)

Sachant qu'il devrait y avoir un élargissement des compétences des ASM, un commissaire aimerait savoir s'il est prévu d'étoffer les missions des AM. M. Hediger répond que leurs compétences concernent le stationnement. Au mois de mai, il a demandé une modification du règlement en ajoutant que les AM peuvent aussi verbaliser les contrevenants par rapport aux débarras, à la propreté en ville, etc., mais, si le règlement est modifié, la loi doit l'être aussi. Il va voir. Il n'y a pas besoin d'une grande formation pour verbaliser les contrevenants, mais cela donnera quelques points supplémentaires à la fonction d'un AM.

Cependant, les AM ne peuvent pas demander une pièce d'identité (alors que les ASM le peuvent). Dans certains cas, cela posera problème, notamment pour amender les propriétaires de chiens qui laissent ces derniers faire leurs besoins dans les parcs publics. Mais M. Hediger dit que c'est le règlement cantonal, et la loi, qui fixent cela.

Un commissaire s'étonne alors que les contrôleurs TPG puissent demander l'identité. C'est donc plus un problème de règlement. Il est vrai que les contrôleurs des TPG sont assermentés, mais les AM également.

Deux commissaires demandent s'il serait possible de faire de l'îlotage en ayant un AM et un ASM, notamment dans les rues marchandes, étant donné qu'ils travaillent souvent en binôme.

M. Hediger répond que la première chose est de modifier le règlement, et qu'il faudra bien trouver des solutions (par exemple, pour le débarras sauvage, il faudra fouiller, «enquêter»). Les AM et les ASM n'ont pas les mêmes missions, ni les mêmes plans de travail. Toutefois, cela se fait parfois, pour certaines manifestations. M. Schmidlin ajoute qu'on le fait chaque fois que c'est possible et que l'idée est que les AM puissent aussi intervenir, mais sans dérouter un ASM de sa tâche ordinaire. Cela ne servirait pas à grand-chose d'avoir partout des couples d'agents. Si les AM sont souvent deux, c'est parce qu'ils se répartissent le travail de contrôle du stationnement, qui n'est fait que par eux.

La commission apprend que l'installation d'un marché ne peut pas entrer dans les compétences d'un AM, et que la responsabilité de la fermeture d'une voie de circulation revient aux ASM, puisqu'ils suivent une école de police.

Il n'est pas possible d'élargir les heures de travail des ASM lorsqu'il y a des manifestations en soirée, même si parfois ils n'ont pas grand-chose à faire la journée, alors que, le soir, ils auraient beaucoup à faire. Si l'on veut des équipes de nuit, il faut doubler le nombre d'ASM. A certaines heures de la journée, on a entre 16 et 18 ASM en fonction, c'est tout. De plus, une grande quantité d'ASM (plus que de gendarmes) travaillent lors des différentes fêtes organisées à Genève (180 manifestations par année).

Quelqu'un aimerait savoir comment sont accordés les emplacements pour les puciers, les stands et les terrasses.

M. Hediger explique que, pour les puciers, il y a ceux qui sont au ticket et ceux qui sont fixes. Si les fixes ne font pas tel nombre de marchés, on les met au ticket. Certains puciers qui sont au ticket doivent parfois repartir, car il n'y a plus de places.

Pour les terrasses, ce sont les cafetiers restaurateurs qui font la demande. Avant de donner une autorisation, on vérifie si l'emplacement ne gêne pas.

Pour les glaciers, il y a une liste d'attente. Ce sont des autorisations précaires, qu'on donne à l'année. Quand une place pour un glacier se libère, on avertit le premier de la liste d'attente.

Malgré le nombre de places limité (dans ces trois cas), ceux qui ont une autorisation ne se font pas refuser l'autorisation pour laisser leur place à d'autres.

Suite à une question, la phrase «revoir l'organisation et les missions des gestionnaires du domaine public» est explicitée. Avant, ils ne faisaient que des relevés et, maintenant, ils font le travail du début presque jusqu'à la fin. Cela a permis de replacer des gens dans d'autres services et de faire des économies. Maintenant, on contrôle si la personne qui a une autorisation la respecte.

Service d'assistance et de protection de la population (SAPP)

Un commissaire souhaite des explications sur le renforcement de la formation pour l'intervention en cas de catastrophe. Il est répondu que le plan de décision et des intervenants est le plan Osiris. C'est l'organisation genevoise en cas de catastrophe, afin que l'on puisse faire face à un événement hors du commun et que tous les services puissent coordonner leurs actions. Dans le cadre de ce plan, la communication à la population se fait par la police cantonale. Il y a aussi le plan Icaro, qui permet de donner un certain nombre de consignes à la population par la radio, etc. Cela peut être déclenché dans une situation X, Y ou Z (par exemple: pépin dans un tunnel). La police peut émettre directement sur les ondes de la Radio suisse romande.

Le nouveau lieu pour les personnes sinistrées sera à la rue de l'Encyclopédie. Actuellement, il y a deux studios dans la Maison du Faubourg et deux dans la Maison communale de Plainpalais.

Par ailleurs, pour la prise en charge des sans-abri, tout est prêt pour l'hiver qui arrive, en coordination avec d'autres départements.

Page II-86

1100

C'est le directeur du département et ses collaborateurs qui vont faire ce travail de soutien et conseil au magistrat, notamment dans la préparation et le suivi des dossiers.

1200.01

La nouvelle personne s'occupant d'Agenda 21 sera aussi chargée de mettre en place des indicateurs. Mais, pour ce département, il est cependant difficile

d'avoir des objectifs chiffrés (c'est un état d'esprit, une démarche sociale, une amélioration de la qualité de vie, du fair-play). Il est difficile de tout mettre en place, de mettre tout ensemble, pour tout structurer. Au mois de mai prochain, il y aura le Forum sur les villes, sous l'égide de M. Tornare. C'est plutôt la notion «qualité de vie» qui primera. Pour le reste, cela prendra un certain temps. M. Nopper doute que cela puisse être fait pour 2006.

M. Hediger signale que son département est le seul à avoir des panneaux photovoltaïques (au centre sportif du Bois-des-Frères et à la buvette des Vernets).

Page II-87

4100.02

Pour avoir un «accueil irréprochable», il faut faire en sorte que les collaborateurs/trices fassent preuve de convivialité. Pour ce qui est du Service des sports, continuer à avoir de bonnes relations avec les clubs, développer le fair-play et le respect, souvent en collaboration avec M. André Castella (le respect ça change la vie). M. Voirol affirme que le développement du savoir-être lui tient fortement à cœur. A son avis, on peut faire plus, ne serait-ce que pour accueillir les usagers.

S'ensuit une discussion sur le sport à l'école. Deux heures sont obligatoires, mais trois sont recommandées, même si, parfois, certains jeunes n'ont même pas une heure de sport par semaine. Il faudrait doubler ou tripler le nombre de personnes qui donnent ces cours. Pourrait-il y avoir une collaboration avec l'Etat pour essayer de conjuguer école et après-école, selon le modèle allemand?

M. Hediger signale qu'il y a eu un groupe de travail (Canton/certaines communes/Sport-Toto), mais uniquement pour ce qui concerne les arrangements possibles avec l'école, pour quelques écoliers de haut niveau qui doivent aller à Macolin. Pour la majorité des élèves, M. Hediger dit qu'on n'arrivera pas à combler ce qui se faisait il y a une quinzaine d'années, car tout a été supprimé (sauf le tournoi de football). La lacune se fait encore davantage sentir au niveau du postobligatoire. Pour l'après-école en lien avec l'école, c'est plus compliqué: il s'agit d'une compétence purement cantonale, c'est un des axes de politique cantonale. Dans le cadre du Service des sports, les écoles de sports pendant l'été ont été développées. Le Service des sports intervient après les heures d'école, et certains clubs se soucient de promouvoir le sport pour les jeunes. Une solution est à trouver pour la gestion des salles de gymnastique dans les écoles.

Dès le 1^{er} janvier 2006. Une personne sera engagée au Canton, avec peu de moyens supplémentaires, et fera un lien entre les communes et le Département de l'action sociale et de la santé.

Page II-88

1100.50

M. Wicky explique que, vu que l'Etat a dit que les subventions étaient coupées, il a fallu interrompre ou étaler dans le temps certains programmes d'acquisition (par exemple les vestes de protection feu pour les pompiers volontaires).

Par ailleurs, M. Hediger dit que la caserne des Asters date des années 1970 et celle de la rue des Bains de 1959. Pour la caserne des Asters, il ne sait pas vraiment quand le crédit d'étude sera présenté au Conseil municipal, ni quel en sera le montant. M. Nopper ajoute qu'on en est à la recherche d'un site d'une certaine surface. Il y a un projet au Bois-des-Frères, mais il n'est pas encore validé, à cause des citernes toutes proches. Une fois le site trouvé, il y aura le crédit d'étude. Cinq ans lui semblent être un délai raisonnable.

Page II-89

Variation de personnel

M. Hediger explique que deux pompiers/ères-sauveteurs/euses (= ambulanciers/ères) sont maintenus au budget pour 2006. D'ici à la fin de l'année, il y aura un coulisement de trois postes d'AM, ce qui permettra d'avoir deux pompiers/ères-opérateurs/trices pour la réception des appels et un/e adjoint/e technique pour le SIS. Au niveau de la masse salariale, il y a un gros débat avec le Service des ressources humaines (SRH). C'est pratiquement poste pour poste, même si cela fait une «légère différence» (tout de même de 10 000 francs).

Pour les pompiers-sauveteurs, deux postes supplémentaires sont demandés, en raison de l'augmentation importante du nombre d'appels. Il faut aussi renforcer la centrale d'alarme, qui est primordiale, car c'est de là que part tout ce qui concerne l'organisation des interventions.

M. Wicky relève qu'il manque du monde partout, mais qu'il a fallu mettre des priorités.

Une priorité a été mise pour les ambulances, car il est prévu une augmentation de 100% des courses à l'horizon 2015 (pronostics basés sur les chiffres de l'évolution démographique). Il est possible de tourner maintenant, mais, la nuit, il faut souvent alarmer d'urgence les pompiers qui ne sont pas en caserne.

Sur les 11 nouveaux postes demandés initialement, six ont été abandonnés, trois viendront d'un glissement de trois postes AM et deux nouveaux postes figureront au budget.

Après question, M. Hediger dit que les modifications du statut du SIS votées à la commission des finances (les pompiers ont demandé de pouvoir devenir caporal au bout de douze ans de service) ont une incidence, sur ce budget, de

400 000 francs en tout pour la masse salariale (*n.d.l.r.: en fait 600 000*). Il va demander au SRH si cette somme est intégrée au budget, puis il répondra par écrit.

Pour les ambulances, il est expliqué qu'un accord a été passé avec le 144, pour que ce soit l'ambulance la plus proche (même privée) qui intervienne. Pour ce qui est du paiement par les communes pour les interventions, le département reçoit actuellement 9,8 millions de francs des communes (mais on était parti très bas). Le paiement par les communes se fait au prorata des interventions, cependant, on est en ce moment à moins de recettes par rapport au nombre d'interventions, même si les conseillers municipaux des communes estiment leur participation trop élevée. Il y a toutefois un engagement d'augmenter les 9,8 millions pour le budget 2007. La somme peut fluctuer d'une année à l'autre, car cela dépend des amortissements. Là, les chiffres sont un peu altérés à cause des règles de la comptabilité analytique.

Il y a inflation des sirènes et c'est normal, car il y a maintenant 30 000 transports ambulanciers urgents par année. Il y a trois catégories de transport: P1, P2 et P3. En règle générale, les P1 et P2 sont avec signaux prioritaires. Pour P3, une partie peut être assurée sans les signaux prioritaires. La législation est très claire: s'il s'agit d'un transport urgent, il faut avoir la lumière bleue et la sirène, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Si le conducteur n'enclenche pas la sirène, en cas d'accident, c'est lui, personnellement, qui est poursuivi.

Par ailleurs, l'ambulance qui se rend à l'hôpital est souvent suivie d'une voiture jaune, également munie d'une sirène. La centrale d'alarme 144 a pour mission de déterminer la nature du problème, de localiser sa source et d'adresser les secours les plus proches. Dans certains cas, il est nécessaire d'avoir une médicalisation du patient. Les collaborateurs n'ayant pas vraiment ce qu'il faut, le médecin doit se rendre sur place. Il y avait autrefois un cardiomobile à l'hôpital mais, pour des questions d'organisation, ils sont passés au système du SMUR, c'est-à-dire une équipe de paramédicaux et le médecin qui convergent vers un point. Dans certains cas, la voiture jaune suit l'ambulance.

9100.20 – SIS

L'équipe a pu être renforcée et les recettes recalibrées. Le demi-million de francs est garanti à un tout petit détail près: un montant de 100 000 francs est utilisé pour réaugmenter les recettes de l'Etat. On est donc à 400 000 francs.

Page II-90

1100, avant-dernier tiret

M. Hediger fait savoir que des conscrits du SAPP seront à Brienaz pendant trois semaines pour donner un coup de main suite aux intempéries. De plus, les

astreints font chaque année des cours de répétition dans différents domaines: accueil des sans-abri, travail avec les aînés, etc.

Page II-93

1100.02

M. Hediger dit qu'il a fallu s'adjoindre une nouvelle personne pour faire appliquer le nouveau règlement sur les terrasses. Ce travail sera beaucoup plus minutieux, avec des métrés très précis.

2100.02

Pour le marché de Rive, pourquoi ne peut-on pas fermer la rue la veille au soir, pendant les heures de service des ASM?

M. Hediger répond qu'il le demande depuis des années, pour que les maraîchers puissent s'installer plus tôt le matin. Une solution a été trouvée: un ASM viendra à 5 h du matin pour tourner le panneau, car ils sont les seuls à pouvoir le faire.

Le département rencontre trois ou quatre fois par an l'Association des marchés (dont M. Creteigny est président) et ils discutent pour chacun des 34 marchés.

Un commissaire fait remarquer qu'au marché bio il y a la lumière dès l'ouverture, à 16 h. Il faudrait que les maraîchers puissent allumer ou éteindre la lumière eux-mêmes, en fonction des besoins.

2200.01

De la prévention sera faite auprès des utilisateurs de deux-roues non motorisés, vu la forte augmentation des cyclistes en ville de Genève. Une rencontre est programmée avec l'Aspic.

2200.03 et 04 et 05

Une campagne de sensibilisation pour les propriétaires de chiens coûte de l'argent, mais ce ne sera pas sans effet. Les sociétés canines apportent leur aide, notamment pendant la journée organisée sur la plaine de Plainpalais. Il faut parler de tous les problèmes de maladies des chiens, de respect dans les parcs et sur les trottoirs, notamment pour les crottes. Cela ne fait pas du tout doublon avec ce qu'avait fait le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie; on sent d'ailleurs une amélioration. La vidéo sera envoyée à tous les propriétaires de chiens et distribuée à toutes les occasions où la Ville est présente.

9100.04

Le nouveau règlement relatif aux fêtes foraines a été mis au point en collaboration avec toutes les associations et diverses fédérations. Ensuite, le règlement a été envoyé à M^{me} Matthey-Doret, qui l'a retourné après avoir modifié certains articles. M^e Buensod est en train d'étudier ce règlement.

Projet de budget 2006 – Comptes de fonctionnement

Il aurait été judicieux qu'il y ait un astérisque nous avertissant quand il y a une remarque à la page prévue à cet effet. De plus, à la page des explications, on a parfois exactement le même libellé, surtout pour les groupes de comptes 311 (Mobilier, machines, véhicules, matériel). Comme justificatif, ce n'est pas très probant.

Un commissaire remarque que, dans le budget à six positions, le montant est parfois indiqué et parfois pas.

Un autre, qui l'an dernier a fait un véritable travail de bénédictin en comparant sur cinq ans les comptes et le budget, a remarqué que la ventilation change d'année en année et n'est pas la même dans tous les départements. Ainsi, un secrétariat peut ne pas avoir de facture de téléphones, photocopies ou autre, mais on les retrouve ailleurs. C'est très compliqué d'essayer d'y voir clair.

Le même commissaire pense que l'on dépense 1 million par mois de trop sur le budget de fonctionnement, puisqu'on a dépensé plus que ce qu'on a mis au budget et que ce chiffre est encore assez loin de la réalité, puisqu'on a sous-évalué les recettes et surévalué les dépenses. Il parle essentiellement des groupes de comptes 310 (Fournitures de bureau, imprimés, publicité). Quand il y a, au budget, une ligne qui pendant cinq ans demande 100 000 francs et qu'en fait on n'a dépensé que 2000 francs et quelques, il y a de quoi se poser des questions. Il admet cependant qu'un bel effort a été fait cette année.

M. Hediger affirme que les dépenses ne sont pas surévaluées et M. Schmidlin ajoute qu'une erreur budgétaire peut parfois se produire.

Autre difficulté: souvent, le département ne reçoit pas le détail du contenu des imputations internes. M. Wicky explique que les services du département interpellent par écrit et par téléphone pour demander à quoi ces factures correspondent, mais qu'ils ne reçoivent pas de réponse et n'ont pas les compétences pour l'exiger. Pour les frais de nettoyage, ce sont les frais effectifs, mais, dans certains cas, cela peut être au prorata. La plupart du temps, ce sont des sommes globales, sans justification. Un commissaire lui demande d'insister, de demander à quoi

tel montant correspond. M. Hediger pense que c'est au Service du budget de fournir les renseignements, vu que c'est lui qui les enregistre. Pour le Service des agents de ville, M. Schmidlin indique que son budget est de 0,61%, et que tout le reste lui est imputé. Il n'a pas le droit de toucher les services compétents et, quand il demande des explications, on lui répond que c'est une ventilation technique.

Pour les postes 312, Eau, énergie, combustible, ce sont les services compétents qui s'en occupent. Le Service de l'énergie fait les calculs et donne des chiffres très près de la réalité. Il suit de manière très précise ces dépenses d'énergie. Un membre de la commission suppose que la recette de l'énergie photovoltaïque figure dans les recettes, mais personne ne peut répondre.

Par ailleurs, la commission apprend qu'il y a actuellement six postes vacants au département des sports et de la sécurité (dans les comptes 2004, il y en avait 146 à la Ville de Genève).

Page 125

4001000-317 – dédommagements

Il y a trois postes en 2006, alors qu'il y en avait deux en 2005. L'augmentation vient du fait que l'indemnité de fonction y figure.

4001000-392 – autres prestations internes

L'augmentation est due à une erreur d'imputation commise par le Service du budget. Il y a deux imputations internes, une provenant du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et l'autre du prêt d'une nacelle par le Jardin botanique. Ce sera corrigé dans la version finale.

Page 126

4002010-392 – autres prestations internes

Il y a une différence par rapport aux comptes, car, pour les sports, ce compte est composé de plusieurs écritures internes, dont une provient du SEVE, une du département des affaires culturelles (DAC) (qui impute 11 000 francs pour le prêt du Victoria Hall, tout compris, pour l'Hommage aux champions) et une de la Voirie (imputations internes). M. Nopper demandera au DAC de justifier les 11 000 francs. Le règlement de location du Victoria Hall s'applique pour les services de la Ville et pour l'extérieur.

Par contre, pour les stands sur le domaine public, c'est un règlement cantonal qui fait foi.

Page 127

4002020-310 – fournitures de bureau, imprimés, publicité

M. Nopper explique que cela concerne les services compétents, qui imputent les sommes. Ils veulent faire plus de brochures pour les écoles de sport d'été, l'insigne sportif, etc., car ils veulent développer encore la publicité. L'augmentation de la ligne découle de celle des prestations dans les domaines respectifs. Les sommes affectées à la promotion des activités sont relativement modestes, alors que, si ces tâches étaient confiées à des services de communication externes, elles seraient considérables.

4002020-351 – dédommagements à des collectivités publiques – cantons

M. Nopper répond que ces 95 000 francs de charge correspondent au montant que l'on verse pour l'élimination des résidus aux Cheneviers.

4002020-469 – autres subventions

Les 400 000 francs de revenu viennent d'une manne plus importante pour le Sport-Toto, due au passage de la Loterie romande au Sport-Toto. La tendance est de se stabiliser.

4002020-392 – autres prestations internes

L'écart de 14,1% vient du fait que le SEVE impute cette somme de 30 000 francs. Le département ne reçoit pas le détail du contenu des imputations internes.

Page 129

4002060-314 – entretien des immeubles par des tiers

M. Nopper dit que les 610 000 francs d'augmentation viennent, entre autres, de bassins de quartiers, des bains des Pâquis, de contrats d'entretien et du Service de l'énergie pour Varembe. Il y a en tout une quinzaine de comptes liés soit à des bâtiments publics, soit à des imputations internes, soit à des travaux. Les abonnements pour le contrôle des installations sont aussi dans le groupe 314. On ne peut pas dire, aujourd'hui, quel immeuble va subir des travaux et M. Hediger trouve que le mieux serait d'avoir une enveloppe puis de procéder à un partage, ou d'avoir le listing des choses qui se feront l'année en question.

Page 130

4002070-312 – eau, énergie, combustible

M. Nopper explique qu'il y avait de l'huile de chauffage en 2005, qu'on n'a plus en 2006. Il y a dû y avoir une erreur d'imputation au budget 2005.

Page 133

4003500-317 – dédommagements

L'augmentation par rapport aux comptes vient du fait que les dédommagements sont calculés comme si tous les postes étaient occupés pendant toute l'année (mais la différence n'est pas significative). M^{me} Pamingle ajoute que les indemnités pour le téléphone sont versées aux compagnies volontaires, en fonction du nombre de participants.

Page 135

4004000-315 – entretien d'objets mobiliers par des tiers

La Direction des systèmes d'information facture 137 000 francs pour tous les frais d'ordinateur, d'entretien, d'achats de licences (par rapport au nombre d'utilisateurs) et de communication. La grande différence, par rapport aux comptes, provient de l'imputation de divers frais informatiques.

4004000-391 – mise à disposition de locaux

Le prix au mètre carré appliqué par la Gérance immobilière municipale a augmenté, elle s'est adaptée au prix du marché.

Page 136

4007000-310 – fournitures de bureau, imprimés, publicité

Pour ce qui est de l'impression des amendes d'ordre, un commissaire dit remarquer avec plaisir qu'elle avait apparemment été surestimée en 2005, comme il l'avait dit à l'époque. Mais M. Schmidlin rétorque que l'explication donnée dans le document est incomplète, voire fausse. Pour l'impression des fiches d'amendes d'ordre, ils avaient provisionné un compte qui n'a servi à rien. La somme qui a disparu ici se retrouve en charges supplémentaires ailleurs, sur un autre compte du Service des achats. Le budget était correct, mais le montant dépensé dans un autre service.

4007000-334 – pertes sur débiteurs

Ce sont toutes les factures qui n'ont pas été honorées. La perte se calcule en fin d'année et la correction est inscrite aux comptes. Une personne pense qu'il serait plus prudent d'avoir une perte sur débiteurs plus proche de celle constatée l'année précédente, mais M. Hediger affirme que c'est difficile à évaluer, tout comme la recette des impôts. C'est avant tout une question économique: plus le chômage augmente, plus la perte sur débiteurs augmente.

M. Schmidlin ajoute qu'une provision est mise en réserve à la comptabilité en attente de la rétrocession des amendes. On pourrait imaginer être plus proche des

comptes; cependant, comme on a déjà ce fonds de réserve, ce ne serait pas tout à fait adéquat de gonfler cette perte sur débiteurs.

La loi sur l'administration des communes ne permet pas de thésauriser, mais, là, c'est une provision pour pertes sur débiteurs. Ce n'est pas la même chose, et, ça, c'est obligatoire.

4007000-423 – immeubles du patrimoine financier

Il n'y a plus rien. Le Conseil administratif a décidé de regrouper les fermages à la Gérance immobilière municipale (ici, c'est la ligne des Halles de Rive). C'est le cas d'un certain nombre de grandes buvettes.

Par contre, les bains des Pâquis sont gérés par l'Association des bains des Pâquis, qui a passé un contrat de fermage pour sa buvette.

Page 137

4007000-427 – immeubles du patrimoine administratif

Il y a 19,7% de recettes en moins pour les redevances d'affichage Société générale d'affichage SA. La convention actuelle, avec un minimum de 1,5 million va jusqu'en 2007. Certains panneaux ont été supprimés à la demande du Conseil municipal et n'ont pas été remplacés par d'autres panneaux à haute rentabilité, en vue de la préparation de la soumission d'un nouveau concept d'affichage.

4007000-437 – amendes

M. Hediger rappelle que le Conseil municipal a voté 84 postes d'AM. Au début, on a eu de toutes petites sommes, qui se sont améliorées par la suite. Puis, la Fondation des parkings est arrivée, ce qui a fait diminuer les recettes dans les zones parcomètres. On a donc perdu 50% des recettes.

De plus, il semblerait que les automobilistes aient davantage l'esprit citoyen qu'avant (et ce dans toute la Suisse), ce qui entraînera probablement une diminution en fin d'année 2005 de plus de 10% que ce qui était prévu. Le magistrat, inquiet, n'a donc pas voulu reporter le chiffre de 2005. Il suit cela attentivement; tous les mois, M. Schmidlin lui apporte les chiffres. Quelqu'un aimerait savoir s'il y a assez d'ASM pour remplir toutes les missions qui seraient assignées. La réponse est non.

Le même commissaire demande alors s'il va y avoir des départs naturels (en plus des rocades prévues) et si des AM pourraient prendre les places devenues vacantes. M. Hediger répond que trois ou quatre AM seraient susceptibles de

suivre l'école d'ASM, au vu de leur âge et de leurs compétences. Les AM sont en classe 5 et les ASM en classe 7. Avec quatre postes d'AM, on pourrait faire trois postes d'ASM. Cependant, cela reste très théorique, car le sommet de la classe 5 est aussi bon que le bas de la classe 7.

M. Schmidlin explique que, si on arrête les contrôles des AM, les incivilités de parcage reviendront en nombre. Il ajoute qu'on ne peut pas jouer au yoyo avec le personnel.

Projet de budget 2006 – Subventions

Page 171

Concernant l'Association Genève-Servette FC, il y a une ligne de 120 000 francs. C'est aussi pour le mouvement junior du Servette, qui n'a rien demandé de plus.

Page 172

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'augmentation de la subvention désirée par Genève Natation (qui perd une subvention fédérale).

M. Hediger répond qu'ils aident considérablement Genève Natation, au niveau financier (aussi sur l'enveloppe pour les camps et stages) et en prestations en nature. Apparemment, ils voudraient créer une école de natation, mais ils n'ont jamais demandé l'autorisation au département. Le magistrat dit qu'il y aurait la possibilité de créer cette école.

Page 173

La nouvelle subvention pour le Service de santé de la jeunesse est versée pour du matériel. Ce service fait un travail merveilleux en soignant les enfants obèses ou asthmatiques au travers du sport.

Une demande du Bol d'or de pétanque pour augmenter sa ligne a été reçue, mais M. Hediger a maintenu le montant actuel, car, en plus des 10 000 francs, on peut ajouter environ 15 000 francs de prestations en nature. Cela fait déjà une grosse partie de leur budget.

Le Triathlon international de Genève aura lieu l'année prochaine à peu près au même emplacement que cette année, mais une semaine plus tôt. Il n'y aura donc pas de problème avec les sponsors.

Il n'y a rien pour Asphaltissimo, tout simplement parce que le département des sports et de la sécurité n'a jamais mis d'argent pour Asphaltissimo.

Désormais, le basketball amateur explose chez les juniors et les jeunes, d'où l'augmentation progressive de la subvention donnée pour l'école de l'Association cantonale genevoise de basketball amateur. Un excellent travail a été fait.

Page 174

Le Chênois Volleyball Club reçoit une subvention, car c'est un club qui accueille énormément de joueurs de la Ville de Genève. Une commissaire pense qu'on pourrait laisser les autres communes prendre cela en charge.

Il y a aussi des cas où les jeunes sont obligés d'aller dans les communes. Pour l'équitation, par exemple, il n'y a aucun manège en ville de Genève. C'est la même chose pour le Motocross Club Les Meyrinos (l'Etat a mis un terrain à disposition à Laconnex, et les jeunes y apprennent la circulation routière et la mécanique).

Page 175

Il y a une ligne pour la participation à l'instruction et à la formation des astreints; cela s'est toujours fait ainsi, sous forme de subvention. Les autres financements sont à la charge de la Sécurité civile (1/3 le Canton, 2/3 la commune).

Projet de budget 2006 – Prestations en nature

L'écart entre le budget 2006 et le budget 2005 est presque à chaque fois négatif. Les montants qui figurent dans ces colonnes sont fixés par la Gérance immobilière municipale sur la base d'un prix au mètre carré, qui a probablement été modifié. Ces salles sont toutes gérées par le Service des écoles. Mais tout ce qui est de nature sportive est regroupé sous «sports».

Concernant les locaux mis à disposition, un commissaire constate qu'il y a plus de dix ans que c'est au même tarif, mais M. Nopper affirme que c'est la Gérance immobilière municipale qui fixe les tarifs. Au 1^{er} janvier 2005, on a passé de 13 à 14 francs l'heure et de 6,50 à 7 francs le demi-tarif.

Page 188

Les locaux à la piscine des Vernets sont deux ou trois tout petits bureaux derrière la salle II.

Page 190

Taxes et redevances pour utilisation du domaine public personnes morales/ personnes physiques: il y a un montant en 2004, rien en 2005, et un montant pour

2006. Cela est dû à la comptabilisation des exonérations pour diminution de factures. M. Hediger ajoute que c'est la gratuité accordée aux Fêtes de Genève, à la Fête de la musique, etc., mais il ne sait pas sur quelle base ces chiffres sont calculés.

Séance du 13 octobre 2005

Remarque de la rapporteuse: Lors de la séance du Conseil municipal du 12 octobre, veille de cette séance, M. Mugny a fait savoir que, en raison de la diminution des recettes de 7 millions par rapport à ce qui était prévu, le Conseil administratif appliquera le principe du «personal stop» (aucun nouveau poste) et diminuera le chapitre 31, en particulier les imprimés.

Discussion préliminaire

Tout d'abord, un écologiste dit avoir lu dans le règlement des ASM des choses qui ne correspondaient pas totalement à ce que M. Hediger avait expliqué lors de la précédente séance, concernant le contrôle des pistes et bandes cyclables qui est en train d'être discuté. Il aimerait donc qu'un courrier soit envoyé au magistrat pour que ce dernier indique par écrit si le contrôle sur les pistes cyclables peut ou non être fait pas les ASM.

Une commissaire des Verts souhaite que la commission demande une réponse écrite à M. Hediger concernant les deux postes d'ambulanciers. Il a été dit qu'il n'y aurait pas de nouveaux postes, mais il semble que ces derniers soient autofinancés. Est-ce vrai et, si oui, de quelle façon sont-ils autofinancés? Sont-ils maintenus? Où sont les lignes y relatives?

Le président demandera ces réponses au département.

Par ailleurs, plusieurs commissaires de droite regrettent la façon dont se passent toujours les choses. En effet, comment faire des amendements sérieux si on n'a pas pu bien questionner et avoir des réponses satisfaisantes?

Le budget à six positions a été distribué le jour même de l'audition, malgré l'importance des informations qu'il contient.

Il faudrait pouvoir s'accorder plus de temps, afin de travailler d'une manière plus cohérente et plus réfléchie.

Peut-être faudrait-il déposer une motion visant à ce que la commission puisse travailler différemment. Des gens de bonne foi ne peuvent pas répondre aux questions, car ils disent que ce sont les chiffres qu'on leur donne. Il faudrait qu'il y ait une audition des Services des finances, afin qu'on ait une fois un vrai schéma.

Finalement, la commission ne peut intervenir que sur un nombre restreint de lignes budgétaires.

Un socialiste ajoute qu'à la commission sociale et de la jeunesse, par exemple, chaque association subventionnée est appelée à présenter tous les deux ans son travail. Si la commission des sports et de la sécurité faisait de même, on serait plus proche de la réalité et on verrait ce qui se passe.

Discussion concernant les comptes de fonctionnement

Un commissaire libéral souhaite faire part de sa satisfaction, car il a constaté, en étudiant le budget, que certaines de ses propositions de coupe ont été suivies, en ce sens que les chiffres indiqués se réfèrent davantage à ceux qui figuraient aux comptes. Cette année, un grand effort a été fait. Il se réjouit de voir qu'il n'a finalement pas travaillé dans le vide, d'autant plus qu'il lui avait souvent été certifié que certains montants ne pouvaient pas être modifiés, et il voit que, finalement, cela a été fait.

Malgré cela, il reste encore des marges considérables en certains endroits et dans certains secteurs. Il a donc des amendements, mais un peu moins que l'an dernier. Il n'expliquera pas à chaque ligne la raison de son amendement, car c'est toujours le même principe, à savoir budgéter une somme similaire à celle des comptes (2004).

Un membre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) relève que le Conseil administratif a fait ce que lui appelle le «sale boulot» en prenant les décisions annoncées la veille au soir. Un effort inouï a été fait, et c'est la raison pour laquelle l'AdG/SI ne va pas trop triturer ce qui reste de ce budget, mais votera les amendements concernant les imprimés, vu que cela correspond à la volonté du Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) souligne qu'avec ce qu'il a entendu la veille (7 millions de recettes en moins, coupes drastiques, plus aucun nouveau poste en 2006, coupes dans les imprimés, etc.) il se demande s'il y aura encore autre chose à faire. A son avis, il est difficile d'aller dans le détail avant d'avoir un document disant précisément où les coupes seront faites. Il rappelle que le Conseil administratif doit fournir des corrections, habituellement au début novembre, et que les précisions souhaitées y figureront alors.

Il lui est répondu par plusieurs personnes qu'il faut maintenant travailler avec le document que la commission a sous les yeux, mais qu'il est effectivement dommage que le magistrat ne soit pas présent ce soir, car il aurait pu mieux renseigner la commission. Cette dernière a aussi un signal à donner, sur sa réflexion concernant le budget. Le Conseil administratif a donné la ligne politique, mais

n'a pas encore fait les coupes, faute de temps. En donnant un message politique clair au magistrat, cela lui permettra d'en tenir compte dans les coupes qu'il va faire.

Un socialiste souhaite tout de même mettre en garde la commission. Lorsque l'on touche à certains secteurs, cela peut aussi avoir un impact sur les revenus. Ce n'est pas si simple de proposer certaines coupes, on a une certaine responsabilité dans ce domaine. Par exemple, moins de publicité entraîne une baisse de fréquentation.

Par ailleurs, le Parti socialiste comprend la volonté libérale de tout ramener aux comptes; cependant, il pense que, si le Conseil administratif a mis un supplément, c'est qu'il a une bonne raison de le faire.

Concernant ses amendements, le commissaire libéral rappelle que, l'an dernier, il a fait une comparaison sur cinq ans. Il se trouve que, pour certaines lignes, cela fait au moins cinq ans que le même montant (ou presque) est demandé, alors qu'on dépense chaque fois beaucoup moins.

Il pense que la majorité va aujourd'hui refuser ses amendements, et ensuite les accepter en séance plénière, lorsqu'ils seront présentés par le Conseil administratif. Selon lui, à quoi bon voter des crédits qu'on ne va pas dépenser? Un budget doit être le plus proche possible de la réalité des francs dont on a besoin et, si un imprévu arrive, par exemple une machine qui tombe en panne, le Conseil administratif pourra tout à fait justifier un dépassement lorsqu'il présentera les comptes.

Il ajoute que le travail fait par la commission permettra au magistrat, en séance plénière, d'expliquer, de justifier et même de rectifier le tir si cela se révèle nécessaire. Si l'explication est valable, il est entendu que le Parti libéral reviendra en arrière.

Par ailleurs, un membre du groupe AdG/SI demande si le problème des locaux que l'ex-Protection civile fournit à l'armée a été réglé. A l'école des Crêts-de-Champel, par exemple, y a-t-il une rétrocession de la part du Département militaire fédéral?

Un commissaire UDC lui explique que le Commissariat central des guerres s'occupe de cela, et que les tarifs sont fixés par le Département militaire fédéral. Il existe une ligne «recettes», il y a donc un encaissement.

Discussion concernant les subventions

Un socialiste indique que, pour ce qui est des subventions, il faut être extrêmement prudent. En effet, certaines coupes peuvent toucher négativement le

milieu associatif. De plus, si on donne beaucoup à certains, il est dit qu'on donne aux petits copains; si on donne un peu à beaucoup, il est dit qu'on arrose. Il faut démontrer qu'on a du respect pour tous.

Un libéral lui rappelle que, en ce qui concerne les subventions, l'exercice avait été fait une fois et que la conclusion avait été qu'il fallait tout revoir, globalement. Et maintenant, on voit apparaître de nouvelles subventions.

En ce qui concerne les prestations en nature, il ne veut pas embêter la commission ce soir, mais il demande à ses collègues de la commission des finances de voir comment cela se passe, et annonce qu'il risque bien de revenir là-dessus en séance plénière, car cela est à éclaircir. Pour ce qui est des prestations personnelles, il n'a rien à dire.

Par ailleurs, il trouve que ce que l'on consacre en francs par habitant pour le sport, en subventions, n'est pas énorme. La distribution ne convient pas. La Ville dépense 14,6% de son budget pour les affaires culturelles et 2,3% pour le sport.

Il fait également remarquer que personne ne sait quels clubs ont demandé une subvention qui a été refusée.

Le commissaire démocrate-chrétien suggère alors que la commission demande au magistrat de lister les demandes rejetées et d'expliquer à chaque fois, brièvement, la raison du refus.

Un membre du groupe UDC rappelle que M. Hediger a huit enveloppes qu'il peut utiliser comme il l'entend.

Un commissaire de l'AdG/SI pense qu'il faut laisser aux services compétents une certaine liberté, vu qu'un ensemble de critères doivent être remplis pour obtenir une subvention.

La commission accepte par 12 oui (3 L, 2 UDC, 3 S, 2 Ve, 1 R, 1 DC) et 3 abstentions (2 AdG/SI, 1 T) que cette liste soit demandée au magistrat.

Vote des amendements

Comptes de fonctionnement

Page 125

4001000-315 – Un commissaire libéral propose moins 7000 francs.

Un socialiste pense qu'il faudrait savoir si le montant indiqué correspond réellement à une nécessité. Il s'oppose à cet amendement, parce qu'il fait confiance aux propositions du Conseil administratif.

Le libéral fait remarquer que le montant de 18 100 francs est repris d'année en année et que, si besoin est, le magistrat corrigera. Il faut tout de même donner un signe.

Un commissaire UDC relève que, dans le budget à six positions, les deux lignes indiquées concernent les services compétents, en l'occurrence la DSI. Cela l'interpelle. Il faut demander aux personnes concernées de se renseigner, car elles n'ont pas été en mesure de justifier les chiffres.

Par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 DC) et 2 abstentions (UDC), l'amendement est refusé.

4001000-317 – Un commissaire libéral propose moins 3000 francs.

Un membre du groupe UDC remarque que, dans le budget à six positions, c'est le Service des ressources humaines qui fixe les indemnités de fonction et que cette ligne n'existait pas avant. Il faut que les chefs de service puissent le justifier.

Un socialiste pense alors que, du moment que le Service des ressources humaines impose, on ne peut pas refuser. Si l'amendement est accepté, on peut se demander quelle sera la conséquence.

Par 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 DC) et 4 abstentions (2 Ve, 2 UDC), l'amendement est refusé.

4001000-318 – Un commissaire libéral propose moins 40 000 francs.

Il souligne que là, il y aura des imprimés.

Par 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 DC) et 4 abstentions (2 Ve, 2 UDC), l'amendement est refusé.

Page 126

4002010-317 – Un commissaire libéral propose moins 5000 francs.

Un socialiste ajoute qu'il est intéressant d'identifier clairement les endroits où le magistrat devra être rigoureux.

Par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 DC) et 2 abstentions (UDC), l'amendement est refusé.

Page 127

4002020-310 – Un commissaire de l'AdG/SI propose moins 48 700 francs.

Il prône le retour à la position du budget 2005.

Un commissaire libéral qui consacre tant de temps à l'étude du budget dit comprendre qu'on entre ici dans la logique du Conseil administratif, mais qu'on se différencie de sa logique à lui car, aux comptes, 250 000 francs furent dépensés. On ne peut donc pas fantasmer en disant qu'on coupe là. La gymnastique est très différente. Malgré cela, si l'amendement est maintenu, il le votera quand même.

Le membre de l'AdG/SI s'incline. L'amendement est donc retiré.

4002020-311 – Un commissaire libéral propose moins 60 000 francs.

Il rappelle que le personnel ne va pas augmenter.

Le Parti socialiste n'acceptera pas, car il s'agit d'entretien et de sécurité, notamment. Il y a du mobilier, des machines et du matériel.

Une commissaire des Verts fait remarquer que, même en votant cette diminution, le montant reste supérieur à celui des comptes 2004 et, surtout, à celui du budget 2005.

Par 9 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC, 2 Ve) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 T) et 3 abstentions (S), l'amendement est accepté.

4002020-315 – Un commissaire libéral propose moins 25 000 francs.

Par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T) et 2 abstentions (Ve), l'amendement est accepté.

Page 128

4002040-311 – Un commissaire libéral propose moins 4500 francs.

Par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 T) et 5 abstentions (3 S, 2 Ve), l'amendement est accepté.

4002040-313 – Un commissaire libéral propose moins 14 000 francs.

Un commissaire UDC souhaiterait ne proposer qu'une diminution de moins 8000 francs.

Le libéral s'incline. L'amendement est donc retiré.

4002040-313 – Un commissaire UDC propose moins 8000 francs.

Par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 4 non (2 AdG/SI, 1 S, 1 T) et 4 abstentions (2 S, 2 Ve), l'amendement est accepté.

A la ligne 4002040-314, un commissaire libéral fait remarquer que ce fameux poste redescend aujourd'hui à 10 000 francs. Il y a eu l'an dernier une discussion d'une heure à ce sujet, et il est heureux de voir qu'il avait raison. Il suppose que la somme a été utilisée pour la rue du Stand.

Page 129

4002050-314 – Un commissaire libéral propose moins 10 000 francs.

Par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC), l'amendement est refusé.

4002060-313 – Un commissaire libéral propose moins 10 000 francs.

Un socialiste fait remarquer que les amateurs de mycoses apprécieront.

Le libéral explique que, il y a quelques années, 25 000 francs ont été ajoutés, puis qu'on a oublié de les enlever l'année suivante. De ce fait, ce montant reste, mais n'est pas utilisé.

Par 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 DC) et 4 abstentions (2 Ve, 2 UDC), l'amendement est refusé.

4002060-436 – Un commissaire libéral propose plus 50 000 francs.

Il relève qu'il est ici question d'un revenu. Il se demande pourquoi le montant est aussi bas et pense qu'il faut arrêter de sous-estimer les recettes. Si une explication ultérieure le convainc, il n'aura pas de problème à retirer cet amendement.

Apparemment, une question a été posée à ce sujet lors de l'audition du magistrat et de ses collaborateurs, mais les personnes interrogées n'ont pas été en mesure de répondre.

Un membre du Parti démocrate-chrétien souhaite savoir si le parlement maîtrise cela.

Un commissaire UDC lui répond que c'est directement comptabilisé dans les services.

Par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) et 8 abstentions (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T), l'amendement est accepté.

Page 130

4002070-318 – Un commissaire libéral propose moins 5000 francs.

Immédiatement après, il réfléchit et considère que c'est «de l'épicerie».

Le libéral change d'avis. L'amendement est donc retiré.

4002080-311 – Un commissaire libéral propose moins 15 000 francs.

Par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 4 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) et 4 abstentions (1 AdG/SI, 3 S), l'amendement est accepté.

Page 132

4003000-310 – Un commissaire de l'AdG/SI propose moins 20 000 francs.

Il invite la commission à le suivre sans crainte, car cela va dans la nouvelle logique du Conseil administratif.

Un socialiste trouve cette manière de faire dangereuse et émet des doutes quant à son efficacité. Il préférerait que l'on laisse les magistrats choisir dans quelles lignes il est opportun de couper.

Il lui est rappelé par un commissaire libéral que la commission ne fait que donner un signe politique.

Par 12 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) et 3 non (S), l'amendement est accepté.

4003000-311 – Un commissaire libéral propose moins 20 000 francs.

Par 9 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC, 2 Ve) contre 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T), l'amendement est accepté.

4003000-315 – Un commissaire libéral propose moins 60 000 francs.

Il fait remarquer que, sans explication, le montant a pratiquement doublé par rapport au budget 2005,

Un commissaire socialiste relève qu'il y aura là une augmentation de personnel (grâce aux glissements de postes) et qu'il faudra alors équiper ces personnes.

Mais un commissaire des Verts montre, grâce au budget à six positions, que cela concerne les services compétents.

Le commissaire libéral souhaite entendre le magistrat sur ce sujet. Par ailleurs, il signale que, s'il s'agit d'objets importants et lourds, ils devraient en général être mis dans les investissements.

Par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T) et 2 abstentions (Ve), l'amendement est accepté.

4003000-318 – Un commissaire libéral propose moins 80 000 francs.

Par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 DC) et 2 abstentions (UDC), l'amendement est refusé.

4003000-318 – Un commissaire démocrate-chrétien propose moins 40 000 francs.

Vu le précédent refus, il réessaie de diminuer cette ligne, mais dans une plus petite mesure.

Par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC), l'amendement est refusé.

Page 133

4003500-311 – Un commissaire libéral propose moins 15 000 francs.

Un commissaire socialiste attire l'attention des commissaires sur le fait que, vu l'évolution des sinistres, l'engagement des volontaires est indispensable.

Par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 3 oui (L) et 4 abstentions (1 R, 1 DC, 2 UDC), l'amendement est refusé.

4003500-313 – Un commissaire libéral propose moins 6000 francs.

Par 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 4 abstentions (1 R, 1 DC, 2 Ve), l'amendement est refusé.

Page 134

4003520-311 – Un commissaire libéral propose moins 25 000 francs.

Un commissaire socialiste attire également l'attention sur le fait que les transports sanitaires augmentent.

Le commissaire libéral soutient qu'il ne désire pas enlever de l'argent, mais qu'il se réfère à ce qui a été utilisé aux comptes.

Les Verts soulignent qu'un effort a déjà été fait par rapport au budget 2005 et que, vu l'augmentation des transports, il n'est pas saugrenu de penser qu'on aura besoin de plus d'argent qu'en 2004.

Le commissaire démocrate-chrétien rajoute que le commandant Wicky avait démontré que le nombre de transports allait doubler d'ici à quelques années.

Par 9 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 T) contre 2 oui (L) et 4 abstentions (1 L, 1 R, 2 UDC), l'amendement est refusé.

4003520-313 – Un commissaire libéral propose moins 50 000 francs.

Par 7 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 DC, 1 T) contre 1 oui (L) et 7 abstentions (2 L, 1 R, 2 UDC, 2 Ve), l'amendement est refusé.

4003520-318 – Un commissaire libéral propose moins 15 000 francs.

Il précise que, pour cette ligne, le montant est le même qu'au budget 2005, alors que, en 2004, le montant dépensé était bien inférieur. C'est du «copié-collé».

Par 6 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T) contre 4 oui (3 L, 1 DC) et 5 abstentions (1 R, 2 UDC, 2 Ve), l'amendement est refusé.

Page 136

4007000-310 – Un commissaire libéral propose moins 100 000 francs.

Il relève que, en ce qui concerne les amendes d'ordre, M. Schmidlin avait dit que l'explication figurant dans le projet de budget était fausse.

Un commissaire Vert précise que ce sont les imprimés des amendes d'ordre.

Mais un membre de l'AdG/SI rappelle que le Conseil administratif a estimé que les recettes seraient inférieures aux années précédentes; donc, moins d'amendes seront imprimées.

Un commissaire de l'UDC trouve que cela fait un gros montant par amende.

Une commissaire des Verts montre qu'il y a déjà eu une diminution par rapport au budget 2005. Elle trouve que cela suffit.

Par 12 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC, 2 AdG/SI, 3 S) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (1 T), l'amendement est accepté.

Au poste 4007000-317, un commissaire libéral dit qu'il avait été certifié que ces montants ne pouvaient pas être modifiés et que, finalement, cela a été fait.

Un commissaire de l'UDC lui répond qu'il ne faut pas dire n'importe quoi. Dans les postes 317, il n'y a pas que des services compétents. Il y figure aussi les frais de déplacement et de représentation.

Au poste 4007000-301, un commissaire démocrate-chrétien regrette qu'aucune différence entre AM et ASM ne soit faite. Le Parti démocrate-chrétien souhaiterait que cinq AM puissent suivre la formation pour devenir ASM. Il voulait donc faire une rocade et prendre le budget nécessaire pour cela. Cependant, comme il n'y a pas deux lignes séparées, ce n'est pas possible de faire le calcul. Il n'a malheureusement pas les outils budgétaires pour le faire.

Il rappelle que, lorsqu'il avait posé la question à M. Hediger, celui-ci avait répondu que cinq AM pourraient suivre une formation. Ainsi, ce commissaire démocrate-chrétien souhaite rassurer un commissaire des Verts qui trouve cette réflexion un peu légère, en lui démontrant qu'il ne propose pas cela dans le vide, ni n'importe comment.

Un membre de l'AdG/SI déclare que, à sa connaissance, les ASM sont aspirés par le haut dans des tâches de police. Par voie de conséquence, petit à petit, on donne aux AM des tâches que les ASM remplissaient avant. Il trouve donc fâcheux que la classe de fonction des AM n'ait pas été revalorisée, comme ce fut le cas pour les ASM.

Un commissaire libéral pense que le commissaire démocrate-chrétien a raison. Il explique cependant que tout ce qui touche au personnel est traité par la commission des finances, car la commission des sports et de la sécurité ne le maîtrise pas. Cette dernière ne peut que donner une intention politique.

Subventions

Page 174

Un commissaire libéral propose d'enlever la nouvelle subvention de 25 000 francs allouée au Chênois Volleyball Club.

Un commissaire socialiste et un commissaire de l'AdG/SI font remarquer qu'il y a énormément de jeunes de la ville qui, ne pouvant pas trouver sur place de club de volleyball, vont au Chênois, et que c'est un club phare du canton.

Le commissaire socialiste ajoute que, à son avis, ce n'est pas avec les Trois-Chêne qu'il faut lésiner, car ils font énormément pour le sport, et bien des prestations y sont offertes.

Un autre commissaire libéral dit que le Canton essaie de faire des reports de charges et qu'il faut donc aussi montrer un signal. Il donne l'exemple de l'Association genevoise de natation, qui saupoudre tous les clubs de natation qui ne sont pas en ville. Ce serait une volonté politique de faire en sorte que les communes assument leurs responsabilités.

Un membre de l'UDC explique qu'il ne s'oppose pas à ces augmentations lorsque la situation est justifiée. Ce qui le chicane, c'est que, lorsque les centres de formation juniors ont été créés, le Conseil administratif avait bien voulu que cet argent soit géré par les associations cantonales (mis à part les disciplines pour lesquelles il n'y avait pas d'association). Il craint que, si l'on fait une exception, le problème se pose à nouveau. Il a une autre idée.

Ce commissaire UDC propose de supprimer la subvention du Chênois Volleyball Club, pour ajouter ces 25 000 francs à la subvention versée à l'Association genevoise de volleyball.

Le commissaire libéral qui a lancé cette discussion est favorable à cette idée, car c'est un sport qui prend beaucoup d'importance et son but n'est pas de diminuer l'argent alloué à celui-ci. Il maintient donc son amendement et soutient également ce nouvel amendement.

Mais un de ses collègues de parti se demande s'il est malin d'allouer une subvention à une association qui n'a rien demandé.

Un commissaire socialiste aimerait savoir si le Chênois Volleyball Club reçoit des subventions d'autres communes.

Un commissaire des Verts pense que, si l'on fait ce transfert, il risque d'y avoir des problèmes. En effet, le Chênois Volleyball Club a probablement reçu un courrier mentionnant qu'il recevrait une subvention. Si, par la suite, il reçoit la décision finale disant que ce n'est pas lui qui recevra la subvention, il risque d'y avoir de la bisbille entre les clubs de volley. De plus, c'est un peu léger de jouer comme cela la survie d'un club.

Le commissaire UDC lui répond qu'il a été voulu que les associations cantonales contrôlent la manière dont sont organisées les formations. Si on accepte de transférer ces 25 000 francs à l'association genevoise, le département des sports et de la sécurité devra expliquer au Chênois Volleyball Club ce changement d'affectation, mais cela ne veut pas dire qu'il ne recevra rien. C'est juste un garde-fou.

Un commissaire socialiste dit que le Canton commence à bien s'intéresser au sport. Il faudra donc redéfinir quelle place la Ville, qui est très bien renommée dans ce domaine, veut prendre en ce qui concerne le sport. On retrouve la même chose par rapport à la culture. Il convient d'être attentif, un peu prudent et de négocier ces choses-là doucement.

Un autre pense que la commission aurait dû auditionner le président du Chênois Volleyball Club, afin qu'il explique ce qu'il va faire de ces 25 000 francs. Il serait alors judicieux que la commission des finances le fasse. Cela permettra à tous de décider.

Le commissaire des Verts déclare que, sur le fond, il comprend cette proposition d'amendement, mais qu'il faut y aller doucement. Et si la commission veut que les clubs lui rendent des comptes, elle doit faire la même chose pour tous les sports.

Un membre de l'AdG/SI soutient que transférer ces 25 000 francs c'est, d'une certaine manière, protéger ce club.

Le commissaire libéral dit qu'il ne faut pas garder la subvention pour cette année, car, ensuite, c'est souvent considéré comme acquis pour longtemps, mais il souhaite que ce montant reste affecté au sport.

Suppression de la subvention de 25 000 francs au Chênois Volleyball Club.

Par 6 oui (1 AdG/SI, 3 L, 2 UDC) contre 5 non (2 S, 2 Ve, 1 T) et 4 abstentions (1 AdG/SI, 1 S, 1 R, 1 DC), l'amendement est accepté.

Transfert à l'Association genevoise de volleyball.

Par 6 oui (1 AdG/SI, 3 L, 2 UDC) et 9 abstentions (1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 R, 1 DC, 1 T), l'amendement est accepté.

Total des amendements votés par la commission des sports et de la sécurité

Pour les comptes de fonctionnement, la commission a voté une diminution des charges de 312 500 francs et une augmentation des recettes de 50 000 francs.

Pour les subventions, la commission a supprimé une subvention de 25 000 francs et en a augmenté une autre de 25 000 francs. C'est un transfert, l'opération est blanche.

Fin

Le fameux commissaire libéral, celui qui est à l'origine de pratiquement tous les amendements, tient à remercier les membres de la commission, car il voit qu'un effort a été fait pour aller dans sa direction. Il les invite cependant à faire encore mieux.

Rapport de l'audition, par la commission des finances, des représentants de la commission des sports et de la sécurité et de M. Hediger.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, de M^{me} Valentina Pamingle et de MM. Yves Nopper, Philippe Voirol (nouveau chef du Service des sports), Yves Clerc, André Schmidlin, Raymond Wicky, Charles Lassauce et Aimé Mariaux

Le magistrat indique que la préparation du budget 2006 n'a pas été évidente, car ils se demandaient sans cesse à combien on pouvait estimer les recettes. Ainsi, des idées, des actions ou des améliorations sont prévues, puis, à la dernière minute, on s'aperçoit que c'est irréalisable. Le Conseil administratif a procédé aux modifications budgétaires il y a une semaine, qui seront distribuées le lendemain.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006

Page II-86: Direction et secrétariat du département

Relations externes, 3100

Le but de cela est d'être plus visible. Par exemple, lors de la Foire de Genève, le Service des sports est partenaire de Carrefour Prévention. Et, en 2005, le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) et le Service des agents de ville et du domaine public ont été associés, afin d'assurer une meilleure visibilité par rapport à la population. Cela diffère du 3200, car ce qui est compris sous 3100 est surtout tourné vers l'extérieur, la population, et non seulement vers les milieux sportifs.

Agenda 21

Il est écrit, à la page II-85, sous Direction, que la fonction Agenda 21 va être développée, puis, sur cette page, rien n'est écrit sous la rubrique en question. Qu'en est-il?

M. Hediger explique que M^{me} Mounier est correspondante d'Agenda 21 et que, à ce titre, elle suit tout ce qui a trait à ce domaine. Le magistrat n'a toujours pas engagé une personne à 50% pour s'occuper d'Agenda 21. L'autre poste à 50% a été donné à M^{me} Dayer Fournet. Par ailleurs, il a été auditionné par la commission Agenda 21.

Pages II-88 et II-89: Service d'incendie et secours (SIS)

Une commissaire relève (d'après le rapport de la commission des sports et de la sécurité, page 8) que la Ville reçoit actuellement 9,8 millions de la part des communes. Elle demande combien elle devrait recevoir, d'où on est parti et où va la courbe, qui a pris l'engagement qu'il y aurait une augmentation pour le budget 2007, et que signifie: «La somme peut fluctuer d'une année à l'autre, cela dépend des amortissements.»

M. Hediger répond que le budget du SIS a été présenté à l'Association des communes genevoises (ACG), après retrait de ce qui concerne les sapeurs-sauveteurs. Les 9,8 millions représentent 34,9% du budget SIS (en 1995, c'était 31%). Il y a eu une progression, cependant la courbe n'est pas linéaire: 6,6 millions en 1995, 250 000 francs dans les années 1980. Le document remis à l'ACG sera également transmis à la commission des finances. Il n'y a, actuellement, plus de convention, car elle n'a pas été renouvelée, mais ils négocient année par année avec les communes. Quand ils sont arrivés au bout de la convention, l'ACG a estimé qu'il fallait procéder année par année. Avant, ils rattrapaient le retard et, maintenant, au coup par coup, ils doivent retrouver à peu près le même taux.

La commissaire estime que la Ville est perdante, économiquement. Puisqu'il n'y a plus de convention, il n'y a aucune assurance que le taux d'effort suive. Ce fonctionnement n'est pas satisfaisant, c'est inéquitable.

M. Hediger fait savoir qu'il a eu, en son temps, des discussions au cours desquelles il a affirmé que la Ville mettrait en place un autre système si l'ACG ne suivait pas. Certaines communes estiment que c'est injuste de faire un raisonnement selon le nombre d'habitants, ce à quoi il répond que, si certains chicanent, la Ville facturera en fonction des interventions.

Avec 9,8 millions, on est à peu près dans les chiffres, mais les effectifs vont être renforcés, il y aura donc davantage de dépenses. Normalement, l'ACG reverra le taux et, même si cela dépend du budget qui sera présenté, elle a pris l'engagement de revoir son financement à la hausse.

M. Hediger estime qu'on a rattrapé le retard, puisqu'on est passé de 250 000 francs à 9,8 millions de francs.

Pour ce qui est du volet amortissements, M. Wicky explique qu'ils ont annoncé à l'ACG qu'ils auront quatre ambulances, donc des amortissements plus importants, donc plus de frais. Il y a interaction directe. D'autres investissements ne sont pas compris dans ce que les communes donnent.

Gestion du service, 9100.10

Certaines constatations démontrent que le coulisement de quatre postes d'agents municipaux (AM) au SIS peut se faire sans mettre en danger le Service des agents de ville. Il y a une diminution de la recette provenant des amendes d'ordre pour les zones bleues, vu une petite baisse des infractions. Par ailleurs, on constate, en ville, une diminution du trafic à certaines heures, et le nombre d'usagers des TPG a augmenté.

De plus, des gens ont quitté le service, ce qui a permis d'avoir des postes vacants. Il y a maintenant encore un poste vacant aux AM, qui va bientôt être repourvu (cela fait 79 AM en tout). Peut-être que certains quitteront encore durant l'année 2006, mais on ne peut pas le savoir une année à l'avance. M. Hediger fournira, sous forme de tableau, les recettes des amendes par quartier, par mois et par jour. Ce sont les statistiques. On constate une baisse considérable.

Un commissaire résume: les besoins exprimés étaient: quatre sapeurs-pompiers supplémentaires au feu (1100.10), deux postes supplémentaires à la centrale d'alarme (1100.20), quatre postes supplémentaires pour les ambulances (1200.10) et la création d'un poste d'adjoint technique (9100.10). Cela faisait onze postes. Finalement, il n'y aura que deux sapeurs-opérateurs ou sapeuses-opératrices (1100.20) et le poste d'adjoint technique (9100.10) et ce grâce aux coulisements.

Gestion du service, 9100.20

Cela concerne toutes les factures que le SIS envoie, les fausses alarmes, entre autres. Le Conseil municipal a autorisé le SIS à avoir une entité comptable, qui s'est développée, afin de pouvoir être plus performant pour la facturation. Le gain espéré est d'un demi-million de francs. Evidemment, cela est inclus dans le projet de budget 2006.

Variation du personnel

Pour la création des postes, M. Hediger fait savoir que quatre postes d'AM ont été passés au SIS pour avoir deux opérateurs supplémentaires et un adjoint technique. Le transfert n'est pas poste pour poste, car on tient compte de la masse salariale. Dans les comptes, il y aura donc une diminution du nombre de collaborateurs. Cela apparaîtra dans les modifications budgétaires, c'est intégré dans la masse salariale.

Pages II-90, II-91 et II-92: Service d'assistance et protection de la population (SAPP)

La loi sur le SAPP a changé au plan fédéral. Il y a les cours de répétition, mais cela a diminué sur le plan du travail.

Quelqu'un demande si la Ville est une «bonne élève» de la Confédération dans ce domaine et M. Hediger répond qu'il ne le sait pas, mais qu'avant la Ville était «mauvaise élève». Le magistrat fut le premier à arrêter les abris publics et à retirer tous les abris prévus. S'il n'y a eu aucune sanction, c'est parce que, en ce temps, il y avait la révision de la loi sur le plan fédéral.

Mais alors, si Berne ne va pas plus loin, nous pourrions peut-être carrément supprimer ce service?

M. Hediger fait remarquer que le SAPP forme chaque année une quinzaine de personnes de haut niveau, notamment pour les pays d'Afrique et d'Asie. Il aide également les sans domicile fixe pendant l'hiver et travaille aussi avec les astreints. M. Clerc ajoute qu'il y a, d'une part, la législation et, d'autre part, la protection et la sécurité des travailleurs. Ils font de la prévention auprès de l'administration municipale (formation, santé, sécurité) dans le but de diminuer l'absentéisme et pour être conforme à la loi, concernant les assurances.

De plus, il y a tout un ensemble de bases légales, notamment concernant l'approvisionnement économique. Cela pourrait servir pour la distribution de médicaments en cas de besoin, par exemple pour la grippe aviaire. Il y a aussi la formation avec la Coopération internationale, la protection des biens culturels (il s'agit de la mise sur pied de formation pour aider à l'évacuation des biens culturels dans les musées).

Il faut savoir que la protection civile est un des éléments importants de la protection de la population.

Dans la brochure du SAPP, il est mentionné ce qui correspond à une obligation légale ou, s'il n'y en a pas, il est précisé si c'est une décision du Conseil administratif ou si cela correspond à des critères d'Agenda 21.

Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration municipale, 4300.01

Pour le relogement des personnes sinistrées, des transformations ont été faites dans un local dans la région de la rue Voltaire. Ainsi, il y aura un local sur la rive droite et un sur la rive gauche.

Une personne demande si, vu que le SAPP est responsable de la formation pour tous les services, celui-ci a été associé au Victoria Hall l'an dernier.

Il est répondu par la négative. En revanche, tous les autres sites plus petits sont confiés au SAPP (aux Vernets, cela se fait en collaboration avec la Sécurité civile).

Par ailleurs, sachant que le lieu pour l'accueil de personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) n'a pas de chauffage et qu'il y fait très froid en hiver, une commissaire est étonnée de voir que, apparemment, la Ville a un endroit.

M. Clerc fait savoir qu'il était prévu un afflux massif. La Sécurité civile a un plan pour la mise à disposition de constructions, notamment une sous l'avenue Henri-Dunant, et il y a une convention avec le Canton, avec un tarif de 30 francs par personne. Mais, comme cela fait partie d'un plan cantonal, la Ville n'a pas la compétence de décider elle-même d'ouvrir ou non cet endroit.

Page II-93: Agents de ville et domaine public

Quelqu'un demande si la direction du Service des agents de ville et du domaine public va être renouvelée.

M. Hediger fait savoir que le délai d'inscription est passé, mais qu'il va être repoussé; le Service des ressources humaines va faire paraître une seconde fois l'annonce.

Il y aura un nouveau chef au tout début 2006.

Il va y avoir un changement dans l'organigramme du service (décision du Conseil administratif), cependant cela n'aura aucune incidence budgétaire.

Un commissaire demande où en est la gestion des petits bistrots de la Ville (fermages). Il rappelle que, pour le Conseil municipal, l'idée était de tout regrouper.

Il est expliqué que c'est en cours, le Conseil administratif en discute ces jours. Dès le premier janvier 2006, la gestion de pratiquement tous les fermages passera totalement à la Gérance immobilière municipale (GIM). Deux questions doivent encore se régler: savoir si certains resteront des fermages (bains des Pâquis, Dri-
zia, Vernets, etc.) et décider où iront les recettes.

Les Halles de Rive seront donc intégrés à la GIM et ne feront plus partie du Service du domaine public. Les responsables des départements en question doivent encore discuter des prochains contrats. Un membre de la commission des finances salue ce transfert, mais espère, néanmoins, que les loyers seront considérables. Il aimerait savoir si, à court terme, les terrasses et autres édicules passeront au département des finances et de l'administration générale.

Il lui est répondu par la négative et il demande si ce ne serait pas plus économique de tout mettre dans un seul dicastère. A nouveau, la réponse est non: le travail concernant les terrasses revient au Service des agents de ville et du domaine public. Ils ont beaucoup réfléchi à la meilleure solution. Les Halles de Rive ont été cédées, mais ce n'est pas la même chose, car ce sont des box privés. C'est comme des arcades en location, alors que les stands se trouvent sur le domaine public. Une réponse écrite faisant état de ce qui reste au Service du domaine public et de ce qui passe au département des finances et de l'administration générale, avec tous les arguments, sera envoyée.

Le petit chalet en bois derrière l'arrêt de tram de Plainpalais ne fait, lui, pas partie du domaine public. C'est M. Rossetti, à l'époque, qui avait donné l'autorisation (et c'est normalement le département de M. Hediger qui aurait dû recevoir les recettes).

La liste de tous les pavillons, édicules, etc., situés sur le domaine public qui ont l'autorisation du Service du domaine public est demandée. Le but est de savoir qui détient ces espaces, depuis combien de temps et comment les personnes concernées sont taxées. M. Hediger affirme que, pour les édicules situés hors des parcs, la taxation est calculée au mètre carré.

Pour qu'une autorisation soit délivrée, les dossiers passent devant tout le Conseil administratif lorsqu'il s'agit de manifestations dans les parcs ou dans un lieu similaire, mais, pour tout ce qui est dans les rues, c'est le département des sports et de la sécurité qui décide.

C'est principalement la Délégation à la jeunesse qui s'occupe de la location de chaises longues dans les parcs, avec buvettes (et parfois publicité pour une

marque de glace). Ils accordent tous des prestations différentes et le magistrat trouve qu'il faudrait mettre tout cela au point.

Il plaide pour avoir une certaine cohérence en la matière, notamment pour les kiosques qui font de la vente de nourriture. Il est souvent amené à refuser des autorisations, vu le grand nombre de demandes (kebabs, panini, etc.). Evidemment, rationaliser et rapatrier le tout dans un même dicastère serait plus simple, mais encore faut-il voir où rapatrier.

Par ailleurs, la commission est ravie d'apprendre que le Service d'hygiène fait la tournée de tous ces édicules, et sans même que cela ne passe par le Service du domaine public.

Pour faire respecter les normes, il a fallu, certaines fois, montrer les dents et mettre des conditions draconiennes. Tout cela est régulièrement contrôlé.

Il y a des réunions avec les glaciers, le Service d'hygiène et la gendarmerie. Idem pour les forains.

Par ailleurs, la commission apprend qu'il est prévu que la Fondation des parkings (grâce à sa convention) rapporte à la Ville 2,7 millions de francs en 2006 (pour cette année: 2,5 millions).

Cependant, le travail aurait pu être fait à 100% avec les AM. Actuellement, il y a, sur le domaine public, quatre entités qui mettent des amendes.

Une personne aimerait connaître la proportion des amendes qu'on fait «sau-ter».

M. Hediger explique alors qu'il a organisé une réunion avec l'ambassadeur suisse auprès de l'ONU, puisque c'est lui qui reçoit toutes les amendes. Il y a un relevé par ambassade et par consulat, ce qui a permis au magistrat de constater quelque exagérations. Les plaques des ambassades vont toujours être relevées, mais de manière plus pointue. M. Schmidlin ajoute que, si les membres du corps diplomatique ne sont pas soumis aux amendes, c'est conformément aux conventions de Vienne. Même lorsque le comportement du diplomate est dangereux, on ne peut rien faire. On peut mettre des contraventions, mais elles sont annulées, et cela représente environ 1 million de francs par année.

Quelque chose peut tout de même se faire à l'encontre de ces missions diplomatiques. La méthode de travail est adaptée au monde diplomatique. Toutes les personnes qui sont en infraction sont verbalisées avec une amende, qu'elles ne sont pas tenues de payer. Ensuite, la mission suisse écrit aux représentants étrangers en les incitant à se comporter correctement. L'ultime sanction est le départ exigé de ces corps diplomatiques. C'est le seul moyen de pression.

Hors le corps diplomatique, il ne devrait pas y avoir d'amendes que l'on fait «sauter». Soit une amende se justifie, et est maintenue, la voie de recours est alors le Tribunal de police cantonale; soit elle est annulée, car elle n'a pas lieu d'être. Là, on ne peut pas parler d'amende que l'on a fait «sauter», vu que l'infraction n'a pas été commise.

Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public, 1100.02

Comment se fait-il que le règlement municipal sur les terrasses modifié n'ait pas passé devant le Conseil municipal?

M. Hediger explique que cette révision est partie de l'aménagement de la place du Rhône, en tenant compte des avis de chacun, et qu'elle est ensuite passée pour avis chez M^{me} Matthey-Doret, ce qui a pris un certain temps.

Une commissaire rappelle qu'il avait été question de ce règlement au moment de l'étude des comptes 2004, et qu'elle avait demandé que le Conseil municipal soit tenu au courant et consulté. Il serait intéressant de consulter le Conseil municipal, cela en vaudrait la peine. Pour le règlement relatif à l'affichage également.

M. Hediger admet qu'il pourrait prévoir un passage supplémentaire, pour consultation auprès du Conseil municipal. Il pensait cependant que c'était interne et, donc, que cela concernait surtout l'exécutif. Pour illustrer cela, il donne l'exemple de ce qui s'est fait à Zurich.

Gestion du service, 9100.02

La personne pour le contrôle de gestion va être engagée et entrera en fonction le premier décembre 2005. Ce poste était au budget 2005.

Gestion du service, 9100.04

Le nouveau règlement relatif aux marchés et aux fêtes foraines sera disponible sur IntraCM quand il sera terminé.

Gestion du service, 9100.06

M. Hediger explique qu'il a eu une discussion avec M^{me} Spoerri en vue de confier de nouvelles missions aux AM, notamment concernant les déjections canines. Cependant, cela présuppose une modification du règlement cantonal et de la loi sur la police. Tout cela se trouve actuellement sur le bureau de M^{me} Spoerri. Il est rappelé que les AM ne peuvent pas amender, alors que les ASM peuvent le faire. Par ailleurs, la Ville ne peut pas intervenir sur les terrains privés, que ce soit pour les chiens et leurs déjections, ou pour le parking.

Projet de budget 2006 – Comptes de fonctionnement*Page 127**4002020-310, Administration du Service des sports – Fourniture de bureau, imprimés, publicités*

Si on lit le rapport de la commission des sports et de la sécurité (page 12), cela veut-il dire que le département n'a pas la maîtrise des sommes concernant les imprimés et la publicité?

M. Nopper relève que, dans le détail, il y a une très faible part qui concerne les services compétents: 3000 francs pour des achats de fournitures de bureau et 700 francs pour des achats de fournitures informatiques. Il reste deux fois 120 000 francs pour les frais d'impression.

4002020-311, Administration du Service des sports – Mobilier, machines, véhicules et matériel

C'est la contribution provenant du reversement annuel de la réserve du Sport-Toto, qui a pour but de permettre au Service des sports d'acquérir du matériel sportif.

4002020-351, Administration du Service des sports – Dédommagements à des collectivités publiques – cantons

Au budget, ce montant est répétitif et sans changement d'affectation, mais la somme payée dépend finalement du volume de résidus et déchets. Avant c'était le Service des espaces verts et de l'environnement qui prenait tout, puis il a réparti dans les services. Ils ont maintenant leur propre facturation.

*Page 129**4002060-314, Piscines – Entretien des immeubles par des tiers*

M. Nopper explique que ce n'est pas vraiment une somme dont le Service des sports peut disposer. C'est une imputation technique des services compétents, pour toutes les piscines. C'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui fait les travaux. Ce qui est attribué au Service des sports, c'est 20 800 francs pour l'entretien aux Vernets et 6500 francs pour des contrats d'entretien; 21 000 francs pour l'entretien à Varembe et 17 000 francs pour des contrats d'entretien; 13 000 francs pour les bassins de quartier et 9000 francs pour les contrats d'entretien.

4002060-436, Piscines – Dédommagements de tiers

Une commissaire demande aux personnes auditionnées ce qu'elles pensent de l'amendement accepté par la commission des sports et de la sécurité d'augmenter cette somme de 50 000 francs.

M. Nopper répond que cela lui paraît un peu malencontreux, car ce poste est composé de remboursements de frais d'énergie, de dédommagements de tiers et de remboursements de frais de téléphones, lorsqu'il y a des manifestations. C'est donc indépendant de leur contrôle.

Il relève que, dans les comptes 2004, on voit que le montant de 90 000 francs provient d'une somme versée par le Service des ressources humaines (SRH). Si ce montant ne correspond pas tout à fait avec ce qui fut budgété, c'est parce que, en fin d'année, le SRH ventile dans ces rubriques les remboursements pour pertes des salaires. Ce compte enregistre les remboursements.

M. Mariaux précise que cette différence de montant est dans le budget des ressources humaines. Dans les comptes, on répartit dans les services, mais, au moment du budget, on ne peut pas prévoir combien de personnes seront malades durant l'année.

Page 130

4002070, Patinoires

M. Hediger précise qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu de convention avec Amstutz (même si beaucoup le croyaient). Il rappelle que l'on demandait au Genève-Servette HC 3000 francs par match. Une augmentation était prévue dès que les travaux seraient finis. Il était fait en sorte que ces 3000 francs couvrent les frais. M. Hediger fournira un calcul plus précis concernant les revenus. Cela dépend du nettoyage à faire, ce n'est pas la même chose d'un match à l'autre.

M. Lassaue ajoute qu'il y a aussi les amortissements de la patinoire, dont le total est d'environ 1 million de francs par année. Pour Genève-Servette HC, il y a un pourcentage par rapport à l'utilisation, en temps. Une réponse sera donnée par équipe.

Lors des matches, il y a un panneau «Service des sports, Ville de Genève» sur la machine à refaire la glace, ainsi qu'une annonce pour remercier la Ville de Genève.

La discussion s'enchaîne sur le problème de la tribune nord. Certains s'inquiètent de sa stabilité, notamment lorsque les fans tapent des pieds. Il est expliqué que ce crédit est à l'étude chez M. Ferrazino. Le nombre de 506 spectateurs est la limite maximale d'occupation de cette tribune. Le club a été responsabilisé pour qu'il vérifie que ce nombre ne soit pas dépassé. Le bureau Trembley vient de l'expertiser. C'est sous contrôle, mais ce n'est pas satisfaisant.

Le président rappelle que la proposition PR-385, en cours d'étude, est un préalable à tout développement du dossier.

*Page 131**4002090, Organisations*

Ce chapitre regroupe l'ensemble des travaux qui conduisent à offrir des prestations directes au public. C'est ce que le Service des sports organise lui-même (par exemple, les écoles de sport, l'Insigne sportif genevois, les sports pour les aînés, etc.).

4002090-318, Organisations – Honoraires et prestations de service

M. Voirol explique que le montant compact de 467 000 francs comprend tout ce qu'il faut payer pour organiser des prestations, tant pour les aînés que pour les enfants (prestations, paiement des moniteurs dans les écoles de sport, transports pour les sorties, semaines de loisirs et sports pour les aînés).

*Page 132**4003000-315, Incendie et secours – Entretien d'objets mobiliers pas des tiers*

Une commissaire s'étonne qu'un amendement de moins 60 000 francs ait été accepté en commission spécialisée.

La rapporteuse de cette commission explique que, à la commission des sports et de la sécurité, presque tous les amendements sont basés sur les comptes d'il y a deux ans. Pour certaines personnes, le fait de se baser sur les comptes est ce qui prime.

M. Mariaux explique alors que, si ce poste montre une augmentation, c'est parce que, avant 2005, la somme était budgétée à la Direction des systèmes d'information et que, maintenant, c'est ventilé. C'est donc une fausse augmentation. M. Wicky précise que cela vient d'une décision du Conseil municipal. Quand la centrale d'alarme informatisée a été mise en place, le Conseil municipal avait voulu que les frais de maintenance aillent tous au SIS.

*Page 135**4004000-391, Assistance et protection de la population – Mise à disposition de locaux*

A quelqu'un qui demande si ce sont des locaux mis à la disposition de sociétés ou d'associations, et si cela ne devrait pas être mis sous la rubrique 365 (Subventions accordées – Institutions privées), M. Clerc répond que cela correspond au prix au mètre carré; c'est comptable.

*Page 136**4007000, Agents de ville et domaine public*

Un membre de la commission des finances aimerait savoir où est budgétée la création de la vidéo éducative dont il est question à la page II-93 – 2200.05.

M. Schmidlin lui répond qu'elle n'est pas comprise dans le budget du service. Alors un autre commissaire interroge: c'est un objectif 2006, qui n'est pas budgété dans le budget 2006?

M. Schmidlin explique qu'ils se basent sur des projets, au fil des démarches. Le projet de mars (les objectifs) n'est plus corrigé, puis les budgets sont révisés par différentes instances. Les désirs restent, mais les sommes disparaissent.

M. Hediger ajoute qu'il y a 50 000 francs pour la publicité et qu'il utilisera cela pour cette vidéo éducative sur les déjections canines.

4007000-306, Agents de ville et domaine public – Prestations en nature

Dans cette ligne se trouve l'achat de vêtements et le Conseil administratif a décidé de diminuer de moitié cet achat, d'où la diminution. Par ailleurs, il y a, dans le budget du SRH, une rubrique pour les agents de ville de 200 000 francs; cela correspond aux indemnités de vêtements.

4007000-310, Agents de ville et domaine public – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Une fois encore, une commissaire aimerait en savoir plus sur l'amendement de moins 100 000 francs accepté par la commission des sports et de la sécurité.

M. Schmidlin explique qu'ils avaient provisionné l'impression des fiches d'amendes d'ordre dans le budget, d'où cette apparente surestimation budgétaire. Cela a ensuite été corrigé, puisque c'est dorénavant pris en charge par le Service des achats, qui a un poste «Impressions diverses» pour 170 000 francs (voir budget à 6 positions). Dans le projet de budget, il a déjà été tenu compte de cette correction, donc, si le Conseil municipal ôte encore 100 000 francs, cela va poser problème.

Page 137

4007000-427, Agents de ville et domaine public – Immeubles du patrimoine administratif

427 300 (budget à 6 positions): On constate une certaine diminution de la redevance de la Société générale d'affichage. Cela est dû à la suppression d'un certain nombre de panneaux en ville de Genève, dont un bon nombre à la demande du Conseil municipal. Ils sont actuellement cadrés sur le minimum possible de la convention.

437 330 (budget à 6 positions): Il est inscrit 10 millions de francs de recettes dans ce poste, c'est une estimation. Dans les comptes 2004, le revenu des amendes zones bleues se montait à environ 9 millions de francs. Au début 2005,

le service pensait dépasser 10 millions de francs pour l'année en cours, mais, ensuite, vu que les conducteurs ont davantage fait preuve de civisme, cette tendance a été ramenée à la baisse. En juin de cette année, ils étaient à moins 2,5 millions de recettes par rapport aux perspectives budgétées.

Un commissaire souhaite recevoir la projection faite et la base de calcul pour ces évaluations par écrit.

427 390 (budget à 6 positions): On remarque aussi que la taxe publicité augmente. Cela est dû au contrôle des enseignes, qui se fait maintenant rue par rue et qui est devenu plus pointu. De plus, la loi cantonale ayant changé, il peut y avoir une amélioration du travail de recensement, notamment grâce à la géomatique.

Projet de budget 2006 – Subventions

Page 173

Service de santé de la jeunesse

Est-ce vraiment utile de subventionner le Canton?

M. Hediger répond que le Service de santé de la jeunesse est présent dans de nombreuses manifestations que le Service des sports organise. Il fait également un travail important pour un certain nombre d'enfants atteints d'asthme qui veulent faire du sport.

Page 174

Motocross Les Meyrinos

Un commissaire relève que Meyrin est dans les chiffres noirs et que ce sport n'est pas vraiment compatible avec le développement durable.

M. Hediger fait savoir que 80% des jeunes qui vont aux Meyrinos (qui vont fêter l'an prochain leur 40^e anniversaire) viennent de la ville. Ce qui plaît au magistrat, c'est l'enseignement de l'éducation routière qui est donné à ces jeunes, en plus du motocyclisme. Ce club travaille en collaboration avec la police et fait un travail important.

Chênois Volleyball

Quelqu'un fait part de la discussion qui a eu lieu à la commission des sports et de la sécurité concernant les centres de formation juniors. Certains se demandaient pourquoi toutes les subventions ne transitaient pas par l'association cantonale, pour être ensuite redistribuées aux différents clubs par elle. Une réponse écrite est souhaitée.

Page 175

L'augmentation de la subvention que le SAPP donne aux cantons est due à une facture de la Sécurité civile pour les miliciens de la ville. C'est la première année qu'ils reçoivent la facture. Cela fait suite à la réforme de la Protection civile. C'est la dernière fois que cela figure comme une subvention, car c'est en fait une facture pour frais de formation.

Projet de budget 2006 – Prestations en nature

M. Mariaux explique que les tarifs de mise à disposition des locaux ont été revus à la baisse par les écoles, car le prix ou la surface étaient parfois un peu sur-estimés.

Page 188

Shun-do-Kwan

Ce n'est pas le Service des sports qui s'en occupe, mais l'école de la rue Lio-tard.

Page 189

La gratuité accordée aux Fêtes de Genève, dont on parle dans le rapport de la commission des sports et de la sécurité, ne figure pas dans les subventions en nature, car une augmentation de l'activité de la Voirie ne peut pas être considérée comme une subvention. On ne met, dans ce poste, que le matériel de fête (stands, etc.). L'utilisation du domaine public ne peut pas être considéré comme un poste 365 (Subventions par prestations en nature).

Liste des documents attendus par la commission des finances concernant le département des sports et de la sécurité dont la plupart sont annexés au présent rapport

- Réponse écrite sur l'étude par quartier des recettes des amendes d'ordre et comparaison 2003, 2004, 2005
- Progression annuelle de la participation des communes 2004-2005
- Appréciation ou étude du Conseil administratif sur ce qu'il faut transférer à la Gérance immobilière municipale et ce qu'on transfère au Service du domaine public, pour tous les édicules, y compris les glaciers
- Liste de tous les endroits situés sur le domaine public de la Ville: qui est détenteur, depuis combien de temps et quelle est la taxation

- Bons procédés avec le Servette HC
- Calcul subtil qui aboutit à 10 millions de francs de recettes pour les zones bleues et comment on peut constater une diminution des recettes
- Mouvement junior: rapports entre l'association cantonale et les clubs, éventuel regroupement des subventions

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions posées lors de la séance du 29 septembre de la commission des sports et sécurité consacrée à l'examen du projet de budget 2006.

1. Quelle est la part de financement de la Ville dans les deux nouvelles subventions aux mouvements juniors (escrime et unihockey) ?

Pour l'escrime, le montant de 10'000 francs alloué pour les juniors permettra de couvrir les deux tiers de la rémunération d'un nouvel entraîneur à temps partiel, le reste étant financé par le club. Dans le cas du unihockey, la somme de 20'000.- demandée servira à l'engagement d'un entraîneur supplémentaire, une partie revenant aux entraîneurs actuels des juniors.

2. Les hausses de salaires du SIS consécutives à la "caporalisation" sont-elles intégrées dans le projet de budget ?

Oui, c'est le cas : la somme a été globalement intégrée au compte 301180.

3. 40020100 392610 imputation interne DAC 11'000 francs : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la mise à disposition du Victoria Hall pour la cérémonie de l'Hommage aux champions de Suisse.

(ndlr :Le détail des coûts justifiant cette somme figure dans l'annexe suivante.)

4. 40020201 392540 imputation interne Seve 30'000 : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la prestation du Seve en matière de levée des résidus (tonte destinée au compostage - Agenda 21) dans les centres sportifs et stades à l'aide du camion multi-benne. Le montant de 30'000 francs a été fixé sur la base du dernier chiffre réel connu, celui de 2004 (27'836,99 francs).

Yves NOPPER
Directeur

Département des sports et de la sécurité
Ville de Genève

Adresse

Ville de Genève - Service des Sports
Monsieur Yves Nopper, chef de service
Rue Hans-Wilsdorf 4
Case postale 115
1211 Genève 24

PRESTATIONS EN NATURE

Le formulaire est destiné à être enregistré dans les comptes, par la comptabilité du Service administratif et technique, des prestations payées et réalisées par la Ville de Genève en faveur de tiers sans contre-prestation.

Exemples : mise à disposition de matériel - local - etc, sonorisations en faveur de tiers, achats/locations de matériel en faveur de tiers, billets de spectacle gratuits, ... sans refacturation par la Ville de Genève.

Bénéficiaire de la prestation : Service des Sports de la Ville de Genève

Type de prestation :

- ☒ Mise à disposition de personnel ville
- ☒ Mise à disposition de locaux Ville
- ☒ Mise à disposition de matériel Ville
- ☐ Achat(s) divers par la Ville de matériel non refacturé
- ☐ Mise à disposition à tarif préférentiel
- ☒ Autre (veuillez préciser dans les commentaires)

Commentaires :

Location : 6'650.- + chauffage : 260.-

Sono : 500.- + 2 techniciens à 80.-/h, 12h : 1'920.-

Eclairage : 500.- + 1 technicien à 80.-/h, 12 h : 960.-

Date(s) et lieu de prestation : Victoria Hall - 24 mai 2004

Valeur de la prestation : CHF : 10'790.- (montant connu ou estimé)

Motif de la prestation :

(Engagement oral, écrit, contrat,
etc, ... **copie à annexer**)

Hommage aux Champions de Suisse 2003

Contrat de location du 10.10.2003 (non annexé)

Responsable :

Christian Tschannen

Date et signature :

3 juin 2004/ct

**FORMULAIRE A RENVoyer AU SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE
DE LA DIVISION ART ET CULTURE**

Genève, le 1er septembre 2005

Note à
Monsieur
André Hédiger
Conseiller administratif

Concerne : Course de l'escalade, gratuité aux jeunes domiciliés en Ville (M-514)

Monsieur le Conseiller administratif,

Je vous fais part ci-dessous des renseignements que m'a fournis par téléphone M. Bottani concernant l'objet cité en titre.

Nombre estimé des participants

Dans son fichier informatique, le nombre de jeunes de moins de 18 ans domiciliés en Ville de Genève ayant participé à la Course de l'escalade ces quatre dernières années s'élève à 2 410. Les classes d'âge sont les suivantes :

6 ans	77	7 ans	150	8 ans	198
9 ans	246	10 ans	262	11 ans	251
12 ans	259	13 ans	288	14 ans	236
15 ans	173	16 ans	142	17 ans	128

La participation réelle a été de 1'377 jeunes en 2003 et 1'407 en 2004. Ces chiffres ont été fournis par les organisateurs et figurent en annexe du rapport de la commission des sports du 5 mai 2005 qui a voté la motion.

Selon M. Bottani, le nombre de 2'500 participants potentiels peut être retenu, les nouveaux participants devant compenser à peu près ceux des années précédentes qui ne se représenteront pas. En effet, le but de la motion est de faire connaître cet événement auprès de jeunes non sportifs en les encourageant par l'effet de la gratuité à participer.

Estimation de la charge financière

Sur la base d'un potentiel de 2'500 participants, et compte tenu de la finance d'inscription de 20 francs par personne, la dépense estimée pour la Ville s'élèverait à 50'000 francs.

Si le nombre de participants était identique à celui de 2004, la dépense ne serait que de 28'000 francs.

Pratiquement, le montant définitif du soutien de la Ville ne sera connu qu'à la clôture des inscriptions (mi-novembre) lorsque M. Bottani aura établi le décompte réel des participants.

L'autorisation de dépassement de crédit à demander au Conseil administratif devrait à mon avis se situer entre ces deux montants. Une somme de 40'000 francs paraît réaliste. Cela signifierait une participation supplémentaire de 600 jeunes par rapport à l'an dernier.

Informations et communication

Dans le cadre de la procédure normale des inscriptions qui démarrent le 15 septembre, M. Bottani va envoyer prochainement un courrier (voir annexe) aux 2'410 jeunes inscrits dans son fichier.

Pour toucher les autres jeunes de moins de 18 ans, plusieurs actions de communication devront être mises sur pied : elle tiendront compte du fait que seuls les jeunes domiciliés en Ville bénéficieront de la gratuité.

Par exemple :

- Communiqués de presse et annonces dans les journaux de quartier
- Présence du stand « Course de l'escalade » à la fête du sport
- Information sur les radios locales et Léman Bleu
- Affichettes ou flyers distribués aux clubs de la ville, aux maisons de quartier, dans les installations sportives, etc.

J'attends vos instructions pour aller de l'avant dans ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à mes sentiments les meilleurs.

Yves Nopper

Annexes : texte de la motion 514
 projet de lettre de M. Bottani aux jeunes ayant participé en 2004

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4089

AMENDEMENTS
Département des sports et de la sécurité.

Département :

Commis- sion	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y c modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	Abstentions		
sports et sécurité	125	4001000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	18700	-7000		11700	3L, 1R, 1PDC	2V, 3S, 2ADG(S), 1PDT	2UDC		x
sports et sécurité	125	4001000	317	Dédommagements	17960	-3000		14960	3L, 1R, 1PDC	3S, 2ADG(S), 1PDT	2UDC, 2V		x
sports et sécurité	125	4001000	318	Honoraires et prestations de service	87570	-40000		47570	3L, 1R, 1PDC	3S, 2ADG(S), 1PDT	2UDC, 2V		x
sports et sécurité	126	4002010	317	Dédommagements	16800	-5000		11800	3L, 1R, 1PDC	2V, 3S, 2ADG(S), 1PDT	2UDC		x
sports et sécurité	127	4002020	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	300000	-60000		240000	UDC, 3L, 1R, 1PDC 2V	2ADG(S), 1PDT	3S	x	
sports et sécurité	127	4002020	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	80200	-25000		65200	UDC, 3L, 1R, 1PDC, 3S, 2ADG(S), 1PDT		2V	x	
sports et sécurité	128	4002040	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	54500	-4500		50000	UDC, 3L, 1R, 1PDC	2ADG(S), 1PDT	2V, 3S	x	
sports et sécurité	128	4002040	313	Achats de fournitures et autres marchandises	118000	-8000		110000	UDC, 3L, 1R, 1PDC, 1S, 2ADG(S), 1PDT		2V, 2S	x	
sports et sécurité	129	4002050	314	Entretien des immeubles par des tiers	23000	-10000		13000	UDC, 3L, 1R, 1PDC	2V, 3S, 2ADG(S), 1PDT		x	
sports et sécurité	129	4002060	313	Achats de fournitures et autres marchandises	40000	-10000		30000	3L, 1R, 1PDC	3S, 2ADG(S), 1PDT	2UDC, 2V	x	

AMENDEMENTS

Département :

Commis- sion	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	Abstentions		
sports et sécurité	129	4002060	438	Dédommagements de tiers	31'200		50'000	81'200	2UDC, 3L, 1R, 1PDC		2V, 3S, 2ADG/Sl, 1PDT	x	
sports et sécurité	130	4002080	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	50'700	-15'000		35'700	UDC, 3L, 1R, 1PDQ2V, 1ADG/Sl, 1PDT		3S, 1ADG/Sl	x	
sports et sécurité	132	4003000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	112'850	-20'000		92'850	UDC, 3L, 1R, 1PDC 2V, 2ADG/Sl, 1PDT	3S		x	
sports et sécurité	132	4003000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	728'500	-20'000		708'500	UDC, 3L, 1R, 1PDQ3S, 2ADG/Sl, 1PDT 2V			x	
sports et sécurité	132	4003000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	334'900	-60'000		274'900	UDC, 3L, 1R, 1PDQ3S, 2ADG/Sl, 1PDT		2V	x	
sports et sécurité	132	4003000	318	Honoraires et prestations de service	656'702	-80'000		576'702	3L, 1R, 1PDC	2V, 3S, 2ADG/Sl, 1PDT	2UDC	x	
sports et sécurité	132	4003000	318	Honoraires et prestations de service	656'702	-40'000		616'702	UDC, 3L, 1R, 1PDQ 2V, 3S, 2ADG/Sl, 1PDT			x	
sports et sécurité	133	4003500	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	75'000	-15'000		60'000	3L	2V, 3S, 2ADG/Sl, 1PDT	2UDC, 1R, 1PDC	x	
sports et sécurité	133	4003500	313	Achats de fournitures et autres marchandises	136'500	-6'000		130'500	2UDC, 3L	3S, 2ADG/Sl, 1PDT	2V, 1R, 1PDC	x	
sports et sécurité	134	4003520	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	52'000	-25'000		27'000	2L	1PDC, 2V, 3S, 2ADG/Sl, 1PDT	2UDC, 1L, 1R	x	

AMENDEMENTS

Département :

[illegible]



Ville de Genève

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 10 novembre 2005
YN

Le Conseiller administratif

Note à
Monsieur Pierre MAUDET
Président de la commission
des finances**Réponses aux questions posées par la commission des finances**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions posées lors de la séance de la commission des finances du 1^{er} novembre 2005 consacrée à l'examen du projet de budget 2006.

Service des sports

Question :

Quelle est la raison de la nouvelle subvention au Chênois Volleyball Club section juniors ?

Réponse :

Le Chênois Volleyball Club est en pleine expansion auprès des jeunes avec aujourd'hui 234 membres dont 40 pourcent sont domiciliés en Ville de Genève, ce qui justifie un soutien particulier. Une grande partie de ces jeunes ont moins de onze ans et ne bénéficient donc pas du soutien de l'association cantonale au travers des sélections genevoises. Cette nouvelle subvention ne fait pas double emploi avec la subvention versée à l'association cantonale genevoise mais en constitue un complément.

Question :

Quelle part du coût de fonctionnement de la patinoire des Vernets incombe au Genève Servette HC ?

- 2 -

Réponse :

La part du hockey en ligue nationale dans le coût de la patinoire a été évaluée en 2003 suite à la motion M-322 intitulée « Pour une glace plus transparente aux Vernets ». Nous joignons à la présente une copie de la réponse du conseil administratif. Les éléments de calcul n'ont pas changé fondamentalement depuis, de sorte que ces chiffres peuvent être considérés comme une bonne estimation.

Quant aux conditions financières de mise à disposition de la patinoire, elles ont été reconduites pour la saison 2005 – 2006 et consistent en un forfait de Fr. 3'000 par match de championnat. Comme déjà convenu, ces conditions seront revues à la hausse lorsque les travaux de rénovation de la patinoire auront pu se réaliser.

Question : peut-on obtenir un planning d'utilisation de la patinoire ?

Réponse :

En annexe vous trouverez un exemplaire des plannings de la saison 2005 – 2006 des deux patinoires (intérieure et extérieure), dans leur version « avec match » et « sans match ».

Service d'incendie et de secours

Question :

Quelle est l'évolution de la participation des communes au budget du SIS de 1995 à nos jours ?

Réponse :

Nous joignons en annexe le document remis en séance par le Cdt Wicky.

Service des agents de ville et domaine public

Question :

Peut-on obtenir les statistiques par quartier des amendes d'ordre de 2003 à 2005 ?

Réponse :

Une statistique ponctuelle des AO présentant l'évolution par secteur a été réalisée en juin 2005 sur la base des données mensuelles de janvier 2004 à juin 2005. Une copie de ce rapport complet est joint en annexe. Le système informatique ne permettant pas d'établir de telles statistiques de manière permanente, un groupe de travail a été constitué avec la DSI et une société privée pour développer une application à même de fournir à l'avenir ce type d'informations.

Question :

Quels sont les arguments du conseil administratif pour laisser la gestion des édifices au service des agents de ville et domaine public plutôt qu'à la GIM, par analogie avec les fermages ; peut-on obtenir la liste de tous les édifices ayant donné lieu à autorisation du service, avec mention du bénéficiaire, date d'attribution et tarif ?

Réponse :

Vous trouverez en annexe un rapport circonstancié établi par le service.

Question :

Pourquoi le montant des revenus des « amendes zones bleues » (437330) ne diminue-t-il pas au projet de budget alors que l'on constate que ces amendes sont en baisse ?

Réponse :

Le compte 437 « revenus amendes » doit être examiné dans sa totalité car la ventilation comptable ne reflète pas la réalité. En effet, depuis 2005, la production des amendes est comptabilisée sur deux comptes : « revenus amendes diverses » (437320), qui inclut les AO et les amendes ordinaires, et « rétrocession amendes parking » (437340) qui enregistre le reversement par la fondation des parkings de la moitié des recettes des parcmètres.

La somme portée au projet de budget 2006 pour l'ensemble des amendes (compte 437) s'élève à Fr. 18'000'000 alors que les comptes 2004 font apparaître un montant de Fr. 21'305'619, soit une réduction de Fr. 3'305'619. Celle-ci tient précisément compte de la baisse des amendes zone bleue.

A ce jour, la tendance à la baisse se confirme puisque au 8 novembre 2005, la production pour l'ensemble des amendes s'élève à Fr. 16'454'066. Ce chiffre (qui devra être complété des revenus de novembre et décembre) vient confirmer la prévision pour 2006 de Fr. 18'000'000.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.


André Hédiger

Annexes mentionnées



Service d'Incendie et de Secours
de la Ville de Genève

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2006 DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Page	Contenu
1 -	Comptes et prévisions 1995 à 2006
2 -	Frais de fonctionnement exclusif Ville de Genève
3 -	Frais de fonctionnement du S.I.S. liés à l'activité Transports sanitaires
4 - 7	Comparatifs comptes 2004, budgets 2005 et 2006
8 - 10	Amortissements et intérêts

**Les données du projet de budget 2006 correspondent aux saisies faites à ce jour
Nous rappelons que des modifications risquent encore d'intervenir en cours d'année.**

Comptes 2004 bouclément au 31.12.04
Budget voté 2005 extrait de SAP
Projet de budget 2006 extrait de SAP au 16.7.05



COMPTES ET PREVISIONS DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VILLE DE GENEVE de 1995 à 2006

Service d'incendie et de Secours
de la Ville de Genève

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*	2006*
Frais de personnel	23'434'772	23'564'509	24'046'880	24'641'594	24'529'581	24'905'112	25'945'193	28'530'776	27'785'160	28'441'880	28'927'097	29'402'770
Frais de fonctionnement	2'524'205	2'765'575	2'382'718	2'879'560	2'816'338	3'102'068	3'234'619	2'804'280	2'883'519	3'585'418	3'946'472	3'785'171
Prestations internes								816'067	1'015'097	0	0	0
Amortissements	862'118	915'116	984'668	1'785'915	1'408'822	1'123'598	241'681	203'854	143'744	1'568'212	1'845'744	1'730'632
Intérêts passifs	572'770	618'387	791'268	681'508	581'275	526'877	545'421	468'068	449'307	391'254	361'891	337'813
TOTAL DES CHARGES	27'393'863	27'865'587	28'195'561	29'988'577	29'336'016	29'663'585	32'142'050	34'657'736	33'679'827	33'984'775	35'080'205	35'255'886
Frais exclusifs VG	346'576	384'512	395'585	435'493	549'405	488'265	486'400	492'600	418'868	975'019	709'180	822'883
Frais exclusifs Ambulances									200'000	200'000	200'000	941'278
Amortissements exclusifs VG	546'316	675'066	484'266	484'286	1'147'821	868'580	1'622'317	1'437'238	733'407	385'932	688'815	505'148
Intérêts exclusifs VG	572'770	568'318	660'832	598'062	529'852	483'127	500'131	401'213	329'850	218'548	210'764	205'953
DEPENSES	25'928'098	26'231'891	26'654'718	28'470'756	27'112'938	27'813'665	29'534'202	32'336'865	31'996'562	32'205'276	33'400'446	32'790'882
Recettes propres	3'883'114	2'883'292	4'026'854	2'810'417	3'053'107	3'298'889	2'822'500	4'393'781	4'052'854	4'319'153	3'988'437	3'925'250
Participation de l'Etat	750'000	750'000	750'000	800'000	800'000	750'000	750'000	750'000	650'000	650'000	650'000	750'000
TOTAL RECETTES	4'633'114	3'633'292	4'776'854	3'610'417	3'853'107	4'048'889	3'572'500	4'843'781	4'712'854	4'969'153	4'218'437	4'675'250
A répartir	21'314'484	22'568'395	21'877'824	24'860'339	23'259'771	23'763'806	25'811'702	27'483'394	27'283'728	27'286'123	28'182'008	28'115'020
Participation des communes	8'600'000	7'300'000	8'050'000	8'600'000	8'600'000	9'100'000	9'100'000	9'100'000	9'600'000	9'600'000	9'600'000	9'600'000
en %	31.0	32.3	36.8	34.6	37.0	38.3	35.2	33.1	35.9	36.0	33.8	34.9



Service d'Incendie et de Secours
de la Ville de Genève

FRAIS DE FONCTIONNEMENT EXCLUSIF A LA VILLE DE GENEVE

		2004	2005	2006
334	Perte sur débiteurs	217'098.88	0.00	0.00
351	Cantons	10'180.45	8'000.00	10'000.00
391	Mise à disposition des locaux	310'585.00	244'580.00	331'020.00
392	Autres prestations internes	8'770.29	3'500.00	3'500.00
311	Fournitures réseau hydraulique	175'987.00	199'500.00	199'500.00
311	Œuvres d'art et collection	8'000.00	8'000.00	8'000.00
314	Réseau hydraulique génie-civil	77'782.13	119'000.00	119'000.00
314	Nettoyage des bâtiments	166'515.08	117'600.00	151'663.00
		975'018.83	700'180.00	822'683.00



FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU S.I.S. LIÉS A L'ACTIVITE TRANSPORTS SANITAIRES

			Nbre de postes
Sapeurs pompiers professionnels fonctionnant à l'année comme sapeurs-sauveteurs			6
Sapeur pompier professionnel fonctionnant comme chef d'entité sanitaire			
CETA	Sapeurs opérateurs	gestion des appels 144	0.25
	Sous-chef transmissions	gestion des rapports	
Comptabilité	Facturation, gestion des rappels et conteneurs		0.60
Ateliers	Mécanicien, électricien, menuisier, tailleur, magasinier		0.30
Administration	Gestion du personnel, gestion administrative, gestion technique, formation, secrétariat, direction, officier d'Etat Major		0.25
			7.40

Coût moyen d'un poste (charges sociales comprises) 127'294.38

Coût des postes liés à l'activité transports sanitaires 941'978.41

**COMPARATIF BUDGETS
2006 / 2005
FRAIS DE PERSONNEL
S.I.S.**

Service d'Incendie et de Secours
de la Ville de Genève

	Complex 2004	Budget 2006	Budget 2005	Difference	%
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	22 071 127,6	21 375 592,7	695 534,9	3,25
303	ASSURANCES SOCIALES	1 686 660	1 724 209	- 37 549	- 2,23
303	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	3 359 842	3 324 914	34 928	1,05
304	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTE	7 621 118	5 445 481	2 175 637	28,46
306	PRESTATIONS EN NATURE	32 116 327	30 550 500	1 565 827	4,84
307	PRESTATIONS EN ESPÈCES	1 065 000	1 130 000	- 65 000	- 6,13
308	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	294 127	139 600	154 527	111,34
309	TOTAL	28 441 890	25 402 270	2 839 620	11,19

Service d'Incendie et de Secours
de la Ville de Genève

**COMPARATIF BUDGETS
2006 / 2005
FRAIS DE FONCTIONNEMENT
S.I.S.**

	Complex 2004	Budget 2006	Budget 2005	Difference	%
Fournitures de bureau, imprimés, publicité	91902	112850	117650	-5000	-4.24
Mobilier, machines, véhicules, matériel	702250	728500	858500	70000	10.63
Eau, énergie, combustibles	388326	388687	310000	46687	15.71
Achats de fournitures et autres marchandises	952283	1015100	982100	33000	3.36
Entretien des immeubles par des tiers	593356	478432	303100	427668	47.36
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	288248	334900	184000	150900	82.01
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	11394	13000	13000	-500	-3.70
Redevances	94826	90000	90000	0	0.00
Dommages et prestations de service	573357	741702	760423	-18721	-2.46
Frais divers	7342	6000	7000	-1000	-14.29
Engagements courants	836	0	0	0	0.00
TOTAL	3565418	3796171	3946473	-150302	-3.81

	Complex 2004	Budget 2006	Budget 2005	Difference	%
Patrimoine administratif	1566712	1730632	1945744	-115112	-6.24
Amortissement complémentaire	0	0	0	0	0.00
Pertes sur débiteurs	217099	0	0	0	0.00
Cantons	10180	10000	8000	2000	25.00
Intérêts répartis	391254	337812	367891	-24078	-6.65
Mise à disposition de locaux	310585	331020	244580	86440	35.34
Autres prestations internes	8770	3500	3500	0	0.00
TOTAL	2504100	2412965	2463715	-50750	-2.06

	Complex 2004	Budget 2006	Budget 2005	Difference	%
TOTAL DES CHARGES	3455140.9	35610406	35336285	274121	0.78

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4101

COMPARATIF BUDGETS
2006 / 2005
REVENUS
S.I.S.



Service d'Incendie et de Secours
de la Ville de Genève

	Comptes 2004	Budget 2006	Budget 2005	Différence	%
429 AUTRES REVENUS	350	0			0.00
434 AUTRES REDEVANCES UTILISATION	2257060	2216700	1871700	345000	18.43
435 VENTES	122433	170000	170500	-500	-0.29
436 DÉDOMMAGEMENT DE TIERS	571516	173550	144300	29250	20.27
439 AUTRES CONTRIBUTIONS	31387	0	0	0	0.00
441 PARTS A DES RECETTES CANTONALES	1109539	1125000	1100000	25000	2.27
450 CONFÉDÉRATION	1100000	1100000	1100000	0	0.00
451 CANTONS	650000	750000	650000	100000	15.38
452 COMMUNES	9800000	9800000	9800000	0	0.00
492 AUTRES PRESTATIONS INTERNES	116867	130000	171937	-41937	-3.28
TOTAL	14769153	14475250	14018437	456813	3.28

COMPARATIF BUDGETS
2006 / 2005
TRANSPORTS SANITAIRES **
S.I.S.



Service d'Incendie et de Secours
de la Ville de Genève

	Comptes 2004	Budget 2006	Budget 2005	Difference	%
301	779423	1'105'403	1'192'584	-85'181	-7.23
303	0	0	0	0	0.00
304	62602	86'409	96'871	-10'462	-10.80
305	92647	129'451	137'265	-7'813	-5.69
306	33574	26'986	46'310	-19'313	-41.70
309	21280	35'000	35'000	0	0.00
	14514	13576	10672	2904	27.21
TOTAL	1004'040	1'397'835	1'518'701	-120'866	-7.96

	Comptes 2004	Budget 2006	Budget 2005	Difference	%
310	121	3'000	3'000	0	0.00
311	24'846	52'000	58'000	-6'000	-10.34
313	122'897	183'500	185'500	-2'000	-1.08
315	26542	31'000	26'000	5'000	19.23
317	2474	49'250	49'250	0	0.00
318	32'137	0	0	0	0.00
319	1'125	0	0	0	0.00
334	11'340	0	0	0	0.00
	0	0	0	0	0.00
TOTAL	221'482	318'750	321'750	-3'000	-0.93

	Comptes 2004	Budget 2006	Budget 2005	Difference	%
434	845'180	1'925'000	1'925'000	0	0.00
436	17'946	0	0	0	0.00
TOTAL	863'126	1'925'000	1'925'000	0	0.00

Comptes 2004 bouclé au 31.12.04
Budget voté 2005 extrait de SAP
Projet de budget 2006 extrait de SAP au 18.7.05



Service d'incendie et de secours
de la Ville de Genève

AMORTISSEMENTS ET INTERETS VENTILES 2005/2006

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4103

Type et Code	Libellé	No Immo	Crédit voté	Montant crédit	Solde à amortir 1.1.2004	2005*			2006*		
						Intérêts	Amort.	Amort. Compl.	Intérêts	Amort.	Amort. Compl.
1410004101	Réseau hydrauliques	2141000138	1984-08-13	835'500.00	118'616.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1120055101	Bains, rue des	2143000378	1863-09-13	847'000.00	29'816'68.20	106'733.00	281'616.83	0.00	106'733.00	281'616.83	0.00
1120078101	Fontenex 11, plateau	2143000259	1967-03-31	607'000.00	205'716.67	7'787.00	15'824.36	0.00	7'787.00	15'824.36	0.00
1120091101	Fontenex 62, avenue	2143000278	1967-03-31	545'1000.00	2'338'522.20	89'388.00	181'424.78	0.00	89'388.00	181'424.78	0.00
1410001101	Réseau SMT	2146000118	1992-11-03	582'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1170002101	Réseau de télécommunications du SI	2146000115	1995-05-10	150'000.00	0.00	0.00	27'273.83	0.00	0.00	21'908.06	0.00
1410003101	SIS. Renouvellement parc véhicules	2146000116	1994-01-18	227'000.00	119'701.32	4'537.00	0.00	0.00	4'537.00	0.00	0.00
1410004101	Equipement informatique CIE/PA	2146000120	1987-08-23	340'000.00	84'000.12	2'436.00	32'000.06	0.00	1'120.00	469'282.72	0.00
1410005101	Renouvellement parc véhicules	2146000121	2003-02-12	4'650'000.00	3'284'049.06	125'707.50	495'287.72	0.00	37'921.00	589'200.00	0.00
1410006101	Renouvellement parc véhicules	2146000073	2003-02-12	5'650'000.00	4'650'000.00	56'76.00	143'300.00	0.00	4'782.00	589'200.00	0.00
1410011101	SIS. appareils respiratoires	2146000071	2003-02-12	718'000.00	149'770.40	56'76.00	78'400.01	0.00	21'462.00	784'000.00	0.00
1410008101	SIS. appareils respiratoires	2146000099	2002-02-13	784'000.00	431'368.88	16'349.00	76'223.92	0.00	1'734.00	241'777.87	0.00
1410007101	Guide Orange SP	2146000014	2001-05-18	330'000.00	22'608.60	857.00	0.00	26'300.00	355.00	43'75.00	0.00
1250265101	Transformation Garage Municipal	2145000250	2002-04-29	263'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	580.00	3'312.50	0.00
1410009101	Transformation Garage Municipal	2146000097	2002-04-29	35'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	580.00	3'312.50	0.00
A48 0100614	SIS. acquisition mobilier	1021	2001-05-26	30'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5993.00	0.00	0.00
A48 0100613	SIS. équipements fixes	1023	2001-05-26	13'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5993.00	0.00	0.00
				30'647'000.00	9'548'519.79	361'890.50	1'845'744.01	0.00	33'781.50	1'739'631.46	0.00



Service d'Incorrélation et de Secours
de la Ville de Genève

EXCLUSIF VILLE DE GENEVE
AMORTISSEMENTS ET INTERETS VENTILES 2005/2006

Type et Code	Libellé	No Immo	Crédit voté	Montant crédit	Solde à amortir 1.1.2003	2005*			2006*		
						Intérêts	Amort.	Amort. Comp.	Intérêts	Amort.	Amort. Comp.
4110004101	Reseau Hydrant	2141000138	34590	835500.00	11816.24	4425.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120055101	Bains, rue des	2143000378	1883-08-13	8477000.00	2816168.29	106733.00	281616.83	0.00	106733.00	281616.83	0.00
120078101	Frontenex 11, plateau	2143000258	1887-03-31	607000.00	205716.67	7797.00	15824.36	0.00	7797.00	15824.36	0.00
120091101	Frontenex 52, avenue	2143000278	1887-03-31	5451000.00	2336522.20	89388.00	181424.78	0.00	89388.00	181424.79	0.00
170002101	Reseau de telecommunications du SH	2146000115	1995-05-10	159000.00	0.00	0.00	27273.83	0.00	0.00	21908.08	0.00
25025101	Transformation Garage Municipal	2143000250	2002-04-28	263000.00	0.00	0.00	26300.00	0.00	0.00	0.00	0.00
411003101	Transformation Garage Municipal	2146000097	2002-04-28	35000.00	0.00	0.00	4375.00	0.00	355.00	4375.00	0.00
411003101	Reseau SH1	2146000118	1992-11-03	382500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
411003101	Reseau SH1	2146000118	1992-11-03	349000.00	84000.12	2426.00	32000.06	0.00	1120.00	0.00	0.00
1170012101	Equipement informatique / CETA	2146000120	1987-09-23	16734000.00	5561023.52	210764.00	568914.86	0.00	2053493.00	505148.06	0.00



Service d'incendie et de Secours
de la Ville de Genève

A REPARTIR ENTRE VILLE DE GENEVE ET ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES
AMORTISSEMENTS ET INTERETS VENTILES 2005/2006

Type et Code	Libellé	Crédit voté	Montant crédit	Solde à amortir 1.1.2003	2005*			2006*		
					Intérêts	Amort.	Amort. Compl.	Intérêts	Amort.	Amort. Compl.
141003101	SIS Renouvellement parc véhicules	1994-01-18	2270000.00	119701.32	4537.00	123707.50	0.00	0.00	0.00	0.00
141003101	SIS Renouvellement parc véhicules	2000-03-22	4515000.00	3264049.06	123707.50	465292.72	0.00	97921.00	465292.72	0.00
141003101	SIS Renouvellement parc véhicules	2002-05-12	516500.00	0.00	0.00	509300.00	0.00	45.00	509300.00	0.00
141003101	SIS Renouvellement parc véhicules	2003-02-13	765000.00	148772.00	5320.00	142220.00	0.00	47.00	142220.00	0.00
141003101	SIS Renouvellement parc véhicules	2003-05-13	784000.00	431368.89	16340.00	783000.01	0.00	21462.00	783000.01	0.00
141003101	SIS appareils respiratoires	2002-03-13	330000.00	22608.89	857.00	76233.82	0.00	1734.00	24772.67	0.00
141000701	Guide Orange SP	2001-05-16	30000.00	0.00	0.00	3712.50	0.00	580.00	3372.50	0.00
A46 0100014	SIS acquisition mobilier	1021	30000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5983.00	0.00	0.00
A46 0100014	SIS équipements fixes	1023	13000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			13913000.00	3987486.27	151128.50	1276920.15	0.00	132420.00	1225482.89	0.00

Gestion des pavillons et autres édicules installés sur le domaine public de la Ville de Genève

A titre liminaire, il y a lieu d'indiquer que le Service des agents de ville et du domaine public a délivré en 2005 40 permissions pour installations mobilières installées sur domaine public.

Ces permissions portent sur les types d'empiètements suivants :

- 12 kiosques à marrons ;
- 15 bancs de glace ;
- 6 stands d'étalagiste ;
- 5 stands divers (informations, vente de billets, etc.) ;
- 1 pavillon de vente de fleurs ;
- 1 pavillon-glacier, prototype, testé sur les quais en 2005 ;

Parallèlement, la G.I.M. a géré 19 fermages.

Ci-après, le plan de localisation de l'ensemble de ces empiètements, ainsi que la liste détaillée des permissions délivrées en 2005.

~*~

Sous l'angle légal, l'installation des différents pavillons inventoriés ci-dessus, constitue une occupation accrue du domaine public soumise à autorisation au sens des **articles 13 et 15 de la Loi sur le domaine public** et **1 ; 3 du Règlement concernant l'utilisation du domaine public**.

En Ville de Genève, la gestion du domaine public – notamment l'utilisation accrue du domaine public par les particuliers – est confiée aux Service des agents de ville et du domaine public.

C'est la raison pour laquelle les permissions figurant sur la liste annexée au présent document ont été émises par le Service précité.

Sur la base de ce qui précède, il apparaît que c'est bien l'utilisation (accrue) du domaine public qui délimite la compétence du Service, respectivement de la G.I.M.

Les fermages gérés par la Gérance Immobilière, sont tous situés sur le domaine privé (en règle générale : privé Ville de Genève).

A titre d'exemple, il sied de citer les cas du café du Grütli et du restaurant de l'Hôtel-de-Ville :

Ces deux commerces propriétés de la Ville sont gérés (fermage) par la G.I.M. Leurs terrasses en revanche, installées sur domaine public, font l'objet d'une permission délivrée par le Service des agents de ville et du domaine public.

Un autre élément permettant de délimiter les compétences de chacun, réside dans la nature même de l'objet « en location » :

Les pavillons gérés par le Service constituent des biens-meubles au sens de la loi, alors qu'en règle générale, la G.I.M. s'occupe d'immeubles.

Sur la base de ce qui précède, les futurs pavillons qui seront installés sur les quais constituent un prolongement de la pratique actuelle :

La Ville continue à mettre à disposition une surface du domaine public. Elle amplifiera son offre en proposant aux commerçants également l'édicule.

Cette manière de procéder s'opère d'ailleurs déjà, s'agissant du pavillon fleuriste sis, Place du Molard.

Elle demeure en tout état indispensable à une bonne gestion du domaine public :

Durant la période où les empiètements ne sont pas installés, le Service peut réattribuer les emplacements pour d'autres types d'activité.

Si l'espace en question était géré par la G.I.M., des problèmes évident de coordination pourraient surgir.

Enfin, la plupart des permissions visées dans la présente note sont saisonnières :

Les objets concernés sont installés en début de saison puis disparaissent à la fin de la saison.

Compte tenu des divers types d'empiètements pouvant exister sur domaine public (notamment chantiers et autres travaux de rénovation), il peut s'avérer nécessaire d'intervenir auprès de l'exploitant, avant le début de la nouvelle saison, afin de déplacer le périmètre généralement accordé.

Pareille façon de procéder ne peut être mise en œuvre que par le Service, seul dépositaire de toutes ces données.

Annexes : - plan des installations saisonnières ;
- liste des installations saisonnières ;
- liste des fermages gérés par la G.I.M. ;
- extrait certifié du C.A. relatif à la gestion du pavillon-fleuriste du Molard

Les fermages gérés par la GIM

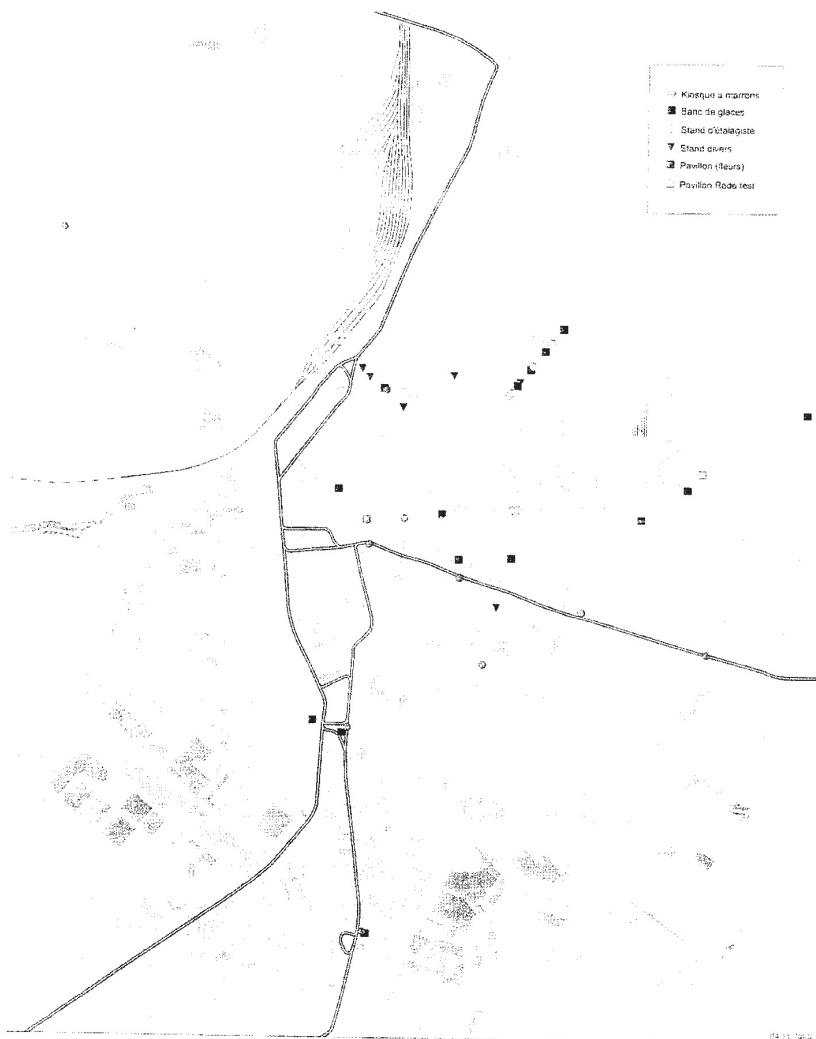
La Ville de Genève est propriétaire d'établissements publics tels que café-restaurants. Certaines exploitations sont situées dans des lieux culturels (musées, théâtres).

La gérance de ces établissements fait l'objet d'une mise au concours publique à chaque échéance de contrat. La redevance payée à la Ville est calculée sur le chiffre d'affaires enregistré.

Liste des établissements

Café-restaurant Alhambar	Restaurant "Le Lacustre"
Café-restaurant des Bastions	Restaurant "La Perle du Lac"
Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville	Chalet du Bois-de-la-Bâtie
La Potinière (Jardin Anglais)	Old Cottage (Monument Brunswick)
Buvette de l'Ile Rousseau	Restaurant des Halles de l'Ile
Buvette du Casino-Théâtre	Buvettes, bars, restaurants du Grand Théâtre
Bar de la Comédie	Bar du Victoria-Hall
Café-restaurant du Grütli	
Cafétéria du Muséum d'histoire naturelle	Restaurant "Le Barocco" au Musée d'art et d'histoire
Buvette du Musée Ariana	
Cafétéria de l'Auberge de Jeunesse	

INSTALLATIONS SAISONNIÈRES



SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4111

LISTE DES INSTALLATIONS SAISONNIERES PAR TYPE D'EMPIETEMENT

N°	Empiètement	Détail de l'utilisation du domaine public	Type d'autorisation	Début validité	Fin validité	Emplacement	Détail facturation	Bénéficiaire
1	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Augustins Place des	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	YUSUF Murad
2	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	01.10.2005	28.02.2006	Berthelier Place Philibert	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	PELLEGRINI DEL PIETRO Giuliana
3	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Bourg-de-Four Place du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	VERARDO Giovanni
4	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Charmilles Place des	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	MOHAMMED Murayo
5	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Cité Rue de la	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	BERETTA Andréa Alfredo
6	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Madeleine Rue de la	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	VESCOVI Sergio
7	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	01.10.2005	28.02.2006	Mont-Blanc Rue du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	BLAESI Eric
8	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Petite-Fusterie Place de la	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	MODESTINI Modesto

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

LISTE DES INSTALLATIONS SAISONNIERES PAR TYPE D'EMPIETEMENT

N°	Empiètement	Détail de l'utilisation du domaine public	Type d'autorisation	Début validité	Fin validité	Emplacement	Détail facturation	Bénéficiaire
9	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Plainpalais Rond-point de	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	MOHAMED Tewfik
10	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Rive Rond-point de	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	ROMAGNOLO Angelo
11	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Terrassière Rue de la	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	MODESTINI Anita
12	Kiosque à marrons	Vente à l'emporter Marrons Cacahuètes Amandes	Permission	20.09.2005	31.03.2006	Wendt Avenue	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	ABDI-CASARIN Michelle-Claude
13	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtes et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Augustins Place des	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	EL BORINY Fadel
14	Banc de glaces	Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtes et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	30.09.2005	Berthelier Place Philibert	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	BAYRAM Mehmet
15	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtes et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Général-Guisan Quai	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	ORFEL Giovanni

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4113

LISTE DES INSTALLATIONS SAISONNIERES PAR TYPE D'EMPIETEMENT

N°	Empiètement	Détail de l'utilisation du domaine public	Type d'autorisation	Début validité	Fin validité	Emplacement	Détail facturation	Bénéficiaire
16	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Gustave-Ador Quai	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	WALLÉ Rita
17	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Gustave-Ador Quai	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	ROULIN Sonia
18	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Gustave-Ador Quai	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	ZANINO Christian
19	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Longemalle Place	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	CHIAOUI Ahmed Hicham
20	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	KESICI Sukran

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

LISTE DES INSTALLATIONS SAISONNIERES PAR TYPE D'EMPIETEMENT

N°	Empiètement	Détail de l'utilisation du domaine public	Type d'autorisation	Début validité	Fin validité	Emplacement	Détail facturation	Bénéficiaire
21	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	LEBRUN Annabelle
22	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	SCHOETER Philippe
23	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	BISSETTI Michèle
24	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Rue du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	MULATERO Pierre
25	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtés et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Plainpalais Plaine de	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	MOSER Jean

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4115

LISTE DES INSTALLATIONS SAISONNIERES PAR TYPE D'EMPIETEMENT

N°	Empiètement	Détail de l'utilisation du domaine public	Type d'autorisation	Début validité	Fin validité	Emplacement	Détail facturation	Bénéficiaire
26	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtes et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Plainpalais Rond-point de	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	YUSUF Murad
27	Banc de glaces	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Sandwiches, pâtes et hot-dogs Boissons sans alcool et bière	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Turretini Quai Théodore	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	SADFI Lucie
28	Stand d'étalagiste	Vente à l'emporter Souvenirs	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Lac Promenade du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	GARDIOL Kallaya
29	Stand d'étalagiste	Vente à l'emporter Souvenirs	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Lac Promenade du	Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	BANOV Krassimir
30	Stand d'étalagiste	Vente à l'emporter Crêpes Gaufres Hot-dogs Barbe à papa Confiserie Boissons sans alcool	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	BRINER Jean-Michel
31	Stand d'étalagiste	Vente à l'emporter Souvenirs	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	MOHAMED-KUITTEL Marie

05.11.2005 / JEN

Page 5

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

LISTE DES INSTALLATIONS SAISONNIERES PAR TYPE D'EMPIETEMENT

N°	Empiètement	Détail de l'utilisation du domaine public	Type d'autorisation	Début validité	Fin validité	Emplacement	Détail facturation	Bénéficiaire
32	Stand d'étalagiste	Vente à l'emporter Souvenirs	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	FILLION Daniel
33	Stand d'étalagiste	Vente à l'emporter Souvenirs	Permission	01.03.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	YOUSSEF Samy
34	Stand divers	Information Vente de billets	Permission	01.05.2005	31.10.2005	Mont-Blanc Quai du	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	MINCAR SA
35	Stand divers	Vente de billets de la Loterie Romande	Permission	01.01.2005	31.12.2005	Mont-Blanc Rue du Chantepeulet Rue de	Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	LOTTERIE ROMANDE
36	Stand divers	Vente à l'emporter Saucisses Sandwiches Croque-monsieur Crêpes Frites Boissons fermées sans alcool	Permission	01.04.2005 01.10.2005	30.09.2005 31.03.2006	Alpes Place des	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	PALAMARA Jean
37	Stand divers	Bière Vente à l'emporter Sandwiches Glaces préemballées Boissons sans alcool	Permission Permission	01.04.2005 01.10.2005	30.09.2005 31.03.2006	Madeleine Place de la	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument Taxe de tourisme 30% sur taxe fixe DP	DA GRACA Manuel
38	Stand divers	Accueil et information aux jeunes voyageurs	Permission	01.06.2005	30.09.2005	Mont-Blanc Rue	Taxe fixe Fr. 52,00/le m2 Emolument	HÉLBLIN Claude pour le CAHJ

LISTE DES INSTALLATIONS SAISONNIERES PAR TYPE D'EMPIETEMENT

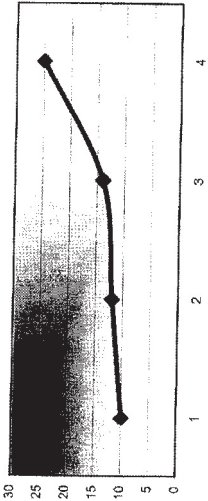
N°	Empiètement	Détail de l'utilisation du domaine public	Type d'autorisation	Début validité	Fin validité	Emplacement	Détail facturation	Bénéficiaire
39	Pavillon Rade test	Vente à la terrasse Vente à l'emporter Glaces Petite restauration Boissons avec et sans alcool	Convention	15.07.2005	31.10.2005	Gustave-Ador Quai	Par saison : loyer de base Fr. 33'000,00 Pour le test : loyer de base au prorata	LIVE CATERING Sarl représenté par CHABBEY Laurent
40	Pavillon	Vente à l'emporter Fleurs	Contrat de bail mobilier	01.01.2005	31.12.2009	Molard Place du	Loyer Loyer 2005 : Fr. 15'000,00 Loyer 2006 : Fr. 16'250,00 Loyer 2007 : Fr. 17'500,00 Loyer 2008 : Fr. 18'750,00 Loyer 2009 : Fr. 20'000,00	VISALLI Santo

Service des Agents de Ville
et du Domaine Public

Amendes d'ordre 2004-2005

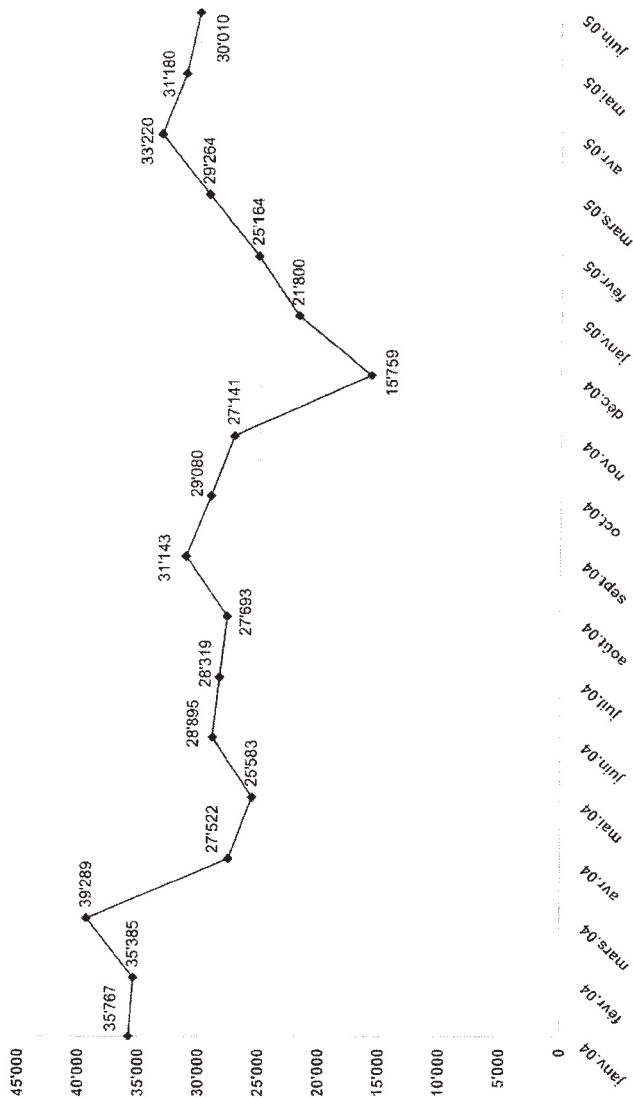
Représentation graphique

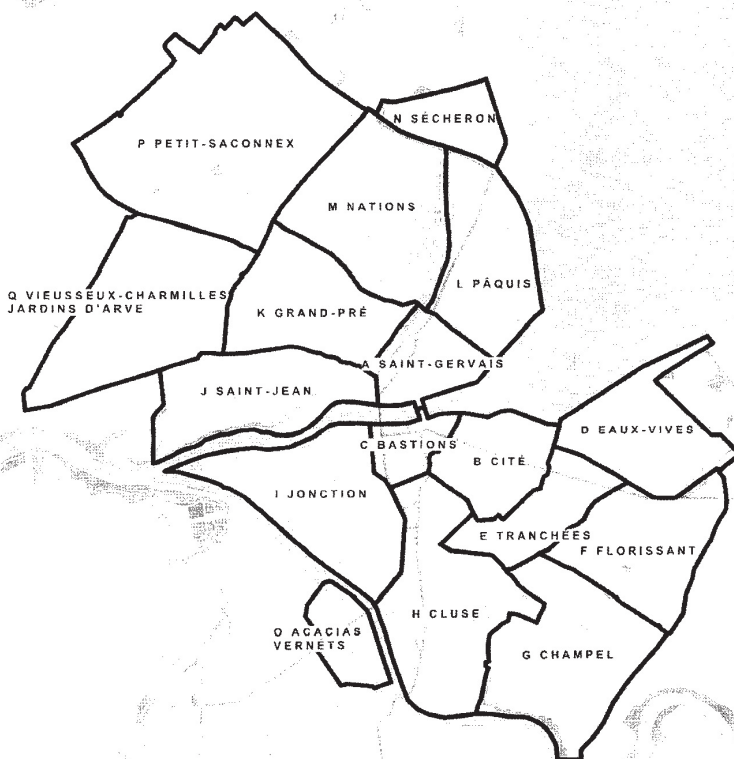
Conducteurs de véhicules automobiles
Règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement

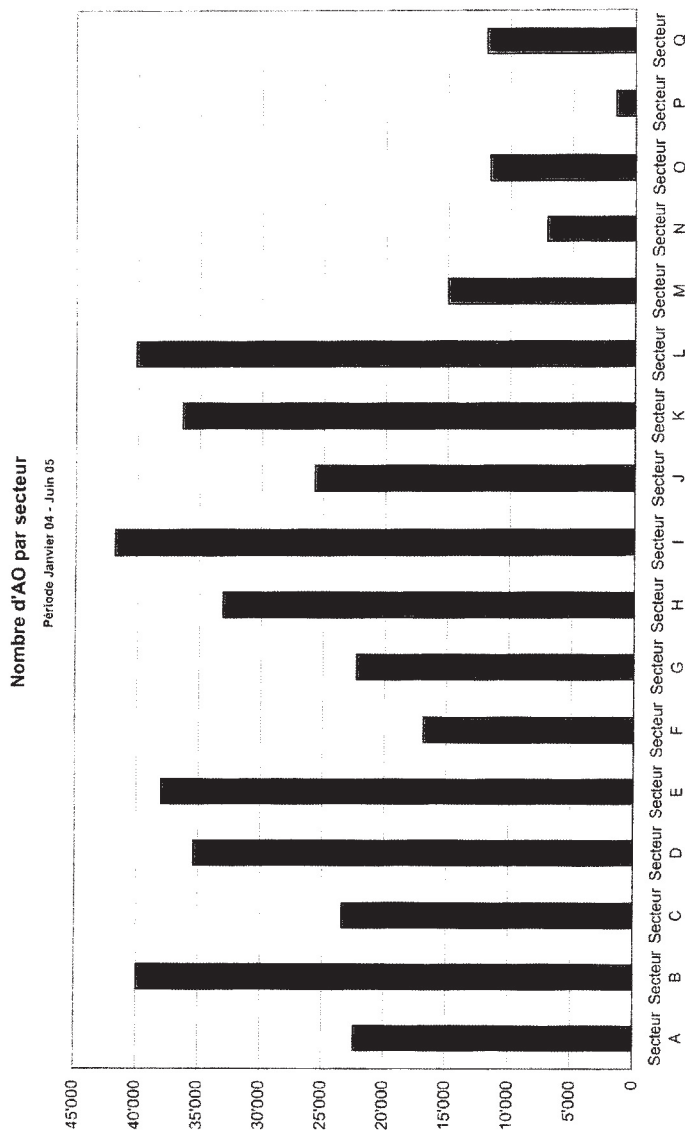


Situation au 28 juin 2005

Evolution du nombre d'AO / tous secteurs confondus







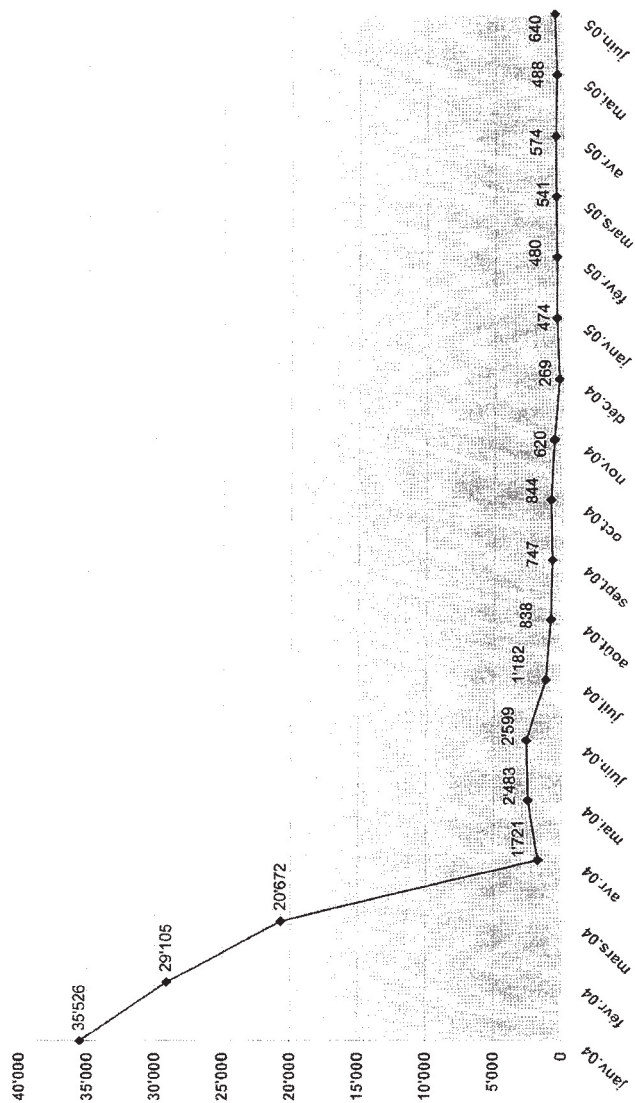
30.06.2005

Nombre Amendes d'Ordre 2004-2005

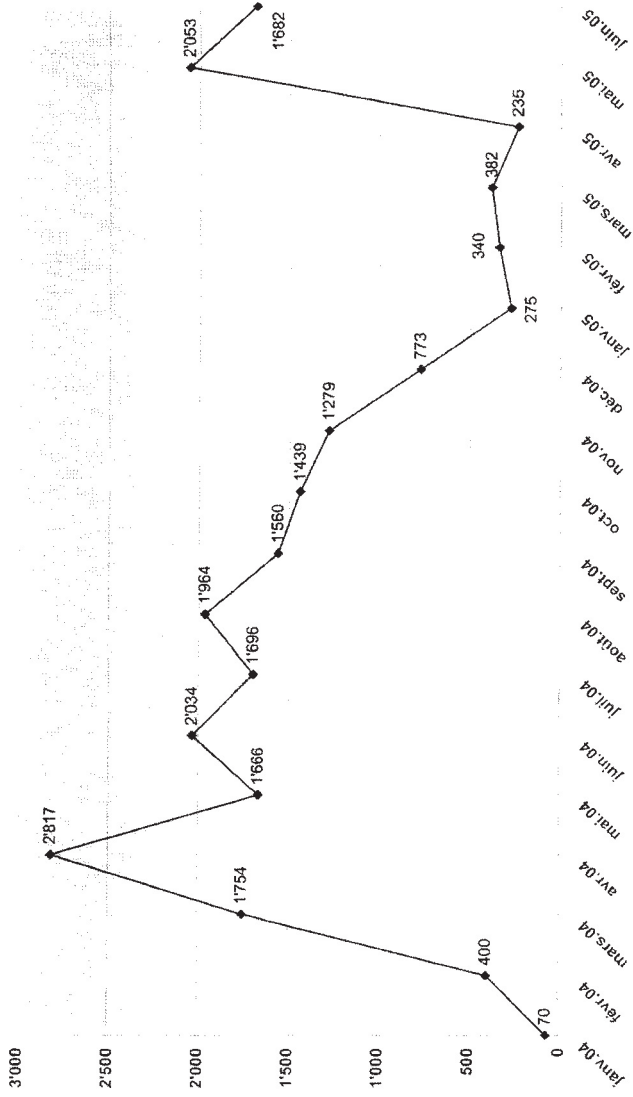
Situation au 28 juin 2005
AO applicables aux véhicules en stationnement AN+ASM (codes 200)

	janv.04	févr.04	mars.04	avr.04	mai.04	juin.04	juil.04	août.04	sept.04	oct.04	nov.04	déc.04	janv.05	févr.05	mars.05	avr.05	mai.05	juin.05	Total sect.	
secteur 1	35'526	29'105	20'672	17'21	2'483	2'599	1'182	838	747	844	620	269	474	480	541	574	488	640	99'803	
secteur A	70	400	1'754	2'817	1'666	2'034	1'696	1'964	1'560	1'439	1'279	773	275	340	382	235	2'053	1'682	22'419	
secteur B		542	1'949	2'694	2'746	2'454	3'103	2'931	2'541	2'826	2'081	1'310	2'092	2'083	2'334	2'946	2'101	3'210	39'943	
secteur C		391	1'465	2'228	1'102	1'441	1'589	1'206	1'672	1'386	1'056	532	1'538	2'104	1'372	1'738	1'407	1'138	23'365	
secteur D		629	1'607	1'764	2'052	2'298	2'413	2'683	2'403	2'205	1'942	1'459	2'001	1'731	2'176	2'697	2'269	2'846	35'375	
secteur E		1'048	1'067	1'835	1'815	2'105	2'812	2'836	3'000	1'870	2'332	1'645	1'966	2'631	3'206	2'974	2'773	2'125	37'980	
secteur F		338	666	899	861	921	883	899	1'335	990	967	693	852	906	1'234	1'696	1'272	1'445	16'867	
secteur G	10	345	972	1'093	1'246	1'283	1'646	1'340	1'245	952	1'579	975	1'240	1'295	1'454	2'177	1'880	1'507	22'239	
secteur H		511	1'438	1'594	1'594	2'405	1'894	1'907	3'196	2'740	2'055	1'145	1'510	1'687	2'019	2'131	2'972	2'262	33'060	
secteur I	5	473	1'617	2'494	2'635	2'395	2'416	2'277	2'985	2'780	2'558	1'742	2'088	2'570	3'065	3'615	3'074	2'993	41'782	
secteur J	1	271	986	1'937	1'435	1'835	1'526	1'816	1'929	1'443	1'625	897	1'133	1'496	1'615	2'086	2'104	1'577	25'712	
secteur K	1	165	1'304	2'339	2'235	2'469	1'817	2'430	3'060	2'467	2'704	1'573	1'854	2'383	2'523	2'568	2'193	2'307	36'392	
secteur L	154	757	2'705	2'953	2'860	2'298	2'737	2'127	2'702	2'325	2'239	982	2'069	2'369	3'025	3'231	2'106	2'476	40'115	
secteur M		358	795	895	721	916	795	853	1'206	753	856	468	816	1'007	1'286	1'256	1'023	1'003	15'007	
secteur N		52	292	259	132	432	328	388	453	558	578	136	332	439	740	606	831	518	7'074	
secteur O						910	1'281	1'017	1'024	883	774	439	831	736	895	862	1'094	914	11'660	
secteur P						100	191	181		74	271	192	88	89	71	94	75	70	55	1'551
secteur Q										11	2'348	1'704	633	640	836	1'303	1'553	1'530	1'312	11'870
total mois	35'767	35'385	39'289	27'522	25'583	28'895	28'319	27'693	31'143	29'080	27'141	15'759	21'800	25'164	28'264	33'220	31'180	30'010	522'214	

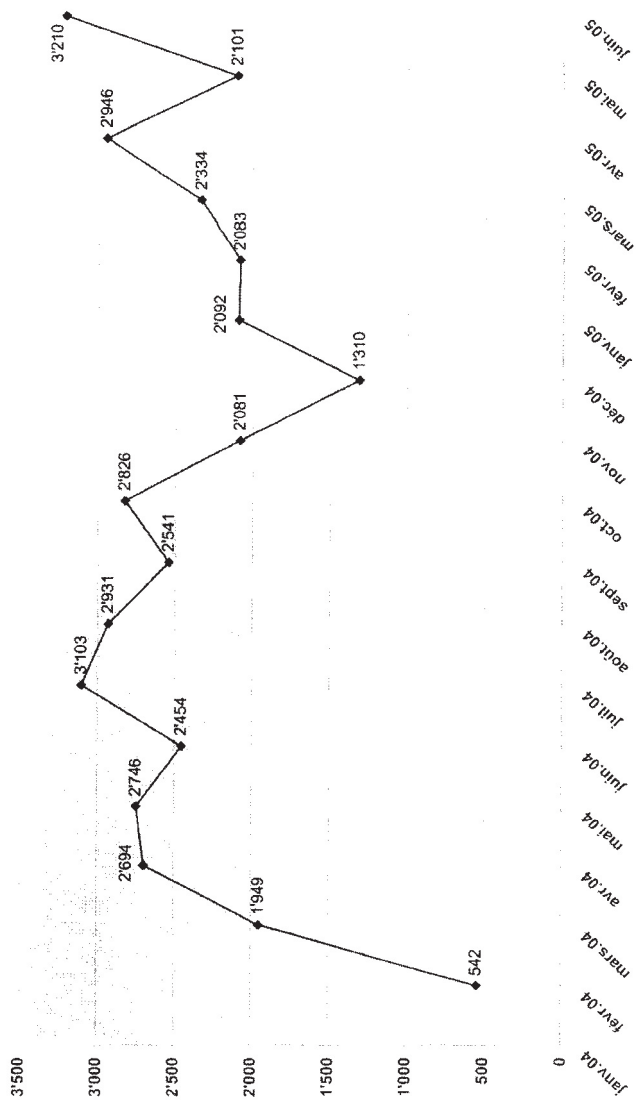
Evolution du nombre d'AO (secteur non défini lors de la saisie de L'AO)



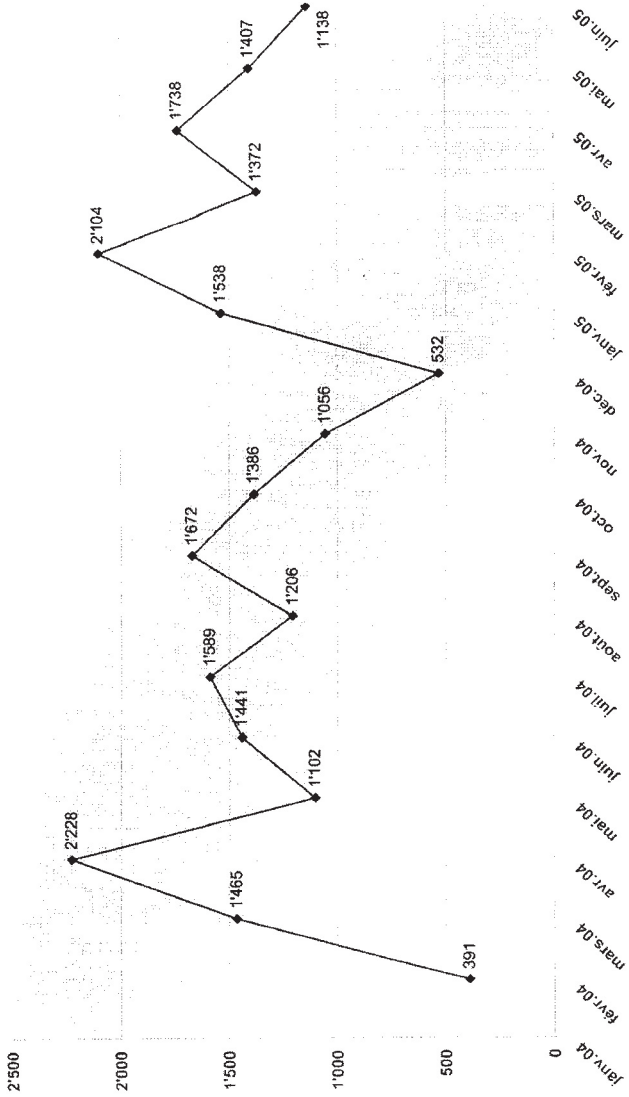
Evolution du nombre d'AO secteur A - Saint Gervais



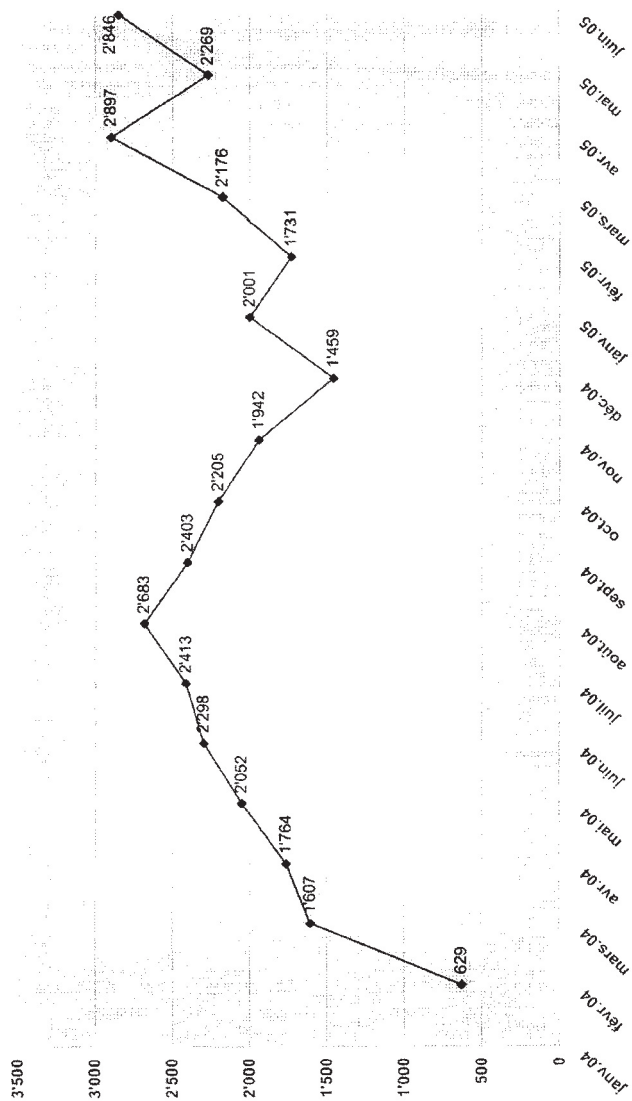
Evolution du nombre d'AO secteur B - Cité

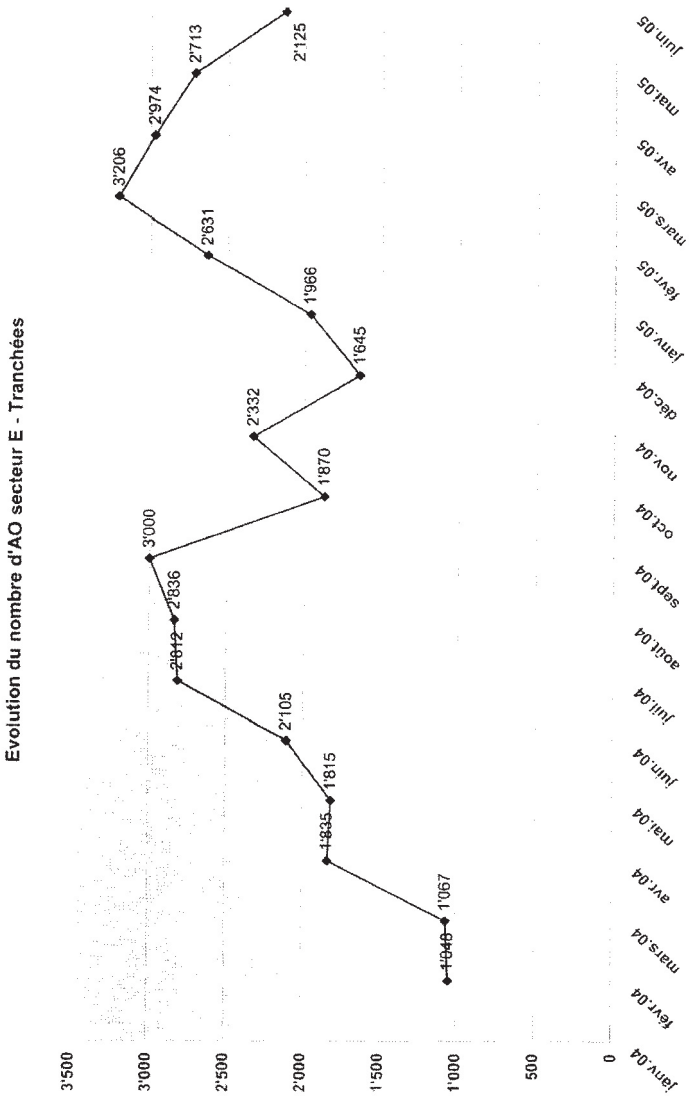


Evolution du nombre d'AO secteur C - Bastions

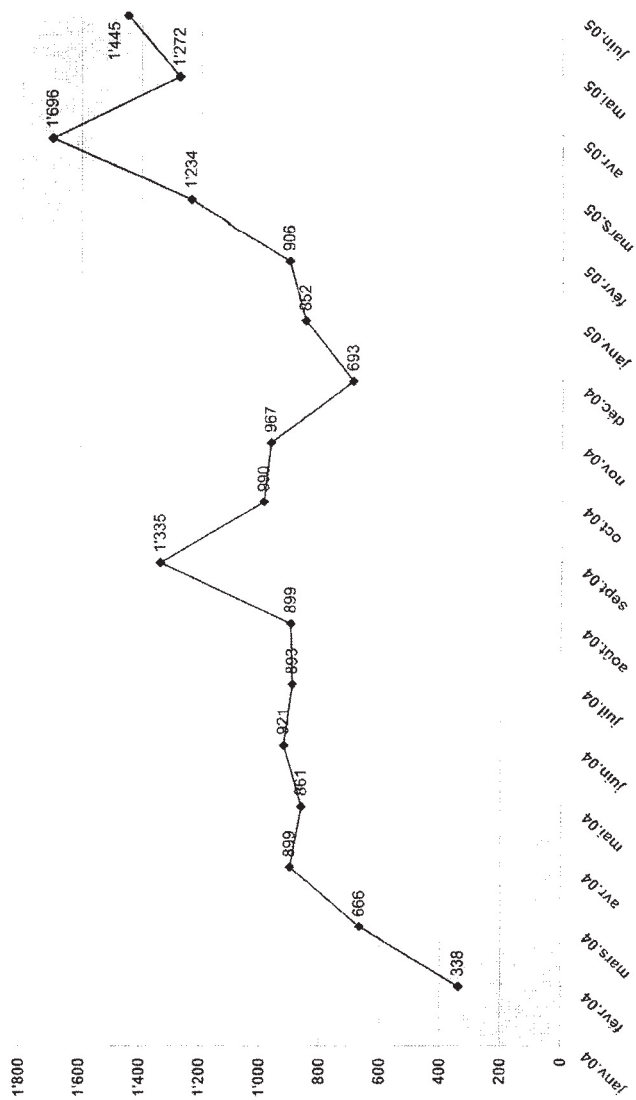


Evolution du nombre d'AO secteur D - Eaux-Vives

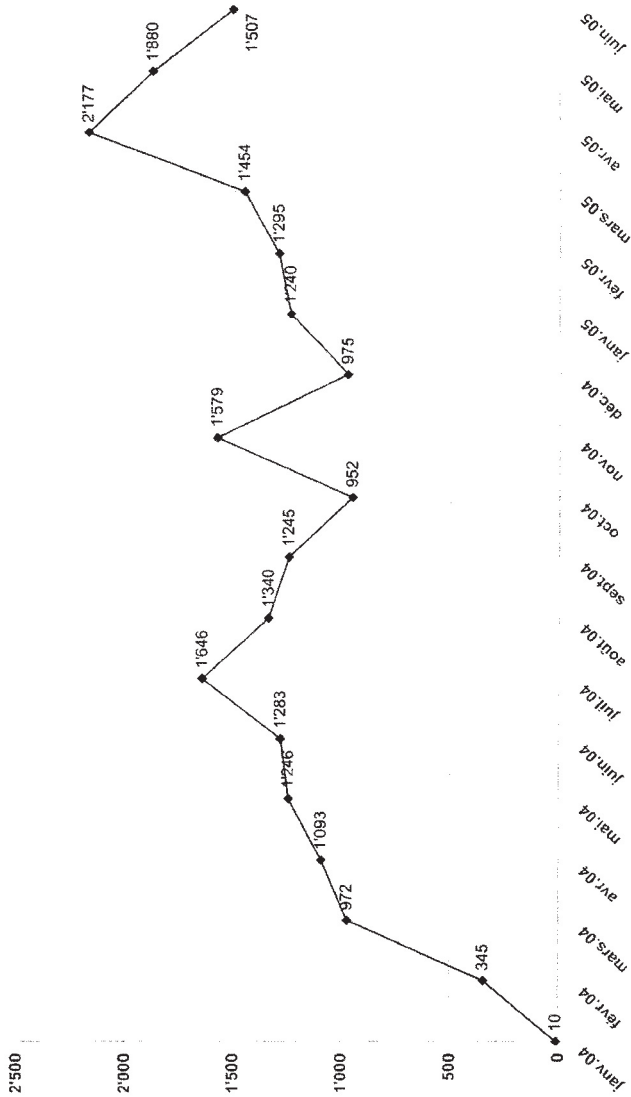




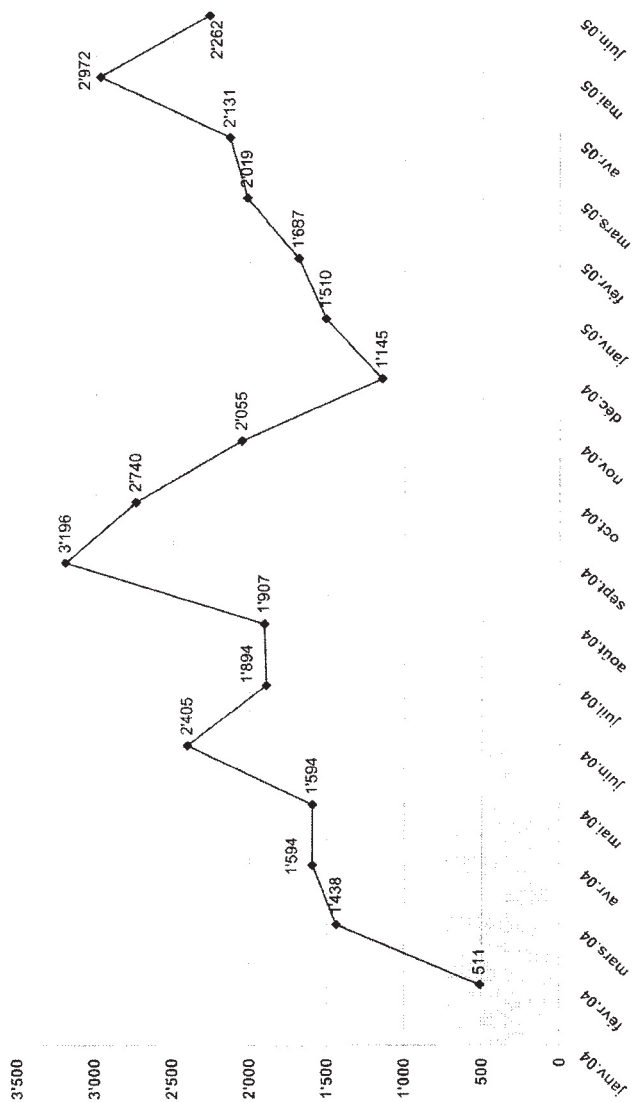
Evolution du nombre d'AO secteur F - Florissant



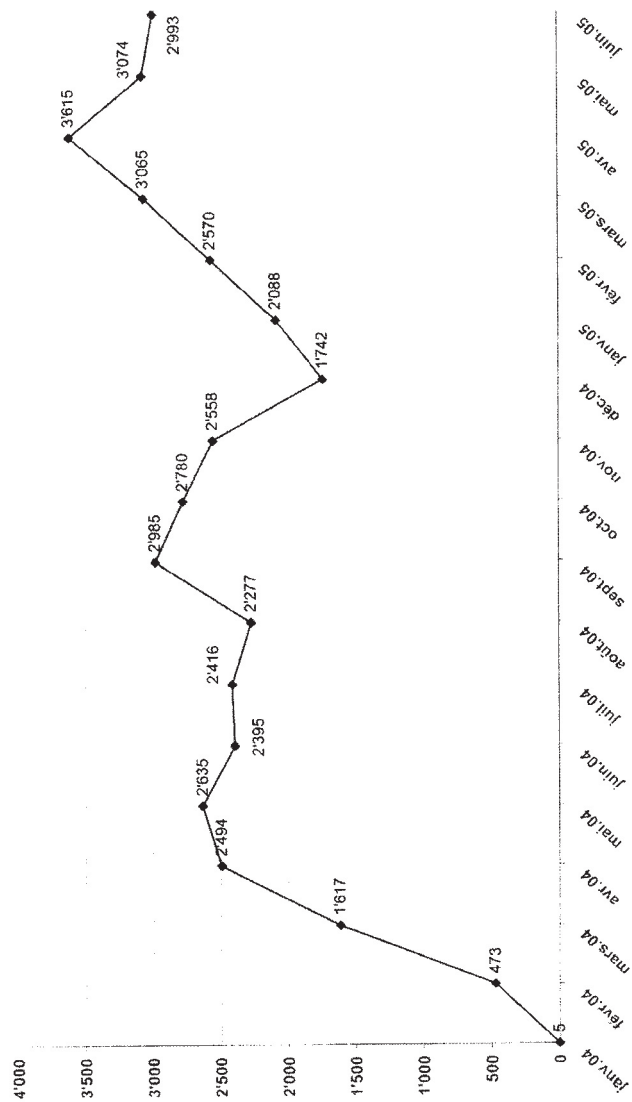
Evolution du nombre d'AO secteur G - Champel



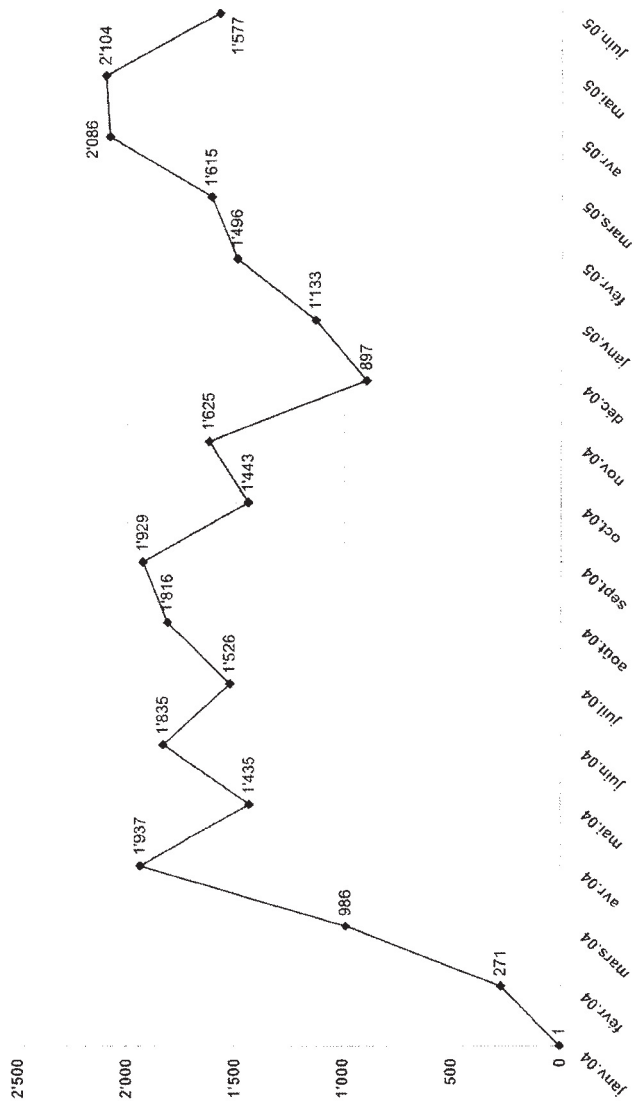
Evolution du nombre d'AO secteur H - Cluse

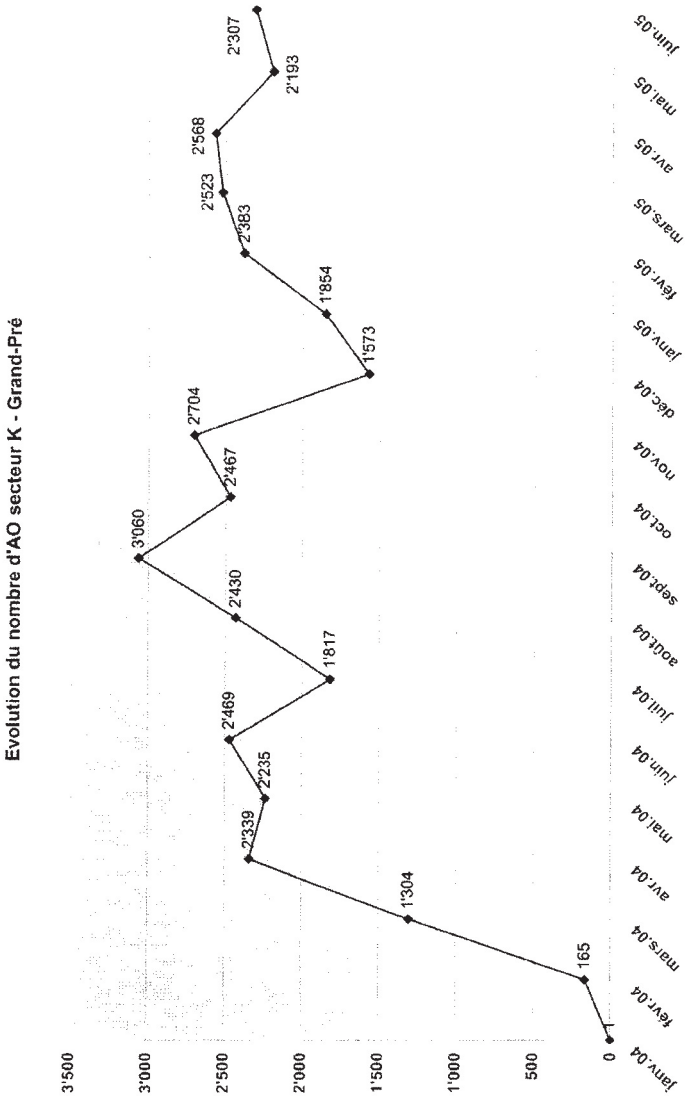


Evolution du nombre d'AO secteur I - Jonction

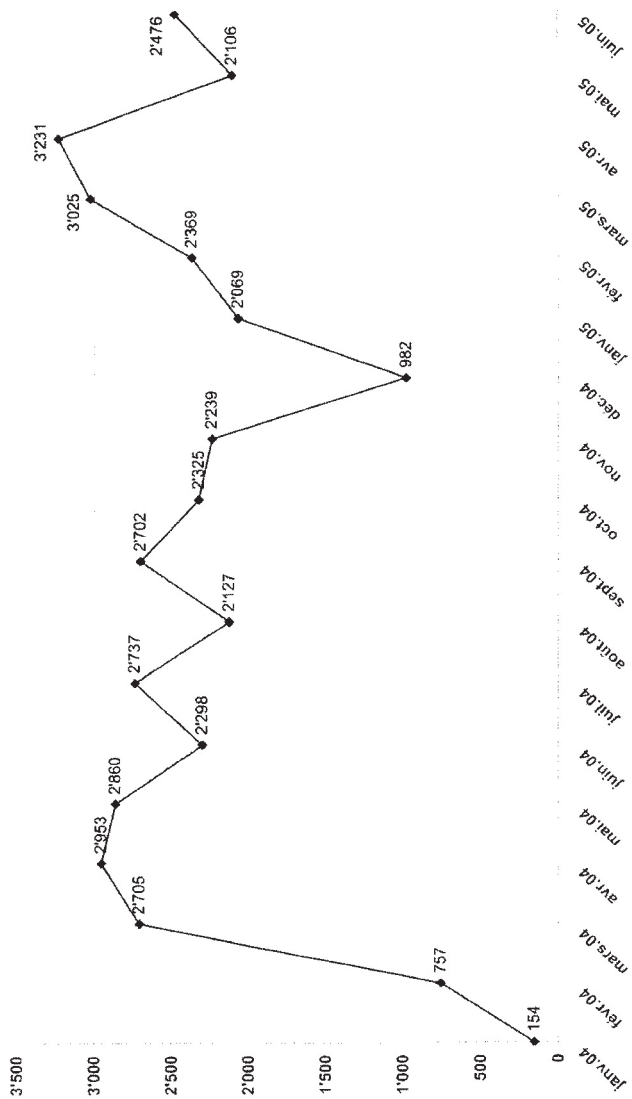


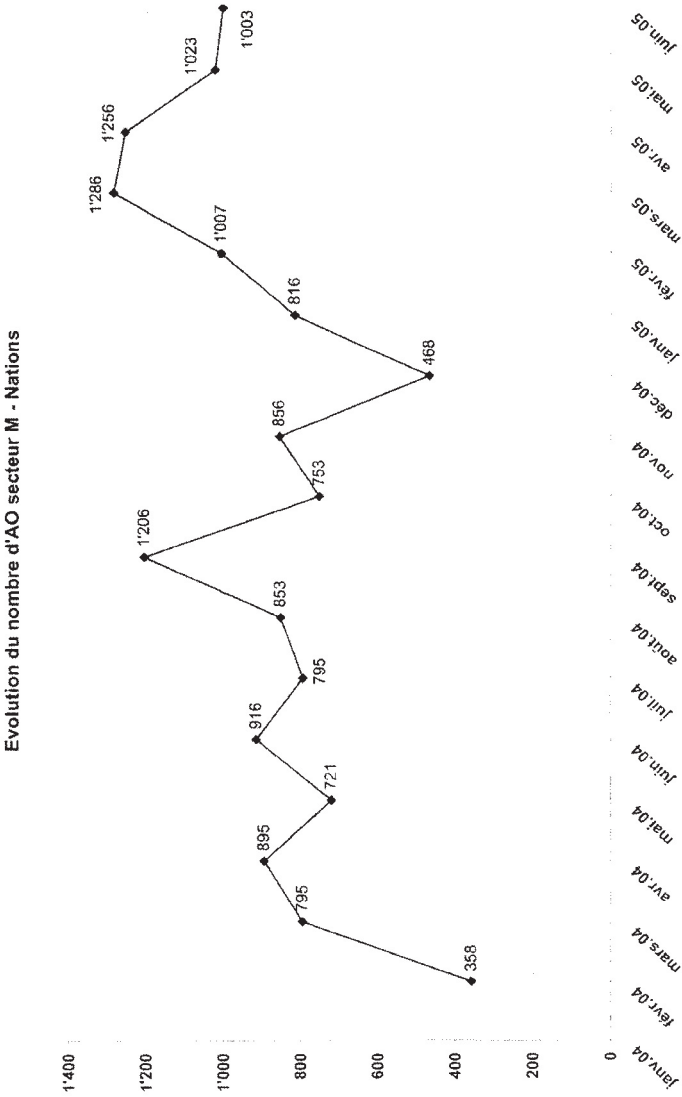
Evolution du nombre d'AO secteur J - Saint-Jean



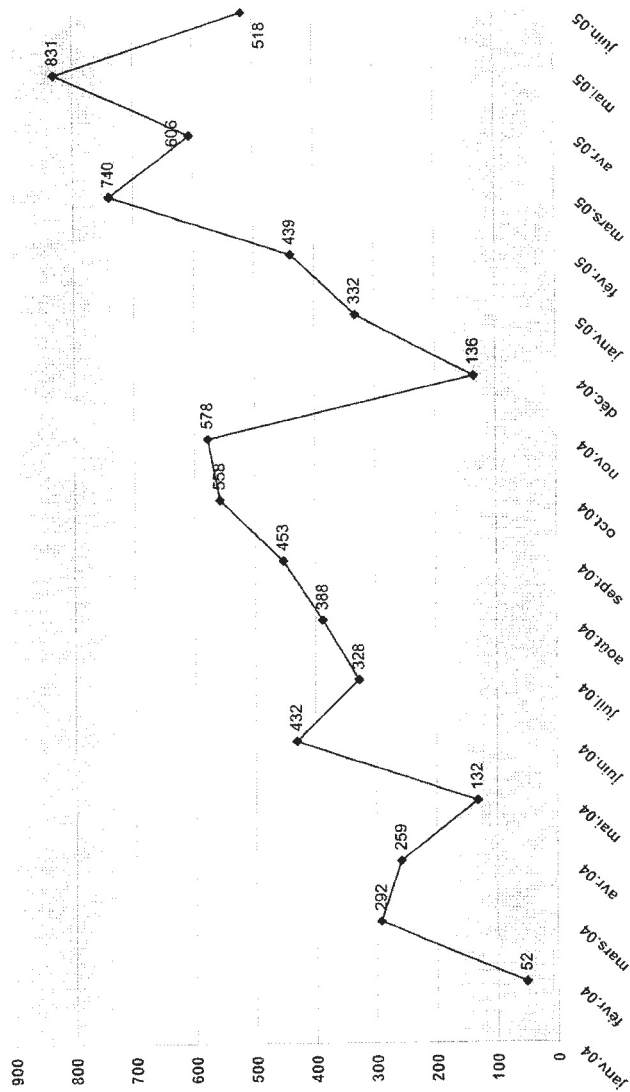


Evolution du nombre d'AO secteur L - Pâquis

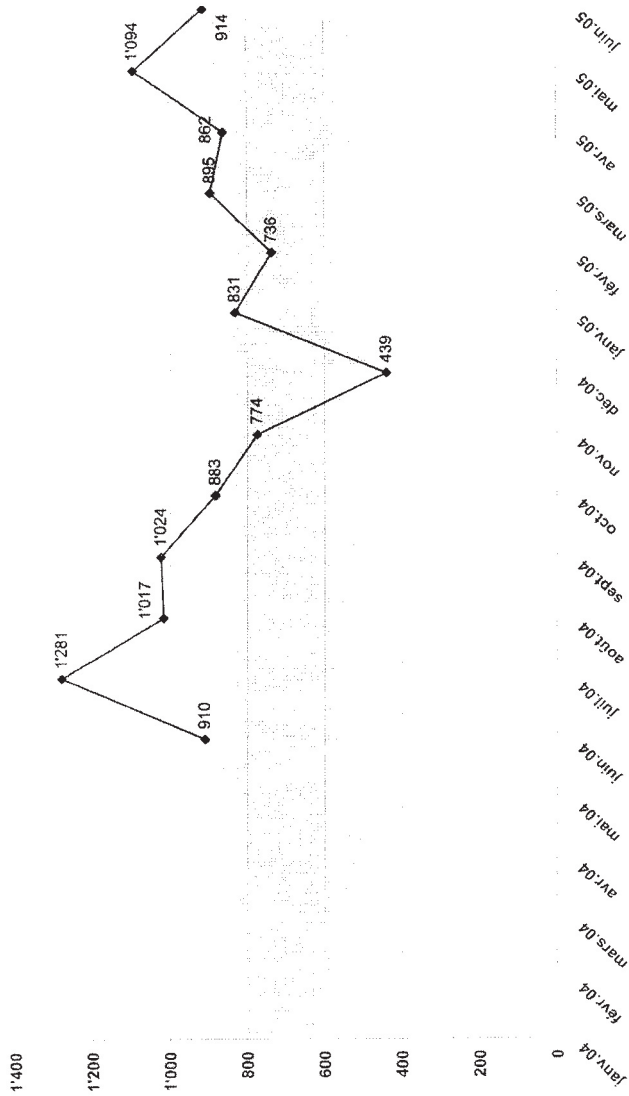




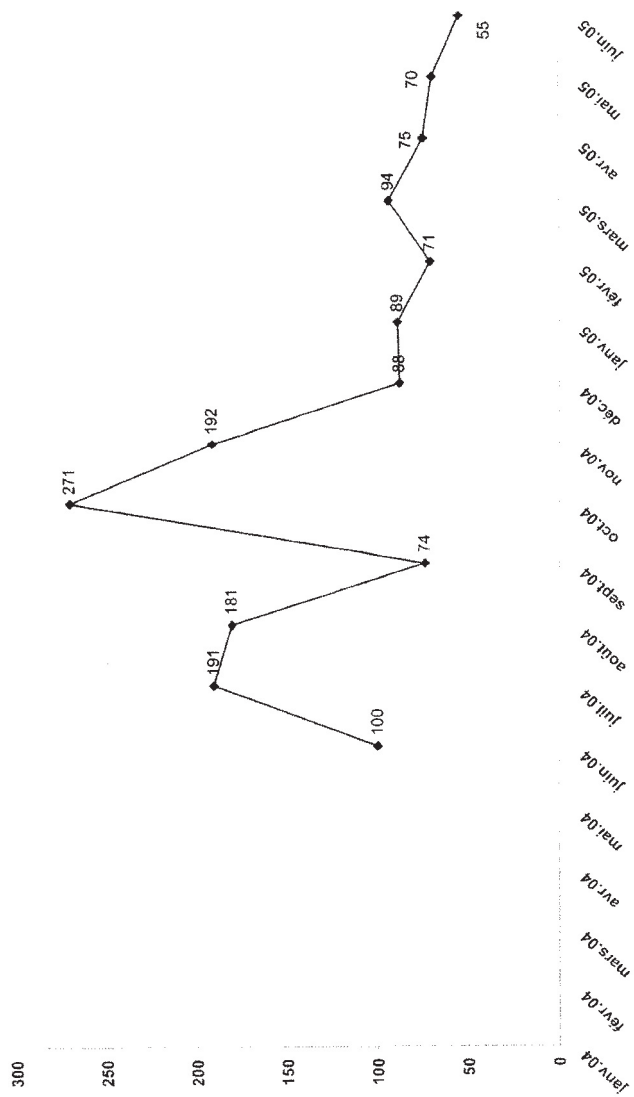
Evolution du nombre d'AO secteur N - Sécheron



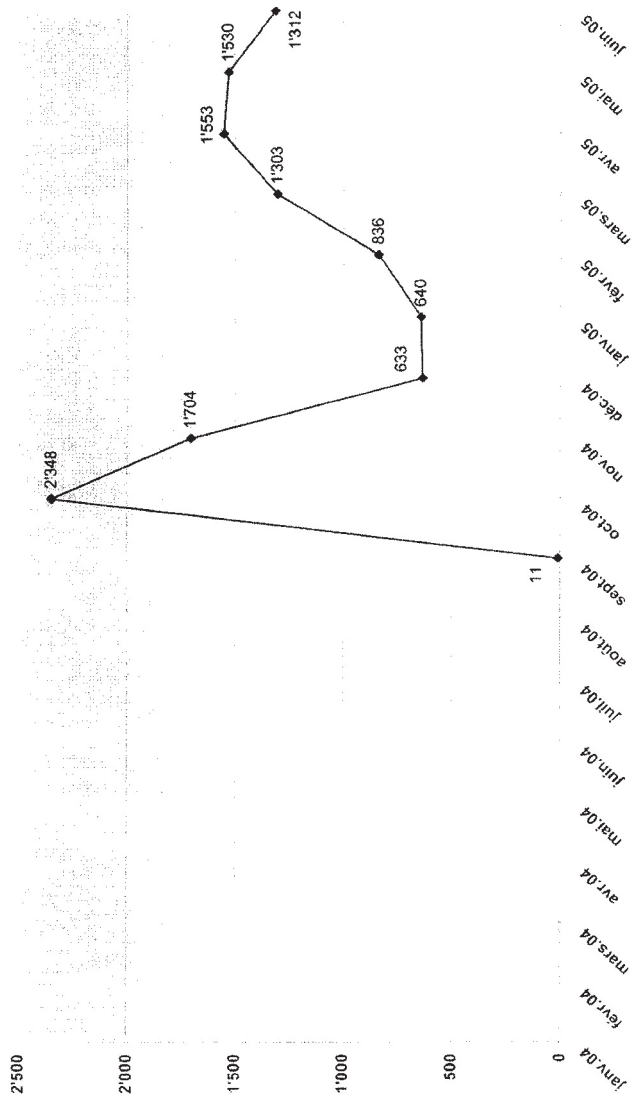
Evolution du nombre d'AO secteur O - Acacias-Vernets



Evolution du nombre d'AO secteur P - Petit-Saonnex



Evolution du nombre d'AO secteur Q - Vieuxseux-Charmillles- Jardins d'Arve



SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4141



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 20 septembre 2005
FB/mr

Monsieur Pierre Maudet

Président de la
Commission des finances

Modifications du statut du personnel du SIS

Monsieur le Président,

Donnant suite à la séance de la commission des finances du mardi 30 août 2005, je vous adresse ci-joint le rapport établi par le Service des Ressources Humaines, qui répond aux questions posées à l'occasion de cette séance et fournit les données chiffrées réclamées par les membres de la commission.

Les éléments figurant sous points 2 à 4 vous renseigneront quant aux avantages financiers accordés aux sapeurs pompiers, en relation avec leurs conditions de travail. Vu le nombre et la complexité des données à prendre en compte, il n'est par contre pas possible au SRH, dans ce délai relativement bref, d'établir un tableau global de tous les avantages et inconvénients liés au statut du SIS, comparés à la situation des autres services de la Ville de Genève.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

André Hédiger

Annexe mentionnée



Direction générale
Service des Ressources humaines
Cour de Saint-Pierre 2
Case postale – 1211 Genève 3
☎ 022.418.24.50

RAPPORT

Réponse aux questions de la Commission des finances – nouveaux statuts SIS

Concerne : Séance du mardi 30 août 2005

Date : 5 septembre 2005

1. Masse salariale SIS

L'ensemble des frais salariaux charges sociales comprises (rubrique 30) représente Fr. 28'442'930.19. Les traitements bruts du personnel du SIS représentent Fr. 21'816'958.90 (comptes 2004).

2. Impact salarial

Les mesures découlant de la révision du statut touchent environ 58 personnes et ont été prévues au projet de budget 2006 à hauteur de :

- Salaires et charges sociales : Fr. 300'000.-
- CAP et rappels CAP : Fr. 305'000.-

Les coûts liés au deuxième pilier sont élevés. En effet, les prestations d'un plan de prévoyance en primauté des prestations sont déterminées en pourcentage du dernier salaire assuré. Toute augmentation de traitement brut conduit à une augmentation du traitement assuré. Cette augmentation se traduit par un rappel qui est calculé en tenant compte de l'âge du collaborateur au moment de l'augmentation, de son salaire assuré et du nombre d'années d'assurance.

L'augmentation brute globale de la mesure de caporalisation sur la carrière-type (33 ans) d'un sapeur représente Fr. 45'000.- par collaborateur uniformé. Ce qui représente pour l'ensemble du SIS un coût brut pour la Ville de Fr. 6'800'000.- répartis sur 33 ans.

3. Financement CAP

A l'instar des autres collaborateurs de la Ville, le financement du 2^e pilier du personnel uniformé du SIS est à la charge des employés à hauteur de 8 % et à la charge de la Ville à concurrence de 16 %.

Les rappels sont également répartis à raison d'un tiers à la charge des collaborateurs et de deux tiers à la charge de la Ville de Genève. Toutefois, le rappel de cotisation à charge de l'assuré n'excède pas 90 % de l'augmentation du traitement assuré. La différence est entièrement à la charge de l'Administration.

En terme de prestation liée au deuxième pilier, la particularité du personnel uniformé, consiste au financement de la retraite anticipée à 57 ans.

Mise à la retraite du personnel en uniforme (art. 141)

Les fonctionnaires en uniformé désignés à l'article 10 du statut du SIS cessent leur activité à 57 ans révolus. Ils restent néanmoins affiliés en qualité de membres assurés à la Caisse d'assurance du personnel. L'administration prend en charge la totalité des contributions fixées aux articles 22 et 25 du statut de ladite caisse. Ils reçoivent jusqu'à l'âge où ils peuvent prétendre à la rente maximum de la Caisse d'assurance une indemnité dont les modalités d'octroi font l'objet d'un règlement spécial du Conseil administratif. Durant toute leur activité, il est perçu à titre de financement de cette indemnité une cotisation égale au 1.4 % du salaire assuré.

A titre d'information, l'indemnité pour cessation d'activité comprend

- un montant équivalent au 70 % du salaire assuré déterminé par l'article 16 des statuts de la CAP,
- un montant complémentaire fixe de 50 % de la rente maximum simple de l'A.V.S. (dès 2003, 2110.-, soit 1055.-) au moment de la cessation d'activité jusqu'à ce que le candidat soit mis au bénéfice d'une pension de retraite de la CAP ; dès que cette pension est versée, ce montant complémentaire est porté à 67 % de ladite rente AVS et ce, jusqu'au mois au cours duquel le bénéficiaire atteint l'âge de 60 ans,
- une allocation de vie chère calculée sur le montant équivalent au 70 % du salaire assuré déterminé par les statuts de la CAP.

Mis à part le financement partiel du personnel uniformé, cette indemnité est à la charge de la Ville et est non remboursable.

4. Prime professionnelle

La prime professionnelle est définie à l'article 78 du statut du personnel du SIS.

Son calcul s'effectue sur la base du Règlement relatif à l'indemnisation des nuisances. Celui-ci s'applique à l'ensemble du personnel de l'Administration municipale.

Le statut du personnel de la Ville de Genève ne prévoit pas de prime professionnelle telle que définie dans le statut du SIS. Toutefois, le personnel de l'administration municipale est aussi mis au bénéfice d'indemnités de nuisances (indemnisation des risques accrus d'accidents et de maladie professionnels, des travaux pénibles, des horaires irréguliers, de la durée hebdomadaire de travail et des conditions d'exercices de la fonction) selon le même règlement précité qui sert de base au calcul de la prime professionnelle du SIS.

Pour le SIS, cette prime s'élève mensuellement à Fr. 854.70 pour 2005. Elle est indexée chaque année à l'indice genevois des prix à la consommation et indemnise notamment les risques accrus d'accidents et de maladie professionnels, les travaux pénibles, les horaires irréguliers, la durée hebdomadaire de travail et les conditions d'exercices de la fonction.

5. Absentéisme

La statistique des absences non planifiées pour l'année 2004 est composée de cinq groupes de données.

1. Département 4, Service d'incendie et de secours (SIS)

Ce groupe contient trois champs mentionnant les données de base sur les services :

- Effectifs : Nombre de personnes travaillant dans le service.
- Equiv. 100% : Nombre de postes, ramené avec un taux d'activité à 100%, disponibles dans le service.
- Temps disponible : Nombre de jours disponibles pour le travail au sein du service concerné, après déduction des vacances, week-end et jours fériés. Pour l'année 2004, 216.5 jours étaient disponibles par employé.

2. Répartition des absences non planifiées

Ce groupe contient les données relatives aux absences maladie et accidents. Les champs de ce groupe expriment la durée en jours des absences pour la cause concernée.

- Accidents, non professionnels : Somme des jours d'absence pour cause d'accidents non professionnels uniquement.
- Accidents, professionnels : Somme des jours d'absence pour cause d'accidents professionnels uniquement.
- Total accidents : Somme des jours d'absence pour toutes causes d'accidents.
- Maladie avec certificat : Somme des jours d'absence pour cause de maladie avec certificat uniquement.
- Maladie sans certificat : Somme des jours d'absence pour cause de maladie sans certificat uniquement.
- Total maladie : Somme des jours d'absence pour toutes causes de maladie.
- Total, maladie et accidents : Somme des jours d'absence pour toutes causes de maladie et d'accidents.

3. Répartition des absences non planifiées (en CHF, coûts directs)

Ce groupe contient les mêmes données que le point 2, mais exprimé en francs. Seuls les coûts directs sont calculés dans ces champs. Le taux horaire pris en considération est de CHF 50.-. Il inclut le traitement et les charges sociales. Ce taux ne prend pas en compte le 13^e salaire progressif, la prime d'ancienneté et la participation à l'assurance maladie.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)

Budget 2006

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - VILLE DE GENEVE

4. Répartition des absences non planifiées (en %, valeurs relatives)

Ce groupe contient les mêmes données que le point 2, mais exprimé en pourcentage relatif. Le calcul de ce groupe est effectué de la manière suivante :

$$\text{Pourcentage d'absences non planifiées} = \frac{\text{Durée de l'absence}}{\text{Temps disponible}} \times 100$$

5. Indicateurs

Ce groupe contient deux indicateurs significatifs de l'absence non planifiée :

- CME* : Coût moyen par employé/an. Valeur exprimée en coûts directs.
- DME** : Durée moyenne par employé/an. Valeur exprimée en jours d'absence.

Absences non planifiées STATISTIQUE 2004 - SIS

Département 4, Service d'incendie et de secours (SIS) / Total Ville de Genève							
	Effectifs	Equiv. 100%	Temps disponible				
	[personnes]	[postes]	[jours]				
	210	208.4	45'118.6				
Répartition des absences non planifiées							
	ACCIDENTS			MALADIE			TOTAL
SIS	Non professionnels	Professionnels	Total accidents	Avec certificat	Sans certificat	Total maladie	Maladie et accidents
En jours	338.20	287.30	625.50	1'630.40	165.60	1'796.00	2'421.50
En francs	135'280.00	114'920.00	250'200.00	652'160.00	66'240.00	718'400.00	968'600.00
En %, valeurs relatives	0.7%	0.8%	1.4%	3.6%	0.4%	4.0%	5.4%
Ville de Genève	Non professionnels	Professionnels	Total accidents	Avec certificat	Sans certificat	Total maladie	Maladie et accidents
En %, valeurs relatives	0.7 %	0.5 %	1.2 %	4.7 %	0.6 %	5.3 %	6.5 %
Coûts directs moyens par collaborateur SIS par an [CHF]	4'847.79						
Durée moyenne d'absence non planifiée par collaborateur SIS par an [jours ouvrables]							

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2006 – Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Rapporteur: M. Jacques Mino.

La commission s'est réunie le 26 mai 2005, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner.

Le rapporteur remercie M^{me} Jacqueline Meyer de la qualité du procès-verbal.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif

M. Tornare excuse le retard pris pour la remise du document à l'étude. Le projet de budget de son département a tenu compte des mises en garde de M. Muller, chargé du département des finances et de l'administration générale, en vue d'obtenir une réduction des dépenses de l'ordre de 30 millions de francs pour l'ensemble des départements. Tout le Conseil administratif a adopté ce même objectif. Des arbitrages budgétaires seront faits à la fin du mois de juin.

Objectifs prioritaires du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:

- Tant que la petite enfance n'est pas municipalisée, elle garde un budget de 1,6 million pour assurer le respect des mécanismes salariaux de ses 950 employés, comme c'est aussi le cas pour les 3550 employés de la Ville.
- L'augmentation du nombre de places de crèches vise, pour 2010, à assurer le droit à une place pour tous ceux et toutes celles qui contribuent aux finances de la Ville (soit 5,6 millions au budget). On construit ou on rénove des bâtiments (Châteaubriand, les Ouches, etc.).
- Au plan des économies, on enlève 1,8 million sur les postes des écoles et du budget participatif, et on diminue de cinq postes, dont trois transferts dans d'autres départements, tel celui de la cellule informatique du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). On améliore la gestion du SEVE (par exemple, fin de l'aide au Tennis Club de Genève Eaux-Vives). On a abaissé le taux d'absentéisme de 25% en responsabilisant le personnel, en organisant mieux le travail et en montrant de la reconnaissance pour le travail effectué.

- Le Service social a vu sa réforme aboutir dans de bonnes conditions. Les huit équipes des unités d'action communautaire (UAC), encadrées par deux chefs de projet, MM. Stéphane Birchmeier et Christian Jörg, ont trouvé leur place.
- Concernant la Nouvelle Roseraie, le directeur et le président de l'Hospice général vont rencontrer le magistrat en vue de négocier la prise en charge de cette maison par la Ville.

Information: dès le 1^{er} juin, M. Sami Kanaan prendra le poste d'adjoint du directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Questions concernant les pages 23 et suivantes du document

Doit-on faire des restrictions budgétaires dans le domaine du social?

Réponse. La discussion doit être globale, tout en tenant compte du fait que d'autres départements, notamment le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, n'octroient pas de subventions mais travaillent pour l'ensemble de la Ville. Il faut donc mettre en balance le budget de fonctionnement et celui des investissements. Il faut savoir que, lorsqu'on rajoute 5 millions, ces derniers reviendront ensuite chaque année. Il en ira de même lors de la construction de la nouvelle Comédie, qui exigera, en parallèle, un budget de fonctionnement.

Aucune augmentation du côté des subventions n'apparaît.

Réponse. On a diminué certaines subventions pour en augmenter d'autres.

Le document de cette année ne donne que des orientations générales, alors que, l'an dernier, on avait accès aux détails.

Réponse. On nous a conseillé cette fois la prudence.

Qui vous a conseillé la prudence?

Réponse. C'est M^{me} Brunschwig Graf, qui a demandé au Conseil administratif, via M. Muller, de prévoir un budget sur la base de celui de 2005.

Pourquoi ne pas reprendre le budget sur une base zéro?

Réponse. Il s'agit là d'un mythe, dans la mesure où bien des postes sont incompressibles, à l'exemple des salaires.

Qu'en est-il de la Délégation aux aîné-e-s, voire du projet d'une Maison des aîné-e-s, qui pourrait faire doublon avec l'Etat?

Réponse. La plateforme des aîné-e-s ne fonctionne pas et M. Unger souhaite que la Ville reprenne le projet de Maison des aîné-e-s qui pourra s'ouvrir à la rue

Amat. La Ville peut prélever 600 000 francs sur le Fonds Zell (la Ville, dans le cadre de la succession Zell, a gagné un procès qui a rapporté 1,5 million). L'objectif est de pouvoir organiser et centraliser dans cette antenne, en collaboration avec les associations, des actions menées actuellement un peu partout. La Délégation aux aîné-e-s travaillera à l'intérieur de ce Service social. Il s'agit donc d'une opération financièrement blanche.

Quelle suite donner à la lettre du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de mars 2004 «Quelle Ville pour demain»?

Réponse. Le magistrat répondra par écrit.

Quelle est la répartition des locaux du 99, rue de Lyon?

Réponse. Outre la crèche au 1^{er} étage, il y a un nouveau restaurant scolaire au rez-de-chaussée (en plus de celui de l'Europe), des salles de quartier, des lieux pour les aînés, etc., le tout étant géré par la Délégation à la jeunesse.

Comment fonctionnera ce restaurant?

Réponse. Sa cuisine travaillera pour plusieurs lieux. L'accent va être mis sur les aliments bio dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance.

Direction

M. Tornare signale que le Colloque international sur la qualité de vie sera organisé à la salle communale de Plainpalais en mai 2006. Il visera à répondre aux interrogations des citoyens en termes de comparaison avec ce qui se fait dans d'autres villes européennes, puis à prendre des mesures pour y répondre.

Délégation à la petite enfance

Y aura-t-il des augmentations de postes au cours de l'année 2006?

Réponse. Non. M. Tornare ne pense pas que cela sera le cas. Il rappelle que le staff a été beaucoup augmenté durant ces dernières années. Il faut essayer de distribuer le travail différemment pour être plus efficace.

La délégation tient à rappeler que le personnel supplémentaire dont fait mention le magistrat a été engagé sous contrat de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance. Aussi, on ne peut pas parler d'augmentation de postes au sein de la délégation au cours de ces dernières années.

La Délégation à la petite enfance a déposé, pour 2006, des demandes de postes supplémentaires afin de régulariser au plus vite la situation de ces employés.

Concernant le souhait de notre magistrat de voir le travail distribué différemment afin d'accroître l'efficacité du personnel, il nous semble que, en fonction de la croissance du secteur de la petite enfance, le gain de productivité de chacun, durant ces dernières années, a été important et ne peut être augmenté à l'infini.

La délégation tient à rappeler que, en novembre 2004, le Contrôle financier de la Ville a remis un rapport spécial relatif au traitement des salaires des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, qui conclut à la nécessité d'augmenter le nombre de postes affectés à la gestion des salaires pour limiter au minimum les risques d'erreurs liées au versement des subventions. (*Voir en annexe le «Rapport spécial relatif au traitement des salaires des institutions pour la petite enfance – Situation au 2 novembre 2004».*)

Pourra-t-on compter sur la même participation financière de la Confédération et du Canton lors de la création de nouvelles places de crèche?

Réponse. L'Association des communes genevoises a accepté d'accorder 5000 francs par place et cela va continuer. Pour le Canton, la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006, pour une subvention de 5000 francs par place. Pour la Confédération, la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et 2 millions de francs ont été versés au Canton. Toutefois, le règlement d'application concernant la répartition de cette somme n'est pas encore en application.

Qu'en est-il du vol de la voiture de la Ville?

Réponse. Le Conseil administratif a décidé d'acheter un véhicule à 22 000 francs. La Ville de Genève n'est pas assurée contre le vol et l'assurance de l'employé ne peut rien prendre en charge, considérant qu'il s'agit d'un véhicule professionnel.

Une mesure disciplinaire (mise à pied de deux jours) a été prise et appliquée à l'encontre de ce collaborateur.

Est-ce que la subvention 2005 de l'Etat pour la petite enfance est acquise? Il n'était, en effet, pas correct de la mettre au budget 2005, alors que nous n'en avions pas la garantie.

Réponse. C'était légitime, dans la mesure où M^{me} Brunschwig Graf s'y était engagée dès février 2003. Maintenant, le Conseil administratif est plus prudent.

La commission consultative semble ne pas se réunir souvent.

Réponse. Elle s'est réunie quatre fois au cours de l'année.

Est-il prévu d'améliorer l'information dans le domaine de la petite enfance?

Réponse. La délégation tient à préciser qu'un document officiel décrit en toute transparence le traitement des dossiers par le Bureau d'information petite enfance (BIPE), en articulation avec les institutions de la petite enfance subventionnées. Il précise également le champ de compétences de chacun des partenaires, soit le BIPE, les directions des institutions et les parents. (*Voir en annexe «Règles de fonctionnement du BIPE».*)

Ce document est remis à chaque parent lors de l'enregistrement de leur demande.

En outre, un document exhaustif, qui lie le fonctionnement du BIPE aux institutions de la petite enfance, a été élaboré par un groupe de travail placé sous la responsabilité de la coordinatrice pédagogique en charge du BIPE, et comprenant directions/responsables d'institutions et collaboratrices du BIPE.

Ce document est évalué chaque année et remis aux institutions subventionnées. (*Voir en annexe «Règles de fonctionnement du BIPE».*)

Un poste avait été demandé en 2004 pour le BIPE, qu'en est-il pour 2005?

Réponse. Il n'avait pas été accordé, d'où la restructuration.

Quelle est la procédure pratiquée au BIPE pour répartir les attributions des places?

Réponse. Il s'agit de répondre aux demandes avec des crèches de proximité. Chaque année, lors du traitement des dossiers pour les admissions de la rentrée scolaire, et afin d'optimiser la gestion des places vacantes, les institutions de chaque quartier se rencontrent et se répartissent les dossiers en fonction des places disponibles dans leurs institutions. Par exemple, si une crèche A dispose de plusieurs places vacantes pour le groupe des bébés, alors qu'une autre crèche B n'en a aucune, A prendra également en considération les dossiers en attente chez B. Ces transmissions sont sous le contrôle du BIPE.

Appartement sis au 23, avenue Dumas. Ne pourrait-on pas trouver un autre local pour cette personne?

Réponse. La Délégation à la petite enfance loue effectivement un appartement de trois pièces en rez-de-chaussée à cette adresse. Cet espace a plusieurs utilités: deux places pour du personnel administratif ont été aménagées dans une des pièces, l'autre étant dévolue au collaborateur technique de la délégation, qui peut ainsi réaliser les réparations légères sur le mobilier des crèches.

Service des écoles

La participation de la Ville au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est en forte augmentation. Pourquoi?

Réponse. La loi de 1992 est entrée en vigueur en 1994. Elle stipule que, d'ici à 2007, 50% des dépenses seront à la charge des communes, d'où l'augmentation prévue au budget. De plus, il y a une explosion au niveau des inscriptions et il faut s'efforcer de répondre à la demande.

Sous quelle forme va se poursuivre la campagne «Propreté dans les préaux scolaires», à la suite du film qui a été très apprécié, notamment par des élèves de plus de 10 ans?

Réponse. Cela sera poursuivi, pour autant que les finances nécessaires soient accordées.

Est-ce que le budget participatif va être diminué?

Réponse. Non, il ne pourra simplement pas être augmenté comme prévu. Ce n'est donc que l'augmentation prévue qui sera économisée en 2006.

Service des espaces verts et de l'environnement

Qu'en est-il de l'utilisation des produits phytosanitaires?

Réponse. M^{me} Cottu refuse d'utiliser des produits toxiques, des pesticides ou des insecticides.

Qu'en est-il d'une animation permanente dans le parc Mon-Repos?

Réponse. La Ville a pu récupérer une belle orangerie du XVIII^e siècle qui deviendra une vitrine de tout ce qui se fait au SEVE. Une action de sensibilisation de l'association Libellules, qui initie les jeunes à l'environnement, mettra également en valeur le métier de jardinier.

Il semble que le SEVE va compter cinq postes de moins.

Réponse. Dans une première mouture du projet de budget, il était prévu une demande de cinq postes supplémentaires. Ce sont ces cinq postes qui sont économisés.

Etat civil

On parle d'améliorer l'accueil au public. Mais actuellement cet accueil est excellent.

Réponse. C'est surtout vrai pour le Service des passeports. Mais on peut toujours faire mieux, notamment à l'adresse des communautés étrangères. Il faudrait aussi prendre en considération les demandes des musulmans et des juifs. Enfin, il serait souhaitable de permettre les mariages le samedi.

Pompes funèbres

Quelles activités ont-elles été reprises par les pompes funèbres?

Réponse. Ce sont celles de la société La Flamme, qui est en faillite. En plus de la probable reprise des activités de la Flamme, le Service des pompes funèbres et cimetières assume la totalité des transferts et levées de corps, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours par année, à la suite de la dénonciation de la convention avec l'entreprise R. Fragnière SA. Le 1^{er} janvier 2005, une convention a été signée avec les autorités de la commune de Vernier pour la prise en charge, par le Service des pompes funèbres et cimetières, des obsèques gratuites offertes par la commune de Vernier à ses habitants.

Qu'en est-il de l'exclusivité de la levée des corps concédée à la maison Murith?

Réponse. On a écrit à M^{me} Spoerri pour protester contre le fait qu'elle n'a pas procédé à une ouverture de marché en confiant l'exclusivité à la maison Murith. En ce qui concerne ce point, la Ville de Genève a renoncé à présenter une offre à cause de la limitation du mandat à une durée d'une année. La politique du personnel pratiquée par la Ville de Genève ne permettrait que difficilement, notamment au nom de l'égalité de traitement, l'engagement de personnel supplémentaire pour une durée déterminée.

Pourrait-on aussi prévoir l'organisation des services funèbres le samedi?

Réponse. En ce qui concerne le Service des pompes funèbres et des cimetières, cela ne pose aucun problème, nous sommes au service du public vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par année. Par contre, notre activité serait limitée, car beaucoup de communes n'autorisent pas les inhumations le samedi. Il faudra également tenir compte de la compensation des heures effectuées.

Quel est le motif d'une prévision d'augmentation du nombre de levées de corps?

Réponse. Il faut envisager les services que la Ville peut rendre au niveau du canton, car nos pompes funèbres sont considérées comme les meilleures de Suisse.

Service social

Serait-il possible d'avoir quelques perspectives au sujet de l'organisation d'un forum des aînés, ainsi qu'au sujet des projets des unités d'action communautaire de proximité (UAC)?

Réponse. En lien avec l'ouverture de la Maison des aîné-e-s et la mise sur pied de la Délégation aux aîné-e-s, il est prévu d'organiser, en 2006, un forum

consacré aux personnes âgées. A ce stade, le thème du forum n'est pas encore arrêté. Cependant, avec lui, il s'agira de marquer la volonté de la Ville d'améliorer la visibilité de ses actions en faveur des aîné-e-s, de renforcer les collaborations avec l'ensemble des partenaires intéressés (autres services de la Ville, services cantonaux et associations) et de traiter d'une ou plusieurs thématiques d'actualité concernant les personnes âgées.

Les UAC seront étroitement associées aux activités de la Maison des aîné-e-s, de la Délégation aux aîné-e-s et à la mise sur pied du forum. L'intégration des animatrices dans les UAC implique une coordination des activités dévolues aux aîné-e-s et des projets transversaux, qui se fera au niveau de la Délégation aux aîné-e-s. Les activités développées dans la Maison des aîné-e-s pourront également compter sur l'ensemble des ressources professionnelles des UAC, par exemple dans le cadre de séances d'information, de débats thématiques ou d'actions de prévention. Enfin, les UAC participeront à l'organisation et à l'animation du forum.

Quelles sont les activités qui sont confiées à l'équipe sociale de la direction du Service social de la Ville de Genève (SSVG), rue Dizerens?

Réponse. Une équipe sociale (quatre assistant-e-s sociaux-ales et un secrétaire, équivalant à 3,1 postes) basée à la direction du SSVG propose une action de type individuel. Il s'agit, en premier lieu, de recevoir les personnes s'adressant directement à la direction du SSVG, d'analyser leurs demandes et de les orienter vers les services compétents. L'équipe travaille également en appui de la direction dans le traitement des demandes d'aide financière et elle prend en charge les situations renvoyées par la Gérance immobilière municipale. Enfin, l'équipe composée d'assistant-e-s sociaux-ales expérimenté-e-s constitue une ressource en compétences précieuse pour d'autres secteurs du SSVG, notamment les clubs sociaux et les UAC.

Une centrale alimentaire a été créée. Sera-t-elle accessible également à des personnes qui ont un logement et du travail?

Réponse. Donnant suite à un besoin mis en lumière par le rapport Evaluanda et discuté dans le cadre de la Coordination des lieux d'accueil d'urgence, le SSVG a piloté un groupe de travail pour développer une meilleure coordination des dons et de la redistribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Une association a été constituée sous le nom de Partage, avec pour membres fondateurs Caritas, le CARÉ (Caritas, accueil, rencontre, échange), les Colis du cœur et Emmaüs. A ce jour, d'autres partenaires, tels que le Bateau Genève et l'Armée du Salut, ont rejoint l'association. Un lieu, à la rue Cardinal-Mermillod, et l'appui financier de la Ville et de la Loterie romande ont permis à l'association de démarer son action, qui sera présentée publiquement par Manuel Tornare au début

juillet. Il est à relever que les prestations de Partage ne s'adressent pas directement à des personnes, mais à des associations. Dès lors, il ne sera pas organisé de distribution directe de nourriture à des particuliers, mais des repas seront confectionnés dans les différents lieux d'accueil du réseau ou des denrées seront distribuées par les associations elles-mêmes, comme l'épicerie de Caritas ou les Colis du cœur. Enfin, les clubs sociaux pourront également bénéficier de cette nouvelle prestation.

La Ville dispose-t-elle d'adresses de lieux qui peuvent recevoir des dons de nourriture?

Réponse affirmative.

Délégation à la jeunesse

A la suite du forum «La ville en jeux», le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement travaille avec le département des sports et de la sécurité pour proposer une décentralisation.

Pourquoi la Ville fait-elle de la ségrégation avec les jobs d'été?

Réponse. La plupart des communes donnent aussi la priorité à leurs communi-
niers pour ce type de jobs. D'autre part, il n'est pas normal que des enfants de
fonctionnaires de la Ville puissent avoir de tels jobs de manière prioritaire. Ils
n'en sont pas exclus pour autant.

Quelles nouvelles activités pour la délégation?

Réponse:

Activités et projets en cours de la Délégation à la jeunesse en 2005 (actions pour, par, avec les jeunes)

Projets spécifiques des travailleurs sociaux hors murs:

- travail d'observation dans les rues et parcs de la ville;
- organisation d'Asphaltissimo 05;
- préparation d'Asphaltissimo 06;
- permanences et présence régulière dans différents cycles d'orientation (Montbrillant, Budé, Aubépine);
- sept projets de freebasket dans cinq sites;
- différents projets de «graphs», notamment dans le cadre de «Genève, ville propre»;
- fêtes de quartier, collaboration avec les maisons de quartier et «La ville est à vous»;
- ouverture et accompagnement de locaux en gestion accompagnée (Minoteries, avenue d'Aïre, Vieusseux, Montbrillant);

- collaboration aux budgets participatifs des écoles;
- participation à diverses coordinations de quartier (Pâquis, Eaux-Vives, Jonction, Plainpalais);
- opération «Chaises longues»;
- coordination transfrontalière avec Annemasse et Saint-Julien;
- permanences et soutien à la Boîte à boulots;
- présence et soutien au skate-park;
- contact et soutien avec diverses associations de jeunes;
- interventions dans différentes écoles sociales (IES, Sion, Lausanne);
- collaboration avec les ludothèques;
- organisation de journées de réflexion;
- création d'une formation spécifique pour «grands frères».

Projets généraux de la Délégation à la jeunesse:

- coordination et mise en place des activités de l'immeuble «Lyon 99»;
- collaborations régulières avec les unités d'action communautaire du Service social (UAC);
- participation à divers groupes et commissions permanentes de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe);
- élaboration de conventions de partenariat avec les maisons de quartier;
- travail de base avec les maisons de quartier (gestion des subventions, des locaux, du matériel, etc.);
- suivi de dossiers de rénovation (Maison de quartier de la Jonction, ferme Menut, place Châteaubriand, villa Baulacre, villa Saint-Exupéry);
- études pour la création d'un skate-park couvert et d'un bowl;
- représentation dans diverses commissions telles que Quai 9, Rinia Contact, la Grève nautique, comité de pilotage Noctambus;
- création de «Chantiers jeunes»;
- organisation et suivi de manifestations (Immeubles en fête, Art'Air, Paint Jam);
- organisation des promotions citoyennes;
- organisation de l'opération «Chaises longues»;
- suivi des organismes subventionnés;
- mise sur pied d'un observatoire des quartiers.

Annexes:

- Règles de fonctionnement du BIPE
- Rapport spécial relatif au traitement des salaires des institutions pour la petite enfance

17/06 2005 VEN 11:58 FAX ++41 22 418 81 01 DPE Ville de GENEVE CH



DELEGATION À LA PETITE ENFANCE

bipe



DELEGATION À LA PETITE ENFANCE

bipe

Admission dans un lieu d'accueil

Les professionnel-le-s des lieux d'accueil s'engagent à...

- Gérer les admissions en fonction des dossiers reçus par le BIPE.
- Traiter les dossiers en se conformant scrupuleusement aux critères de priorité du règlement de subventionnement. Les inscriptions des enfants non-résidents sur le territoire de la Ville de Genève (c) pourront être prises en compte, s'il reste des places non attribuées (qui correspondent à leur demande).
- Contacter (par téléphone et/ou par courrier) les parents pour la procédure d'admission.
- Se réserver le droit de refuser l'attribution de la place si la demande exprimée par les parents ne correspond pas à la place disponible.
- Informer les parents qui refusent une place d'accueil correspondant à leur demande ou reportant la date d'admission initialement souhaitée que, sans réactivation de leur part auprès du BIPE, leur demande est annulée.

Date d'admission

- La date définitive d'accueil est décidée d'entente entre la direction et les parents.
- Après la date définitive d'admission, une période d'adaptation est organisée avec les parents, afin de donner à l'enfant la possibilité de s'intégrer dans des conditions optimales.

Le respect de ce règlement par chaque parentale, professionnel-le et parent, contribue à une gestion harmonieuse et cohérente des dossiers.

février 2005

Règles de fonctionnement du bipe

Avant-propos : nous rappelons que l'inscription de votre enfant auprès du BIPE ne lui assure pas automatiquement une place d'accueil dans une institution.

Enregistrement de la demande

La personne qui inscrit l'enfant auprès du BIPE doit exercer l'autorité parentale.

Les professionnel-le-s du BIPE s'engagent à...

- Traiter les demandes sur appel téléphonique ou accueil pendant heures de permanence du BIPE. Les paramètres nécessaires à l'inscription de l'enfant étant complexes, l'enregistrement de la demande ne peut se faire sur la base d'une correspondance écrite.
- Expliciter à chaque parent les priorités d'admission du règlement de subventionnement, soit :
 - a. « Les institutions subventionnées acceptent par ordre de priorité les enfants :
 - a. Dont les parents sont domiciliés dans le quartier où se trouve l'institution;
 - b. Dont les parents sont domiciliés en Ville de Genève;
 - c. Dont les parents ne sont pas domiciliés en Ville de Genève, mais travaillent. »
- Ne pas enregistrer les demandes qui ne correspondent à aucun critère du « Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions pour la petite enfance ».

004/014

17/06 2005 VEN 11:50 FAX ++41 22 418 81 01 DPE Ville de GENEVE CH

005/014



DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

b/p.e

Date d'enregistrement de l'inscription

Les professionnel-le-s du BIFE s'engagent à...

- Enregistrer une demande au maximum 12 mois avant la date d'admission souhaitée par les parents.
- Enregistrer l'inscription dès la grossesse.

Dans ce dernier cas, les parents s'engagent à...

- Contacter impérativement le BIFE à la naissance de l'enfant pour la validation du dossier.

Dossier

Les professionnel-le-s du BIFE s'engagent à...

- Remplir un dossier d'inscription par enfant avec les informations transmises par les parents.
- Se réserver le droit de demander aux parents un document attestant de leur domicile légal.
- Présenter aux parents les options possibles à l'accueil de leur enfant et inscrire sur le dossier les lieux souhaités par les parents, en cohérence avec leur demande.
- Inscrire sur le dossier un abonnement qui doit correspondre au besoin réel des parents et aux horaires des lieux d'accueil.
- Remettre aux parents une attestation de la demande.



DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

b/p.e

Dans tous les cas, les parents s'engagent à...

- Donner toutes informations nécessaires à l'élaboration du dossier.
- Signaler rapidement tout changement intervenant dans la situation familiale ou professionnelle et modification de l'abonnement.
- Réactiver leur demande tous les trois mois. Toute demande non-réactivée est annulée.
- Demander un abonnement (ou fréquentation du lieu d'accueil) qui correspond aux besoins réels de la famille.

Transmission des dossiers

Les professionnel-le-s du BIFE s'engagent à...

- Transmettre aux lieux d'accueil plusieurs dossiers dont les critères* correspondent aux places annoncées par les lieux d'accueil.
*Les transmissions tiennent compte de l'âge de l'enfant, de l'abonnement souhaité et de la date d'enregistrement du dossier.
- Optimiser la recherche d'une place d'accueil en transmettant à un lieu d'accueil des dossiers sur lesquels ne figure pas le choix de ce lieu.
- A transmettre au mois de mars pour chaque nouvelle rentrée scolaire, tous les dossiers réactivés et validés aux institutions pour la gestion des inscriptions.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4159

17/08 2005 VEN 11:59 FAX ++41 22 418 81 01 DPE Ville de GENEVE CH

008/014



Ville de Genève

No. 11 / 2004

Contrôle financier

**RAPPORT SPECIAL RELATIF AU TRAITEMENT DES SALAIRES
DES INSTITUTIONS POUR LA PETITE ENFANCE**

Situation au 2 novembre 2004

Genève, le 12 janvier 2005

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1 INTRODUCTION.....	3
2 DESCRIPTIF DE LA MISSION DU SERVICE.....	3
3 OBJECTIFS DU CONTROLE.....	3
4 TRAVAUX EFFECTUES	4
5 CONSTATATIONS.....	4
5.1 Flux des informations salariales entre les institutions et la DPE.....	4
5.2 Connaissance des dossiers du personnel des institutions.....	5
5.3 Saisie des données salariales.....	5
5.4 Gestion de la formation assurée par la Section RH.....	5
5.5 Evaluation du risque lié à l'insuffisance des contrôles effectués.....	5
6 RECOMMANDATIONS	6
6.1 Modification du processus de gestion des salaires des institutions	6
6.2 Formation complémentaire des collaborateurs de la section salaires.....	7
6.3 Formalisation de la transmission des données salariales entre les institutions et la section RH.....	7
6.4 Formation du personnel administratif des institutions	8
6.5 Adaptation des ressources à la mission de traitement des salaires.....	8
6.6 Adaptations techniques.....	8
7 CONCLUSION	9

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4161

17/06 2005 VEN 11:59 FAX --41 22 418 81 01 DPE Ville de GENEVE CH

008/014

3

1 INTRODUCTION

A la suite de nos constatations formulées dans notre rapport de contrôle du Service de la délégation à la petite enfance daté du 14 décembre 2000, la Direction du Service a immédiatement mis en place avec notre accord, une nouvelle organisation des processus de gestion des salaires des institutions, ceci afin de mieux respecter le principe de séparation des tâches. La mise en exploitation de l'application SAP / RH le 1^{er} janvier 2004 a remis en cause l'adéquation de l'organisation actuelle des processus de gestion des salaires avec l'utilisation du progiciel SAP. En conséquence, Madame Marie-Françoise de Tassigny, Déléguée à la petite enfance et Monsieur Patrick Chauveau, Administrateur du Service, ont demandé au Contrôle financier de bien vouloir analyser les procédures de gestion des salaires relatives aux institutions de la petite enfance, ainsi que les ressources matérielles et humaines qui sont affectées à cette mission et de formuler des recommandations sur la base de ces analyses.

Nos travaux d'analyse ont été effectués le 2 novembre 2004 dans les locaux de la Délégation à la petite enfance.

2 DESCRIPTIF DE LA MISSION DU SERVICE

En ce qui concerne le personnel des institutions de la petite enfance, le Service est notamment chargé de :

- superviser la gestion administrative du personnel,
- superviser et contrôler l'application de la convention collective du travail,
- gérer les salaires du personnel,
- assister et conseiller les différents comités.

3 OBJECTIFS DU CONTROLE

- Analyser l'organisation du Service ainsi que la répartition des tâches entre les sections de ressources humaines et de salaires, afin de recenser les insuffisances ou les incohérences des procédures appliquées, ou des ressources utilisées,
- Sur la base de ces analyses, formuler des recommandations ou proposer des solutions permettant de rétablir un fonctionnement adéquat du traitement des salaires des institutions.

4 TRAVAUX EFFECTUES

Nous avons :

- pris connaissance des procédures de gestion du personnel des institutions sur la base d'entretiens réalisés avec la Direction du service et de certains collaborateurs responsables des sections de ressources humaines et de salaires,
- analysé les documents liés à la gestion du personnel et des salaires qui nous ont été remis,
- consulté les transactions essentielles de l'application SAP / HR,
- auditionné la Direction du service et les collaborateurs concernés afin qu'ils nous fassent part de leur avis sur les procédures de gestion du personnel et des salaires des institutions et de leurs propositions d'amélioration.

5 CONSTATATIONS

5.1 Flux des informations salariales entre les institutions et la DPE

Nous relevons qu'une institution doit transmettre les données de base à la section RH en vue de la saisie ou la mutation de ces informations; les données variables quant à elles doivent être transmises à la section salaires, l'institution est donc en relation avec deux interlocuteurs de la DPE qui, de plus, ne sont pas systématiquement les mêmes de mois en mois. Nous considérons que l'application de cette procédure est une source d'erreur et de perte de temps car elle induit une redondance, une omission ou une parcellisation de l'information.

De plus, les formulaires de transmission des données de base ou des données variables ne sont pas suffisamment structurés pour permettre une lecture systématique de leur contenu. Il est par ailleurs fréquent que des informations (commentaires des institutions) non utiles au traitement des salaires figurent sur les formulaires de données variables (grilles). Ceci est également une source d'erreur et de perte de temps.

Enfin la qualification du personnel administratif des institutions n'est pas toujours suffisante, les collaborateurs de la DPE doivent, par conséquent assister les personnes concernées dans la réalisation de leurs tâches liées à la gestion du personnel. Nous relevons également que les ressources consacrées aux tâches administratives par les institutions ne sont pas toujours suffisantes. Cela provoque un retard significatif dans la transmission et la qualité de l'information transmise à la DPE et aux organismes sociaux ou compagnies d'assurance.

17/08 2005 VEN 12:00 FAX ++41 22 418 81 01 DPE Ville de GENEVE CH

010/014

5

5.2 Connaissance des dossiers du personnel des institutions

La gestion des données du personnel des institutions étant traitée par les deux sections, ceci a pour conséquence que les institutions sont gérées indistinctement par l'ensemble des collaborateurs de la DPE. Il en résulte une efficacité limitée des contrôles de cohérence et de détection des anomalies. De plus, nous avons relevé une certaine insatisfaction des collaborateurs de la DPE résultant de cette dispersion de l'information lors du traitement des données salariales, le lien relationnel avec les institutions étant quasiment inexistant.

5.3 Saisie des données salariales

Les données de base du personnel des institutions sont saisies par les collaborateurs de la section RH et sont contrôlées par la section des salaires. Le nombre très important de créations ou de mutations des données de base (changement de taux d'activité, d'adresse, de situation familiale, etc.) communiquées très souvent au dernier moment par les institutions, oblige les collaborateurs de la section salaires à ne saisir les données variables qu'après s'être assurés que la section RH ait entièrement complété les données de base. Le temps de traitement des données variables à disposition de la section des salaires est par conséquent très court. Ceci a pour conséquence d'une part, la diminution de la quantité et de la qualité des contrôles d'exactitude et d'intégrité effectués et d'autre part, la génération de stress et de conflits fréquents entre les collaborateurs des sections RH et salaires.

5.4 Gestion de la formation assurée par la Section RH

Nous relevons que la gestion de la formation du personnel des institutions est assurée par la section RH. Celle-ci sollicite fréquemment l'unité "pédagogie" pour réaliser cette tâche.

5.5 Evaluation du risque lié à l'insuffisance des contrôles effectués

La disponibilité des collaborateurs des sections RH et salaires n'est actuellement pas suffisante pour garantir un contrôle adéquat de l'exactitude et de l'intégrité des données salariales avant le paiement des salaires. Des contrôles à posteriori sont effectués, ils sont cependant insuffisants pour garantir l'exactitude et l'intégrité du traitement des salaires. L'augmentation constante des institutions à gérer contribue fortement à diminuer le temps consacré aux opérations de contrôle. Nous considérons que le risque de paiement de salaires non justifiés est important et qu'il influence directement le montant des subventions versées aux institutions.

6 RECOMMANDATIONS

6.1 *Modification du processus de gestion des salaires des institutions*

Sur la base des constatations formulées aux points 5.1 1^{er} paragraphe, 5.2, et 5.3, nous proposons de modifier le processus de gestion des salaires de la manière suivante :

La section RH sera chargée de :

- contrôler les données de base et variables saisies par la section salaires, soit intégralement pour les données essentielles ou par sondages planifiés pour les données moins stratégiques,
- transmettre à la section salaires les corrections éventuelles consécutives au contrôle,
- vérifier la saisie correcte des corrections transmises,
- valider informatiquement (sur SAP / HR) les données salariales saisies par la section salaires,
- éditer les journaux de salaires,
- effectuer et formaliser le contrôle de cohérence entre les ordres de virement et les journaux de salaires,
- transmettre les justificatifs de contrôle et les ordres de virement pour signature à la Direction du service.

La section salaires sera chargée de :

- collecter et saisir les données de base et données variables de salaires auprès des institutions,
- ordonner ces données de manière systématique dans les dossiers de travail,
- effectuer tous les calculs manuels nécessaires à l'établissement des salaires,
- saisir les données de base et données variables sur l'application SAP / RH,
- contrôler intégralement ou par sondages suivant le cas, les calculs automatiques effectués par l'application,
- vérifier que seuls les collaborateurs actifs ont effectivement un salaire (risque de reprise de données de la période précédente non justifiée),
- saisir les corrections communiquées par la section RH,
- vérifier la cohérence des salaires en s'appuyant sur un comparatif de la période précédente ou sur l'expérience acquise (institutions attribuées de manière permanente à un collaborateur de la section salaires),
- éditer les ordres de paiement.

Nous détaillons ci-dessous les principaux avantages de la mise en place de cette procédure :

- les institutions peuvent être attribuées à un collaborateur de la section RH, ceci augmente la qualité et la rapidité de la transmission des informations,
- les institutions peuvent être attribuées à un collaborateur de la section salaires, ceci permet d'améliorer d'une part, la rapidité de traitement étant donné que cette tâche peut s'effectuer institution par institution, et d'autre part d'augmenter l'efficacité du contrôle d'exactitude de la saisie et des calculs par la connaissance approfondie des institutions,
- l'attribution permanente d'une institution à un collaborateur permet d'établir un lien relationnel entre le collaborateur et le personnel de l'institution contribuant à la valorisation du travail du collaborateur,
- les principes de séparation des tâches et de contrôle mutuel sont respectés voire renforcés; la maîtrise des institutions permet aux collaborateurs de la section RH d'améliorer leur efficacité de contrôle des données à valider,
- le traitement des données salariales pourra s'effectuer institution par institution, générant ainsi un flux de travail plus homogène et une diminution importante des temps d'attente mutuels entre les deux sections,
- le temps de traitement global d'une période sera réduit, ce qui permettra de réduire le stress provoqué par le caractère impératif de la date de paiement des salaires.

6.2 Formation complémentaire des collaborateurs de la section salaires

Le fonctionnement correct de la procédure détaillée ci-dessus, est subordonné à une formation complémentaire donnée aux collaborateurs de la section salaires, notamment en ce qui concerne :

- la saisie des données salariales de base dans l'application SAP / HR,
- les principes légaux et principes de calcul des composantes du salaire (primes, indemnités, etc.) et des retenues salariales (AVS, Prévoyance professionnelle, impôt à la source, etc.).

6.3 Formalisation de la transmission des données salariales entre les institutions et la section RH

Afin d'améliorer la qualité et le temps de transmission des données salariales par les institutions, nous recommandons au Service d'améliorer la conception des formulaires afin de les rendre plus accessibles au personnel administratif des institutions. Nous suggérons également d'étudier en collaboration avec la Direction des systèmes d'information (DSI) la faisabilité d'un transfert des données salariales par voie électronique à l'aide d'une application appropriée telle que "Lotus notes" par exemple. Cette méthode permettrait de structurer le transfert d'information de manière très systématique, diminuerait de manière importante la durée de transmission et interdirait la communication de commentaires inutiles à l'établissement des salaires.

6.4 Formation du personnel administratif des institutions

Dans le but d'augmenter la qualité des informations transmises, nous recommandons au Service de prévoir l'organisation de cours spécifiques à la gestion du personnel qui traiteront notamment :

- de la responsabilité et des obligations des employeurs,
- de l'établissement des déclarations d'accident, de maladie, etc.
- de la procédure de transmission des données salariales à la section RH,
- de toute autre sujet essentiel à une bonne gestion des salaires.

6.5 Adaptation des ressources à la mission de traitement des salaires

Nous avons constaté que les collaborateurs des sections RH et salaires se consacrent en quasi-totalité à la collecte des données salariales et au traitement des salaires, en raison d'un nombre de mutations très important de celles-ci. Il en résulte que le temps attribué aux contrôles n'est pas suffisant pour garantir un risque d'erreur minimum. De plus, la création fréquente de nouvelles institutions contribue fortement à réduire non seulement le temps, mais l'efficacité des contrôles. En conséquence, nous recommandons à la Direction du Service d'évaluer et de solliciter les ressources nécessaires en personnel devant être attribuées aux sections RH et salaires pour garantir des contrôles suffisants.

6.6 Adaptations techniques

Nous relevons ci-dessous les aspects du paramétrage de l'application SAP / RH devant être complétés ou modifiés pour répondre de manière adéquate aux critères de gestion des salaires des institutions. Soit :

- adaptation des listes servant à la transmission des données de base à la Caisse de prévoyance,
- regroupement sous un même matricule d'un collaborateur au bénéfice de deux contrats de travail au sein de la même institution,
- adaptation du calcul des droits aux vacances sur la base des heures et non des jours,
- modification du flux de validation conformément aux recommandations figurant au paragraphe 6.1 ci-dessus.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4167

17/06 2005 VEN 12:01 FAX ++41 22 416 81 01 DPE Ville de GENEVE CH

014/014

9

7 CONCLUSION

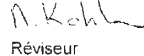
A l'issue de nos travaux et en raison de la mise en production de l'application SAP / RH, nous concluons que les procédures de gestion et de contrôle des salaires des institutions, appliquées à ce jour, ne sont pas organisées de manière à réduire le risque d'erreur au minimum, risque qui pourrait conduire la Ville de Genève à verser aux institutions, des subventions qui ne sont pas justifiées par des besoins économiques réels. En conséquence, la mise en application, notamment des modifications de l'organisation, mais également une augmentation suffisante du nombre de postes affectés à la gestion des salaires nous apparaissent nécessaires et doivent être réalisées dans un délai aussi proche que possible.

André Lévrier



Directeur

Nora Kohli



Réviseur

Distribution :

Monsieur Manuel Tornare, Conseiller administratif, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
Monsieur Pierre Muller, Maire de la Ville de Genève, Département des finances
Monsieur Philippe Aegerter, Directeur, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
Madame Marie-Françoise de Tassigny, Déléguée, Délégation à la petite enfance
Monsieur Patrick Chauveau, Administrateur, Délégation à la petite enfance

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2006 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.**Rapporteur: M. Jacques Mino.**

La commission s'est réunie en date du 15 et du 29 septembre 2005, sous la présidence de M. Didier Bonny.

Le rapporteur remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour la qualité des procès-verbaux.

Séance du 15 septembre 2005

Audition de M. Manuel Tornare, accompagné par les chef-fe-s de service de son département

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006, pp. 97 et ss

Délégation à la petite enfance

M. Tornare rappelle la priorité mise sur la petite enfance.

- Les mécanismes salariaux sont respectés et figurent dans le groupe de comptes 36.
- Pour respecter le budget, quelques crèches n'ouvriront que progressivement.
- La mise à niveau d'une politique de proximité concerne le Bureau d'information petite enfance (BIPE) qui fonctionne avec trois personnes: une à l'accueil, une à l'administratif et une au téléphone. Cela a permis de centraliser les demandes et de recevoir les enfants au plus proche de leur lieu d'habitation. On contrôle aussi mieux le personnel des institutions que ne peut le faire le secteur des mamans de jour (non pas celui des assistantes maternelles). Le poste supplémentaire pour le BIPE n'a pas été accordé.
- Les secteurs visent à créer des liens entre anciennes et nouvelles institutions, ces dernières étant rattachées aux anciennes. Il y a des responsables de secteur et des responsables de site. Ce n'est pas pour augmenter les hiérarchies, mais pour bénéficier d'une organisation performante, visant à avoir une offre variée dans chaque secteur et une égalité de traitement d'une institution à l'autre.

- L'expansion du service public concerne la municipalisation. On retarde la publication de la brochure ad hoc qui contiendra différents scénarios.
- L'objectif de 175 nouvelles places de crèche est maintenu.
- Le mode de traitement des salaires sera amélioré quant à la communication, passant du mode papier à l'informatique.
- Le colloque annuel s'adresse au personnel, aux professionnel-e-s et aux parents. Les conseillers-ères municipaux seront gracieusement invité-e-s au prochain colloque des 25 et 26 novembre 2005.
- Un poste d'employé administratif est demandé pour assurer le traitement des salaires des quelque 950 employés. Il n'y a actuellement qu'un poste affecté à cette tâche.
- Le souhait est exprimé que l'on mentionne, à la rubrique Agenda 21, le travail d'éducation qui se fait en faveur du tri des déchets.
- Le coût de la nourriture bio entraîne des frais supplémentaires.
- En faveur des 4-5 ans qui souhaitent avoir accès à des centres aérés durant les vacances, des lieux vont être ouverts.
- La professionnalisation des employé-e-s des ludothèques se poursuit. Les ludothèques de la Vieille-Ville et de Plainpalais sont candidates. Cette dernière sera prioritaire et inscrite au budget 2006. Il manque des fonds pour faire davantage.

Service des écoles et institutions pour l'enfance

- La subvention du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) va être modifiée. En 2007, la part de la Ville sera de 4,357 millions de francs.
- Le nombre de repas servis dans les restaurants scolaires est en augmentation. Le magistrat refuse l'idée de mettre en place des normes de sélection du type priorité aux enfants dans le besoin ou à ceux dont les deux parents travaillent. Pour l'instant, tous les enfants trouvent une place.
- 1200.20 – Activités de nettoyage: un inventaire a été fait de toutes les surfaces à entretenir dans les écoles, afin de dégager un taux de travail des concierges. Il en ressort que, pour tout couvrir, il manque un 20% de poste de travail. Pour l'instant, on recourt à une entreprise. Un document d'autoévaluation des tâches va être remis aux concierges, pour éviter de faire appel à des experts.
- 1200.40 – Budget participatif: deux écoles ont bénéficié de ce budget en 2005. Il sera renouvelé pour 2006. Deux nouvelles candidatures, soit Trembley I et Châteaubriand.

- 2100.10 – Patrouilleuses et patrouilleurs scolaires: les passages de sécurité ont été supprimés dans les zones 30 km/h. On a imaginé un système de totems où pourraient se rassembler les enfants avant de traverser accompagnés. Mais comment amener les enfants à intégrer de nouvelles règles?
- 2100.20 – Pour la réfection des préaux et des places de jeux, un montant est prévu dans le budget de fonctionnement, mais certaines installations ne pourront être mises en conformité avec les règles actuelles. Un crédit sera demandé à hauteur de 2,5 millions en tant qu'investissement pour 2006-2009.
- 2100.30 – En 2005, on a remplacé les jouets offerts pour les promotions par des livres. D'où, outre l'apport éducatif, une économie de 20 000 francs. Pour une autre année, il faudra prévoir d'emballer ces livres pour les protéger de la pluie éventuelle. Mais il est plutôt prévu de les distribuer dans les classes le dernier jour d'école.
- 2200.10 – La mise en place d'un subventionnement concerne les cuisines scolaires. Le système en cours permettait à des associations de capitaliser, alors que pour d'autres le montant était insuffisant. Le nouveau système de subventionnement permettra de couvrir les déficits, après acceptation des comptes, avec des indicateurs pour analyser ces derniers. Une fortune équivalente au tiers des dépenses est tolérée comme fonds de roulement. Un tarif unique de 7 francs/repas est appliqué partout.
- Variation du personnel: Il manque 1,5 poste d'auxiliaire pour l'entretien, depuis l'ouverture de la nouvelle écoles des Ouches.
- Agenda 21: Une recommandation a été faite aux associations pour qu'elles mettent en place le matériel nécessaire du tri généralisé. Une diététicienne accompagnera cette évolution.

Espaces verts

- La réorganisation concerne la reprise en interne de la gestion des micro-espaces (jusqu'ici gérés par des architectes du Service d'aménagement urbain), plutôt que de la confier à des mandataires extérieurs qui reviennent cher. Un poste serait nécessaire vu l'augmentation de travail que représente l'organisation de l'entretien de ces espaces. Il ne sera pas obtenu par le transfert d'un poste du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. La personne actuellement chargée de ce dossier au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) donne d'ailleurs entière satisfaction.
- Le poste de collaborateur scientifique qui est sollicité est nécessaire pour prévoir des animations dans les parcs et amener des idées culturelles.
- La sensibilisation à l'environnement concerne le parc Mon-Repos, dont l'orangerie a été confiée à l'association La Libellule qui emmène la popula-

tion visiter les parcs, les fermes, la flore et la faune. Cette orangerie deviendra la vitrine du SEVE, avec l'organisation de forums.

- 1100.05 – L'articulation entre la Voirie et le SEVE est nécessaire du fait qu'ils interviennent sur les mêmes surfaces. Ils se sont aujourd'hui coordonnés pour plus d'efficacité et cela fonctionne bien.
- Un audit a été demandé concernant les locaux qui doivent être mis aux normes, notamment en ce qui concerne les locaux séparés pour hommes et femmes. Certains locaux vétustes ne s'y prêteront pas.
- Les chaises longues sont une réussite, mais les dimanches ne peuvent être pris en compte. En effet, ce sont des jeunes qui assument cette tâche et la réglementation leur interdit de travailler plusieurs jours de suite.
- Il faudrait ajouter à la rubrique Agenda 21 le projet «Libellule».

Etat civil

L'amélioration de l'accueil concerne la redistribution de l'espace, qui est restreint. Pour plus de confidentialité, les visiteurs recevront un numéro d'appel.

Pompes funèbres

- 9100 – Il s'agit des modalités de la reprise de l'association La Flamme. Cette association a été mal gérée et a demandé à la Ville de reprendre ses activités. Une demande détaillée sera présentée au Conseil municipal. Au total, il s'agit d'une opération positive financièrement.
- La reprise des activités des pompes funèbres de la commune de Vernier par la Ville nécessitera de gérer 200 services funèbres supplémentaires. Vernier ayant aussi accordé la gratuité des obsèques à ses habitants, elle payera au cas par cas. Pour respecter les règles de l'OCIRT, il faudra disposer d'un poste de concierge au centre funéraire. Ce poste sera autofinancé.
- Au cimetière de Saint-Georges, l'appartement de fonction abrite deux locaux dont l'un va prochainement aller en institution. Par ailleurs, le magistrat pense que ce ne serait pas une bonne idée de mettre des locaux administratifs dans l'ancienne chapelle. Il prévoit d'en faire un lieu de rassemblement pour les familles qui le souhaitent à l'issue de certaines cérémonies. Mais ce n'est pas un dossier prioritaire.

Social

- On a supprimé l'objectif des forums et des manifestations, faute de financement. S'il y a lieu, on prendra sur le Fonds Zell.

- La banque alimentaire date du début juillet 2005 et repose sur l'association Partage, qui a reçu une subvention de la Ville de 300 000 francs. La récolte des invendus du commerce se fait à Carouge (ex-locaux d'Emmaüs).
- Il a été mis en place une véritable politique de gestion des appartements d'urgence avec davantage de personnel. Le Square Hugo logeait quelque 250 personnes + repas + accueil + tournées nocturnes avec deux postes!
- Les allocations municipales n'ont pas été adaptées. Les demandes sont relativement peu nombreuses, des aides ponctuelles ont été offertes à Caritas et au Centre social protestant.
- 2100 – Collaboration avec le Canton au sein de la Plateforme contre l'exclusion: c'est l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) mise en place il y a deux ans, qui intervient pendant la nuit uniquement car, ensuite, les services courants prennent le relais.
- 2200 – Le renforcement des structures d'accueil fait suite à la collaboration mise en place par le magistrat entre les partenaires genevois et leurs homologues d'Annemasse. Ces derniers font maintenant partie intégrante de la Plateforme contre l'exclusion.
- 5200 – Il s'agit d'une résolution adoptée par le Conseil municipal demandant d'intégrer dans le Fonds chômage la dimension sociale et de faire la différence entre objectifs et moyens. M. Crettenand va travailler dans ce sens avec M. Perret.
- Les demandes en locaux pour les centres d'action sociale et de santé (CASS) sont en augmentation, mais la Ville n'a plus de locaux disponibles. Le magistrat a demandé à M. Unger de veiller à ce que certains locaux soient mieux utilisés. Le CASS de Fort-Barreau ne pourra pas s'agrandir dans les locaux libérés par la Direction des systèmes d'information, car le prix des aménagements serait trop élevé.
- Le Service social va rester à la rue Dizerens. Trois espaces supplémentaires se sont libérés cet été, mais il manque le budget pour les transformer.
- Le magistrat n'a pas souhaité demander un nouveau poste pour la Maison des aînés, aux Pâquis.
- Agenda 21: Le travail des unités d'action communautaire de proximité va droit dans la cible. Le magistrat estime que le terme de développement durable n'est pas accessible à tout le monde, il préfère celui de qualité de vie.

Délégation à la jeunesse

- Le soutien à des entreprises d'intégration vise à développer des chantiers Jeunes (rénovation d'immeubles, etc.) pour lutter contre leur désoccupation, en lien avec les associations existantes (Atelier X, Réalise, etc.).

- A la rue de Lyon 99, par manque de postes, seuls les espaces dévolus à la crèche seront ouverts en janvier 2007. Pour les autres espaces, il faudra chercher du côté de la mobilité du personnel.
- La mise à niveau de la délégation reposera sur un crédit extraordinaire. Elle disposait d'un crédit de 1,2 million qui a été dépensé en trente-six mois.
- 1200.06 – Maison de Saint-Exupéry: La convention avec le café-discothèque ne sera pas renouvelée au-delà du début 2006. Quant à l'Association Le Chalet, qui a vu sa subvention passer de 20 000 à 200 000 francs, et qui fait du bon travail, elle devra trouver un autre lieu, du fait du niveau des dangers inhérents à la structure du bâtiment. Le service de sécurité qui gère les locaux prévoit que cette belle maison sera vide dès février prochain. Un crédit de rénovation est prévu au plan financier d'investissement.
- 1400.00 – Le délégué à la jeunesse souhaite développer la création d'associations qui compenseraient leurs subventions par des contre-prestations.
- 1500.00 – Il n'y a actuellement que le Foyer Le Pont qui accueille en urgence des mineurs. Mais c'est largement insuffisant et bien des jeunes se retrouvent logés dans des squats. Certains commencent même à se prostituer. Il faut donc imaginer de nouveaux lieux d'accueil d'urgence.
- 1600.01 – Le délégué à la jeunesse remet systématique cette ligne aussi longtemps qu'on n'aura pas de bowl à Genève, mais il faut trouver une place.

Direction et secrétariat

- La direction du département déménagera au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville (rez-de-chaussée et premier étage) d'ici à juin 2006, permettant la dénonciation du bail de la rue de l'Athénée.
- Le magistrat souhaite que la villa Moynier, adaptée à la célébration de mariages, soit affectée au Service de l'état civil. La question d'un crédit d'étude sera discutée avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Il faudra étudier la question d'un cadeau symbole, représentatif de la Ville, pour les futurs mariés, le mariage civil devenant un acte de plus en plus important.
- La promotion de l'Agenda 21 se fera en désignant un relais dans chaque service, afin de montrer les liens avec le social. Suggestion est faite de promouvoir l'égalité homme/femme.
- Lors des prochaines promotions civiques, un rescapé d'Hiroshima viendra du Japon pour parler aux jeunes.

Projet de budget 2006*Page 145 – 303 – Assurance maternité*

Il faudrait tenir compte, dans l'adaptation faite au budget, de la diminution importante du taux de cotisation qui va entraîner une baisse importante au niveau des charges. Le coût lié au supplément de la LAMat est, en effet, de 1 à 4, d'où une baisse prévisible d'un quart de la cotisation.

Personnel temporaire

Il s'agit de contrats de droit privé qui recouvrent des périodes déterminées et non de contrats passés auprès d'agences temporaires.

*5002 – Délégation à la petite enfance**312 – Eau, énergie, combustible*

Pour le moment, l'on ne tient pas compte de l'augmentation du coût du pétrole.

460-461-469 – Subventions

Les subventions dues par le Canton sont à nouveau prévues au budget. Il s'agit d'une loi que le Canton doit respecter, soit d'une somme de 2 millions de francs comme projetée en 2005 (mais qui concerne l'ensemble des communes).

L'Office fédéral des assurances sociales subventionne à hauteur de 5000 francs chaque nouvelle place de crèche et le Fonds d'équipement communal fait de même. Le revenu de la participation des parents s'est élevé à 17,754 millions; pour 2006, on prévoit une somme de 18,296 millions.

Page 175 – Subventions

- L'augmentation à l'ICV (Conférence des volontaires internationaux) est en rapport avec un accroissement de ses activités. Ils aident l'organisation de conférences des organisations non gouvernementales.
- La Fédération genevoise de coopération technique a conclu des accords de financement avec la Ville, l'Etat et la Confédération. Son budget a augmenté et les frais d'administration également.
- Fondation pour le Festival international médias Nord-Sud: Il s'agit d'une fondation qui s'occupe de rapports entre le Nord et le Sud. Ce n'est donc pas de la culture et cela concerne bien ce département.
- CICR: La diminution est modeste et la somme a été mise sous «Ligue genevoise contre le cancer».

5002 – Délégation à la petite enfance

L'augmentation à la crèche Edmond-Kaiser est due à l'application des mécanismes salariaux pour deux ans.

36: Ce poste n'a pas été augmenté, car les augmentations de budget sont prioritairement destinées aux places supplémentaires.

5003 – Ecoles et institutions pour l'enfance

- 361: La subvention aux septièmes années du cycle d'orientation est une aide aux voyages d'étude pour les élèves de la ville, à l'instar de ce que font les autres communes.
- 365: Le montant alloué au budget participatif n'avait jusqu'ici pas de ligne. Il figurait sous la rubrique 14300.
- La nouvelle subvention «Ecole à la ferme» concerne «Agri Genève» qui reçoit des classes pour leur expliquer en quoi consiste l'agriculture.
- Subventions aux fêtes des écoles et promotions décentralisées: Le montant ne peut coller précisément aux comptes. Il s'agit de stimuler ces fêtes.
- Pédibus: Ce service a été rapatrié au Service des écoles; il se trouvait avant dans un autre département. Des précisions seront fournies quant au montant prévu de 25 000 francs.
- Restaurants scolaires: L'augmentation est relative à celle du nombre d'enfants concernés. Il y a en effet trois nouveaux restaurants d'ouverts. Il s'agit d'une estimation.

5004 – SEVE

365: Pour le Festival arbres et lumière, la Ville s'est assurée des services d'une entreprise qui va offrir une belle fête de fin d'année. On a trouvé un sponsoring important.

5007 – Social

364: L'Hospice général n'a toujours pas répondu au Conseil administratif quant à son offre pour la Nouvelle Roseaie. Le cas échéant, on prendra sur le Fonds Zell.

365:

- La Libellule: Cette association s'occupe aussi d'organiser des excursions pour les personnes âgées, en plus de s'occuper de la gestion de l'orangerie du parc Mon-Repos. Elle a donc deux activités bien distinctes.

- Argos: L'augmentation est relative à la prise en charge partielle du loyer.
- Association de défense des chômeurs: Il s'agit d'une remontrance, car la dispute y est permanente. On lui offre une dernière chance.
- Fondation en faveur des aveugles: Cette fondation voit sa ligne supprimée, car elle a une fortune importante et ses activités faiblissent.
- Centre social protestant: Si Caritas ne voit pas sa ligne augmenter en parallèle, c'est qu'aucune demande n'a été faite. Il s'agit ici de prendre en charge deux loyers de boutiques du Centre social protestant.
- Emmaüs: Il s'agit d'un soutien aux frais de fonctionnement pour Halte Femmes.
- Croix-Bleue: Il s'agit du paiement de nouveaux locaux.
- Groupe sida Genève, Première Ligne et Dialogai: On pourrait imaginer le transfert de 20 000 ou de 30 000 francs du Groupe sida Genève vers Première Ligne (prendre éventuellement en charge les 60 000 francs que coûte le ramassage des seringues par des usagers). Un document d'ensemble sera fourni pour plus de clarté.
- Diverses actions ponctuelles: Cette somme est prévue pour aider quelque 200 associations qui n'ont pas de ligne régulière. Une liste sera fournie.
- Pro Infirmis: L'augmentation est destinée au loyer d'un appartement servant de trait d'union entre famille et institution.
- S.O.S.-Femmes: Il s'agit du loyer de la boutique de seconde main.
- Elisa: C'est le montant du déficit annuel de cette association qui fait du bon travail.
- Théâtre de l'Ephémère: Une réponse écrite sera fournie.
- Face à face: Après l'audition de cette association, la commission avait conseillé aux responsables de s'adresser d'abord au Canton et demandé de recevoir les comptes et le budget, mais en vain. Le budget en question sera fourni.

366:

- Aînés et nouvelles technologies: Il s'agit d'une action du Service social. Une réponse écrite sera fournie.
- Prévoyance sociale-action communautaire: Il s'agit de nouveaux projets développés et les animatrices sont intégrées dans les UAC.
- AVS: Une réponse écrite sera fournie.
- Allocations sociales ponctuelles: Le faible montant relève du transfert des dossiers à l'Hospice général, ainsi que des contrôles qui ont été renforcés. La dépense effective, au 31 août 2005, est de 70 592 francs et la projection pour la fin de l'année est de 180 000 francs.

- Actions sociales exclusion: Il s’agit des deux clubs sociaux Rive droite et Rive gauche (ex-Square Hugo). Il faudra renommer la rubrique.

5008 – Délégation à la jeunesse

- 361 – Centres de loisirs: Le nom de la rubrique a changé. Il s’agit de la subvention globale pour la Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle, soit la part des salaires que la Ville prend en charge.
- 365 – Jardins de Cocagne: Ils reçoivent des enfants pour leur faire connaître les travaux de la ferme et ont aussi une activité d’accueil pour les jeunes en rupture. On subventionne un poste à 60%.
- Association Lieu de paix: Subvention suspendue, car cette association est en panne.

Séance du 29 septembre 2005

Audition de MM. Tornare et Aegerter

Réponses écrites aux questions posées au sujet des groupes de comptes 365 et 366

(Voir annexe I.)

Précisions sur les réponses:

- Le Conseil administratif reviendra avec un amendement, si le Canton ne verse pas la somme due pour 2006.
- Pour ouvrir entièrement et tout de suite les trois crèches de Châteaubrillant, des Ouches et Bertrand, il faudrait 3 millions de francs de plus au budget. Toutefois, cela ne serait pas possible, du fait du manque de personnel disponible. Avec 1 million de plus, on pourrait avancer un peu plus vite, mais il s’agit d’arbitrages décidés par le Conseil administratif.
- C’est la Ville qui subventionne directement une part de l’assurance maladie et cela ne passe pas par la Caisse d’assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève.
- La Délégation à la jeunesse communiquera ultérieurement le nombre de mineurs connus qui sont dans la rue.

Amendements de la commission

(Voir annexe II.)

Vote du budget

Les libéraux pensent que la question du blocage des postes de travail est la plus importante. Ils sont donc satisfaits et voteront ce budget.

Les radicaux, pour les mêmes raisons, le voteront également, même si des modifications doivent y être apportées ultérieurement.

Les Verts sont pour une meilleure gestion et sont contents du blocage du personnel, qui doit donner un signe fort au Conseil administratif. Le social pourra être revu aux finances.

Les socialistes ne sont pas sûrs que la transversalité entre départements permettra des transferts de postes aussi facilement. Ils refuseront ce budget.

Les élus de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) saluent les efforts faits par le Conseil administratif sur les subventions et s'inquiètent des coupes effectuées de manière peu étudiée sur les postes par la commission sociale et de la jeunesse. Les arbitrages faits au sein du Conseil administratif leur semblent sérieux et ils s'abstiendront de voter le budget en attendant de plus amples informations.

Mis aux voix, le budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est accepté par 6 oui (1 DC, 2 Ve, 2 L, 1 R) contre 3 non (S) et 2 abstentions (AdG/SI).

Rapport de l'audition, par la commission des finances, des représentants de la commission sociale et de la jeunesse et de M. Tornare.

La séance s'est tenue en date du 2 novembre 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Le rapporteur remercie M. Julien Deffaugt, pour la qualité de son procès-verbal.

Séance du 2 novembre 2005

Audition de M. Manuel Tornare, maire, accompagné par les directrices, directeurs et chef-fe-s de service de son département

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2006.

M. Tornare tient à annoncer d'emblée que le Conseil administratif a décidé le blocage des nouveaux postes, voire des suppressions de postes, dans le but de maîtriser le budget. Son département a fait des efforts pour ne pas diminuer la part relative au nettoyage des alentours des écoles. Il souhaite, enfin, que le Canton donne au plus vite le montant promis pour la petite enfance, montant qui est budgété à 1 500 000 francs dans le projet de budget 2006.

Page II.97

Le coût moyen de fonctionnement d'une crèche est de 25 000 francs par place et par an pour la Ville. En prenant en compte les investissements, ce coût serait de l'ordre de 29 000 francs, voire de 35 000 francs, si l'on construit du neuf, suite à un concours d'architecte.

Le maximum du coût est atteint (près de 120 000 francs) pour la crèche de Saint-Jean du fait du type de sa construction à demi enfouie.

La définition des normes et de la formation fait l'objet de discussions avec l'Etat, cela avance lentement. Le Département de l'instruction publique n'a pas encore répondu à la lettre du Conseil administratif de juin 2005. Cette lettre sera remise à la commission. Suite à la mise en place de la double formation, il y a eu du progrès, mais une évaluation devra se faire dans trois ans. Les normes européennes acceptent 15 places par crèche, la Ville demande à l'Etat d'aller jusqu'à 12, mais souvent les locaux ne permettent pas d'aller au-delà de 10 enfants. De toute façon, une augmentation du nombre d'enfants ne permet pas de faire un gain financier. Genève est moins cher que Lausanne, car elle emploie 20% de personnel non qualifié, d'où une forte économie sur la masse salariale.

Toutes les places de crèche disponibles ne seront pas utilisées, pour des raisons financières. Il faut rationaliser, et la commission recevra, par écrit, le montant qu'il faudrait, avec le personnel supplémentaire, pour utiliser toutes ces places. On garde l'objectif de donner à chaque famille d'ici à 2010 le droit à une place de crèche.

Page II.98

Il est bien question de quatre restaurants scolaires. Deux nouveaux ont été ouverts en 2005, mais ils figurent ici, car ils dépendent du budget en augmentation.

Page II.102

On va vers un mobilier scolaire de type différencié.

Les appartements de fonction sont occupés par les responsables des bâtiments scolaires, qui paient un loyer tarifié en accord avec la Gérance immobilière municipale. Certaines écoles sont vieilles et il s'agit de remettre ces appartements aux normes.

Page II.105

L'animation des parcs vise à renseigner et à informer les gens (par exemple concernant les deux peupliers de Malagnou ou les falaises de Saint-Jean) et ne

double pas le travail du Jardin botanique. L'association La Libellule ne dépend pas d'un poste de collaborateur scientifique, car elle a une ligne de subvention.

La Commission consultative des espaces verts et de l'environnement n'est plus convoquée. Le magistrat souhaite qu'elle le soit, mais en limitant ses séances à six par an.

Page II.107

Il s'agit de modifications des pupitres de commande, afin de permettre au Service de l'énergie de pouvoir changer les filtres des cheminées.

Il est tout à fait possible de remettre au budget le poste de concierge de centre funéraire, dont le salaire est déjà assuré par la contribution de la commune de Vernier en 2005 et budgétée dans les recettes 2006.

La proposition du Conseil administratif de reprendre la Flamme sera déposée rapidement.

Page II.108

Nouvelle Roseraie: le Conseil municipal a demandé qu'elle soit reprise par la Ville. Il y a une ligne de 400 000 francs (page jaune 178, sous «Maisons de vacances»).

Maison des aînés, aux Pâquis: une documentation sera remise. Cette maison sera ouverte à la rue Amat en 2006, à l'aide du Fonds Zell.

Un rapport sera remis décrivant les actions entreprises à l'intention des différentes catégories de la population.

Le renforcement de la collaboration avec la France voisine se fait notamment au travers de l'insertion de ses acteurs sociaux au sein de la Plateforme contre l'exclusion.

Page II.109

Maison Saint-Exupéry: le Chalet va déménager et le café va être fermé. La maison doit être rénovée.

La question de l'ouverture des maisons de quartier le week-end est toujours à l'étude.

Au 99, rue de Lyon, le chantier devrait être terminé en septembre 2006 et les lieux, d'ici là, ne sont pas utilisables. Cela ne justifie donc pas, pour l'instant, d'attribution de postes. Le processus a été lent, puisque l'achat et les transformations ont été votés en juin 2004.

L'espace danse devrait permettre aux jeunes filles de trouver une activité selon leur intérêt sportif. On veut diversifier, car les garçons occupent actuellement 85% des activités existantes.

La Boîte à boulots doit être valorisée et mériterait l'assistance d'un juriste.

Comment intervenir quand des mineurs de 12-13 ans restent tard dehors le soir?

Les éducateurs de rue sont alertés. Le Département de l'instruction publique avance le chiffre de 700 jeunes sans formation et sans travail. Il y a déjà pléthore de numéros d'appel (Infor Jeunes), mais les adolescents en fugue ne téléphonent pas, sauf au 117. Même le matin, il y a problème. Ainsi, près de 30 enfants seraient déposés devant l'école de Geisendorf le matin dès 6 h déjà. M. Tornare envisage la mise sur pied d'une cellule d'aide aux parents. Il fournira une réponse écrite.

Page II.110

Promotions citoyennes: pourquoi avoir invité Marie-Thérèse Porchet?

M. Tornare remercie M. Deuel pour son travail et précise que la première partie était la plus importante avec le témoignage d'un rescapé d'Hiroshima. Mais le milieu des artistes genevois protestait contre le fait que la Ville n'invitait que des artistes étrangers. Cela dit, les jeunes ont beaucoup apprécié l'humour de Marie-Thérèse Porchet.

Projet de budget 2006 (pages jaunes)

Page 145

Cellule 5001000, ligne 316 – Rentes et indemnités payées à des tiers?

Ligne 310 – Fournitures de bureau, imprimés et publicité: 30 000 francs, achats d'impressions diverses? Une réponse écrite sera fournie.

Page 146

Cellule 5002000, ligne 319: le budget de l'énergie a été établi en mai/juin. La répercussion a été prise en compte dans les modifications mais sans que cela n'entraîne d'augmentation sur la masse totale dépensée.

Ligne 461: subventions du Canton aux places de crèche.

Le Canton a voté une loi et est donc tenu de la respecter. Les 2 millions de francs sont destinés à toutes les communes, mais la loi intègre également d'autres

destinations que les places de crèche. Il serait formellement faux de retirer cette ligne du projet de budget 2006, car cela impliquerait que la Ville renonce à ses droits.

Page 148

Cellule 5003010, ligne 318: qui surveille les préaux la nuit?

Le Service des écoles passe des contrats avec des sociétés de surveillance pour observer ce qui s'y passe.

Concernant les «autres frais» de 3000 francs (page 300, rubrique 319060), une réponse écrite sera fournie.

Page 176

Cellule 5001, rubrique 367: Croix-Rouge. Notre subvention ne représente presque rien par rapport à ses autres revenus, de l'ordre d'un milliard de francs. La Ville travaille en étroite collaboration avec la Croix-Rouge suisse.

Page 177

Cellule 5004, rubrique 365 – Fondation du devenir: la Ville ne paie là que le loyer comme subvention directe à la Cité universitaire.

Equiterre reçoit des revenus d'ailleurs.

Page 178

Cellule 5007, rubrique 365 – Association des malentendants: il ne s'agit pas de la Maison des sourds de Montbrillant, qui a reçu l'aide de la Ville pour ne pas fermer, mais d'une aide aux personnes handicapées.

Association de défense des chômeurs: il faudrait y mettre fin.

Pour disposer de la liste des 200 associations, il faut se reporter aux comptes. Par ailleurs, leurs dossiers sont ouverts à la consultation en tout temps, auprès de M. Aegerter.

Page 179

Pour le Groupe sida et autres associations complémentaires, les commissaires peuvent se référer à la page de description fournie par le département et déjà adjointe au rapport de la commission sociale et de la jeunesse. La commission a voté une diminution de 20 000 francs de la ligne du Groupe sida, au bénéfice

de Première Ligne (page 180), avec une augmentation de la nouvelle ligne (30 000 francs) de 10 000 francs, afin d'amener cette subvention à 60 000 francs, pour que la Ville prenne en charge le programme de ramassage de seringues par les usagers. Mais, en défense du travail du Groupe sida, il est dit qu'il faut se méfier des fausses bonnes nouvelles, car, si les personnes séropositives meurent moins vite, elles ont besoin d'aide car elles sont toujours discriminées.

Emmaüs: les 20 000 francs supplémentaires doivent permettre la gestion de la Halte Femmes, qui fait un travail important.

Page 180

Théâtre de l'Ephémère: il fonctionne avec des chômeurs et était régulièrement aidé par la Ville. Cette subvention ne fait que la stabiliser. Une réponse écrite sera fournie.

Allocations sociales ponctuelles: pourquoi maintenir cette somme au budget, puisqu'en 2004 seuls 117 000 francs ont été dépensés?

Du fait que l'on informe et forme les assistants sociaux des centres d'action sociale et de santé qui changent souvent, ainsi que ceux de Caritas et du Centre social protestant, il faut prévoir une meilleure distribution pour aider les gens à ne pas sombrer et donc prévoir aussi une augmentation des coûts. Le nouveau montant se réfère à la base 2002.

Modifications apportées au projet de budget 2006

Page 7/7 (jaune clair)

Les diminutions ont été faites dans les subventions les plus importantes, mais en protégeant les associations qui emploient du personnel. Chaque activité et chaque budget est vérifié.

Le CRAL (Centre de rencontres et d'activités culturelles en langue des signes) a été diminué, du fait qu'il dispose d'une fortune. Le bilan va être fourni.

L'Association Cap-Vert Genève et la Fondation Didé (dignité en détention) sont aussi en situation de survivre par elles-mêmes. (Voir tableau 7/2.)

Prestations municipales: la diminution de 300 000 francs est due au fait que toujours plus d'ânés ont un deuxième pilier.

Scoutisme: la différence est passée dans les prestations en nature.

Excursions des septièmes années du cycle d'orientation: il faut remettre la subvention, par souci d'égalité de traitement entre élèves et en accord avec les

autres communes. Il faudra revoir la question avec le Département de l'instruction publique et les autres communes. D'autant plus que beaucoup d'enfants d'autres communes fréquentent les écoles de la ville.

Nettoyage des préaux: la diminution de 300 000 francs est justifiée par la nécessité d'économiser là où c'est possible.

Diminution de la subvention aux repas scolaires due au fait que le prix du repas passe de 7 à 7,50 francs.

Page 7/7 (rose)

Le demi-poste en moins provient du cumul des résultats des tableaux 8.1, 8.2 et 8.3, qui donne le résultat de – 0,5 poste administratif.

Relations avec le personnel

La lettre écrite à l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM) sera fournie. M. Tornare est prêt à entrer en matière pour des personnes qui ont leur domicile en France voisine ou dans le canton de Vaud, car la Ville pourrait bien perdre un recours devant le Tribunal fédéral.

Les subventions pour l'assurance maladie sont de 50 francs de la classe 4 à la classe 8 comprise.

L'ACAM souhaiterait que les quatre jours de congé de fin d'année soient inscrits dans les statuts.

Annexe I: Réponses écrites du magistrat

Annexe II: Amendements votés par la commission sociale et de la jeunesse

Annexe III: Postes demandés par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Annexe IV: Réponses aux questions posées lors de la réunion avec la commission des finances, munies de deux annexes

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4185



Ville de Genève

La direction

Annexe I
Département des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement

Genève, le 20 septembre 2005

Note à l'attention de
Monsieur Didier BONNY¹

Concerne : réponses aux questions posées par la Commission sociale
le 15 septembre 2005

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de trouver ci-après les réponses aux questions posées lors de l'audition
précitée :

SERVICE DES ECOLES
GAPP – Association de parents
d'élèves - Pédibus

Annexe n° 1
Bilan 2004 et action 2005

DELEGATION A LA PETITE ENFANCE
Rubrique 365 « subvention aux
institutions, crèches, garderies, ... »

La rubrique budgétaire 365 d'un montant de
CHF 60'396'737.- se décompose de la manière
suivante :

- **CHF 57'322'400.-**
de subvention aux institutions de la petite
enfance (cf. page 176 du projet de budget)
- **CHF 3'074'337.-**
relatifs à des prestations en nature
(cf. page 190 du projet de budget)

Le budget de **CHF 57'322'400.-**
présenté à la page 176,
une somme de **CHF 56'434'400.-** correspond
aux subventions accordées aux crèches,
garderies et jardins d'enfants, le solde
comprenant :

¹ DIFFUSION :

Sébastien BERTRAND, Nicole BOBILLIER, Linda de COULON, Roland CROT,
Yves DE MATTEIS, René GRAND, Catherine HAMMERLI-LANG, Jacques MINO, Anne MORATTI JUNG,
Jean-Pierre OBERHOLZER, Marc-André RUDAZ, Armand SCHWEINGRUBER, Martine SUMI-VIRET

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

frais de perfectionnement

CHF 100'000.-

dédommagement aux stagiaires 3^e année

CHF 70'000.-

acquisitions de matériels pour IPE

CHF 300'000.-

travaux pour IPE

CHF 400'000.-

Astural – Service éducatif itinérant

CHF 18'000.-

En augmentation de **CHF 4'624'400.-** par rapport à l'année 2005 (CHF. 51'810'000.-), ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Environ **CHF 1'900'00.-**

liés à l'application des mécanismes salariaux

Environ **CHF 3'800'000.-**

liés à l'ouverture de nouvelles places

Environ **CHF -1'100'000.-** d'économies

réalisées par l'abandon de la participation aux primes d'assurance maladie des collaborateurs

Pensions versées par les parents

Environ **CHF 18'900'000.-**

Rubrique 461

« subventions acquises – Canton »

Base de calcul et historique de la subvention

La loi petite enfance a été votée en novembre 2003.

En 2004, aucun budget n'était alloué à l'application de la loi.

Dans le budget 2005 de l'Etat de Genève, une somme de 2 millions est prévue dont une part devrait revenir à la Ville de Genève.

En l'état actuel, il est impossible d'estimer avec précision la participation du canton aux places créées par la Ville de Genève, car le règlement d'application n'est pas validé par le Conseil d'Etat.

Le montant prévu dans le budget 2005 a été reporté au budget 2006 ; et le cas échéant, il sera présenté au CM en amendement, en temps utile, au budget 2006.

Page jaune 179
Groupe Sida-Genève Fr. 250'000.-
Page jaune 180
Association Première Ligne Fr. 30'000.-

Nouvelle subvention à « Première Ligne » et
maintien de la subvention au Groupe Sida
Genève

Dès le début le Groupe sida Genève, fondé en 1987, a bénéficié d'une subvention de l'Etat de Genève, complétée par une subvention de la Ville de Genève (montant : 250'000 francs depuis 2003). Cette dernière était justifiée par l'action sociale du GSG en faveur de personnes touchées par la maladie et pas spécialement par l'action menée dans le domaine des toxicomanes.

En 2004 s'est créée l'association « Première Ligne » avec l'appui du GSG, afin de permettre au secteur de la réduction de risques pour personnes usagères de drogues de se développer et de traiter des problématiques de réduction de risques pour ces personnes autres que le VIH/sida. Cette séparation s'est faite sans augmentation de subvention, ni ponctuelle ni durable, de la part de l'Etat ; Première Ligne a « récupéré » la part du budget du GSG dévolu à cette activité, ainsi que l'équipe correspondante de collaboratrices et collaborateurs.

En revanche, le GSG, suite à une redéfinition des priorités de la part de l'Etat et indépendamment de la création de « Première Ligne », a perdu 300'000 francs de subvention cantonale pour son budget 2005, soit plus de 16% de son budget annuel.

De plus, ce printemps, l'Eglise protestante a décidé de mettre fin à son soutien à l'association « Ministère sida », qui assurait des tâches de soutien social, psychologique, spirituel et matériel à des personnes séropositives, surtout migrantes, ce qui engendre une charge accrue de travail pour le GSG.

Du point de vue de la Ville de Genève, le GSG remplit une mission importante et constitue un centre unique de compétence dans un domaine à la fois très particulier et très sensible sur le plan de la politique sociale de proximité, notamment auprès de populations migrantes ou de jeunes. L'intervention a évolué vers une approche plus globale de soutien aux personnes séropositives pour la gestion de leur

infection, incluant un message de prévention (non transmission du virus). Les éléments évoqués ci-dessus, notamment la baisse de subvention de l'Etat et la fermeture de Ministère sida, face à des besoins qui évoluent mais qui ne diminuent pas, font que le maintien de la subvention à son montant actuel paraît tout à fait justifié.

Parallèlement, l'introduction d'une subvention spécifique à Première Ligne, même si la politique en matière de drogues relève de l'Etat, paraît également justifiée, en raison notamment du travail de proximité fourni dans le quartier des Grottes.

Assurance maternité

Le peuple suisse s'est prononcé favorablement à la votation populaire du 26 septembre 2004 sur la révision du régime des APG (allocation de maternité). Cette révision prévoit qu'en cas de maternité, les femmes exerçant une activité lucrative bénéficieront pour une durée limitée d'une protection équilibrée contre la perte de salaire. La révision garantit cette protection et comble des lacunes existantes. Parallèlement elle améliore les allocations pour les personnes qui font du service et les adapte à la réforme Armée XXI.

A compter du 1^{er} juillet 2005, le droit à une allocation maternité durant 14 semaines entrera en vigueur au plan fédéral.

Le canton de Genève, déjà doté, depuis le 1^{er} juillet 2001, d'une législation en la matière a dû adapter sa propre législation à la nouvelle donne fédérale.

Dès le 1^{er} juillet 2005, la nouvelle loi cantonale instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption entrera donc en vigueur. Cette dernière complète le régime fédéral et maintient à Genève un régime d'allocations de maternité plus généreux quant à leur durée, 16 semaines (112 jours), et à leur montant (une allocation minimale de 54 F par jour et maintien du plafond maximal de 237.60 F par jour).

En outre, le droit à l'allocation en cas d'adoption a été maintenu dans le canton de Genève. La mère ou le père adoptant a ainsi droit à une prestation comprise entre 54 et

237.60 francs par jour durant 16 semaines
(112 jours) dès le placement de l'enfant.

Jusqu'au 30 juin 2005, les allocations de maternité genevoises continuent à être calculées et versées selon l'ancien droit en vigueur. Les allocations dues pour une période postérieure au 1^{er} juillet 2005 sont calculées en fonction des nouvelles dispositions fédérales et cantonales, sous déduction des montants versés en vertu de la loi sur l'allocation perte de gain (LAPG). L'allocation d'adoption est régie par les dispositions de la nouvelle loi cantonale lorsque le placement de l'enfant en vue de son adoption intervient après le 1^{er} juillet 2005.

Ces prestations sont financées par des cotisations paritaires. Le taux de cotisation actuel de 0.26 % sera maintenu jusqu'au 31 décembre 2005.

Dès 2006, Les cotisations sont perçues sur le revenu d'une activité lucrative déterminant pour l'AVS. Leur taux est fixé périodiquement par le Conseil d'Etat de manière à couvrir les frais découlant de l'application de la présente loi. Les salariés et les employeurs cotisent à parts égales.

Après un entretien téléphonique du 16 septembre 2005 avec la Direction générale de l'action sociale (022 839 98 05), le taux 2006 n'est pas encore connu. Le Conseil d'Etat le fixera probablement dans le courant du mois d'octobre 2005.

Sans connaissance du taux 2006, le Service des ressources humaines de la Ville a maintenu le taux 2005.

SOCIAL

Page jaune 180

Aînés et nouvelles technologies
Quelques explications sur cette ligne
ainsi que les raisons de sa
suppression.

En 2005, le SSVG a pu bénéficier des prestations d'un collaborateur provenant de l'Office cantonal de l'emploi, ce qui nous a permis d'éviter de faire appel à des prestations externes pour animer des formations aux nouvelles technologies pour les aînés. Pour le budget 2006, la cellule "aînés et nouvelles technologies" a été transférée à l'Espace Aînés pour regrouper l'ensemble des

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

Page jaune 180
AVS Paiement des cotisations
Fr. 50'000.-

activités aînés au sein de la délégation aux aînés. Cette enveloppe budgétaire se retrouve ainsi répartie sur les cellules "espace aînés" et "action communautaire" destinées aux aînés.

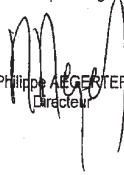
Le canton et les communes ont l'obligation de payer les arriérés des remises de cotisations minimums pour les personnes vivant dans une grande pauvreté (selon la loi fédérale sur l'AVS-AI).

Les retards réguliers de la Caisse cantonale genevoise de compensation pour la présentation des factures destinées aux remises de cotisations AVS (à charge pour moitié par la commune) ont impliqué des mises en provision successives d'année en année. Les factures présentées pour 2003 et 2004 ont été inférieures aux montants prévus au budget 2004 et la mise en provision 2003 (montant non dépensé de 72'877,30 francs).

Il faut attirer l'attention sur la nature complexe du traitement de cette aide qui rend une projection budgétaire difficile. C'est la raison pour laquelle le SSVG a décidé de budgéter un montant moyen des dépenses réelles depuis 2001 (soit 50'000 francs environ).

Au 31 août 2005, le SSVG a déjà payé 2580,70 francs de remises. Or, en juin 2005, la comptabilité de l'Etat nous adresse une nouvelle facture d'un montant de 120'178,10 francs pour des arriérés de cotisations. Ce montant est en cours de vérification et susceptible de modification. Avec cette facture, la caisse cantonale genevoise de compensation semble avoir à ce jour comblé son retard dans le traitement des remises.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.


Philippe AEGERTER
Directeur

Annexe : Pédibus Bilan 2004 et Action 2005

Copie Monsieur Manuel TORNARE
Monsieur Sami KANAAN
Madame Marilynne BORRELLO MENETREY

A pied à l'école..... à



PEDIBUS

&

JOURNEE INTERNATIONALE

« A PIED à L'ECOLE »

BILAN 2004

et

Action 2005

Décembre 2004

Cette opération est proposée par le Groupement cantonal des Associations de Parents du Primaire et l'Association Transports et Environnement. Avec le soutien de : l'Association des Communes Genevoises, le DASS/Direction Générale de la Santé, le DIAEE/Office des Transports et de la Circulation, le DIP/ DEP et SSJ, la Ville de Genève/ SAU et Service des écoles, la Société Pédagogique Genevoise et le Fond de Sécurité Routière.

Contacts: Olovine Rogy 076 397 45 18 et Alain Rouiller 022 777 10 02 – pedibus@gapp.ch

Campagne 2004

Les points forts

- Journée Internationale et semaine européenne de la mobilité : participation des APE, écoles et communes à la Journée Internationale. 34 communes regroupant une quarantaine d'écoles ont participé. D'un point de vue du GAPP, 33 des 59 APE membres ont participé, plus 5 APE non membres.
- Participation à la fête du développement durable.
- Mise en ligne du site internet www.pedibus-geneve.ch
- Lettre d'information électronique diffusée chaque mois.
- Le « journal du Pédibus », deux pages dans le Bulletin du GAPP quatre fois par an.
- Le nombre de lignes de Pédibus est passé de 19 à 30 entre le début de l'année 2004 et la rentrée scolaire.

Publications

- Dépliant C6/5 à 37'000 exemplaires diffusés début avril aux écoliers « enfantine et primaire », Maison de Quartier et Centres de Loisirs, Jardins d'enfants, et sur demande.
- Brochure 12 pages à 5'000 exemplaires envoyées en mai à trois exemplaires aux APE, communes, Maisons de Quartier, et sur demande. À disposition gratuitement sur demande. Il en reste la moitié environ.
- Signet 20x6 cm, pour annoncer la Journée Internationale. Distribué par les enseignants aux 34'000 élèves -enfantine et primaire à la rentrée scolaire.

Sur le terrain

- Aller à la rencontre des APE : présentation du Pédibus lors de soirée de parents ; soutien pour la mise en route d'une ligne.
- Soutenir les groupes de parents existants.
- Développer les liens avec les enseignants au travers de la Société Pédagogique Genevoise. Diffusion d'une lettre d'information « Infos GAPP » en avril, juin et août à toutes les écoles, et de la brochure 12 pages.
- Renforcer les liens avec les collaborateurs de l'État et des communes.
- En Ville de Genève : resserrer les liens avec les Maisons de quartier, infirmières scolaires et autres services (UAC).
- Mobilisation des partenaires pour dynamiser le projet.
- Présentation et échanges avec les commissions de l'éducation routière du Canton et de sécurité routière du TCS-Genève.

Autres démarches

- Extension transfrontalière au Pays-de-Gex
- Coordination et synergie avec les réseaux romand et tessinois, grâce au partenariat avec l'ATE.
- Contact avec la Fédération genevoise des clubs d'ainés.

Améliorer la sécurité des déplacements des élèves.

- Diagnostic sécurité sur la base du questionnaire ATE 1,2,3...soleil. En 2004 : réalisé à Choulex, au Centre-Ville et à Geisendorf (VdG). En cours à Bellevue.
- Mise à disposition des APE, sur demande de triangle de sécurité par le TCS.

Cette opération est proposée par le Groupement cantonal des Associations de Parents du Primaire et l'Association Transports et Environnement. Avec le soutien de : l'Association des Communes Genevoises, la DASS/Direction Générale de la Santé, le DIAEE/Office des Transports et de la Circulation, le DIP/DEP et SSJ, la Ville de Genève/SAU et Service des écoles, la Société Pédagogique Genevoise et le Fond de Sécurité Routière.

Contacts: Olowine Rogy 076 397 45 18 et Alain Rouiller 022 777 10 02 – pedibus@gapp.ch

Action 2005

Les démarches

- Diffusion de la lettre d'information électronique.
- Développement et mise à jour du site Internet.
- Rédaction des pages du Pédibus.
- Création et réalisation d'un formulaire type d'inscription au Pédibus. Mise à disposition des écoles ou APE à la rentrée scolaire pour tous les parents (comme le restaurant scolaire ou les activités parascolaires).
- Création et réalisation d'une affiche pour les panneaux dans les écoles présentant le Pédibus.
- Rencontres avec les conducteurs et conductrices de Pédibus pour faire le point de la situation, moment d'échange, et déterminer leurs besoins.
- Soutien des groupes de parents sur demande.
- Suivi des groupes et lignes de Pédibus : soutien et animation.
- Mobilisation des acteurs potentiels pour développer des lignes en Ville de Genève : APE, UAC, Maison de Quartier,
- Resserrer les liens avec les clubs d'ainés, les associations de bénévoles, ...
- Développer les échanges et les collaborations avec des partenaires potentiels.
- Échanges d'expériences avec les autres régions et pays pour développer le projet.
- Recherche de fonds pour poursuivre le projet.

Promotion de l'action

- Création et mise en œuvre d'une intervention théâtrale sur le thème du Pédibus et du chemin de l'école, à l'intention des familles. Par la troupe « Le Caméléon ».
- Mobilisation des APE et des communes pour la Journée Internationale « A pied à l'école ».
- Participation à la semaine européenne de la mobilité et au groupe de suivi ad hoc.
- Participer à la fête du développement durable.
- Améliorer et compléter le catalogue d'idées pour organiser la Journée.
- Développer des animations sur le thème de la marche à pied, de la santé et de la sécurité.

Cette opération est proposée par le Groupement cantonal des Associations de Parents du Primaire et l'Association Transports et Environnement. Avec le soutien de : l'Association des Communes Genevoises, le DASS/Direction Générale de la Santé, le DIAEE/Office des Transports et de la Circulation, le DIPY/DEP et SSJ, la Ville de Genève/SAU et Service des écoles, la Société Pédagogique Genevoise et le Fond de Sécurité Routière.

Contacts: Olowine Rogg 076 397 45 18 et Alain Rouiller 022 777 10 02 – peditbus@gapp.ch

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

Budget 2005

Dépenses		
<u>Frais de personnel</u>		
• Coordinateur/trice/s à 40% avec un mandat à durée déterminée du 1 ^{er} janvier au 30 décembre 2005	40000	
<u>total frais de personnel</u>		<u>40000</u>
<u>Communication</u>		
Pédibus		
• Site Internet	1500	
• Dépliant d'inscription rentrée scolaire	6500	
• Journal du Pédibus / 3x	1500	
• Affiches Pédibus pour écoles	1000	
Journée Internationale & semaine mobilité		
• signal / flyer	6500	
• site Internet	1500	
<u>total communication</u>		<u>18500</u>
<u>Secrétariat</u>		
Frais de secrétariat	2500	
		<u>2500</u>
<u>Divers</u>		
• Matériel Pédibus / panneaux, badges, autres	1500	
• Matériel Journée / CD, ballons, sans hélium, panneaux provisoires	3500	
<u>total divers</u>		<u>5000</u>
Total dépenses		
		66'000.-
<u>Actions ponctuelles & promotionnelle</u>		
• Création d'une intervention théâtrale sur le thème du « chemin de l'école » & Pédibus par la troupe « Le Caméléon »	11500	
• Représentations dans les écoles et tout public / 10x	13000	
• Exposition itinérante	3000	
<u>Total action ponctuelle</u>		<u>27'500.-</u>

¹ Cette somme comprend les frais de conception, réalisation, impression et diffusion aux écoles du canton.

² Il n'y a pas de budget prévu pour les goûters, hélium et autres frais d'animations pour la Ville de Genève liés à la Journée Internationale/semaine de la mobilité. Il faut compter une somme minimum de CHF 5'000.- pour ce type de prestation.

³ Une partie de la bourse cantonale du développement durable pourrait être consacré à une telle action.

Cette opération est proposée par le Groupement cantonal des Associations de Parents du Primaire et l'Association Transports et Environnement. Avec le soutien de : l'Association des Communes Genevoises, le DASS/Direction Générale de la Santé, le DIAEE/Office des Transports et de la Circulation, le DIP/DEP et SSJ, la Ville de Genève/SAU et Service des écoles, la Société Pédagogique Genevoise et le Fond de Sécurité Routière.

Contacts: Olowine Rogg 076 397 45 18 et Alain Rouiller 022 777 10 02 – pedibus@gapp.ch

Les partenaires

Le projet « A pied à l'école » traite des préoccupations de différents départements, tant de l'Etat que des communes.

DGS/DASS : promotion de la santé – favoriser une mobilité saine.

DJPT – DIP – DASS – COMMUNES : promotion de la sécurité sur le chemin de l'école - prévention, éducation et autonomie.

DIAE/OTC – COMMUNES : promotion de l'environnement, qualité de vie, par la réduction des déplacements motorisés vers l'école.

DASS – DIP – COMMUNES : promotion des liens communautaires : la collaboration entre APE, mairies et écoles permettra la collaboration pour d'autres projets. Par ailleurs, augmentation des liens entre parents d'élèves – solidarité.

Recettes		
Canton		30'000
DASS-DGS	7'500	
DIAE-OTC	7'500	
DIP-DEP	7'500	
DJPT-BEP	7'500	
Communes		15'000
Communes de Genève	modalités à développer	
Ville de Genève		
Service des écoles	10'000	
SAU	10'000	
CA	5'000	
Autres		
Financement fédéral/fondation associations		à trouver
GAPP	pm	
Partenariat avec l'ATF	pm	
Triangle de sécurité fournis par le TCS	pm	
Total provisoire		55'000.-

¹ Des démarches doivent être entreprises auprès de communes, car l'ACG ne pourra en principe pas donner de subvention en 2005.

Remarque : avec la somme de FS 55'000.-, nous pourrions couvrir les frais de personnel à 35% et de gestion du site Internet, d'un flyer pour tous les élèves et des frais de secrétariat et de matériel ordinaires, pour soutenir et développer l'action Pédibus. Il s'agirait d'entreprendre des démarches pour trouver d'autres fonds pour couvrir les frais de promotion et de la Journée Internationale « A pied à l'école ».

Cette opération est proposée par le Groupement cantonal des Associations de Parents du Primaire et l'Association Transports et Environnement. Avec le soutien de : l'Association des Communes Genevoises, le DASS/Direction Générale de la Santé, le DIAE/Office des Transports et de la Circulation, le DIP/DEP et SSJ, la Ville de Genève/SAU et Service des écoles, la Société Pédagogique Genevoise et le Fond de Sécurité Routière.

5

Contacts: Olovine Rogy 076 397 45 18 et Alain Rouiller 022 777 10 02 – pedibus@gapp.ch

« A pied à l'école » vue sur les dépenses 2004

Frais de diffusion

PTT dépliant	1076.-
Cordiers dépliant	700.-
PTT divers	200.-
PTT Signets	...
Cordiers signets	650.-
Poste divers	357.-

Frais de communication

Brochure 12p graphisme	1960.-
Brochure 12p Impression	3365.-
Dépliant : graphisme et impression	5186.-
Frais de site Internet	2'000
Signets : graphisme et impression	4'500.-
Pages du Pédibus 3x	1'500.-
Affiches A3 Geisendorf	1'300.-

Matériel

Expo : montage et graphisme	1720.-
Deux expos supplémentaires	500.-
Ballons	1'800.-
Panneaux provisoires x70	520.-
Frais OR	703.-
CD BPA	360.-

Frais de personnel

O.Rogg honoraires	16'700.-
Frais comptabilité	3750.-

Divers

Animations Geisendorf et Contamines	800.-
Gouters Geisendorf et Contamines	1620.-
Hélium APE VdG 21 sept.	800.-
Frais de secrétariat : informatique et téléphone	1'500
Frais divers	...

Total provisoire 51'147.-

Finances – rentrées 2004 :

o Ville de Genève CA	5'000.-
o SAUEP	10'000.-
o Service des écoles VdG	10'000.-
o DGS/DASS	7'500
o DIP	7'500.-
o ACG	7'500.-
o DIAE/OTC	7'500.-
Total 2004:	55'000.-

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4197

« A pied à l'école » vue sur les dépenses 2004

PTT dépliant	1076.-
PTT divers	200.-
Impression brochure 12p	3365.-
Cordiers dépliant	700.-
frais OR	703.-
Frais comptabilité	3750.-
Brochure 12p	1960.-
Expo : montage et graphisme	1720.-
poste divers	357.-
dépliant : graphisme et impression	5186.-
CD BPA	360.-
O.Rogg honoraires	16'700.-
Frais OR	1'500
Frais de site Internet	2'000
signets : graphisme et impression	4'500.-
signets Cordiers	650.-
pages du Pédibus 3x	1'500.-
Deux expos supplémentaires	500.-
ballons	1'800.-
affiches A3 Geisendorf	1'300.-
panneaux provisoires x70	520.-
hélium APE VdG 21 sept.	800.-
signets frais PTT	,,,?
frais divers	,,,?

Total provisoire	51'147.-
------------------	----------

Animations Geisendorf et Contamines	800.-
Goûters Geisendorf et Contamines	1620.-

Finances – rentrées 2004 :

o Ville de Genève CA	5'000.-
o SAUEP	10'000.-
o Service des écoles VdG	10'000.-
o DGS/DASS	7'500
o DIP	7'500.-
o ACG	7'500.-
o DIAE/OTC	7'500.-

Total 2004:	55'000.-
--------------------	-----------------

Commis- sion	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2006 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CSJ		5002	301	Traitement du personnel		-100 000		2'546'199	1DC.3.L.2.V.1R	3 Sec.2 ADG/SI	X	
		5003	301	Traitement du personnel		-100 000		2'328'912	idem	idem	X	
		5004	301	Traitement du personnel		-200 000		18'050'007	idem	idem	X	
		5002	365	Acquisition de matériel pour crèches/garderies		30 000		330'000	2V.1R.3S.1DC	2ADG/SI.3L	X	
		5002	365	Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants		30 000		430'000	idem	idem	X	
		5002	365	crèches, garderies et jardins d'enfants		1'500'000			1P.4c	2V.3S.3L.2ADG/SI 1R		X
		5003	365	Colonies diverses		-30 000		250'000	1R.1DC.3L.3S	2ADG/SI 2V	X	
		5007	365	Association 360		-25 000			3S	1DC.2ADG/SI.2V 1R.3L		X
		5007	365	Association de défense des chômeurs		-15 000			3S.1R	2V.2ADG/SI 2L.1DC		X
		5007	365	Diverses actions sociales ponctuelles		-100 000			2L	1DC.2V.2ADG/SI.3S 1R		X

[illegible]

Annexe III

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (5 POSTES)

NB: Le tableau récapitulatif des postes pour le Département 5 se trouve à la page 249 du document principal sur le PB 2006, mais attention, ces chiffres comprennent aussi les transferts et les régularisations. Les réels nouveaux postes (nombre total 5) se trouvent à la page 254.

Cellule	Nature	Nom bre	Caractère/base	Justification/commentaire	Remarques
5002	Délégation petite enfance Employé/e administratif/ve	1	Conséquence choix politiques CA/CM, priorité de législation	Augmentation substantielle offre petite enfance, donc du nombre d'institutions subventionnées et du personnel employé; unité salaires de la DPE complètement surchargée, d'où un rapport du Contrôle financier sur la nécessité urgente d'étioffer le service	En principe il en fallait au moins 2, pour satisfaire les remarques du CFI
5003	Écoles Auxiliaire d'entretien	1	Conséquence choix politiques CA/CM; besoins en équipements scolaires dans ce périmètre	Ouverture Ecoles Ouches; nécessité d'assurer son nettoyage; normalement 2 postes nécessaires mais 1 seul mis au budget (cf - ci-dessous sous postes non-validés)	En principe il en fallait au moins 2, pour éviter de devoir payer des entreprises privées
5004	SEVE Architecte- paysagiste	1	Lié à réorganisation SEVE, décision CA	Compensation très partielle des postes transférées suite à la réorganisation du SEVE et reprise de tâches du SAU pour l'aménagement des parcs et espaces verts	Suite à la réorganisation, le SEVE a "perdu" 7 postes. Le SAU ne lâche pas de postes.
	Collaborateur scientifique	1			
5006	Pompes funèbres/cimetières Concierge de centre funéraire	1	Accord avec la Ville de Vernier + reprise entreprise Fragnières	Auto-financé: recette Vernier = 150'000; économie due à reprise des activités de l'entreprise Fragnières = 150'000; si 2 postes: bénéfice d'environ 100'000; si 1 seul poste, bénéfice double, mais surcharge du service et risque de remarques de la part de l'OCIRT (cf - ci-dessous sous postes non-validés)	Il aurait fallu au moins 2 postes pour absorber ces nouvelles tâches
TOTAL		5			

<i>Postes supplémentaires non-validés lors des arbitrages finaux (pour information)</i>			Remarques
5002	Délégation petite enfance	1	Employé/e administrative
5003	Ecoles	1	Auxiliaire d'entretien
5004	SEVE	1	Aide-magasinier
5006	Pompes funèbres/cimetière	2	Concierges de centre funéraire
5008	Délégation jeunesse	1.5	Travailleur social + secrétaire
TOTAL		6.5	

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)

Budget 2006

Annexe IV



Departement municipal des affaires sociales,
des écoles et de l'environnement

Ville de Genève

Genève, le 7 novembre 2005

La direction

Monsieur Pierre MAUDET¹

Concerne : BUDGET 2006, réponses aux questions posées lors de la commission des finances
du 2 novembre 2005

Monsieur le président, cher Monsieur,

Je reviens à l'audition précitée et comme convenu, je vous transmets les réponses que vous attendez.

DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

- copie de la lettre du 11 mars 2005 de l'Association des communes genevoises (ACG) à Monsieur Charles BEER relative à la Petite enfance (coûts, norme, etc.) ;

Voir annexe n° 1

- indiquer quels seraient les coûts liés à une ouverture complète dès janvier 2006 pour les trois crèches :
Les Ouches
Chateaubriand
Bertrand

Les Ouches

Un montant de Fr. 458'000.- est inscrit au budget 2006 pour l'ouverture dès l'automne 2006 du solde des places (55).

Une ouverture dès janvier nécessiterait un budget de Fr. 1'375'000.-.

Le budget additionnel nécessaire serait de Fr. 917'000.-.

Chateaubriand

Un montant de Fr. 375'000.- est inscrit au budget 2006 pour l'ouverture dès l'automne 2006 du solde des places (45).

Une ouverture dès janvier nécessiterait un budget de Fr. 1'125'000.-.

Le budget additionnel nécessaire serait de Fr. 750'000.-.

Bertrand

La capacité totale de ce lieu d'accueil est exploitée depuis la rentrée scolaire 2005-2006.

Aussi, cette structure ne présente aucune incidence sur le budget 2006 si ce n'est celle liée à l'application des mécanismes salariaux.

SOCIAL

- Donner toutes les précisions utiles sur le projet de l'ouverture de la Maison des Aînés

Préambule

Le vieillissement de la population, conséquence de l'allongement de l'espérance de vie et surtout du recul de la fécondité, est l'un des enjeux social, culturel et économique majeur auquel notre société est confrontée.

En décembre 2004, la Ville de Genève comptait 28'694 personnes de plus de 65 ans (dont 9'108 de plus de 80ans), soit 15.5 % de la population. Sur le plan suisse, les projections indiquent que cette proportion augmentera rapidement pour atteindre 23.2 % en 2030.

Un contexte probablement durable de croissance économique faible ou modérée, de restrictions budgétaires conjuguées à une forte augmentation des charges résultant du vieillissement de la population et des progrès médicaux, ne peut que fragiliser, précariser et rendre plus vulnérable un nombre grandissant de personnes âgées.

A ces pressions économiques s'ajoute la rupture des solidarités traditionnelles, l'évolution de la famille, l'individualisation croissante des rapports sociaux, ainsi que l'augmentation du nombre de personnes vivant seules.

L'ensemble de ces facteurs modifient fondamentalement la position sociale des individus et singulièrement des personnes âgées, ainsi que l'ensemble de leurs relations avec autrui ; ils tendent à les désocialiser et provoquent, pour nombre d'entre elles, une véritable « mort sociale ».

Dans une société exaltant la jeunesse, le look, la vitesse, l'instant, la performance, la compétition, l'avoir et l'utile, quels peuvent être le rôle et la place des aînés considérés comme « inactifs » et, de ce fait, socialement « inutiles » ?

Répondre à cette question, tel est le défi à relever avec et pour les aînés afin de conjurer le déni d'humanité et de citoyenneté qui les menace.

**2. L'action en faveur des aînés :
vue d'ensemble**

Le Service social a établi un premier inventaire de l'ensemble des acteurs et des types d'actions entreprises à Genève en faveur des personnes âgées par la Ville, le Canton, et les organismes privés (fondations, associations).

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin) Budget 2006

Cet état des lieux fait apparaître très clairement l'importance et la diversité des actions et des ressources engagées: 23 institutions et services de la Ville et 21 du Canton, ainsi que 115 associations, fondations et institutions privées.

En revanche, les points faibles ressortent de manière frappante :

- dispersion et multiplicité des supports et des canaux d'information et, par voie de conséquence, difficulté d'accès à l'information
- absence de coordination, de vision et de projets communs
- manque d'outils de prospective, de planification et d'évaluation.

3. Une vision - des priorités d'action

Dans ce contexte, la Ville de Genève a souhaité promouvoir de façon plus offensive une nouvelle vision des aînés, et renforcer son action afin de la rendre plus lisible, plus attractive, et plus participative :

- en valorisant la dignité des aînés et le respect auxquels ils ont droit, leur contribution et leurs compétences, leur expérience et leur histoire, leur capacité à transmettre, à donner et à recevoir.
- en favorisant la solidarité entre les générations et en mettant tout en œuvre pour que les aînés puissent trouver une place et un rôle à jouer, créer des liens, s'engager dans une activité socialement reconnue, et participer à la vie de la cité.

4. La Maison aux aînés

Rattachée au Service social, la Maison des aînés aura pour mission de promouvoir cette vision et de mettre en œuvre les actions appropriées.

Au vu de ce qui précède, les objectifs suivants seront mis en place à partir de la Maison des aînés.

a) Développer l'information, le conseil et la formation des aînés

par la mise en valeur de l'action et des prestations de la Ville de Genève, la création d'outils et de supports facilitant l'accès à l'information, la formation aux nouvelles technologies

b) Promouvoir une vision valorisante des aînés
par la mise sur pied de campagnes d'information,
d'activités et d'événements destinés à combattre les
stéréotypes négatifs et à favoriser la
reconnaissance et l'intégration sociales des aînés

c) Favoriser la solidarité et la participation
par une étude des besoins et des attentes, par des
actions communautaires coordonnées en
s'appuyant notamment sur les Unités d'action
communautaire (UAC) visant à promouvoir la
solidarité de voisinage, l'entraide, et le volontariat,
ainsi que la rencontre entre les générations

d) Susciter des synergies et des collaborations
internes et externes en vue de la réalisation de ces
projets.

Située au 28 rue Amat, la Maison des aînés sera
tout à la fois le siège de la Délégation et la vitrine de
l'action de la Ville en faveur des aînés.

Elle remplira de ce fait une triple fonction :

- **Espace d'accueil, de conseil et d'information**
Réception, permanence téléphonique, site
Internet, billetterie de spectacles,
documentation
- **Lieu de rencontres et de formation**
Café seniors, conférences, débats, expositions,
fêtes, initiation aux nouvelles technologies
- **Lieu de coordination de l'action
communautaire (UAC) destinée aux aînés.**
Mise en place de projets collectifs et d'actions
de prévention à l'attention des aînés.

DIRECTION

- Donner toutes les précisions utiles sur le
Théâtre de l'Ephémère

Le **Théâtre de l'Ephémère** est un atelier théâtre
ouvert à toute personne quel que soit son âge, son
origine, désireuse de se familiariser avec le théâtre.
Cet atelier est mené toute l'année par des
professionnels ; il débouche sur un spectacle, le
plus souvent une création originale.

Le **Théâtre de l'Ephémère** offre des stages gratuits
pour chômeurs qui ont pour but :

- reprendre de confiance en soi
- favoriser la communication avec autrui
- développer des moyens d'expression
- sortir de la solitude.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)

Budget 2006

En 2004, l'atelier a été fréquenté par une douzaine de personnes venues d'horizons différents :

- un comédien turc qui a dû fuir son pays il y a une quinzaine d'années et qui désirait refaire du théâtre
- un chanteur d'opéra bulgare au chômage a également intégré le théâtre

Le Théâtre de l'Ephémère après 15 ans d'activité connaît une réelle identité à Genève.

Sa spécificité, à savoir :

- Atelier Théâtre, lieu de formation et de création ;
- Stages pour chômeurs

est reconnue par les autorités et encouragée par les membres de l'association.

Le Théâtre de l'Ephémère demande un soutien significatif aux autorités compétentes (tant au niveau financier que pour un éventuel local) afin d'effectuer un travail de qualité.

- Donner le bilan du CRAL

Les comptes 2004 du CRAL
(bilan et compte d'excipitation)
Voir annexe n° 2

- Rubrique 310511 :
Pourquoi Fr. 30'000.- au projet de budget 2006, alors qu'il n'y avait que Fr. 1122.- au budget 2005 ;

Rubrique 310511 : C-impressions diverses
Il s'agit d'un compte "compétent" évalué par le service des achats.
Dans la mesure où les comptes 2004 se sont élevés à Fr. 27'179.-, il semblait évident de devoir réévaluer le budget 2006. C'est sur cette rubrique que les frais d'impression de la Lettre 5 et des Lettres d'information des services du département sont comptabilisés.

- Rubrique 319050 :
Pourquoi la somme de Fr. 12'500.- apparaît au projet de budget 2006

Rubrique 319050 : Rentes et indemnités payées à des tiers
Il s'agit de la participation de la Ville de Genève à la vidange de Verbois qui a lieu tous les 3 ans, raison pour laquelle elle apparaît subitement au budget. La Ville de Genève est liée à une convention très ancienne, qui la lie aux SIG ainsi qu'au Canton de Genève qui lui paie la somme de Fr. 25'000.-

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4207

SEVE

- Rubrique 319060 :
Pourquoi une augmentation de Fr. 3'000.-

Afin de pouvoir atteindre nos équipes de terrain ne disposant pas de téléphone fixe, le SEVE met à leur disposition un téléphone portable sans abonnement (natel easy). L'utilisation de ces téléphones est essentiellement consacrée à la réception d'appels téléphoniques et ne justifie pas le coût d'un téléphone portable avec abonnement. Actuellement le SEVE dispose de onze téléphones portables sans abonnement dont la charge annuelle est à Fr. 3'500.-.

Avant la mise en place de SAP, les coûts mentionnés ci-dessus étaient comptabilisés dans la rubrique 318450 «coûts téléphones». Depuis le 1^{er} janvier 2004, la rubrique 318450 est devenue une rubrique gérée exclusivement par un service compétent, en l'occurrence la DSI.

Seion les instructions de M. Mariaux, chef de la comptabilité générale et du budget, les coûts relatifs aux communications de ces téléphones portables sont, depuis 2004, comptabilisés dans la rubrique 319060.

L'augmentation de la rubrique 319060 de Fr. 3'000.- est due à la reclassification de charge, suite à une modification de procédure comptable, et non à une augmentation de coût opérationnel.

Je vous souhaite bonne réception de ces précisions et vous prie d'agréer, Monsieur le président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.


Philippe AEGERTER
Directeur

Copie : Monsieur Manuel TORNARE
Monsieur Sami KANAAN
Madame Marilyne BORRELLO MENETREY

Annexes mentionnées.

avg

Association GGG.com / 1111 - 755 11
Equisvort des Diamantiers 26 - 1227 Carouge
Tel. 022 309 33 50 - Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
e-mail : info@agg.ch - www.agg.ch

COPIE

18 MARS 2005	
☒	Chiefs service
☒	Secrétaires
☒	Admin
☒	Comptabilité
☒	Informatique
☒	Technique
☒	Anim IPE
☒	Salafess
☒	Sociologie
☒	Pédagogie
☒	Autres.....

Conseiller d'Etat
Case postale 3925
1211 Genève 3

RECU le
15 MARS 2005

Carouge, le 11 mars 2005

Monsieur le Conseiller d'Etat.

Nous nous référons à l'entrevue du 7 courant entre votre Autorité et le comité de notre Association et vous remercions de ce fructueux échange.

Au terme de ce débat, nous vous confirmons les demandes exprimées par les représentants des communes au sujet de l'avant-projet de règlement cité en titre.

S'agissant des normes d'encadrement pédagogique, nous partageons le souci des professionnels d'assurer une prise en charge optimale des enfants. Nous acceptons des lors volontiers les propositions relatives aux taux d'encadrement des enfants de 0 à 3 ans. Toutefois, en ce qui concerne les bairnins de 3 à 4 ans, le ratio d'un adulte pour 10 enfants ne nous apparaît pas acceptable au vu, notamment, de la pénurie actuelle de places d'accueil.

C'est pourquoi, reprenant la proposition émise par la Ville de Genève et Vernier lors des travaux préparatoires, notre comité, à l'unanimité de ses membres, souhaite que la taxe d'encadrement minimal pour les 3 à 4 ans soit fixée à 1 adulte pour 12 enfants présents, ratio qui se situe dans la moyenne des pays européens et ne pose pas de problème d'ordre pédagogique.

S'agissant toujours de l'encadrement des enfants, le manque d'éducateurs/trices diplômés nous incite à vous demander la suppression de l'adverbe "exceptionnellement" qui figure à l'art. 9 al. 2. L'expression "tolérée pour une durée limitée" suffisant à marquer le caractère provisoire du recours à 50 % au maximum de personnel auxiliaire.

Comme vous l'avez constaté, le renforcement des normes relatives à l'accueil familial à la journée fait craindre aux petites communes, qui n'ont généralement pas les moyens de se doter de crèches, la mise en péril des réseaux de "mamans de jour" qu'elles ont contribué à créer.

Les préoccupations exprimées dans les courriers des communes de la Champagne (lettre de M. H. Duviollard, Maire d'Aire-la-Ville), d'une part, et de la Fédération Genevoise pour la garde de jour d'enfants en familles d'accueil et à domicile, d'autre part, sont à ce sujet suffisamment explicites.



SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

4209

Le Conseil d'Etat a délibéré sur le projet de règlement d'application de la loi sur les enfants d'accueil et de la loi sur la
protection de l'enfance.

Page 2 / 2

Il va sans dire que nous partageons pleinement les craintes ainsi exprimées.

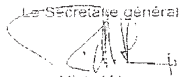
Aussi souhaiterions-nous, à tout le moins, pour assurer la pérennité des solutions existantes, que les personnes qui accueillent des enfants et que les coordinateurs/trices en activité bénéficient, dans la mesure du possible, des acquis de leur situation actuelle et ne se voient pas imposer les contraintes nouvelles posées par ce règlement.

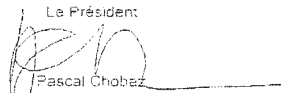
Pour le surplus, nous avons pris note avec satisfaction de votre volonté de reprendre, dans les prochains mois, les normes constructives qui régissent les lieux d'accueil de la petite enfance, de façon à les simplifier, d'entente avec le D4EL.

Il apparaît en effet qu'un grand nombre des exigences actuelles ne trouvent leur justification ni dans la sécurité, ni même dans le bien-être des enfants et des professionnels qui les prennent en charge.

Enfin, comme vous nous l'avez aimablement proposé, nous vous remercions de bien vouloir examiner, avec vos collaborateurs, les différentes autres observations faites en cours de séance qui, si elles présentent une importance moins fondamentale pour les communes, méritent néanmoins de faire l'objet d'une réflexion.

Souhaitant qu'au moment où il sera saisi de la question, le Conseil d'Etat soit rendu attentif à la position des communes sur ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général

Michel Hug

Le Président

Pascal Chobaz

Copies : - M. Michel Hug, Conseiller administratif des communes de Genève et chargé de la
Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
- M. Henri Duclard, Maire d'Arin-Ville
- Fédération Genevoise pour la garde de jour, d'enfants en familles d'accueil et à domicile

4211

Mike L. S.

6000 Route 100, Box 100, CH-2001 GENEVE 10, SWITZERLAND
 Tel. 022 734 91 00
 Telex 400 734 91 00
 Telephone (022) 734 91 00
 E-Mail: info@ch.ch.ch.ch.ch
 CIP 12 2000 00

4002

BILAN

CRAIG

ACTIF	2004	2003	PASSIF	2004	2003
Gestion du centre			Gestion du centre		
Formation culture	426,75	580,10	Catégories	9752,34	6033,40
CCP	61,289,98	27,837	Fonds de réserve	507,75	1221,30
Banques	1023,60	703,75	Fonds transposables	6931,00	7753,00
Médias-satellites	36135,60	62078,62	Capital	237809,72	293825,10
Compte, cession et rachat	35304,60	40100,00	12.000 de réserve	45944,58	20498,72
Compte, spangis, filiale	75330,05	32380,05			83322,96
Debitants	21,80	240,76			
Impôts anticipés à reverser	2,33	240,76			
Stocks	3232,37	2754,00			
Arrets transposables	170,00	100			
Arrets	8468,50	0,00			
Amortissement matériel de bureau	439484,86	530227,98			
Journal			Journal		
CCP	2'479,58	344,03	Cremosus	7751,40	5960,10
Banques	20604,40	2035,25	Passif transposables	50,00	342,60
Trésoriers	1638,50	42,30	Capital	2169,10	3162,70
5m2/5	645,10	7958,70	Relevés de l'annex 2	-1003,51	-1003,51
	6'683,58	6'295,68		6'683,58	6'292,68
Club des Amis			Club des Amis		
Caisse	26,80	12,40	Capital	12,10	8,00
	26,80	12,40	Relevés de l'annex 2	7,00	7,00
				36,80	12,40
Club de Jass			Club de Jass		
Caisse	433,60	839,25	Capital	519,25	962,2
Banque	310,55	839,25	Relevés de l'annex 2	113,90	13705-
	824,15	839,25		824,15	839,25
Athlet LSI			Athlet LSI		
CCP	18703,79	13150,5	Cremosus	23'224,83	10,00
Indisques	5,123	282,49	Capital	21332,74	20332,74
Stocks	10792,57	8071,26	Relevés de l'annex 2	5871,26	21121,11
	29'230,61	23'454,85		29'230,61	23'454,85
TOTAL DELA CCB	496310,00	564730,16	TOTAL DELA PASSIF	496310,00	564730,16
			Fonds de réserve	507,75	
			Fonds de réserve pour le centre	507,75	
			Fonds de réserve pour le centre	194150	

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005 (matin)
Budget 2006

VILLES UNIES CONTRE LA PAUVRETE (VUP)

Comparatif budgets 2005 / dépenses effectives							Commentaires
Pays	Villes	Dépenses effectives au 30.09.2005	Totaux	Budgets annuels	Totaux budgets annuels	Actualisation du budget 2005	
Mali	Bamako - comité général	2'132.24	102'506.16	35'000	43'700	145'000	40'000
	Cellule coordination Bamako	0.00					
	Violet Assainissement (Sogoninko)	85'386.08		0			
	Violet Santé Bamako	14'977.84		8'000			
	Violet protection civil					10'000	
Brazil	Sao Paulo	38'156.00	38'156.00	36'000	36'000	36'000	36'000
OMS	Palestine OMS	6'462.35	7'023.03	12'000	88'000	50'000	50'000
	Rishon LeZion	0.00					
	Napouse	783.75		76'000			
	Jéricho	0.00					
	Beer Sheva	-223.07				8'000	8'000
Afghanistan	Afghanistan, comité général	12'070.95	57'226.13	36'280	315'177	42'000	
	Kaboul	0.00		208'350			
	Chenkar	45'165.18		72'547			
Argentine	Rosario	0.00	0.00	31'463	31'463	10'000	40'000
	Yaoundé IV, restaurant scolaire	1'690.24	13'023.63	60'000	60'000	22'000	25'000
	Yaoundé IV, micro-crédits	11'333.39		0		15'000	15'000
RDCongo	Kinshasa	30'295.00	30'295.00	60'000	50'000	50'000	30'000
Burkina Faso	Ouagadougou	4'883.32	4'883.32	22'500	22'500	25'000	25'000
Bénin	Abomey	932.67	932.67	35'000	35'500	23'000	50'000
	Porto Novo						
Sénégal	Dakar	1'213.19	1'213.19	44'000	44'000	15'000	30'000
Liban	Liban	0.00	0.00	2'000	48'730	2'000	60'000
Rwanda	Kigali	22'123.76	22'123.76	48'730		60'000	200'000
					778'070	645'000	641'000
Fonds d'appui a de nouveaux partenariats/suppléments aux projets existants			277'363				
TOTAL			277'363				

15.11.2005

B. Rapporteur de minorité: M. Alexis Barbey.

Le soussigné prie les lecteurs du présent rapport de bien vouloir se référer au rapport général de majorité établi par M. Alpha Dramé pour le compte rendu exhaustif des auditions et discussions de la commission des finances.

Il se limitera ici à rappeler brièvement les raisons pour lesquelles le groupe libéral de la Ville de Genève s'opposera au projet de budget de l'année 2006.

Considérations générales

Il ne fait pas de doute que le budget 2006 reflète le programme de l'actuelle majorité de l'Alternative. Le projet qu'il exprime n'est pas celui du rapporteur de minorité et il ne peut donc pas être accepté, tant pour des raisons de forme que sur le fond.

Bases de l'élaboration du budget

Une fois encore, le projet de budget de l'exercice 2006 a été exclusivement élaboré sur la base des chiffres du budget 2005 sans qu'une analyse plus poussée ne soit effectuée par rapport aux comptes réels de la comptabilité de la Ville de Genève.

Or des écarts importants existent souvent entre comptes et budget et l'alignement des budgets entre eux pérennise une présentation de dépenses virtuellement trop importantes grevant ainsi l'espoir réel d'un véritable retour au désendettement de notre cité, désendettement pourtant essentiel à une saine gestion des deniers municipaux.

Revenus

Au mois d'octobre 2005, le Département cantonal des finances a annoncé une diminution des recettes fiscales au bénéfice de la Ville de l'ordre de 6,5 millions de francs.

Or le nouveau projet de budget modifié n'incorpore qu'un montant de 3 millions de francs de diminution des recettes fiscales, c'est-à-dire la seule part de baisse afférente aux personnes physiques.

Le Conseil administratif, ce faisant, espère et explique un excès de pessimisme du Canton au regard de l'évolution économique et financière des entreprises genevoises et il préfère oublier totalement cette diminution prévue des recettes.

Il s'agit tout de même de 3,5 millions de francs qui passent ainsi à la trappe. Quelle confiance accorder alors à un tel projet de budget qui, en pleine crise économique, en plein départ de nombreuses entreprises du sol municipal, passe tout simplement sous silence un manque à gagner fiscal prévisible?

D'autre part, on peut souligner que le montant des revenus liés aux amendes d'ordre passe de 20 à 18 millions. Or cette diminution ne prend pas en compte la baisse des amendes sur les zones bleues, ce qui pourrait encore dégrader de manière importante les rentrées de la Ville.

Ces pratiques font courir un risque certain à l'équilibre des finances de la Ville, en n'appliquant pas le principe de prudence qui veut que l'on considère les recettes avec scepticisme.

Enfin, nous émettons des doutes quant à la viabilité de la taxe professionnelle. Cet impôt, qui n'existe plus dans la quasi-totalité des cantons, grève lourdement les entreprises et ne fait pas la distinction entre chiffre d'affaires et bénéfice. Par là même, il pénalise les entreprises en difficulté et rend le territoire de la Ville moins compétitif. Une fois encore, aucune solution de remplacement n'est envisagée.

Charges

C'est sous ce chapitre que se traduisent les options prises par le Conseil administratif. Le rapporteur tient ici à relever les différents points de ce programme qui font défaut ou dont les choix sont discutables.

Le premier élément qui manque à ce budget est la prise en considération des entreprises. Il faut dire que les entreprises n'ont pas la cote auprès du Conseil administratif puisque, dans le cadre des objectifs prioritaires de ce dernier pour l'année 2006, il n'est fait nullement allusion à ces entreprises, sorte de trouble-fête des volontés de transformation rurale de la Ville de Genève.

C'est d'ailleurs dans ce même cadre de ruralité que ce projet de budget maintient une politique de suppression des places de parc, notamment dans le quartier de Saint-Jean, qu'aucune véritable redéfinition des tâches des agents municipaux n'est abordée autre que celle de distribuer encore et encore des amendes.

Dans le même ordre d'idée, sont maintenus contre vents et marées, surtout contre l'opinion majoritaire de la population, des projets aussi coûteux qu'inefficacients que sont les aménagements éphémères et l'opération «Les yeux de la ville».

Quand cessera-t-on de tout vouloir municipaliser en Ville de Genève? Les initiatives privées tendant au plaisir de la population sont, lorsqu'elles parviennent

à recevoir l'acceptation des autorités municipales, d'une autre nature que les projets de l'Alternative genevoise, pour rendre un peu de vie à notre cité, si morose et si déserte, surtout le soir.

Parlant de municipalisation, le projet de budget de l'année 2006 poursuit la course du magistrat chargé de la petite enfance: à terme, de plus en plus court d'ailleurs, plus de crèches privées, que des établissements municipaux gérés par les seuls services de la Ville.

Les libéraux l'ont toujours dit: ils ne peuvent approuver une politique totalement liberticide des initiatives et responsabilités privées. Cela est aussi vrai pour la petite enfance.

Les mêmes libéraux, contrairement à ce que d'aucuns pensent pouvoir encore affirmer, ne s'opposent pas à un transfert modal des moyens de transport. En revanche, ce qu'ils souhaitent, c'est le simple respect de la liberté du choix du moyen de transport.

Or comment un tel choix peut-il véritablement encore s'opérer en ville de Genève lorsque l'on constate le maintien, au sein du projet de budget 2006, du développement pléthorique des zones 30 km/h et autres zones de rencontre?

Que penser également du maintien budgétaire à plus de 3 millions de francs d'un Service de la mobilité qui fait doublon, voire «triplon» avec le Canton, et dont le seul objectif avoué est vélo et marche à pied?

Les partis politiques semblent au moins unanimes sur un point: il faut de la rigueur budgétaire. Enfin, les libéraux, qui ont toujours prôné le respect d'un tel principe, ne peuvent que se réjouir d'une telle unanimité.

Mais alors que penser de la politique de nos autorités municipales en matière de subventions qui, d'année en année, à quelques exceptions près, sont systématiquement reconduites sans qu'aucune véritable analyse d'opportunité n'ait jamais été mise en œuvre, en fait, ni même imaginée?

Toujours au chapitre de la rigueur budgétaire, comment expliquer la baisse de près de 1 million de francs des pertes sur débiteurs douteux? Les Genevois seraient-ils en meilleure situation économique? Les récents chiffres sur le chômage dans notre canton ne semblent pas le montrer.

Investissements

Ce poste du budget est un des reflets les plus criants de l'absence de choix politique du Conseil administratif.

Au budget 2006, on remarque un montant d'investissements de 110 millions de francs. Ce chiffre, apparemment substantiel, cache une double réalité. D'une part, le simple entretien de nos routes et de nos immeubles, s'il était fait de manière convenable, mangerait la quasi-totalité de cette somme. A témoin: l'état inquiétant du Musée d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie en cartons, la patinoire des Vernets en échafaudages, et tant d'autres qui vivent, faute de vraies priorités. A témoin aussi le fait que la plus grande partie des projets soumis au Conseil municipal ne figurent simplement pas au plan financier d'investissement et viennent diminuer notre capacité d'agir par un savant saupoudrage.

D'autre part, ce montant est financé seulement pour la moitié par la capacité financière de la Ville et, cette année encore, nous allons augmenter notre endettement de près de 46 millions.

Enfin, *last but not least*, il ne semble pas que l'immeuble du 25, rue du Stand sera totalement achevé à la date du 31 décembre 2005, ce d'autant plus lorsque l'on sait que les travaux du 7^e étage sont aujourd'hui interrompus pour cause de recours.

Il est dès lors prévisible de revoir cet épineux dossier dans les méandres financiers de la Ville de Genève dans le courant de l'année 2006.

Mais, en tout cas, rien dans le projet de budget. Est-ce à dire que décision serait enfin prise de faire figurer de tels travaux en dépenses d'investissement, cette fois-ci soumises au vote du Conseil municipal? On ne pourra que s'en réjouir, mais pas suffisamment pour qu'aux motifs ci-avant exposés les libéraux puissent se résoudre à accepter un projet de budget qui ne reflète en aucun cas leurs aspirations politiques pour le bien-être et surtout le mieux-être des habitants de la ville de Genève.

Conclusion

Par ses choix politiques que nous ne partageons pas, par la fragilité de ses hypothèses de revenu, enfin par l'augmentation inquiétante de la dette qu'il engendre, nous ne pouvons pas souscrire à ce budget.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez été informés par vos chefs et cheffes de groupe de la procédure de vote qui a été décidée lors de l'interruption de séance à 8 h. Elle consiste à voter au préalable, et en bloc, les amendements déposés par le Conseil administratif, puis ceux de la commission des finances. Ensuite, au cours du deuxième débat, ces amendements pourront être rediscutés, comme d'habitude. Nous vous demandons de procéder ainsi par souci de transparence.

M. Patrice Reynaud (L). Les chefs de groupe étaient présents dans la salle voisine, tout à l'heure, quand M. Muller a évoqué cette question, et nous avons bien compris de quoi il s'agit. Cependant, ce serait la moindre des choses, de la part du Conseil administratif, de bien vouloir expliquer en quelques mots les raisons de cette nouvelle procédure; ainsi, les autres membres du Conseil municipal seront informés directement.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. A la fin de la semaine, nous avons été alertés par le Service de surveillance des communes, qui nous demandait d'adopter un nouveau mode de faire. Il s'agit pour nous d'avoir plus de transparence grâce à la modification de notre procédure de vote budgétaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez été saisis en septembre du projet de budget 2006. Au mois de novembre 2005, le Conseil administratif vous a soumis des modifications. Après cela, toutes les commissions spécialisées ont remis le résultat de leurs travaux à la commission des finances, et les amendements de cette dernière vous ont également été présentés. Ensuite, un document – je l'ai en main – vous a été distribué: c'est le «projet de budget 2006 avant vote», sur lequel vous devrez vous prononcer.

Pour des questions de transparence et de facilité, le Service de surveillance des communes a demandé que nous votions en bloc les amendements du Conseil administratif et ceux qui figurent dans le rapport de la commission des finances. Cela ne change rien aux discussions que nous pourrions avoir tout à l'heure, vous et nous; en effet, comme vous le savez, lors du deuxième débat, il est possible de revenir sur tout, qu'il s'agisse des amendements du Conseil administratif ou de ceux des commissions spécialisées et de la commission des finances.

Il est vrai que nous avons été avertis un peu tardivement – jeudi après-midi! – de cette nouvelle pratique à adopter. Les chefs de groupe en ont été informés hier à 15 h par M. Lassaue, qui les a réunis à cet effet. Je le répète, si cette nouvelle procédure ne change rien au travail habituel du Conseil municipal lors du vote du budget, elle permet tout simplement plus de transparence.

M. Georges Queloz (L). D'une part, je souhaite que le Conseil administratif nous donne lecture de la lettre du Service de surveillance des communes. D'autre part, j'aimerais savoir si nous allons nous livrer au même exercice l'année prochaine, ou si nous aurons pris d'autres dispositions avant. Voilà ce qui m'intéresse.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci d'avoir posé cette question, Monsieur Queloz. J'y apporte une réponse très claire et nette, discutée il y a

un quart d'heure lors de la réunion à la salle Nicolas-Bogueret. L'année prochaine, nous donnerons dès le mois de février aux chefs de groupe, à la commission des finances et au Conseil municipal des explications circonstanciées sur cette nouvelle procédure, afin que tout soit clair pour tout le monde et que l'information y relative n'arrive pas au dernier moment.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le groupe libéral a demandé si nous pouvions avoir lecture du courrier du Service de surveillance des communes.

La présidente. Il n'y a pas de courrier! Il n'a été fait allusion qu'à un contact entre le département des finances et ledit service. En tout cas, le bureau du Conseil municipal n'a pas connaissance de l'existence d'une telle lettre. Je suis désolée, Monsieur Hatt-Arnold, mais nous ne pouvons donc pas répondre à votre demande.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de voter maintenant la nouvelle procédure dont il vient d'être question.

Mise aux voix, la procédure mentionnée ci-dessus est acceptée sans opposition (61 oui et 13 abstentions).

La présidente. Nous mettons aux voix en bloc, dans un premier temps, les amendements du Conseil administratif.

Mis aux voix, les amendements du Conseil administratif au projet de budget déposé en septembre 2005 sont acceptés par 58 oui contre 14 non.

La présidente. Nous passons au vote analogue sur les amendements de la commission des finances.

Mis aux voix, les amendements de la commission des finances au projet de budget déposé en septembre 2005 sont acceptés par 58 oui contre 14 non.

La présidente. Nous entamons nos débats sur le rapport de la commission des finances. La parole est au président de la commission.

M. Pierre Maudet, président de la commission des finances (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, comme il est d'usage,

en qualité de président de la commission des finances, je vais prononcer quelques mots qui nous permettront d'augurer quelque peu du déroulement de nos débats d'aujourd'hui.

Je vous rappelle l'apophtegme avec lequel nous avons terminé notre débat budgétaire en 2004: un éléphant qui se désaltère ne s'inquiète pas du coassement des grenouilles... Eh bien, cette année, nous n'avons pas failli à la règle: les grenouilles ont beaucoup coassé, les éléphants se sont désaltérés, et le travail usuel d'une commission des finances et d'un Conseil municipal sur un budget a été mené à bien.

Quant à la forme, je ferai quelques remarques d'usage. Comme d'habitude, nous avons d'abord traité – avec du retard, mais le Conseil administratif s'en est excusé – les objectifs budgétaires de celui-ci. A l'époque, je le rappelle, dix-sept nouveaux postes étaient prévus; on émettait également l'idée de l'autofinancement des investissements. Evidemment, la vision du budget 2006, à ce moment-là, était assez optimiste! Ces objectifs budgétaires déposés au mois de mars 2005 n'ont été traités par la commission des finances qu'à partir du mois d'avril, mais ils n'ont finalement pas eu beaucoup d'incidences sur le budget. En effet, le Conseil administratif lui-même a décidé, cet été, de retirer les propositions de nouveaux postes.

La commission des finances et les commissions spécialisées ont donc traité ce projet de budget 2006 durant tout l'automne. La première a dû le faire dans des conditions parfois difficiles, puisque cet examen interférerait avec les nombreuses séances consacrées à l'affaire de la rue du Stand. Néanmoins, grâce à l'aide des magistrats, qui se sont montrés très disponibles – je les en remercie – elle a pu traiter ce projet de budget dans les délais requis.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le constater à la lecture des deux documents relatant nos travaux – on innove, cette année! – à savoir le rapport général et le rapport de minorité, les membres de la commission des finances et des commissions spécialisées ont posé beaucoup de questions, auxquelles de nombreuses réponses ont été apportées. Je remercie les magistrats et leurs collaborateurs du caractère exhaustif de ces dernières. Je ne suis pas sûr qu'elles soient toujours lues par les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui les ont posées mais, au moins – et même si c'est parfois avec du retard – nous les obtenons; il est important de le souligner.

Chers collègues, vous aurez également remarqué que, lors de l'étude de ce budget, nous avons dû travailler dans une grande incertitude au sujet des recettes, lesquelles ont considérablement varié au cours de l'automne. Elles ont été revues à la baisse, ce qui a entraîné leur diminution au budget par le Conseil administratif, au mois de novembre. Cette baisse assez importante se chiffre à plusieurs millions de francs, et elle fait suite aux considérations du Département cantonal

des finances. Evidemment, cette instabilité – ou plutôt cette insécurité – dans nos travaux a quelque peu perturbé le bon déroulement de l'étude du budget.

C'est sur les marges que nous laisse un budget de 1 milliard de francs que nous nous basons pour décider si nous attribuons ou non certaines subventions. Je rappelle – et c'est là une notion importante dont nous devons nous souvenir pour l'ensemble de nos débats – que, sur ce budget de 1 milliard de francs, nous disposons en réalité d'une marge de manœuvre qui représente un pourcentage très faible. Nous devons tenir compte du fait que, sur un budget de 1 milliard de francs, 400 millions de francs – soit environ 40% – sont dévolus à la masse salariale, dans laquelle nous ne pouvons tout simplement pas «tailler». Par conséquent, nous devons faire preuve d'une certaine mesure. Je lisais ce matin, dans la presse du jour, que l'Union européenne vient de voter son budget de 862 milliards d'euros, dont plus de 80% des dépenses, au sujet desquelles la Commission européenne n'a pas réellement de marge de manœuvre, sont d'ores et déjà fixées.

Assez tardivement – mais à temps pour pouvoir en discuter à la commission des finances – nous avons reçu les dernières modifications du budget émanant du Conseil administratif. Nous y avons nous-mêmes apporté quelques modifications qui seront sans doute rediscutées aujourd'hui, afin d'élever le boni à 1 million de francs. Je laisse le soin au rapporteur général d'en dire deux mots.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de vous livrer une préoccupation personnelle sous forme de conclusion, j'aimerais remercier le rapporteur général, ainsi que le rapporteur de minorité. Comme d'habitude, ils ont fourni un travail très important. Je remercie également l'ensemble de mes collègues de la commission des finances et les commissions spécialisées qui ont, elles aussi, effectué un gros travail. Cette année, elles ont pu le faire dans de bonnes conditions, en comparaison avec les années précédentes, puisque nous disposons de deux ou trois semaines de plus pour étudier le budget. En effet, nous nous retrouvons pour le voter non pas au début du mois de décembre, comme auparavant, mais à la mi-décembre. Je remercie tout particulièrement les collaborateurs du magistrat en charge du département des finances, qui nous ont assistés et considérablement aidés lors de toutes les séances de la commission des finances; à chaque étape de l'étude du budget, ils étaient là pour nous conseiller sur le plan technique quant à nos souhaits.

J'aimerais maintenant, chers collègues – et ce sera là ma conclusion – relever un aspect qui m'a un peu troublé, au cours de l'étude de ce budget. Au début de ce processus, nous recevons trois documents, et nous en étudions deux principaux: le projet de budget en soi, avec ses nombreuses lignes, et les objectifs du Conseil administratif. Mais il y a un troisième document, intitulé «Projet de budget 2006 par missions et prestations», que nous laissons systématiquement de côté. Nous en parcourons rapidement les pages, pour être sûrs de l'avoir étudié aussi – simple

question de procédure – mais, en réalité, personne ne s’y intéresse. Cela est bien dommage!

En effet, je prétends que, lorsque nous étudions le budget, nous n’avons pas réellement une vision et une préoccupation d’ensemble concernant les missions de notre collectivité. Je regrette que nous n’identifions pas mieux les tâches et les objectifs de la Ville de Genève. L’acte politique central de notre parlement, auquel nous allons procéder aujourd’hui, le vote du budget – puisque nous formons un délibératif qui se limite à donner au Conseil administratif l’autorisation de dépenser – se résume à de la microchirurgie. Il consiste à enlever au scalpel, dans le détail, de petits grains de beauté par-ci par-là, et à en ajouter d’autres. Il ne nous permet pas d’influer sur les grandes orientations de notre collectivité, car nous n’identifions pas les tâches prioritaires et nous ne les considérons pas en tant que telles, en fonction de leur impact budgétaire. Or ce troisième document propose de le faire.

Je suis d’avis que la gestion moderne d’une collectivité, aujourd’hui – prenons l’exemple de l’Etat de Genève avec le projet GE-Pilote – consiste précisément à identifier des missions et des prestations, et à observer si l’argent accordé par le parlement est bien investi, en adéquation avec elles. Par conséquent, je regrette que notre traditionnel samedi de vote du budget – notre rituel! – ne soit pas basé sur ces missions et prestations. A l’avenir, je souhaite que nous sortions, si possible – mais le département des finances tend vers cet objectif, me semble-t-il – de ce petit jeu d’épicier qui consiste à passer toute cette journée à corriger certaines lignes de manière cosmétique, au lieu d’aborder les problèmes dans leur ensemble, en termes de prestations à la population.

Telle est la conclusion que je voulais donner à ces quelques propos introductifs. Malgré cela, nous aurons l’occasion aujourd’hui de pratiquer notre rituel budgétaire, comme je le disais il y a un instant, en procédant à des coupes et des rajouts sur telle ou telle ligne. Cependant, je le répète, je souhaite que nous puissions aussi envisager, à l’avenir, de répondre à l’impératif d’une bonne gestion d’une collectivité publique, qui s’assume de manière moderne, et de traiter le budget de manière un peu plus profonde. Ainsi, nous pourrions peser réellement sur les orientations financières de notre collectivité et les prestations qui sont fournies.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite une excellente journée et je me réjouis de vous retrouver ce soir à l’issue de nos débats, à une heure que nous ignorons encore. C’est à peu près la seule inconnue, d’ailleurs, car nous connaissons déjà le vote des uns et des autres...

M. Alpha Dramé, rapporteur général (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, permettez-moi de vous demander, en

tant que rapporteur, d'accueillir favorablement le budget 2006. En effet, celui-ci inaugure une ère nouvelle: le début de la rigueur budgétaire et de la transversalité entre les différents départements de la Ville de Genève.

Lors de l'étude du projet de budget 2006, nous avons constaté que le Conseil administratif prenait des décisions collégiales qui tenaient compte des préoccupations du Conseil municipal émises par ses commissions spécialisées. Quant à la forme, le processus budgétaire a été respecté, conformément à la règle. Cependant, nous ne pouvons que regretter les délais d'étude trop courts et la pression de dernière minute subie par la commission des finances lorsqu'elle tente d'obtenir des réponses écrites à ses questions. Nous déplorons également le changement de procédure lors de la présentation du budget à la commission des finances, remplacée par une présentation générale à l'intention de l'ensemble des conseillers municipaux. En tant que rapporteur, il m'a manqué le procès-verbal de séance de commission contenant l'explication de la politique budgétaire à la commission des finances.

Quant au fond, le projet de budget 2006, comme nous l'avons tous constaté, a subi de sérieuses modifications au cours du processus d'étude par les commissions. Entre les objectifs et priorités du Conseil administratif pour le budget 2006, présentés le 12 mai 2005, et le projet de budget 2006 proprement dit, nous notons un écart significatif. A cet égard, je souligne le travail remarquable effectué par les conseillers municipaux, le Conseil administratif et les fonctionnaires de la municipalité, à qui j'adresse ici mes plus vifs remerciements.

Chaque acteur impliqué dans ce processus a joué son rôle, et le boni est passé de 237 706 francs à 1 040 418 francs. Ce dernier chiffre représente l'excédent de revenus du compte de fonctionnement, qui nous permet d'augmenter notre capacité d'autofinancement des investissements de 64 047 636 francs à 64 811 615 francs. Cela signifie que l'insuffisance de financement passe de 45 952 364 francs à 45 188 385 francs. Le processus de réduction du train de vie de la municipalité est donc enclenché, puisque nous observons cette différence de 800 000 francs. On restreint ce qu'on mange pour pouvoir investir et mieux réduire la dette.

Je tiens à mettre en évidence le déclenchement de ce processus, car il met fin aux anciennes méthodes qui permettaient de toujours utiliser les excédents de revenus pour augmenter le train de vie municipal, sans réfléchir en profondeur à la nécessité de maintenir, d'améliorer ou de supprimer une prestation. En tant que rapporteur de majorité, je répète que la Ville est entrée dans une nouvelle ère de gestion rigoureuse. Celle-ci consiste, par des méthodes basées sur la transversalité entre les différents départements, à prévoir les moyens nécessaires pour pallier les surprises liées à la conjoncture économique, au transfert de charges du Canton vers la commune et à toute autre éventualité. J'insiste: ce budget 2006 restera dans l'histoire.

D'autre part, je précise qu'il a d'autres spécificités encore. En effet, on a compris que la réduction des charges pouvait s'opérer au sein du Conseil administratif sur l'initiative du Conseil municipal, tout en épargnant aux deux organes des discussions stériles au sein des commissions. La réflexion sur la suppression de certaines subventions est nouvelle. Nous ne nous y livrions pas auparavant, puisque nous nous limitons à les reconduire. Mais, aujourd'hui, nous nous posons ces questions. Nous réduisons de manière linéaire les groupes 31 en diminuant les frais d'impression. Nous demandons à la fonction publique de contribuer à ces efforts, ce qui déclenche une discussion assez intéressante entre l'employeur et l'employé. Nous remarquons que la promotion de la transversalité entre les différents départements peut être utilisée comme instrument efficace en vue de réduire les charges de fonctionnement sans recourir à l'excédent budgétaire – les prévisions du Conseil administratif entre la présentation et l'étude du budget nous le démontrent de manière assez claire.

Nous avons également remarqué que le Conseil municipal, par le biais de ses différentes commissions, avait la maturité nécessaire pour traiter des dossiers complexes, comme celui de l'immeuble de la rue du Stand, 25 parallèlement au processus budgétaire. En outre, je tiens à rappeler que le travail sur les charges de fonctionnement ne sera pas suffisant pour permettre la réduction de la dette. Nous ne ferons pas l'économie d'une discussion de fond, où nous nous demanderons si nous ne devrions pas soit couvrir nos investissements uniquement par notre capacité d'autofinancement – ce qui reviendrait à les diminuer de 110 à 64 millions de francs – soit nous fixer l'objectif de réduire ces investissements de 110 à 100 millions de francs en 2007. Cela abaisserait les besoins de financement à 30 millions de francs et réduirait la dette.

En fin de compte, nous sommes aujourd'hui obligés de mener simultanément ces deux politiques: réduire les charges de fonctionnement mais également les investissements, et couvrir au moins 80% de ces derniers. Pour ce faire, le Conseil administratif, au début de l'étude de chaque projet de budget, devrait nous présenter un plan stratégique d'investissement annuel qui serait le résultat d'un arbitrage intelligent entre les différents départements. Cela permettrait au Conseil municipal de mener une discussion plus sérieuse sur les priorités à donner annuellement à certains investissements. Cet instrument de gestion est aujourd'hui indispensable dans le processus d'étude budgétaire. Le groupe des Verts a déjà commencé à y réfléchir, et il déposera une motion demandant au Conseil administratif de présenter un tel document au début de chaque procédure budgétaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en vue de la longue journée qui nous attend, je vais adresser à l'Alternative un message contenant un fonds de sagesse africaine. «Si la grenouille te donne rendez-vous sur l'autre rive du fleuve, c'est qu'elle s'est déjà entendue avec le crocodile qui va la

transporter. Sinon, la grenouille n'affronte jamais le courant.» Alors, évitons de nous affronter dans des discussions stériles au cours du vote de ce budget 2006, sur lequel nous avons beaucoup et bien travaillé! Durant toute cette journée, rappelons-nous encore un autre adage: «Si deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui en souffre.» Pensez à l'ensemble des conseillers municipaux ici présents, aux téléspectateurs, à tous les citoyens de la Ville de Genève! Ne nous affrontons pas dans des discussions stériles et terminons nos débats budgétaires à 20 h! (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey, rapporteur de minorité (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers amis de la presse, chères concitoyennes, chers concitoyens... (*Rires.*) Comme chaque année, nous voilà dans cette enceinte pour analyser les chiffres du budget, décortiquer les intentions qu'ils recèlent et critiquer les orientations qu'ils traduisent. Comme chaque année, nous allons nous livrer à ce travail de prospective et, comme de coutume, nous autres de la droite, nous allons perdre ce combat que nous avons pourtant choisi de mener jusqu'au bout. Mais nous n'allons pas pour autant laisser passer l'occasion qui nous est donnée de dire ce que nous croyons et d'espérer une autre approche, un autre avenir pour notre ville!

Nous avons vu – nous avons même ressenti au plus profond de nous – ce que vous voulez faire de Genève, Mesdames et Messieurs de la gauche: une ville où l'uniformité prime sur le génie, où la municipalité règle tous les choix, où ce sont les conseillers administratifs qui décident ce que l'on peut voir, où il faut aller et même comment. Une ville où l'on peut choisir entre vivre selon la norme et payer, ou vouloir davantage et partir. Une ville, enfin, où chacun peut vivre, pour peu qu'il n'espère plus. Pourtant, nous avons vu et nous avons vécu! Nous avons vu Genève se recroqueviller, ses immeubles s'enlaidir de tags et de pollution, les citoyens tourner en rond pendant des heures pour chercher une place de stationnement comme une oasis dans le Sahara. Nous avons vu les commerçants du centre-ville baisser le rideau, non par manque d'imagination, mais en raison de la nausée causée par l'incompréhension et les règlements.

Nous avons également connu, plus récemment – peut-être est-ce moins grave – l'arrogance insensée des détenteurs du pouvoir. Sur un seul dossier, ils ont fait preuve de plus de malice – voire de malveillance – que ce dont nous-mêmes nous les aurions crus capables. En quelques mois, ils ont prouvé leur incommensurable mépris à l'égard de ceux qui les surveillent et du peuple qui les élit. Grâce au combat – d'ailleurs perdu – de deux mois d'anamnèse, nous avons constaté – non qu'on nous l'ait appris, mais grâce à notre vécu, à nos yeux, à nos tripes – une dissimulation qui vaut toutes les thèses, l'étendue de l'égarement de certains et la lâche complaisance de tous les petits copains.

Si l'affaire de la rue du Stand a valeur d'exemple, c'est que ce scandale si vaste montrera non seulement l'aveuglement des puissants, mais aussi la puissance de tous les complaisants. Nous avons perdu, certes, et vous voilà régnants, Messieurs les conseillers administratif! Mais nous avons pour nous d'avoir vu à quel point l'argent, le pouvoir et le rôle de quelques ignorants peuvent mener loin la dérive de certains dirigeants.

Alors, amis municipaux de la gauche, ne comptez pas sur le trépas des libéraux! Nous avons d'autres rêves et d'autres horizons que vos normes et vos plats gazons. Nous espérons encore – et nous nous battons toujours pour cet objectif – une Genève plus sûre, plus belle et sans carrefours, qui permettra au citoyen d'exprimer sans détour son génie créatif, sa passion, son amour, sans qu'un quelconque sbire des pouvoirs politiques ne vienne lui faire la nique à coups de règlements. Ce qu'il faut, pour Genève et ses administrés, c'est un peu moins d'amendes et plus de liberté; c'est, pour le citoyen, l'envie de choisir par son génie propre ce qui lui fait plaisir. Et puis... qu'on lui foute la paix, pour peu qu'il soit capable d'être à la fois génial et aimable! En un mot, pour vivre mieux, il faut plus de liberté et moins d'impôts sur les chiens! Il faut que l'afflux de logements pallie la prétention de ceux qui préfèrent dire aux autres comment faire, au lieu de gérer leur propre ministère. (*Brouhaha.*)

Enfin, singeant Platon, toujours sur le même ton et sans envie de rire, j'aurais envie de dire: laissons donc au placard toutes nos mascarades, et rendons notre ville aussi belle que Schéhérazade! Genevois, sens-tu bien ce que voudrait ta ville? Elle aspire à un destin qui fut le sien, mais qui fut fragile et arraché par les manœuvres subtiles de ceux qui l'ont voulue uniforme et stérile. Citoyen, lève-toi et, par ton énergie, ressuscite chez nous le goût de l'entreprise! Par le choix d'une vie bien comprise, préfère à tout moment l'idée à la gabegie!

Quant au reste, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous renvoie à la lecture du rapport de minorité. Il y est dit en termes choisis ce que nous, libéraux, pensons de ce budget. Par exemple, il y est question d'amendes de stationnement, d'investissements, de petite enfance, de sécurité, de débiteurs douteux et de toutes ces choses sans lesquelles notre vie d'élus municipaux serait non seulement bien terne, mais surtout dépourvue de jetons de présence! A nous toutes et à nous tous, je souhaite un débat budgétaire intelligent – ce qui ne sera déjà pas si mal! (*Applaudissements.*)

Premier débat

La présidente. J'ouvre le premier débat. Je rappelle qu'il porte sur les généralités, et donc sur la position des partis.

M. Alain Dupraz (T). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, le Parti du travail tient, en premier lieu, à remercier les fonctionnaires de l'administration et le Conseil administratif de la préparation de ce budget 2006, de leur disponibilité lors des auditions effectuées par les commissions spécialisées et la commission des finances. Nos remerciements vont également aux rapporteuses et aux rapporteurs des différentes commissions et, surtout, au rapporteur de majorité, M. Alpha Dramé, pour l'importance du travail effectué. Et n'oublions pas le travail du président de la commission des finances, M. Maudet!

A présent, venons-en au budget 2006 lui-même. La situation économique reste plus que préoccupante. Les entreprises sont en difficulté, elles licencient ou délocalisent pour s'établir dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère et corvéable à merci, et où la fiscalité est pratiquement inexistante. Cette situation est impulsée par les directives de l'Organisation mondiale du commerce, du Fonds monétaire international et des instances internationales. Le profit immédiat est devenu la règle de ce système économique; on en arrive même, paraît-il, à faire de l'argent rien qu'avec de l'argent! Le taux de chômage dans notre canton reste le plus élevé de Suisse. Quant au nombre de faillites de petites entreprises et d'indépendants annoncées dans la *Feuille d'avis officielle*, il est effrayant. A Genève, des milliers de citoyens ne peuvent plus, faute des moyens nécessaires, payer leur caisse maladie ou leurs impôts. Par conséquent, les rentrées fiscales baissent, ainsi que les recettes de la taxe professionnelle, que l'Etat voudrait même abolir.

C'est sur ce sombre constat d'une économie malade de ses contradictions que le budget 2006 a dû être établi. Disons-le d'emblée: il peut être qualifié de budget de crise ou, tout au moins, d'austérité. Le Conseil administratif a dû se livrer à des exercices périlleux, couper ici et là – dans les postes 31, entre autres – procéder à de petites économies misérables, renoncer à créer de nouveaux postes sûrement nécessaires. Certaines mesures peuvent mettre en péril des services, des associations ou des prestations.

La solution trouvée pour parvenir à établir un budget équilibré, à savoir s'en prendre aux revenus des employés de la fonction publique, est condamnable. Les fonctionnaires ont été mis devant le fait accompli, et aucune concertation digne de ce nom n'a été menée. Les employés de la Ville avaient peut-être d'autres solutions pour contribuer aux économies recherchées, qui avoisinaient les 9 millions de francs. Le Conseil administratif s'est montré un bien mauvais employeur, dans le cas présent! Nous déplorons sa manière de faire, et nous demandons que des négociations soient entreprises dès l'année prochaine. Nous n'accepterons plus ce mode de procéder pour le budget 2007, et nos camarades de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) seront certainement d'accord avec nous.

Nous ne pouvons que nous réjouir des efforts consentis dans le domaine de la petite enfance et de l'augmentation du nombre de places de crèche proposées par notre municipalité. Mais à quand la municipalisation de ces crèches, annoncée au début de chaque législature? On nous la promet sans cesse, et nous ne voyons toujours rien venir!

Les charges sociales augmentent, elles aussi, en raison du nombre de chômeurs et chômeuses en fin de droit. De nombreuses personnes ayant trouvé des petits boulots merdiques – surtout des femmes avec des enfants à charge – et ne gagnant que d'indécents salaires dans les grandes chaînes de magasins doivent être assistées. L'Etat et la Ville complètent par des aides sociales les maigres revenus versés par ces employeurs. La situation actuelle n'est vraiment pas normale!

Notre commune finance une grande variété d'offres culturelles et sportives, appréciées par la population de notre canton et de plus loin. Sur ce plan, il faudrait enfin négocier une participation financière accrue de l'Etat. La Ville ne peut plus tout faire et, un jour, nous serons malheureusement contraints de faire des choix difficiles et dramatiques.

Mais nous constatons avec satisfaction que le montant des investissements reste stable et, malgré les quelques défauts que je viens de déplorer, nous accepterons le budget 2006. Il sera celui de la majorité actuelle, l'Alternative, à laquelle le Parti du travail appartient.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je tiens à remercier très sincèrement le personnel de l'administration du département des finances de l'excellence de son travail. En effet, il s'est montré remarquable dans la préparation de ces budgets – j'insiste sur ce pluriel – à multiples facettes. Je remercie également le Conseil administratif, qui a systématiquement répondu présent à la commission des finances, où il est venu exposer les termes, les conditions et les objectifs du budget 2006. Merci également non seulement au président de la commission des finances, mais aussi aux membres de cette dernière qui, comme d'habitude et avec une rapidité exemplaire, ont fait en sorte que nous puissions aujourd'hui travailler sur un document correspondant au budget que nous avons sous les yeux – depuis ce matin même, pour certains.

Le rapporteur de majorité a dit tout à l'heure que ce budget 2006 marquerait l'histoire en raison de l'ère de rigueur qu'il inaugure. Il est exact qu'il s'agit d'un budget de rigueur. L'un des premiers éléments auquel il a été fait allusion est la suppression, par le Conseil administratif, de l'augmentation du nombre des postes initialement prévue.

Cet esprit de rigueur se retrouve dans la volonté d'une meilleure adéquation du budget aux comptes, quoique celle-ci ne soit pas encore parfaitement atteinte, à nos yeux. Comme chaque année, nous répétons à nouveau aujourd'hui que le budget ne doit pas simplement être un dépassement virtuel des dépenses, ni une sous-évaluation ou une surévaluation virtuelle des recettes; il doit «coller» au plus près à la réalité comptable. Or nous constatons à de nombreuses occasions que tel n'est pas le cas, puisqu'il existe parfois des écarts frisant les 200 000 francs entre des postes budgétisés et des postes comptabilisés réels.

Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'un budget n'est pas seulement un alignement de chiffres. Si ce n'était que cela, nous n'aurions peut-être pas vraiment de raisons d'en parler aussi longuement, comme nous le ferons aujourd'hui! Un budget est le reflet d'un programme, d'une politique. Or cette politique, en Ville de Genève, n'a pas changé. D'année en année, elle reste rigoureusement la même, bien que les chiffres qui la concrétisent aient diminué. La volonté politique sous-jacente au budget n'a pas été modifiée.

Un premier constat nous a particulièrement surpris, nous libéraux, et il ne nous a valu qu'une réponse plutôt évasive de la part du Conseil administratif. En effet, dans les objectifs de ce dernier, il n'est jamais question des entreprises, sauf à propos de la taxe professionnelle. Cela signifie qu'on en parle quand il s'agit de les ponctionner, mais qu'on n'en dit pas mot quand il faut les aider à vivre dans cette ville. Et ce n'est pas la première fois que cela se produit! J'ai souligné ce point à la commission des finances, et on m'a répondu que les entreprises avaient été oubliées! Vous m'entendez bien, Mesdames et Messieurs: les entreprises de Genève ont été oubliées! C'est ainsi...

En revanche, on n'a évidemment pas oublié les litotes sur lesquelles nous allons revenir tout au long de cette journée: les aménagements éphémères, «Les yeux de la ville», «Les yeux de la nuit», «La rue est à vous», «La ville est à vous» et tant d'autres... De quoi s'agit-il, d'année en année et de plus en plus systématiquement? D'une véritable volonté de collectivisation des divertissements de la population! Apparemment, cette dernière ne sait pas s'amuser sans qu'on lui dise quand, comment et où. Voilà qui est méconnaître le droit de la population à savoir s'amuser toute seule. Aujourd'hui, il faut aider les voisins et voisines à partager quelques moments de convivialité dans leurs immeubles, aider les gens à voir la nuit en les éclairant par quelques savantes constructions lumineuses... Bref, on doit tout leur faire! On doit les assister! Voilà ce que veut la politique actuelle de certains!

Il est régulièrement question de municipalisation, notamment dans le domaine de la petite enfance, qui dépend de M. le maire. Mais le budget 2006 va bien plus loin que cette simple volonté! On veut tout régenter, dans cette ville, y compris les plaisirs et les loisirs! Mais alors même qu'on veut les offrir – si je puis dire – et dire comment les vivre, on empêche la population de vivre comme elle, elle

l'aimerait. On l'empêche de circuler – sauf si c'est à pied, à vélo ou en bus, bien sûr! Mais surtout pas en voiture! Nous en parlons régulièrement...

Dans le domaine de la construction et du logement, l'année 2005 aura connu un beau débat substantiel qui nous a animés il y a relativement peu de temps quant à un certain bâtiment dont je me permettrai de ne même pas rappeler l'adresse. Pour le reste, les logements font cruellement défaut à la population – et je ne parle pas seulement de logements sociaux, bien sûr. Or, dans le programme du Conseil administratif de ces dernières années et dans le budget 2006, on ne trouve rien – ou si peu – à ce sujet. Alors, on veut amuser la population, organiser sa vie et ses loisirs, l'empêcher de circuler – je ne dirai pas qu'on l'empêche de travailler mais, en tout état de cause, on ne parle pas des entreprises qui accueillent justement les travailleurs.

On prétend qu'il serait bon d'éviter la circulation des pendulaires; or la seule manière d'y parvenir est de créer des logements ou, tout au moins, de favoriser leur création. Mais sur ce sujet-là non plus, pas un mot! Que veut donc cette politique actuelle, qui se reflète dans les nombreuses pages pleines de chiffres du budget 2006? Eh bien, on prend les mêmes et on recommence! On revient toujours avec les mêmes volontés, qui ne sont même plus sournoises, puisqu'elles sont connues et avérées depuis de nombreuses années. Petit à petit, on veut supprimer le droit de vivre! Voilà ce que veut la politique de la majorité!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sans augurer les nombreux amendements que le périple de cette journée nous amènera à déposer, vous comprendrez bien, d'ores et déjà et comme l'a sous-entendu le rapporteur de minorité, que nous n'entrerons pas en matière sur le budget 2006, car il est de toute évidence à l'opposé de nos idéaux libéraux, à savoir la responsabilité et l'initiative. Il n'y a pas trace de ces deux notions dans ce projet de budget.

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme les préopinants, je remercie tout d'abord les commissions qui ont étudié le projet de budget 2006 et surtout les rapporteurs, grâce à qui le Conseil municipal peut effectuer dans de bonnes conditions son principal acte politique de l'année.

A ce stade préliminaire de nos débats, je dois avouer la perplexité du groupe radical quant à la position à adopter face au budget 2006. J'en viens tout d'abord à la manière dont il a été étudié. Les années passent et se ressemblent, et nous continuons à ne disposer que de peu de temps pour examiner en profondeur le budget des différents départements municipaux. De la sorte, certains postes sont étudiés assez superficiellement. Mais il est vrai que, cette année, nous avons eu quinze jours supplémentaires pour nous livrer à cet exercice, et c'est déjà légèrement mieux qu'auparavant.

Le travail des commissions spécialisées donne parfois l'impression d'être un brassage d'air, puisque les données changent en cours d'étude ou même après, ce qui n'est guère motivant. Nous devons sans cesse faire face à des modifications de dernière minute, parfois le jour même du vote du budget! Le groupe radical s'étonne d'ailleurs que le Conseil administratif ne nous ait pas encore annoncé certaines modifications que nous attendons, puisque nous avons lu dans la presse qu'il négociait avec le personnel. A notre avis, cela aura donc probablement une incidence sur le budget que nous voterons tout à l'heure. Nous l'avons également appris, la taxe professionnelle est revue à la baisse et il s'agit d'une diminution d'environ 2,5 millions de francs. Cela devrait aussi – me semble-t-il – influencer sur ce budget 2006. Nous n'avons encore rien entendu à ce sujet de la part du Conseil administratif, mais cela viendra peut-être tout à l'heure.

Les modifications intervenues au cours de l'étude du budget ne nous permettent pas vraiment de dire que les conditions de travail du Conseil municipal, dans ce cadre, sont optimales. Cette situation est peu satisfaisante, surtout quand notre étude porte sur un montant dépassant le milliard de francs. Mais nous en avons l'habitude, puisque cette situation perdure depuis de nombreuses années... Nous le déplorons à chaque budget, mais malheureusement sans aucun effet.

J'en viens au budget 2006 lui-même et à son examen par le groupe radical. Nous avons été agréablement surpris de constater que, pour la première fois, l'exécutif et sa majorité Alternative nous proposaient un budget certes pas exceptionnel – il ne faut pas rêver! – mais en tous les cas un peu plus réaliste et responsable que ceux des années précédentes. Je mentionne les points qui nous ont paru particulièrement de bon augure: l'abandon, par le Conseil administratif – peut-être pas de son plein gré, certes – de la création de tous les nouveaux postes prévus; une certaine limitation des charges; le plafonnement des subventions, à l'exception de quelques-unes, évidemment; un effort tout particulier a porté sur les postes 31; l'acceptation de certains amendements importants de commissions, qui visaient à la réduction des dépenses.

Malheureusement, au fur et à mesure de notre étude du budget 2006, d'autres éléments nous ont paru davantage sujets à caution et ont tempéré notre satisfaction initiale. Tout d'abord, si certains magistrats semblent enfin entendre les interventions réitérées de l'Entente et adaptent désormais certains postes de leur budget aux résultats des comptes de l'année précédente, cette pratique est loin d'être généralisée et le message continue à passer avec beaucoup de peine. En effet, la plupart du temps, ils ne prennent nullement en considération les comptes de l'année précédente, les charges étant surestimées et les recettes sous-estimées. Par conséquent, les budgets présentés au Conseil municipal sont gonflés artificiellement, ce qui démontre une gestion assez peu rigoureuse des deniers publics. Les déclarations souvent emphatiques et volontaires de certains, dans les objectifs du Conseil administratif, nous promettent monts et merveilles

dans ce domaine, mais il faut malheureusement constater qu'il n'en est rien dans la réalité, ce qui est fort regrettable. Le groupe radical soutiendra donc certains amendements qui visent à donner au budget 2006 une image en meilleure adéquation avec la réalité, et à établir ainsi un budget plus raisonnable.

Une autre raison capitale qui freine l'ardeur du groupe radical dans sa satisfaction de la première heure est la décision inquiétante, par les temps qui courent, prise par le Conseil administratif de faire fi de la révision à la baisse des rentrées fiscales des personnes morales annoncée par le Département cantonal des finances. Le rapport de minorité pose parfaitement le problème, et je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet. Le groupe radical s'étonne simplement de la facilité déconcertante avec laquelle les prévisions de l'administration fiscale cantonale sont balayées d'un simple revers de main. Ainsi, les 3,5 millions de francs en moins que l'on nous annonce ne sont pas répercutés dans le budget 2006.

S'il est vrai que ces prévisions peuvent parfois sembler pessimistes, il n'en reste pas moins que, dans le domaine de l'économie, tout peut changer assez rapidement et avoir des conséquences extrêmement importantes pour notre Ville. La manière de procéder du Conseil administratif à cet égard ne nous paraît donc pas représentative d'une gestion prudente et responsable des deniers publics. L'avenir nous dira, lors des comptes 2006, si cette voie choisie par l'exécutif, qui consiste à déclarer que les prévisions cantonales sont toujours trop alarmistes, était la bonne. Souhaitons seulement, pour la santé financière de notre municipalité, que tel soit bien le cas!

Enfin, je passe au dernier point que le groupe radical souhaite relever, à ce stade préliminaire du débat. Il s'agit de certains projets que l'exécutif nous propose chaque année – le préopinant libéral en a parlé – comme les aménagements éphémères, «Les yeux de la nuit», «La ville est à vous», «La rue est à vous»... Il y a bien d'autres exemples analogues dans les divers départements, et nous les aborderons au cours de cette journée. Actuellement, les projets que j'ai mentionnés nous semblent superflus, puisque le principe d'économie devrait toujours présider aux décisions du gouvernement municipal. En effet, la majorité de ces projets ne présente aucun intérêt pour le renom de notre ville. Par contre, leurs coûts additionnés les uns aux autres finissent par alourdir inutilement un budget déjà peu convaincant.

Nous estimons donc qu'il serait plus judicieux de commencer par tailler dans le gras que le budget de certains départements possède encore, au lieu de faire des économies sur le dos du personnel. C'est ainsi que, comme je le disais en préambule, si le groupe radical a été assez agréablement surpris par certains aspects du budget 2006, il n'est toutefois pas totalement convaincu par ce dernier. Par conséquent, pour nous faire une idée définitive de notre vote, nous attendrons

l'issue donnée à la discussion de certains amendements déposés aujourd'hui en vue de rendre le budget 2006 plus compatible avec une saine gestion des deniers publics. (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de commencer par remercier les différents acteurs intervenus dans le processus budgétaire, notamment le président de la commission des finances et les collaborateurs du département des finances, qui ont œuvré pour que nous puissions travailler aujourd'hui sur la base d'un budget dont la présentation est satisfaisante.

Le groupe démocrate-chrétien constate que l'obligation légale de soumettre un projet équilibré est respectée avec ce projet de budget municipal 2006. En effet, les charges de 1,028 milliard de francs sont inférieures aux recettes, qui s'élèvent à 1,029 milliard de francs, l'excédent de revenus s'élevant à un peu plus de 1 million de francs.

Cependant, ce budget nous laisse sur notre faim. Aucune priorité ne s'en dégage. Déjà lorsque le Conseil administratif nous a présenté son orientation générale et ses priorités et objectifs pour le budget 2006, dans un document daté du 12 mai 2005, nous avons relevé l'absence de priorités réalistes, concrètes, qui viseraient à améliorer le quotidien de nos concitoyens. Le Conseil administratif a vaguement articulé, à cette occasion, trois concepts aussi banals et communs que la qualité de vie, la mobilité et l'intégration. Ce sont là des évidences qui s'imposent d'elles-mêmes, et non des choix politiques découlant d'une certaine vision de la société. Le document du mois de mai était donc vide. Il ne comportait aucune mesure concrète et n'était qu'un catalogue de bonnes intentions. Bref, cet exercice s'est révélé inutile, juste bon pour un classement vertical. Nous espérons beaucoup de la présentation du projet de budget 2006 et que des priorités seraient affirmées. Il n'en a rien été. Le groupe démocrate-chrétien présentera et défendra aujourd'hui ses deux priorités pour le budget 2006.

Cette absence de priorités claires du Conseil administratif est le reflet évident de la division qui règne en son sein. Il a manifestement perdu de vue l'intérêt général et chacun tire la corde à son avantage. Je donne deux preuves de cette division interne du Conseil administratif, qui paralyse son bon fonctionnement et l'empêche de définir des priorités.

Premièrement, il s'agit du scandale de la rue du Stand, qui a sérieusement entamé la confiance de nos concitoyens et concitoyennes envers cet exécutif. Dans cette affaire, nous avons vu des magistrats qui dissimulent la vérité aux représentants élus, qui sont incapables d'identifier les responsabilités et s'accusent réciproquement de tous les maux, au point que pas moins de quatre enquêtes

ont dû être diligentées. Enfin, qu'ont vu encore nos concitoyens et concitoyennes? Des magistrats qui retirent au peuple la possibilité d'exercer un droit sacré en Suisse, celui du référendum.

Deuxièmement, la division du Conseil administratif est manifeste dans la lutte menée par les magistrats pour organiser ou coordonner des manifestations de proximité sur la voie publique. Pas moins de trois départements s'y ingénient: celui des affaires culturelles avec «La ville est à vous», celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie avec les aménagements éphémères, et celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement avec les actions menées par les unités d'action communautaire (UAC). Chaque magistrat, vraisemblablement pour des raisons électoralistes, veut être présent dans les quartiers, se donner une visibilité. Selon nous, il est temps que ces manifestations soient coordonnées par un seul département, à savoir celui qui a justement des acteurs sur le terrain et est donc équipé pour ce type d'action: le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Faut-il rappeler, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que ce département dispose de 40 collaborateurs et collaboratrices des UAC, de conseillers en action communautaire présents sur le terrain, qui ont justement pour vocation de participer à l'animation des quartiers? L'obsession de ces trois magistrats d'être présents dans les quartiers coûte cher, mais la facture est pour le contribuable.

Je pourrais citer encore une série d'autres preuves de la division du Conseil administratif, mais je m'arrêterai là pour éviter d'être trop long et pour attaquer la suite de l'intervention et de la prise de position du Parti démocrate-chrétien.

L'un des rares points sur lesquels l'exécutif semble être d'accord est son désir d'apparaître plus puissant qu'il ne l'est, en entrant systématiquement en concurrence avec l'Etat, alors même qu'une bonne partie de nos concitoyens et concitoyennes attendent davantage de concertation et de collaboration avec le Canton. Le lamentable épisode de l'acquisition de l'immeuble de la rue du Stand, qui a vu un exécutif municipal incapable de prendre son téléphone pour demander à l'Etat s'il était également intéressé par cet objet, illustre cette concurrence dont les contribuables essuient les plâtres et ne veulent plus.

Comme il manque un chef d'orchestre et qu'une partition commune fait défaut au Conseil administratif, comme aucune priorité n'émerge de ce budget et que l'unité retrouvée est un horizon lointain, nous allons passer en revue chaque département, en relevant ce que nous aurions voulu y voir figurer. Les amendements que nous présenterons tout au long de cette journée ont justement pour objectif de rendre le budget 2006 meilleur, plus proche des préoccupations de nos concitoyens et concitoyennes et plus transparent. Avant d'entamer cet examen, le Parti démocrate-chrétien regrette que l'exécutif ne se décide pas à entamer une évaluation sérieuse de ses prestations à la population, sur le modèle du projet

GE-Pilote, en distinguant les prestations qui sont indispensables, celles qui sont importantes et celles qui sont de confort.

Nous allons donc passer en revue les différents départements municipaux. Tout d'abord, je tiens à préciser que nous avons apprécié l'intervention du rapporteur de majorité, lorsqu'il a qualifié ce projet de budget de seuil d'une nouvelle ère de gestion rigoureuse. Nous espérons que son parti et toute l'Alternative suivront un certain nombre de nos propositions, qui vont exactement dans le sens d'une plus grande rigueur et d'une plus grande transparence.

Je commence par le département «Autorités». En matière de transparence, il devient impératif de supprimer les postes de travail vacants qui ne font pas l'objet d'une procédure de nomination ou de mise au concours. En effet, pourquoi laisser au Conseil administratif le loisir de disposer de postes vacants comme bon lui semble? Soit un poste est nécessaire et doit être occupé – s'il devient vacant, il doit faire l'objet d'une procédure de recrutement – soit il n'est pas nécessaire et il est supprimé ou transféré dans un service où on en aurait besoin. Le Parti démocrate-chrétien, pour des raisons de transparence et afin que le Conseil municipal soit plus au clair sur les vacances de postes au sein de l'administration, proposera la suppression de tous les postes vacants qui ne font pas l'objet d'une procédure de recrutement.

Le Parti démocrate-chrétien déplore les conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations avec le personnel. Lorsque celui-ci n'a plus que la rue pour s'exprimer, c'est la preuve que la voie choisie par l'employeur est mauvaise. L'exécutif, en tant qu'employeur, doit adopter une attitude digne et responsable à l'égard de son personnel. La qualité des prestations à la population en dépend.

Passons maintenant au département des finances. Alors que le Conseil administratif s'était engagé, dans son programme de législature, à réduire la dette de 25 millions de francs par année, cette dette augmente à nouveau. Le budget proposé par le Conseil administratif prévoit, en effet, une augmentation de 64 millions de francs. La dette atteint désormais la somme astronomique de 1,8 milliard de francs, ce qui équivaut presque à deux fois le revenu du ménage de la Ville. C'est comme si une personne ayant un revenu annuel de 100 000 francs était endettée à hauteur de 200 000 francs. Les spécialistes du désendettement vous diront que, face à ce type de situation, l'endetté doit adopter des mesures drastiques, impérativement modifier son train de vie et suivre un plan de désendettement, s'il veut un jour recouvrer sa liberté de manœuvre. Quel plan de désendettement notre grand argentier nous propose-t-il? Nous l'attendons toujours! Et nous attendons aussi notre grand argentier lui-même, qui est absent en ce moment...

En matière d'autofinancement, on entend dire par certains qu'un autofinancement des investissements de 60% est normal. Mais regardons au-delà de

la Versoix: dans la plupart des principales villes suisses, cet autofinancement est nettement supérieur à 60%. Je donne quatre exemples. A Zurich, qui n'est pas une petite bourgade, l'autofinancement atteint 85% des investissements, à Berne 93% et à Lucerne 170%. Je pourrais encore citer Saint-Gall, où il s'élève à 235% des investissements. Il devient impératif que nous réduisions les charges pour couvrir davantage le financement de nos investissements et éviter l'aggravation systématique de la dette.

Le Parti démocrate-chrétien est très fermement favorable à une écologie financière qui consiste à assainir les finances publiques pour ne pas léguer à nos descendants une cité en faillite.

Passons maintenant au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Avec l'affaire de la rue du Stand, les frasques dudit département ont coûté très cher à la collectivité. Son magistrat en a-t-il pour autant tiré tous les enseignements? A lire le budget qui nous est soumis, tel n'est pas le cas. Près de 1 demi-million de francs est gaspillé pour des manifestations qui ne rencontrent aucun écho auprès de la population – je pense aux aménagements éphémères, mais nous y reviendrons lors de la discussion sur l'amendement y relatif – ou des manifestations qui pourraient être prises en charge par des privés – je pense ici aux «Yeux de la nuit».

Quant au Service de la mobilité, nous déplorons une fois de plus l'obsession de l'exécutif de vouloir entrer systématiquement en concurrence avec l'Etat. Ce service est un bel exemple de doublon avec l'Office des transports et de la circulation, et nous soutiendrons les amendements qui viseront à le supprimer.

J'en viens au département des affaires culturelles. Nous saluons les efforts du magistrat pour éviter la constitution de placards dorés, même si la forme n'y est pas toujours, comme un certain nombre de personnes nous l'ont rapporté. En revanche, comment cautionner le cafouillage lié au Théâtre de l'Orangerie? Voilà un théâtre qui a su populariser la poésie, un théâtre créatif, imaginatif, qui propose de nombreux spectacles... Et le magistrat veut complètement le dénaturer, en le remplaçant par un projet bâclé! Plus grave encore: nous savions depuis longtemps que des travaux seraient nécessaires, or le magistrat n'a pas su les coordonner avec le départ de l'actuel directeur. Si la subvention destinée au Théâtre de l'Orangerie a été supprimée par la commission des finances, c'est pour dénoncer l'absence de projet théâtral du magistrat, qui sera le premier responsable si ce lieu perd de son attrait.

Passons maintenant au département des sports et de la sécurité. Il y est prévu une baisse de 10% des recettes des amendes par rapport à 2005, soit une diminution de 20 à 18 millions de francs. Cela est réjouissant en ce qui concerne le comportement des automobilistes, qui semblent ne plus prendre la ville pour un rodéo. En revanche, nous sommes très surpris que cette diminution ne se

répercute pas sur le nombre des postes d'agents municipaux chargés d'amender. Si le département prévoit, dans son projet de budget 2006, des recettes inférieures à 10% par rapport à 2005, il devrait diminuer d'autant le nombre de postes d'agents municipaux, à savoir en supprimer ou en transférer huit. Mais il n'en est rien, puisque seul un poste d'agent municipal sera transféré au Service d'incendie et de secours.

En outre, trois agents municipaux ont quitté l'administration publique; nous aurions donc pu imaginer que le Conseil administratif nous proposerait la suppression des trois postes correspondants. Mais il est évident que le département concerné n'a pas prévu l'éventualité d'une diminution des recettes dues aux amendes et le remplacement des agents municipaux dont nous n'aurons bientôt plus besoin. Si cette diminution continue, dans quatre ans, il y aura toujours le même nombre de postes d'agents municipaux – soit 83 – mais les recettes attendues auront considérablement diminué. En termes de productivité par agent municipal, nous avons du souci à nous faire!

Enfin, je passe au dernier département, celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Nous saluons les efforts du Conseil administratif en matière de soutien à la petite enfance. En effet, il a prévu d'augmenter de 4,6 millions de francs l'enveloppe destinée aux institutions de la petite enfance. Nous soutenons cette politique, car elle est nécessaire et attendue par les milliers de familles inscrites au Bureau d'information petite enfance.

L'attitude du Conseil administratif par rapport à ce secteur est à la fois empreinte de générosité et un peu timorée. Elle est généreuse, car un tiers du montant total – soit 1,6 million de francs – n'ira pas à la création de places de crèche mais servira à assurer les mécanismes salariaux des éducateurs, il faut le rappeler.

Cependant, nous trouvons le magistrat timoré et peu créatif. La demande de structures de prise en charge des enfants en bas âge est bien réelle, mais pourquoi ne propose-t-il qu'une seule solution, c'est-à-dire la mise à disposition de places dans des crèches, alors que, à Genève, de nombreux parents ont recours à d'autres solutions telles que les mamans de jour? Pourquoi le Conseil administratif ne prend-il pas en considération cette réalité sociale et ne propose-t-il pas de développer un encadrement adapté pour ces mamans de jour, de mettre sur pied des formations pour ces personnes, voire de développer une aide financière destinée aux parents, afin qu'ils puissent choisir le mode de garde de leurs enfants, comme cela se fait à Paris grâce à l'allocation «Paris Petit à domicile»? Nous demandons au Conseil administratif plus d'imagination, et nous souhaitons qu'il offre des alternatives aux crèches.

Enfin, nous trouvons l'exécutif timoré sur un plan supplémentaire. Ces dernières années, en effet, nous avons investi des dizaines de millions de francs

pour construire des crèches, et des centaines – peut-être même des milliers – de parents attendent avec impatience de placer leur enfant dans une telle structure. Alors, pourquoi le Conseil administratif ne prévoit-il pas d'ouvrir les crèches des Ouches et de Châteaubriand dès la fin des travaux? Comment peut-il accepter que des crèches qui seront sous peu opérationnelles ne puissent pas accueillir des enfants, alors que tout est en place pour cela? Le groupe démocrate-chrétien proposera une augmentation de 1 million de francs pour l'ouverture de 100 nouvelles places et afin que ces deux crèches fonctionnent.

Notre groupe s'est fixé deux priorités, que j'ai déjà évoquées au cours de mon intervention mais que je vais rappeler maintenant – et je conclurai par là. Tout d'abord, nous demandons plus de transparence au niveau de la gestion des postes vacants. Pour ce faire, nous proposerons la suppression d'une quarantaine de postes vacants. Ensuite, nous proposerons une augmentation de 1 million de francs pour la petite enfance, afin que nous puissions voir la création de 100 nouvelles places de crèche. Naturellement, nous proposerons des amendements pour compenser cette dépense supplémentaire. C'est à la condition qu'une majorité du Conseil municipal entende et prenne en compte ces deux demandes que le Parti démocrate-chrétien votera le budget 2006.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 9 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3742
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3742
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2006 (PR-425 A/B).	3744
4. Propositions des conseillers municipaux	4237
5. Interpellations	4237
6. Questions écrites	4237

La mémorialiste:
Marguerite Conus